

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming are checked below.

- Coloured covers / Couverture de couleur
- Covers damaged / Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing / Le titre de couverture manque
- Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- Only edition available / Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.
- Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.
- Additional comments / Commentaires supplémentaires:

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed / Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary material / Comprend du matériel supplémentaire
- Pages wholly or partially obscured by errata slips, tissues, etc., have been refilmed to ensure the best possible image / Les pages totalement ou partiellement obscurcies par un feuillet d'errata, une pelure, etc., ont été filmées à nouveau de façon à obtenir la meilleure image possible.
- Opposing pages with varying colouration or discolourations are filmed twice to ensure the best possible image / Les pages s'opposant ayant des colorations variables ou des décolorations sont filmées deux fois afin d'obtenir la meilleure image possible.

This item is filmed at the reduction ratio checked below / Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10x		14x		18x		22x		26x		30x	
						<input checked="" type="checkbox"/>					
12x		16x		20x		24x		28x		32x	

APPENDICE N^o. 9

DU

SEIZIÈME VOLUME.

APPENDICE



DU

SEIZIÈME VOLUME

DES

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DE LA

PROVINCE DU CANADA.

Depuis le 25 Fevrier jusqu'au 16 Aout 1858, inclusivement.

DANS LES

VINGT-UNIÈME ET VINGT-DEUXIÈME ANNÉES DU RÈGNE DE NOTRE SOUVERAINE DAME LA

REINE VICTORIA.

Etant la 1re Session du 6me Parlement Provincial du Canada.

SESSION 1858.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Vol. 16.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RAPPORT

DU

SURINTENDANT DE L'EDUCATION

DANS LE

BAS-CANADA,

POUR L'ANNÉE

1857.

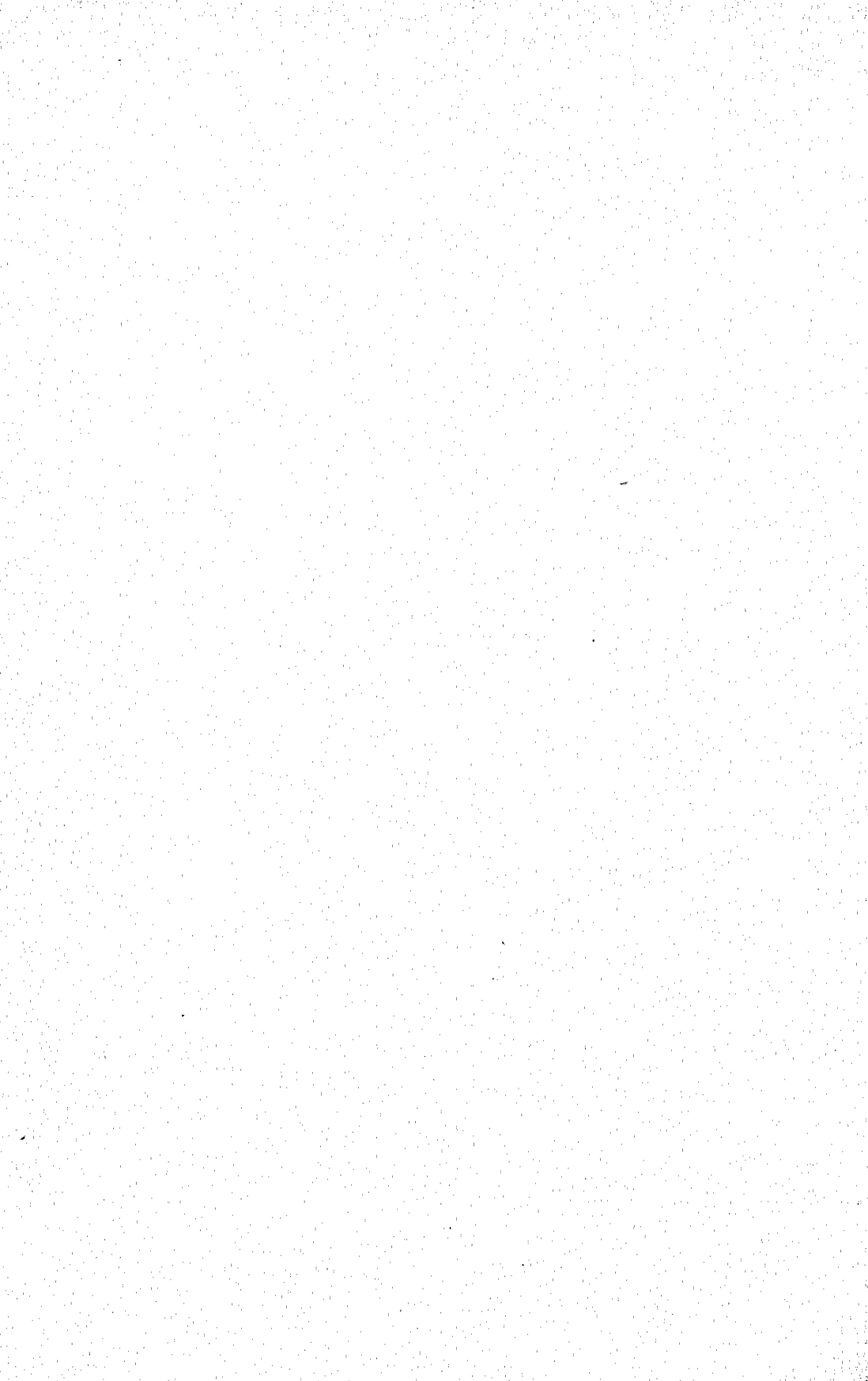
Imprime par ordre de l'Assemblée Législative.



TORONTO :

IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, ENCOIGNURE DES RUES YONGE ET MELINDA.

1858.



RAPPORT
SUR
L'INSTRUCTION PUBLIQUE
DANS LE
BAS-CANADA,
POUR L'ANNEE 1857.

BUREAU DE L'ÉDUCATION,

MONTRÉAL, 25 *Juillet*, 1858.

A L'HONORABLE SECRÉTAIRE PROVINCIAL.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre mon troisième rapport annuel sur l'état de l'instruction publique dans le Bas-Canada.

Les résultats obtenus par les nouvelles écoles normales étant de nature à intéresser vivement tous ceux qui s'occupent d'éducation, j'exposerai l'organisation et la condition présente de ces écoles, dans la première partie de ce rapport. Dans la seconde, je ferai une appréciation succincte des faits constatés par les tableaux statistiques de 1857. Dans la troisième, je parlerai des réformes et des améliorations dont j'ai déjà indiqué la nécessité, et qu'il n'a pas encore été en mon pouvoir de réaliser, et de quelques autres dont l'expérience de cette année m'a fait voir l'importance.

1^o. *Des Ecoles Normales.*

On trouvera dans l'appendice C les rapports des directeurs de chacune de ces institutions, et dans l'appendice A, les statistiques qu'ils ont recueillies, d'après les formules adoptées pour les rapports des écoles supérieures et des écoles secondaires.

Les écoles normales Jacques-Cartier et McGill, ouvertes le trois mars 1857, ont eu, jusqu'à la date de ce rapport, deux sessions, la première terminée le 15 juillet 1857, et l'autre commencée le 15 septembre de la même année et qui vient de se clore le 15 de ce mois. L'école normale Laval, inaugurée le 12 mai 1857, a dû s'ajourner le 15 juillet, et ce court espace de temps n'a pu être considéré comme une session. On peut donc dire que cette école a eu sa première session du 15 septembre 1857 au 15 juillet 1858.

Dans l'école normale McGill, l'instruction est donnée simultanément aux élèves des deux sexes; mais il y a deux écoles-modèles séparées, et une école de petits enfans sur le plan des salles d'asile vient d'y être ajoutée. Dans les écoles normales Jacques-Cartier et McGill, où l'on a adopté le système du pensionnat, il est évident que l'on a dû aussi, comme c'est le cas dans toutes

les institutions catholiques, séparer les élèves des deux sexes. Le 15 septembre 1857, le pensionnat des élèves-institutrices de l'école normale Laval a été ouvert et placé sous la direction des Dames Religieuses Ursulines de Québec et l'école des externes de l'institution des Ursulines est devenue l'école-modèle de filles de cette école normale. Les leçons, à l'exception de ce qui concerne le dessin, la musique, la broderie et l'étude de la langue anglaise, sont données par les professeurs de l'école normale.

Pour ce qui concerne l'école normale Jacques-Cartier, il m'a été jusqu'ici impossible de prendre des mesures analogues à celles qui ont été couronnées à Québec d'un plein succès, et j'ai dû, de plus, suspendre mes démarches à ce sujet, lorsque j'ai été convaincu que les ressources pécuniaires mises à ma disposition ne suffiraient point à l'entretien d'un double pensionnat dans chacune de ces écoles, par le fait que l'école normale Laval, déjà endettée de £50 au premier de Janvier 1858, a vu constamment s'accroître cette dette depuis. Persuadé que la législature aurait à cœur de continuer l'œuvre commencée, et surtout ne voudrait point laisser le vaste et populeux district de Montréal sans les avantages que possède celui de Québec sous ce rapport, j'ai dû ajourner à l'époque où l'on augmenterait la subvention des écoles normales, l'organisation d'un pensionnat d'élèves-institutrices pour l'école normale Jacques-Cartier. Cette mesure paraîtra d'autant plus urgente que les résultats obtenus dans les écoles McGill et Laval, en ce qui concerne les élèves-institutrices, sont on ne peut plus satisfaisants. Dans chacune de ces écoles, elles sont beaucoup plus nombreuses que les élèves instituteurs; dans l'école McGill, elles sont même dans la proportion de neuf contre un. M. Langevin dit, en parlant de la première division des élèves-institutrices de son école: " Cette première division se composait certainement des sujets les plus brillants de toute l'institution: aussi ont-elles fait des progrès tout-à-fait extraordinaires, surtout dans la grammaire et l'arithmétique." Du reste, il est notoire que l'on devra toujours compter plutôt sur les institutrices que sur les instituteurs pour l'enseignement élémentaire dans nos campagnes. Elles seules peuvent diriger les écoles de petits enfans qui sont l'équivalent des salles d'asile; elles seules, sont admises par les autorités ecclésiastiques à la direction des écoles mixtes de garçons et de filles; et, de fait, leur nombre total est de 1850, tandis que celui des instituteurs n'est que de 902. Je sais bien qu'elles ne sauraient remplir entièrement le rôle de l'instituteur, et que la préférence donnée sur les instituteurs dans certaines municipalités à des institutrices même peu capables, préférence basée principalement sur la difficulté d'avoir des écoles séparées pour les garçons et sur la modicité du salaire dont se contentent ordinairement les personnes du sexe, est une des causes les plus évidentes du peu de progrès de l'éducation dans ce pays; cependant, il est difficile de concevoir que les choses puissent changer bien promptement; et, à tout événement, s'il était important d'assurer, comme nous l'avons fait, aux municipalités scolaires, de bons instituteurs, il l'est doublement, sous un rapport, de former de bonnes institutrices, puisque, dans beaucoup d'endroits, elles sont chargées de l'éducation des enfans des deux sexes.

Les résultats obtenus par les écoles normales ont jusqu'ici dépassé de beaucoup ce que l'on pouvait espérer. Le nombre des élèves, leurs succès considérés dans l'ensemble, et le nombre de ceux qui se livrent déjà à l'enseignement, doivent faire disparaître les craintes que l'on entretenait sous tous ces rapports. La jeunesse du pays a répondu à l'appel qui lui a été fait: un grand nombre de jeunes hommes et de jeunes filles, dont la plupart ont montré une aptitude réelle et une véritable vocation pour l'enseignement, ont eu le courage d'entreprendre les études spéciales mises à leur portée. Si l'œuvre venait à faillir plus tard, ce ne pourrait être que par l'apathie du public et parce que les

diverses autorités locales, ou plutôt les pères de famille qui ont entre les mains, sous le système actuel, le moyen de contrôler ces autorités, n'auraient pas su apprécier une institution aussi importante et distinguer entre les services réels que peuvent rendre des instituteurs préparés avec soin à cet état, et les tentatives infructueuses de la plupart de ceux qui l'embrassent sans aucune préparation spéciale, et, le plus souvent, sans avoir ni la vocation, ni les connaissances, ni l'aptitude requises.

Les salaires qu'ont déjà obtenus quelques-uns des élèves des écoles normales, montrent que certaines localités ont déjà su comprendre toute l'importance qu'il y avait à donner l'élan dans ce grand mouvement, qui seul peut tirer nos écoles de l'état d'infériorité où elles ont été si longtemps, et, par conséquent, sauver nos enfants de l'ignorance.

Les municipalités suivantes se sont les premières distinguées par leur générosité et leur zèle en se procurant des instituteurs, sortis des écoles normales, et en leur assurant une rémunération raisonnable. Ce sont celles de Laprairie, du Sault aux Récollets, de Ste. Philomène, de St. Hermas, de St. Placide, de Ste. Scholastique, de St. Constant, et le village Iroquois de Caughnawaga, dans le district de Montréal. La municipalité de Stanfold, dans le district des Trois-Rivières, et celle de St. Nicolas, dans le district de Québec, se sont aussi procuré les services de deux élèves de l'école normale Laval.

Que les hommes d'intelligence et d'éducation, dans chaque localité, s'unissent entre eux; qu'ils fassent comprendre aux contribuables que l'économie mal entendue est à cet égard, comme à tous autres égards, une véritable prodigalité, qu'il vaut mieux payer beaucoup pour recevoir beaucoup, que de payer peu, mais en pure perte; alors nous sommes certains que de tous côtés l'on imitera la générosité des municipalités scolaires que nous venons de nommer, et que les jeunes élèves de nos écoles normales ne tarderont pas à trouver, dans des positions avantageuses, une juste rémunération de leurs sacrifices et de leurs efforts. Que les amis de l'éducation se le disent: toute la question de l'instruction publique, dans le Bas-Canada, se résume, pour bien dire, dans celle du succès ou du non succès des écoles normales, qui, elle-même, est renfermée dans cette autre question: Les municipalités scolaires sauront-elles profiter de l'occasion qui leur est donnée de se procurer de bons maîtres?

MM. les Inspecteurs des écoles, dans leurs rapports, et M. le Principal de l'école normale Laval suggèrent, du reste, que l'on fasse cesser la concurrence injuste des maîtres et des maîtresses admis à l'enseignement avec une si déplorable, j'oserais dire, une si coupable facilité par les bureaux d'examineurs; que l'on accorde quelques privilèges particuliers aux élèves des écoles normales; que l'on prive les municipalités de leur part de subvention lorsqu'elles s'obstinent à garder des instituteurs ou des institutrices, qui ne sont munis d'aucune espèce de diplôme; enfin que l'on établisse un *minimum* de salaire, qui ne souffre aucune exception. Sans entrer présentement dans un examen détaillé de ces diverses recommandations, je dois dire que, dans toutes les occasions où elle a pu se faire sentir, l'action du Département s'est toujours exercée dans le sens de ces suggestions. Le moment est peut-être venu, en effet, de recourir à une sévérité qui, il y a quelques années, eût compromis sans retour la cause de l'éducation populaire; mais il serait mille fois préférable d'obtenir du bon sens public, du concours zélé des amis de l'éducation, une amélioration indispensable, nous l'admettons, et qui dans tous les cas, devra être prochainement obtenue coûte que coûte. Autrement il faudrait se résigner à assister au plus triste de tous les spectacles: celui de milliers d'enfants confiés à grand frais à des mains indignes et ineptes;

tandis que ceux qui auront aussi été, à grands frais, préparés à l'enseignement seront forcés de s'engager dans d'autres carrières toujours moins honorables, quelquefois ruineuses, mais plus immédiatement lucratives, du moins en apparence.

Persuadés du reste que le mérite des élèves qu'ils auront formés devra finir par prévaloir, et que l'apathie et même les préventions devront céder devant l'évidence des résultats obtenus, MM. les Directeurs des écoles normales ont avec mon approbation entière, éliminé promptement tous les sujets dont la mauvaise conduite aurait pu plus tard porter atteinte à la réputation de leurs établissements. Par cette sage sévérité ils ont donné le gage le plus certain de la moralité et de la capacité des élèves qui ont reçu les diplômes de l'école, et à ce diplôme, la plus haute valeur. Cette rigueur jointe à d'autres circonstances, qui se trouvent expliquées dans les rapports de MM. les Directeurs a fait que le nombre des élèves s'est trouvé considérablement réduit à la fin de chaque session.

Le tableau suivant fera voir le mouvement des élèves dans les trois écoles et l'on remarquera qu'il a été à peu près le même dans chacune d'elles; l'école normale Laval étant cependant celle, qui jusqu'ici, a perdu le moins de sujets sortis sans diplômes.

	No. d'élèves entrés depuis l'ouverture de l'école jusqu'au 15 Juillet 1858.	No. d'élèves sortis sans diplômes.	No. d'élèves sortis après avoir obtenu un diplôme.	No. d'élèves demandant à continuer leurs études après avoir obtenu un diplôme.	No. d'élèves qui n'ayant pas obtenu de diplôme ont été admis à continuer leurs études.
Ecole Normale Jacques-Cartier.....	57	24	14	10	9
Ecole Normale McGill..	90	30	34	13	13
Ecole Normale Laval..	77	18	19	2	40
Total.....	224	72	67	25	62

On voit que bon nombre d'élèves munis du diplôme pour école élémentaire désirent continuer leurs études afin d'obtenir le diplôme d'école-modèle ou école primaire-supérieure. Un des sujets les plus distingués de l'école normale Jacques-Cartier, M. Dostaler, élève non-boursier, après avoir obtenu le diplôme pour école primaire-supérieure, a même demandé à étudier une troisième année, ce qui lui a été accordé.

Sur les 65 élèves qui sont sortis après avoir obtenu des diplômes 40 c'est-à-dire, tous ceux de la première session, et quelques-uns de ceux de la seconde session enseignent actuellement. Les autres, sans exception, sont disposés à le faire si on leur offre une rémunération raisonnable et j'ai été le premier à leur conseiller de n'en point accepter qui fût audessous de leur mérite. Déjà cependant plusieurs des élèves qui viennent de sortir ont été retenus, comme je l'ai dit plus haut, avec l'offre de salaires variant de £75 à £100.

Le nombre total de diplômes actuellement accordés s'élève à 100; ce nombre est plus élevé que celui qui paraît dans le tableau ci-dessus, parceque plusieurs élèves ont obtenu le diplôme d'école élémentaire dans la première session et celui d'école-modèle dans la seconde. Il en a été donné en tout 35 d'école modèle et 65 d'école élémentaire.

Parmi le nombre des élèves sortis sans diplômes se trouvent plusieurs jeunes gens que des maladies antérieurement contractées ont forcés à abandonner leurs études. La mort qui prend toujours sa part dans toutes les choses de ce monde n'a pas épargné ces jeunes institutions. L'école normale Jacques-Cartier s'est vu enlever un de ses élèves les plus estimables, sous tous les rapports, M. Joseph Dalcourt, et l'école normale Laval a perdu dans la personne de Mlle Eliza Létourneau un de ses plus brillants sujets.

Il est facile de voir par les rapports de MM. les Directeurs qu'ils ont mis toute leur attention à découvrir et à combattre les obstacles qui s'opposent aux progrès de leurs établissements respectifs. La difficulté de maintenir la discipline avec un personnel de maîtres peu nombreux, la multitude d'occupations qui échoient au Principal, chargé de la direction du pensionnat, de l'enseignement d'un grand nombre de matières, de la surveillance des écoles-modèles, de la comptabilité, de la correspondance, et d'une foule de détails dont on ne saurait avoir l'idée, détails qui dans d'autres établissements sont partagés entre trois ou quatre officiers, qui ne prennent guère de part à l'enseignement; tout cela a créé dans les écoles normales Laval et Jacques-Cartier, dans la première surtout, de graves obstacles à surmonter. Une autre difficulté à vaincre dans ces écoles, consiste dans l'enseignement de deux langues, dont une seule, la française, par la multitude de règles et d'exceptions dont se compose sa grammaire, exige une longue étude, pour être possédée parfaitement, même de ceux qui l'ont apprise dès le berceau.

N'eussions-nous eu que cette raison de porter à deux années le cours normal qui n'est composé dans le Haut-Canada que de deux sessions de cinq mois chacune, elle aurait suffi pleinement pour nous justifier d'en agir ainsi. De plus, pour cette même raison, il a été impossible de compléter le programme des matières d'enseignement, ce qui ne se fera qu'à mesure que les progrès de l'instruction publique dans le pays, et le succès des écoles normales elles-mêmes, leur amèneront des élèves mieux préparés. Cependant il est facile de voir en consultant les tableaux statistiques (1) que ce programme est déjà très étendu et très varié. Tous les élèves indistinctement dans les trois écoles ont appris l'arithmétique dans toutes ses parties, la grammaire anglaise et la grammaire française, les principes de la littérature et la composition littéraire, la géographie et les éléments de l'instruction religieuse, et les principes de la pédagogie tant dans un cours particulier, que dans leur application à chacune des branches d'enseignement. A l'école normale McGill, l'arithmétique mentale, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, la physique et l'histoire naturelle ont été enseignées à tous les élèves. Jusqu'ici 34 élèves dans l'école normale Jacques-Cartier et 63 dans l'école normale Laval se sont exercés à l'arithmétique mentale, 24 dans l'école normale Jacques-Cartier et 28 dans l'école normale Laval ont appris la tenue des livres, 7 dans l'école normale Jacques-Cartier et 16 dans l'école normale Laval ont appris l'algèbre, 6 à l'école normale Jacques-Cartier et 16 à l'école normale Laval ont appris la géométrie, 6 à l'école normale Jacques-Cartier, 20 à l'école normale McGill, et 16 à l'école normale Laval ont appris la trigonométrie, 7 à l'école normale Jacques-Cartier, et 28 à l'école normale Laval ont étudié la physique, 20 élèves à l'école normale McGill ont étudié l'astronomie, 6 à l'école normale Jacques-Cartier et 20 à l'école normale McGill ont étudié la chimie, enfin 6 à l'école normale Jacques-Cartier et 28 à l'école normale Laval ont reçu des leçons d'histoire naturelle. On voit par là que l'étude des hautes sciences a été poussée aussi loin qu'on pouvait l'exiger d'institutions de ce genre encore à leur début. L'histoire sainte et l'histoire du

[1] Toutes les fois que l'on aura recours aux tableaux statistiques il sera bon aussi de jeter un coup-d'œil sur les errata à la fin du volume.

Canada ont été enseignées dans les trois écoles; l'histoire ancienne et l'histoire d'Angleterre l'ont été à l'école McGill, et l'histoire de France et l'histoire générale, à l'école Jacques-Cartier. On a donné des leçons d'agriculture théorique à l'école McGill et des leçons d'horticulture pratique et de botanique à l'école Laval. Le dessin linéaire et la musique vocale ont été enseignés à tous les élèves des trois écoles, le dessin et la musique instrumentale ont aussi occupé avec succès un grand nombre d'élèves dans chacune d'elles. Quelques cahiers de dessin des élèves institutrices de l'école McGill et de l'école Laval font preuve de progrès vraiment remarquables.

À l'école normale Jacques-Cartier, un gymnase complet a fourni à tous les élèves l'occasion non seulement de prendre un exercice salutaire, mais encore de se mettre en mesure de répandre dans le pays le goût de l'éducation physique. Dans cette école il a été aussi établi des cours publics assez assidûment fréquentés par la jeunesse de Montréal et qui ont permis aux élèves de s'habituer par la lecture de leurs comptes-rendus, à porter la parole en public. Des cabinets de physique assez complets (quoique nécessairement ils aient dû être formés avec le plus d'économie possible) ont été installés dans chaque école et les élèves dans plusieurs séances publiques ont montré une certaine habileté dans les démonstrations et les expériences. Dès que les deniers mis à ma disposition me le permettront, il sera bien à propos d'y ajouter un petit musée d'histoire naturelle. En attendant, des tableaux et des planches et quelques échantillons peu nombreux ont permis d'inculquer aux élèves certaines notions élémentaires et indispensables.

Les trois institutions sont également munies de cartes géographiques, de globes, planétaires, tableaux noirs, tableaux pour leçons de chose etc. Les écoles McGill et Laval auraient besoin de bibliothèques beaucoup plus considérables que celles qu'elles possèdent aujourd'hui. Quoique celle de l'école Jacques-Cartier soit aussi peu nombreuse, les élèves ont accès, avec de certaines restrictions, à la bibliothèque du Département de l'instruction publique, qui se trouve dans le même édifice. Cette collection, qui est aussi ouverte aux professeurs des autres écoles normales, aux fonctionnaires du Département et même à toutes les personnes, qui font des études sérieuses, s'élève maintenant grâce, en grande partie, aux dons que j'ai reçus, à plus de 3000 volumes.

Il est à désirer que l'on érige le plus promptement possible des édifices convenables pour les deux écoles Laval et Jacques Cartier. L'école McGill est parfaitement installée dans l'ancien *High-School* qui a été réparé avec tout le soin possible, et les appartements spacieux qui y sont destinés aux écoles-modèles donnent à cette institution une source importante de revenus. Outre que les pensionnats de garçons des deux autres écoles sont beaucoup trop à l'étroit dans les vieux édifices qu'ils occupent, les salles des écoles-modèles ne permettent d'y admettre qu'un nombre d'élèves bien restreint; tandis que des centaines d'enfants, dont les parents sont en état de payer la rétribution mensuelle, ont demandé à y être admis.

On trouvera à la fin de l'appendice B un état des dépenses des trois écoles et de leurs revenus; la balance en mains de £780 sur la subvention totale au 31 décembre 1857 sera certainement absorbée par l'excédent des dépenses de l'année 1858 sur les revenus.

J'ai visité fréquemment ces importantes institutions dont j'augure tant de bien, et je n'ai eu qu'à me féliciter de mes rapports avec MM. les Directeurs et avec MM. les professeurs. Partout, j'ai trouvé chaque fois, des progrès remarquables, une grande attention à suivre le règlement général et les règlements qui ont été publiés dans mon rapport de l'année dernière, et chez les élèves cette bonne tenue, ce bon esprit, qui sont les marques évidentes du succès. Les travaux de

MM. les directeurs, leur zèle, leurs efforts presque surhumains ne sauraient être l'objet de trop d'éloges. L'école Laval a perdu vers la fin de l'année scolaire son digne Principal, Monseigneur Horan, nommé évêque de Kingston. Son habile successeur M. Langevin dans son rapport, rend au dévouement et à l'énergique initiative de ce prélat distingué un hommage qui ne fait que confirmer l'opinion unanime des vastes districts, auxquels il a rendu de si importants services.

En résumé les nouvelles écoles normales sont évidemment en voie d'opérer tout le bien qu'on peut en attendre, pourvu que les municipalités scolaires, d'un côté apprécient le fruit de leurs travaux, de la manière que j'ai indiquée, et que d'un autre côté la Législature ne leur refuse pas les moyens pécuniaires nécessaires à leur développement. Si l'une ou l'autre chose arrivait, il faudrait désespérer de l'avenir de l'instruction publique dans le Bas-Canada. Toutes les parties du pays cependant ont prouvé de la manière la plus évidente qu'elles comprenaient l'importance de ces nouvelles institutions, car je ne dois pas oublier de dire en terminant que presque tous les comtés du Bas-Canada, même les plus éloignés ont été représentés dans les écoles normales par des sujets dont quelques uns, y ont même été envoyés à l'aide des secours généreux des amis de l'éducation dans certaines localités.

2^o Statistique de l'année 1857.

Le progrès numérique en tout ce qui concerne l'éducation se soutient assez bien avec cependant les fluctuations qu'on observe toujours dans toutes les statistiques consciencieusement recueillies et publiées. L'augmentation du nombre des élèves fréquentant toutes les espèces d'institutions est peu considérable comparée à celle de l'année 1856 sur l'année 1855. L'augmentation de 1856 sur 1855 avait été de 15083, tandis que celle de l'année 1855 sur l'année 1854 n'avait été que de 8325. L'état de gêne dans lequel s'est trouvée une grande partie de la population en 1857 doit faire accepter l'augmentation de 6537 comme satisfaisante. La même remarque s'applique avec encore plus de force aux contributions et j'avais aussi fait observer dans mon dernier rapport (page 23) que l'augmentation si extraordinaire de l'année dernière n'était en partie qu'apparente à raison de l'imperfection des statistiques des années précédentes. De plus c'était la première année que les municipalités avaient le droit de se cotiser jusqu'au double de la subvention, et c'était aussi la première fois que l'on insistait sur le prélèvement de la rétribution mensuelle. Le petit tableau suivant montre dans les quatre dernières années une augmentation soutenue et vraiment remarquable.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Institutions ...	2352	2795	2869	2919	2946	27	77	151	594
Elèves.....	108284	119733	127058	142141	148798	6557	21740	29065	40514
Contributions .	£41462	£59508	£62284	£101691	£106052	£4364	£43768	£46544	£64590

On voit que de 1853 à 1857 l'augmentation sur le nombre des institutions a été de 25·21 pour cent; sur le nombre des élèves, 37·41 pour cent et sur le montant des contributions 155·70 pour cent.

Le progrès du nombre d'élèves apprenant chacune des branches d'instruction les plus importantes parmi celles qui font partie de l'instruction primaire pourrait donner lieu aux mêmes observations. L'augmentation du nombre des élèves

apprenant l'histoire est la plus considérable (8567) tandis que celle de 1856 sur 1855 n'était que de 2060. Ceci est dû principalement à ce que l'attention publique a été fortement attirée sur l'importance de l'étude de l'histoire du Canada et la publication d'un abrégé de l'histoire de M. Garneau a dû beaucoup contribuer à ce mouvement. Le tableau suivant comprend toutes les espèces d'institutions réunies à l'exception d'une partie des écoles indépendantes sur lesquelles on n'a pu se procurer d'autre renseignement que le chiffre approximatif des élèves qui les fréquentent.

	1853.	1854.	1855.	1856.	1857.	Augmentation sur 1856.	Augmentation sur 1855.	Augmentation sur 1854.	Augmentation sur 1853.
Elèves lisant bien.....	27367	32861	43407	46940	48833	1893	5426	15972	21466
Elèves écrivant.....	50072	47014	58033	60086	61943	1857	3910	14929	11871
Appren. l'arith. simple....	18281	22897	30631	48359	52845	4486	22214	29948	34564
“ “ composée....	12448	18073	22586	23431	26643	3212	4057	8570	14195
Tenue des livres.....	799	1976	5012	5500	488	3624	4801	5500
Géographie.....	12185	13826	17700	30134	33606	3472	15006	19780	21421
Histoire.....	6738	11486	15520	17580	26147	8567	10625	14661	19409
Grammaire française.....	15353	17852	23260	39328	39067	15807	21215	23714
“ anglaise.....	7066	7097	9004	11824	12074	250	3070	4977	5008
Analyse grammaticale....	4412	9283	16439	26310	34064	7754	17625	24781	29652

Je n'ai pas cru devoir publier au long cette année le recensement des enfans fait par les secrétaires-trésoriers.

La récapitulation de ce recensement donnerait pour total d'enfans de cinq à seize ans 236,855; sur lequel nombre 124857 fréquenteraient les écoles. Le premier de ces chiffres était de 229216 en 1856 et le second, 121755. Les observations que j'ai faites dans mon rapport précédent sur l'insuffisance de ces chiffres s'appliquent également au rapport de cette année; je laisserai à ceux de mes lecteurs qui désireront s'occuper plus particulièrement de cette matière, à faire en conséquence, des calculs approximatifs, semblables à ceux que j'avais présentés l'année dernière. D'après ces calculs le nombre réel d'enfans de cinq à seize ans en 1857 serait d'environ 303,000. Un fait assez remarquable c'est que sur 150927 enfans de sept à quatorze ans 95869 fréquentaient les écoles; ceci donne une proportion de 63.51 pour cent sur le chiffre des enfans obligés par la loi à suivre les écoles communes et à payer la rétribution mensuelle. A cela il faudrait ajouter un grand nombre d'élèves fréquentant les institutions d'éducation supérieures en dehors de leurs municipalités respectives et qui ne sont point portés dans ce tableau. Un autre fait non moins digne de remarque c'est que sur 54682 enfans de cinq à sept ans 22030 fréquentaient les écoles ce qui donne une très forte proportion pour cet âge et prouve une grande disposition chez les parents à envoyer leurs enfans de bonne heure à l'école; mais le malheur est qu'ils ne les y laissent point assez longtemps et ne les y envoient point assez assidûment comme le remarquent tous les inspecteurs dans leurs rapports.

Il y a cependant encore là la même remarque à faire sur l'insuffisance probable du recensement.

Le tableau B de l'appendice A offre comme l'année dernière des exemples remarquables de libéralité de la part d'un grand nombre de municipalités scolaires. Le montant total des cotisations foncières supplémentaires et des cotisations spéciales en sus de la cotisation obligée a été de £19697; l'année précédente il était de £23474, ce qui laisse une diminution de £3777; le montant de la rétribution mensuelle est de £52150; l'année précédente il était de £43372, augmentation £8788, enfin le montant des cotisations pour la construction et la réparation de maisons d'école est de £5732 tandis qu'en 1856 il était de £6373 laissant une diminution de £641.

La diminution des cotisations additionnelles s'explique facilement et par le fait que la plupart de ces dernières étaient destinées à payer d'anciennes dettes, et par l'augmentation de la rétribution mensuelle, qui est, comme on le voit, très considérable.

Il y a quatre districts d'inspection qui offrent une diminution dans le chiffre total des contributions, ce sont: 1o. celui de M. Parmelee, composé des comtés de Missisquoi, Brome, Shefford et partie d'Iberville, le montant des contributions en 1856 s'y élevait à £5728, il n'a été en 1857 que de £5326, diminution £402; celui de M. Bourgeois, composé des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska, le montant des contributions en 1856 s'y élevait à £1320, il n'est en 1857 que de £1292, diminution £28, celui de M. Germain composé des comtés de Terrebonne, Laval et Deux-Montagnes dont les contributions étaient de £4488 et n'ont été en 1857 que de £4074, diminution £414; enfin celui de M. Roney dont le chiffre des contributions a subi une diminution de £76. Ces quatre districts d'inspection étaient au nombre de ceux que j'avais signalés l'année dernière comme présentant une augmentation très considérable de toutes les espèces de contributions, mais il est très consolant de voir qu'à l'exception du district de M. Parmelee cette diminution a porté uniquement sur les cotisations pour constructions d'édifices, fait qui est tout naturel et qui n'implique aucun mouvement rétrograde; et qu'au contraire la cotisation additionnelle et volontaire en vertu de la dernière loi, et la rétribution y ont considérablement augmenté. Elles ont aussi augmenté d'une manière assez uniforme dans tous les autres districts ainsi que le montant de toutes les contributions réunies dans chacun d'eux. Quant au chiffre même de l'augmentation, les districts qui se signalent d'avantage sont celui de M. Bruce £631, celui de M. Dorval £538, et celui de M. Bardy £516. D'autres sections du pays ont cependant fait des efforts encore plus remarquables, si l'on considère la proportion de l'augmentation sur le montant de la contribution, la pauvreté des districts et les obstacles à surmonter; il est très satisfaisant de voir par exemple que le district de M. Meagher composé des comtés de Gaspé et de Bonaventure, et que celui de M. Cimon, lequel se compose des comtés de Charlevoix et de Saguenay présentent une augmentation, le premier de £397 et le second de £135.

De tout ce qui précède on peut conclure que l'impulsion donnée en 1856 s'est assez bien soutenue surtout si l'on fait attention aux circonstances difficiles dans lesquelles on s'est trouvé placé.

Les statistiques recueillies par les directeurs des Universités, des Collèges, des Académies, et des Ecoles Normales, pour l'année 1857, se trouvent dans le tableau C de l'appendice A, lequel renferme aussi les résultats généraux de toute la statistique de l'instruction publique de manière à la faire embrasser d'un seul coup-d'œil.

Le nombre des élèves des universités est de 436; il était de 377 en 1856; augmentation 59; celui des collèges classiques est de 2655; il était de 2570 en 1856, augmentation 85; celui des collèges industriels est de 1937, il était de 1935 en 1856; augmentation 2; celui des académies de garçons ou mixtes est de 6139; il était de 6104 en 1856; augmentation 35; celui des académies de filles

est de 13354 il était de 12893 en 1856 ; augmentation 461. En ajoutant à ces chiffres 192 élèves des écoles normales on a 24713, ce qui comparé à l'année 1856 où l'on avait le chiffre 23879, ne donne pour augmentation de l'éducation supérieure que 934 ; cette augmentation est peu considérable et laisse porter une bien plus forte proportion de l'augmentation totale sur les écoles primaires, que les années précédentes.

Le nombre d'élèves recevant gratuitement l'instruction dans toutes les institutions d'éducation supérieure réunies qui n'était que de 3609 en 1856 est de 4167 ; augmentation 558. Sur ce nombre se trouvent les 192 élèves des écoles normales. Le nombre des élèves recevant gratuitement la pension en sus de l'instruction est de 268 ; il était de 256 en 1856 ; augmentation 12. Le nombre des élèves recevant gratuitement partie de la pension est de 481 ; il était de 393 en 1856 ; augmentation 88. Dans ce dernier nombre se trouvent les 72 élèves boursiers des écoles Normales Laval et Jacques-Cartier ; on a oublié d'y placer les 48 élèves boursiers de l'école Normale McGill ce qui porterait à 529 le nombre des élèves recevant gratuitement partie de la pension et l'augmentation à 136 ; mais déduction faite des élèves des écoles normales cette augmentation pour les colléges et les académies ne s'éleverait plus qu'à 26.

Le nombre total des volumes tant dans les bibliothèques destinées aux professeurs que dans celles destinées aux élèves est de 113142, il n'était que de 96823 en 1856 ; il y a donc cette année une augmentation très remarquable de 16319 volumes.

Le nombre des globes et planétaires est de 218, en 1856 il n'était que de 180 augmentation 38 ; enfin le nombre des cartes géographiques dans toutes les institutions d'éducation supérieures réunies, qui en 1856 n'était que de 1552 est de 1713 en 1857 ; augmentation 161. Ce dernier chiffre n'est point très considérable surtout si l'on remarque qu'il faut en déduire 99 cartes qui appartiennent aux nouvelles écoles normales.

Un assez grand progrès se fait remarquer dans tout ce qui concerne les mathématiques. Le nombre des élèves s'exerçant au calcul de mémoire est dans les colléges classiques 624, dans les colléges industriels 815, dans les académies de garçons ou mixtes 1785, dans les académies de filles 2410, et dans les écoles normales 167 ; en tout 5801, en 1856 il n'était que de 4497. Il y a donc eu une augmentation de 1304 dans cette branche importante et l'action de ce département n'est pas, j'ose le croire, tout à fait étrangère à ce progrès. La tenue des livres s'enseigne à 1408 élèves donnant une augmentation de 94 sur l'année précédente. L'algèbre s'enseigne à 274 élèves dans les colléges classiques, à 156 dans les colléges industriels, à 510 dans les académies de garçons ou mixtes, à 8 dans les académies de filles, et à 93 dans les écoles normales, faisant en tout 1041 et donnant une augmentation de 264 sur l'année précédente. La géométrie s'enseigne à 251 élèves dans les colléges classiques, à 185 dans les colléges industriels, à 295 dans les académies, à 6 dans les académies de filles et à 92 dans les écoles normales, en tout à 829 donnant une augmentation de 92. La trigonométrie s'enseigne en tout à 370 élèves donnant une augmentation de 130 ; les sections coniques à 115, donnant une augmentation de 3 seulement, et le calcul différentiel et intégral à 191 donnant une augmentation de 31.

La physique s'enseigne à 643 ; augmentation 98 ; l'astronomie à 678 ; augmentation 119 ; la chimie à 320 ; augmentation 81 ; l'histoire naturelle à 1017, augmentation 339. Ces chiffres, le dernier surtout, ont une grande signification. L'introduction de l'étude de la physique et de l'histoire naturelle dans les académies réussit parfaitement.

Dans toutes nos institutions d'éducation supérieure réunies 7346 élèves dont le français est la langue maternelle apprennent l'anglais, et 1568 dont l'anglais est la langue maternelle apprennent le français ; c'est une augmentation de 1037 dans

le premier cas, et une diminution de 112 dans l'autre. La grammaire latine s'enseigne à 1366 élèves ; c'est une diminution très difficile à expliquer de 276. La grammaire grecque s'enseigne à 611 élèves ; augmentation 4. 30 élèves apprennent l'allemand et 14 l'hébreux. La première de ces langues ne s'enseigne que dans cinq institutions et la seconde dans une seule. Il est évident d'après tout ce qui précède que l'abus de l'étude des langues mortes dans le Bas-Canada n'est pas aussi à redouter qu'on l'avait pensé. Il est même à craindre que ces hautes études ne soient pas ici ce qu'elles devraient y être, ce qu'elles sont par exemple en France et en Angleterre. Quelques maisons, celles surtout qui sont à la tête de l'enseignement essaient de relever sous ce point de vue le niveau des études ; et leurs efforts doivent être approuvés par tous ceux qui désirent voir se développer l'élément littéraire dans ce pays. Le mal ne consiste point dans le grand nombre de ceux qui reçoivent une éducation classique complète ; mais au contraire, comme je l'ai déjà fait observer dans mon rapport précédent, dans le grand nombre de jeunes gens, qui ne font qu'ébaucher leur éducation classique et, sortant du collège après avoir fait seulement une partie de leurs cours d'étude n'ont appris qu'un peu de latin, encore moins de grec, et presque rien des connaissances usuelles, pas même de celles que l'on puise dans une bonne école primaire-supérieure comme celles qui existent maintenant en Prusse, en France, aux Etats-Unis, dans le Haut-Canada, et comme quelques unes de celles qui existent déjà dans le Bas-Canada et qui y seront plus nombreuses quand nos écoles normales auront pu former un nombre suffisant d'instituteurs et d'institutrices. Le cours des collèges classiques en effet diffère essentiellement de celui de toutes les autres institutions. Les premières années y sont surtout consacrées à l'étude des langues mortes, et si l'on y pousse plus loin l'étude des mathématiques et des sciences naturelles, ces dernières se trouvent rejetées à la fin de tout le cours. On a déjà fait beaucoup, il est vrai, dans la plupart de nos maisons d'éducation pour combiner les études nécessaires au commerce et à l'industrie avec celles qui sont plus spécialement requises pour l'exercice des professions libérales ; c'est ainsi que l'on a introduit presque partout l'enseignement du dessin linéaire et de la tenue des livres et commencé généralement en *quatrième* ou en *troisième*, l'enseignement de l'algèbre qui ne se faisait autrefois que dans la première année de philosophie. Mais quelque effort que l'on fasse, un cours d'étude classique, ne pourra jamais être conduit de manière à donner dans les premières années une éducation parfaitement adaptée à tous les besoins d'une société comme la nôtre ; c'est donc aux parents à décider d'abord quelle espèce d'éducation ils veulent donner à leurs enfans, et à faire le choix d'une institution en vue de cette éducation. Le choix une fois fait, ils ne doivent plus regarder en arrière ; mais à moins que les professeurs eux-mêmes ne les avertissent que leur enfant manque d'aptitude, et qu'il perd son temps, ils doivent persister à lui faire faire un *cours complet*.

L'idée la plus erronée et la plus funeste est de croire qu'un jeune homme qui a fait un cours d'étude dans une haute maison d'éducation est devenu par là-même impropre au commerce, à l'industrie, à l'agriculture, et qu'il lui faut nécessairement s'il ne se destine pas à l'église, entrer dans les professions libérales ou dans la carrière administrative. Jusqu'ici on paraissait croire que le commerce, l'industrie et l'agriculture étaient au-dessous de la position acquise par le jeune homme qui avait reçu une éducation classique ; aujourd'hui l'indépendance que se sont acquise par le commerce un bon nombre de nos concitoyens d'un côté, et la triste position qu'occupent dans les professions libérales des hommes mêmes très recommandables, à cause de l'encombrement de toutes ces carrières, d'un autre côté, ont modifié cette manière de voir ; on se borne à se récrier contre l'inefficacité de l'éducation que l'on a reçue et l'on considère la trop grande somme de connaissances dont on est chargé comme un fardeau

qui doit nous empêcher d'avancer dans le chemin de la fortune ! Le déclassement de la jeunesse est plus encore le fruit de préjugés sociaux que de l'éducation donnée dans nos collèges, quoique jusqu'à ces dernières années la négligence que l'on avait mise à y introduire certaines branches usuelles, qui peuvent très bien marcher de pair avec une éducation classique, ait du contribuer à ce résultat.

Il reste bien quelque chose à faire surtout sous le rapport de la calligraphie, si peu cultivée et à la vérité si difficilement cultivable, avec de longs devoirs nécessairement écrits à la hâte, et où le fonds est jugé de préférence à la forme. Cependant d'après quelques uns des chiffres que j'ai signalés plus haut, il est évident que ce ne sera bientôt plus l'absence de certaines connaissances, mais les goûts et les aspirations engendrés par les hautes études que l'on pourra indiquer comme les sources d'un mal dont on se plaint avec tant de raison. Or ces goûts et ces aspirations l'opinion et l'exemple qui entraînent tout avec eux devraient parvenir à les modifier. C'est surtout lorsqu'elles s'appliquent à l'agriculture que les répugnances provenant de pareils sources paraissent absurdes. Cet art devenu une science fait aujourd'hui l'occupation d'un grand nombre d'hommes distingués en Europe et aux Etats-Unis, qui comptent pour les plus instruits de leurs pays ; et quant au commerce il n'y a pas longtemps que l'on citait avec orgueil à Boston le fait que tous les principaux marchands et manufacturiers de cette ville étaient des élèves de Harvard ou de Cambridge.

Parmi les études que nous aimons à voir se propager dans nos collèges est celle de l'histoire, surtout de l'histoire du Canada, qui, disons-le à regret n'est que très récemment introduite, et ne l'est même pas encore dans quelques maisons d'éducation. Elle s'est enseignée en 1857 à 1032 élèves dans les collèges classiques, à 401 dans les collèges industriels, à 811 dans les académies de garçons ou mixtes, à 1938 dans les académies de fille, et à 121 dans les écoles normales, en tout 4303. On peut dire que la presque totalité des élèves portés comme apprenant l'histoire dans le petit tableau indiquant la statistique des branches d'enseignement les plus importantes dans toutes les institutions d'éducation et les écoles primaires réunies, étudient l'histoire de notre pays soit dans l'abrégé de M. Garneau, soit dans un petit livre plus élémentaire qui contient les principaux faits de l'histoire Sainte, de l'histoire de France et de l'histoire du Canada.

L'histoire Sainte s'enseigne à 5400 élèves, l'histoire ancienne à 1297, et l'histoire générale à 962. L'histoire d'Angleterre s'enseigne à 754 élèves dans les collèges classiques, à 61 dans les collèges industriels, à 251 dans les académies de garçons ou mixtes, à 210 dans les académies de filles, à 26 dans les écoles normales ; en tout à 1994. L'histoire de France est enseignée à 457 élèves dans les collèges classiques, à 207 dans les collèges industriels, à 230 dans les académies de garçons ou mixtes, à 1072 dans les académies de filles, et à 28 dans les écoles normales ; en tout, à 1994 ; enfin l'histoire des Etats-Unis s'enseigne à 373 élèves dans les collèges classiques, à 37, dans les collèges industriels, à 78 dans les académies de garçons ou mixtes, et à 30 dans les académies de filles ; en tout à 518.

Les belles-lettres, la rhétorique, la philosophie intellectuelle et morale ne s'enseignent dans les collèges classiques qu'aux élèves des classes qui en portent les noms ; et qu'aux élèves les plus avancés des collèges industriels et des académies. Le droit constitutionnel, ou des notions de jurisprudence usuelle s'enseignent au moyen du livre de M. Crémazie qui a pour titre *Notions utiles*, dans un certain nombre d'institutions. L'agriculture théorique est enseignée à 452 élèves, l'agriculture pratique à 204, et l'horticulture à 620.

Autant que j'en puis être informé cet enseignement est très limité dans sa portée ; mais si incomplet qu'il soit, il ne peut manquer de produire un très grand bien. N'eût-il pour résultat que de faire apprécier aux élèves presque tous, fils de cultivateurs, le noble état exercé par leurs parents ; de leur faire

voir que nulle autre carrière n'offre des résultats plus certains, une indépendance et une aisance plus assurées, surtout pour un homme instruit qui peut combiner les progrès de la science avec les sages enseignements de la tradition; il semble qu'il s'établirait dans notre pays un état de choses tout différent de celui qui y règne, que l'émigration aux Etats-Unis qu'on ne peut jamais espérer faire cesser entièrement, diminuerait et se réduirait bientôt à cette classe d'hommes aventureux et remuans qui existent dans toutes les populations, et surtout dans celles qui sont douées d'une certaine vitalité; et que le déclassement de la jeunesse cette autre plaie peut-être plus terrible que l'émigration, serait en partie guérie.

On apprendra donc avec plaisir que non seulement des leçons d'agriculture théorique sont données dans plusieurs collèges et académies; mais que de plus, aux collèges de l'Assomption, de Ste. Thérèse et de Ste. Anne, des terres ont été achetées expressément dans le but de mettre sous les yeux des élèves les résultats que l'on peut obtenir par la grande et la moyenne culture, et d'initier ceux d'entr'eux qui le désirent à la pratique de cet art. Je n'ignore pas que l'établissement d'écoles spéciales d'agriculture serait encore un moyen beaucoup plus puissant et plus actif d'arriver au même but; mais il me semble que dans une aussi noble cause tout appui, tout secours si imparfait qu'il soit, doit être accepté avec reconnaissance.

Il en est de même de ce qui concerne les autres arts utiles et les beaux-arts. Des écoles spéciales des arts et manufactures et des écoles de peinture ou de dessin seront peut-être dans quelques années ouvertes au public. Leur tâche aura été préparée, et leur clientèle pour bien dire aura été formée par l'enseignement que l'on fait de quelques unes des branches qui s'y rapportent dans nos collèges classiques, dans nos collèges industriels, dans nos académies et même dans nos écoles primaires-supérieures. Le nombre des élèves qui apprennent le dessin linéaire est de 162 dans les collèges classiques, 137 dans les collèges industriels, 201 dans les académies de garçons, 97 dans les académies de filles, et 142 dans les écoles normales; en tout 739; l'augmentation n'est que de 9 sur l'année dernière, et comme il comprend les nouvelles écoles normales, il indique une diminution assez considérable dans les autres institutions; l'architecture s'enseigne à 290 élèves, le dessin ou l'aquarelle à 762. La musique instrumentale s'enseigne à 1366 élèves; elle ne s'enseignait qu'à 1225, augmentation 141.

Je suis heureux de pouvoir dire qu'un plus grand nombre d'institutions, que l'année dernière, se sont prêtées à nous donner les renseignements qui sont indiqués comme n'étant pas obligatoires; et ceci ne doit pas être perdu de vue en appréciant les résultats de deux classes de statistiques qui nous restent encore à passer en revue dans la récapitulation du tableau C; et qui ont rapport aux carrières embrassées par les élèves sortis, et à l'état sanitaire des divers établissemens.

Le nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente (1856) est de 317, il ne s'élevait qu'à 200 comme le constate le rapport de 1856, en 1855; le nombre de ceux sortis après avoir terminé plus de la moitié de leurs cours est de 417; il était de 413 en 1855. L'augmentation de 117 dans le premier cas est assez satisfaisante; surtout si comme nous l'espérons ce progrès se soutient; quand au second chiffre, on ne peut que souhaiter de le voir diminuer chaque année pourvu que ce soit au profit du premier. Le nombre des élèves sortis d'une institution pour continuer leurs études dans une autre est de 165. Le nombre des élèves sortis depuis deux ans qui se livrent à l'enseignement (savoir les années 1855 et 1856) est de 258. 20 appartiennent aux collèges classiques; 18 aux collèges industriels, 86 aux académies de garçons ou mixtes; 94 aux académies de filles, et 40 aux écoles normales. Le nombre des élèves sortis dans la même période qui se livrent à l'agriculture est de 294; l'augmentation sur le nombre provenant des années 1854 et 1855, est de 62.

L'état sanitaire est résumé dans le petit tableau suivant :

SANTÉ DES ÉLÈVES.

NOMBRE D'ÉLÈVES ATTEINTS DE MALADIES GRAVES DANS L'ANNÉE.

NOMBRE D'ÉLÈVES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE.

INSTITUTIONS.	NOMBRE D'ÉLÈVES ATTEINTS DE MALADIES GRAVES DANS L'ANNÉE.										NOMBRE D'ÉLÈVES DÉCÉDÉS DURANT L'ANNÉE.								
	Inflammation et autres mala- dies du cerveau.	Consomption, bronchites et autres maladies des organes de la respiration.	Pleurésie.	Maladies graves des organes digestifs.	Névralgie et autres maladies du système nerveux.	Fièvres et maladies épidémi- ques.	Luxations, fractures et autres accidents.	Autres maladies.	Nombre total d'élèves mala- des durant l'année.	Inflammation et autres mala- dies du cerveau.	Consomption, bronchites et autres maladies des organes de la respiration.	Pleurésie.	Maladie des organes digestifs.	Névralgie et autres maladies du système nerveux.	Fièvres et maladies épidémi- ques.	Tués accidentellement.	Noyés accidentellement.	Morts par suite d'autres ma- ladies.	Nombre total d'élèves décé- dés durant l'année.
Collèges classiques.....	2	13	3	6	5	29	1	6
Collèges industriels.....	1	1	1	3	8	4	18	3	5
Académies de garçons.....	2	14	3	126	3	1	149	2	1	3
Académies de filles.....	1	5	2	2	6	128	7	10	161	1	1	10	12
Écoles normales.....	2	4	8	14	2	2
	8	37	6	11	14	262	11	19	371	3	1	3	3	11	28

Le nombre d'élèves décédés est de 28, il était de 66 l'année dernière quoiqu'un moindre nombre d'institutions eussent donné les renseignements requis. Le nombre des maladies graves est plus considérable, mais tout en tenant compte de la plus grande abondance de renseignements, il y a diminution dans la proportion des décès sur le nombre des maladies graves. Le nombre total des garçons dans toutes les maisons comprises sous la désignation de maisons d'éducation supérieure est de 9838; celui des filles de 14875. Le nombre des externes est de 18108, celui des demi-pensionnaires de 2327, celui des pensionnaires de 4278. Le nombre d'élèves catholiques est de 348 dans les universités, 1904 dans les collèges classiques, 1832 dans les collèges industriels, 3984 dans les académies de garçons ou mixtes, 13241 dans les académies de filles et 123 dans les écoles normales; en tout 21432. Le nombre des élèves protestans est de 88 dans les universités, 751 dans les collèges classiques, 105 dans les collèges industriels, 2155 dans les académies de garçons ou mixtes, 113 dans les académies de filles et 69 dans les écoles normales; en tout 3281. Il y a en tout 266 élèves dont les parents résident hors du Bas-Canada, sur ce nombre 8 viennent du Nouveau-Brunswick, 96 du Haut-Canada et 162 des Etats-Unis.

Sur la plupart des points importants on a pu voir dans cette récapitulation des statistiques de l'éducation supérieure un progrès assez satisfaisant, et quant aux indices défavorables que nous n'avons nullement dissimulés il est juste seulement d'observer que l'on ne peut guères asseoir un jugement que sur une série d'années comparées les unes aux autres et que mille causes accidentelles peuvent amener des fluctuations qui paraissent plus importantes au premier coup d'œil qu'elles ne le sont réellement. Il est aussi convenable de remarquer que dans les collèges classiques les élèves des quatre plus hautes classes qui ont cessé d'étudier la grammaire latine ne se trouvent point portés dans la colonne qui concerne cette branche d'étude.

Le tableau G contient particulièrement les renseignements transmis par les Inspecteurs des écoles, corrigés et complétés par ceux qui me parviennent d'autres sources.

On ne devra donc point s'étonner de trouver quelque différence entre ce grand tableau synoptique et les petits tableaux qui se trouvent dans les rapports de quelques-uns des inspecteurs.

Il y a d'après ce tableau 507 municipalités 2568 arrondissements d'école, 2015 maisons d'école appartenant aux commissaires des municipalités ou aux syndicats des minorités dissidentes, et 2537 écoles sous le contrôle absolu du département de l'instruction publique indépendamment des écoles normales et de leurs écoles modèles annexes. Sur ce nombre il y a 2353 écoles élémentaires sous la régie des commissaires d'école ayant 100989 élèves et 96 sous celle des syndicats dissidents ayant 2768 élèves.

Le nombre total des écoles primaires supérieures tant sous contrôle qu'indépendantes est de 242 ayant 13609 élèves et le nombre total des écoles élémentaires tant sous contrôle qu'indépendantes est de 2518 ayant 110441 élèves.

Le nombre des institutrices est de 902; il était de 892 en 1856; augmentation 10. Ce peu d'augmentation indique qu'un grand nombre d'anciens instituteurs ont abandonné l'enseignement; ce que plusieurs ont fait en vue de la pension accordée. Il est certain qu'un bon nombre de nouveaux instituteurs se sont livrés à l'enseignement comme l'indiquent les statistiques de l'éducation supérieure et des écoles normales. Le nombre total des institutrices se livrant à l'enseignement est de 1850; il était de 1877 en 1856; diminution 27. Cette diminution s'explique facilement par l'obligation où elles ont été de se procurer des diplômes; comme un très grand nombre de nouvelles institutrices se sont présentées avec succès devant les bureaux d'examineurs, indépendamment de

celles qui se livraient déjà à l'enseignement, il est certain qu'une forte proportion d'institutrices incapables ont été renvoyées; ce qui est d'ailleurs constaté par les rapports des inspecteurs et par la correspondance du département.

Le nombre d'instituteurs munis de diplômes qui se livrent à l'enseignement est de 532; il n'était que de 448 en 1856; augmentation 84; le nombre d'instituteurs non munis de diplômes est de 370; il était de 444 en 1856; diminution 74. Ce qui reste encore d'instituteurs laïques non munis de diplômes enseignant généralement dans les parties éloignées de la province, et dans des établissements nouveaux pour lesquels on a cru devoir user d'une certaine indulgence. Du reste depuis la compilation des tableaux statistiques de 1857, beaucoup de localités ont été contraintes à se procurer des instituteurs ou des institutrices munis de diplômes; et c'est mon intention d'insister sur l'exécution la plus rigoureuse de cette condition apposée à l'octroi de la subvention législative dès que les questions soulevées au sujet de la création de nouveaux bureaux d'examineurs auront été décidées par le gouvernement et par la législature. Le nombre des institutrices munies de diplômes qui se livrent à l'enseignement est de 1100; il était de 303 en 1856; augmentation 797. Le nombre des institutrices non munies de diplômes qui se livrent encore à l'enseignement est de 750. Il était de 1574 en 1856; diminution 824. La comparaison ne saurait être poussée plus loin en arrière, parce que plusieurs inspecteurs, avant 1856, comprenaient dans leurs rapports, comme ne étant munis de diplômes, beaucoup d'instituteurs et surtout d'institutrices qui n'avaient qu'un certificat de capacité qu'ils leur avaient donné eux-mêmes provisoirement. C'est ce qui explique la grande diminution qu'il paraîtrait y avoir dans le nombre des institutrices munies de diplômes en 1856, d'après le rapport de l'année précédente.

Le tableau suivant indique le nombre des diplômes accordés par les bureaux d'examineurs et par les écoles normales pendant l'année 1857. En ce qui concerne ces dernières, il diffère de l'état publié dans la première partie de ce rapport, lequel comprenait tout l'espace de temps écoulé depuis le premier janvier 1858 jusqu'à ce jour :

GENRE DE DIPLOME.	ECOLES NORMALES.			BUREAUX DES EXAMINEURS.										
	Ecole normale J-Cardier.	Ecole normale McGill.	Ecole normale Laval.	Montréal catholiques.	" protestans.	Québec catholiques.	" protestans.	Trois-Rivières.	Sherbrooke.	Stanstead.	Ottawa.	Kamouraska.	Gaspé.	Total.
Académie								2		1				3
Ecole modèle ou <i>primaire-supérieure</i>	7			15	3	14	1	14	2	1	1	12		70
Ecole élémentaire	1	17		533	2	168		171	62	73		76		1103
Total	8	17		548	5	182	1	187	64	75	1	88		1176

Il y a comme l'année dernière quelque augmentation dans les salaires des instituteurs, quoiqu'il reste beaucoup à faire sous ce rapport. Il y a encore malheureusement 142 instituteurs et 1004 institutrices recevant moins de £25 par

année; il y a 419 instituteurs et 821 institutrices recevant de £25 inclusivement à £50 exclusivement. Il y a 266 instituteurs qui reçoivent de £50 inclusivement à £100 exclusivement; il n'y en avait que 196 en 1856; augmentation 70. Le nombre d'instituteurs recevant £100 et au-dessus est de 29; il n'était que de 10 en 1856. Le nombre d'institutrices recevant de £50 inclusivement à £100 exclusivement est de 30; il n'était que de 20 l'année précédente. Le maximum du salaire donné aux instituteurs est de £200; le maximum du salaire donné à une institutrice est de £125.

Le nombre des bibliothèques de paroisse est de 96; le nombre des volumes qu'elles renferment est de 60510.

Je n'ai pas cru devoir publier le tableau des livres en usage cette année, comme il n'offrait que des résultats peu différents de ceux de l'année précédente.

L'appendice B contient les comptes rendus des finances du département et des statistiques qui s'y rapportent plus particulièrement.

Le premier tableau qu'on y trouve fait suite au rapport sur la distribution de l'éducation supérieure en vertu de l'Acte 19 Victoria, chapitre 54. Il contient le nom de chaque institution, le comté où elle est située, le nombre de ses élèves et la somme accordée pour 1857, mise en regard des subventions de 1855 et de 56. La distribution de 1855 est la dernière qui ait été faite par la législature autant que possible elle a servi de base aux deux autres.

Il a été distribué £1367 entre deux universités ayant en tout 181 élèves; £3714 entre neuf collèges classiques ayant en tout 1794 élèves; £2325 entre 15 collèges industriels ayant en tout 1937 élèves; £4145 entre 65 académies de garçons ou mixtes ayant en tout 6033 élèves; £2827 entre 62 académies de filles ayant en tout 7528 élèves; et £2895 entre un grand nombre d'écoles primaires-supérieures, et d'écoles de charité réunissant en tout le chiffre de 6593 élèves.

Le second tableau de l'appendice B contient la distribution de la subvention supplémentaire faite aux municipalités pauvres en vertu de la 7^e clause de l'acte 19 Vict. chap. 14. Cette subvention annuelle de £1000 a été partagée entre 99 municipalités par sommes variant de £5 à £15; suivant les besoins et les titres particuliers que peuvent faire valoir chacune d'elles; lesquels sont brièvement exposés dans une des colonnes du tableau. Les localités éloignées, les nouveaux établissements et, parmi ceux-là, ceux qui paraissent faire le plus d'efforts et de sacrifices pour établir ou améliorer leurs écoles ont eu la préférence. Les comtés qui renferment un plus grand nombre de municipalités pauvres secourues de cette manière, par le département, sont Arthabaska qui en a sept; Bonaventure huit; Compton cinq; Charlevoix cinq et Gaspé sept.

Vient ensuite un état des pensions accordées aux instituteurs pauvres et retirés de l'enseignement par suite de leurs infirmités ou de l'épuisement causé par leurs travaux. Cette liste est précédée d'une circulaire adressée aux ministres des divers cultes, dans la juridiction spirituelle desquels se trouvent ces pensionnaires. Elle a pour objet de préserver les anciens instituteurs des fraudes et des spéculations dont les miliciens pensionnaires ont été les victimes dans une foule de circonstances. Les instituteurs sont avertis qu'ils ne peuvent vendre ni transporter leur pension à qui que ce soit, et que du moment où elle aura été vendue ou transportée elle cessera d'être payable; et pour mieux assurer l'exécution de ce règlement les pasteurs ont été priés de vouloir bien servir d'intermédiaires entre ce département et leurs paroissiens, ce qu'ils se sont empressés de faire.

La somme de £221 14s. 6d. a été distribuée entre 63 pensionnaires qui sont tous d'anciens instituteurs retirés avant la passation de la loi, et admis à profiter de ses dispositions. Sur la pension de cette année on a retranché le montant des primes qu'ils auraient eu à payer si la caisse d'économie eût existé

lorsqu'ils enseignaient ; ce qui explique la modicité des sommes payées à chacun d'eux. On trouvera ensuite une liste de 160 instituteurs et institutrices qui se sont fait inscrire jusqu'au premier de janvier 1858.

L'appendice B contient de plus un tableau de la distribution des livres achetés par le département pour être donnés en prix par les Inspecteurs dans leurs visites. On verra qu'il a été distribué 4358 volumes en 1856, et 6075 en 1857. Il est à peu près impossible que ces livres ne soient pas lus par les enfans et par leurs parents ; et de cette manière un nombre très considérable d'excellents livres ont été répandus et lus sur toute la surface du pays. Indépendamment de l'émulation qui a pu être excitée chez les élèves, du prestige donné à la visite de l'inspecteur, et de l'attention plus grande que celui-ci se trouve contraint d'y apporter, le seul fait de la distribution de ces livres est par lui-même un moyen d'instruction et de progrès moral qui n'est pas à dédaigner.

Les deux derniers documents que contient cet appendice sont un état général des sommes payées par ce département dans le cours de l'année, et un état de toutes les dépenses des écoles normales depuis leur établissement. Les sommes payées par le département en 1857, s'élèvent à £66,471 10s. 10d., et sont divisées en treize chapitres différens de dépenses. On peut juger si la distribution de cette somme par traites ou ordres sur la Banque dont le plus grand nombre varient de § 20 à § 50 doit exiger une comptabilité difficile. Cette besogne n'est cependant qu'un des détails de l'administration de ce département. La correspondance avec les diverses municipalités, avec les inspecteurs d'école, les chefs d'institution, les instituteurs et avec le public en général va s'augmentant chaque année. Un de mes premiers soins a été d'adopter pour le classement de cette correspondance le système de dossiers et d'index suivi dans le bureau du Secrétaire Provincial. Le nombre des dossiers nouveaux pour l'année 1857 est de 4000. Chaque dossier contient généralement plusieurs lettres et il y en a de plus un grand nombre, portées aux dossiers des années précédentes. Le tableau suivant du nombre de lettres, et documents expédiés ou reçus par la poste dans le cours de l'année contribuera à donner une idée du mouvement des affaires dans ce département :

	Janvier.	Février.	Mars.	Avril.	Mai.	Jun.	Juillet.	Août.	Septembre	Octobre.	Novembre.	Décembre.	TOTAUX.	Total des lettres reçues et expédiées.
Lettres reçues.	778	606	142	482	298	415	1103	525	483	664	433	537	6486	19671
Lettres expéd.	719	1240	419	613	273	1839	5454	521	419	413	349	924	13185	

30. Observations Générales.

J'ai déjà dit dans mon précédent rapport que la plus grande difficulté qu'éprouvait le département consistait dans l'absence de ressources pécuniaires suffisantes. Ce n'est pas que la somme votée chaque année pour la subvention des écoles communes ne soit assez considérable si on la compare aux revenus de la Province ; mais par suite de circonstances que j'ai exposées dans un rapport spécial imprimé par ordre de l'assemblée législative en 1856, j'ai trouvé un déficit actuel de £8000 et un déficit probable de £12,500 pour l'année courante lors de mon entrée en charge. Ces déficits provenaient de ce que les sommes votées chaque année par la législature pour les institutions d'éducation supérieure avaient été prises depuis plusieurs années sur la subven-

tion des écoles communes, tandis qu'elles ne devaient être payées que sur la balance qui resterait au crédit de cette subvention par le non-fonctionnement de la loi dans un certain nombre de municipalités. Or, la loi étant généralement mise en vigueur, et le gouvernement ayant de plus payé presque tous les arrérages dûs aux municipalités, qui n'avaient point rempli les conditions voulues, à mesure qu'elles s'y conformaient ; il en est résulté qu'il n'y avait plus de balance du fonds des écoles communes. Et cependant tous les ans la législature votait des sommes de plus en plus considérables à distribuer entre les collèges, les académies et les autres institutions ; en 1854, ces sommes furent portées à plus de £20000. Elles devaient être prises, *premièrement* jusqu'au montant de £5000 sur les revenus du fonds consolidé, *secondement* sur les revenus des biens des Jésuites, et en *dernier* lieu sur la *balance* du fonds des écoles communes. Les revenus des biens des Jésuites étant de beaucoup insuffisants, et la balance de la subvention des écoles communes étant purement illusoire, il est facile de voir comment le déficit a dû se former. Il sera tout aussi facile de comprendre comment il devra se continuer et s'augmenter d'année en année si on n'établit pas une fois pour toutes les finances de ce département sur une base plus certaine comme je l'ai demandé dans mon rapport de l'année dernière où j'ai dit :

“ La principale difficulté est celle qu'offre actuellement l'état des finances du département. J'y ai déjà attiré l'attention dans un rapport spécial qui a été imprimé par ordre de l'Assemblée Législative. Le gouvernement a fait des efforts louables pour remédier temporairement à cette difficulté et pour me permettre de faire sans interruption les paiements ordinaires. Une telle situation ne saurait cependant se prolonger bien des années sans de graves inconvénients ; d'autant plus que les améliorations les plus urgentes requièrent une augmentation des ressources pécuniaires à ma disposition.”

La législature a voulu assurer pour divers objets une allocation annuelle de £22,000 sur le nom de *fonds de placement de l'éducation supérieure du Bas-Canada*. Cette allocation se compose *premièrement* d'une somme de £5000 prise chaque année sur les revenus du fonds consolidé, *secondement* de tous les revenus des biens des Jésuites, lesquels ont été en même temps permanemment appropriés à cet objet et *troisièmement* de la balance de la subvention annuelle des écoles communes. Sur ce fonds £17000 devaient être distribués annuellement aux universités, collèges, académies et écoles-modèles, le reste devait être approprié aux écoles normales et à d'autres objets indiqués dans la loi.

Il est évident que cette législation ne pouvait placer les finances du département dans un état plus prospère qu'en autant que l'on eût augmenté suffisamment la subvention des écoles communes chaque année comme on avait commencé à le faire par un vote de la chambre en 1853, ou bien que l'on eût pu parvenir par une meilleure administration des biens des Jésuites à accroître le revenu qui en provient. La somme additionnelle votée par la législature s'est élevée il est vrai chaque année ; mais non point de manière à pouvoir jusqu'à présent faire face aux exigences de la législation de 1856 comme on peut s'en convaincre facilement en jetant un coup d'œil sur le chiffre du vote additionnel annuel dont un peu moins de la moitié revient au Bas-Canada.

Années,	1853	1854	1855	1856	1857
Vote,	£10000	£15000	£25000	£35000	£40000

D'un autre côté, bien que le gouvernement fasse de louables efforts pour mettre sur un meilleur pied l'administration des biens des Jésuites, il est à craindre, surtout à raison de la manière dont la plupart de ces biens ont été

affectés par la législation sur la tenure seigneuriale que ce revenu non plus ne s'élève pas assez haut pour couvrir les déficits annuels indiqués.

Le gouvernement, il est vrai, a pourvu jusqu'ici à la distribution de la somme allouée par la loi pour les institutions d'éducation supérieure, à l'établissement et à l'entretien des écoles normales, à la publication des deux journaux d'éducation, à la création d'une caisse d'économie pour les instituteurs, au paiement de la subvention annuelle de £28,594 11s. 2d. aux écoles communes, et à la distribution d'une subvention supplémentaire de £1000 en faveur des municipalités pauvres et éloignées. Mais il n'en résulte pas moins, 1o. que tout le surplus de l'octroi additionnel fait en faveur des écoles communes est absorbé chaque année par le déficit du fonds de l'éducation supérieure et que la somme à distribuer entre les diverses municipalités restant la même, tandis que le nombre des municipalités augmente, la part revenant à chacune d'elles va toujours ou diminuant au lieu qu'elle devrait aller en augmentant, comme le nombre des écoles et le nombre des élèves; 2o. que beaucoup de réformes qui exigeraient des appropriations spéciales ne sauraient être faites; 3o. que le département se trouve continuellement gêné et dans une fausse position n'ayant à disposer que de ressources variables et incertaines.

Sans vouloir blâmer ni la législature, ni le gouvernement, qui font de grands efforts pour donner à l'instruction publique toute l'impulsion désirable, j'ai cru de mon devoir d'appeler de nouveau cette année l'attention publique sur un état de chose dont je partagerais en quelque sorte la responsabilité si je n'en signalais dans toutes les occasions les très graves inconvénients.

Il me semble difficile que ce département qui n'est certainement pas le moins important de tous les départements publics puisse demeurer longtemps le seul qui ne dispose point de ressources assurées, et tandis que je ne vois aucun moyen de diminuer les subventions faites aux écoles des diverses classes, et qu'au contraire, tout prenant de l'accroissement, exige également un accroissement de dépenses; il me paraît urgent que la législature garantisse le paiement des sommes appropriées à l'encouragement de l'éducation, indépendamment du revenu des biens des Jésuites.

Ces remarques étaient d'autant plus nécessaires qu'elles s'appliquent à la plupart des sujets qui préoccupent le plus vivement le département et l'opinion publique. L'inspection plus efficace et plus régulière des écoles, la classification des institutions d'éducation supérieure, l'uniformité dans les livres d'école, la construction de maisons d'école convenables, l'introduction de tableaux noirs, de cartes géographiques, de globes etc., la formation de bibliothèques pour les maîtres et pour les élèves, l'augmentation du salaire des instituteurs, l'établissement d'un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseignement; toutes ces réformes si désirables et plus ou moins liées les unes aux autres sont presque toutes difficiles à accomplir dans l'état où se trouve les finances du département.

L'inspection des écoles laisse beaucoup à désirer, et c'est l'opinion générale que la plupart des inspecteurs accomplissent négligemment leurs devoirs. Des visites faites à la hâte, hors de la présence des commissaires, des statistiques recueillies fort imparfaitement, des rapports écrits quelque fois sur oui dire, beaucoup de municipalités négligées et abandonnées sans aucune espèce de visite pendant plusieurs années; voilà ce qu'on m'a représenté de tous côtés à mon entrée en charge comme étant l'état réel des choses en ce qui concerne la plupart de ces fonctionnaires. J'ai malheureusement eu à me convaincre que cette peinture injuste quant à plusieurs, exagérée quant à la plupart d'entr'eux, n'était pas cependant sans quelque vérité dans l'ensemble. Je me suis efforcé d'y mettre ordre autant qu'il était en mon pouvoir et deux destitutions ont prouvé que le gouvernement avait à cœur de forcer ceux qui se sont chargés

volontairement d'une tâche aussi importante, à s'en acquitter convenablement. Malheureusement quelques circonstances rendent très difficile la surveillance que je m'efforce d'exercer sur ces officiers. Il est évident que tant que l'on se contentera de se plaindre des inspecteurs en général sans articuler de griefs particuliers contre aucun d'eux, il sera toujours bien difficile au département de découvrir et de punir leur négligence. Or, ceux même qui vont jusqu'à demander l'abolition de cette charge sont assez souvent les derniers à signaler aux autorités les irrégularités et la mauvaise conduite de l'officier qu'ils veulent atteindre, en privant le pays d'une institution indispensable au fonctionnement de tout système d'instruction publique. Sans doute qu'un noble sentiment éloigne beaucoup de citoyens honorables de tout ce qui pourrait ressembler au métier de dénonciateur ; mais il semble que le courage civil qui consiste simplement à signaler la négligence coupable de fonctionnaires qui ont entre leurs mains le sort de la jeunesse du pays, n'aurait rien qui dût répugner même aux hommes les plus délicats.

Quoiqu'il en soit, la trop grande étendue des districts d'inspection, comme je l'ai déjà fait remarquer dans mon premier rapport en rendant impossible l'inspection fréquente et convenable de toutes les écoles, fournit de suite un excellent prétexte derrière lequel les inspecteurs ne manquent jamais de se retrancher dès qu'ils sont accusés. Il est bien difficile pour le département de savoir s'ils font même tout ce qu'il leur est possible de faire, du moment où il est démontré qu'ils ne peuvent à la rigueur remplir toutes les obligations qu'on leur impose. La plupart d'entr'eux ont à visiter de cent à deux cents écoles deux fois par année, et à parcourir des districts qui contiennent en moyenne de quatre à cinq cent mille acres de terre habitée. Quelques-uns de ces districts contiennent jusqu'à 800,000 acres de terre habitée, et ont une étendue de près de deux cent lieues en superficie. Il est certain que, sans l'hospitalité qui est donnée gratuitement aux inspecteurs par des amis de l'éducation dans quelques localités, leurs salaires, qui sont en moyenne de £200, et dont le maximum est de £250, seraient presque entièrement absorbés par leurs frais de voyage. Il résulte de là que la charge ne saurait être généralement acceptée que par des personnes exerçant d'autres professions et faisant un accessoire de ce qui devrait être leur unique occupation.

Doit-on conclure de tout ce qui précède que la charge d'inspecteur doit être abolie, ce qui ferait une réduction de plus de £4000 dans les dépenses de ce département ? Je doute fort, pour commencer, que cette réduction de dépenses fût une *économie*. C'est à l'action des inspecteurs, si imparfaite qu'elle soit, que l'on peut attribuer l'augmentation si remarquable qui a eu lieu d'année en année dans les cotisations ; et il est facile en jetant un coup-d'œil sur les rapports de mon prédécesseur de voir que cette augmentation n'a été bien considérable qu'à dater de l'établissement de cette charge. Il serait fort à craindre que la suppression de l'inspection des écoles et des livres de comptes et registres des commissaires n'eût de suite pour résultat une diminution considérable dans le produit des cotisations et impositions. Sans aller plus loin, il est certain que les inspecteurs ont découvert, arrêté ou prévenu des défalcons de la part des secrétaires trésoriers se montant ensemble à des sommes beaucoup plus considérables que leurs salaires.

Du moment où il est admis que l'inspection des écoles est nécessaire, il me semble que dans le Bas-Canada du moins, il est difficile que cette inspection se fasse autrement que par des officiers nommés et salariés par le gouvernement. On a des inspecteurs nommés par le gouvernement en France, en Belgique, en Prusse, en Angleterre et en Irlande. Dans tous les états de l'Union il y a des surintendants de comté qui ne sont autre chose que des inspecteurs soumis à la juridiction du surintendant général de l'état. En Angleterre, quoiqu'il n'y ait

point à proprement parler de système d'instruction publique régulièrement organisé aux frais de l'état, l'inspection des écoles y est considérée comme un objet de la plus haute importance et l'on y consacre actuellement une somme annuelle de £40,000 sterling, proportion très considérable du budget de l'instruction publique. Au Nouveau Brunswick on vient d'établir un système d'inspection et à la Nouvelle Ecosse le surintendant de l'éducation insiste sur la nomination d'inspecteurs et déclare qu'il lui est impossible de faire fonctionner le système sans ces auxiliaires indispensables. L'extrait suivant du rapport de M. Forrester sur ce point ne sera pas lu sans intérêt.

“ Sans les inspecteurs, dit-il, il m'est impossible de m'acquitter de mes devoirs ; et le travail qu'il me faudrait faire dans ma position serait au-dessus de mes forces physiques et morales. En différant d'ailleurs, la nomination de ces officiers, on me fait perdre une grande partie de mon utilité. Il est reconnu que beaucoup de pays de l'Europe ne peuvent se passer de leurs services ; à plus forte raison devons-nous les considérer comme indispensables ici surtout, où les moyens de communication entre les diverses localités répandues sur toute la surface de ce pays sont en beaucoup plus petit nombre. Les devoirs des inspecteurs sont de deux sortes : ils consistent 1^o à répandre parmi les populations les plus reculées d'un pays, la connaissance des diverses lois qui concernent l'instruction publique et à exécuter les ordres qui leur sont donnés de temps en temps par le surintendant ; 2^o à faire naître l'émulation chez les contribuables des endroits qu'ils doivent parcourir dans leurs visites et à promouvoir de cette sorte les intérêts de l'éducation.”

Dans le Haut-Canada, il n'y a pas moins de 300 inspecteurs. Ils sont payés par les municipalités, et leur nomination est confiée aux autorités municipales. Leurs salaires varient de \$4 à \$6 pour chaque école visitée.

Indépendamment de toute autre considération, il est évident que dans l'état actuel du système municipal dans le Bas-Canada, il serait impossible d'obtenir une bonne inspection des écoles par un tel arrangement. Il me paraît d'ailleurs fort douteux en principe que l'officier qui doit contrôler la direction donnée aux écoles par les commissaires et les syndics, soit nommé et payé par une autorité locale au lieu de l'être par le département de l'instruction publique.

Ce qui reste à faire c'est donc, comme je l'ai déjà suggéré dans un précédent rapport, de réduire la trop grande étendue des districts d'inspection et de nommer à l'avenir autant que possible d'anciens instituteurs pour inspecteurs. Cette mesure entraînerait nécessairement une augmentation de dépenses ; mais sur ce point comme sur beaucoup d'autres, il faut bien se résigner à représenter à la législature et au gouvernement ce que l'on dit tous les jours aux contribuables : qu'il vaut mieux dépenser quelque chose de plus et obtenir un résultat, que de dépenser une moindre somme en pure perte. Du reste on pourrait organiser de nouveaux districts de manière à rendre physiquement possible une inspection efficace de toutes les écoles deux fois par année. Cet arrangement ne demanderait que six ou sept inspecteurs de plus qu'il n'y en a actuellement, et une partie de leurs salaires pourrait être formée par une légère réduction opérée sur ceux des inspecteurs dont les districts auraient été considérablement diminués ; ceux-ci y gagneraient encore.

Il serait alors très facile de régler la durée des visites, les formalités dont elles devraient être accompagnées, enfin de prescrire aux inspecteurs une méthode dont il leur serait impossible de s'écarter. Dans d'autres pays, l'inspecteur est tenu de rédiger séance tenante un procès-verbal de sa visite, lequel est contresigné par l'instituteur et par les représentants de l'autorité locale, qui sont tenus d'être présents. L'officier du gouvernement ne touche son salaire que sur la production de tous ces procès-verbaux. Il serait nécessaire de contraindre ici

par une pénalité les commissaires d'école et leurs secrétaire-trésoriers d'accompagner les inspecteurs dans leurs visites. On peut voir par les rapports de ces derniers qu'ils ont la plus grande peine à obtenir la présence des commissaires et des syndics et même à les trouver réunis pour avoir d'eux les explications nécessaires et leur donner les avis propres à les guider dans l'exercice de leur charge.

Les instituteurs, toutes choses égales d'ailleurs, doivent être préférés à tous autres candidats, et lorsque les écoles-normales auront été plus longtemps en opération il y aura même justice à statuer que la charge d'inspecteur ne puisse être donnée à d'autres qu'à des professeurs ou à des instituteurs qui auront enseigné pendant un certain nombre d'années. Ce serait un des meilleurs moyens d'attirer et de retenir dans l'enseignement des jeunes gens de mérite, et de s'assurer de fonctionnaires qui s'occupent exclusivement de leurs devoirs.

La distribution de la subvention faite aux universités, collèges, académies et écoles-modèles devient chaque année plus difficile par l'augmentation du nombre des institutions, surtout par la multiplication des écoles-modèles. Il n'y a pas de doute que l'établissement de ces écoles est un des meilleurs moyens qu'il y ait de promouvoir l'éducation et surtout d'assurer aux plus capables d'entre les instituteurs des salaires moins insuffisants que par le passé. Cependant il serait grandement à désirer qu'une allocation spéciale fut faite pour ces écoles. Il y a un double inconvénient à ce que la somme qui leur est accordée soit prise ou plutôt paraisse être prise sur le fonds de l'éducation supérieure. Je dis paraisse être prise sur le fonds de l'éducation supérieure, car en réalité puisque les revenus des biens des Jésuites ne suffisent point à former ce fonds, il est pris même une plus forte somme sur la balance du fonds des écoles communes, que celle qui est payée aux écoles-modèles. Le double inconvénient consiste en ce que d'abord les directeurs des collèges et académies sont sous l'impression que toute la subvention dite de l'éducation supérieure leur est destinée, et que d'un autre côté ceux qui sont opposés en principe aux allocations en faveur de ces institutions ne réfléchissent point de leur côté que la somme de £2795 est payée aux meilleures d'entre les écoles communes dont ils défendent la cause.

Les raisons que j'ai indiquées dans mon précédent rapport comme s'opposant pour le moment à une meilleure classification des institutions dites d'éducation supérieure existent encore et l'on ne pourra parvenir à ce résultat que graduellement. Une augmentation de l'allocation placerait ce département dans une position à pouvoir faire davantage à cet égard, mais elle n'est guère à espérer dans les circonstances actuelles.

Les universités et les collèges classiques, comme on a pu le voir, se maintiennent dans des conditions assez prospères. Le nombre de ces établissements n'augmentant point, il est à espérer qu'ils pourront se soutenir avec les allocations actuelles, quoiqu'il soit bien désirable de les augmenter afin de leur permettre de réaliser des améliorations importantes sous le rapport de l'hygiène et de l'éducation physique.

Les dettes contractées pour la construction des édifices et les autres frais d'installation de quelques unes de ces institutions les plus récemment établies sont la cause d'une gêne que l'on aimerait à faire disparaître si l'état du fonds de l'éducation supérieure le permettait. Mais, comme on l'a vu, pour maintenir les allocations annuelles et en donner à de nouvelles institutions établies dans des comtés où il n'y en avait point, il est devenu nécessaire de cesser toute allocation spéciale de ce genre. Elles étaient d'ailleurs devenues un véritable abus.

Dans cet état de choses on ne peut s'empêcher d'apprécier toute l'utilité des anciennes dotations faites autrefois en faveur des deux vénérables maisons d'éducation, les séminaires de Québec et de Montréal, qui les rendent entièrement indépendantes des subventions législatives auxquelles elles n'ont jamais participé. Le grand développement que vient de prendre la première de ces institutions aujourd'hui, l'université-Laval, a déjà été mentionné dans mes rapports précédents, et l'on trouvera dans le "Lower Canada Journal of Education" une notice historique de cette université et de l'université McGill.

Les collèges industriels ont été institués, les uns dans le but de répondre à certaines exigences de notre état social et de combiner avec le système du pensionnat un genre d'éducation qui comprenne à peu près tout ce qui constitue l'éducation supérieure moins l'étude des langues mortes; d'autres se sont établis avec l'ambition de devenir plus tard des collèges classiques, mais ont dû abandonner ce projet à raison du nombre assez grand des institutions de ce genre déjà existantes. Ces collèges industriels ont cependant certains obstacles à vaincre qui consistent précisément dans l'absence de l'enseignement du latin. Beaucoup de cultivateurs catholiques ne font faire de longues études à leurs enfants que dans l'espoir qu'ils entreront dans le clergé; et nécessairement les institutions dont nous parlons perdent par là un grand nombre de sujets. Aussi les influences locales tendent-elles de plus en plus à faire étendre le programme de ces maisons, et à les transformer en collèges classiques. En ce qui concerne celles qui sont plus particulièrement soumises à l'autorité ecclésiastique, celle-ci avec une bien louable prudence s'est toujours efforcée de les restreindre en ce qui concerne l'étude du latin et du grec.

La plupart de ces institutions sont dans des conditions d'existence assez précaires. De grands efforts ont été faits par leurs fondateurs pour élever des édifices qui font honneur aux parties du pays où ils sont situés. Les subventions qui leur sont accordées par le département ne leur fournissent guères plus que les moyens de se maintenir et de payer l'intérêt des dettes dont elles sont la plupart chargées. Il est certain que sans une augmentation de la subvention qui permette de leur prescrire l'enseignement plus complet des sciences physiques et mathématiques, et de leur procurer le matériel nécessaire à cet enseignement, en un mot de développer un caractère particulier qui réponde parfaitement au nom, que quelques unes d'entr'elles avaient pris et que l'on a cru devoir donner à toutes pour les distinguer des collèges classiques; ces institutions intermédiaires devront languir et manqueront d'atteindre l'objet auquel elles semblent être destinées.

Les académies de garçons et les académies mixtes de garçons et de filles sont très nombreuses surtout dans certains comtés. Elles étaient déjà en trop grand nombre lorsque ce département a été chargé de la distribution de la subvention. On suit assez généralement dans ces institutions un cours d'études propres à préparer à celui des collèges classiques. Ici le grand nombre, la concurrence illimitée, par suite du manque de ressources qui en résulte pour chaque institution, fait encore languir et végéter ce qui autrement pourrait prospérer. Il serait grandement à désirer que les personnes influentes dans chaque comté, et que les directeurs des académies eux-mêmes s'entendissent pour en réduire le nombre, ce qui permettrait d'augmenter la subvention de chacune d'elles, tandis que dans l'état actuel des choses on se verra forcé de la diminuer jusqu'à ce qu'elle ne soit plus qu'une somme insignifiante.

Au risque de me répéter, je dois encore faire observer que cet état de choses ne saurait être attribué à ce département qui a dû se guider dans la distribution des subventions en partie sur celles qui avaient été faites par la législature, avec cette grande différence toutefois que le parlement dans son omnipotence aug-

mentait chaque année ses largesses tandis que le département est forcé de suivre une marche toute opposée. Comme je l'ai déjà expliqué dans mon dernier rapport, il serait bien difficile, à moins de très graves raisons, de supprimer tout à fait la subvention accordée en premier lieu par la législature à aucune de ces institutions. Tout ce que je puis faire c'est d'arrêter pour l'avenir la création d'institutions nouvelles dans les localités qui en possèdent déjà plusieurs, en leur refusant toute subvention. Cette règle n'a pu être suivie bien strictement dans le principe à cause surtout des entreprises déjà commencées sur la foi du système alors existant et assez souvent même sur des promesses de secours de la part des représentants de l'autorité. Aujourd'hui le département est en position d'y adhérer et elle a eu plein effet dans la distribution de 1857.

La classification plus complète et plus rigoureusement correcte de ces maisons d'éducation se fera bien lentement; les conditions que la loi permet au gouvernement d'imposer au paiement de la subvention peuvent être un des moyens d'y parvenir, et il serait du reste facile de voir, en comparant les tableaux que nous publions, avec les allocations faites précédemment par la législature, qu'un grand progrès a déjà été fait dans le sens indiqué.

En ce qui concerne les écoles communes, les rapports des inspecteurs signalent toujours les mêmes obstacles avec une unanimité qui est par elle-même la meilleure preuve à apporter à l'appui de leurs demandes. La nécessité de faire des réglemens pour la discipline des écoles et pour l'uniformité à établir dans le choix des livres pédagogiques est évidente. La loi a donné les pouvoirs qui concernent ces deux importantes mesures au conseil de l'instruction publique et il serait peu convenable et peu prudent que le département prit une initiative qui pourrait être désavouée par ce corps lorsqu'il aura été nommé, ce qui ne serait point sans de graves inconvénients pour les écoles, par le désordre qui en résulterait, et pour les pères de famille par les dépenses inutiles qui auraient été causées. Cette circonstance rend donc très urgente la nomination du conseil de l'instruction publique, dont j'avais d'abord suggéré l'établissement et que la loi de 1856 a permis au gouvernement de nommer.

Les suggestions que j'avais faites, à l'égard surtout de la publication d'une série de livres de lecture, appropriés aux besoins du pays, est renouvelée cette année par plusieurs inspecteurs, et je n'hésite pas à dire qu'elle me paraît être la chose la plus importante et la plus urgente.

Le manque de cartes géographiques, de globes, de tableaux de lecture, et de tableaux pour les leçons de choses est aussi vivement senti et comme je l'ai suggéré dans mes deux rapports précédents le seul moyen d'y pourvoir serait d'établir un dépôt de ces objets sur le plan de celui qui a fait tant de bien dans le Haut-Canada. Il n'y a malheureusement aucune appropriation de fonds pour cet objet. Le conseil de l'instruction publique est aussi autorisé par la loi à faire publier des livres d'école, des cartes, etc., mais il est indispensable pour que ce corps puisse remplir cette partie importante de ses devoirs qu'une somme suffisante soit mise à sa disposition.

Les bibliothèques de paroisse ne prendront point non plus un bien grand essor, tant qu'on n'aura point recours pour leur formation au système employé dans le Haut-Canada.

La construction de maisons d'école d'après des plans nouveaux est d'autant plus urgente que dans beaucoup d'endroits les anciennes maisons bâties avec peu de ressources au commencement de la mise en opération de la loi, ou sont devenues tout à fait inhabitables, ou exigent de très grandes réparations. J'ai fait publier dans le "Journal de l'Instruction publique" une série d'articles sur cet important sujet, accompagnés de plans et de gravures. Mais là encore les ressources pécuniaires manquent au département. Une nouvelle allocation devrait

être faite aussi promptement que possible, et quant au mode de distribution, je ne puis qu'appeler de nouveau, l'attention du gouvernement sur les suggestions contenues dans mon dernier rapport.

L'amélioration du sort des instituteurs a été l'objet constant des soins de ce département. L'irrégularité avec laquelle on leur payait leurs salaires avait été jusqu'ici l'un des plus grands obstacles aux progrès de l'éducation. Cette irrégularité provenait en partie de la négligence des commissaires d'école, en partie de la lenteur que le département était forcé de mettre dans la distribution de la subvention semestrielle par suite du système adopté qui exigeait la passation d'un ordre en conseil pour le paiement de la part revenant à chaque municipalité à mesure qu'elles se conformaient à la loi en transmettant leurs rapports. La législation de 1856 a obvié à ce grand inconvénient en mettant de suite, à la fin de chaque semestre, toute la subvention entre les mains du surintendant. Le tableau suivant fera voir le progrès qui a été fait dans la distribution de la subvention par suite de cette importante réforme.

TABLEAU montrant à quelles époques a été payée la subvention annuelle aux diverses municipalités pendant ces dernières années.

Semestres payés.	Date du paiement	Mois où il a été payé.	Nombre de municipalités payées.	Montant payé.		
				£	s.	d.
Deuxième 1854,.....	1855	Mars,	165	8133	12	8
Deuxième 1854,.....	1855	Avril,	102	2825	8	0
Deuxième 1854,.....	1855	Mai,	59	1680	16	9
Deuxième 1854,.....	1855	Juin,.....	14	231	3	6
Deuxième 1854,.....	1855	Août,.....	18	495	16	11
Deuxième 1854,.....	1855	Octobre,	15	450	5	3
Deuxième 1854,.....	1855	Décembre,.....	5	96	8	1
Premier 1855,.....	1855	Août,	338	10219	3	10
Premier 1855,.....	1855	Octobre,	101	3349	1	9
Premier 1855,.....	1855	Décembre,.....	22	505	15	1
Deuxième 1855,.....	1856	Février,	389	10898	18	0
Deuxième 1855,.....	1856	Mai,	79	2330	7	3
Deuxième 1855,.....	1856	Juillet,	14	399	6	6
Deuxième 1855,.....	1856	Août,.....	17	577	1	11
Premier 1856,	1856	Août,.....	421	12255	13	1
Premier 1856,	1856	Septembre,	38	808	3	11
Premier 1856,	1856	Octobre,	17	441	14	11
Premier 1856,	1856	Novembre,.....	7	156	16	9
Premier 1856,	1856	Décembre,	5	63	11	10
Deuxième 1856,.....	1857	Janvier,	207	6435	7	3
Deuxième 1856,.....	1857	Février,	167	4538	9	3
Deuxième 1856,.....	1857	Mars,	61	1651	4	6
Premier 1857,	1857	Juillet,	307	9198	12	9
		Août,.....	142	2870	0	0
Deuxième 1857,	1858	Janvier,	211	6660	0	0
		Février,	157	4401	0	0
		Mars,	96	2276	0	0
Premier 1858,	1858	Juillet,	366	10543	0	0

Ainsi tandis qu'aucune partie du second semestre de 1854 exigible le premier janvier 1855 n'avait encore été payée le 1er de mars 1855, et qu'à la fin de ce mois il n'y avait que 163 municipalités qui eussent reçu leur part de la subvention ; dès le dernier jour de janvier 1858, 211 municipalités avaient été payées pour le 2e semestre de 1857, et toutes l'avaient été avant la fin de mars. On verra aussi pour ce qui est du 1er semestre de 1858, échu le premier du présent mois de juillet, que déjà 366 municipalités ont reçu leurs parts de la subvention s'élevant en tout à £10543.

Ceci montre non-seulement toute la différence qu'il y a entre les deux systèmes de paiement ; mais indique aussi de la part des municipalités elles-mêmes une bien plus grande diligence. Une réforme devait nécessairement aider à l'autre ; car du moment où les municipalités sont certaines que le département est prompt à leur payer ce qui leur est dû dès que toutes les formalités sont remplies, les autorités locales ayant toute la responsabilité du retard qui pourrait avoir lieu, doivent naturellement s'empresser davantage de s'acquitter de leurs devoirs. Il est aussi important que les instituteurs sachent avec quelle célérité les paiements se font aujourd'hui, afin qu'il ne puisse plus rester de prétexte aux secrétaires-trésoriers pour retenir entre leurs mains les salaires des maîtres, ce qui malheureusement n'était pas sans exemple. Du moment où il y a un retard considérable, l'instituteur sait aujourd'hui qu'il doit s'en prendre à l'autorité locale, soit que les commissaires n'aient point perçu la cotisation, soit que le secrétaire-trésorier néglige de s'acquitter de ses devoirs.

Une autre réforme importante est encore venue à la suite de la législation de 1856. Les commissaires changeaient et changent encore très fréquemment de maîtres d'école sans aucun motif ou le plus souvent par le très mauvais motif d'une économie mal entendue. Si l'on n'osait point renvoyer l'instituteur avant l'expiration de son contrat, on attendait jusqu'à la veille de ce jour, et si alors on trouvait un autre maître ou une institutrice qui consentit à le remplacer pour un moindre salaire on lui signifiait que l'on n'avait plus besoin de ses services. Mon prédécesseur avait sagement prescrit aux commissaires et aux syndics de donner un avis, trois mois d'avance, à tout maître qu'ils ne voudraient pas continuer en charge après l'expiration de son engagement. Le gouvernement exécutif a assimilé l'absence d'un avis régulier à la destitution non motivée, et j'ai été autorisé dans plusieurs circonstances de ce genre à payer aux instituteurs des indemnités qui ont été déduites de la part de la subvention revenant à la municipalité. La disposition de la loi en vertu de laquelle ces paiements ont été faits est une des plus favorables aux instituteurs, et il est à espérer que l'exemple des municipalités qui ont été punies aura l'effet de détruire promptement un aussi grand abus.

On a pu voir dans le résumé des statistiques qu'il y avait eû, à tout prendre, une augmentation assez encourageante dans les salaires ; mais pour que cette augmentation suive une marche bien assurée et arrive au point de faire de l'état d'instituteur ce qu'il devrait être comme position sociale, il faudrait nécessairement une augmentation de la subvention des écoles communes. L'insuffisance de cette subvention, qui bien loin de s'augmenter pour chaque municipalité diminue quelque peu chaque année, comme je l'ai déjà expliqué, porte surtout sur l'instituteur. Tandis que toutes les autres dépenses restent à peu près les mêmes ou augmentent, il n'y a guère que le salaire de l'instituteur que l'on paraisse croire assez élastique pour se prêter à toutes les combinaisons qu'exige l'insuffisance des ressources municipales. Dans chaque municipalité de nouveaux arrondissements se forment chaque année, de nouvelles écoles s'établissent, de nouvelles institutrices sont engagées à des salaires bien minimes, il est vrai ; mais il en résulte que la rémunération des autres maîtres ne saurait être élevée, et que le plus

souvent elle doit être quelque peu diminuée. On ne saurait concevoir tout le mal qui résulte d'un tel état de choses. L'instituteur se demande pour quelle raison il est le seul homme dans la société qui voie diminuer ou qui, du moins, ne voie pas augmenter ses ressources pécuniaires à mesure qu'il s'épuise à travailler, à mesure qu'il se perfectionne et qu'il rend de plus grands services. Il se décourage, il abandonne sa profession, ou ce qui est encore pis il l'exerce avec indifférence avec négligence et recule au lieu d'avancer. L'augmentation dans les cotisations semblerait devoir produire une augmentation correspondante dans les salaires des maîtres, et ce serait le cas sans les circonstances que je viens de mentionner. La disposition topographique du Bas-Canada y est pour beaucoup. Il y a peu de villages, et les habitans sont établis sur toute la longueur des concessions; de là l'inévitable multiplicité des écoles. Tous les pères de familles étant tenus de payer non seulement la cotisation foncière mais encore la rétribution mensuelle, chacun acquiert par là le droit d'avoir une école assez rapprochée de sa demeure pour pouvoir y envoyer ses enfans sans trop d'inconvéniens; et comme le système est électif, il a aussi, par là, les moyens de faire valoir ce droit.

Il est difficile cependant que l'on puisse espérer une bien grande augmentation dans les cotisations pour les années prochaines. Avec la meilleure volonté il est évident que les municipalités ne peuvent guère faire plus qu'elles ne font aujourd'hui; le seul moyen de les y engager serait d'augmenter la part revenant à chacune d'elles en proportion des sacrifices qu'elles feraient, et c'était l'attente générale lors de la passation de la nouvelle loi, qui les invitait à se cotiser jusqu'au double de leur part de subvention, en leur en donnant la faculté. Il n'est pas hors de propos d'observer ici que la restriction qui existe encore quant aux cotisations spéciales pour construction de maisons d'école devrait disparaître comme on a fait disparaître celle qui limitait la cotisation foncière au chiffre de la part de la subvention.

Si j'insiste si fort sur la nécessité d'augmenter le salaire des instituteurs, ce n'est certainement point que je considère que là soit toute la question de l'élévation de cette classe d'hommes utiles dans l'échelle sociale, mais c'est le premier échelon à gravir dans notre société telle qu'elle est constituée, et sans celui-là les autres seront difficilement atteints. Il est cependant des conditions de progrès qui reposent sur des motifs plus nobles et plus élevés. Celles-là n'ont pas été négligées.

Des associations d'instituteurs ont été formées pour chaque circonscription des écoles normales. Elles ont été divisées en sections par chaque district d'inspection. Déjà plusieurs sections sont organisées, et les associations elles-mêmes ont déjà eu bon nombre de conférences où des discussions, des lectures utiles et intéressantes ont eu lieu. Des talents et des aptitudes jusqu'ici inconnues ont été révélés, un esprit de corps tend à se former, l'*union qui fait la force* tend à s'établir, et je connais peu de moyens plus propres à relever l'instituteur à ses propres yeux et aux yeux du public, tout en augmentant la mesure de ses connaissances et sa sphère d'action et d'utilité. Il faudrait à ces associations une subvention qui leur permît de se former des bibliothèques de sections quoique les bibliothèques des écoles normales soient mises à leur disposition. Le Journal de l'Instruction Publique et le Journal of Education sont aussi deux moyens de culture intellectuelle et morale des plus puissans et j'ai tout fait pour les rendre aussi intéressans qu'il m'a été possible. Là encore il est à regretter que la subvention ne soit pas assez élevée pour permettre d'envoyer ces journaux gratuitement à chaque école.

La concurrence que font les instituteurs et les institutrices peu habiles aux bons maîtres, l'engagement des instituteurs fait littéralement au rabais comme

cela s'est pratiqué dans quelques municipalités, lesquelles ont été, il est vrai, menacées de la confiscation de leur part de la subvention si elles continuaient à en agir ainsi ; toutes ces graves difficultés seraient encore évidemment augmentées si l'on nommait dans chaque comté des bureaux d'examineurs revêtus de tous les pouvoirs que leur accordent les lois maintenant en force. J'ai appelé particulièrement l'attention de la législature sur ce sujet dans mon rapport de l'année dernière, et je n'ai vu aucune raison de modifier l'opinion que j'ai émise à ce sujet. Il est urgent toutefois que ce point soit décidé, car il est nécessaire si l'on n'adopte point le système que j'ai suggéré qu'il soit pris quelqn'autre mesu c qui pourvoie à un meilleur système d'examen pour l'admission à l'enseigne. ent que celui qui existe aujourd'hui.

J. résume :

Il résulte de tout ce que je viens de dire qu'il est nécessaire : 1o. D'assurer les subventions de l'éducation supérieure, indépendamment des revenus des biens des Jésuites et de la subvention des écoles communes, ce qui laisserait pour ces dernières l'allocation additionnelle annuelle intacte et permettrait d'augmenter la subvention de chaque municipalité ; 2o. De réorganiser, et de régler l'inspection des écoles et l'examen pour l'admission à l'enseignement ; 3o. De pourvoir à la rédaction et à l'impression de livres pédagogiques ; 4o. D'établir un dépôt semblable à celui du Haut-Canada pour les écoles et les bibliothèques de paroisse ; 5o. D'augmenter la subvention des écoles normales.

On pourra peut-être trouver étrange que dans l'état actuel des finances du pays, j'insiste autant sur des mesures qui exigent une augmentation de dépenses. Je répondrai qu'heureusement le Canada s'est trop avancé dans la noble cause de l'instruction publique pour pouvoir reculer. On a pu discuter si un gouvernement devait prendre ou ne pas prendre l'instruction du peuple entre ses mains ; mais s'il s'en charge, il n'y a pas deux manières pour lui de s'acquitter de ce devoir. Tous les jours, même dans les circonstances les plus difficiles, ou entreprend les travaux publics les plus gigantesques et les plus coûteux en vue des profits que la province comme société humaine en retirera, sans s'occuper si le trésor en recevra jamais rien d'équivalent à ce qu'il aura dépensé. On dit avec raison qu'il faut ouvrir des routes à notre commerce et à notre industrie ; est-il quelqu'un qui oserait dire qu'il n'est pas également important, même au point de vue de nos intérêts matériels, de frayer la voie de l'avenir à l'intelligence de la nouvelle génération ?

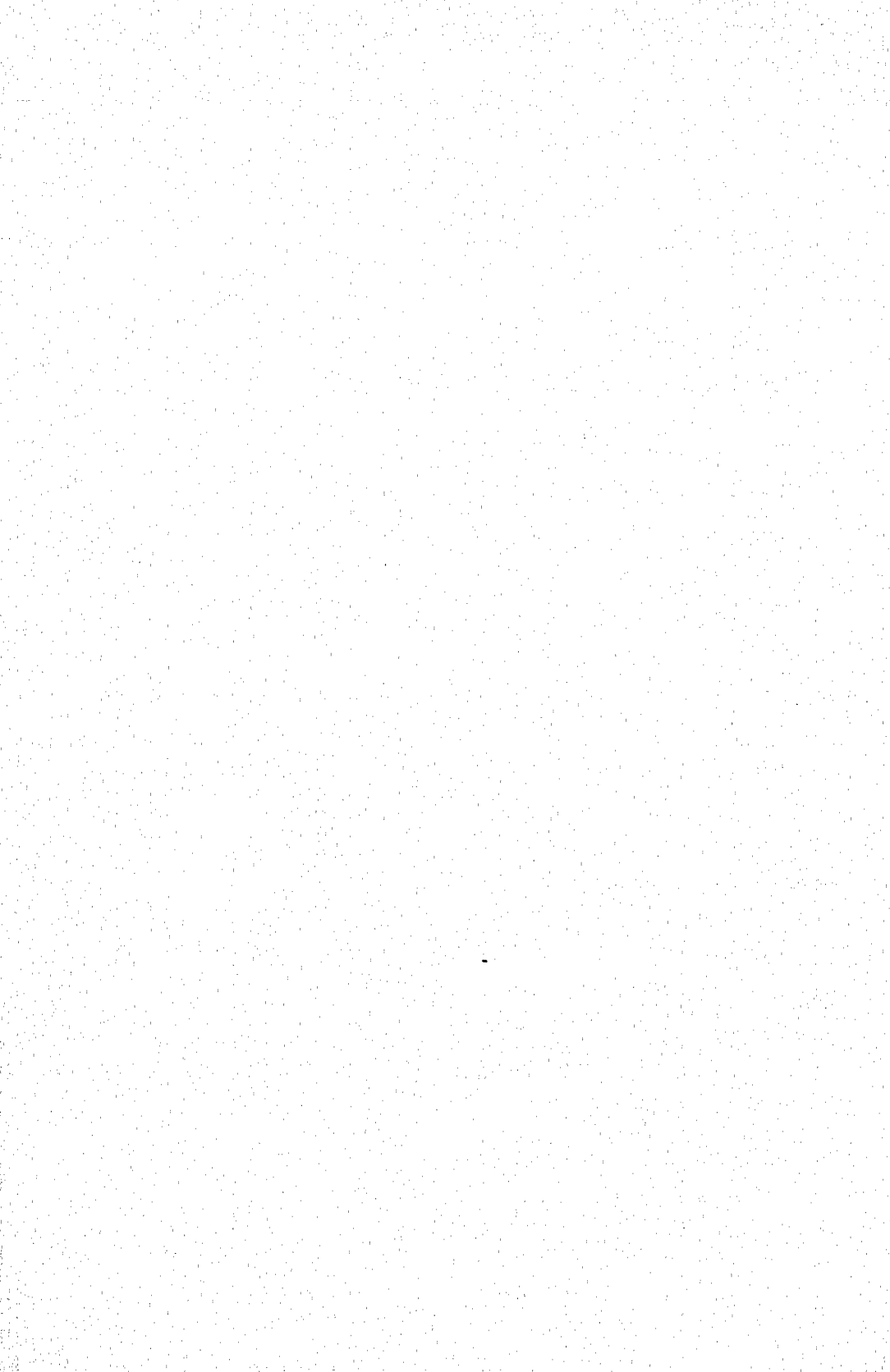
Persuadé qu'un gouvernement et une législature, qui ont déjà fait de si grandes choses, ne reculeront pas dans cette tâche si belle et si nécessaire, c'est avec la plus grande confiance que je vous sou mets les réflexions qui précèdent ; et je puis vous assurer que, quelque surcroit de travail et de responsabilité qui puisse résulter de l'exécution des réformes que je recommande, vous me trouverez toujours disposé à m'en acquitter dans l'humble mesure de mon aptitude et des forces que la Providence daignera m'accorder.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

PIERRE J. O. CHAUVEAU.



APPENDICE A

TABLEAUX STATISTIQUES.

TABLEAU A. RECAPITULATION du Recensement fait par les Commissaires et

DISTRICT D'INSPECTION DE	Nombre de chefs de famille.	No. de garçons de cinq à sept ans.		No. de garçons de sept à quatorze ans.		No. de garçons de quatorze à seize ans.		No. total de garçons de cinq à seize ans.		No. de filles de cinq à sept ans.	
		Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.
		J. B. F. Painchaud..	294	156	28	110	16	139	12	405	56
Jos. Meagher.....	2164	749	211	1614	725	466	70	2829	1006	672	169
V. Martin.....	794	278	46	627	139	133	9	1038	194	257	39
G. Tanguay.....	5206	1573	672	4354	2401	701	123	6628	3196	1447	688
C. Cimon.....	1500	374	220	1131	533	216	34	1721	787	303	149
John Hume.....	2035	612	147	1487	657	325	47	2424	851	526	129
P. F. Béland.....	7066	2153	787	5423	2920	1384	216	8960	3923	2187	886
J. Crépault.....	3590	1044	444	3091	2288	570	100	4705	2832	908	382
P. M. Bardy.....	9119	2473	1071	7337	4709	1597	222	11407	6002	2481	1038
Rev. R. Plees.....	1759	479	255	1913	1321	361	239	2753	1815	431	283
P. Hubert.....	4247	1222	441	3449	2290	605	110	5276	2841	1077	356
G. A. Bourgeois....	1169	376	158	962	515	208	84	1546	757	397	146
B. Maurault.....	3309	931	394	2881	1950	524	84	4336	2428	902	421
M. Child.....	5048	1231	687	3494	2350	686	339	5411	3376	1154	689
R. Parmelee.....	5901	1423	857	4329	2935	874	288	6626	4080	1263	809
J. N. A. Archambault	5966	1541	410	4709	3308	857	127	7107	3845	1341	353
A. P. L. Consigny...	5408	1350	430	4128	2887	739	127	6217	3444	1217	443
M. Lanctot.....	4988	1649	609	4417	3230	891	211	6957	4050	1507	597
J. Bruce.....	6012	1622	734	4299	2625	983	303	6904	3662	1477	646
F. X. Valade.....	9388	2962	1188	6670	4461	1458	389	11090	6038	2865	1119
A. D. Dorval.....	6173	1703	571	5124	3083	1015	195	7842	3849	1603	525
C. Germain.....	5237	1327	588	3644	2335	690	108	5661	3031	1264	535
J. J. Roney.....	3182	1038	346	2329	1061	585	112	3952	1519	970	308
Total.....	99555	28266	11294	77522	48739	16007	3549	121795	63582	26416	10736

par les Syndics dissidents des Municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1857.

No. de filles de sept à quatorze ans.		No. de filles de quatorze à seize ans.		No. total de filles de cinq à seize ans.		No. d'enfants de cinq à sept ans.		No. d'enfants de sept à quatorze ans.		No. d'enfants de quatorze à seize ans.		Nombre total d'enfants de cinq à seize ans.	
Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.	Dans la municipalité.	Fréquentant les écoles.
151	14	159	10	477	50	323	54	261	30	298	22	882	106
1478	621	482	62	2632	852	1421	380	3092	1346	948	132	5461	1858
559	114	91	12	907	165	535	85	1186	253	224	21	1945	359
4047	2447	756	175	6250	3310	3020	1360	8401	4848	1457	208	12878	6506
1083	543	293	35	1679	727	677	369	2214	1076	509	69	3400	1514
1437	707	311	47	2274	883	1138	276	2924	1364	636	94	4698	1734
5442	3057	1525	270	9154	4213	4340	1673	10865	5977	2909	486	18114	8136
3127	2223	586	139	4621	2744	1952	826	6218	4511	1156	239	9326	5576
6670	4553	1357	210	10508	5801	4954	2109	14007	9262	2954	432	21915	11803
1917	1295	203	122	2551	1700	910	538	3830	2616	564	361	5304	3515
3125	2153	588	127	4790	2636	2299	797	6574	4443	1193	237	10066	5477
920	506	170	45	1487	697	773	304	1882	1021	378	129	3033	1454
2707	1981	453	83	4062	2485	1833	815	5588	3931	977	167	8398	4913
3261	2244	627	333	5042	3266	2385	1376	6755	4594	1313	672	10453	6642
3821	2839	783	299	5867	3947	2686	1666	8150	5774	1657	587	12493	8027
4548	3107	813	140	6702	3600	2882	763	9257	6415	1670	267	13809	7445
4044	2706	737	153	5998	3302	2567	873	8172	5593	1476	280	12215	6746
4150	3083	867	225	6524	3905	3156	1206	8567	6313	1758	436	13481	7955
4084	2523	906	294	6467	3463	3099	1380	8383	5148	1889	597	13371	7125
6469	4297	1451	240	10785	5656	5827	2307	13139	8758	2909	629	21875	11694
4815	2905	867	152	7285	3582	3306	1096	9939	5988	1882	347	15127	7431
3415	2278	624	124	5303	2937	2591	1123	7059	4613	1314	232	10964	5968
2135	934	590	112	3695	1354	2008	654	4464	1995	1175	224	7647	2873
73405	47130	15239	3409	115060	61275	54682	22030	150927	95869	31246	6958	236855	124857

TABLEAU B.

TABLEAU DES SOMMES PRELEVÉES POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES MUNICIPALITÉS DU BAS CANADA.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuell.	Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour cons- truction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
J. B. F. PAINCHAUD.						
Isles de la Magdeleine.....	76 0 0	30 0 0	250 0 0	280 0 0
J. MEAGHER.						
Port Daniel	28 15 5	28 15 5	16 19 3	17 4 0	62 18 8
Hope	38 10 7	38 10 7	15 15 5	47 10 0	101 16 0
Cox	58 17 6	58 17 6	37 2 6	94 16 0	50 0 0	240 16 0
Hamilton	35 17 10	35 17 10	25 0 0	43 4 4	40 0 0	144 2 2
New Richmond et diss.	44 6 7	44 6 7	87 2 0	32 0 0	163 8 7
Carleton	29 15 7	29 15 7	37 10 5	44 0 0	111 6 0
Nouvel	20 6 10	20 6 10	46 3 2	9 5 0	75 15 0
Shoolbred	25 4 0	25 4 0	37 16 0	70 8 0	46 0 0	179 8 0
Mann	19 17 0
Metapediae	28 18 11	28 18 11	35 1 1	82 0 0	146 0 0
Fox et Griffin Cove	24 5 2	23 10 0	6 15 0	30 5 0
Cap Rosier	27 7 0	27 7 0	10 14 9	6 19 0	45 0 0
Gaspé Baie, Nord	10 0 5	10 0 5	5 0 0	6 0 0	21 0 5
“ Sud	15 9 9	15 9 9	14 0 3	29 10 0
York et Haldimand	13 5 5	13 5 5	10 14 7	15 0 0	39 0 0
Douglass	19 19 1	19 19 1	6 1 5	24 0 0	50 0 6
Malbaie	27 3 6	27 3 6	12 17 6	40 1 0
Percé	62 0 4	62 0 4	29 1 6	91 1 10
Grande Rivière	24 0 4	24 0 4	50 19 8	12 10 0	87 10 0
Newport et Pabos	32 18 1	32 18 1	73 1 5	105 19 6
Maria	46 18 7	46 18 7	31 0 3	39 13 4	80 0 0	197 12 2
Ristigouche	6 5 0	6 5 0	12 10 0	31 5 0	50 0 0
Cap Chat	33 12 8	33 12 8	12 9 1	14 0 0	49 10 4	100 12 1
Ile Bonaventure	5 1 6	5 1 6	19 8 6	24 10 0
Total.....	678 17 1	658 4 11	613 11 3	527 7 2	338 10 4	2137 13 8
V. MARTIN.						
Chicoutimi	54 7 11	54 7 11	87 0 5	70 10 0	211 18 4
St. Joseph	20 3 3	20 3 3	20 3 3
Bagot	35 17 11	35 17 11	21 12 1	57 10 0
Bagotville	48 19 5	48 19 5	13 0 0	28 16 0	90 15 5
Laterrière	12 16 8	12 16 8	28 0 0	40 16 8
Total.....	172 5 2	172 5 2	100 0 5	148 18 1	421 3 8
C. CIMON.						
Escoumains	24 17 0	24 17 0	24 17 0
St. Fidèle	32 10 6	32 10 6	10 0 0	21 5 3	45 0 0	108 15 9
Malbaie	92 4 2	92 4 2	17 7 6	57 16 0	167 7 8
St. Agnès	44 9 4	44 9 4	16 10 9	25 0 0	86 0 1
St. Irénée	38 0 2	38 0 2	11 19 10	47 0 0	97 0 0
Eboulements	73 5 0	73 5 0	45 0 0	48 10 0	166 15 0
Ile aux Coudres	25 1 2	25 1 2	10 19 5	46 2 4	82 2 11
Baie St. Paul	110 12 11	110 12 11	44 0 0	32 6 0	186 18 11
Petite Rivière	20 1 2	20 1 2	11 0 0	4 16 0	6 0 0	41 17 2
St. Urbain	25 8 1	25 8 1	23 6 11	48 15 0
Total.....	486 9 6	486 9 6	190 4 5	164 13 3	169 2 4	1010 9 6

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équilibrer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
REV. R. G. PLEES.						
Québec, (Cité), protestants..	211 1 6	211 1 6	59 18 6	1180 0 0	1451 0 0
G. TANGUAY.						
Ste. Anne.....	106 14 6	106 14 6	17 5 6	102 0 0	226 0 0
Ixworth.....	20 8 4	20 8 4	4 4 0	24 12 4
Rivière Ouelle.....	70 5 1	70 5 1	34 14 11	105 0 0
St. Pacôme.....	51 10 9	51 10 9	21 14 3	20 7 6	93 12 6
St. Denis.....	61 12 10	61 12 10	108 11 2	170 4 0
Mont Carmel.....	20 17 7	20 17 7	13 6 7	8 0 0	42 4 2
Kamouraska.....	80 17 2	80 17 2	12 2 7	59 0 0	151 19 9
St. Paschal.....	109 8 9	109 8 9	15 11 3	39 16 3	164 16 3
Ste. Hélène.....	37 4 2	37 4 2	12 2 6	49 6 8
St. Alexandre.....	39 17 2	39 17 2	20 2 10	21 16 0	81 16 0
St. André.....	68 7 8	68 7 8	132 17 3	40 8 0	241 12 11
Rivière du Loup.....	71 16 3	71 16 3	40 5 6	15 4 0	127 5 9
St. Edouard.....	34 12 10	34 12 10	70 6 7	56 0 0	160 19 5
St. George de Cacouana.....	51 10 3	51 10 3	12 18 0	18 0 0	82 8 3
St. Arsène.....	67 1 5	67 1 5	27 11 10	21 6 0	115 19 3
Ile Verte.....	92 11 2	92 11 2	13 6 8	38 16 0	144 13 10
St. Eloi.....	40 11 7	40 11 7	23 8 5	64 0 0
Trois Pistoles.....	98 18 1	98 18 1	65 18 7	60 0 4	224 17 0
St. Modeste de Withworth.....	14 10 0	14 10 0	13 10 0	6 0 0	34 0 0
Notre Dame du Portage.....	32 16 1	32 16 1	9 11 7	10 18 0	53 5 8
Métis.....	8 2 3	8 2 3	12 8 3	3 8 0	90 1 9	35 0 3
St. Simon.....	57 15 3	57 15 3	47 10 6	27 8 0	132 13 9
St. Fabien.....	34 7 11	34 7 11	27 14 1	62 2 0
Ste. Cécile du Bic.....	48 7 10	48 7 10	7 5 2	10 0 0	65 13 0
Rimouski.....	126 18 8	126 18 8	50 15 3	37 4 3	214 18 2
Ste. Luc de Lessard.....	65 17 10	65 17 10	26 2 2	38 0 0	130 0 0
Ste. Flavie de Lepage.....	56 16 7	56 16 7	20 3 5	10 16 6	87 16 6
Matane.....	41 11 0	41 11 0	12 0 6	20 5 0	56 12 6	130 9 0
St. Octave.....	25 6 3	25 6 3	60 8 9	20 16 4	106 11 4
Total.....	1636 15 3	1636 15 3	929 14 1	629 13 10	207 14 7	3403 17 9
JOHN HUME.						
St. Victor.....	29 7 10	29 7 10	11 12 2	10 0 0	51 0 0
St. Ephrem.....	11 8 7	11 8 7	6 5 5	4 0 0	45 0 0	66 14 0
Forsyth.....	13 12 8	13 12 8	0 2 4	10 0 0	23 15 0
Lambton.....	20 17 7	20 17 7	28 8 3	10 0 0	59 5 10
Aylmer.....	9 4 3	9 4 3	39 12 7	13 12 0	62 8 10
Broughton.....	15 9 6	15 9 6	32 10 6	48 0 0
Leeds.....	67 11 10	67 11 10	9 0 0	8 0 0	84 11 10
Nelson.....	16 8 11	16 8 11	61 11 1	78 0 0
Inverness et diss.....	67 16 8	67 16 8	36 3 4	104 0 0
St. Calixte.....	51 17 0	51 17 0	74 8 0	47 4 0	31 0 0	204 9 0
Ste. Julie.....	29 18 2	29 18 2	18 8 2	20 18 8	69 5 0
St. Ferdinand.....	58 7 0	58 7 0	70 6 4	72 6 0	22 0 0	222 19 4
Ste. Sophie.....	42 5 3
Ireland.....	27 18 0	27 18 0	23 18 6	51 16 6
Frampton et diss.....	69 5 10	69 5 10	27 16 0	9 14 8	106 16 6
Cranbourne.....	9 19 1	9 19 1	7 17 0	6 13 4	24 9 5
Standon.....	11 17 3	11 17 3	6 2 1	17 19 4
Total.....	553 5 5	511 0 2	424 1 2	210 10 9	129 18 6	1275 10 7

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
P. F. BÉLAND.						
St. Nicholas.....	94 10 0	94 10 0	33 7 9		46 15 9	174 13 6
St. Romuald.....	48 4 5	48 4 5	67 5 7	88 0 0		203 10 0
St. Jean Chrysostôme.....	51 9 10	51 9 10	23 10 2	59 3 6		134 3 6
Notre Dame de la Victoire.....	119 11 11	119 11 11	34 1 2	180 16 8		334 9 9
Aubigny.....	32 15 10	33 15 10	6 4 2	52 10 0		92 10 0
St. Joseph de Levi.....	68 15 4	68 15 4	42 1 8	249 8 0		360 5 0
St. Henri.....	106 13 1	106 13 1	75 2 11	109 0 0	6 0 0	296 16 0
St. Anselme.....	105 0 5	105 0 5	77 15 0			182 15 5
St. Claire.....	83 1 4	83 1 4	52 5 6	70 17 0		206 3 10
St. Marguerite.....	49 19 6	49 19 6				49 19 6
St. Hénéline.....	25 15 0	25 15 0	2 0 0			37 15 0
St. Isidore.....	75 3 11	75 3 11	35 16 1	23 18 0		134 18 0
St. Lambert.....	31 8 3	31 8 3	5 11 9	20 0 0		57 0 0
St. Bernard.....	50 7 4	50 7 4	2 13 6	87 4 0		140 4 10
St. Frédéric.....	40 19 10	40 19 10	17 3 9			58 3 7
St. Marie.....	113 7 10	113 7 10	138 4 2			251 12 0
St. Elzéar.....	82 4 2	82 4 2	5 0 0			87 4 2
St. Joseph de Beauce.....	89 3 1	89 3 1	42 1 11	107 12 4		238 17 4
Metschermet.....	15 4 0	15 4 0		10 0 0		25 4 0
St. François.....	99 17 8	99 17 8	20 2 4	28 16 0		148 16 0
St. George.....	48 9 11	48 9 11	18 0 0	16 4 0		82 13 11
St. Jean Deschailions.....	61 2 0	61 2 0	7 2 6	91 1 8		159 6 2
Lotbinière.....	124 6 3	124 6 3	55 10 9	83 2 2		262 19 2
St. Croix.....	76 1 3	76 1 3	53 0 0	80 16 2		209 17 5
St. Flavien.....	19 16 3	19 16 3	7 5 11	6 14 0		33 16 2
St. Antoine.....	69 11 11	69 11 11	76 15 0	88 0 1	69 11 9	303 18 9
St. Sylvestre.....	129 14 2	129 14 2	63 15 0	44 10 0		237 19 2
St. Agathe.....	18 4 4	18 4 4	11 3 2			29 7 6
St. Giles.....	36 17 11	24 0 0			30 0 0	54 0 0
St. Appollinaire.....	41 5 11	41 5 11	18 14 1	24 9 6		84 9 6
Total.....	2020 2 8	2007 4 9	991 13 10	1522 3 1	152 7 6	4672 9 2
J. CRÉPAULT.						
Beaumont.....	59 9 3	59 9 5	21 18 1	95 15 10		177 3 4
St. Charles.....	80 5 3	80 5 3	119 14 9			260 0 0
St. Lazarre.....	59 1 0	59 1 0	31 13 8		20 0 0	100 14 8
St. Gervais.....	108 17 6	108 17 6	124 16 4	84 7 0		318 1 10
St. Raphael.....	29 2 5	29 2 5	41 17 7	12 0 0	50 10 0	133 10 0
St. Michel, No. 1.....	53 17 4	53 17 4	16 6 11	121 0 0		191 4 3
" No. 2.....	38 7 7	38 7 7	25 4 10	25 0 0	170 8 0	259 0 5
St. Valier.....	66 11 8	66 11 8	5 8 4	18 12 0		90 12 0
Berthier.....	42 9 9	42 9 9	25 6 9	46 5 0		114 1 6
St. François.....	59 19 1	59 19 1	5 0 11	62 0 0		127 0 0
St. Pierre.....	51 9 7	51 9 7		79 4 0		130 13 7
St. Thomas.....	146 8 11	146 8 11	19 11 1	66 0 0		232 0 0
St. Ignace.....	94 19 9	94 19 9	72 3 9	28 0 0		195 3 6
Ile aux Grues.....	21 13 10	21 13 10	2 0 0	12 7 6		36 1 4
L'Islet.....	127 0 9	127 0 9	19 1 3	155 0 0		301 2 0
St. Roch des Aulnais.....	103 18 11	103 18 11	84 13 0	21 2 0	10 0 0	219 13 11
St. Jean Port Joli.....	121 9 7	121 9 7	28 13 5	137 0 0		287 3 0
St. Cyrille.....	15 12 11	15 12 11	15 0 0			30 12 11
Total.....	1280 15 3	1280 15 3	658 11 8	963 13 4	250 18 0	3153 18 3

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
P. M. BARDY.						
Québec, (catholiques).....	762 9 1	762 9 1	100 5 9	10920 0 0		11782 14 10
Beauport.....	82 12 6	82 12 6	6 15 0	144 2 6		233 10 0
Charlesbourg.....	71 14 7	71 14 7	108 10 0	51 18 0		232 2 7
St. Dunstan.....	13 13 4	13 13 4	12 13 8	2 2 0	110 0 0	138 9 0
St. Ambroise.....	89 10 0	89 10 0	65 2 6	33 6 4		187 18 10
Valcartier.....	48 12 0					
Ancienne Lorette.....	93 4 0	93 4 0	5 16 0	48 0 0		147 0 0
St. Foye et diss.....	25 9 8	25 9 8	74 5 5	55 16 0		155 11 1
St. Columban de Sillery.....	144 14 11	144 14 11		66 3 4		210 18 3
St. Roch.....	135 1 10	135 1 10		36 8 0		171 9 10
Cap Rouge.....	16 3 2	16 3 2	10 17 4	49 0 0		76 0 6
Grondines.....	51 1 3	51 1 3	79 6 6	72 14 8		203 2 5
St. Casimir.....	38 0 10	38 0 10	4 12 3	7 16 0	35 0 0	85 9 1
Deschambeault.....	98 6 5	98 6 5	13 4 7	60 10 0		172 1 0
Cap Santé.....	120 13 8	120 13 8	97 13 4	48 8 3		266 15 3
St. Basile.....	24 18 4	24 18 4	11 5 0	10 0 0		46 3 4
St. Raymond.....	59 3 1	59 3 1		12 0 0	1 10 0	72 13 1
Ecureuils.....	19 17 0	19 17 0	25 13 0			45 10 0
St. Catherine.....	62 4 2	62 4 2	7 10 0	28 11 8		98 5 10
St. Augustin.....	56 8 4	56 8 4	66 11 8	15 4 9		138 4 9
Pointe aux Trembles.....	72 4 2	72 4 2	24 0 0	14 15 0		110 19 2
St. Laurent.....	30 10 10	30 10 10	11 19 10	72 4 0	55 0 0	169 14 8
St. Jean.....	44 3 1	44 3 1	88 7 6	95 13 11		228 4 6
St. François.....	18 3 8	18 3 8	20 8 8	11 1 4		49 13 8
St. Famille.....	29 12 1	29 12 1	3 10 0	15 0 0		48 2 1
St. Pierre.....	30 17 10	30 17 10	45 9 10	31 11 0	75 0 0	182 18 8
Château Richer.....	43 9 11	43 9 11	77 10 1	38 6 8		159 6 8
St. Anne.....	33 14 9	32 14 9	11 13 11	20 0 5		65 9 1
St. Joachim.....	28 6 4	28 6 4	16 13 8	23 0 0		68 0 0
L'Ange Gardien.....	28 17 6	28 17 6	22 18 1	64 19 0		116 14 7
St. Pérool.....	23 5 0	23 5 0		4 8 0		27 13 0
Laval.....	13 18 11	13 18 11				13 18 11
Stonham.....	16 15 10	16 15 10	13 4 2			30 0 0
St. Tite des Caps.....	8 17 2	8 17 2	14 3 0	1 11 0		24 11 2
Total.....	2436 15 3	2388 3 3	1040 0 9	12054 11 10	276 10 0	15759 5 10
B. MAURAUULT.						
Baie du Febvre.....	107 4 10	107 4 10	100 14 3	66 12 0	8 0 0	282 11 1
St. Zéphirin.....	37 9 0	37 9 0	28 2 6	13 12 0	6 8 0	85 11 6
St. Thomas de Pierreville.....	89 2 6	89 2 6	33 6 6	24 16 0		147 5 0
St. François, paroisse.....	52 16 10	52 16 10		16 0 0		68 16 10
" village.....	18 13 2	18 13 2	5 5 10			23 19 0
St. David.....	109 15 6	109 15 6	50 5 0	72 8 0		232 8 6
Yamaska.....	89 5 8					
Gentilly.....	86 16 7	86 16 7	36 12 0		116 0 0	239 8 7
Blanford.....	13 14 1	13 14 1	13 10 8	7 3 0		34 7 9
Bécancour.....	118 8 6	118 8 6	18 12 1	38 15 0		175 15 7
St. Gertrude.....	38 9 2	38 9 2	14 1 2	27 7 10		79 18 2
St. Grégoire.....	119 17 11	119 17 11	61 2 3	56 0 0		237 0 2
St. Célestin.....	31 8 4	31 8 4	62 5 0		37 10 0	131 3 4
Nicolet.....	107 11 0	107 11 0	29 9 0	36 10 0		166 10 0
St. Monique, No. 1.....	83 7 10	83 7 10	10 0 0			93 7 10
" No. 2.....	14 1 3	14 1 3	6 1 3			20 2 6
St. Pierre les Becquets.....	92 19 6	92 19 6	34 4 1	28 5 4		155 8 11
Total.....	1211 1 8	1121 16 0	496 11 7	387 9 2	167 18 0	2173 14 9

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
P. HUBERT.						
Trois-Rivières, ville	172 5 6	172 5 6	17 14 6	40 8 0		230 8 0
" Banlieue	28 1 3	28 1 3	73 8 9	10 16 0		112 6 0
Fief St. Maurice	22 0 5	22 0 5				22 0 5
Gatineau	52 12 5	52 12 5	7 7 7	19 8 0		79 8 0
Pointe du Lac	56 10 2	56 10 2	36 19 8	10 12 6		104 2 4
Yamachiche	110 6 7	110 6 7	65 13 5	34 13 4		210 13 4
St. Maurice, forges	10 2 5	10 2 5	25 0 0			35 2 5
Shawenegan	10 17 6	10 17 6	24 7 11	3 12 0		38 17 5
St. Sévère	34 12 1	34 12 1	8 8 0	11 4 0		54 4 1
Maskinongé	135 14 1	135 14 1	77 13 4	46 0 0		259 7 5
Dumontier	94 0 3	94 0 3	29 13 9	34 16 0		158 10 0
Rivière du Loup	106 14 4	106 14 4	83 2 3	80 0 0	33 8 1	303 4 8
St. Didace	24 15 7	24 15 7	8 4 3	35 13 0		68 12 10
St. Paulin	27 10 4	27 10 4	14 15 0	47 0 8	10 0 0	99 6 0
Ste. Ursule	72 0 0	72 0 0	63 10 9			135 10 9
ChAMPLAIN	66 17 3	66 17 3	178 6 9	102 18 0		348 2 0
Ste. Anne Lapérade	86 4 9	86 4 9	57 15 3	18 6 8		162 6 8
Batiscan	33 5 0	33 5 0	8 7 10	93 13 4	49 10 0	184 16 2
Ste. Geneviève	68 9 10	68 9 10	13 13 11	37 9 0		119 12 9
Cap de la Magdeleine	39 1 9	39 1 9	32 18 3			72 0 0
St. Maurice	57 6 4	57 6 4	62 13 8	63 19 6	47 16 9	231 16 3
St. Prosper	30 0 5	30 0 5	8 0 0	23 6 0		61 6 5
St. Stanislas	74 1 11	74 1 11	11 17 7	18 19 6		104 19 0
St. Narcisse	27 17 6	27 17 6	8 4 7	43 12 8		79 14 9
Total.....	1441 7 8	1441 7 8	917 17 0	776 8 2	140 14 10	3276 7 8
J. N. A. ARCHAMBAULT.						
Longneuil, paroisse	92 11 10	92 11 10	116 15 11	98 5 0		307 12 9
" village	56 19 7	56 19 7	103 0 5	126 12 0		286 12 0
Boucherville	96 1 3	96 1 3	112 2 9	60 4 8		268 8 8
St. Bruno	64 1 0	64 1 0	47 13 5	65 12 0		177 6 5
Chambly	136 6 10	136 6 10	76 5 9	165 10 4		378 2 11
St. Luc	41 2 8	41 2 8	18 17 4	10 10 0		70 10 0
St. Jean et dissidents	163 11 4	163 11 4	83 12 6	82 8 0		329 11 10
Blairfindie et diss	90 17 1	90 17 1	30 2 5	108 10 4	12 10 0	241 19 10
Varennes, paroisse	65 9 3	65 9 3	41 2 2	30 0 0		136 11 5
" village	49 4 2	49 4 2	114 2 5	62 10 0		225 16 7
Contrecoeur	74 13 0	74 13 0	62 16 11	39 16 8		177 6 7
Verchers	106 8 10	106 8 10	93 11 2	116 0 0		316 0 0
St. Marc	43 4 11	43 4 11	28 15 1	27 0 0		99 0 0
Belœil	78 4 3	78 4 3	31 15 9	96 0 0		206 0 0
Ste. Julie	44 3 9	44 3 9	37 14 4	16 15 0	115 4 1	213 17 2
St. Antoine	62 0 8	62 0 8	58 19 4	22 0 0		143 0 0
St. Charles	56 9 7	56 9 7	15 0 0	64 16 0		136 5 7
St. Denis	113 5 9	113 5 9	70 5 0	36 0 0		219 10 9
St. Ours	116 3 9	116 3 9	164 15 2	47 4 0		328 2 11
Sorel	119 11 9	119 11 9	75 13 2	73 16 8		269 1 7
" Bourg et diss	118 19 7	118 19 7	30 13 6	47 12 5		197 5 6
Ste. Victoire	56 15 10	56 15 10	11 11 5			68 7 3
St. Aimé	95 11 8	95 11 8	89 16 2			185 7 10
St. Marcel	32 2 9	32 2 9	22 17 3	10 10 0		65 10 0
St. Barnabé	49 4 6	49 4 6	50 15 6			100 0 0
St. Jude	57 7 8	57 7 8	20 12 4	23 11 0		101 11 0
St. Robert	50 10 6	50 10 6	30 1 0			80 11 6
Total.....	2131 3 9	2131 3 9	1639 8 2	1431 4 1	127 14 1	5329 10 1

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.			Cotisation ou contribution volontaire pour égaler la subvention.			Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.			Rétribution mensuelle.			Cotisation pour construction d'édifices.			Total prélevé.		
M. CHILD.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Stanstead.	158	13	3	158	13	3	88	16	9	344	0	0	109	3	0	700	13	0
Barnston.	86	12	4	86	12	4	264	0	0	350	12	4
Hatley.	70	0	4	70	0	4	27	15	0	232	16	0	330	11	4
Barford.	14	19	0	14	19	0	15	1	0	96	0	0	126	0	0
Magog.	26	5	4	26	5	4	8	14	8	119	4	0	154	4	0
Compton.	94	9	4	94	9	4	75	2	0	251	16	0	38	15	0	460	2	4
Eaton.	52	2	10	52	2	10	27	17	2	80	0	0	28	15	0	188	15	0
Newport.	11	18	2	11	18	2	17	17	6	28	4	0	125	0	0	182	19	8
Hereford.	12	11	10	12	11	10	28	18	2	13	14	0	55	4	0
Clifton.	13	5	9	13	5	9	31	14	3	9	4	0	54	4	0
Bury.	27	4	7	27	4	7	38	7	9	31	14	8	12	10	0	109	17	0
Brompton.	26	1	10	26	1	10	40	16	8	95	4	0	162	2	6
Sherbrooke.	79	15	10	79	15	10	20	4	2	60	1	0	160	1	0
Orford.	20	4	8	20	4	8	26	11	8	20	0	0	66	16	4
Ascott.	68	7	4	68	7	4	46	12	8	39	15	0	154	15	0
Windsor.	20	11	6	20	11	6	13	18	6	39	0	0	73	10	0
Melbourne.	70	1	10	70	1	10	87	0	0	34	16	0	35	0	0	226	17	0
Shipton.	70	3	4	70	3	4	136	16	8	192	0	0	399	0	0
Wotton.	23	2	3	23	2	3	5	16	5	20	0	0	48	18	8
Cleveland.	43	19	8	43	19	8	34	0	4	122	8	0	32	18	0	233	6	0
Durham No. 1 et diss.	57	5	4	57	5	4	68	0	6	64	8	0	81	0	0	270	13	10
" No. 2.	19	9	10	19	9	10	3	0	0	15	0	0	37	9	10
Kingsey.	81	13	1	81	13	1	14	4	10	43	16	0	35	16	9	175	10	8
Tingwick.	34	3	1	34	3	1	71	11	8	24	18	8	58	10	0	189	3	5
Duddswell.	22	7	6	22	7	6	32	2	6	31	12	0	86	2	0
Winslow.	25	3	2	25	3	2	22	11	7	12	0	0	12	0	0	71	14	9
Lingwick.	28	2	1	28	2	1	28	11	11	4	0	0	60	14	0
Weedon.	14	9	4	14	9	4	14	9	4	24	8	9	53	7	5
Wolfeston.	12	14	11
Westbury.	14	9	4
Total.	1300	8	8	1273	4	5	1026	13	8	2254	5	1	629	2	9	5183	5	11
R. PARMELEE.																		
Shefford et diss.	87	6	4	87	6	4	75	13	8	146	0	0	32	0	0	341	0	0
Brome.	72	6	9	72	6	9	7	0	0	60	11	4	313	15	0	453	13	1
Granby et diss.	79	12	9	79	12	9	24	2	3	170	10	8	60	0	0	334	5	8
Stukely et diss.	76	5	4	76	5	4	29	16	8	81	12	0	39	0	0	226	14	0
Ste. Cécile de Milton et diss.	51	14	1	51	14	1	69	2	9	55	0	0	40	0	0	215	16	10
Roxton.	38	11	9	38	11	9	58	17	5	22	0	0	132	11	7	252	0	9
Farnham.	43	18	10	43	18	10	31	19	8	44	10	0	120	8	6
St. Romuald et diss.	70	17	5	70	17	5	61	2	7	15	0	0	147	0	0
St. Valérien.	16	6	6	16	6	6	18	9	5	7	12	0	42	7	11
Dunham.	121	6	2	121	6	2	296	0	0	80	0	0	497	6	2
Stanbridge.	141	6	2	141	6	2	14	13	10	92	16	0	90	19	1	339	15	1
Freleighsburg.	54	3	1	54	3	1	70	8	0	142	10	0	267	1	1
Phillipsburg.	66	1	8	66	1	8	10	8	4	89	14	8	166	4	8
Sutton.	85	15	9	85	15	9	15	5	0	50	0	0	151	0	9
Henriville et diss.	159	0	4	159	0	4	206	9	5	157	5	1	522	14	10
Clarenceville.	55	10	10	55	10	10	47	19	2	68	6	0	188	0	0	359	16	0
St. Thomas de Foucault.	37	16	0	37	16	0	5	0	0	78	14	4	121	10	4
St. Alexandre.	76	11	8	76	11	8	47	8	5	124	0	1
Potton.	59	7	2	59	7	2	62	5	4	20	0	0	141	12	6
Bolton et diss.	67	6	3	67	6	3	149	15	2	284	16	0	501	17	5
Ely.	35	7	10
Total.	1497	2	8	1461	14	10	1301	7	1	1524	8	1	1038	15	0	5326	5	8

TABLEAU DES SOMMES PRÉLEVÉES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.		Cotisation ou contribution volontaire pour égaliser la subvention.		Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.		Rétribution mensuelle.		Cotisation pour construction d'édifices.		Total prélevé.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
A. P. L. CONSIGNY.												
St. Césaire et diss.....	167	9 9	167	9 9	66	10 3	90	12 0			324	12 0
L'Ange Gardien.....	36	16 11	36	16 11	47	0 0	27	4 0			111	0 11
Abbotsford.....	51	1 11	51	1 11	35	5 9	44	5 0	34	0 0	164	12 8
St. Pie et diss.....	123	3 1	123	3 1	89	3 1	39	1 3			251	7 5
St. Hyacinthe (ville).....	132	3 7	132	3 7	302	16 5	36	0 0	155	0 0	626	0 0
" (paroisse).....	93	18 10	93	18 10	141	9 2	67	6 8			302	14 8
La Présentation.....	61	0 7	61	0 7	39	14 3	19	12 0			120	6 10
St. Dominique.....	69	9 4	69	9 4	77	8 10	19	15 0			166	13 2
Ste. Rosalie.....	66	0 7	66	0 7	17	10 7	37	0 0			120	11 2
St. Simon.....	62	0 8	62	0 8	58	0 0	32	0 0			152	0 8
St. Hugues.....	77	3 7	77	3 7	37	13 8	98	17 3			213	14 6
Soraba et diss.....	17	5 7	17	5 7	60	1 10	27	12 4			104	19 9
St. Damase.....	96	14 6	96	14 6	37	15 6	56	0 0			190	10 0
St. Jean-Baptiste.....	75	17 1	75	17 1	47	19 6	67	0 0			190	16 7
Rouville.....	52	17 5	52	17 5	61	14 7	13	13 0	75	0 0	203	5 0
St. Mathias.....	61	2 0	61	2 0	84	5 2	9	2 0			154	9 2
Ste. Brigitte.....	47	2 10	47	2 10	31	0 2	38	0 0			116	3 0
St. Grégoire.....	95	11 7	95	11 7	64	8 5	33	0 0			193	0 0
St. Alexandre.....	76	11 8	76	11 8	47	8 5					124	0 1
St. Athanase.....	93	4 4	93	4 4	28	12 6	76	10 3	5	2 0	203	9 1
Christieville.....	45	0 5	45	0 5	45	0 0	18	0 0			108	0 5
Ste. Marie.....	139	19 1	139	19 1	140	18 5	55	12 0			345	9 6
St. Hélène.....	26	14 8	26	14 8								
Bonaventure.....	10	2 2	10	2 2	17	3 2	5	14 0			59	14 0
Total.....	1778	12 2	1778	12 2	1587	19 8	911	16 9	269	2 0	4547	10 7
M. LANCTOT.												
La Prairie.....	149	0 4	149	0 4	104	0 11	115	2 6			368	3 9
St. Constant et diss.....	93	14 10	93	14 10	65	6 4	42	11 2	50	0 0	251	12 4
St. Philippe.....	84	12 9	84	12 9	49	18 6	13	18 0			148	9 3
St. Jacques le Mineur.....	73	18 5	73	18 5	25	14 7	22	4 0			121	17 0
St. Cyprien.....	151	12 2	151	12 2	80	5 2	34	5 2	18	0 0	284	2 6
St. Valentin et diss.....	112	11 2	112	11 2	57	0 0	108	8 0			270	19 2
Lacolle.....	121	0 8	121	0 8	175	19 4	79	0 0	18	10 0	394	10 0
St. Edouard.....	73	11 3	73	11 3	33	10 0	20	0 0			127	1 3
Sherrington et diss.....	57	4 3	57	4 3	44	10 3	75	14 8			177	9 2
St. Rémi et diss.....	104	1 0	104	1 0	38	1 5	38	0 0			180	2 5
St. Michel.....	79	11 0	79	11 0	14	19 0	42	0 0			136	10 0
St. Isidore.....	74	3 1	74	3 1	19	19 0	46	8 0			140	10 1
Châteauguay et diss.....	82	0 9	82	0 9	53	1 8	97	10 0			232	12 5
St. Clément et diss.....	141	19 4	141	19 4	115	15 6	136	11 2			394	6 0
Ste. Martine et diss.....	132	18 0	132	18 0	38	12 11	119	15 9	28	0 0	319	6 8
Ste. Philomène.....	68	10 8	68	10 8	32	7 8	53	3 4			154	1 8
St. Louis de Gonzague et diss.....	130	2 6	130	2 6	71	17 6	253	16 8	30	0 0	485	16 8
St. Thimothée.....	108	15 8	108	15 8	112	4 4	88	16 11			309	16 11
St. Urbain Ier et diss.....	70	17 5	70	17 5	87	7 9	47	4 0	107	16 8	313	5 10
Ste. Cécile.....	41	13 10	41	13 10	41	13 10	44	8 0			127	15 8
Total.....	1951	19 1	1951	19 1	1262	5 8	1471	17 4	252	6 8	4938	8 9

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
JOHN BRUCE.						
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Dundee	34 5 2	34 5 2	42 14 10	33 15 9	110 15 9
St. Anicet et diss.....	89 3 9	89 3 9	45 8 0	142 2 8	80 0 0	356 14 5
Godmanchester et diss.....	69 19 5	60 19 5	71 19 8	174 0 2	54 1 1	370 0 4
Elgin.....	38 12 8	33 12 8	57 13 8	57 10 8	153 17 0
Hinchinbrooke.....	87 1 7	87 1 7	60 4 1	110 10 0	23 14 11	281 10 7
Huntingdon et diss. (village).	23 13 4	23 13 4	76 15 8	54 19 5	155 8 5
Hemmingford et diss.....	133 17 0	133 17 0	46 3 0	160 0 0	340 0 0
St. Jean Chrysostôme No. 2..	90 4 5	90 4 5	139 8 7	108 4 6	337 17 6
Ormstown et diss.....	113 12 9	113 12 9	153 12 1	244 0 0	123 0 0	634 4 10
Montréal (Cité) protest.....	141 3 4	141 3 4	6496 0 0	6637 3 4
Argenteuil et diss.....	80 17 2	80 17 2	50 17 10	176 7 6	308 2 6
Jérusalem	73 16 10	73 16 10	37 15 5	37 16 0	149 8 3
Gore.....	52 15 3	52 15 3	34 4 9	7 0 0	94 0 0
Chatham.....	110 1 2	110 1 2	90 8 7	177 8 4	377 18 1
Grenville et Harrington.....	78 17 0
St. Jean Chrysostôme No. 1..	9 1 4	9 1 4	83 7 8	40 12 6	133 1 6
Franklin.....	41 7 3	41 7 3	65 14 6	180 10 0	29 0 8	316 12 5
Total.....	1268 9 5	1189 12 5	1056 8 4	8200 17 6	309 16 8	10756 14 11
F. X. VALADE.						
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Ste. Anne.....	28 17 6	28 17 6	7 8 5	99 10 0	135 15 11
Ste. Geneviève.....	58 10 7	58 10 7	12 0 0	55 4 0	4 0 0	129 14 7
Pointe Claire.....	53 14 9	53 14 9	15 5 3	136 0 0	205 0 0
Lachine et diss.....	75 4 7	75 4 7	96 15 5	92 0 0	29 0 0	293 0 0
St. Laurent et diss.....	91 3 4	91 3 4	144 16 8	105 4 0	341 4 0
Montréal (Cité) cath.....	360 0 5	360 0 5	12555 16 2	12915 16 7
Hochelaga et diss.....	20 2 6	20 2 6	74 6 6	21 10 0	115 19 0
St. Henri et diss.....	16 12 5	16 12 5	205 9 0	7 17 6	229 18 11
Côteau St. Pierre.....	28 11 0	28 11 0	171 9 0	8 8 0	208 8 0
Côte des Neiges et diss.....	57 16 8	57 16 8	252 1 8	300 18 4
Côteau St. Louis et diss.....	34 12 10	34 12 10	111 5 7	66 18 9	212 17 2
Côte Visitation et diss.....	13 7 10	13 7 10	45 10 11	48 0 0	106 18 9
Sault au Récollet.....	69 12 11	69 12 11	10 17 4	89 5 0	169 15 3
Haut du Sault.....	8 7 10	8 7 10	5 4 9	8 17 4	22 9 11
Rivière des Prairies.....	35 15 11	35 15 11	4 16 9	46 0 0	86 12 8
Pointe aux Trembles.....	45 3 11	45 3 11	27 9 4	51 5 2	123 18 5
Longue Pointe et diss.....	35 6 0	35 6 0	27 9 0	18 12 0	81 7 0
Isle Perrot.....	31 0 7	31 0 7	7 12 0	27 1 8	65 14 3
Soulanges.....	81 5 4	81 5 4	28 2 8	58 15 0	168 3 0
Côteau du Lac.....	74 9 11	74 9 11	60 13 5	34 16 0	32 1 1	202 0 5
St. Zotique.....	45 9 3	45 9 3	45 9 11	61 5 4	152 4 6
Côteau Landing et diss.....	16 1 0	16 1 0	31 14 0	36 0 0	83 15 0
Nouvelle Longueuil et diss.....	139 2 11	139 2 11	21 7 2	192 6 0	352 16 1
Newton.....	17 0 8	17 0 8	21 19 4	27 0 6	66 0 6
St. Clet.....	43 14 8	43 14 8	8 6 1	80 0 0	53 5 6	185 6 3
Ste. Marthe et diss.....	50 19 10	50 19 10	66 7 3	72 19 9	190 6 10
Rigaud (paroisse).....	68 9 6	68 9 6	34 14 1	41 15 9	144 19 4
Vaudreuil.....	132 9 0	132 9 0	61 10 7	122 2 0	11 5 0	327 6 7
Rigaud (village).....	44 16 2	44 16 2	75 8 6	16 8 0	136 12 8
Ste. Geneviève, No. 2.....	10 9 9	10 9 9	5 0 0	3 12 0	19 1 9
Total.....	1788 9 7	1788 9 7	1680 10 7	14184 9 11	129 11 7	17783 1 8

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—*Continué.*

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour con- struction d'édifices.	Total prélevé.
A. D. DORVAL.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
L'Assomption (village).....	47 11 1	47 11 1	16 14 2	14 8 0		78 13 3
“ (paroisse).....	65 7 3	65 7 3	18 1 0	32 8 8		115 16 11
St. Sulpice.....	35 4 7	35 4 7	14 17 8	24 15 0		74 17 3
Repentigny.....	24 6 11	24 6 11	30 4 11	37 13 4		92 5 2
Lachenaie.....	34 8 7	34 8 7	14 9 1	25 10 0		74 7 8
Muscouche.....	99 5 8	99 5 8	68 16 5	27 12 0		195 14 1
St. Lin.....	102 16 8	102 16 8	53 13 4	88 10 0	17 0 0	262 0 0
Epiphanie.....	45 16 2	45 16 2	35 13 4	34 5 0		115 14 6
St. Roch.....	95 18 1	95 18 1	68 5 11	67 18 0		232 2 0
Berthier et diss. village	46 4 1	46 4 1	74 3 11	28 3 0		148 11 0
“ paroisse.....	85 17 1	85 17 1	52 2 11	11 18 0		149 18 0
Isle du Pads.....	20 16 0	20 16 0	10 17 2	3 2 0		34 15 2
Lanoraie.....	69 18 4	69 18 4	33 2 9	13 16 0		116 17 1
Lavaltrie.....	47 11 2	47 11 2	37 18 10	14 2 0		99 12 0
St. Norbert.....	37 0 8	37 0 8	6 7 11	42 8 6	182 0 0	267 17 1
St. Cuthbert.....	96 3 4	96 3 4	33 16 8	53 2 0		183 2 0
St. Barthélemi.....	79 12 10	79 12 10	10 16 4	73 7 0		163 16 2
St. Gabriel de Brandon.....	67 4 2	67 4 2	76 12 6	41 4 0		185 0 8
Industrie.....	89 6 7	89 6 7	26 16 8	44 0 0		160 3 3
St. Paul.....	77 4 2	77 4 2	65 1 9	34 14 0		176 19 11
St. Félix de Valois.....	70 1 2	70 1 2	25 7 2	48 11 2		143 19 6
St. Thomas.....	70 3 11	70 3 11	52 15 7			122 19 6
Ste. Elizabeth.....	119 5 9	119 5 9	72 3 5	58 10 2		249 19 4
Ste. Mélanie.....	60 16 5	60 16 5	10 2 8	28 0 0		98 19 1
St. Ambroise.....	79 0 4	79 0 4	23 17 1	53 4 0		156 1 5
St. Alphonse.....	39 4 6	39 4 6	53 11 6	13 0 0		105 16 0
St. Jean de Matha.....	23 1 9	23 1 9	17 0 0	26 0 0		66 1 9
St. Jacques.....	126 17 10	126 17 10	28 7 7	34 8 0		189 13 5
St. Alexis.....	49 17 0	49 17 0	15 5 7	7 16 0		72 18 7
St. Esprit.....	68 16 10	68 16 10	48 7 6	26 0 0		143 4 4
Rawdon.....	93 5 3	93 5 3	28 14 9	49 4 0		171 4 0
Ste. Julienne.....	26 13 1	26 13 1	23 6 4	24 15 0	24 7 4	99 1 9
Kilkenny.....	41 11 8	41 11 8	15 0 0	12 0 0		68 11 8
St. Liguori.....	38 8 11	38 8 11	17 11 1	37 15 0		93 15 0
St. Paul l'Ermite.....	40 19 10	40 19 10	42 2 8	20 10 0		103 12 6
L'Île St. Ignace.....	19 8 11	19 8 11	2 4 4			21 13 3
Total.....	2235 6 7	2235 6 7	1224 10 6	1152 9 10	223 7 4	4835 14 3

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour éгалer la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'édifices.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
J. A. BOURGEOIS.						
Upton.....	48 12 7	48 12 7	27 15 11	37 18 0		114 6 6
Wickham.....	20 0 5	20 0 5	97 0 0	19 12 0	63 10 0	200 2 5
Acton.....	14 17 0	14 17 0	60 3 0	11 0 0		86 0 0
Aston.....	7 9 4	7 9 4	4 15 3		8 0 0	20 4 7
Bulstrode & Warwick & diss..	32 19 6	32 19 6	50 0 0	13 12 0	100 0 0	196 11 6
St. Christophe.....	31 14 10	31 14 10	72 0 2			103 15 0
St. Norbert.....	41 14 4	41 14 4	14 0 0	30 0 0	4 15 0	90 9 4
Stanford.....	49 6 7	39 6 7	96 3 5	40 5 0		185 15 0
Grantham.....	31 17 10	31 17 10	96 1 8	25 3 2		153 2 8
St. Frédéric.....	27 6 4	27 6 4		14 8 0	100 0 0	141 14 4
Total.....	305 18 9	305 18 9	517 19 5	191 18 2	276 5 0	1292 1 4
J. J. RONEY.						
Notre-Dame de Bonsecours..	23 13 1	23 13 1	48 10 4	19 14 0		91 17 5
St. Angélique et diss.....	48 10 7	48 10 7	20 0 0	63 5 0		131 15 7
St. André Avelin.....	44 10 9	44 10 9	17 11 3	77 0 0	60 0 0	199 2 0
Lochaber.....	37 13 3	37 13 3	57 5 6	51 14 0	21 0 0	167 12 9
Buckingham et diss.....	76 12 4	76 12 4	82 16 8	107 16 0		267 5 0
Templeton.....	39 7 3	39 7 3	0 12 9	60 0 0		100 0 0
Hull.....	97 13 11	97 13 11	40 13 8	157 10 0		295 17 7
Aylmer et diss.....	40 13 8	40 13 8	24 1 4	41 7 8		106 2 8
Wakefield.....	20 10 2	20 10 2	15 9 10	8 16 0	65 0 0	109 16 0
Masham.....	34 14 11	34 14 11	5 9 1	62 8 0		102 12 0
Low.....	10 10 2					
Onslow.....	28 0 11	28 0 11	52 19 1	59 4 0	120 0 0	260 4 0
Bristol.....	51 17 3	51 17 3	29 1 4	57 10 0		138 8 7
Clarendon.....	61 3 4	61 3 4	9 16 8	30 12 0		101 12 0
Litchfield.....	26 6 10	26 6 10	34 15 9	42 6 0		103 8 7
Calumet.....	27 5 7	27 5 7	1 2 5	20 0 0	60 0 0	108 8 0
Mansfield et Walsham.....	21 6 10	21 6 10	9 17 10	56 0 0		87 4 8
Sheen.....	8 0 7	8 0 7	50 0 0	30 0 0		88 0 7
Chichester.....	6 0 6	6 0 6	35 12 4	14 10 0		56 2 10
Allumettes.....	35 13 8	35 13 8	69 6 4	37 12 0		142 12 0
Maniwaki.....	19 4 1	19 4 1	28 18 11	7 6 0	20 0 0	75 9 0
Portland.....	3 12 8	3 12 8	13 0 0	6 0 0	11 5 4	33 18 0
Waterloo.....	20 4 7	20 4 7	25 0 0	10 0 0		55 4 7
Eardley.....	25 4 7	25 4 7	28 10 4	32 0 0	60 0 0	145 14 11
Total.....	808 11 6	798 1 4	700 11 5	1052 10 8	417 5 4	2968 8 9

TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES.—Continué.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour cons- truction d'édifices.	Total prélevé
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
C. GERMAIN.						
St. Vincent de Paul	82 18 0	82 18 0	41 3 10	127 6 8		251 8 6
St. François de Sales.....	34 4 5	34 4 5	49 6 8	25 12 0		109 3 1
St. Rose paroisse.....	58 17 10	58 17 10	49 2 2	93 14 0		201 14 0
St. Rose Nos. 1 et 2.....	44 7 1	44 7 1	12 15 1	95 0 0		152 2 2
St. Martin village.....	30 17 10	30 17 10	7 4 1	22 8 0		60 9 11
“ Côte St. Elzéar....	14 9 2	14 9 2	15 3 0	16 0 0		45 12 2
“ Bas	10 1 10	10 1 10	10 0 0	7 10 0		27 11 10
“ Haut	17 3 9	17 3 9	2 18 3	9 0 0		29 2 0
“ Côte du h. b. l'eau.	13 9 2	13 9 2	10 12 11	1 12 0		25 14 1
“ Bas du bord de l'eau	12 11 5	12 11 5		20 1 1		32 12 6
“ Côte St. Antoine...	10 9 3	10 9 3	2 5 3	10 13 4		23 7 10
“ Abord à Plouffe...	21 13 3	21 13 3	8 1 1	11 2 6		40 16 10
St. Thérèse village et diss..	47 10 10	47 10 10	37 18 9	69 0 0		154 9 7
Terrebonne.....	74 0 2	74 0 2	8 2 4	20 0 0		102 2 6
St. Anne des Plaines.....	56 8 10	56 8 10	28 0 0	41 0 0		125 8 10
Lacorne	50 15 8	50 15 8	54 4 10	31 10 0		136 10 6
St. Jérôme	192 18 1	192 18 1	57 1 11			250 0 0
St. Janvier village.....	18 13 5	18 13 5	18 5 9	3 6 4		40 5 6
St. Adèle.....	22 3 9	22 3 9	6 6 11			28 10 8
Mille Isles, S. Angélique No 1.	6 6 4	6 6 4	16 4 9	2 18 0	16 0 0	41 9 1
St. Raphaël Sud.....	21 14 10	21 14 10	11 17 1	10 0 0		43 11 11
“ Nord	11 6 9	11 6 9	5 0 0	6 13 4		23 0 1
St. Eustache.....	141 14 5	141 14 5	158 6 4	78 0 0	109 12 0	487 12 9
St. Augustin	79 18 4	79 18 4	107 7 7	43 17 2		231 3 1
St. Joseph et diss.....	41 13 5	41 13 5	34 5 7	36 4 0		112 3 0
St. Benoit.....	75 3 11	75 3 11	48 4 5			123 8 4
St. Jérôme No. 4.....	16 6 4	16 6 4	25 5 8	40 12 0		82 4 0
St. Hermas.....	60 3 11	60 3 11	32 15 9	25 6 0		118 5 8
St. Placide.....	42 16 0	42 16 0	65 4 8	12 2 0		120 2 8
St. Scholastique et diss....	120 17 6	120 17 6	136 15 4	57 8 8		315 1 6
St. Joachim et diss.....	18 13 10	18 13 10	53 3 7	16 0 0	20 10 0	108 7 5
Côte Ste. Marie	12 5 2	12 5 2	9 0 1			21 5 3
St. Columban.....	30 18 6	30 18 6	20 0 0		79 0 0	129 18 6
St. Thérèse paroisse, nord..	10 18 4	10 18 4	15 14 11	5 0 0		31 13 3
“ Sud	9 0 1	9 0 1	9 9 11	4 18 8		23 8 8
“ Haut	11 17 1	11 17 1	15 12 11	6 10 0		34 0 0
“ Bas, No. 2.....	14 1 6	14 1 6	13 3 6			27 5 0
“ Rivière Cachée.	5 16 3	5 16 3	10 6 0	5 0 0		21 2 3
St. Janvier, paroisse.....	25 8 2	25 8 2	9 9 0			34 17 2
“ Bas.....	9 12 5	9 12 5	5 2 6			14 14 11
St. Canut.....	21 2 9	21 2 9	40 6 7			61 9 4
St. Angélique, Mille Isles, 2.	5 16 1	5 16 1	6 7 8	4 0 0		16 3 9
“ “ 3.	5 3 5	5 3 5	10 0 0			15 3 5
Total.....	1612 9 1	1612 9 1	1277 16 8	959 5 9	225 2 0	4074 13 6

RECAPITULATION DU TABLEAU DES SOMMES PRELEVEES POUR L'INSTRUCTION PRIMAIRE DANS LES MUNICIPALITES DU BAS CANADA.

DISTRICT D'INSPECTION DE	Subvention annuelle.	Cotisation ou contribution volontaire pour équaler la subvention.	Cotisation au-delà de la subvention et cotisations spéciales.	Rétribution mensuelle.	Cotisation pour construction d'écoles.	Total prélevé.
	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
J. B. F. Painchaud.....	76 0 0	30 0 0	250 0 0	280 0 0
Jos. Meagher.....	678 17 1	658 4 11	613 11 3	527 7 2	338 10 4	2137 13 8
V. Martin.....	172 5 2	172 5 2	100 0 5	148 18 1	421 3 8
G. Tanguay.....	1636 15 3	1636 15 3	929 14 1	629 13 10	207 14 7	3403 17 9
C. Cimon.....	486 9 6	486 9 6	190 4 5	164 13 3	169 2 4	1010 9 6
J. Hume.....	553 5 5	511 0 2	424 1 2	210 10 9	129 18 6	1275 10 7
P. F. Béland.....	2020 2 8	2007 4 9	991 13 10	1522 3 1	152 7 6	4673 9 2
J. Crépault.....	1280 15 3	1280 15 3	653 11 8	963 13 4	250 18 0	3153 18 3
P. M. Bardy.....	2436 15 3	2388 3 3	1040 0 9	12054 11 10	276 10 0	15759 5 10
Rev. R. Pies.....	211 1 6	211 1 6	59 18 6	1180 0 0	1451 0 0
P. Hubert.....	1441 7 8	1441 7 8	917 17 0	776 8 2	140 14 10	3276 7 8
G. A. Bourgeois.....	305 18 9	305 18 9	517 19 5	191 18 2	276 5 0	1292 1 4
B. Maurault.....	1211 1 8	1121 16 0	496 11 7	387 9 2	167 18 0	2173 14 9
M. Child.....	1300 8 8	1273 4 5	1026 13 8	2254 5 1	629 2 9	5183 5 11
R. Parmelee.....	1497 2 8	1461 14 10	1301 7 1	1524 8 1	1038 15 8	5326 5 8
J. N. A. Archambault.	2131 3 9	2131 3 9	1639 8 2	1431 4 1	127 14 1	5329 10 1
A. P. L. Consigny....	1778 12 2	1778 12 2	1587 19 8	911 16 9	269 2 0	4547 10 7
M. Lanctot.....	1951 19 1	1951 19 1	1262 5 8	1471 17 4	252 6 8	4938 8 9
J. Bruce.....	1268 9 5	1189 12 5	1056 8 4	8200 17 6	309 16 8	10756 14 11
F. X. Valade.....	1788 9 7	1788 9 7	1680 10 7	14184 9 11	129 11 7	17783 1 8
A. D. Dorval.....	2235 6 7	2235 6 7	1224 10 6	1152 9 10	223 7 4	4835 14 3
C. Germain.....	1612 9 1	1612 9 1	1277 16 8	959 5 9	225 2 0	4074 13 6
J. J. Roney.....	808 11 6	798 1 4	700 11 5	1052 10 8	417 5 4	2968 8 9
Grand total.....	28883 7 8	28471 15 5	19697 15 10	52150 11 10	5732 3 2	106052 6 3

TABLEAU C.

CONTENANT LA STATISTIQUE DE TOUTES LES INSTITUTIONS D'ÉDUCATION ET PLUS PARTICULIÈREMENT CELLE DES ÉCOLES SUPÉRIEURES ET DES ÉCOLES SECONDAIRES.

PREMIÈRE DIVISION—ÉCOLES SUPÉRIÈRES.

No.	Nom de l'institution et où située.	Date de la fondation.	Par qui fondée.	Nom des visiteurs.	Composition du corps administratif.	Faculté de Théologie.			
						No. de professeurs.	No. d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût de l'enseignement.
PREMIÈRE SECTION.—UNIVERSITÉS.									
1	Collège McGill, Montréal.	1827	Hon. J. McGill, Son Ex. le G. C.		Onze gouverneurs nommés par l'exécutif.	Non	encore	organisée.	
2	Bishop's College, Lennoxville, district de St. François.	1843	His Lordship Right Rev. G. J. Bisp. Mountain, R. It. F. Fulford.		Les évêques anglicans, des syndics et un conseil de professeurs.	2	15	
3	Université Laval. Québec.....	1852	Le Séminaire de Québec.	L'archevêque de Québec.	Le recteur et le conseil de l'université, composé des directeurs du Séminaire de Québec, et des 3 plus anciens professeurs de chaque faculté.	Non	encore	organisée.	
SECONDE SECTION—ÉCOLES SPÉCIALES.									
1	École de Théologie Catholique, Grand Séminaire de Québec.	1663	Mgr. Laval, 1er évêque de Québec.		Neuf prêtres directeurs.....	4	45	2500
2	École de Théologie Catholique, Grand Séminaire de Montréal.	Le visiteur de St. Sulpice.	Onze prêtres directeurs.....	5	43	1000
3	École de Médecine de Montréal.....	1843	Bureau de Médecins de Montréal.	Bureau de Médecins directeurs.....
4	École de droit du Collège Ste. Marie, Mont.	1852	Vide écoles secondaires No. 9.....
5	École de Théologie Catholique du Collège de St. Hyacinthe, District de Mont.	Vide écoles secondaires No. 4.....	2	18	500
6	École de Théologie Catho. du Collège de Nicolet, district des Trois-Rivières.....	1854	Vide écoles secondaires No. 3.....	1	15	500
7	École de Théologie Catholique du Collège Ste. Thérèse de Blainville.....	1840	Vide écoles secondaires No. 5.....	1	14	200
					Total.....	15	150	4700

PREMIÈRE DIVISION—ÉCOLES SUPÉRIEURES.—Continué.

No.	Faculté de droit.				Faculté de Médecine.				Faculté des Arts.					Total du coût des musées.	Valeur totale des édifices.	Dépenses annuelles.	Revenu annuel.	Total de volumes dans les bibliothèques.	Total des professeurs.	Total des élèves.		
	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût de l'enseignement.	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût du musée.	Coût de l'enseignement.	No. de professeurs.	Nombre d'élèves.	Nombre de volumes.	Coût du musée.								Coût de l'enseign.	Coût de la pension.
1	5	16	3-10	11	96	2300	300	3	9	64	1500	1000	5	30250	1300	12500	2765	1253	3800	25	166
2	1	2500	300	1	2500	300	25	300	7000	1200	800	2500	3	15
3	7	22	1200	6	10	25	2000	1500	12	2	10	500	2500	32-10	4000	50000	4000	2500	3700	19	57
1	20	3600	2025	2500	4	45
2	24	25000	3500	1250	1000	5	43
3	9	46	500	50	30	50	581	581	500	9	46
4	1	17	1 par mois.	1	17
5	20	500	2	18
6	20	500	1	15
7	22	200	1	14
13	55	1200	30	107	4800	1850	12	64	4500	3800	5650	94500	15646	8409	15200	70	436

SECONDE DIVISION.—ÉCOLES SECONDAIRES.—PREMIERE SECTION.—COLLEGES CLASSIQUES.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION.				FINANCES.					
No. Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.	Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Honor. ann. perçu de ch. élève pour l'en.	Ibid pour la pension.	No. d'élèves recevant l'inst. gratuitement.
					£	£	£ s.	£ s.	
1 Séminaire de Québec.....	1663	Mgr. Laval, 1er Ev. de Q.....	Un conseil comp. du supér. et d'au moins 4 directeurs.....	Prêtres et laïcs.....	5500	5500	2 10 20	0	70
2 " Montréal.....	1773	Messire J. B. Curateau de la Blaiserie, Sulpicien.	Le Supérieur le Directeur et 5 prêtres sulpiciens.....	" ecclésiastiques et religieux	5000	5000	3 15 21	0	30
3 " Nicholet.....	1804	M. le curé Brassard.....	5 Directeurs.....	" ecclésiastiques et laïcs	3117	2433	2 10 16	10
4 " St. Hyacinthe.	1811	" " Girouard.....	1 Supérieur et 8 prêtres directeurs.....	" " " "	6123	6249	4 0 16	0	25
5 " Ste. Thérèse.	1825	" " Ducharme.....	L'évêque de Montréal, et 30 prêtres directeurs.....	" " " "	2213	1858	4 0 14	0	4
6 Ste. Anne Lapocatière.....	1827	" " Painchaud.....	L'archevêque de Québec, le Directeur et les curés volontaires.....	" " " "	5547	3919	3 0 20	0	5
7 " de L'assomption.	1832	" " Labelle, J. B. Meil-leur, et C. L. Cazeneuve, Eccls.	L'évêque de Montréal, les fondateurs et les principaux officiers.....	" " " "	1155	1221	4 0	16
8 High School à Québec.....	1843	Rev. Dr. Cook et actionnaires	15 Directeurs.....	Laïcs.....	1400	1400	12 10	36
9 Ste. Marie à Montréal.....	1849	Mgr. Bourget, év. de Montréal	L'évêque catholique romain de Montréal, le recteur et les professeurs.....	Les R. P. de la Compagnie de Jésus.....	3473	3520	7 17 6	30	0
10 High Sch. du colle. McGill	1853	Col. McGill, citoyens de Mont.	La corporation du collège McGill, et le principal.....	Laïcs.....	1875	1600	10 0	50	0
11 St. Francis Richmond.....	1855	Souscription publique.....	Syndics, actionnaires et professeurs.....	Ministres et laïcs.....	650	100	8 0	28	0
12 Lower Canada college.....	1856	Le principal et les professeurs	" " " "
				Total.....	£36053	12800	270

FINANCES.

No.	No. d'élèves recevant gratuit. la pension.	No. d'élèves recevant grat. partie de la p.	Sources de revenus.	Valeur des pro. foncières pos. par l'ins.	Montant total des dettes de l'institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifi. occu. pour les fins de l'ins.	Dimension et description sommaire des édifices.	No. d'années dont se compose le cours d'é.
1	14	27	Seigneuries de Beaupré, de l'Île Jésus, 2 fiefs à Québec, ferme à St. Joachim, pension et enseignement.....	1000000			£	700 de longs à 3 étages, en pierre...	8
2	15	20	Enseignement, pension, et le Séminaire de St. Sulpice.	400000				120 sur 32, 2 ailes de 171 sur 39 chacune à 3 étage en pierre.....	8
3			Enseignement, pension des élèves, rentes, loyers, revenus agricoles.	1850	684			300 de longs, 2 ailes de 180 chacune, 3 étages en pierre.....	8
4	6	12	Enseign. pension. Rentes constituées. Dons et revenus agricoles.	10000	7500	Emprunts à diverses personnes et corporations.		200 de façade, 2 ailes de 150 chacune 3 étages en pierre.....	8
5	1	35	Honoraires des élèves. Revenues et allocations.	12200	1419	Construction d'édifice.....		110 sur 60, à 4 étages, une aile de 43 sur 56 en pierre.....	8
6	1	5	Honoraires des élèves, subvention, rentes et revenus agricoles.	3000	8894	Emprunts pour le soutien du pensionnat. Nouvelle bâtisse.		150 sur 57 à 5 étages, 2 ailes de 100 chacun, 3 étages en pierre.....	10
7			Honoraires des élèves et subvention..	307	237	A divers pour comptes et le cabinet de physique.		60 sur 30, 2 ailes de 80 sur 45 chacune, allongé à une aile, 80 sur 47 à 2 étages, en pierre.....	7
8			Subvention. Honoraires des élèves..				750		5
9	5	20	Rétribution des élèves, loyer d'une maison et allocation.	17750	10780	Coût du terrain, emprunts, constitués	10000	Corps de logis, et 2 ailes, 322 sur 56 hauteur des murs 48 pds. en pierre	8
10			Honoraires des élèves et la subvention				3500	106 sur 60 à 2 étages en brique et une salle au centre de 70 sur 38...	6
11			Honoraires des élèves, loyers et sub.	350	600	Dû sur la bâtisse, aux professeurs etc	2000	75 sur 40 à 4 étages, en brique.....	4
12			Enseignement.....					Maison louée.....	
	42	119		£185457	30114		£131350		

CARRIÈRE ENBRASSÉE
PAR LES ÉLÈVES.

COURS D'ÉTUDES.—Continué.

No.	Nom. d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nom. d'élèves apprenant les belles lettres.	Nom. d'élèves apprenant la rhétorique.	Nom. d'élèves apprenant la déclamation.	Nom. d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nom. d'élèves apprenant la théologie.	No. d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	No. d'élèves apprenant les élém. du droit constitutionnel.	Nom. d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nom. d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nom. d'élèves apprenant l'horticulture.	Nom. d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nom. d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nom. d'élèves apprenant l'architecture.	Nom. d'élèves apprenant le dessin.	Nom. d'élèves apprenant la peinture.	Nom. d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nom. d'élèves apprenant la musique vocale.	Nom. d'élèves exerçant à la gymnastique.	Nom. d'élèves apprenant l'escrime.	Nom. d'élèves apprenant la danse.	Nom. d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente.	Nom. d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nom. de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nom. d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nom. d'élèves se livrant à l'enseignement.		
1	52	22	19	12	28	38	35	27	13	25	110	23	15	26	36	38	38	15	38	15	30	30	30	30	30	30	30	38
2	41	11	13	12	17	16	26	20	15	27	7	20	26	36	30	23	23	30	150	30	30	15	33	33	8	12	7	15
3	206	37	27	27	26	20	27	27	13	21	41	20	26	36	30	23	23	30	30	30	30	16	33	33	5	17	7	12
4	61	25	18	18	27	20	27	27	21	21	7	20	27	27	30	25	25	30	151	4	4	5	33	33	5	3	3	5
5	52	11	9	9	8	12	25	25	25	25	25	25	22	22	22	22	22	200	200	6	6	10	6	4	3	3	3	3
6	52	11	9	9	8	12	25	25	25	25	25	25	22	22	22	22	22	200	200	6	6	10	6	4	3	3	3	3
7	12	13	13	9	7	7	25	25	25	25	25	25	22	22	22	22	22	200	200	6	6	10	6	4	3	3	3	3
8	155	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	25	22	22	22	22	22	200	200	6	6	10	6	4	3	3	3	3
9	10	12	13	160	6	3	8	8	25	25	8	15	50	20	24	3	50	15	15	30	18	3	6	4	4	3	1	1
10	59	15	15	75	15	15	10	10	25	25	10	10	10	10	10	5	5	25	25	30	40	12	33	13	13	2	2	2
11	11	11	11	75	15	15	10	10	25	25	10	10	10	10	10	5	5	25	25	30	40	12	33	13	13	2	2	2
12	636	160	123	343	137	102	35	35	59	25	299	273	162	121	70	3	200	626	30	30	58	97	136	37	66	20	20	20

CARRIÈRE EMBRASSÉE PAR LES ÉLÈVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.

ÉLÈVES.

No.	CARRIÈRE EMBRASSÉE PAR LES ÉLÈVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.												PROFESSEURS.			ÉLÈVES.											
	Nom. d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nom. d'élèves se préparant au barreau.	Nom. d'élèves se préparant à la médecine.	Nom. d'élèves se préparant au notariat.	Nom. d'élèves étudiant l'arpentage.	Nom. d'élèves étudiant le génie civil.	No. d'élèves se livrant ou se préparant au commerce.	Nom. d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	No. de professeurs laïques.	Nombre total de professeurs ou d'instituteurs.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	No. d'élèves pensionnaires.	Nom. d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestans.	Nom. dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	No. d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada.	No. d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	No. d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	No. d'élèves dont les parents résident aux États-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.			
1	26	25	34	14	2	81	49	4	126	38	164	20	174	222	394	2	198	196	...	2	84	312.	396				
2	18	5	7	1	1	...	4	...	18	...	18	63	...	150	210	3	98	85	4	26	57	156	213				
3	18	3	4	3	1	...	7	4	12	1	13	269	139	85	267	2	101	168	132	137	289				
4	5	3	4	3	23	...	23	332	212	313	19	120	200	...	10	2	171	161	332				
5	...	1	6	3	4	...	12	3	15	151	63	87	...	45	102	4	96	55	151				
6	...	3	3	2	1	...	6	...	18	1	19	236	174	233	3	106	120	8	110	126	236				
7	...	5	6	2	3	...	9	...	9	148	142	148	...	104	44	110	38	148				
8	4	4	155	155	150	5	153	2	165				
9	3	8	8	3	20	...	14	3	17	176	14	96	164	12	81	76	...	11	146	30	176				
10	10	10	252	...	12	4	248	8	...	231	21	252				
11	2	2	4	75	...	10	...	75	63	7	61	14	75				
12	80	2	10	12	252	252	252	110	142	252				
	26	25	34	14	2	81	49	4	126	38	164	20	1249	358	1048	751	1553	1013	8	47	1461	1194	2655				

SECONDE DIVISION.—ÉCOLES SECONDAIRES.—SECONDE SECTION.—COLLÈGES INDUSTRIELS.

DESCRIPTION GÉNÉRALE DE L'INSTITUTION.				FINANCES.						
No.	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.	Depenses annuelles de l'institution.	Revenu ann. de l'ins-titution proven. de toutes sources.	Honoraire ann. perçu de chaque élé. pour l'enseignement.	Ibid pour la pension.	Nombre d'élèves reçus gratuitement.
1	Collège Joliette.....	1846	L'Hon. B. Joliette.....	1 prêtre Directeur et 1 procureur.....	Religieux, clerc St. Viateur et ecclésiastiques.....	620	590	4 0 0	35
2	" Masson.....	1847	Mde Masson.....	Supérieur, directeur et procureur.....	Ecclésiastiques et laïcs.....	1052	1432	2 12 6	18 0 12	
3	" Notre Da. de Lévi.....	1853	M. le Curé Déziel.....	Le curé de Lévi et 4 syndics.....	Frères des Ecoles Chrétii.	1328	1298	1 7 6	20 0 50	
4	" St. Michel.....	1853	" " Fortier, Commissaires d'écoles.....	1 Supérieur, Principal et les commissaires d'école.....	Laïcs.....	375	356	2 12 6	20 0 15	
5	" Laval.....	1854	" " Lavallée et C. Germain, inspecteur.....	2 Directeurs.....	Prêtres, Ecclésiastiques.....	500	350	2 0 C	18 0 30	
6	" Chambly.....	1826	" " Migneault.....	4 Prêtres et 1 Marguillier.....	Ecclésiastiques et laïcs.....	1238	957	4 0 0	20 0.....	
7	" Itigaud.....	1850	" " Désautels.....	L'évêque de Montréal, 1 Supérieur et un directeur.....	Clercs de St. Viateur.....	413	411	3 0 0	18 0 42	
8	" Ste. Marie Monoir.....	1853	" " Crevier.....	Le curé, marguillier, directeur, préfet, procureur.....	Ecclésiastiques et laïcs.....	929	355	4 0 0	4
9	" St. Germain de Rimouski.....	1855	" " Tanguay.....	Le Curé.....	1 Ecclésiastique et laïcs.....	225	200	1 0 0	18 0.....	
10	" Lachute.....	1855	Rev. Ths. Henry, J. Meekle, T. Christie.....	6 Directeurs.....	Ministres et laïcs.....	176	175	2 0 0	9
11	" Ste. Marie, Beauce.....	1855	M. le Curé Proulx, paroissiens.....	Commissaires d'écoles.....	Frères des Ecoles Chrétii.	226	171	2 0 0	19
12	" Verchères.....	1854	" " Bruneau, Com. d'é.....	1 directeur et commis. d'école.....	Clercs de St. Viateur.....	490	400	2 0 0	11
13	" Varennes.....	1855	Mgr. Bourget.....	1 Directeur.....	Les freres de St. Joseph.....	403	322	12 10.....	7
14	" S. Henri Mascouche.....	1850	La fabri, M. le curé L. Gagné.....	Le curé.....	Laïcs.....	180	122	3 0 0	
15	" Sherbrooke.....	1855	Mgr. Prince.....	1 Président, 1 directeur, 1 secrétaire 3 laïcs, professeurs.....	Ecclésiastiques.....	100	60	2 0 0	6
						8255	7199	240

FINANCES.

No.	Nom. d'élèves recevant gratuitement la pension.	No. d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'Institution.	Montant total des dettes de l'Institution.	Elat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.	Dimension et description sommaire des édifices.	Nom. d'années dont se compose le cours d'études.
				£	£		£		
1	Les commissaires d'école, Honoraire des élèves.....	250	256	Emprunt, libraires, à div. marchands	2000	80 sur 40 à 2 étages en pierre et 2 maisons une d. 30 sur 25, une de 50 sur 17.....	7
2	14	Pension des élèves, commissaires d'école et subvention.....	550	1144	Dû sur la bâtisse.....	1000	136 sur 56 à 4 étages en pierre.....	5
3	1	Rétribution mensuelle, pension, subv.	8000	1444	Anciennes dettes, achat de terrain, meubles, intérêt à payer.....	4000	A 20,605 pieds carrés, en pierre à 4 étages.....	5
4	Rétribut. mensuelle, subvention, pension des élèves.....	160	240	Dû sur la bâtisse, sur le terrain et pour le cabinet de physique.....	1500	60 sur 48, en bois à 2 étages.....	4
5	Les élèves, subvention, dons.....	1000	600	Aux entrepr. de la nouvelle bâtisse	6000	150 sur 50 à 2 étages en pierre.....	7
6	2	Subvention, pension et enseignement, constitués et revenus des fermes....	900	569	Dû pour l'entretien de la maison....	1600	60 sur 36 à 2 étages en pierre, le nouveau à 100 sur 45 en brique à 4 étages.....	7
7	3	Subvention, honor. des élèves, commissaires d'école.....	600	1000	Construction du nouveau collège....	1200	98 sur 37, 2 ailes de 40 sur 24 chacune à 4 étages en pierre.....	7
8	1	L'enseignement et la subvention.....	600	1200	Construction du nouveau collège et achat d'une terre.....	96	sur 56.....	5
9	Elèves, commissaires d'école et subvention.....
10	Dons, subvention, aide la paroisse et l'enseignement.....	150
11	Les élèves et subvention.....	200	50	Comptes dus et salaire des professeurs	1000	66 sur 36 en bois, à 2 étages.....	5
12	Les élèves, les commissaires et la sub.	1850	812	Dû à la fabrique et à divers.....	1250	90 sur 40 à 3 étages, en brique.....	6
13	La fabrique, les élev. et la subvention	3000	81	A divers marchands.....	2400	60 sur 40, 2 étages.....	5
14	Les élèves et la subvention.....	458	625	50 sur 40 2 étages en pierre.....	5
15	L'enseignement et la subvention.....	200	88	Salaire des professeur et réparations faites au collège.	300	50 sur 25 et une aile de 25 sur 18, en bois à 2 étages.....	5
	7	22		17460	7942		23025		

COLLEGES INDUSTRIELS.—Continué.

COURS D'ÉTUDES.

No.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des profs.	Nombre total de volumes.	No. de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution naturelle.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabi. de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nom. d'élèves dont le français est la langue maternelle.	No. d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle.	
1	Catholique.	1121	200	1321	2	11	£ 300	£ 210	117	11	11	11	11	11	13	13	13	13	13	109	1	
2	"	1000	1000	2000	2	15	125	204	204	27	42	18	51	20	24	27	24	25	27	198	6	
3	"	500	670	1170	2	12	104	35	18	31	31	31	31	21	21	21	21	25	25	162	20	
4	"	500	500	1000	1	5	104	35	35	35	35	35	35	6	6	6	6	7	7	104	3	
5	"	200	200	400	2	11	62	90	30	30	30	30	30	15	15	15	15	18	18	104	1	
6	"	850	850	1700	2	13	80	52	29	29	29	29	29	6	6	6	6	7	7	74	16	
7	"	300	103	403	1	4	60	30	30	12	12	10	7	7	7	9	9	9	9	74	16	
8	"	300	75	375	2	4	25	119	27	27	27	27	27	7	7	9	9	9	9	103	12	
9	"	300	300	600	1	12	66	76	8	8	8	8	8	27	27	27	27	27	27	103	12	
10	Protestant.	1057	1057	2114	2	12	56	56	7	7	7	7	6	6	10	10	10	10	10	83	3	
11	Catholique.	100	100	200	2	10	100	32	15	14	15	14	15	15	10	10	10	10	10	10	40	4
12	"	100	100	200	2	7	104	42	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6	40	2	
13	"	32	32	64	2	9	50	35	7	7	7	7	6	6	6	6	6	6	6	104	104	
14	"	80	80	160	1	9	48	20	20	10	10	10	10	10	10	10	10	10	15	80	80	
15	"	36	36	72	1	8	46	46	2	2	2	2	2	2	2	2	2	1	1	36	36	
		5428	1280	6708	21	142	£ 50	£ 773	815	261	156	185	81	65	22	54	108	166	1315	81	81	

COURS D'ÉTUDES.

No.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	Nombre d'élèves exerçant à la versification française.	Nombre d'élèves exerçant à la composition ou amplification française.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine.	Nombre d'élèves apprenant la versification latine.	Nombre d'élèves exerçant à la composition ou amplification latine.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.
1	110	90	90	11	33	47	11	4	66	30	20	11	11	13	13	11	11	11	13
2	172	172	172	...	64	131	54	...	99	57	57	...	27	57	57	10	9
3	185	185	185	...	25	185	25	...	170	160	25	...	25	100	100	...	25	27	5
4	100	75	75	...	25	55	55	16	16	9	...
5	62	62	62	...	20	52	4	...	60	22	12	20	20	4	...
6	52	52	52	...	30	52	21	...	30	12	12	4	...
7	40	20	35	...	20	26	15	...	25	15	7	...	7	12	12	13	...
8	66	66	66	...	33	54	18	...	84	84	27	...	27	64	64	4	...
9	66	66	76	...	8	50	4	4	4	...
10	4	4	4	17	8	8	18	...
11	100	60	70	...	20	30	20	...	50	50	10	10	10	18	...
12	72	42	42	...	18	18	42	...	42	30	12	...	6	24	24	10
13	60	46	75	...	14	21	67	22	31	...	6	40	40
14	58	48	30	...	10	10	10	...	29	24	20	20
15	17	17	17	...	5	20	15	...	4	4	1	20	20	7	3
16	17	17	17	...	1	20	1	...	4	4	20	20
	1164	1005	1081	11	319	722	175	68	848	506	200	61	207	401	401	37	52	121	53

COLLEGES INDUSTRIELS.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES DEPUIS DEUX ANS.

No.	COURS D'ETUDES.—Continué.																		CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES DEPUIS DEUX ANS.						
	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tous leurs cours, l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au barreau.	Nombre d'élèves se préparant à la médecine.	
1	9	2	3	11	13	13	13	...	10	80	...	2	10	4	2	3	15	1	1	1
2	19	57	57	57	32	...	36	172	150	17	10	6	...	7	20	1
3	25	25	25	25	52	35	15	12
4	16	20	20	20	125	20	20	18	6	6	7	10
5	4	12	5	5	20	4	4	5	7	...	2	1	...
6	21	4	7	13	20	20	18	7	3	4	22	5	12	3	2	...
7	10	3	8	9	5	27	9	9	5	4	15
8	18	27	27	27	18
9	8
10	10	5	10
11	124
12	6	12
13
14	2	10	10
15	6
	138	9	21	...	19	180	146	245	258	137	118	68	4	135	396	202	23	84	26	2	18	93	5	3	...

CARRIÈRE EMBRASSÉE PAR LES
ÉLÈVES.—Continuation.

PROFESSEURS.

ÉLÈVES.

No.	PROFESSEURS.										ÉLÈVES.												
	4	3	2	1	11	1	2	3	4	5	234	170	64	...	233	1	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	43	43	...	209	25	234
1	4	3	2	1	11	1	2	3	4	5	234	170	64	...	233	1	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	43	43	...	209	25	234
2	4	10	2	9	13	4	4	13	13	2	204	50	95	59	199	5	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	67	67	...	190	14	204
3	4	4	2	12	1	1	5	5	5	162	107	2	78	238	2	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	57	57	...	222	18	240	
4	2	6	...	7	107	80	20	16	122	3	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	21	21	...	105	20	195	
5	2	7	80	80	20	4	104	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	8	8	...	100	4	104	
6	4	16	...	8	10	2	2	10	2	104	65	25	25	87	3	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	8	8	...	100	4	104	
7	...	10	4	6	6	6	6	6	6	103	58	45	...	102	1	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	5	5	...	77	26	103	
8	...	1	...	4	3	3	3	3	3	119	119	119	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	7	7	...	112	7	119	
9	...	8	...	1	2	2	2	2	2	86	66	...	20	86	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	7	7	...	86	...	86	
10	1	16	...	1	1	2	4	4	4	50	90	102	80	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	4	4	...	70	20	90	
11	4	4	4	4	4	4	124	124	124	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	4	4	...	118	6	124	
12	7	7	7	7	7	7	167	90	77	...	167	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	5	5	...	162	5	167	
13	4	4	4	4	4	4	125	125	125	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	5	5	...	125	...	125	
14	4	4	4	4	4	4	80	40	5	35	80	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	3	3	...	77	3	80	
15	2	2	2	2	2	2	46	46	46	...	No. d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	6	6	...	40	6	46	
	15	4	99	43	10	1	76	23	100	1897	40	1362	308	237	1832	105	1703	215	5	14	1762	175	1937

No.

DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Aylmer, protestante.	1855	Richard McConnell et autres.	Président et directeurs.	Laïcs.
2	Aylmer, catholique.	1854	Rev. J. Hughes.	Le curé.	Laïcs.
3	Aubigny.	1856	Les commissaires d'école.	Commissaires d'école.	Laïcs.
4	St. André.	1854	Le curé et les commissaires d'école.	Commissaires d'école.	Laïcs.
5	Abbotsford.	1855		20 directeurs.	Laïc.
6	Benhamois, St. Clément.	1849	L. D. Charland.	Commissaires et les Frères.	Les frères des écoles chrétiennes.
7	Bonin à St. André d'Argenteuil.	1851	M. le curé F. Bonin.	Les syndics dissidents.	Clercs de St. Viateur.
8	Bate du Febvre.	1853	Commissaires d'école.	Les commissaires.	Laïcs.
9	Barnston.	1849		6 syndics.	Laïcs.
10	Berthier.	1827	Un corps de directeurs sous la présidence de feu le Dr. Barbier.	8 membres.	Laïcs.
11	Buckingham.	1854	Rev. J. Brady.	5 syndics.	Laïcs.
12	St. André d'Argenteuil.	1857	Les habitants.	Des directeurs.	1 ministre et 1 laïque.
13	Belœil.	1854	Le rév. M. Fréchette et la fabrique.	1 syndic et commissaires d'école.	Laïcs.
14	Cap Santé.	1829	Souscription.	3 syndics.	Laïcs.
15	Charleston.	1843	Par les habitants.	1 président et 9 directeurs.	Laïcs.
16	Clarenceville.	1855	Souscription publique.	7 directeurs.	Laïcs.
17	Clarendon.	1855		5 syndics.	Laïcs.
18	Cassville.	1853	Les habitants.	5 syndics.	Laïcs.
19	Compton.	1854	C. A. Bailey, et autres.	Un comité de 4.	Laïcs.
20	Cookshire.	1855	Les habitants.	7 syndics.	Laïcs.
21	Coaticook.	1844	M. le curé N. L. Amiot.	Les commissaires d'école.	Laïcs.
22	St. Cyprien.	1854	Les habitants de Shipton.	5 syndics.	Laïcs.
23	Danville.	1855	Les habitants de Dudswell.	Des syndics.	Laïcs.
24	Dudswell.	1840	Dr. L. Brown, W. Baker, L. Stevens, C. Clément, écuyers.	4 syndics.	Laïcs.
25	Dunham.	1852	Les habitants de Durham.	3 syndics.	1 ministre et 1 laïque.
26	Durham, No. 1.	1855	M. le curé Gastineau.	Le curé et les commissaires.	Religieux de l'ordre de St. Joseph.
27	St. Eustache.				

28	Farnham, catholique.	1855	Louis Bourdon et autres.	9 directeurs.	Laïcs.
29	Farnham, protestante.	1854	Souscription publique.	5 syndics.	1 ministre.
30	Freleghsburg.	1856	Les habitants.	3 syndics.	Laïcs.
31	St. Foye, catholique.	1851	Les protestants de Ste. Foye.	3 syndics.	Laïcs.
32	St. Foye, protestante.	1854	Les habitants de Granby.	9 syndics.	Laïc.
33	Granby.	1856	Les commissaires d'école.	Syndics.	Laïcs.
34	Georgeville.	1856	M. le curé J. Harper.	Le curé et les commissaires.	Laïcs.
35	Gentilly.	1852	Par des souscripteurs.	12 directeurs.	Laïc.
36	St. Grégoire.	1850	La fabrique et le gouvernement.	1 directeur et des officiers.	1 ministre et laïcs.
37	Huntingdon.	1850	La corporation de l'église St. James et le rév. F. E. Judd, M. A.	La corporation de l'église St. James.	Les frères des écoles chrétiennes.
38	St. Jean Dorchester, catholique.	1854	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	1 ministre et laïcs.
39	St. Jean Dorchester, protestante.	1854	L'hon. P. H. Knowlton.	Les ministres et marguilliers de l'église d'Angleterre et l'hon. Knowlton.	Laïcs.
40	St. Jean, Isle d'Orléans.	1854	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	Ministres et laïcs.
41	Knowlton.	1854	Les commissaires d'école.	Les commissaires d'école.	Les frères des écoles chr. et laïcs.
42	Kamouraska.	1853	Les commissaires d'école.	Le curé.	Laïc.
43	Laprairie.	1853	Rev. Edouard Faucher.	1 supérieur.	Religieux de l'ordre de St. Viateur et 1 laïc.
44	Lobinière.	1855	La fabrique et les commissaires.	Le curé et les Frères.	Religieux de St. Joseph.
45	Longueuil.	1847	Messire J. B. St. Germain.	M. le curé et les commissaires.	Les frères des écoles chrétiennes.
46	St. Laurent.	1850	Les commissaires.	Les commissaires.	Laïcs.
47	L'Islet.	1849	Les commissaires.	Les commissaires.	1 ministre et laïcs.
48	Montmagny.	1853	Les commissaires catholiques.	Le recteur et marguill. de l'église anglica.	1 ministre et 1 laïc.
49	Montréal, académie com. catholique.	1856	E. L'onde, écr., et commiss. d'école.	5 syndics.	Laïcs.
50	St. Marthe.	1854	Rev. J. C. Davidson et P. Cowan.	Les commissaires.	1 prêtre et laïcs.
51	Missisquoi.	1855	Les commissaires d'école.	L'évêque protestant de Montréal et le ministre résidant.	1 ministre et laïcs.
52	Pointe aux Trembles, Hochelaga.	1850	Les habitants de la municipalité.	3 syndics.	Les frères de St. Joseph.
53	Phillipsburg.	1857	La fabrique.	Recteur et marguill. de l'église anglica.	1 ministre et 1 laïc.
54	Potton.	1830	Les habitants.	5 syndics.	Laïcs.
55	Sherbrooke.	1855	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	Les frères des écoles chrétiennes.
56	Sorel, catholique.	1854	Les syndics dissidents.	3 syndics.	Laïc.
57	Sorel, protestante.	1854	Les habitants, actionnaires et syndics.	5 syndics.	Laïcs.
58	Stanbridge.	1834	Par des souscripteurs.	1 président, 1 secrétaire et 9 directeurs.	1 ministre.
59	Shefford.	1854	Des directeurs.	7 syndics.	1 ministre et laïcs.
60	Sutton.	1829	J. Smith, W. Pierce, et autres.	Le curé et les commissaires.	Laïcs.
61	Stanstead.	1853	M. le curé Archambault.	Les commissaires.	Laïcs.
62	St. Timothée.	1856	G. M. Lavier.	Les commissaires.	Laïcs.
63	Trois Rivières, catholique.	1845	Les commissaires d'école.	Les commissaires.	Laïcs.
64	Vaudreuil.	1853	M. S. J. N. Dumoulin.	Les commissaires d'école.	Les frères des écoles chrétiennes.
65	Yamachiche.				

ACADEMIES DE GARCONS OU MIXTES.—Continué.

COURS D'ETUDES.

Table with 18 columns and 24 rows detailing student counts in various subjects like Astronomy, Chemistry, Natural History, French Grammar, and English Composition.

Table with 18 columns and 65 rows detailing student counts in various subjects like Astronomy, Chemistry, Natural History, French Grammar, and English Composition.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Bruts-Unis.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellec- tuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la juris- prudence.	Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spé- cial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.	Nombre d'élèves apprenant la couture.
1	15		4	7	11	10	8		14	6	30				10			4			
2	14	10	7			12					8							10			
3	40														6			15	1		
4	30	1																			
5	30	4				10				7	34										
6	98	96	36	36	36	98	36	98			36						36		8		
7	6	6		2	2	2	2				15						3	2			
8	35	22	3		3	3					50								3		10
9	20																				
10																					
11	11																				
12	35		10			25					12				13			26	6		
13	13																				
14	9	10			4	6															
15																					
16	47		4	7			2	2			59										
17	13			20		1					55										
18	42			6							6										
19	9	56		7		14					31	12							2		
20	12									23	23										
21	9										25										
22	38	26				15					41										
23	20									3											
24	17	12				7				20	12										

25	20										45	4									
26	24	15	15			15															
27	40	30			12	40			2		30									30	15
28	76	12	2		4	75	20								60			50	10		
29	10	13	2					3			12										
30	26			10						5	7	4									
31	60	13				13					13										
32	34	23				2					11										
33	22			20							12										
34	8																				
35	43																				
36	15					15															
37	126							16													
38	80	70	30	2		40															
39	72	4	6	35		21		6			37									10	10
40	16	10			10	10														14	
41	18				6	6		5			33									2	
42	15																				
43	30	32	32	35	35	34	10	20													
44	20	20	20																		
45	52	26	26			28															
46	30	30				25					28							15	15	8	
47	36	36			18	36					10							6	2		
48	42	62	15		15	15												8	8		
49	51	27	27					36													
50	75	18				76									24			22	5		
51	29																				
52	6	20				20															
53	11				20						14										
54	10	10																			
55	20	8	8	8							28								7	10	
56	30	40				30															
57	17			13		7														18	
58	30		2	2				2		1	45									3	
59																					
60	18	22		18				18		2											15
61	60																				
62	20	8		2		8				10											
63	26	10				10															
64	29		12			10															
65	60	60	60		60	70				15	15		15		20	13		6	8	8	
1979	802	321	251	230	811	78	215	28	76	798	22	15	15	143	33	10	229	201	51	25	

CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.

COURS D'ETUDES.

No.	COURS D'ETUDES.										CARRIERE EMBRASSEE PAR LES ELEVES SORTIS DEPUIS DEUX ANS.										
	la broderie.	le dessin.	la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	la danse.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au bureau.	Nombre d'élèves se préparant à la médecine.	Nombre d'élèves se préparant au notariat.	Nombre d'élèves étudiant l'arpentage.	Nombre d'élèves étudiant le génie civil.	Nombre d'élèves se livrant mortc.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant suivi le pays.
1	1							7	3		1		2	10	1				4		
2									1		5								14	2	1
3																			6		
4																					
5				13																	
6				7				10	6										30		
7																					
8	6								17	3	4				1			3			
9																					
10													25								
11																					
12									10				5						2		
13									10	4			30					4		7	
14									7	1			1						9	2	
15																					
16																					
17									3											1	
18																					
19																					
20																					
21																					
22																					
23																					
24																					

25									3	10												1
26	6								6													
27		15							15											10		
28		10	10																			1
29																				2		
30		3																				
31																						
32																						
33																						
34																						
35																						
36																						
37																						
38									30	9												
39																						
40																						
41									6													
42																						
43																						
44									8	4												
45									9	3												
46																						
47																						
48																						
49																						
50																						
51																						
52																						
53																						
54																						
55																						
56																						
57																						
58																						
59																						
60	5																					
61		5	3																			
62																						
63																						
64																						
65																						
17	147		59	228	380	50	12	129	99	72	7	86	175	10	2	5	18	224	118		25	

DESCRIPTIF GÉNÉRAL DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'Institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Ste. Anne Lapérade.....	1854	M. le curé Brien.....	La supérieure et M. le curé.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
2	St. Ambroise de Kildare.....	1855	M. le curé Laporte.....	Mme. la supérieure.....	Religieuses de Ste. Anne.
3	L'Assomption.....	1847	Les paroissiens.....	La directrice et les sœurs de la Cong. N. D.	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
4	St. Aimé.....	1855	M. le curé Lecours et G. A. Massue, éc.	La supérieure et 1 assistant.....	Sœurs de la Présentation de Marie.
5	Baie St. Paul.....	1846	M. le curé Chauvin.....	1 supérieure.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
6	Boucherville.....	1703	M. Guibert de la Saudrages, Sulpicien, et P. Boucher.....	3 sœurs de la Congrégation Notre Dame. 1 recteur, 1 supérieur.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
7	St. Bernard.....	1853	M. le curé F. Moore.....	1 recteur, 1 supérieur.....	Laïques.
8	Les Cèdres.....	1841	Liza fabrique des Cèdres.....	Le curé et les sœurs.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
9	Chambly.....	1855	Mme. veuve J. Bresse.....	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
10	St. Césaire.....	1855	M. le curé Provençal.....	Le curé.....	Laïques.
11	St. Croix.....	1843	M. le curé Potvin.....	Sœurs de la Congrégation Notre Dame. Un comité de six.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
12	Crowsville.....	1852	Les paroissiens.....	Les commissaires.....	Laïques.
13	St. Charles l'Industrie.....	1855	M. le C. V. Mauseau et les commiss.	Sœurs de la Congrégation Notre Dame.....	Sœurs de la Providence.
14	Châteauguay.....	1824	M. le curé L. D. Charland.....	Sœurs de la Congrégation Notre Dame. 1 supérieure.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
15	St. Clément.....	1783	Messire Chervier.....	1 directrice.....	Religieuses du Saint Nom de Jésus.
16	St. Denis.....	1833	M. le curé Quévillon.....	Le curé et les sœurs.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
17	Ste. Elizabeth.....	1833	M. le curé Paquin.....	1 directrice.....	Sœurs de la Providence.
18	St. Eustache.....	1686	Mgr. de St. Valier et M. le curé Lany.....	1 directrice.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
19	St. Famille.....	1853	M. le curé Harper.....	La supérieure et le curé.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
20	St. Grégoire.....	1850	Les commissaires d'école.....	Les commissaires.....	Religieuses de la Cong. de l'Assomption de la B. V. M.
21	St. Geneviève.....	1850	Les commissaires d'école.....	Les commissaires.....	Religieuses de Ste. Anne.

22	St. Henri de Masoucho.....	1854	M. le curé L. Gagné.....	Le curé et les sœurs.....	Sœurs de la Providence.
23	St. Hilaire.....	1850	Major Campbell et paroissiens.....	1 supérieure, 1 assistant et 1 secrétaire. La supérieure.....	Religieuses des SS. NN. de J. et M. Sœurs de la Présentation de Marie.
24	St. Hugues.....	1855	M. le curé M. Archambault.....	La supérieure.....	Sœurs de la Charité.
25	St. Hyacinthe, Sœurs de Charité. Congrég. de N. D.	1854	M. le curé Girouard.....	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
26	"	1816	M. le curé Girouard.....	Le curé et les commissaires.....	Laïques.
27	l'Islet.....	1845	La fabrique.....	Le curé et les commissaires.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
28	St. Jean Dorchester.....	1847	La fabrique et souscripteur. abbé J. M. Blondin 1ère supérieure.....	1 supérieure et les sœurs de la Congrég. 1 supérieure et un conseil de 7 membres. Le curé et les commissaires.....	Sœurs de la Congrégation N. D. Religieuses de Ste. Anne.
29	St. Jacques L'Abîme.....	1854	La fabrique et les paroissiens.....	Le curé et les commissaires.....	Religieuses du Saint Nom de Jésus.
30	St. Joseph de Lévi.....	1856	Commissaires d'écoles et paroissiens.....	Les sœurs de la congrégation.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
31	Kamouraska.....	1705	Sœurs de la congrégation de N. D.	Sœurs de la congrégation et le curé.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
32	Laprairie.....	1843	Enlalie Durocher, Henriette Géré et P. Dufresne.....	5 religieuses.....	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
33	Longueuil.....	1847	M. le curé Chabot.....	3 membres.....	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
34	St. Lin.....	1847	M. le curé St. Germain.....	8 religieuses.....	Sœurs de Ste. Croix.
35	St. Laurent.....	1852	Les sœurs de la Providence de Mont.	Le curé, 1 supérieure et autres sœurs.....	Religieuses de la Providence.
36	Longue Pointe.....	1853	M. le curé Crevier.....	1 supérieure et 1 assistant.....	Sœurs de la Présentation de Marie.
37	St. Marie de Monnoir.....	1822	M. le curé Villade.....	1 supérieure et 4 religieuses.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
38	St. Marie de Beauce.....	1850	Commissaires d'école.....	Les commissaires.....	Laïques.
39	St. Michel de Bellechasse.....	1854	M. le curé Fortier.....	Les commissaires.....	Laïques.
40	Nicolet.....	1855	M. le curé E. Baillargeon.....	Les commissaires.....	Laïques.
41	St. Nicolas.....	1855	M. le curé St. Germain.....	Les commissaires.....	Sœurs de la Providence.
42	St. Paul de l'Industrie.....	1784	M. le curé Sartelon, sulpicien.....	1 directrice et les commissaires.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
43	Pointe Claire.....	1690	"	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
44	Pointe aux Trembles, Montréal	1713	"	1 directrice.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
45	"	1809	Mgr. Panet.....	Le curé.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
46	Rivière Ouella.....	1850	M. le curé Kelly.....	L'évêque diocésain, le curé et 1 supérieur. 1 directrice, 1 assistante et 1 économiste. 1 directeur.....	Sœurs de Ste. Croix.
47	Rimouski.....	1855	M. le curé Tanguay.....	Le curé et la directrice.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
48	Sorel.....	1850	M. le curé Kelly.....	Le curé.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
49	St. Scholastique.....	1850	La fabrique et les commissaires.....	Le curé et les commissaires.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
50	Sherbrooke.....	1855	M. le curé Dufresne.....	1 directrice, 1 assistante et 1 économiste. 1 directeur.....	Sœurs de la Providence et 1 laïque.
51	St. Thérèse.....	1847	M. le curé J. C. Ducharme.....	Le curé et la directrice.....	Sœurs de la Cong. N. D. et 1 laïque.
52	St. Thomas de Pierreville.....	1826	M. le curé St. Germain.....	Les commissaires d'école.....	Laïques.
53	Terrebonne.....	1847	M. le curé J. O. Archambault et paroissiens.....	3 membres.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
54	St. Timothée.....	1855	La grandeur Mgr. l'Év. de Montréal.	La supérieure et son conseil.....	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
55	St. Thomas de Montigny.....	1843	Dlle. E. Blondin et révérend P. L. Archambault.....	Le curé et 1 directrice.....	Sœurs de la Cong. N. D. et laïques.
56	Varennes.....	1852	Rév. M. Dumoulin.....	1 supérieure.....	Sœurs de Ste. Anne.
57	Vaudreuil.....	1854	J. J. Girouard, éc., N. P.....	Le curé et les religieuses.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
58	Yamachiche.....	1857	O. Alley, Z. Reynolds, J. C. Butler et autres.....	Le curé et les sœurs.....	Sœurs de l'Hôpital Général.
59	Yourville.....			5 directeurs.....	Laïques.
60	Waterloo.....				

FINANCES.

No.	Depenses annuelles de l'Institution.	Revenu annuel de l'Institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Ibid, pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'Institution gratuitement.	No. d'élèv. recevant gratuitement la pension.	No. d'élèv. recevant partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'Institution.	Montant total des dettes de l'Institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.
1	250	250	£ s d.	£	66			Enseignement, commissaires d'écoles.	75	175	Du sur la bâtisse.	1500
2	105	85	2 10 0	15			8 La subvention et les commissaires.			75		
3	375	430	1 5 0	18	50		1 Pensions, commissaires et subvention.					1200
4	176	184		15	6		2 Pension et subvention.					1400
5	150	220		11	15		8 Pensions, commissaires et subvention.					1000
6	207	209		15	50		1 Pension et subvention.					500
7	186	180		15	26		2 Subvention, commissaires d'école et la pension des élèves.			81	Frais de construction, ameuble. et livres.	500
8	250	250		14	28		3 Pension des élèves, subvention et revenus agricoles.		1000	300	Achat d'un terrain, 2 pianos et meubles.	800
9	350	350		14			6 Revenus agricoles, élèves et subvention.		200	1125	Du aux entrepreneurs pour la bâtisse.	2000
10	172	172		2 10	6		1 Rétribution mensuelle.		300	30	Construction d'édifices.	500
11	225	195		15	38		2 Subvention, pension et travail des sœurs.		800	37	Loyer.	300
12	155	208		15	22		12 Commis. d'école, pension et subvention.		240	300	Construction de l'édifice.	600
13	245	212		13	25		1 Subvention et pension.		1400	970	Du pour la bâtisse.	800
14	250	212		11	47		2 Pension des élèves, commissaires.		900	90	Bois de chauffage.	2000
15	525	530		15	24		3 Revenus agr. la pen. et le trav. des sœurs.		256	175	Construction d'une alonge.	1250
16	170	182		11	15		3 Subvention, pension, commiss. et dons.		1000	300	Construction d'édifice.	100
17	343	113		11	20		Commissaires, pension et subvention.					800
18	200	180		11								2000
19	180	180		12								
20	746	746		11								
21	149	92		11								

22	300	203	1 0 0	25	4	15	Commissaires et subvention.			116	Entretien de la maison.	1125
23	300	300	1 10 0	13	12	7	Major Campbell £20, commiss. et élèves.		200	683	Dépenses excédant le revenu et construction de dépendances.	1400
24	604	500		15	50		Pension, commissaires et subvention.		60	85	Diverses dépenses.	3000
25	130	103		15	15		Commissaires, revenus agricoles et subv.			2000	Du sur la bâtisse.	275
26	683	626	2 0 0	12	60	4	Enseignement, commissaires et subv.			16	Aux institutrices.	3000
27	57	50		18	18		Rétribution mensuelle et subvention.			450	Emprunt pour bâtir et comptes.	300
28	850	850	3 0 0	18	130	4	Pension, commissaires et subvention.			600	A divers marchands.	4000
29	700	600	2 10 0	12	4	1	Revenus agricoles et pension.			2379	Emprunt pour bâtisse, meubles, etc.	2500
30	798	709	3 0 0	15	30		Pension et allocation.			194		
31	397	205		10	82	3	Pens. des élèves, subv. et trav. des sœurs.			15		
32	145	145		15	138	1	Subvention et pension des élèves.		60	15		2379
33	2598	2677		18	50	6	Commiss. d'éc. pension et trav. des sœurs.		300	2500	Emprunté pour construction de bâtisses.	800
34	99	136	2 12 0	11	12	4	Enseign. travail des sœurs et commis.		400			6000
35	720	825	3 0 0	15	12	2	Une terre de 90 arpents, commis. et pens.		1000			800
36	630	636	0 15 0	15	21	12	Pen. des élév. et revenu de 6 arp. de ter.		900			800
37	258	190		15	17	2	Pension, commissaires et subvention.		400			1300
38	1277	877		13	138	6	Pension des élèves.		200			2000
39	185	180	0 11 0	14	10		Rétribution mensuelle et subvention.		100			1000
40	120	120		15	20		Rétribution mensuelle et subvention.		2000			400
41	100	50	0 12 6	15			Honoraires et pension des élèves.		600			425
42	120	130		27	2	1	Enseignement et travail des sœurs.					1100
43	184	184	3 0 0	15	45	1	Pensionnat et commissaires.		700			300
44	580	580		15	50	6	Pension, commiss. et travail des sœurs.					1000
45	280	200		15	100	5	Pension des élèves et loyer d'une terre.		50			1500
46	286	286		11	45	3	Pension des élèves et la subvention.		1000			850
47	980	957		15	106	6	Commissaires, subvention et pension.		150			1660
48	500	500		13	6	2	Commissaires, pension et pension.		160			1200
49	510	511	1 13 0	9	71	1	La subvention.		150			1400
50	300	300		15	20	1	Enseignement, commissaires et subv.		150			100
51	206	205	2 0 0	15								
52	65	65					Commissaires d'école et subvention.					
53	376	364		10	56	5	Pensionnat, commissaires et subvention.		50			
54	315	339	2 12 6	11	15	12	Pension, enseign. trav. des sœurs et subv.		400			
55	582	390		15		1	Pension des élèves et subvention.		200			
56	566	364		12			Revenus agricoles, commis, sub. et élèves.		192			
57	127	90	1 0 0	11	21	2	Pensionnat, la fabrique et subvention.		40			
58	257	191	1 7 6	14	39	1	Pension, subvention, et rente constituée.		100			
59	450	85				16	Commissaires et paroissiens.		175			
60	75	75		20			Subvention et rétribution mensuelle.		15			
25080	21017			2015	184	210			18536	17345		66769

COURS D'ETUDES.

FINANCES.

No.	Dimension et description sommaire des édifices.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.
1	75 sur 50, en pierre.....		Catho.	100	100	200	1	8	60	148	2					
2	40 sur 30, 1 étage, en bois.....	6	"	100	100	200	1	15	31	120	2					
3	50 sur 45, 2 étages, en pierre.....	5	"	20	20	40	2	8	120	120	16					
4	62 sur 42, 1 étage, en brique.....	5	"	20	150	170	2	15	60	20						
5	60 sur 40, 3 étages, en pierre.....	4	"	150	560	710	1	11	60	15						
6	42 sur 33, 3 étages, en pierre.....	4	"	150	50	200	1	3	30	30						
7	30 sur 30, 2 étages, en bois.....	5	"	60	60	120		7	31	76						
8	65 sur 50.....	5	"	30	30	60		6	84	64						
9	60 sur 40, 2 étages, en brique.....	3	"	54	100	154	1	11	62	98			6			
10	72 sur 44, et deux ailes de 30 pieds chacune à 2 étages, en brique.....	3	"	54	100	154	1	11	50	50						
11	55 sur 30, 1 étage, en pierre.....	12	Prot.	40	120	160	1	8	29	53		8			6	
12	24 sur 36, en brique.....	13	Catho.	40	25	65	2	9	86	4	28					5
13	60 sur 36, 3 étages, en bois.....	14	"	25	150	175	2	8	24	74	9					10
14	70 sur 50, 1 étage, en pierre.....	6	"	25	150	175	2	8	24	74	9					2
15	130 sur 36, 2 étages.....	5	"					11	50							
16	7	"					9	44	52						
17	7	"					10	24	36	3					
18	80 sur 30, 2 étages, en pierre.....	4	"	150	300	450	3	17	117	21	25					
19	50 sur 30, 2 étages, en pierre.....	4	"	150	12	162		8	32	21	8					
20	55 sur 45, 3 étages, 2 ailes de 30 sur 25 chacune, à 1 étage en pierre.....	4	"											20		
21	Maison en bois à 2 étages.....															

22	110 sur 50, 2 ailes de 50, 2 étages.....	8	Catho.	60	60	120		5	49	11						
23	75 sur 50, 2 étages, en pierre.....	5	"	40	40	80		23	130	130	20					
24	75 sur 45, 2 étages, en brique, dépendances 100 sur 24.....	5	"	40	170	210		3	50	80						
25	40 sur 40, 1 étage, en bois.....	5	"	250	170	420	2	3	164							
26	100 sur 50, 3 étages, en brique.....	4	"	300	300	600	6	8	56							
27	40 sur 26, 1 étage, en bois.....	4	Catho.	300	300	600		15	75	200						5
28	102 sur 60, 2 étages, en pierre.....	4	"	30	30	60		3	60	22						
29	60 sur 36, 2 étages, en pierre.....	6	Catho.					10	63	55						
30	158 sur 45.....	3	"					1	60	60						
31	90 sur 30, 2 étages, en pierre.....	6	"	200	700	900	3	36	205	19	24					4
32	3 édifices, 1 de 50 sur 93, 1 de 40 sur 70 et 1 de 50 sur 93, en pierre.....	6	"	40	40	80		20	62	8	15					
33	Edifices en bois.....	6	"					5	80		37					
34	130 pieds de long, 3 étages, en pierre.....	5	"	36	36	72	1	9	40	20						
35	96 sur 32, 2 étages, en pierre.....	5	"	140	45	185	2	15	114	114	10					
36	50 sur 35, 2 étages, en pierre.....	5	"	516	516	1032	2	9	110							5
37	50 sur 35, 2 étages, en pierre.....	3	Catho.	700		700	1	6	37							
38	67 sur 36, 1 étage, en bois.....	3	"					1								
39	70 sur 40, 3 étages, en pierre.....	5	"	100	50	150		8	30	100						
40	40 sur 30 et 50 sur 18, en bois.....	5	Catho.	200	200	400		9	130	120						
41	36 sur 31, en bois.....	5	"	114	40	154	2	10	36	44	20					
42	40 sur 40, en pierre.....	5	"	120	120	240		12	106							
43	60 sur 40, en pierre.....	3	"	108	108	216	2	13	66							12
44	65 sur 55, 2 étages, en pierre.....	5	"	120	120	240		9	77	16	5					
45	60 sur 30, 2 étages, en pierre.....	5	"	120	120	240	2	2	20							3
46	Maison en pierre.....	5	Catho.	310	310	620	2	7	42	42	3					
47	80 sur 36, en bois, hauteur 22 pieds.....	5	"	30	30	60	2	7	48	10						
48	120 de façade, 2 étages, en brique.....	6	"	161	161	322	2	15	70	21						
49	80 sur 40, 1 étage, en pierre.....	6	"	30	30	60	2	7	48	10						
50	66 sur 40, 2 étages, en brique.....	5	Catho.	100	100	200	2	7	42	42	3					
51	70 sur 40, 2 étages, en pierre.....	5	"	12	28	40		1	20							
52	5	Catho.	250	250	500	2	7	42	42	3					
53	70 sur 45, 2 étages, en pierre.....	6	"	310	310	620	2	7	48	10						
54	Edifices en pierre.....	6	"	161	161	322	2	15	70	21						
55	En pierre, à 2 étages.....	5	Catho.	100	100	200	2	7	42	42	3					
56	30 sur 40, 1 étage.....	5	"	12	28	40		1	20							
57	5	Catho.	12	28	40		1	20							
58	80 sur 40, en brique.....	5	"	250	250	500	2	7	42	42	3					
59	40 sur 40, 2 étages, en brique.....	5	Catho.					6	30	82						
60	40 sur 18, en bois.....		Catho.					6	5	4						
				3531	3951	7482	51	582	3847	2256	289	8	6	20		52

COURS D'ETUDES.—Continué.

Table with 15 columns and 23 rows. Columns include: Nombre d'élèves apprenant la chinoise, Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle, Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle, Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle, Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle, Nombre d'élèves exerçant la versification française, Nombre d'élèves exerçant la composition ou analyse française, Nombre d'élèves apprenant la composition ou analyse anglaise, Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise, Nombre d'élèves exerçant l'orthographe anglaise, Nombre d'élèves exerçant la composition ou analyse anglaise, Nombre d'élèves apprenant la géographie, Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte, Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne, Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre, Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France, Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada, Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis, Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.

Table with 15 columns and 37 rows. Columns include: Nombre d'élèves apprenant la chinoise, Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle, Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle, Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle, Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle, Nombre d'élèves exerçant la versification française, Nombre d'élèves exerçant la composition ou analyse française, Nombre d'élèves apprenant la composition ou analyse anglaise, Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise, Nombre d'élèves exerçant l'orthographe anglaise, Nombre d'élèves exerçant la composition ou analyse anglaise, Nombre d'élèves apprenant la géographie, Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte, Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne, Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre, Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France, Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada, Nombre d'élèves apprenant l'histoire des États-Unis, Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.

ELEVES.

PROFESSEURS.

No.	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïques.	Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestantes.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	3	1			4		129	33	20	129		129				21	108	129
2	3				3		80	15	66	78		78				4	76	80
3	5	1			6		172	46	6	171	1	165	2			38	134	172
4	5				5		120	114	6	120		113		2		5	115	120
5	3	1			4		94	67	22	94		94				2	92	94
6	3				3		115	30	5	115		110				2	111	115
7	3	5		1	5		30	62	23	115		110				4	16	30
8	2	1			3		76	30	24	74		74				14	72	76
9	4				4		128	103	20	126		126		1		4	124	128
10	3	2			2		98	98	7	96		98				16	82	98
11	5	2			5		70	21	42	70		68				15	55	70
12	7	2			2	6	24	30		8	22	30				15	55	70
13	7	1			8		254	199	55	254		254				15	246	254
14	2	1			3		84	46	3	84		78				12	72	84
15	7	1			3		226	92	12	220	6	207	6			8	217	226
16	4	1			8		115	88	7	115		102		1		9	213	115
17	4				4		147	84	63	147		133				13	134	147
18	2	1			3		84	40	32	82	2	81				3	81	84
19	2				2		45	25	12	45		45				1	44	45
20	8	2			10		168	75	51	168		148		1		25	143	168
21	3				3		90	77	10	90		90				2	88	90
22	3	1			4		106	61	45	106		102				3	103	106
23	3				3		80	54	5	78	2	79			1	73	80	

24	6	2			8		130	79	8	43	2	122	8			20	110	130
25	3				3		142	142	15	74		142				1	141	142
26	5				5		214	125	15	214		214				32	182	214
27	7	2		1	2		303	90		6		94	2			3	93	96
28	8				8		126	250	43	298	5	282	13			15	288	303
29	8				12		153	60	59	153		141				15	111	126
30	10	2			4		82	58	8	82		82				2	151	153
31	3	1			4		138	80	16	138		131				5	77	138
32	2	3			5		406	291	7	402	4	347	51			10	396	406
33	33				33		158	120	22	158		158		1		10	148	158
34	3	1			4		133	59	6	133		101				10	128	133
35	8				8		55	11	1	43		33				15	40	55
36	4				4		118	99	2	116	2	113				8	110	118
37	5	2			7		138	62	9	138		137				20	118	138
38	5	2			7		89	85		89		85				3	86	89
39		3			3		75	75		75		75				1	74	75
40		2			2		45	21		24		45				8	37	45
41		3			3		68	40	23	68		66				2	66	68
42	2				2		112	72	18	112		109				1	111	112
43	3	1			4		140	50	12	140		140				20	120	140
44	5	2		2	9		100	68	10	100		80				10	90	100
45	2				3		90	65		90		90				15	75	90
46	2	1			3		106	41	12	106		106				20	86	106
47	3	1			4		260	238		260		250				15	250	260
48	4	1			5		125	71	30	125		106				10	110	125
49	4	1			5		66	66		66		66				15	66	66
50		2			2		133	68	47	133		127				13	120	133
51	3	1			4		32	58		58		58				5	53	58
52		2			2	26	156	48	44	155	1	142	14			8	148	156
53	4	2			6		108	55	29	108		100				3	105	108
54	3	2			5		182	78	35	182		172				1	182	182
55	5	2			7		109	70	32	109		109				1	108	109
56	5				5		95	80	8	95		90				2	93	95
57	4				4		94	62	9	94		87				8	86	94
58	3				3		84	67	16	84		79				1	83	84
59	3				3		10	14		14		14				1	14	14
60		2			2	4	7206	4591	963	1688	66	6839	359	9	35	541	6701	7242

DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'Institution et où situé.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
61	Trois Rivières.....	1697	Mgr. de St. Valier, Evê. de Québec.	1 supérieure et un conseil de 5 religieuses.	Religieuses Ursulines.
62	Berthier.....	1825	M. le curé Lamothe.....	4 sœurs de la Congrégation de N. D.....	Sœurs de le Cong. N. D. et laïques.
63	St. Roch, Québec.....	1846	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
64	St. Sauveur.....	1856	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
65	Lac des Deux Montagnes.....	1720	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
66	St. François, Rivière du Sud.....	1763	1 directrice.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
67	Congrégation de N. D. à Montréal.....	1653	La Sœur Bourgeois.....	1 supérieure et un conseil.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
68	Villa Maria.....	1855	Les Sœurs de la Congrégation N. D.....	Sœurs de la Congrégation N. D.
69	Ursulines à Québec.....	1640	Mme. de la Peltrie.....	Religieuses Ursulines.
70	Hôpital général à Québec.....	1725	Mgr. de St. Valier.....	Religieuses Augustines.
71	Belœil.....	1846	Rev. F. Durocher et paroissiens.....	1 supérieure, 1 assistante et 1 secrétaire.	Religieuses des SS. NN. de J. et M.
72	Sœurs de Charité, Québec.....	1849	Mgr. Turgeon, et les dames de la Société d'Education.....	1 supérieure.....	Sœurs de Charité.
73	St. Vincent de Paul.....	1842	Mgr. Bourget.....	Religieuses du Sacré Cœur.
74	St. Martin.....	1854
75	Sœurs du Bon Pasteur, Québec.....	1852	Mme. F. X. Roy.....	Religieuses du Bon Pasteur.
76	Sœurs de Charité, Montréal.....	1747	Mme. Youville.....	Sœurs Grises.
77	Sœurs de la Providence.....	1828	Mme. Gamelin.....	1 supérieure et 1 conseil.....	Religieuses de la Providence.
78	Diverses écoles模des des Sœurs de la Congrégation à Montréal.....	Sœurs de la Congrégation N. D.....	Sœurs de la Congrégation N. D.

FINANCES.

No.	Depenses annuelles de l'Institution.	Revenu annuel de l'Institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Ibid. pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'Institution gratuitement.	No. d'élèves recevant gratuitement la pension.	No. d'élèves recevant gratuitement la pension.	Sources de revenus.	Montant total des dettes de l'Institution.	Etat sommaire de ces dettes.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'Institution.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'Institution.
61	£ 2567	£ 2150	£ s. d.	£ 16	150	3	10	Terres en culture, une seigneurie, loyers, pension des élèves, etc.	£ 9000		£ 9000	£
62	355	359	15	15	60	7	10	Pension des élèves				2000
63	600	600			200			Enseignement				2500
64	150	150			100			Enseignement				2000
65	75	75			15			Enseignement				550
66	150	150			25			Enseignement				500
67	4500	4500			25			Revenus de fermes et pension des élèves				600
68	2500	2500						Revenus de terres et pension des élèves				30000
69	2500	2500		21				Revenus de seigneuries et pens. des élév.				15000
70	2000	2000		17		10	7	Pen. des élév. et revenus de l'Institution.				5000
71	400	400	2 17 9	11	4	1	5	Les élèves et commissaires d'écoles	100	100		2500
72	1000	1000						La législation et la charité publique.		100		1200
73	2750	2750						La législation et la charité publique.		100		10000
74	300	300						Pension des élèves et enseignement.				4000
75	525	525						Commissaires d'école et enseignement.				400
76	750	750						La législation et la charité publique.				1500
77	350	350						Revenus de l'Institution des sœurs grises.				13500
78	500	500						La législation et la charité publique.				5000
	21972	21559			589	21	22		9000	100	9000	96250

ACADEMIES DE FILLES.—Continué.

No.	Dimension et description sommaire des édifices.	COURS D'ETUDES.													
		Nombre d'année dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des professeurs.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.
61	80 sur 48, 3 étages, en pierre, et autre	4	Catho.	50	1200	1200	3	24	106	25	25	6	6	6	6
62	bâtisse de 210 x 50, 2 étages, en pierre.		"		200	250	2	8	80						
63	70 sur 48, 2 étages, en pierre		"						150						
64			"						110						
65			"						30						
66			"						15						
67			"	750	1000	1750			32						
68			"	400	300	700			84						
69			"	300	375	675			31						
70			"	400	500	900			130	40	7			6	19
71	60 sur 36, 2 étages.		"	100	60	160	2	16	60	19	19				
72			"						4						
73			"	560	1000	1560			171						
74			"						10						
75			"						31						
76			"						126						
77			"						4						
78			"						61						
			"						41						
			"						26						
				2560	4635	7195	7	104	1638	154	51			11	25

ELÈVES.—Continué.

PROFESSEURS.—Continué.

No.	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïques.	Nombre total de professeurs, d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestantes.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux États-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
61	20	1	21	198	150	14	34	195	3	160	38	195	95	198
62	5	2	7	110	50	40	20	110	83	95	15	110
63	15	15	823	560	200	63	823	823	723	100	823
64	3	3	260	260	260	260	200	60	260
65	2	2	30	30	30	30	30	30
66	3	3	69	41	28	69	69	61	8	69
67	6	6	182	80	102	170	182	176	6	182
68	6	6	66	66	66	66	66	60	6	66
69	6	6	186	82	104	160	176	180	6	183
70	11	11	96	31	96	96	96	92	4	96
71	4	4	116	50	35	31	116	109	101	15	116
72	6	6	525	400	125	525	525	455	70	525
73	3	3	180	100	180	180	153	27	180
74	2	2	66	66	66	66	66	66
75	4	4	280	200	50	250	250	200	50	250
76	3	3	334	334	334	334	334	334
77	3	3	270	270	270	270	270	270
78	24	24	2351	2351	2351	2351	2151	200	2351
	126	3	129	6112	4842	451	819	6065	47	6030	72	5	5542	570	6112

TROISIEME DIVISION.—ECOLES NORMALES.

DESCRIPTION GENERALE DE L'INSTITUTION.

No.	Nom de l'institution et où située.	Date de sa fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.
1	Ecole Normale Jacques Cartier, Montréal.	1857	L'hon. P. J. O. Chauveau, Sur. de l'In. Pub. en vertu de l'acte 19 Vict., cap. 54.	Le Surin. de l'Ins. Publi.	1 prêtre, (le principal) et laïcs....
2	Ecole Nomale McGill, Montréal.	1857	" " "	Le Sur. de l'In. Pub. et le conseil de l'Univ. McG.	Laïcs.....
3	Ecole Normale Laval, Québec : Elèves-maîtres. Elèves-institutrices.	1857	" " "	Le Surin. de l'Ins. Publi.	1 prêtre, (le principal,) laïcs et religieux. Ursulines.

ECOLES NORMALES—Continué.

FINANCES.

No.	Dépenses annuelles de l'institution.		Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Honoraire annuel perçu de chaque élève pour l'enseignement.	Ibid pour la pension.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Sources de revenus.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institution.	Dimensions et description sommaire des édifices.
1	£	£	gratuit	£	£	24	La subvention du gouvernement, les honoraires des élèves, la pénalité des élèves qui ne se livrent pas à l'enseignement et les revenus des écoles modèles.	£	6000	En brique, 4 étages.
2	2849	2849	gratuit	70	48		8000	180 x 70, 2 étages en pierre.	
3	} 3655	2700	gratuit	} 16	36	1	24		} 8000	8000	Le Château St. Louis.
4											
	9259	8934	192	1	120		22000		

ECOLES NORMALES.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre d'années dont se compose le cours d'études.	Nature de l'enseignement religieux.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres possédées par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.
1	2	Catho.	3050	3050	5	25	£ 20	£ 150	34	34	24	7	6	6
2	2	Protes	200	200	6	30	300	70	70	20
3	2	Catho.	200	200	4	150	28	28	28	16	16	16
4									2	35	35
.....	3450	3450	17	55	20	600	167	167	52	23	22	42

ECOLES NORMALES.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle apprenant l'anglais.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle apprenant le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou amplification française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques anglaises.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou amplification anglaise.
1	7	6	6	43	3	46	46	46	7	46	46
2	70	20	20	70	70	70	70	70	70	70
3	28	28	27	1	28	28	28	16	16	28
4	30	5	35	35	35	12
	70	35	20	26	104	100	79	179	179	179	35	132	74	70

ECOLES NORMALES.—Continué.

COURS D'ETUDES.															Carrière des élèves.			
No.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours, l'année précédente.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.
1	34	34	...	6	8	38	8	24	7	...	28	46	46	6	6
2	70	50	50	20	20	20	...	70	70	...	70	20	70	...	16	16
3	28	28	28	16	16	...	28	28	15	28	...	12	12
4	35	35	35	12	12	20	20	35	...	6	6
	167	147	50	26	28	121	36	98	70	28	142	7	...	83	179	46	40	40

ECOLES NORMALES.—Continué.

PROFESSEURS.					ELEVES.														
No.	Nombre de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïcs.	No. total de professeurs, d'instituteurs, ou d'institutrices.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestants.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'institution.	Nombre d'élèves dont les parents résident ailleurs, dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le H. C.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats U.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	1	6	7	46	...	1	1	44	45	1	10	35	...	1	...	46	46
2	...	1	...	7	8	7	63	70	2	68	32	37	1	70	70
3	6	10	36	...	1	...	35	36	...	30	6	36	36
4	2	...	2																
	2	1	3	19	25	89	103	73	1	118	123	69	102	88	1	1	...	192	192

RECAPITULATION du tableau C, contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.

No.	INSTITUTIONS.	FINANCES.							
		Dépenses annuelles de l'institution.	Revenu annuel de l'institution provenant de toutes sources.	Nombre d'élèves recevant l'instruction gratuitement.	Nombre d'élèves recevant gratuitement la pension.	Nombre d'élèves recevant gratuitement partie de la pension.	Valeur des propriétés foncières possédées par l'institution.	Montant total des dettes de l'institution.	Valeur des édifices occupés pour les fins de l'institut.
		£	£	£	£	£
1	Première division, écoles supérieures.	15646	8409	*41490	4262	94500
2	Seconde division, collèges classiques.	36053	12800	270	42	119	185457	30114	131350
3	“ “ collèges industriels.	8255	7199	240	7	22	17460	7942	23025
4	“ “ acad. de garç. ou mix.	12232	10946	861	13	36	8573	7358	29757
5	“ “ académies de filles..	47061	42576	2604	205	232	19436	17345	163019
6	Troisième “ écoles normales....	9259	8934	192	1	72	22000
	Grand total.....	128506	90864	4167	268	481	272416	67021	463651

* Ce chiffre représente la valeur des propriétés foncières de l'université McGill et du Bishop Colège.

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.

No.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des élèves.	Nombre de volumes dans la bibliothèque des profes.	Nombre total de volumes.	Nombre de globes et planétaires.	Nombre de cartes géographiques ou autres, possédées par l'institution.	Valeur du musée d'histoire naturelle.	Valeur du cabinet de physique.	Nombre d'élèves apprenant l'arithmétique.	Nombre d'élèves s'exerçant au calcul de mémoire.	Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres.	Nombre d'élèves apprenant l'algèbre.	Nombre d'élèves apprenant la géométrie.	Nombre d'élèves apprenant la trigonométrie.	Nombre d'élèves apprenant les sections coniques.	Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral.
				£	£										
1	15200	15200	5650
2	14443	52091	66534	48	386	3140	5925	1857	624	264	274	251	165	91	17
3	5428	1280	6708	21	142	50	773	1509	815	261	156	185	81
4	3000	3573	6573	74	419	319	3757	1785	491	510	295	82	24	134
5	6091	8586	14677	58	686	5485	2410	340	8	6	20
6	3450	3450	17	55	10	600	167	167	52	23	22	42	70
	47612	65530	113142	218	1688	8850	7617	12775	5801	1408	971	759	370	115	241

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant la physique.	Nombre d'élèves apprenant à faire des observations météorologiques.	Nombre d'élèves apprenant l'astronomie.	Nombre d'élèves apprenant la chimie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire naturelle.	Nombre d'élèves dont le français est la langue maternelle appren. l'anglais.	Nombre d'élèves dont l'anglais est la langue maternelle appren. le français.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale française.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographiques françaises.	Nombre d'élèves s'exerçant à la versification françai.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou am- plification française.	Nombre d'élèves apprenant l'analyse grammaticale anglaise.	Nombre d'élèves écrivant les dictées orthographi- ques anglaises.	Nombre d'élèves apprenant la versification anglaise.
1	295	240	317	110	173	1618	621	1669	1275	1201	65	675	1368	998
2	65	22	54	108	166	1315	81	1164	1005	1081	11	319	732	723	1
3	167	75	230	69	222	1288	449	1724	1224	1239	17	378	1469	1530	116
4	11	77	7	352	3025	338	5220	4420	3930	72	1948	1105	1193	9
5	35	26	104	109	79	179	179	179	35	132	74
6	573	337	678	320	1017	7346	1568	9956	8103	7630	165	3355	4806	4518	126

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant la composition ou ampli- fication anglaise.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire latine.	Nombre d'élèves apprenant la versification latine.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou am- plification latine.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire grecque.	Nombre d'élèves s'exerçant à la composition ou am- plification grecque.	Nombre d'élèves apprenant la grammaire hébraïque.	Nombre d'élèves apprenant l'allemand.	Nombre d'élèves apprenant la géographie.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire sainte.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire ancienne.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire d'Angleterre.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire de France.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire du Canada.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire des Etats-Unis.
1	826	1043	290	336	548	80	14	23	1444	891	339	754	457	1032	373
2	175	68	14	35	768	506	200	61	207	401	37
3	1226	255	18	77	63	10	7	1979	862	321	251	230	811	78
4	562	3761	2994	387	210	1072	1938	30
5	70	167	147	50	26	28	121
6	2859	1366	322	448	611	90	14	30	8119	5400	1297	1302	1994	4303	518

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

No.	Nombre d'élèves apprenant l'histoire générale.	Nombre d'élèves apprenant les belles lettres.	Nombre d'élèves apprenant la rhétorique.	Nombre d'élèves apprenant la déclamation.	Nombre d'élèves apprenant la philosophie intellectuelle et morale.	Nombre d'élèves apprenant la théologie.	Nombre d'élèves apprenant les éléments de la jurisprudence.	Nombre d'élèves apprenant les éléments du droit constitutionnel.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture théorique.	Nombre d'élèves apprenant l'agriculture pratique.	Nombre d'élèves apprenant l'horticulture.	Nombre d'élèves suivant un cours commercial spécial.	Nombre d'élèves apprenant le dessin linéaire.	Nombre d'élèves apprenant l'architecture.
1
2	636	160	123	343	137	102	35	35	59	25	299	273	162	121
3	52	121	53	138	9	21	19	180	146	245	258	137	118
4	215	28	76	798	22	15	15	143	33	10	229	201	51
5	59	133	146	336	1	33	35	97
6	36	98	70	28	142
	962	478	398	1713	169	123	50	69	452	204	620	795	739	290

RECAPITULATION.—Continué.

COURS D'ETUDES.—Continué.

CARRIERE DES ELEVES.

No.	Nombre d'élèves apprenant la couture.	Nombre d'élèves apprenant la broderie.	Nombre d'élèves apprenant le dessin.	Nombre d'élèves apprenant la peinture.	Nombre d'élèves apprenant la musique instrumentale.	Nombre d'élèves apprenant la musique vocale.	Nombre d'élèves s'exerçant à la gymnastique.	Nombre d'élèves apprenant l'escrime.	Nombre d'élèves apprenant la danse.	Nombre d'élèves sortis après avoir terminé tout leur cours l'année précédente.	Nombre d'élèves sortis après avoir fait plus de la moitié du cours.	Nombre de ces élèves continuant ailleurs leurs études.	Nombre d'élèves sortis depuis deux ans, ayant embrassé l'état ecclésiastique.	Nombre d'élèves se livrant à l'enseignement.
1
2	70	3	200	626	20	58	40	97	136	37	66	20
3	68	4	135	396	30	23	84	26	2	18
4	25	17	147	59	228	380	50	12	129	99	72	7	86
5	6645	2220	335	69	720	2375	28	98	30	12	94
6	7	83	179	46	40	40
	5670	2237	627	135	1366	3956	328	58	52	317	417	165	127	218

RECAPITULATION.—Continué.

CARRIERE DES ELEVES.—Continué.										PROFESSEURS.				
No.	Nombre d'élèves se livrant à l'agriculture.	Nombre d'élèves se préparant au barreau.	Nombre d'élèves se préparant à la médecine	Nombre d'élèves se préparant au notariat.	Nombre d'élèves étudiant l'arpentage.	Nombre d'élèves étudiant le génie civil.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant au commerce.	Nombre d'élèves se livrant ou se préparant à quelque branche d'industrie.	Nombre d'élèves ayant laissé le pays.	No. de religieuses institutrices.	Nombre d'institutrices laïques.	Nombre de professeurs ecclésiastiques ou religieux.	Nombre de professeurs laïcs.	Nombre total de professeurs d'instituteurs ou d'institutrices.
1
2	28	25	34	14	2	81	49	..	4	33	37	70
3	93	5	3	15	15	4	99	43	126	38	164
4	175	10	2	5	18	..	224	118	25	1	..	76	23	100
5	2	44	..	60	77	181
6	360	4	434
	294	40	39	34	35	85	372	161	31	2	1	3	19	25
										362	116	298	198	974

RECAPITULATION.—Continué.

ELEVES.

No.	Nombre de garçons.	Nombre de filles.	Nombre d'élèves externes.	Nombre d'élèves demi-pensionnaires.	Nombre d'élèves pensionnaires.	Nombre d'élèves catholiques.	Nombre d'élèves protestants.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le comté où se trouve l'ins.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Bas-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident au Nouveau-Brunswick.	Nombre d'élèves dont les parents résident dans le Haut-Canada.	Nombre d'élèves dont les parents résident aux Etats-Unis.	Nombre d'élèves au-dessous de 16 ans.	Nombre d'élèves au-dessus de 16 ans.	Nombre total des élèves.
1	436	..	259	..	177	348	88	321	86	..	21	8	..	436	436
2	2655	..	1249	358	1048	1904	751	1553	1013	8	34	47	..	1461	2655
3	1897	40	1392	308	237	1832	105	1703	215	..	5	14	..	1762	1937
4	4725	1414	5702	246	191	3984	2155	5746	320	..	21	52	..	5071	6139
5	36	13318	9433	1414	2507	13241	113	12869	431	..	14	40	..	12243	13354
6	89	103	73	1	118	123	69	102	88	..	1	1	..	192	192
	9838	14875	18108	2327	4278	21432	3281	22294	2153	8	96	162	20537	4176	24713

QUATRIEME DIVISION.—ECOLES SPECIALES.

No.	Nom de l'Institution.	Date de la fondation.	Par qui fondée.	Composition du corps administratif.	Composition du corps enseignant.	Nombre de professeurs.	Nombre d'élèves.
1	Institut des Sourds-Muets au Côteau St. Louis.....	1849	Rév. M. Lagorce...	Les Directeurs-professeurs.....	Prêtres et clercs de St. Viateur.....	3	15
2	Institut des Sourdes-Muettes de Montréal.....	1853	Mgr. Bourget.....	Les Religieuses-directrices.....	Religieuses de l'ordre canadien de la Providence.....	5	30
						8	45

CINQUIEME DIVISION.—ECOLES PRIMAIRES.

No.	SECTIONS.	Nombre d'écoles.	Nombre d'instituteurs ou d'institutrices.	Nombre d'élèves.
3	Première Section. Ecoles modèles des écoles normales.....	5	10	589
4	Seconde Section. Ecoles primaires supérieures ou écoles modèles, comprenant les écoles supérieures de filles qui ne sont pas mentionnées dans la quatrième section des écoles secondaires.....	237	258	1310
5	Troisième Section. Ecoles élémentaires.....	2518	2662	110441
	Total.....	2760	2930	124040

RECAPITULATION DES CINQ GRANDES DIVISIONS.

No.	DIVISIONS.	Nombre d'écoles.	Nombre de personnes formant le corps enseignant.	Nombre d'élèves.
6	Ecoles supérieures.....	10	70	436
7	“ secondaires.....	170	879	24085
8	“ normales.....	4	15	192
9	“ spéciales.....	2	8	45
10	“ primaires.....	2760	2930	124040
	Total.....	2946	3902	148798

TABLEAU D.

CONTENANT LA STATISTIQUE DES ECOLES CATHOLIQUES DES CITES DE QUEBEC ET DE MONTREAL.

No. 1.

TABLEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE QUEBEC POUR 1857.

Ursulines de Québec.	186
Ursulines, écoles élémentaires.	160
Ecoles des frères de la Doctrine Chrétienne.	1710
Sœurs du Bon Pasteur.	250
Sœurs de charité, 6 classes à l'hospice.	268
Sœurs de charité, près-de-ville.	157
Hôpital Général.	96
Congrégation de Notre Dame à St. Roch.	823
Congrégation de Notre Dame, St. Saviour.	260
Académies et écoles indépendantes.	678
Séminaire de Québec.	386
Université Laval.	57
Ecole de Théologie ou Grand Séminaire.	45
Ecole Normale Laval, élèves-maîtres.	36
Elèves institutrices.	40
Ecoles modèles annexées à l'école normale Laval, garçons.	111
Filles.	166
Total.	5528

No. 2.

TABLEAU DES ECOLES CATHOLIQUES DE LA CITE DE MONTREAL POUR 1857.

Le petit séminaire de Montréal, (prêtres de St. Sulpice.)	213
Étudiants en théologie, (prêtres de St. Sulpice.)	43
Collège Ste. Marie.	176
Ecoles des Frères de la Doctrine Chrétienne.	2697
Ecole des Sœurs de la Congrégation de Notre Dame.	2351
Ecole des orphelins et orphelines de l'Hôpital Général.	334
Ecole des Sœurs de la Providence.	328
Ecoles canadiennes sous contrôle.	325
Académies.	244
Ecoles indépendantes de Griffintown, garçons.	297
Filles.	362
Ecole Normale Jacques Cartier.	32
Ecole modèle annexée à l'école normale Jacques Cartier.	83
Total.	7485

TABLEAU E indiquant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comté qu'elle renferme, le nombre de municipalités, la population, l'étendue du territoire, le nombre d'écoles en opération, la résidence et le salaire des inspecteurs.

No.	Nom de l'Inspecteur et description de son district d'inspection.	Sa résidence.	Nombre de Municipalités.	Population.	Acres de terre possédés.	No. d'écoles sous contrôle.	Salaire des inspecteurs.
1	J. B. F. Painchaud, Iles de la Magdeleine, Gaspé	Iles de la Magdel.	1	2220	3	31 5 0
2	Jos. Mcagher, comtés de Bonaventure et Gaspé	{ Carleton,.....	22	20772	233340	39	250 0 0
		{ Ste. Anne.....	1	966	8000	3	
3	V. Martin, comté de Chicoutimi,.....	Chicoutimi.....	5	4951	69669	7	125 0 0
4	G. Tanguay, comtés de Kamouraska, Rimouski, et Témiscouata,.....	St. Gervais.....	29	34088	584092	152	218 15 0
5	C. Cimon, comté de Charlevoix et partie de Saguenay,.....	Malbaie.....	10	13012	209007	36	125 0 0
6	John Hume, comté de Mégantic et parties de ceux de Dorchester et de Beauce,.....	Leeds,.....	17	16085	214121	48	187 10 0
7	F. X. Béland, comtés de Beauce, de Lévi, de Dorchester, et de Lotbinière,.....	St. Antoine.....	30	58135	685437	220	218 15 0
8	J. Crépault, comtés de Bellechasse, Montmagny, et l'Islet,.....	St. Valier.....	19	36729	386134	128	187 10 0
9	P. M. Bardy, comtés de Québec, Montmorency et Portneuf; population catholique de la cité de Québec,.....	Québec.....	33	80673	544571	149	250 0 0
10	Rév. R. Plees; population protestante de la cité de Québec,.....	Québec.....	1	9118	11	62 10 0
11	P. Hubert, comtés de St. Maurice, Maskinongé et Champlain,.....	Trois-Rivières....	24	41181	443909	102	187 10 0
12	G. A. Bourgeois, parties des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska,.....	St. Grégoire.....	9	9305	175000	34	156 5 0
13	B. Maurault, comtés de Nicolet et Yamaska,.....	Gentilly.....	17	34650	333482	99	187 10 0
14	M. Child, comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, parties de Drummond et d'Arthabaska,.....	Coaticook.....	35	35848	484143	241	218 15 0
15	R. Parmelee, comtés de Missisquoi, Brome, Shefford, et partie d'Iberville,.....	Waterloo.....	22	43632	380704	235	218 15 0
16	J. N. A. Archambault, comtés de Richelieu, Verchères, Chambly, parties de ceux de St. Jean et St. Hyacinthe,.....	Varennnes.....	28	60889	473296	129	218 15 0
17	A. P. L. Consigny, comtés de Bagot, Rouville, parties de St. Hyacinthe et d'Iberville,.....	St. Césaire.....	23	50889	457923	131	156 5 0
18	M. Lanctot, comtés de Laprairie, Napierville, Beauharnois, et parties de Châteaugnay et de St. Jean,.....	Laprairie.....	21	55785	470523	141	218 15 0
19	John Bruce, comté de Huntingdon, parties de Châteaugnay et d'Argenteuil, et la population protestante de la cité de Montréal,....	Huntingdon,.....	16	48530	881139	142	250 0 0
20	F. X. Valade, comtés de Jacques Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges, et la population catholique de la cité de Montréal,....	Longueuil.....	42	82559	424175	119	250 0 0
21	A. D. Dorval, comtés de Berthier, Joliette et Montcalm,.....	L'Assomption....	36	64558	630008	148	218 15 0
22	F. Germain, comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil,....	St. Vinct. de Paul	42	46210	393584	119	187 10 0
23	J. J. Roney, comtés de l'Ottawa et Pontiac,...	Aylmer.....	25	23164	826227	85	218 15 0

TABLEAU F.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques recueillies par les inspecteurs d'écoles pour l'année 1857.

No.	NOMS DES INSPECTEURS.	Nombre de Municipalités.	Nombre de districts.	Nombre de maisons d'école.	Nombre d'écoles en opération sous contrôle.	Nombre d'écoles élémentaires sous le contrôle des comités.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles primaires supérieures de garçons.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles dissidentes.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles primaires supérieures de filles.	Nombre d'élèves.	No. d'académies.	Nombre d'élèves.	Nombre de collèges.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles normales.	Nombre d'élèves.	
DISTRICT DE GASPÉ.																				
1	J. B. F. Painchaud,.....	1	7	5	2	2	70			1	30									
2	J. Meagher,.....	22	72	56	39	39	1745													
	Total,.....	23	79	61	41	41	1815			1	30									
DISTRICT DE KAMOURASKA.																				
3	G. Tanguay,.....	29	161	58	150	140	5803	7	451			2	119		2	322				
DISTRICT DE QUÉBEC.																				
4	G. Gimon,.....	10	36	36	36	36	1514													
5	John Huine,.....	17	63	44	48	48	1933	1	57	3	122									
6	F. X. Béland,.....	30	274	86	224	220	9888	2	110	2	100	2	140	2	130	2	359			
7	J. Crépaault,.....	19	114	43	128	113	5269	10	309			4	183	2	280	1	125			
8	P. M. Bardy,.....	33	150	118	149	135	8699	6	522	3	93	4	374	4	374	2	453	2		76
9	Rév. R. Pies,.....	1	5	1	35	17	335	8	584			3	102	3	169					
10	V. Martin,.....	5	12	13	13	11	439	2	76											
	Total,.....	115	654	341	633	580	28377	29	1658	8	315	11	462	11	963	5	937	2		76

TABLEAU G.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques, etc.—*Continué.*

No.	Nombre de couvents enseignant.	Nombre d'élèves.	Nombre d'écoles indépendantes.	Nombre d'élèves.	Total des institutions de tout genre.	No. total d'élèves fréquentant toutes espèces d'institutions	No. d'élèves lisant depuis A, B, C, jusqu'à lecture courante.	No. d'élèves lisant couramment.	No. d'élèves lisant bien.	No. d'élèves écrivant.	No. d'élèves apprenant l'arithmétique simple.	No. d'élèves apprenant l'arithmétique composée.	No. d'élèves apprenant la tenue des livres.	No. d'élèves apprenant l'orthographe.	No. d'élèves apprenant la géographie.	No. d'élèves apprenant la grammaire anglaise.	No. d'élèves apprenant la grammaire française.	No. d'élèves apprenant l'analyse et la grammaire raisonnée.	No. d'élèves apprenant le style épistolaire.	No. d'élèves apprenant l'horticulture ou l'agriculture.	No. d'élèves apprenant les mathématiques.	
1	3	100	52	30	18	14	14	19	18	7	12	18	7	7	12	18	15	15	21	20	20	18
2	39	1745	466	488	399	576	296	209	41	26	52	35	26	26	52	35	15	15	21	20	20	18
3	42	1845	518	518	417	590	310	228	41	18	33	64	33	33	64	53	15	15	21	20	20	18
3	157	7069	2315	2160	1944	2930	1404	912	78	3065	606	198	606	198	1715	1177	561	18	18	18	18	18
4	39	1643	614	330	540	865	213	87	40	146	102	225	102	102	225	147	147	147	147	147	147	147
5	49	2112	726	550	836	840	387	256	76	726	83	154	83	83	154	106	106	106	106	106	106	106
6	234	11113	2178	3905	5035	4614	4324	2398	225	4505	3300	666	666	666	666	666	666	666	666	666	666	666
7	134	6547	1408	2132	1902	2838	1372	1068	152	1527	762	163	163	163	163	1575	1459	382	40	15	15	15
8	190	13325	2672	2432	4367	5171	2314	1663	218	1324	1416	604	1416	604	1977	1741	222	222	222	222	222	222
9	35	2215	365	502	741	1230	1221	720	75	1140	930	420	930	420	255	809	303	303	303	303	303	303
10	13	515	251	135	129	238	144	14	21	23	23	102	9	9	9	9	9	9	9
8	2486	38	1996	694	37470	8214	9976	13550	16342	9985	6206	786	9889	6616	2007	9800	6937	1630	60	444	444	444

11	3	421	2	35	111	5996	1717	1525	2118	2099	1176	602	125	923	855	255	1317	939	256	68
12	34	1528	579	757	472	498	229	151	106	19	243	18
13	1	168	8	169	110	5591	1528	1642	1731	1564	995	703	125	798	714	25	1149	943	132
	4	589	10	204	255	12815	3834	3924	4321	4161	2400	1456	250	1721	1675	299	2709	1900	388	68
14	265	9122	2222	4079	2414	2528	3897	1007	6715	1083	52	838	811	217	18
15	264	7093	2120	3113	2661	3946	1589	1768	1400	3751	1189	741	473	1179	940
	529	17115	4342	7192	5075	6474	5486	2775	1400	10466	2272	793	1311	1990	1157	18
16	10	1806	1	40	148	9215	1756	3536	3597	3521	2628	1255	263	266	1127	290	2093	212	130
17	6	778	4	80	145	7145	2744	1893	1644	2982	1699	1041	64	1317	980	159	1749	993	102	16
18	5	671	3	160	166	10225	2421	4813	2182	3446	2860	1594	106	1801	1736	487	1730	1307	334	12
19	216	11952	483	5023	5889	8125	5520	3678	162	9832	5474	5011	602	5214	2225	569
20	10	1201	32	5740	173	13565	4278	3493	4217	5512	3954	4239	590	4116	2401	1561	3453	3681	3242	422
21	9	1263	3	60	167	9441	1818	1867	2364	2748	1410	879	24	2360	858	136	1650	272
22	8	813	1	38	125	6426	1863	1970	2297	2897	1352	1280	139	1738	1108	366	2085	1456	295	171
	48	6532	85	7609	1140	67969	15363	22595	22090	29231	19423	13966	1348	21330	13684	8010	13362	13135	6328	1019
23	91	4543	1481	1503	1436	1915	1062	1100	289	1515	601	704	761	807	367	42
24	42	1845	518	2160	417	590	310	228	41	18	33	64	53	15	21
25	3	285	3	89	157	7069	2315	5180	1944	2920	1404	912	78	3065	606	198	1715	1177	561	20
26	8	2486	38	1896	694	37470	8212	9976	13550	16242	9985	6206	786	9389	6616	2007	9800	6937	1630	18
27	4	589	10	204	255	12815	3824	3924	4321	4161	2400	1456	250	1721	1675	299	2709	1900	388	68
28	529	17115	4342	7192	5075	6474	5486	2775	1400	10466	2272	793	1311	1990	1157	18
29	48	6532	85	7609	1140	67969	13365	22595	22090	29231	19423	13966	1348	21330	13684	8010	13362	13135	6328	1019
30	91	4543	1481	1503	1436	1915	1062	1100	289	1515	601	704	761	807	367	42
	63	9892	148	10271	2908	148826	36057	47868	48833	61943	40070	26643	4192	47504	25487	12074	29111	25961	10452	1427

TABLEAU G.—Grand tableau synoptique, donnant un résumé de toutes les statistiques, etc.—Continué.

No.	SALAIRE DES INSTITUTEURS.										SALAIRE DES INSTITUTEURES.										No. de volumes.			
	No. d'él. appren. le mesurage.	No. d'él. ap. le dessin linéaire.	No. d'él. ap. la musique vocale.	No. d'él. ap. la mus. instrument.	No. d'él. apprenant l'histoire.	No. d'instituteurs munis de diplômes.	No. d'in. non munis de diplômes.	No. d'instit. munies de diplômes.	No. d'inst. non munies de dipl.	No. total des institutrices.	No. d'instituteurs recevant moins de £25.	No. d'instituteurs recevant £25 in. jusqu'à £50 ex.	No. d'instituteurs recevant £50 jusqu'à £100 ex.	No. d'instituteurs recevant £100 et au-dessus.	Minimum du salaire des instituteurs.	Maximum du salaire des instituteurs.	No. d'institutrices recevant £25. Vant au-dessous de £25.	Institutrices recevant £25 in. jusqu'à £50 ex.	Institutrices recevant £50 in. jusqu'à £100 ex.	Institutrices recev. £100 et au-dessus.	Minimum du salaire des institutrices.	Maximum du salaire des institutrices.	No. de bibliothèques publiques.	
1	62	62	50	46	919	20	6	26	1	132	3	14	9	18	75	94	38	12	40	11	4200			
2	62	62	50	46	919	20	6	26	1	132	3	14	9	18	75	94	38	12	40	11	4200			
3	36	43	200	46	919	20	6	26	1	132	3	14	9	18	75	94	38	12	40	11	4200			
4	305	398	886	293	8115	107	65	172	336	153	489	20	86	56	7	15	200	271	218	10	45	12	21825
5
6	16	34	165	75	4860	12	16	20	4	26	30	5	11	4	15	52	18	12	
7	88	85	200	82	1131	20	2	22	98	4	102	3	14	3	18	85	102	98	
8	171	84	180	60	1445	46	23	29	65	23	92	6	32	26	5	200	29	53	
9	30	195	291	76	396	6	10	16	2	35	37	9	7	19	18	
10	60	62	3	

11	68	54	253	9	817	22	14	36	68	19	87	8	20	7	1	21	110	59	28	12	45	18	6825		
12	20	30	15	632	45	6	10	15	9	24	4	4	9	2	2	22	50	12	10	13	40	13	40		
13	20	30	15	632	14	3	17	61	23	84	3	3	6	5	1	20	150	65	17	13	70	4	750		
88	84	268	9	1494	42	21	63	144	51	195	15	35	14	2	20	150	146	55	1	12	70	22	7575		
14	8	8	109	1251	29	47	76	37	148	185	39	28	9	9	18	80	138	46	1	10	50	10	50		
15	8	8	1360	1360	22	7	29	151	43	194	6	16	7	7	18	75	107	87	1	15	35	15	35		
16	31	116	108	1278	35	35	35	81	1	82	20	20	14	14	1	25	100	35	46	1	15	60	2	3400	
17	69	60	137	1146	32	2	34	87	13	100	5	15	15	14	1	15	90	45	51	1	16	55	16	55	
18	5	5	243	874	43	3	43	98	3	101	23	23	18	18	2	25	100	33	68	1	16	45	9	2045	
19	388	442	1955	255	1413	37	78	115	9	62	26	60	21	8	22	200	21	38	11	1	18	125	1	280	
20	368	376	1390	370	2709	37	64	101	24	81	20	17	19	19	8	22	200	41	50	13	15	80	24	17190	
21	376	376	370	370	47	6	53	59	30	89	37	37	16	16	23	84	29	59	1	15	50	8	1700		
22	27	110	418	112	1259	26	8	34	59	21	80	23	11	11	26	80	30	49	1	15	52	5	1450		
888	1109	4251	983	9055	257	158	415	417	211	628	52	195	113	20	15	200	234	361	28	1	15	125	49	26035	
23	194	16	402	8	907	48	37	85	9	11	4	38	43	43	23	90	8	12	15	45	2	875	2	875	
24	62	43	200	46	919	20	6	26	1	131	7	3	17	15	22	60	3	4	4	17	40	17	40		
25	36	43	200	46	919	20	6	26	1	131	3	3	14	9	18	75	94	38	38	12	40	11	4200		
26	305	398	886	293	8115	107	65	172	336	153	489	20	86	56	7	200	271	218	1	10	45	12	21825		
27	88	84	268	9	1494	42	21	63	144	51	195	15	25	14	2	20	150	146	55	1	12	70	22	7575	
28	8	8	1360	1360	51	54	105	168	191	379	45	44	16	16	18	80	248	133	1	10	50	10	50		
29	888	1109	4251	983	9055	257	158	415	417	211	628	52	195	113	20	15	200	234	361	28	1	15	125	49	26035
30	194	16	402	8	907	48	37	85	9	11	4	38	43	43	23	90	8	12	15	45	2	875	2	875	
1873	1058	6007	1339	24850	532	370	902	1100	750	1850	142	419	266	29	15	200	1004	821	30	1	10	125	96	60510	

APPENDICE B.

COMPTE-RENDU DES FINANCES DU DEPARTEMENT.



Rapport sur la distribution de la subvention de l'Éducation Supérieure.

A L'HONORABLE SECRETAIRE PROVINCIAL.

MONTREAL, 28 Nov. 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-jointes les listes de la répartition que je recommande de faire en vertu de l'Acte de l'éducation supérieure aux Universités Collèges, Académies et Ecoles modèles du Bas-Canada.

L'état du fonds de l'éducation supérieure ne m'a point permis de recommander cette année aucune somme pour aider à la construction d'édifices ni pour aider à solder les dettes d'aucune institution.

J'ai cru donc recommander d'augmenter de £200, l'aide annuelle en faveur de l'Université McGill à cause de l'extension que prend cette institution et des grandes dépenses qu'encourent ses directeurs.

Vû le nombre de ces collèges classiques dans le district de Montréal, je n'ai pas cru devoir recommander de subvention en faveur du Lower Canada College, dont je transmets cependant la demande et le rapport.

J'ai recommandé une subvention additionnelle de £50 en faveur du High School de Québec, et de £100 en faveur des écoles-modèles des commissaires catholiques de Québec. Le High School est la seule institution d'éducation supérieure pour les protestans du district de Québec; et les commissaires catholiques de Québec sont obligés, faute de moyens suffisans, de refuser tous les jours, nombre d'enfans qui se présentent pour fréquenter leurs écoles modèles et élémentaires.

Ces raisons jointes, à la libéralité avec laquelle la corporation de Québec a augmenté de moitié sa contribution pour le soutien des écoles communes, m'ont engagé à faire ces recommandations.

Je n'ai point donné de résumé des rapports, mais j'ai ajouté à la liste le nombre d'élèves de chaque institution. Je transmettrai les rapports eux-mêmes si on le désire. Mon but est d'éviter le retard dans la distribution de la subvention. Cependant, comme les légers changemens que j'ai recommandés dans les listes des académies de filles et de garçons sont basés principalement sur le nombre des élèves et que la condition relative des institutions est assez généralement, sous tous les autres rapports, la même que celle de l'année dernière, j'ai cru que ces renseignements suffiraient.

Le montant réparti l'année dernière était £18777 15 10, et excédait de £1777 15 10, les £17000 qui restaient, après déduction faite, des divers sommes qu'il était loisible d'approprier à d'autres objets sur celle de £22,000 formant la subvention annuelle de l'éducation supérieure. Mais comme les écoles normales n'étaient pas en opération en 1856, on a pu prendre cette somme sur leur part de £5000, le reste ayant été approprié aux frais d'installation des trois écoles. Cette année, le montant de la somme que je recommande d'approprier s'élève à £17114 0 0, dépassant encore la somme de £17,000. Mais il me reste en main £263 0 0 de la répartition de l'année dernière, somme qui n'a pas été réclamée ou qui l'a été par des institutions qui ne se sont pas conformées aux conditions de l'ordre en conseil. Je sou mets une liste de ces institutions et des montans à employer.

L'auditeur des comptes, ayant fait rapport qu'il y avait encore un déficit probable à cause du peu de revenu rapporté par les biens des Jésuites, je recommande qu'une répartition du fonds de l'éducation supérieure et du fonds des écoles communes tant ordinaire que supplémentaire soit faite en tout semblable à celle de l'année dernière, et que les sommes nécessaires soient avancées, sauf à être remboursées sur les revenus à venir des biens des Jésuites que le gouvernement s'occupe actuellement de faire collecter, je suis heureux de l'apprendre, d'une manière plus efficace que par le passé.

Le tout respectueusement soumis,

LISTE No. 1.—UNIVERSITES.

NOM DE L'INSTITUTION.	COMTE.	1855.				1856.				1857.	
		Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Nombre d'élèves en 1857.	Subvention annuelle.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention pour 1857.	Total de la subvention pour 1857.	
McGill College.....	Cité de Montréal.	£ s. d. 500 0 0	£ s. d. 1250 0 0	£ s. d. 1750 0 0	166	£ s. d. 500 0 0	£ s. d. 500 0 0	£ s. d. 1000 0 0	£ s. d. 700 0 0	£ s. d. 700 0 0	
Au même pour une année de salaire du secrétaire de l'institution royale, du messenger, et des dépenses casuelles.....		167 15 4		167 15 4		167 15 4		167 15 4	167 15 4	167 15 4	
Bishop's College.....	Richmond.....	450 0 0		450 0 0	15	500 0 0		500 0 0	500 0 0	500 0 0	
		1117 15 4	1250 0 0	2367 15 4	181	1167 15 4	500 0 0	1667 15 4	1367 15 4	1367 15 4	

LISTE No. 2.—COLLEGES CLASSIQUES.

Nicolet.....	269	400 0 0	200 0 0	600 0 0	500 0 0	80 0 0	580 0 0	500 0 0
St. Hyacinthe.....	332	500 0 0	1000 0 0	1500 0 0	500 0 0	400 0 0	900 0 0	500 0 0
Terrebonne.....	151	400 0 0	300 0 0	700 0 0	400 0 0	120 0 0	520 0 0	500 0 0
St. Thérèse.....	236	400 0 0	900 0 0	1300 0 0	500 0 0	335 0 0	865 0 0	500 0 0
St. Anne.....	148	300 0 0	300 0 0	600 0 0	400 0 0	120 0 0	520 0 0	400 0 0
Kamouraska.....	176	300 0 0	500 0 0	800 0 0	400 0 0	200 0 0	600 0 0	400 0 0
L'Assomption.....								
St. Marie de Montréal.....								
High School of McGill College, pour l'instruction de 30 élèves désignés par le gouvernement.....	252	282 0 0		282 0 0	282 0 0		282 0 0	282 0 0

High School of Québec.....	50 0 0							
Au même pour l'instruction de 30 élèves désignés par le gouvernement.....	155	282 0 0		282 0 0	282 0 0		282 0 0	282 0 0
St. François, Richmond.....	75	390 0 0		300 0 0	300 0 0		300 0 0	300 0 0
	1794	3164 0 0	3200 0 0	6364 0 0	3564 0 0	1285 0 0	4849 0 0	3714 0 0

LISTE No. 3.—COLLEGES INDUSTRIELS.

Joliette.....	234	100 0 0		100 0 0	250 0 0		250 0 0	250 0 0
Masson.....	204	250 0 0	150 0 0	400 0 0	250 0 0	60 0 0	310 0 0	250 0 0
Noire-Dame de Lévi.....	240	250 0 0	300 0 0	550 0 0	250 0 0	120 0 0	370 0 0	250 0 0
St. Michel.....	125	200 0 0	150 0 0	350 0 0	250 0 0	60 0 0	310 0 0	250 0 0
Laval.....	104	100 0 0	150 0 0	250 0 0	100 0 0	60 0 0	160 0 0	100 0 0
Chambly.....	90	300 0 0	100 0 0	400 0 0	250 0 0	40 0 0	290 0 0	250 0 0
Rigaud.....	103	250 0 0	100 0 0	350 0 0	250 0 0	40 0 0	290 0 0	250 0 0
St. Marie de Monnoir.....	119	100 0 0	100 0 0	200 0 0	100 0 0	40 0 0	140 0 0	100 0 0
St. Marie de Beauce.....	124		200 0 0	200 0 0	100 0 0	80 0 0	180 0 0	100 0 0
St. Germain de Rimouski.....	86				100 0 0		100 0 0	100 0 0
Lachute.....	90	75 0 0		75 0 0	100 0 0		100 0 0	100 0 0
Verchères.....	167	100 0 0		100 0 0	100 0 0		100 0 0	100 0 0
Varenes.....	125	75 0 0		75 0 0	75 0 0		75 0 0	75 0 0
Mascouche.....	80	75 0 0		75 0 0	75 0 0		75 0 0	75 0 0
Sherbrooke.....	46	50 0 0		50 0 0	75 0 0		75 0 0	75 0 0
	1937	1925 0 0	1250 0 0	3175 0 0	2325 0 0	500 0 0	2825 0 0	2325 0 0

LISTE No. 4.—ACADEMIES DE GARÇONS, OU MIXTES.

NOM DE L'INSTITUTION.	COMTE.	Nombre d'élèves en 1857.		1855.		1856.		1857.	
		Subvention annuelle.	d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention pour construction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.
		£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
Aylmer, protestant.	Ottawa.	39	75 0 0	75 0 0	100 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Aylmer, catholique.	Ottawa.	50	75 0 0	75 0 0	100 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Aubigny.	Lévi.	110	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
André, St. de Kamouraska.	Kamouraska.	78	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
André, St. d'Argenteuil.	Argenteuil.	112	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Abbottsford.	Rouville.	57	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Beauharnois.	Beauharnois.	219	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Bonin.	Argenteuil.	157	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Bate du Fehvre.	Yamaska.	136	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Barnston.	Stanstead.	80	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Berthier.	Berthier.	27	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Buckingham.	Ottawa.	35	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Belœil.	Verchères.	50	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Cap Santé.	Portneuf.	28	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Charleston.	Stanstead.	162	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Clarenceville.	Clarenceville.	115	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Conitcook.	Missisquoi.	76	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Clarendon.	Pontiac.	45	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Cassville.	Stanstead.	100	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Compton.	Compton.	58	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Cookshire.	Cookshire.	40	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Cyprien, St.	Napierville.	216	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Deenville.	Richmond.	75	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Dudswell.	Wolfe.	44	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0

Dunham.	Missisquoi.	101	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Durham, No. 1.	Drummond.	39	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0
Eustache, St.	Deux-Montagnes.	120	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0	40 0 0
Farnham, catholique.	Missisquoi.	210	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Farnham, protestant.	Missisquoi.	35	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Frelsburg.	Quebec.	60	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Foye, Ste., catholique.	Shefford.	45	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Graby.	Stanstead.	59	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Georgville.	Nicolet.	42	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Gentilly.	Nicolet.	110	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Huntingdon.	Huntingdon.	144	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Jean, St., catholique.	St. Jean.	288	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Jean, St., Dorchester, protestant.	St. Jean.	72	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Jean, St., Isle d'Orléans.	Montmorenci.	86	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Knowlton.	Brome.	64	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Kamouraska.	Kamouraska.	60	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Laprairie.	Laprairie.	133	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Lobinière.	Lobinière.	20	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Longueuil.	Chambly.	272	150 0 0	150 0 0	150 0 0	150 0 0	150 0 0	150 0 0	150 0 0
Laurent, St.	Jacques-Cartier.	124	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
L'Islet.	L'Islet.	120	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Montmagny.	Montmagny.	170	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Montréal, acad. com. catho.	Cité de Montréal.	104	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Mathe, Ste.	Vaudreuil.	113	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Missisquoi.	Missisquoi.	56	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Pointe-aux-Trembles, Mont., cath.	Hochelaga.	74	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0	100 0 0
Phillipsburg.	Missisquoi.	40	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Poton.	Brome.	42	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Sherbrooke.	Sherbrooke Ville.	62	111 2 2	111 2 2	111 2 2	111 2 2	111 2 2	111 2 2	111 2 2
Sorel, catholique.	Richelieu.	262	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Stanbridge.	Richelieu.	36	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Shefford.	Missisquoi.	54	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
Sutton.	Brome.	45	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0	75 0 0
St. Timothée.	Stanstead.	150	175 0 0	175 0 0	175 0 0	175 0 0	175 0 0	175 0 0	175 0 0
Trois-Rivières, catholique.	Beauharnois.	72	37 10 0	37 10 0	37 10 0	37 10 0	37 10 0	37 10 0	37 10 0
Vaudreuil.	Trois-Rivières V.	51	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
Yamachiche.	Vaudreuil.	82	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
	St. Maurice.	150	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0	50 0 0
		5399	3588 12 2	50 0 0	3638 12 2	1702 10 0	20 0 0	1722 10 0	4035 0 0

LISTE No. 5.—ACADEMIES DE FILLES.

NOM DE L'INSTITUTION.	COMTE.	Nombre d'élèves en 1857.		1855.		1856.		1857.	
		Subvention annuelle.	Subvention pour cons-truction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Subvention annuelle.	Subvention pour cons-truction d'édifices et solde de dettes.	Total de la subvention.	Total de la subvention pour 1857.	
		f. s. d.	f. s. d.	f. s. d.	f. s. d.	f. s. d.	f. s. d.	f. s. d.	
Anne, Ste., Lapérouse.	Champlain.	129							
Ambroise, St., de Kildare.	Joliette.	80							
L'Assomption.	L'Assomption.	172							
Aimé, St.	Richelieu.	120	37 10 0						
Baie St. Paul.	Charlevoix.	94	37 10 0						
Bélair.	Verchères.	116							
Boucherville.	Chambly.	115							
Bernard, St.	Dorchester.	30							
Gédres, Les.	Soulanges.	76							
Chambly.	Chambly.	120	50 0 0						
Césaire, St.	Rouville.	98	30 0 0						
Groix, Ste.	Lotbinière.	70	50 0 0						
Covansville.	Missisquoi.	30	50 0 0						
Charles, St., Industrie.	Joliette.	234	50 0 0						
Châteauguay.	Châteauguay.	84	50 0 0						
Clément, St., de Beauharnois.	Beauharnois.	236							
Denis, St.	Richelieu.	115							
Elizabeth, Ste.	Joliette.	149	75 0 0						
Eustache, St.	Deux Montagnes.	84	30 0 0						
Famille, Ste.	Montmorenci.	45	50 0 0						
Grégoire, St.	Nicolet.	168	50 0 0						
Guarivière, Ste.	Jacques-Cartier.	90							
Henri, St., de Mascouche.	L'Assomption.	100							
Hilaire, St.	Royville.	80							

Hugues, St.	Bagot.	130	75 0 0	150 0 0	225 0 0	67 10 0	60 0 0	127 10 0	90 0 0
Hyacinthe, St., Sœurs de charité.	St. Hyacinthe.	142				40 0 0		40 0 0	40 0 0
Hyacinthe, St., Congrégation.	St. Hyacinthe.	214				40 0 0		40 0 0	40 0 0
L'Islet.	L'Islet.	96	37 10 0		37 10 0	40 0 0		40 0 0	40 0 0
Jean, St., Dorchester.	St. Jean.	303	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	67 10 0
Jacques, St. L'Acadian.	Montcalm.	126				40 0 0		40 0 0	60 0 0
Joseph, St.	Lévi.	153	75 0 0	200 0 0	275 0 0	67 10 0	80 0 0	147 10 0	90 0 0
Kamouraska.	Kamouraska.	82	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	60 0 0
Laprairie.	Laprairie.	138				45 0 0		45 0 0	25 0 0
Longueuil.	Chambly.	406	50 0 0		50 0 0	67 10 0		67 10 0	30 0 0
Lin, St.	L'Assomption.	158				25 0 0		25 0 0	25 0 0
Laurent, St.	Jacques-Cartier.	133				40 0 0		40 0 0	60 0 0
Longue Pointe.	Hochelaga.	55	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	45 0 0
Marie, Ste., de 12 sœurs.	Hochelaga.	3				120 0 0		120 0 0	120 0 0
Marie, Ste., de Monnoir.	Royville.	118	50 0 0		50 0 0	45 0 0	8 0 0	53 0 0	45 0 0
Marie, Ste., de Beauce.	Beauce.	138	50 0 0	75 0 0	125 0 0	50 0 0	30 0 0	80 0 0	50 0 0
Michel, St., de Bellechasse.	Bellechasse.	89	75 0 0		75 0 0	67 10 0		67 10 0	67 10 0
Nicolet.	Nicolet.	75	25 0 0	50 0 0	75 0 0	25 0 0		25 0 0	25 0 0
Nicolas, St.	Lévi.	45				25 0 0		25 0 0	25 0 0
Paul, St., de L'Industrie.	Joliette.	68				25 0 0		25 0 0	25 0 0
Pointe-à-la-Croix.	Jacques-Cartier.	112				25 0 0		25 0 0	25 0 0
Pointe-aux-Trembles, Montréal.	Hochelaga.	140							60 0 0
Pointe-aux-Trembles, Québec.	Québec.	100							60 0 0
Rivière Ouelle.	Kamouraska.	90							60 0 0
Rimouski.	Rimouski.	106							25 0 0
Sorel.	Richelieu.	260	50 0 0		50 0 0	67 10 0		67 10 0	67 10 0
Scholastique, Ste.	Deux-Montagnes.	125	30 0 0		30 0 0	45 0 0		45 0 0	60 0 0
Sherbrooke.	Sherbrooke-Ville.	64				30 0 0		30 0 0	30 0 0
Thérèse, Ste.	Terrebonne.	133	50 0 0		50 0 0	25 0 0		25 0 0	90 0 0
Thomas, St., Pierreville.	Yamaska.	58	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	25 0 0
Terrebonne.	Terrebonne.	156				25 0 0		25 0 0	45 0 0
Timothée, St.	Beauharnois.	108	37 10 0		37 10 0	40 0 0		40 0 0	25 0 0
Thomas, St.	Montmagry.	182	75 0 0		75 0 0	67 10 0		67 10 0	40 0 0
Yvernes.	Verchères.	109				40 0 0		40 0 0	67 10 0
Yvandreuil.	Yvandreuil.	95							40 0 0
Yamachiche.	St. Maurice.	94	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	25 0 0
Yonville.	Deux-Montagnes.	84	50 0 0		50 0 0	45 0 0		45 0 0	45 0 0
Waterloo.	Shefford.	14							25 0 0
Ursulines.	Trois-Rivières V.	198							67 10 0
		7528	1490 0 0	495 0 0	1985 0 0	2266 10 0	198 0 0	2464 10 0	2817 0 0

* Ce signe indique les Institutions qui n'avaient pas encore reçu d'aide du Gouvernement.

LISTE No. 6.—ÉCOLES MODELES.

NOM DE L'INSTITUTION.	COMTE.	1855.				1856.				1857.						
		Subvention annuelle.		Subvention pour constructions d'édifices et solde de dettes.		Subvention annuelle.		Subvention pour constructions d'édifices et solde de dettes.		Total de la subvention.		Total de la subvention.		Total de la subvention pour 1857.		
		£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
Colonial Church & School Society	Cité de Montréal.	200	0	0	300	0	0	200	0	0	500	0	0	320	0	0
École Nationale de Québec.	Cité de Québec.	111	2	3	111	2	3	111	2	3	111	2	3	111	2	3
" de Montréal.	Cité de Montréal.	136	11	2	136	11	2	136	11	2	136	11	2	136	11	2
Société d'Éducation.	Cité de Québec.	280	0	0	280	0	0	280	0	0	280	0	0	280	0	0
British and Canadian School.	Cité de Montréal.	200	0	0	200	0	0	200	0	0	200	0	0	200	0	0
" " "	Cité de Québec.	200	0	0	200	0	0	200	0	0	200	0	0	200	0	0
Société d'Éducation.	Trois-Rivières VI.	125	0	0	125	0	0	125	0	0	125	0	0	125	0	0
St. Andrew's School.	Cité de Québec.	77	10	0	77	10	0	37	10	0	100	0	0	37	10	0
École de filles du vil. sauv. Lorette	Québec	23	37	10	23	37	10	37	10	0	37	10	0	37	10	0
" garçons	Québec	19	25	0	19	25	0	25	0	0	25	0	0	25	0	0
Pension de l'ancien Inst. Vincent.	Québec	20	50	0	20	50	0	15	0	0	50	0	0	15	0	0
St. Eusébe de Stanfold.	Arthabaska	42	50	0	42	50	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0
École du vil. sauv. Gaughnavage.	Laprairie	32	55	11	32	55	11	55	11	0	55	11	0	55	11	0
" " St. François.	Yamaska	90	50	0	90	50	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0
Infant School, Upper Town.	Cité de Québec	55	50	0	55	50	0	50	0	0	50	0	0	50	0	0
" Lower Town.	Cité de Québec	620	250	0	620	250	0	100	0	0	350	0	0	290	0	0
École St. Jacques	Cité de Montréal.	92	50	0	92	50	0	45	0	0	50	0	0	45	0	0
Deschambault.	Portneuf	92	37	10	92	37	10	37	10	0	37	10	0	33	15	0
St. Constant.	Laprairie	104	37	10	104	37	10	37	10	0	37	10	0	33	15	0
St. Jacques le Mineur.	Laprairie	51	50	0	51	50	0	45	0	0	50	0	0	45	0	0
Somersel.	Mégantic	90	50	0	90	50	0	45	0	0	50	0	0	45	0	0
Pointe Claire.	Jacques-Cartier	120	20	0	120	20	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Lachine.	Jacques-Cartier	60	20	0	60	20	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Côte des Neiges.	Hochelaga	32	20	0	32	20	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
L'Avénir	Drummond	32	20	0	32	20	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0

St. Antoine de Tilly.	100	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Rivières des Prairies.	31	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Edouard.	92	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Philomène.	52	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. François du Lac.	70	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Laprairie	70	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Buckingham.	94	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0
Ottawa.	94	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0	15	0	0
Shefford.	50	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Lacolle.	95	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Jean.	217	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Côteau St. Louis.	217	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Hochelaga.	92	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Maurice.	100	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Châteauguay.	66	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Rivière du Loup.	66	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Anne de la Pérade.	108	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Isidore.	78	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Joseph de Lévi.	85	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Laprairie.	35	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Arthabaska.	25	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Romuald.	130	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Charles.	36	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Grégoire.	50	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Roch.	153	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Henri.	78	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Hochelaga.	70	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Bellevue.	61	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
St. Sylvestre.	34	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0	20	0	0
Magog.	20	50	0	0	50	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0
West Brome.	20	50	0	0	50	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0
Cap Santé.	20	50	0	0	50	0	0	45	0	0	45	0	0	45	0	0
Aux Commissaires Catholiques pour leurs écoles modèles.	600	2157	15	5	400	0	0	2520	5	6	2557	15	6	2680	5	6
	6419	2157	15	5	400	0	0	2520	5	6	2557	15	6	2680	5	6

* Ce signe indique les Institutions nouvelles.

Institutions auxquelles il a été accordé, en vertu d'un Ordre en Conseil subséquent, une aide à même la balance non payée à quelques institutions en 1856.

NOM DE L'INSTITUTION.	Aide accordée.	Grand total.
	£ s. d.	£ s. d.
Free School in connection with the American Presbyterian School Society, Montreal.....	50 0 0	
Ste. Foye, Academie Protestante.....	45 0 0	
Church & School Society. Sherbrooke.....	50 0 0	
Varenes, Academie de filles	10 0 0	
		155 0 0

RECAPITULATION.

	Nombre d'élèves.	NOM DE L'INSTITUTION.	Aide accordée.	
Liste No. 1	181	Universités.....	1367 15 4	
" 2	1794	Colléges classiques.....	3714 0 0	
" 3	1937	Colléges industriels	2325 0 0	
" 4	5999	Académies de garçons, ou mixtes.....	4095 0 0	
" 5	7528	Académies de filles.....	2817 0 0	
" 6	5917	Ecoles modèles.....	2795 5 6	
	23356			17114 0 10
				£17269 0 10

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION SUPPLEMENTAIRE AUX MUNICIPALITES PAUVRES, POUR 1857.

COMTES.	MUNICIPALITES.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant pour chaque municipalité.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subv. annuel. ordinaire.	Montant de la subv. supplém. demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
Argenteuil	Ste. Angélique, Mille-Isles.	Doit bâtir deux maisons du coût de £70.	17 15 10	17 15 10	20 0 0	10 0 0
Arthabaska	Aston	Bien pauvre. S'est cotisée pour £8. Réparations de maisons d'école.	10 4 8	7 9 4	10 0 0	10 0 0
Do	Warwick	Nouvel établissement. Construit plusieurs maisons d'école.	36 0 0	32 19 6	20 0 0	10 0 0
Do	St. Norbert.	Pauvre	43 2 10	47 14 4	75 0 0	10 0 0
Do	Stanford.	Pauvre	49 6 7	10 0 0
Do	Tingwick	Pauvre	34 3 1	10 0 0
Do	St. Christophe	Pauvre	31 14 10	10 0 0
Bonaventure.	Cox.	A fourni £50. Bâtisse d'école.	58 17 6	58 17 6	20 0 0	10 0 0
Do	New Richmond.	Pauvre. Les établissements sont éparés.	44 6 7	20 0 0	10 0 0
Do	"	"	20 0 0	10 0 0
Do	Port Daniel	"	28 15 5	20 0 0	10 0 0
Do	Nouvel	Pauvre. Etablissements éparés.	20 6 10	10 0 0
Do	Carleton.	"	56 6 3	29 15 7	25 0 0	10 0 0
Do	Hope	"	45 0 0	38 17 6	20 0 0	10 0 0
Do	Marin.	A fourni £80 pour deux maisons d'école.	46 18 7	46 18 7	20 0 0	10 0 0
Bellechasse.	St. Lazare	A fourni £25 pour une maison d'école.	63 11 0	59 1 0	30 0 0	10 0 0
Berthier	St. Norbert.	A bâti trois maisons d'école, £182. Pauvre.	43 2 10	37 0 8	30 0 0	10 0 0
Bagot	Acton.	Se cotise à un montant élevé.	70 0 0	14 17 0	30 0 0	10 0 0
Do	Soraba.	Peu populeuse et pauvre.	17 5 7	10 0 0
Beauce.	Aylmer	Localité nouvelle et bien pauvre.	44 0 0	9 4 3	20 0 0	10 0 0
Do	Lambton.	"	45 0 0	20 17 7	12 10 0	10 0 0
Do	St. Frédéric	Construit une église, et très pauvre.	58 0 0	40 19 10	20 0 0	10 0 0
Do	St. Ephrem	Etablissement nouveau et pauvre.	11 8 7	10 0 0
Brome.	Bolton, dissidens	Très pauvre, et forme une faible minorité.	36 0 0	15 0 0	50 0 0	15 0 0
Chicoutimi.	Latérière	Très pauvre.	12 16 8	10 0 0
Do	Bagot.	Très pauvre.	35 17 11	10 0 0
Do	Bagotville.	Très pauvre.	48 19 5	10 0 0
Champlain	Batiscau.	A fourni £60 pour construction d'école.	110 0 0	33 5 0	30 0 0	10 0 0
Compton.	Winslow	Etablissement nouveau et pauvre.	35 0 0	25 3 2	10 0 0
Do	Hereford	"	25 0 0	12 11 10	15 0 0	10 0 0
Do	Clifton	Doit bâtir deux maisons d'école.	13 5 9	13 5 9	20 0 0	10 0 0
Do	Bury	Etablissement nouveau et pauvre	62 0 0	27 4 7	20 0 0	10 0 0
Do	New Port.	A fourni £125 pour construire deux maisons d'école.	20 0 0	11 18 2	10 0 0	10 0 0

TABLEAU DE LA DISTRIBUTION DE LA SUBVENTION.—Continué.

COMTES.	MUNICIPALITES.	Motifs qui ont porté à accorder la subvention supplémentaire et qui en ont déterminé le montant pour chaque municipalité.	Montant de la cotisation prélevée.	Montant de la subvention annuelle ordinaire.	Montant de la subvention supplémentaire demandée.	Subvention supplémentaire accordée.
Charlevoix	St. Irénée	A fourni £50 pour construire deux maisons d'école.	33 0 0	30 5 1	20 0 0	10 0 0
	Do	A réparé ses écoles et est pauvre.	35 0 0	25 8 1	10 0 0
Do	St. Urbain	Bâtit une maison d'école et est pauvre.	32 10 0	32 10 6	20 0 0	10 0 0
	Do	"	23 0 0	20 1 2	25 0 0	10 0 0
Do	Petite Rivière	"	44 9 4	44 9 4	25 0 0	10 0 0
	Do	A fourni £30 pour construction, et est pauvre.	40 0 0	30 18 6	40 0 0	10 0 0
Deux-Montagnes	St. Columban	A bâti deux maisons d'école et est pauvre.	39 19 6	49 19 6	10 0 0
	Do	Est pauvre et a souffert du manque de récolte.	9 19 1	9 19 1	5 0 0	5 0 0
Dorchester	St. Marguerite	A souscrit volontairement une somme de £15.	7 0 0	10 0 0
	Do	"	24 0 0	19 9 10	5 0 0
Drummond	Durham No. 1, dissidens.	"	36 0 0	24 0 4	20 0 0	10 0 0
	Do	"	32 18 1	32 18 1	10 0 0
Gaspé	New Port.	"	30 0 0	27 7 0	20 0 0	10 0 0
	Do	"	35 0 0	5 1 6	10 0 0	7 10 0
Do	Cap Rosier	Toute petite localité. Pauvre.	26 0 0	27 3 6	20 0 0	10 0 0
	Do	"	35 0 0	19 19 1	20 0 0	10 0 0
Do	Ile Bonaventure	"	39 0 0	33 12 8	32 0 0	10 0 0
	Do	Malbaie	40 0 0	35 6 0	20 0 0	5 0 0
Do	Cap Chat	A bâti une maison d'école et en construit une autre.	25 0 0	5 5 1	30 0 0	5 0 0
	Do	"	7 0 0	7 0 0	15 0 0
Hochelega	Longue Pointe	A bâti une maison d'école de £50.	20 0 0	15 12 11	20 0 0	10 0 0
	Do	"	15 0 0	11 13 10	20 0 0	5 0 0
Huntingdon	Côteau St. Louis	Sont très pauvres	72 0 0	39 4 7	10 15 6	10 0 0
	Do	"	37 0 0	20 17 7	15 0 0	7 10 0
L'Islet	Huntingdon, dissidens.	A trois écoles en opération. Pauvre.	60 0 0	51 18 9	15 0 0	7 10 0
	Do	"	25 0 0	20 0 0	10 0 0	10 0 0
Joliette	St. Cyrille	"	39 17 10	7 10 0
	Do	"	25 0 0	41 5 11	15 0 0	7 10 0
Do	St. Ambroise, dissidens	"	19 16 3	26 0 0	7 10 0
	Do	"	36 17 11	10 0 0
Do	St. Alphonse	"	40 0 0	27 10 4	10 0 0
	Do	"	28 0 0	24 15 7	10 0 0
Do	St. Pierre	"
	Do	"
Do	St. André	"
	Do	"
Do	St. Agathe	"
	Do	"
Do	St. Paulin	"
	Do	"
Do	St. Didace	"
	Do	"

Montmorency	St. Féréol	"	15 0 0	23 5 0	10 0 0
Do	St. Pierre	"	38 17 11	30 17 10	25 0 0	7 10 0
Montcalm	Kilkenny	A bâti une maison d'école de £75	30 0 0	41 11 8	10 0 0
	Do	"	42 0 0	26 10 1	25 0 0	15 0 0
St. Maurice	St. Julien	Réparation de maisons, £25. Pauvre.	27 18 11	34 12 1	16 0 0	10 0 0
	Do	Se trouve chargé de construction d'église. Pauvre.	31 8 4	20 17 7	50 0 0	15 0 0
Do	Shawenigan	Bâtit deux maisons. Pauvre	31 8 4	31 8 4	25 0 0	7 10 0
	Do	"	31 8 4	31 8 4	25 0 0	10 0 0
Do	Pointe du Lac	"	14 1 3	10 0 0
	Do	"
Do	Nicolet	Souscription volontaire, £60. Pauvre.
	Do	"
Ottawa	St. Pierre Célestin	"
	Do	"
Do	St. Monique, No. 2	"
	Do	"
Do	St. André Avelin	"
	Do	"
Do	Eardley	"
	Do	"
Do	Portland	"
	Do	"
Do	Calumet	A bâti une maison d'école, £60	27 5 6	27 5 6
	Do	"	21 6 10	21 6 10
Do	Sheen	Population dispersée sur une grande étendue de terrain.
	Do	"
Do	Chichester	"
	Do	"
Do	Portneuf	Insuffisance de la subvention. Pauvre.	24 18 4	24 18 4	15 0 0	10 0 0
	Do	"	59 3 1	59 3 1	25 0 0	15 0 0
Do	St. Basile	"	43 0 0	19 17 0	10 0 0
	Do	"	66 0 0	13 13 4	20 0 0	10 0 0
Do	St. Raymond	Bâtit une maison, £110. Pauvre	20 0 0	25 6 3	25 0 0	15 0 0
	Do	Nouvelle municipalité à cinq écoles.	20 4 8	8 2 3	20 0 0	10 0 0
Do	Ecureuils	A bâti deux maisons, £90.	70 0 0	20 4 8	10 0 0
	Do	Insuffisance de la subvention. Pauvre.	40 0 0	25 0 0	50 0 0	15 0 0
Do	Orford	"	125 0 0	36 19 10	30 0 0	15 0 0
	Do	"	40 0 0	36 19 10	50 0 0	15 0 0
Do	Roxton	A bâti une maison d'école	55 0 0	55 0 0	50 0 0	15 0 0
	Do	"	21 15 0	8 8 11	20 0 0	10 0 0
Do	Milton	Insuffisance de la subvention. Pauvre.	41 18 5	32 16 1	20 0 0	10 0 0
	Do	"	25 0 0	14 10 0	25 0 0	10 0 0
Do	Stukely	Municipalité nouvelle et pauvre.	25 0 0	17 0 8	40 0 0	10 0 0
	Do	"	27 0 0	23 2 3	20 0 0	10 0 0
Do	Gôseau Landing	"
	Do	"
Do	Notre-Dame du Portage	"
	Do	"
Do	Témiscouata	A deux écoles, est nouvelle et pauvre.
	Do	"
Do	St. Modeste	A bâti deux maisons d'école, £70.
	Do	"
Do	Vaudreuil	Bâtit une maison d'école, £20
	Do	"
Do	Wotton	"
	Do	"
						1000 0 0

ETAT des dépenses des Journaux publiés par le département, pour l'année 1857.

Dt. Le " JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE " et " JOURNAL OF EDUCATION " en compte Av.
avec le " BUREAU DE L'ÉDUCATION," Bas-Canada.

DATE.		A QUI PAYÉ.	POUR QUEL OBJET.	MONTANT DT.	MONTANT AV.
				£ s. d.	£ s. d.
1856.					
Décembre..	18	Warrant No. 9652..	Subvention pour l'année 1856..	450 0 0
1857.					
Février...	7	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	50 0 0	
"	20	"	Pour agence.....	1 14 7½	
"	27	James Walker.....	Gravures.....	15 0 0	
"	27	B. Dawson.....	Abonnement aux Revues.....	2 0 0	
"	28	J. G. Bennett.....	Abonnement au N. Y. Herald..	2 5 0	
Mars.....	4	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	50 0 0	
"	19	P. L. Morin.....	Gravures et plans.....	8 10 0	
"	23	James Duncan.....	Dessin pour journal	5 0 0	
Avril.....	6	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	51 0 0	
"	24	James Walker.....	Gravures.....	15 2 6	
Mai.....	8	W. A. Leggo.....	"	13 15 0	
"	27	P. L. Morin.....	Plans et gravures.....	15 0 0	
"	27	Dynes et Babin.....	"	3 0 0	
Juin.....	6	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	30 0 0	
"	27	W. A. Leggo.....	Gravures.....	6 5 0	
Juillet.....	4	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	77 10 0	
"	6	"	Commission sur collections.....	0 14 10	
"	18	W. A. Leggo.....	Gravures.....	6 10 0	
"	27	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	50 0 0	
Août.....	6	B. Dawson.....	Diverses fournitures.....	5 14 9	
Septembre.	12	W. A. Leggo.....	Gravures.....	33 0 0	
"	12	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	15 0 0	
"	21	Aux mêmes.....	"	32 10 0	
Octobre...	3	Sénécal et Daniel..	"	76 17 0	
"	3	Aux mêmes.....	"	11 8 0	
"	8	J. Walker.....	Gravures.....	5 0 0	
"	19	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	16 4 0	
"	28	Aux mêmes.....	"	43 16 0	
Novembre .	5	A divers.....	Commissions, etc.....	0 16 2½	
"	"	Inclus dans les dépôts et néanmoins chargé le 20 fév. 1857.	1 15 0	
"	17	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	16 4 0	
"	28	Sénécal et Daniel..	"	52 16 0	
Décembre.	24	J. G. Hodgins.....	Electrotypes	2 0 0	
"	29	Salter et Ross.....	Gravures.....	1 10 0	
"	31	Sénécal et Daniel..	Impression, etc	41 0 0	
"	31	P. L. Morin.....	Gravures, plans, etc.....	24 12 1	
"	31		Montant total des abonnements.....	179 19 9
"	31		Subvention du gouvernement pour 1857.....	450 0 0
"	31		Balance en mains ce jour	296 9 9
				1079 19 9	1079 19 9

CIRCULAIRE adressée à messieurs les curés et ministres du culte qui ont des instituteurs pensionnaires de la caisse d'économie dans leur paroisse.

MONTREAL,

185 .

MONSIEUR LE CURE.

J'ai l'honneur de vous informer que la somme de £
a été accordée à
votre paroissien pour pension comme ancien institut pour l'année
mil huit cent cinquante-sept.

L'Ordre en Conseil, accordant ces pensions voulant par une sage disposition empêcher qu'elles ne soient l'objet de spéculations malhonnêtes et qu'on ne profite de l'éloignement et de la pauvreté des instituteurs pour exiger d'eux des honoraires exorbitants ou même une partie de la pension pour la retirer à ce bureau, j'ai été autorisé à ne payer qu'aux instituteurs eux-mêmes ou aux agens que je nommerais.

J'ai pensé que dans l'intérêt de l'éducation et même dans l'intérêt de l'humanité, les ministres des divers cultes ne me refuseraient pas leur entremise gratuite pour un tel objet, et c'est pour cette raison que je prends la liberté de m'adresser à vous pour vous prier de servir d'intermédiaire entre ce département et votre paroissien. Si vous y consentez vous aurez la bonté de lui faire signer les reçus faits doubles qui accompagnent cette lettre, en présence de deux témoins et de les transmettre le plus promptement possible à ce bureau et de lui remettre en même temps la somme incluse dans cette lettre.

Vous voudrez bien expliquer au pensionnaire que par l'Ordre en Conseil du 16 septembre 1857, il lui est formellement interdit de transporter à qui que ce soit sa pension en tout ou en partie, et que dans le cas où il le ferait elle se trouverait par là même confisquée et versée de nouveau dans la caisse d'économie.

Vous voudrez bien encore l'informer que pour cette année le montant de la pension n'est si petit que parcequ'il a fallu déduire un louis de prime pour chaque année passée dans l'enseignement, ce qui n'aura pas lieu à l'égard de votre paroissien les années suivantes. Il est donc à espérer que l'année prochaine la pension sera plus élevée; ce qui dépendra toutefois du nombre de pensionnaires et du montant des primes qui auront été payées par les instituteurs et les institutrices d'ici à ce temps. A cette occasion je prendrai la liberté de vous suggérer combien il serait important d'engager les instituteurs et les institutrices de votre paroisse qui ne l'ont pas encore fait, à se faire inscrire sur les registres de la caisse d'économie.

La pension accordée à votre paroissien est calculée sur les données suivantes. Années passées dans l'enseignement depuis 1848 (les années antérieures ne comptant pas) à raison de £1 10 par année, £
Déduction pour cette année d'un louis de prime pour chaque
année d'enseignement, £

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur le Curé,

Votre très obéissant serviteur.

LISTE des pensions accordées pour 1857 sur la Caisse d'Economie des Instituteurs et Institutrices pauvres.

NOM DE L'INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE.	LIEU DE NAISSANCE.	RESIDENCE.	RELIGION.	Nombre d'années passées dans l'enseignement.	Date de la demande de pension.	Date de la retraite de l'enseignement.	Le Jours de prime d'après le règlement.
1 P. Boucher.....	Rivière Ouelle.....	St. Denis.....	Catholique.....	26	Mars... 1852	30..	2 5 0
2 Jonathan Beers.....	Irlande.....	Maria.....	Presbyterienne	10	18 Fév... 1855	1er	3 15 0
3 Alexis Bouchard.....	Rivière Ouelle.....	St. Pascal.....	Catholique.....	12	30 Mars... 1854	30..	3 5 0
4 Joseph Belleau.....	Québec.....	St. Louis de Gonzague.....	"	14	19 do... 1857	Mars 1er	4 11 9
5 Dlle. J. Blanchard.....	Laprairie.....	"	"	20	24 Fév... 1856	Déc. 24..	4 10 0
6 Thomas Bégin.....	Pointe Lévi.....	Rivière Ouelle.....	"	22	17 Mars... 1854	Mai 24..	3 4 2
7 Louis Bolduc.....	St. François, Beauce.....	St. Roch l'achigan.....	"	26	17 Mars... 1855	Juil. 8..	3 15 0
8 A. P. Bernard.....	Chartres, France.....	Varenes.....	"	13	Mars... 1849	do 1er..	2 0 0
9 Dame Louise Bérubé.....	St. Pascal.....	St. Pascal.....	"	7	28 Mars... 1854	Juin 30..	3 5 0
10 Miss E. Brown.....	Windsor.....	Windsor.....	"	14	16 do... 1856	Sept. 20..	4 7 1
11 Dlle. Gen. Plessis Bélaire.....	St. Geneviève.....	St. Augustin.....	Protestante	21	12 Fév... 1856	Juil. 25..	4 5 10
12 Andrew Clarke.....	Ecosse.....	New Carlisle, Richmond.....	Presbyterienne	25	23 do... 1856	do 1er..	4 5 0
13 Dame Clarke.....	Trois-Rivières.....	St. Henri.....	Catholique.....	36	16 Mars... 1856	Juin... 8..	4 4 2
14 Dlle Esther Clément.....	Terrebonne.....	St. Scholastique.....	"	31	24 Fév... 1855	Juil. 1er..	3 15 0
15 Archibald Campbell.....	Ecosse.....	Williamstown, H. C.....	Presbyterienne	41	6 do... 1848	Sept. 16..	2 0 0
16 D. G. Chénvrefils.....	Québec.....	St. Rémi.....	Catholique.....	26	Mars.....		2 0 0
17 Dlle Louise Collin.....	St. Thomas.....	St. Thomas.....	"	5	16 do... 1855	Fév. 23..	2 10 0
18 Joseph Croteau.....	St. Nicholas.....	St. Romuald.....	"	28	8 do... 1857	Avril 1er..	4 12 6
19 H. Dalton.....	Irlande.....	Grande Rivière.....	"	5	8 do... 1854	Juil. 11..	2 14 2
20 E. Dillon.....	Irlande.....	Leeds.....	"	7	30 do... 1856	Mai 9..	3 10 0
21 Marguerite Dorion.....	Québec.....	St. Louis de Gonzague.....	"	10	19 do... 1857	Mars 1er..	4 11 9
22 Jeffery O. Donohoe.....	Irlande.....	Allumettes.....	"	12	16 Avril... 1857	Janv. 3..	4 10 0
23 Robert Dupont.....	Québec.....	St. Roch des Aulnais.....	"	44	4 do... 1854	Juillet... 17..	2 15 0
24 Dame Gen. Flette.....	Québec.....	Bonaventure.....	"	15	Mars... 1856	Oct. 17..	4 7 11
25 Dlle. Julie Fournier.....	Montréal.....	St. Calixte.....	"	16	23 do... 1857	Mars 1er..	4 11 9

26 Dlle. Sophie Girouard.....	St. Eustache.....	St. Eustache.....	"	20	26 do... 1855	Juil. 30..	3 15 10
27 P. J. Gabion.....	St. Joseph.....	St. Polycarpe.....	"	6	26 do... 1852	Avril 30..	2 6 3
28 Dlle. A. Gilman.....	Melbourne.....	Stukely.....	Protestante.....	15	26 do... 1852	Avril 30..	4 10 0
29 P. Guay.....	Rivière du Loup, en bas.....	St. Roch de Québec.....	Catholique.....	5	27 do... 1856	Avril 30..	2 10 0
30 John Halpin.....	Irlande.....	Sherrington.....	"	5	28 do... 1855	Mai 30..	2 10 0
31 J. B. Langlade.....	France.....	St. Hilaire.....	"	20	1er Avril... 1855	do 15..	3 13 9
32 Dame E. Landry.....	Québec.....	Maria.....	"	16	17 Fév... 1856	Avril 15..	4 6 3
33 Dlle. E. Lafebvre.....	St. Joachim.....	St. Jean.....	"	11	Mars... 1851	Oct. 8..	2 0 0
34 L. Lacasse.....	St. Michel.....	St. Martin.....	"	15	30 do... 1852	do 8..	2 0 0
35 P. J. Leclair.....	Nicolet.....	St. Jean.....	"	37	13 do... 1853	Sept. 23..	2 17 6
36 P. J. Mathon.....	Batiscan.....	St. Prosper.....	"	23	28 do... 1852	Juin 30..	2 5 0
37 Thos. Morris.....	Irlande.....	New Richmond.....	Protestante.....	35	23 Fév... 1856	Juil. 1er..	4 5 0
38 L. De Montigny.....	France.....	Champlain.....	Catholique.....	23	24 Mars... 1852	do 8..	2 0 0
39 L. T. St. Michel.....	Québec.....	St. Jérôme.....	"	20	6 do... 1856	Sept. 1er..	4 6 8
40 Dlle. J. Malherbes.....	Pointe Lévi.....	Québec.....	"	23	30 do... 1856	Mai 1er..	4 13 4
41 Dlle. C. Michaux.....	Kamouraska.....	Kamouraska.....	"	134	23 Fév... 1856	Juin 15..	4 4 7
42 J. N. Moulton.....	Stanstead.....	Stanstead.....	Protestante.....	10	Mars... 1856	Avril 12..	4 2 6
43 Joseph R. Maigrette.....	Montreal.....	St. Rémi.....	Catholique.....	41	do... 1854	do 12..	3 0 0
44 Dlle. V. Pétrin.....	Québec.....	St. Jean Port Joli.....	"	10	do... 1856	Juil. 30..	4 5 10
45 Dlle. C. Rankin.....	Littleton, N. H.....	Windsor.....	Protestante.....	19	19 do... 1857	Fév. 28..	4 11 8
46 P. Ryan.....	Irlande.....	St. Columban.....	Catholique.....	25	16 do... 1854	Avril 1er..	3 3 10
47 Dame O. Richard.....	St. Eustache.....	St. Martin.....	"	22	24 do... 1856	Sept. 1er..	2 5 0
48 Dame E. Soucy.....	Kamouraska.....	St. Pascal.....	"	29	28 do... 1852	Juin 30..	4 6 8
49 Dame Veuve Thibaut.....	St. Laurent.....	St. Martin.....	"	184	28 Fév... 1856	Sept. 1er..	4 6 8
50 Jean de Tonancour.....	Trois-Rivières.....	Trois-Rivières.....	"	20	25 do... 1852	Avril 15..	2 6 3
51 J. Ls. Wolfe.....	Montréal.....	Wolton.....	"	18	4 Mars... 1856	Jan. 1er..	4 0 0
52 Joseph Proulx.....	Baie du Febyre.....	Baie du Febyre.....	"	21	20 do... 1856	Juin 14..	4 4 7
53 Dame veuve Talbot.....	Québec.....	St. Roch de l'Islet.....	"	24	15 do... 1857	Janv. 15..	4 10 5
54 John Scaulan.....	Cahill, Irlande.....	St. Zolique.....	"	32	4 Mai... 1857	Avril 30..	4 12 6
55 George Gray.....	Roxborough, Ecosse.....	Lachute.....	Protestante.....	9	6 do... 1856	Déc. 31..	4 10 0
56 Dame E. Badaux Turcotte.....	Trois-Rivières.....	St. Columban.....	Catholique.....	13	3 Mars... 1852	Juin 30..	2 5 0
57 John Caffery.....	Irlande.....	Trois-Rivières.....	"	28	29 Juin... 1852	do 30..	2 0 0
58 William Tilly.....	Glasgow, Ecosse.....	Cape Cove, Comté Gaspé.....	Protestante.....	36	30 Mars... 1857	Juin 26..	4 15 0
59 Olivier Aubry.....	Trois-Rivières.....	Maskinongé.....	Catholique.....	27	30 Juin... 1857	Juil. 31..	4 15 0
60 Dominique LeFrançois.....	Québec.....	St. Ambroise.....	"	23	7 Juillet... 1850	Déc. 31..	1 0 0
61 Dame Victoire Denaault.....	St. Martin.....	St. Julienne.....	"	13	23 Juin... 1851	Déc. 31..	1 10 0
62 Dame Zéphir. Labrie Desrochers.....	St. Eustache.....	Notre-Dame de Lévi.....	"	17	8 do... 1857	Juin 15..	4 15 0
63 J. K. Grant.....	Ecosse.....	St. Marie Madeleine.....	Presbyterienne.....	1857 Mai 1er..	4 13 4
							221 14 6

Liste des Instituteurs et Instituteuses inscrits sur le Régistre de la Caisse d'Economie jusqu'au 31 Decembre, 1857.

No.	NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEUSES.	Nombre d'années inscrites depuis 1848.	Prime reçue.	Montant de la prime à déduire sur la première année de pension.	No.	NOMS DES INSTITUTEURS ET INSTITUTEUSES.	Nombre d'années inscrites depuis 1848.	Prime reçue.	Montant de la prime à déduire sur la première année de pension.
1	M. William M. Harty.....	9	1 0 0	9 0 0	37	Dlle. Henriette Portelance.....	9	1 0 0	9 0 0
2	M. Alexandre M. A. Moffatt.....	9	1 0 0	9 0 0	38	M. Joseph Bourgoin.....	9	1 0 0	9 0 0
3	M. Léon Kirouac.....	9	1 0 0	9 0 0	39	Dame Catherine O'Keefe.....	9	1 0 0	9 0 0
4	Dlle. Marie Marg. E. Blanchard.....	9	1 0 0	9 0 0	40	M. Pierre Jardin.....	9	1 0 0	9 0 0
5	M. John B. Robertson.....	9	1 0 0	9 0 0	41	Dlle. Louise Méthot.....	9	1 0 0	9 0 0
6	M. Félix Roster.....	9	1 0 0	9 0 0	42	M. Vital Tremblay.....	3 1/2	1 0 0	3 10 0
7	M. Richard P. O'Donnell.....	9	1 0 0	9 0 0	43	M. Louis François Tardif.....	4 1/2	1 0 0	4 10 0
8	M. A. Magloire Langlois.....	8	1 0 0	8 0 0	44	Mlle. Marie Dupont.....	9	1 0 0	9 0 0
9	M. James Lockyer Biscoe.....	9	1 0 0	9 0 0	45	Mlle. Marie Fournier.....	9	1 0 0	9 0 0
10	M. Joseph Jodoin.....	9	1 0 0	9 0 0	46	Mlle. Mathilde Fournier.....	9	1 0 0	9 0 0
11	M. Benjamin Joassin.....	9	1 0 0	9 0 0	47	M. Rodolphe Puize.....	9	1 0 0	9 0 0
12	M. Alexis Soulard.....	9	1 0 0	9 0 0	48	Mlle. Honorine Dumais.....	2	1 0 0	2 0 0
13	M. William Colgan.....	9	1 0 0	9 0 0	49	M. Jos. Hilaire Biron.....	3	1 0 0	3 0 0
14	M. James Garaty.....	9	1 0 0	9 0 0	50	Mlle. Emilie Robitaille.....	9	1 0 0	9 0 0
15	M. J. Charles Pacaud.....	9	1 0 0	9 0 0	51	M. James Emstie.....	9	1 0 0	9 0 0
16	M. Robert Morrow.....	9	1 0 0	9 0 0	52	Mlle. Caroline Rankin.....	9	1 0 0	9 0 0
17	M. James Loyd.....	6	1 0 0	6 0 0	53	M. Basile Vannier.....	9	1 0 0	9 0 0
18	M. William Ramsay.....	9	10 0 0	9 0 0	54	M. François Fortin.....	9	1 0 0	9 0 0
19	M. William Fraser.....	9	1 0 0	9 0 0	55	M. Jacques Labranche.....	9	1 0 0	9 0 0
20	Dlle. Léocadie Dubuc.....	9	1 0 0	9 0 0	56	M. Francis Dowze.....	9	1 0 0	9 0 0
21	M. Henry Dawson.....	7	1 0 0	7 0 0	57	M. John Martin.....	9	1 0 0	9 0 0
22	Dlle. Sophie Vatin Puize.....	7	1 0 0	7 0 0	58	M. William Cunningham.....	9	1 0 0	9 0 0
23	M. Dominique Boudrias.....	8	1 0 0	8 0 0	59	M. George Gray.....	9	1 0 0	9 0 0
24	M. Peter Scannell.....	8	1 0 0	8 0 0	60	Mlle Thiecle Létourneau.....	6	1 0 0	6 0 0
25	M. Joseph Bernier.....	9	9 0 0	9 0 0	61	Mlle. Héleine Létourneau.....	6	1 0 0	6 0 0
26	M. Martin Edme Grossier.....	9	1 0 0	9 0 0	62	M. Charles Dion.....	9	1 0 0	9 0 0
27	Dlle. Mary Ann Greenail.....	9	1 0 0	9 0 0	63	M. Jean-Baptiste Dugal.....	9	1 0 0	9 0 0
28	M. Pierre Bouchard.....	9	1 0 0	9 0 0	64	Mlle. Adélaïde Talon.....	9	1 0 0	9 0 0
29	Dlle. Marie Dorothee Lacerte.....	4	1 0 0	4 0 0	65	M. Félix E. Juneau.....	9	1 0 0	9 0 0
30	M. Patrick John T. Blake.....	7	1 0 0	7 0 0	66	M. A. C. Wolfe.....	9	1 0 0	9 0 0
31	M. Charles Honoré Paquin.....	7	1 0 0	7 0 0	67	Mlle. Lucie Lesieur Desaulniers.....	9	1 0 0	9 0 0
32	Dlle. Angélique Butler.....	7	1 0 0	7 0 0	68	M. Barnard Gravel.....	9	1 0 0	9 0 0
33	M. Joseph Blais.....	7	1 0 0	7 0 0	69	Mlle. Emérance Michaud.....	9	1 0 0	9 0 0
34	M. François-Xavier Gilbert.....	7	1 0 0	7 0 0	70	M. P. J. Auger.....	9	1 0 0	9 0 0
35	Dlle. Zoé Bourgeois.....	8	1 0 0	8 0 0	71	M. Edouard Lafond.....	9	1 0 0	9 0 0
36	M. Joseph Bussière.....	9	1 0 0	9 0 0	72	Mlle. Marie Carpentier.....	9	1 0 0	9 0 0

73	Mlle. Agnès Hamel.....	9	1 0 0	9 0 0	117	Dlle. Marguerite Leblanc.....	4	1 0 0	4 0 0
74	M. William Wilson.....	9	1 0 0	9 0 0	118	Dlle. Hermine Raymond.....	9	1 0 0	9 0 0
75	M. Félix Beaudry.....	9	1 0 0	9 0 0	119	M. L. A. Desrochers.....	9	1 0 0	9 0 0
76	Mlle. Julie Gagné.....	9	1 0 0	9 0 0	120	M. Nazaire Caron.....	9	1 0 0	9 0 0
77	M. Joseph O. Mantelht.....	9	1 0 0	9 0 0	121	Dlle. Angélique Vallée.....	9	1 0 0	9 0 0
78	M. H. T. Goslin.....	9	1 0 0	9 0 0	122	M. John S. Lawler.....	9	1 0 0	9 0 0
79	M. Jos. G. Vincent dit Ferrier.....	9	1 0 0	9 0 0	123	Dame A. D. Laplante.....	9	1 0 0	9 0 0
80	M. Charles Huot.....	9	1 0 0	9 0 0	124	M. Louis M. Laplante.....	9	1 0 0	9 0 0
81	M. Isidore Belleau.....	9	1 0 0	9 0 0	125	Dlle. Elizabeth Lemire.....	9	1 0 0	9 0 0
82	M. Pierre Bouleau.....	9	1 0 0	9 0 0	126	M. Thomas Allan.....	9	1 0 0	9 0 0
83	M. Maurice Racicot.....	9	1 0 0	9 0 0	127	M. Etienne Recteau.....	2	1 0 0	2 0 0
84	Mlle. Eliza Robin.....	9	1 0 0	9 0 0	128	Mlle. Marie Elizabeth Gervais.....	9	1 0 0	9 0 0
85	Mlle. Genevieve Robin.....	9	1 0 0	9 0 0	133	Mlle. Ursule Bouffard.....	9	1 0 0	9 0 0
86	Mlle Helene Tremblay.....	2	1 0 0	2 0 0	134	Mlle. Thésiste Perrault.....	9	1 0 0	9 0 0
87	M. Pierre Augustin Drolet.....	9	1 0 0	9 0 0	135	Mlle. Thésiste Perrault.....	2	1 0 0	2 0 0
88	Mlle. Adèle Milette.....	3	1 0 0	3 0 0	136	M. Joseph Beaulieu.....	6 1/2	1 0 0	6 10 0
89	M. A. Z. Gouin.....	9	1 0 0	9 0 0	137	Mlle. Flavie Sénéchal.....	9	1 0 0	9 0 0
90	Mlle. Milburge Casault.....	9	1 0 0	9 0 0	138	Mlle. Marie Sénéchal.....	9	1 0 0	9 0 0
91	M. John Rutherford.....	9	1 0 0	9 0 0	139	Mlle. Rose Délima Bellefeuille.....	9	1 0 0	9 0 0
92	Mlle. Emilie Ansbrow.....	9	1 0 0	9 0 0	140	M. Andrew Doyle.....	6	1 0 0	6 0 0
93	Mlle. Henriette Ansbrow.....	4 1/2	1 0 0	4 10 0	141	M. Louis Roy.....	6	1 0 0	6 0 0
94	Mlle. Virginie Buteau.....	9	1 0 0	9 0 0	142	Mlle. Louise Ayotte.....	9	1 0 0	9 0 0
95	M. Francis Cour.....	9	1 0 0	9 0 0	143	M. H. C. Dozois.....	9	1 0 0	9 0 0
96	M. Charles Indon.....	9	1 0 0	9 0 0	144	M. W. Stinson.....	9	1 0 0	9 0 0
97	Mlle. Adélaïde Vallières.....	9	1 0 0	9 0 0	145	M. A. Dalairé.....	9	1 0 0	9 0 0
98	M. Augustin Vallières.....	9	1 0 0	9 0 0	146	M. A. Dalairé.....	9	1 0 0	9 0 0
99	M. Joseph Létourneau.....	9	1 0 0	9 0 0	147	F. Z. De Lotinville.....	9	1 0 0	9 0 0
100	M. McVarty.....	9	1 0 0	9 0 0	148	Mlle. Marguerite Bélieveu.....	9	1 0 0	9 0 0
101	M. John Burns.....	9	1 0 0	9 0 0	149	Mlle. Elodie Bélieveu.....	5	1 0 0	5 0 0
102	M. Antoine Lafleur.....	9	1 0 0	9 0 0	150	Mlle. Hermine Rousseau.....	5	1 0 0	5 0 0
103	M. Paul H. Guilbault.....	2	1 0 0	2 0 0	151	Mlle. Demerise Dumais.....	7	1 0 0	7 0 0
104	Mlle. Odile Baril.....	9	1 0 0	9 0 0	152	Mlle. Zoé C. Lalonde.....	9	1 0 0	9 0 0
105	Mlle. Emilie Baril.....	9	1 0 0	9 0 0	153	M. S. Trepanier.....	9	1 0 0	9 0 0
106	Mlle. Anastasia Duff.....	9	1 0 0	9 0 0	154	M. Zéphirin de St. Aubin.....	3	1 0 0	3 0 0
107	Mlle. Césarie Richard.....	7	1 0 0	7 0 0	155	Mlle. Apolline Proulx.....	9	1 0 0	9 0 0
108	Mlle. Flora Maguire.....	4	1 0 0	4 0 0	156	Mlle. Renriette Carrier.....	9	1 0 0	9 0 0
109	M. Louis Pantaléon Resch.....	5	1 0 0	5 0 0	157	Mlle. Julie Christin.....	9	1 0 0	9 0 0
110	Mlle. Michaud.....	9	1 0 0	9 0 0	158	M. Finlay McEwan.....	6	1 0 0	6 0 0
111	M. J. B. Gaudreault.....	9	1 0 0	9 0 0	159	M. A. M. Langlois.....	9	1 0 0	9 0 0
112	Mlle Louis Dubé.....	9	1 0 0	9 0 0	160	M. P. A. Parent.....	5	1 0 0	5 0 0
113	Mlle. Adéline Casault.....	9	1 0 0	9 0 0					
114	Mlle. Zoé Lemire.....	7	1 0 0	7 0 0					
115	M. John Kogan.....	7	1 0 0	7 0 0					
116	M. J. E. Labonté.....	7	1 0 0	7 0 0					

TABLEAU DES LIVRES ENVOYÉS AUX INSPECTEURS

No.	NOMS DES INSPECTEURS.	Livres distribués en 1856.	Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne de Mame, Série In 8.	Bibliothèque de la Jeunesse Chrétienne de Mame, Série In 12.	Bibliothèque de l'Enfance Chrétienne de Mame, Série In 18.	Bibliothèque des écoles et des familles, par A. Rion.	Fables de Lafontaine In 18.	Les Servantes de Dieu en Canada.	Abrégé de l'Histoire du Canada de Garneau.	Fables de Paul Stevens.	Traité de l'Agriculture Flamande.	Miller's Illustrated London Library.	Home Books by Cousin Alice.
1	J. N. A. Archambeault,	225	10	16	16	200	2	50	6	30	2	6	
2	John Bruce,.....	229	3	3	6	24	12	6	60				
3	P. M. Bardy,.....	250	20	20	30	180	2	2	40	2	10	2	6
4	F. X. Béland,.....	275	8	12	30	150	75	4	12				
5	G. A. Bourgeois,.....	75	6	8	12	80	30	4	6			9	
6	J. Crépault,.....	250	8	12	40	150	1	1	90	6	12		
7	C. Cimon,.....	75	3	3	6	80	1	2	60	2			
8	M. Childs,.....	320	3	3	6	36	12	18	24	75			
9	A. D. Dorval,.....	250	10	18	18	200	2	40	12	30			
10	C. Germain,.....	249	10	20	36	200	1	50	6	6	2	6	
11	P. Hubert,.....	200	8	12	6	162	40	18					
12	Jonn Hume,	75	3	6	12	50	25	3	16				
13	M. Lanctot,.....	265	10	18	18	150	2	40	2	18		6	
14	B. Maurault,.....	192	6	6	6	126	2	80	2	24			
15	V. Martin,.....	50	2	6	12	12	12						
16	Jos. Meagher,.....	75	3	3	6	36	1	28	2	12			
17	J. B. F. Painchaud,.....	25	1	2	2	12	6					2	
18	R. Parmelee,.....	300	4	8	12	80	2	24	18	20	90		
19	R. G. Plees,.....	75									4	18	
20	G. Tanguay,.....	250	10	12	30	150	2	1	80	6	6	6	
21	F. X. Valade,.....	286	4	6	12	90	30	12	6	2	6		
22	J. J. Roney,	142											
	Total,.....	4358	132	194	316	2268	10	14	824	64	214	67	318

D'ECOLES POUR ETRE DONNES EN PRIX EN 1856 ET EN 1857.

Sadlier's Popular Library.	Canon Schmidt's Tales.	Boyhood of Great Painters.	Popular and Moral Tales by Madame Guizot.	Stories for Children by Miss Edgeworth.	Canadian Settler's Guide, by Mrs. Trail.	The Child's Book of Nature, by Hooker.	Salmon Fisheries of Canada, by Nettie.	Canada and Paris Exhibition, by J. C. Taché.	Pretty little Poems for Pretty little People.	Hodgin's Geography and History of British North America.	Esop's Fables.	Gems of Fables.	Book of Birds.	Book of Animals.	Robinson Crusoe.	Hind's Essay on the Wheatfly.	Français.	Anglais.	Grand Total pour 1857.	
3	12					1				6										
3	12		48	24	2	20	1	6	12	90	6	6	6	6	6	36	48	350	398	
6	24					2	2			2				2	2		306	48	354	
6	18		6		1	1				2							291	34	325	
6	18	2			2	2		2		8	2	2	2	2	2		168	59	227	
10	10		4		1	2				2							320	29	349	
																	157		157	
3	12		36	24	2	12	1	12	6	75	6	6	6	6	12	36	78	354	432	
4	16		3		1	1				6						2	330	33	363	
6	12	2	3		1	2	1	1		18	1	1	1	1	1		331	59	390	
6	18		3			1				3							246	31	277	
3	16		6		2	2		2		2	2	2	2	2	2		96	60	156	
10	36	6	3	3	1	2				50		2	3	3	3		258	127	385	
3	12																252	15	267	
	2				1	1	1			1					1		44	7	51	
6	16		16	12	2	6	2	2	4	12	6	6	6	6	6		77	122	199	
	6					1	2								2		23	13	36	
10	36	6	36	24	2	20	1	12	6	125	10	6	6	6	12	36	148	464	612	
			6	6		2			2	4								42	42	
10	20	1	8		1	2	2	2		4								297	56	353
8	30	2	3		1	1				24	1	1	1	1	1		260	82	342	
103	326	19	181	92	20	81	13	39	30	434	34	32	33	35	50	110	4060	2015	6075	

**ETAT des sommes payées par le Département de l'Instruction Publique du 1er Janvier
au 31 Décembre 1857.**

Pour subvention, aux Ecoles Communes, pour les six derniers mois de 1856 et les six premiers de 1857,.....	£28,550	18	0
“ Aux Collèges, academies, etc.,.....	18,552	0	0
“ Aux mnicipalités pauvres,.....	673	0	0
“ Ecoles Normales	8,712	2	1
“ Salaires des Inspecteurs d'Ecoles,.....	4,352	3	3
“ Salaires des officiers du Département,.....	2,190	0	11
“ Bibliothèque du Département,.....	464	18	4
“ Livres pour prix,	517	11	3
“ Journal de l'Instruction Publique et Journal of Education,	783	10	5
“ Dépenses casuelles du Département,	971	2	9
“ Bibliothèques paroissiales,.....	48	10	6
“ Pensions aux Instituteurs retirés,.....	226	15	2
“ Payé, aide pour bâtir Ecoles,	27	7	10
	<hr/>		
	£66,471	10	10

ETAT du fonds des Ecoles Normales pour 1857.

<i>Ecole Normale Jacques Cartier.</i>	<i>Montant Cr.</i>	<i>Montant Dr.</i>
Reçu pour pension des élèves de l'Ecole Normale et honoraires de l'école-modèle,.....	£181	0 10
Sa part du fonds pour frais d'installation,.....	1074	1 4
Dépenses pour frais d'installation,.....		1168 3 1½
Sa part des £5000 pour le salaire des professeurs et les dépenses casuelles,.....	1766	13 4
Salaires des professeurs et dépenses casuelles,.....		1581 12 1½
Sa part du fonds de £1000 pour bourses.....	334	0 0
Balance en mains,.....		606 0 3
	<hr/>	
	£3355	15 6
		3355 15 6
 <i>Ecole Normale Laval.</i>		
Sa part du fonds d'installation,.....	£1074	1 4
Dépenses pour frais d'installation,.....		688 5 6
Sa part des £5000 pour le salaire des professeurs et les dépenses casuelles,.....	1616	13 4
Salaires des professeurs et dépenses casuelles,		2583 9 5
Sa part des £1000 pour bourses,.....	333	0 0
Reçu des élèves de l'école normale pour la pension et hono- raires de l'école-modèle,.....	198	0 3
Balance à être portée contre le fonds de 1858,.....	50	0 0
	<hr/>	
	£3271	14 11
		3271 14 11
 <i>Ecole Normale McGill.</i>		
Sa part du fonds d'installation,.....	1074	1 4
Revenu des Ecoles-Modeles annexes,.....	216	16 9
Dépenses pour frais d'installation,.....		963 5 8
Sa part des £5000 pour le salaire des professeurs et les dépenses casuelles,.....	1616	13 4
Salaires des professeurs et dépenses casuelles,		2103 5 7
Sa part des £1000 pour bourses,.....	333	0 0
Balance en mains,.....		174 0 2
	<hr/>	
	£3240	11 5
		3240 11 5
 Montant total des dépenses des écoles normales,.....		9088 1 5
“ “ reçu,.....	9867	11 10
Balance en mains,.....		780 0 5
	<hr/>	
Total,.....	£9868	1 10
		9868 1 10

APPENDICE C.

RAPPORTS DE MESSIEURS LES DIRECTEURS

DES

ÉCOLES NORMALES.

RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE JACQUES-CARTIER.

MONSIEUR LE SURINTENDANT,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport de l'École Normale Jacques Cartier pour l'année scolaire 1857--58.

La session de l'année dernière, malgré sa courte durée avait suffi pour faire connaître une partie des avantages que cette école offre aux Instituteurs et des heureuses réformes qu'elle devra introduire dans l'instruction primaire de cette partie de la province.

Malgré le nombre de demandes d'admission qu'on nous a adressées, jusqu'au mois de septembre dernier, des différentes parties de notre arrondissement l'exiguité de nos salles, surtout du dortoir, ne nous a point permis de recevoir plus de quarante six aspirants. De ce nombre, vingt-deux étaient élèves libres, les autres avaient obtenus les vingt-quatre demi-bourses, que le gouvernement par une sage prévoyance a établies pour aider les élèves qui n'auraient pas les moyens de payer toute leur pension. Quarante-quatre élèves appartenaient au district de Montréal ; un à celui de l'Ottawa et un autre à celui des Trois-Rivières, quatre enfin étaient d'anciens instituteurs et avaient déjà obtenu le brevet de capacité du bureau des examinateurs.

Nous avons eu le chagrin de voir ce nombre diminuer et se réduire à trente vers la fin de l'année, nombre encore bien grand pour une institution comme celle-ci. Il y a plusieurs écoles normales en Europe où l'on ne veut admettre que quarante et même que vingt-quatre élèves, afin de suivre tout particulièrement le progrès de chacun d'eux et de maintenir plus facilement le bon ordre.

Les principales causes de cette diminution sont 1^o le manque de vocation, 2^o la pauvreté, 3^o la maladie.

1^o la première cause ne doit pas nous surprendre : il est assez naturel que des jeunes gens, trompés par ce qu'ils ont vu, s'imaginent que pour tenir une bonne école, il suffit de savoir ce que l'on doit enseigner : quelquefois l'éloignement leur fait voir sous les couleurs les plus attrayantes un état dont le charme est dans le dévouement qui l'a fait embrasser : ils oublient que pour l'aimer et le remplir dignement ils ont besoin de motifs bien plus puissants que l'espoir d'une vie commode et le désir d'un gain facile. Aussi, du moment où ils commencent à entrevoir la réalité, changent-ils de résolution. Alors il n'apportent plus au travail l'ardeur de ceux qui comprennent que chaque instant d'étude assure ou compromet leur avenir, selon qu'il est bien ou mal employé ; ils ne peuvent supporter une discipline qui n'est plus faite pour eux, ils apportent enfin un véritable obstacle à l'avancement de leurs confrères. C'est pourquoi chaque fois que nous avons rencontré de semblables élèves, de l'avis du corps des professeurs, nous leur avons conseillé de se retirer, nous en avons forcé deux ou trois à le faire, et nous avons sincèrement approuvé ceux qui s'éloignaient eux-mêmes d'une carrière pour laquelle ils ne semblaient pas faits. Nous aurions cru en agissant autrement nous rendre responsables des nombreux sacrifices que l'état et leur famille faisaient pour eux.

2^o La pauvreté. Un jeune homme, doué de talents, et qui aimait l'enseignement a dû y renoncer à cause de son extrême pauvreté. Trois anciens instituteurs après avoir fait beaucoup de sacrifices ont été obligés de retourner dans leurs familles qui ne pouvaient plus se passer d'eux.

3^o enfin la maladie a forcé quatre ou cinq élèves à interrompre au moins pour cette année leurs études. Je dois me hâter d'ajouter que ces maladies avaient été contractées en dehors de l'établissement ; c'étaient la plupart, des affections organiques dont l'intensité s'augmentait par une vie sédentaire et studieuse. Un de nos élèves, M. Joseph Dalcour a succombé à une affection pul-

monaire ; et sa mort nous a laissé des regrets d'autant plus vifs qu'il était doué de talents remarquables et d'un excellent caractère.

Nous n'avons pu encore enseigner toutes les matières indiquées dans notre programme parcequ'il nous a fallu consacrer beaucoup de temps à l'enseignement du calcul, de la langue anglaise et de la langue française. Vous voudrez bien remarquer, M. le Surintendant, que l'étude de ces deux langues redouble le travail de nos élèves, qui n'ont cependant que deux ans pour faire tout leur cours.

Une autre cause nous a empêché de remplir tout notre programme : nous n'avons pu nous occuper que ce printemps de l'enseignement de l'histoire naturelle, et nous regrettons vivement de n'avoir pas le plus petit coin de terre pour exercer nos élèves à l'horticulture en attendant que nous puissions leur donner des leçons d'agriculture.

Quelques personnes ici ont élevé des doutes sur l'utilité de l'enseignement des principes de ces deux branches dans les écoles normales ; mais on oublie que les bons principes se répandront toujours insensiblement sinon rapidement ; que l'instituteur y trouvera toujours un moyen de rendre son existence plus agréable et en même temps plus assurée, et qu'il puisera dans ces connaissances l'estime de cette classe du peuple au milieu de laquelle il devra vivre et que par suite il sera moins exposé à se dégoûter de son état.

Quoiqu'il en soit nous avons fait enseigner avec les branches dont nous parlions plus haut, la géographie, l'histoire sainte, l'histoire du Canada, celles de France et d'Angleterre, les principes de la littérature et de la composition, la musique vocale et instrumentale, la géométrie, et les notions élémentaires de la physique, de la mécanique, et du dessin linéaire. A mesure que l'instruction se répandra, que les élèves admis dans notre établissement seront plus instruits, nous ne serons plus obligés d'employer presque toute la première année à enseigner les éléments des choses qu'on doit savoir quand on a fréquenté une école modèle et même une bonne école élémentaire : nous aurons donc en réalité prolongé notre cours sans que le gouvernement ni les familles aient à supporter de nouvelles dépenses.

Je crois que nous pouvons hâter cet heureux résultat en nous montrant de plus en plus sévères sur les conditions de capacité pour l'admission des candidats. A cet effet je dois solliciter, Monsieur le Surintendant, la permission de procéder à cet examen d'après un nouveau plan qui rencontrera sans doute votre approbation.

Pour l'année scolaire qui commencera le quinze septembre mil huit cent cinquante neuf, l'examen d'admission se ferait dans les premiers jours de mai de la même année. Tous ceux qui voudraient suivre les cours de l'école normale Jacques Cartier devraient se présenter avec leur extrait de baptême, le certificat de leur curé ou du ministre de leur religion, comme le veut le règlement. Ils seraient d'abord soumis à un examen écrit :

1^o sur les principales règles de la grammaire élémentaire française, celle de l'Homond par exemple qui est généralement étudiée. Le devoir comprendrait une page environ afin de laisser moins de prise au hasard :

2^o sur les 1^{ères} règles de l'arithmétique ; les problèmes donnés seraient résolus seulement par les chiffres. Pour juger et classer ces différents devoirs on pourrait adopter un système de chiffre exprimant leur valeur intrinsèque : par exemple de 10 à 0 dans l'ordre suivant

10	} Très bien	4	} Médiocre
9		3	
8	} Bien	2	} Mal.
7		1	
6	} Passable	0	} Nul.
5			

Les élèves qui n'auraient pas réuni dans les deux épreuves écrites une moyenne de 10 ne seraient pas admis aux épreuves orales.

Les épreuves orales, comprendraient 1^o la lecture, 2^o le catéchisme, 3^o la grammaire et 4^o l'arithmétique, matières exigées par le règlement.

Pour indiquer la valeur intrinsèque de l'épreuve orale, on pourrait suivre le système ci-dessus mentionné, et comme un jeune homme peut être intimidé, n'exiger pour la moyenne des quatre matières que le nombre 16 : ceux qui n'auraient pas réuni ce nombre seraient remis à une autre année, ou à un autre examen suivant les circonstances.

Cette méthode ne diminuerait pas le nombre de nos élèves puisque nous sommes obligés de refuser beaucoup de demandes à cause du local, et d'ailleurs nous tenons pour certain que les connaissances et les talents de nos élèves, bien plus que leur nombre, feront la réputation de notre établissement.

Pour l'année qui vient de finir un pareil examen aurait peut-être été très difficile ; et afin de concilier toutes les exigences et d'être aussi utiles que possibles à plusieurs jeunes gens, MM. les professeurs ont consenti à se charger d'un cours supplémentaire, lorsque déjà presque tous leurs instants étaient occupés par le cours ordinaire. Grâce à ce dévouement, que je ne saurais assez louer, nous avons pu vous présenter pour le diplôme d'école élémentaire quelques aspirants qui n'auraient pu l'obtenir autrement.

Si nos efforts se bornaient seulement à donner à nos élèves la plus grande somme de connaissances possible, nous n'aurions atteint qu'une partie du but que doivent se proposer les directeurs d'une école normale. La discipline est la base de toute institution ; dans une école normale elle doit être à la fois une épreuve et un apprentissage afin que les élèves-maîtres qui en auront vu les avantages et en même temps, connu les difficultés, puissent la faire observer plus tard dans leurs écoles, avec fermeté, mais en même temps, avec douceur.

Dans toutes les circonstances nous nous sommes efforcés de leur donner ces habitudes de propreté et de convenance et surtout de cette dignité chrétienne, si nécessaire pour commander le respect aux enfants.

Je dois reconnaître que nous avons rencontré généralement de la bonne volonté et de l'ardeur chez nos élèves ; quelquefois cependant, surtout au commencement de l'année, nous avons eu à combattre cette indifférence, je dirai cette négligence qui s'est habituée à compter sur les réprimandes et les punitions passagères. L'expérience d'une année vient de nous prouver combien nous avons eu raison de nous tenir exactement au règlement disciplinaire que vous nous avez prescrit : l'élève qui manque au bon ordre reçoit un avertissement privé pour la première, la seconde et la troisième faute ; à la quatrième, à la cinquième et à la sixième, il est repris devant ses confrères : à la septième il est jugé incorrigible et il ne peut espérer que nous le gardions plus longtemps.

Nous avons fait subir à nos élèves deux examens dans le cours de l'année l'un au commencement du mois de février, et l'autre au milieu du mois de juin ; ces examens ont duré trois semaines chacun. Nous avons examiné nos élèves séparément sur chacune des matières qu'ils avaient étudiées, et, sur la plupart des matières, ils ont subi deux épreuves, l'une écrite qui se faisait en même temps pour tous les élèves d'une même classe, et l'autre orale : cette dernière durait ordinairement de 20 minutes à une demie heure pour chaque élève sur chaque matière. C'est à la suite de l'examen du mois de février que nous avons donné un cours supplémentaire à une partie de notre seconde division.

En ce moment où nous venons de terminer le second examen et de nous assurer du degré de capacité de nos élèves, j'aurai l'honneur de vous présenter un certain nombre d'élèves qui aspirent au brevet d'aptitude aux fonctions d'instituteurs : cinq méritent le brevet d'école modèle et dix le brevet d'école élé-

mentaire. Si l'on ajoute à ces diplômes, huit diplômes pour école-modèle et un pour école élémentaire accordés à la fin de la demi-année scolaire de 1857, on verra que vingt-trois instituteurs sont sortis jusqu'à ce jour de notre école. Tous sans exception se livrent ou se proposent de se livrer à l'enseignement.

Je serai forcé en même temps, Monsieur le Surintendant, de vous donner les noms de quelques élèves qui ne nous semblent pas mériter de diplôme : les uns ont suivi le cours ordinaire et le cours supplémentaire : un plus long séjour à l'école ne ferait qu'augmenter inutilement les dépenses que leur famille et le gouvernement font pour eux : les autres, au nombre de huit, par leur conduite et leur travail, par la manière dont ils ont subi leur examen, me semblent mériter d'être admis à une seconde épreuve l'année prochaine.

Tels ont été, M. le Surintendant la marche et les progrès de l'école Jacques-Cartier pendant l'année qui vient de se terminer. Les demandes d'admission qu'on nous adresse de toutes parts, et qui dépassent déjà de beaucoup le nombre de places dont nous pouvons disposer, nous sont un gage de la confiance publique.

Je dois des remerciemens tout particuliers aux Messieurs qui ont bien voulu se joindre à nous pour faire des cours publics, dont la jeunesse de cette ville s'est empressée de profiter. Douze leçons sur la littérature, par vous-même, douze sur l'histoire générale par M. Desmazures du Séminaire de St. Sulpice, six sur la pédagogie par M. Regnaud, professeur-adjoint de l'école, et six par moi-même sur l'histoire du Canada, ont rassemblé, dans notre salle, des auditoires nombreux devant lesquels nos élèves ont pu s'exercer à porter la parole en public par la lecture de leurs comptes-rendus.

Si cet établissement n'était pas sous votre haute direction, si vous n'en aviez pas suivi les progrès, avec un soin tout particulier, je prendrais la liberté, M. le Surintendant, de vous rappeler le zèle et le dévouement de MM. les professeurs ; vous avez pu vous même en être le témoin, ils méritent justement les témoignages de bienveillance et de confiance qu'ont voulu leur donner les citoyens de cette ville, tandis que les marques de soumission et de respect, dont ils ont été entourés par leurs élèves, présagent toute la reconnaissance que ceux-ci leur conserveront toujours.

J'ai l'honneur, d'être,

Monsieur le Surintendant,

Votre très obéissant serviteur,

HOSPICE VERREAU,

Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Jacques-Cartier.

RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE MCGILL.

A l'honorable P. J. O. Chauveau, Surintendant de l'Éducation.

MONSIEUR.

C'est avec une entière satisfaction que je vous fais mon rapport sur l'état prospère de cette école durant la session de 1857-58, qui s'est terminée le 15 juillet dernier.

Le nombre total des élèves-maîtres a été de 70. Sur ce nombre 32 résident à Montréal ; 37 sont de différentes localités dans le Bas-Canada, et un est venu du Haut-Canada. Six étaient de jeunes garçons et soixante-et-quatre de jeunes filles. La plupart ont suivi avec assiduité et succès le cours d'études de l'école normale et se sont initiés à l'art de l'enseignement dans l'école modèle. A la séance de clôture, quatorze élèves-maîtres ont reçu de vos mains des diplômes pour école modèle et 26 des diplômes pour école élémentaire. Il s'en est trouvé huit autres dont les progrès ont été jugés suffisants pour leur permettre de suivre les cours de la classe supérieure dans le but de s'y préparer à recevoir un diplôme pour école-modèle durant la prochaine session. Neuf élèves ont abandonné l'école durant l'année soit pour cause de maladie ou parce que leurs familles quittaient la province, soit enfin pour manque d'aptitude. J'ai conseillé à quatre ou cinq de ceux qui sont demeurés jusqu'à la fin de renoncer au projet de devenir instituteurs. Les autres reviendront, je l'espère, continuer leurs études, durant les prochains cours.

Le grand nombre d'élèves qui ont fréquenté l'école modèle a rendu nécessaire l'application de la balance du fonds de construction et des deniers perçus dans l'école modèle à l'érection d'une bâtisse nouvelle pour réunir les élèves de la classe moins avancée. Il sera possible de cette façon de mettre en pratique les meilleures méthodes d'enseignement.

A ce sujet, je dois vous dire que nous avons un grand besoin de livres et que l'argent que je destinais à l'achat de volumes pour la bibliothèque de l'école normale sera absorbé par le nouvel établissement. En conséquence, toute aide qui nous donnerait les moyens d'en acquérir serait reçue avec reconnaissance.

En déterminant le cours d'études qui sera suivi durant la prochaine session, j'ai, à l'aide des conseils que m'ont donnés les professeurs de l'école normale et les instituteurs de l'école modèle, tâché de mettre à profit l'expérience des deux dernières sessions, pour développer autant que possible notre cours d'instruction ; et j'ai lieu de croire qu'il est maintenant de nature à souffrir tout parallèle.

Je vois enfin la preuve d'un succès complet dans le nombre des élèves qui ont fréquenté l'école normale. Je la vois de même dans la bonne éducation morale et intellectuelle des maîtres qui s'y sont formés et qui ont désormais quitté ses bancs. Il ne reste plus aujourd'hui qu'à savoir si le public saura leur rendre justice en leur donnant tout l'encouragement qu'ils méritent. La providence qui bénira nos efforts ne me laisse pas la moindre crainte à ce sujet, et je ne doute pas non plus que sous ses auspices nos écoles normales ne donnent une puissante impulsion à l'éducation populaire en cette province.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre obéissant serviteur,

J. W. DAWSON,

Principal de l'École Normale McGill.

RAPPORT DE M. LE PRINCIPAL DE L'ECOLE NORMALE LAVAL.

A l'honorable P. J. O. Chauveau, Surintendant des écoles, C. E.

Québec 16 Juillet 1858.

MONSIEUR.

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint mon rapport sur le fonctionnement de l'Ecole Normale Laval, dont la direction m'est confiée, en qualité de Principal, depuis le 1er mai dernier.

Je demeure, monsieur, avec une haute considération,

Votre très humble et obéissant serviteur,

JEAN LANGEVIN,

Prêtre, Principal de l'Ecole Normale Laval.

L'Ecole Normale Laval, établie par l'acte 14 et 15 Victoria, ch. 97, a été inaugurée le 12 mai 1857. Elle est divisée en deux départements principaux, celui des élèves instituteurs, et celui des élèves institutrices. Le premier s'est ouvert le 15 mai ; le second, le 15 septembre de la même année. L'un n'a donc encore fonctionné que douze mois, et l'autre, dix. Cependant, je dois le dire à la louange de messieurs les professeurs, et surtout de mon prédécesseur, Monseigneur Horan, aujourd'hui Evêque de Kingston, l'établissement a eu quoique en si peu de temps, des succès tout-à-fait notables, sous le rapport du nombre des élèves, et de leur progrès dans l'étude, comme on peut s'en convaincre par les détails suivants.

I. Département des élèves instituteurs.

Le 15 mai 1857, jour de l'ouverture des classes, 17 élèves tous pensionnaires, commençaient leur cours normal ; deux autres vinrent bientôt les rejoindre, de manière qu'au commencement des vacances, l'école comptait 19 sujets. Quatre sortirent à cette époque ; mais par compensation, lorsque les classes reprurent le 15 septembre dernier, 16 nouveaux élèves, dont un externe, vinrent s'ajouter aux 15 qui restaient, et portèrent le nombre à 31. Durant l'année, il y a eu 4 sorties et 1 entrée ; nous avons donc fini avec 28 élèves-maîtres.

Ils sont en deux Divisions : la plus avancée, ou la première, comprenait 16 élèves ; la moins avancée, ou la seconde, 12. Celle-là renfermait beaucoup plus d'élèves de talents supérieurs que celle-ci ; mais l'application a été égale, et les efforts, très grands, de part et d'autre. La plupart étaient peu fortunés ; plusieurs d'anciens instituteurs ; quelques-uns, des pères de famille, qui ont dû s'imposer des sacrifices considérables pour venir ainsi passer une année à l'Ecole Normale.

Les élèves sont soumis, dans la maison, à un règlement, qui a été généralement bien observé. Mon prédécesseur, aussi bien que le maître d'études, M. Damase Matte, ecclésiastique, et moi-même, nous avons trouvé dans presque tous, une docilité constante, tandis que MM. les professeurs ont remarqué en eux beaucoup de bonne volonté et d'attention. C'est un témoignage que j'ai cru devoir leur rendre publiquement à l'examen qu'ils viennent de subir.

1o Première division.

Les élèves de cette division ont étudié, sous M. le professeur de Fenouillet, la grammaire française en entier, y compris même les principales difficultés, avec analyse grammaticale et analyse logique. Les développements et explica-

tions donnés par le professeur étaient éclaircis et appliqués dans de fréquentes dictées et de nombreux exercices, tirés presque toujours des meilleurs écrivains, ce qui formait les élèves en même temps à l'orthographe et au style.

Le même professeur leur a aussi donné quelques leçons élémentaires de littérature, auxquelles il a ajouté de courtes notions de Mythologie. Il les a exercés à quelques compositions faciles, et s'est efforcé de leur inculquer le goût des choses littéraires, en leur faisant sentir les beautés qui se rencontraient dans des lectures bien choisies.

Ce qu'ils ont pu apprendre d'histoire, s'est borné nécessairement cette année à l'Histoire Sainte, et à celle du Canada jusqu'à la Conquête.

M. le Professeur Toussaint leur a enseigné la Géographie, spécialement celle de l'Amérique et celle de l'Europe, l'arithmétique complètement, la tenue des livres en parties doubles, l'algèbre, et des éléments de géométrie et de trigonométrie. Il y a joint l'usage du globe terrestre.

2o *Seconde division.*

Plusieurs élèves de cette division, ayant été admis avec un bien faible degré d'instruction, ont inévitablement retardé les progrès de leurs confrères. Néanmoins M. de Fenouillet a réussi à leur faire apprendre la plus grande partie de la grammaire française, avec analyse grammaticale, l'histoire sainte, tandis que M. Toussaint leur a enseigné toute l'arithmétique, la tenue des livres en parties simples, la géographie d'Amérique et celle d'Europe.

3o *Les deux divisions réunies.*

Tous les élèves réunis ont reçu des leçons de botanique, du Révérend M. Ferland, professeur de l'Université Laval; des leçons de dessin linéaire et de perspective, de M. Lecourt, architecte et ingénieur civil; et des principes de Pédagogie, de M. Toussaint. Ils ont également étudié la musique, vocale et instrumentale, sous la direction de M. Tuoié, jeune musicien irlandais, en l'absence de M. Ernest Gagnon, qui complète ses études musicales à Paris.

Pour ma part, à l'exemple de Mgr. Horan, j'ai commencé un cours d'instruction religieuse, deux fois par semaine, dans l'excellent abrégé du catéchisme de Guillois. Je leur ai aussi enseigné chaque jour la langue anglaise, et une première division assez nombreuse a pu repasser toute la petite grammaire de Murray, et se mettre en état de traduire l'anglais en français assez correctement et même réciproquement le français en anglais: tandis qu'une seconde division s'appliquait à la lecture anglaise et au vocabulaire. Enfin j'ai donné aux deux divisions réunies des notions élémentaires de Physique, sur lesquelles un grand nombre ont fait à l'examen des réponses, accompagnés d'expériences, qui ont paru beaucoup plaire à l'auditoire.

J'ajoute avec plaisir que, dans cette circonstance les élèves ont répondu d'une manière satisfaisante sur la plupart des branches d'études auxquelles ils s'étaient appliqués, et ont déployé une grande facilité à écrire et analyser toute espèce de phrases proposées par les interrogateurs eux-mêmes, et à résoudre les divers problèmes d'arithmétique dont les données venaient pareillement des spectateurs.

Ces exercices étaient entremêlés de pièces de prose et de poésie, en français et en anglais, récitées par différents élèves avec bien du succès.

Un auditoire nombreux et bien capable d'apprécier les choses, assistait à cet examen, qui a duré toute la journée d'hier, 15 juillet. Mgr. Baillargeon, administrateur du diocèse, qui n'était arrivé que de la veille au soir d'une longue et pénible visite pastorale dans le bas du Fleuve et la Baie des Chaleurs, a bien voulu y présider lui-même, et cette condescendance de Sa Grandeur a été vivement ressentie par les élèves et leurs professeurs. Elle a daigné se déclarer sa-

tisfaite des succès obtenus, adresser des paroles d'encouragement à tous, et donner des avis paternels à ceux d'entre les élèves auxquels Elle venait de distribuer Elle-même les diplômes que vous leur aviez accordés. Neuf en ont reçu pour écoles-modèles, et trois pour écoles élémentaires. Ils avaient subi, quelques jours auparavant, un examen privé et très sévère.

Je ne dois pas omettre de signaler le discours prononcé par M. de Fenouillet ce savant et habile professeur a exposé, en quelques phrases bien dites, les travaux entrepris et exécutés à l'Ecole Normale Laval depuis sa fondation ; il a rendu un juste tribut au mérite de l'ancien Principal, a fait allusion aux difficultés vaincues, et a terminé par l'expression de nos espérances légitimes pour l'avenir.

II. Département des élèves-institutrices.

Ce département n'a pu s'ouvrir que le 15 septembre dernier. Les pensionnaires sont sous la sage et intelligente direction des Dames Religieuses Ursulines. Il comprenait d'abord 40 élèves : ce nombre était réduit à 35 à la fin de l'année scolaire. Ces élèves étaient aussi partagées en deux divisions : la première en renfermait 12 ; la seconde, 23.

1o Première division.

Cette première division des élèves institutrices se composait certainement des sujets les plus brillants de toute notre institution. Aussi ont-elles fait des progrès tout-à-fait extraordinaires, surtout dans la grammaire et l'arithmétique. Sous la direction de M. de Fenouillet elles ont vu la grammaire française en entier avec analyse grammaticale et analyse logique ; l'histoire du Canada jusqu'à la conquête, et quelques notions de littérature. Sous la direction de M. Toussaint, elles ont étudié la géographie d'Europe et celle d'Amérique, et l'arithmétique. Plusieurs ont fort bien réussi dans le tracé des cartes géographiques. Avec leurs excellentes directrices, elles se sont appliquées à l'étude de l'anglais de la calligraphie, du dessin et de la musique, et particulièrement à celle de la Religion. Je leur ai donné moi-même quelques leçons d'instruction religieuse et de pédagogie.

2o Seconde division.

Quoique beaucoup moins bien partagée sous le rapport des talents et de l'avancement, cette seconde division a cependant fait des progrès réels. La grammaire française, avec analyse grammaticale, la géographie d'Amérique et l'arithmétique ont occupé ces élèves, avec les mêmes professeurs. Sous la conduite des Dames Religieuses, elles ont appris les mêmes matières que celle de la première division, quoique avec des succès divers.

3o Les deux divisions réunies.

Outre l'examen particulier auquel ont été soumises les huit élèves qui ont reçu des diplômes pour écoles élémentaires, toutes ont subi avant-hier un examen public avec beaucoup de distinction. Un bon nombre de membres du clergé et autres amis de l'éducation y assistaient. La sècheresse ordinaire en était tempérée par l'exécution de pièces de musique et de chant, par la récitation de plusieurs morceaux français et anglais, et surtout par la représentation du drame d'un intérêt si vif et si chrétien, "*Le martyre de Ste. Catherine.*" Comme président, j'ai adressé quelques mots d'avis et d'encouragement aux élèves à qui je venais de distribuer des diplômes et des prix ; puis j'ai cru devoir reconnaître publiquement le dévouement généreux avec lequel les Dames Ursulines ont accepté cette mission si importante et si délicate d'aider à former de bonnes institutrices séculières pour nos villes et nos campagnes.

Les élèves-institutrices ont rivalisé toute l'année de zèle, d'application et de docilité avec les élèves-maîtres, comme, je l'espère, elles rivaliseront avec eux par la suite en soins assidus et en succès, à donner une éducation solide et religieuse à la jeunesse du pays.

Je passe maintenant aux deux écoles annexes de notre Ecole Normale.

III. Ecole modèle des garçons

Cent onze enfants ont fréquenté cette école dans le cours de l'année. Plusieurs causes ont retardé leur avancement, surtout dans le français; mais j'ai tout lieu de croire que cette école est destinée à donner des résultats plus satisfaisants une autre année. Néanmoins ces enfants ont bien paru à l'examen qui a eu lieu le 10 de ce mois. Il consistait pour le français en lecture, grammaire, arithmétique et histoire sainte; pour l'anglais, en écriture, grammaire, traduction arithmétique, algèbre, mesurage, géographie, usage des globes et histoire. Quelques élèves ont récité des fables en français, et quelques morceaux de poésie en anglais; ils ont aussi représenté avec succès un drame anglais. "*The Juvenile trial.*"

Je n'ai qu'à me louer de la bonne volonté des deux instituteurs, MM. Jeanne et Doyle. Ils étaient aidés, deux heures par jour, par les élèves-maîtres, qui s'exerçaient ainsi à la conduite d'une école.

IV. Ecole modèle des filles.

Cette école est sous la direction des Dames Ursulines; elle comprenait cette année 61 enfants dans la classe française, et 104 dans la classe anglaise je leur ai fait subir aujourd'hui un examen en présence des religieuses et de leur chapelain, le Rév. M. Lemoine, et leur ai distribué des prix. Cet examen portait sur la lecture, la grammaire, l'histoire sainte l'arithmétique et la géographie, dans les deux langues.

Mes efforts vont tendre à améliorer pareillement cette division de notre établissement cette année.

REMARQUES GENERALES,

A la fin de l'année, les élèves de l'institution se répartissaient donc comme suit :

Ecole Normale	{ Elèves-instituteurs.....	28	
	{ Elèves-institutrices.....	35	
			63
Ecole Modèle	{ Garçons.....	93	
	{ Filles.....	159	
			252
	Grand total.....		315
Depuis le commencement, c'est-à-dire depuis le 15 mai 1857,			
Ecole Normale	{ Elèves-instituteurs.....	36	
	{ Elèves-institutrices.....	40	
			76
Ecole Modèle	{ Garçons.....	111	
	{ Filles.....	165	
			276
	Grand total 352.....		

Sur ce grand nombre d'élèves, on n'a eu à déplorer qu'un seul décès, celui de Mlle. Eliza Létourneau, élève-institutrice, excellent sujet, morte chez ses parents.

Quant aux professeurs, il est de mon devoir de signaler le dévouement et le zèle de MM. Toussaint et de Fenouillet, dans l'enseignement de leurs branches respectives. C'est un témoignage que je suis heureux de pouvoir leur rendre, à la suite de Mgr. Horan.

Je ne parle point du matériel de la maison, ni de l'ameublement des classes : il suffit de savoir que le tout a été organisé par ce digne prélat, pour comprendre qu'il ne laisse rien à désirer. Le site même de l'Ecole Normale, autrefois la résidence du Gouverneur général, est un des plus beaux de Québec, si riche cependant en sites magnifiques ; et il est par conséquent très propre à rendre agréable et salubre le séjour des jeunes gens dans cet établissement.

Je me permettrai en terminant ce rapport, quelques courtes suggestions, qui entrent parfaitement dans vos vues.

1o Ne serait-il pas à propos d'accorder quelque privilège spécial aux élèves munis du diplôme des Ecoles Normales, afin de les protéger surtout contre la concurrence d'instituteurs et d'institutrices tout-à-fait incapables, et même non munis de diplômes qui s'engagent au rabais ?

2o Ne serait-il pas avantageux, dans l'intérêt des mêmes élèves, de fixer le *minimum* du salaire des instituteurs, et institutrices, au moins pour les écoles modèles et les académies ?

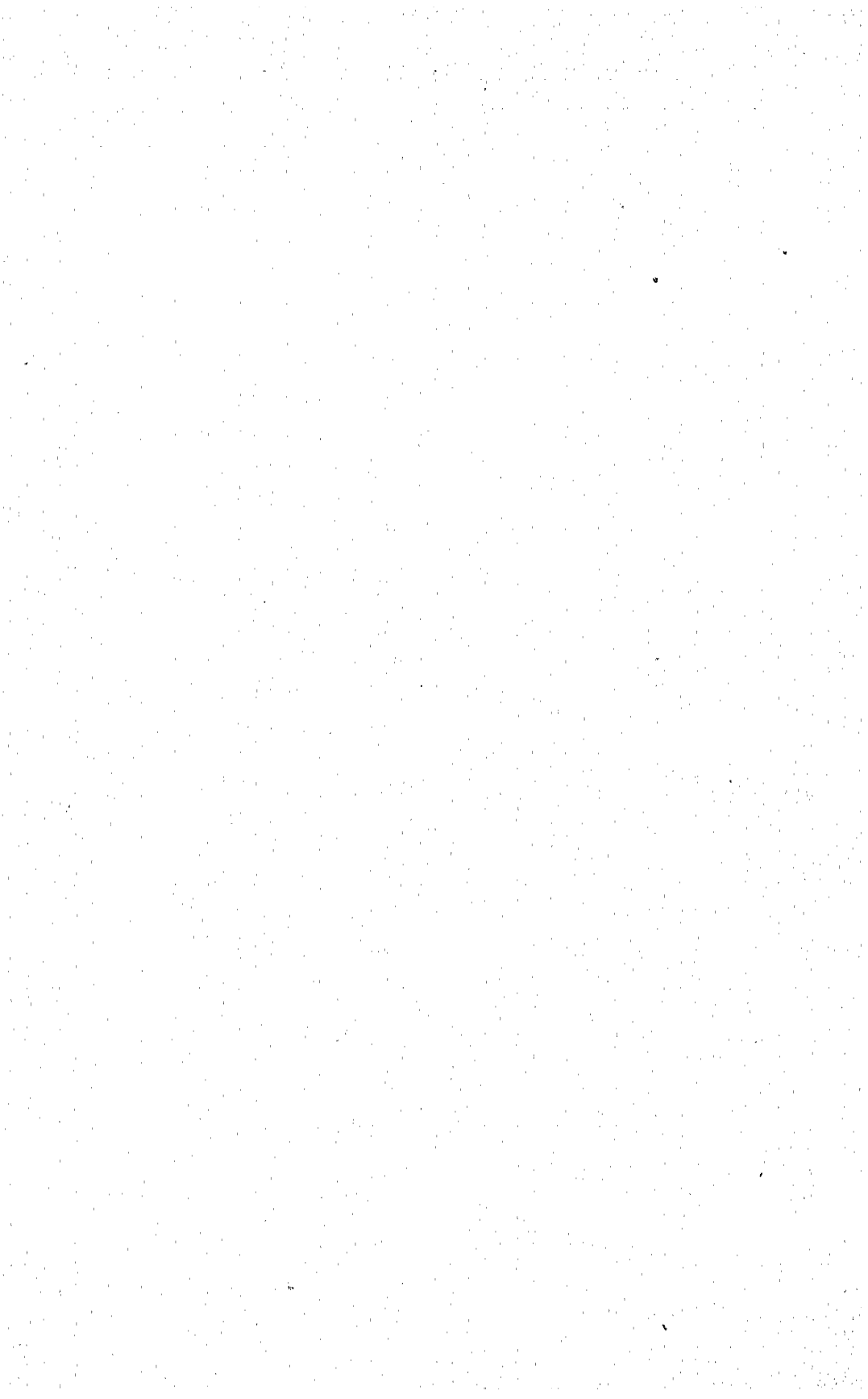
3o Ne serait-il pas juste que l'Ecole Normale Laval eût une plus large part dans l'allocation faite aux écoles normales du Bas-Canada, à raison de son double pensionnat, et de sa double école modèle, et cette distribution plus équitable des deniers publics ne devrait-elle pas remonter au moins jusqu'à l'ouverture des classes, le 15 mai 1857 ? Ce ne serait pas une faveur ; ce serait un simple acte de justice.

Je finis, Mr. le Surintendant, en me réjouissant cordialement avec vous du résultat de vos efforts généreux et constants pour l'établissement d'écoles normales dans le Bas-Canada. Leur succès est maintenant assuré, les craintes d'un trop grand nombre à cet égard doivent être pleinement dissipées. En présence de l'heureux essai qui vient d'être fait, on comprend, on sent généralement le besoin qui existait de semblables institutions, l'utilité de ces pépinières de bons maîtres.

On exigeait un temps d'épreuve, une cléricature pour qu'un homme devînt avocat, notaire, médecin, arpenteur ; bien plus, on croyait un apprentissage indispensable pour un maçon, un menuisier, un forgeron, un ouvrier quelconque. Et chose étrange ! pour la carrière de l'enseignement seule, pour cet état à la fois si important et si difficile, on trouvait tout naturel qu'un jeune homme, qu'une jeune fille s'y livrât sans études préalables, sans préparation, sans aucune règle, sans la connaissance d'aucune méthode ! Mais grâce à la sagesse de la Législature, grâce particulièrement à votre intelligente et persévérante initiative, cet état de choses n'est plus : de nos écoles normales vont sortir chaque année dorénavant des instituteurs, des institutrices, formés de longue main par des études continues, sérieuses, spéciales surtout, aux pénibles et laborieuses fonctions de l'enseignement ; et le pays, qui ne tardera pas à en recueillir des fruits abondants et précieux, vous comptera toujours parmi les amis les plus vrais et les plus éclairés d'une éducation saine et solide.

JEAN LANGEVIN,

Prêtre, Principal de l'Ecole Normal Laval.



APPENDICE D.

EXTRAITS DES RAPPORTS

DE MESSIEURS LES

INSPECTEURS DES ECOLES.

EXTRAITS DES RAPPORTS

DES INSPECTEURS D'ECOLE,
POUR L'ANNEE 1857.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur MARTIN.

Plusieurs bureaux ont enfin pris des mesures efficaces pour assurer le succès des écoles. Les commissaires des municipalités de Chicoutimi et de Latérière, aussi bien que la plupart de leurs contribuables, ont reconnu que le seul moyen de parvenir à prélever les sommes suffisantes au soutien des écoles repose sur la cotisation légale basée sur la valeur des propriétés foncières; et c'est en conséquence de cette conviction qu'ils ont fait les démarches nécessaires pour arriver au but proposé. Par suite de ce nouveau mode d'action, je puis aujourd'hui vous annoncer que dans la municipalité de Chicoutimi, où nous n'avions qu'une seule école bien médiocre, nous sommes parvenus à assurer l'existence de quatre bonnes écoles dont deux sont ouvertes depuis quelques jours, l'une étant une école modèle. Nous espérons en outre parvenir à en établir dans tous les arrondissements, si la difficulté que nous éprouvons à nous procurer des instituteurs capables peut être vaincue.

Bien que les choses ne soient pas suffisamment avancées pour vous présenter un tableau bien meilleur que celui qui a accompagné mon premier rapport, je puis d'ailleurs vous annoncer un changement réel et satisfaisant pour l'avenir, du moins en ce qui concerne quelques unes des paroisses confiées à mes soins, où l'on comprend mieux qu'ailleurs les véritables moyens de fixer l'attention des habitants.

La municipalité de St. Joseph est pauvre et peu zélée; l'élection de nouveaux commissaires y a été négligée, et l'on n'a fait jusqu'à présent aucune démarche apparente pour y établir une seule école, bien que j'y aie sollicité les pères de famille à plusieurs reprises. Je conserve cependant l'espoir de pouvoir ranimer le zèle de cette localité avec le concours d'un nouveau bureau de commissaires.

Hébertville a fait des démarches auprès du bureau de l'éducation aux fins d'obtenir un changement dans les limites de la municipalité, ainsi que la nomination par Son Excellence de cinq commissaires.

Je me suis conformé à l'ordre émané de votre bureau relativement aux écoles de Tadoussac en communiquant avec les commissaires de cette localité; mais je dois vous dire, bien qu'à regret, que je n'ai obtenu en réponse que la confirmation du parti pris de n'y vouloir rien faire pour les écoles.

C'est avec plaisir que je signale l'existence d'une école indépendante établie à la Grande Baie aux frais de Monsieur Blair, agent de la maison Price. Invité par ce Monsieur à visiter son établissement, je m'y suis transporté, et j'ai éprouvé une véritable satisfaction en y rencontrant une vingtaine d'enfants dont une moitié serait capable de figurer avec avantage dans une académie.

Il est pénible d'avouer que depuis mon entrée en fonctions, à venir à une époque encore peu éloignée, les écoles sont demeurées dans un état déplorable de délaissement, tant par cause d'apathie de la part des parents dans certaines localités que de la maladie qui a été très fréquente parmi les enfants durant l'hi

ver. Cette dernière cause, il faut l'espérer, ne durera pas toujours, et quant à la première je puis dire qu'un changement favorable s'opère dans l'esprit des populations. C'est ici l'occasion de signaler le zèle de Messieurs les Curés qui sont les auteurs de tout le bien qui se fait, et sans lesquels rien ne serait fait.

De toutes les municipalités scolaires sous mon contrôle, Chicoutimi est celle qui a déployé le plus de zèle. La municipalité de Latérière suit aussi la bonne voie, encouragée qu'elle est par le zèle intelligent de son curé Monsieur Casgrain.

Ces deux municipalités ont adopté sans balancer le système des cotisations forcées, et cette circonstance nous permet d'espérer que l'on va bientôt cesser de se prévaloir de la clause qui concerne les municipalités pauvres.

La municipalité de Bagot n'est pas disposée quant à présent à établir ce système; l'on y est décidé à suivre encore les chances de la contribution volontaire; aussi suis-je loin d'espérer beaucoup pour cette localité où les commissaires ne seront pas pourvus des moyens de se procurer de bons instituteurs.

La municipalité de Bagotville, bien que décidée à conserver encore pour cette année le système des contributions volontaires, promet un succès beaucoup moins douteux, ayant pu conserver un excellent maître muni d'un diplôme pour école modèle.

Pour répondre au désir de quelques jeunes gens de Bagotville, très désireux de s'instruire, l'instituteur vient d'y ouvrir une classe particulière à l'avantage de ceux qui ne peuvent pas assister aux classes aux heures ordinaires.

Vous le voyez, monsieur, ce district très étendu, où la population dispersée sur un vaste territoire, est d'ailleurs pauvre et exposée à toutes sortes d'accidents, offre nécessairement de bien grandes difficultés. Il y a cependant un fait consolant, c'est que le nombre des enfans fréquentant nos écoles s'y accroît considérablement. Il n'était l'année dernière que de deux cent trente-quatre; cette année, il s'élève à cinq-cent-quinze.

Des circonstances toutes exceptionnelles qu'il m'a fallu subir dans l'exécution de mes devoirs est surgie la nécessité de me livrer à une étude sérieuse pour parvenir à connaître les vraies dispositions des habitants du comté de Chicoutimi concernant l'éducation de leurs enfans, connaissance qu'il m'était indispensable d'acquérir avant d'aviser aux moyens applicables dans la pratique; et je suis dans la persuasion que ces dispositions sont en général suffisantes pour permettre d'espérer de bons résultats; mais des obstacles de plus d'un genre étaient à surmonter: la pauvreté presque universelle était l'obstacle dominant, et pour peu que l'on ajoute l'indifférence passée à l'état d'habitude chez un grand nombre, et les préjugés dont sont imbus quelques personnages mal avisés, l'on se fera une idée de la somme des difficultés à vaincre. C'est pour obvier à ces inconvénients et pour faire entrer dans les esprits le goût d'une saine éducation et éveiller l'intérêt chez les pères de famille que je me suis imposé le devoir d'user toutes les ressources possibles, employant la persuasion ou les reproches suivant les occasions, au risque même de déplaire à quelques-uns. Je puis aujourd'hui vous annoncer avec plaisir que le sentiment de la population n'est plus, en général, un obstacle; reste la raison formidable de pauvreté, raison qui fait que plusieurs arrondissements n'ont pu parvenir à obtenir des écoles. Il convient toutefois d'avouer que l'accroissement dans le nombre des enfans fréquentant les écoles est pour le moins une indice de succès.

Extrait d'un autre Rapport de M. l'Inspecteur MARTIN.

C'est en insistant auprès des familles et surtout auprès des commissaires qui en général n'ont pas hésité à me prêter leur concours, qu'il m'est devenu

possible de travailler avec quelque succès. Les difficultés de communication dans certains lieux ont nécessité de la part de leurs habitans le déploiement d'une grande énergie.

De toutes les municipalités scolaires sous mon contrôle, Chicoutimi est celle qui a le mieux rempli ses obligations. Son zèle lui a valu un succès remarquable ; aussi est-ce avec plaisir que je recommande cette municipalité, persuadé que je suis, que tous secours qui lui seront accordés ne pourront que servir à l'avancement des enfants qui en fréquentent les écoles.

La municipalité de Bagot repoussant le système des cotisations ne possède que deux médiocres écoles élémentaires. Je pense que cette municipalité n'éprouve pas la part de subvention législative qu'elle reçoit.

Bagotville, bien que conservant le système des contributions volontaires, a fait cependant quelques progrès et maintient une excellente école modèle dont le coût est de soixante louis ainsi que deux écoles élémentaires.

Laterrière a pris des dispositions pour établir la cotisation, et soutient trois écoles élémentaires, mais la faible somme de douze louis seize chelins cinq deniers que reçoit cette localité pour sa part de subvention ne lui permet guères de faire des progrès. Sa population, la plus pauvre de toutes, exigerait cinq ou six écoles.

La municipalité St. Joseph, n'ayant obtenu que tard un bureau de commissaires, s'est trouvée dans l'impossibilité de se procurer des instituteurs, et pour cette cause est demeurée dans l'inaction.

Je désire solliciter votre attention relativement aux pouvoirs accordés aux Inspecteurs. Ces officiers, n'ayant pour toutes armes que la persuasion, sont exposés à voir souvent leurs recommandations négligées sinon méprisées, et, dans de telles circonstances, l'on verra les plus capables et les plus zélés réussir à l'égal des moins habiles. La charge d'inspecteur bien conduite est certainement propre à produire beaucoup de bien ; il ne lui manquerait, suivant mon humble opinion, que le pouvoir d'opérer le bien indépendamment des caprices et du défaut de volonté que l'on rencontre quelquefois chez certains commissaires trop peu éclairés pour comprendre toute l'étendue de leurs obligations.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur CREPAULT.

Depuis l'établissement du système coercitif en Canada, il est universellement reconnu que l'éducation a fait, relativement parlant, un très grand pas ; avec le système volontaire seul, la lumière n'eût peut-être jamais pénétré chez les masses ; les avantages incalculables de l'éducation n'eussent été connus que d'un très petit nombre de privilégiés.

On a bien crié, peut-être crie-t-on encore un peu quelque part ; mais il est certain que tous les murmures, toutes les plaintes s'évanouiront avec la génération qui grandit aujourd'hui sur les bancs de nos écoles, et qui sera bientôt d'âge à recueillir les fruits précieux des connaissances qu'elle acquiert. C'est elle qui portera le dernier coup à l'apathie, aux préjugés qui ont survécu contre l'éducation. Du reste, j'ai du bonheur à vous le dire, dans plusieurs localités, ces préjugés ne tiennent plus que par de bien faibles racines. Dans certains centres même, on s'est tellement familiarisé avec la *taxe* ou *cotisation*, dont on avait peur comme d'un épouvantail, qu'aujourd'hui on la paie sans murmurer ; on la voit venir sans frayeur ; quelques-uns même la paient, avec une certaine satisfaction, et je ne serais pas surpris que, Dieu aidant, elle ne comptât bientôt plus que des amis dévoués.

Ce changement si heureux s'est opéré par le seul effet du raisonnement, et de l'expérience ; on n'a pas tardé à se convaincre que le sacrifice imposé par la cotisation était minime en comparaison des avantages qu'on en retirait ; qu'ici le profit était infiniment plus considérable que celui qu'on pourrait réaliser dans toutes les autres transactions de la vie, où l'on donne généralement beaucoup plus pour recevoir bien moins en retour. A mesure que l'éducation fera des progrès, ce raisonnement deviendra plus facile, et les mécontents de plus en plus rares.

Le système coercitif était donc, de l'aveu de tout le monde, le seul capable d'introniser, si cela peut se dire, l'éducation au milieu de nous :

On a déjà dit avant moi que le cours d'études suivi à la campagne ne répondait point aux besoins des masses. Je crois que ceux qui soutiennent le contraire sont ou des enthousiastes qui s'exaltent pour peu, ou des gens qui ne sont pas au courant de ce qui se passe dans un grand nombre de municipalités scolaires. Sans doute, je le répète, l'éducation a fait des progrès comparativement satisfaisants ; mais on s'abuserait étrangement si l'on croyait qu'avec l'enseignement tel qu'il est, l'enfant amasse assez de véritables connaissances pour avoir plus tard sa place parmi des citoyens utiles à leur famille et à leur pays. Il ne faut pas se laisser éblouir par la pile de livres qui est sur la table de l'instituteur, ou que l'enfant porte sous le bras. Il arrive souvent qu'il n'en porte pas un dans sa tête. Il peut arriver qu'ici comme ailleurs le charlatanisme joue un rôle pernicieux qu'il serait temps de faire cesser.

Le cours d'études à la campagne est extrêmement limité, surtout pour les garçons ; sitôt que l'enfant a acquis un peu de forces corporelles, il ne manque pas de travaux qui requièrent sa présence au foyer, et qui forcent les parents à interrompre, souvent à briser pour toujours toutes relations avec les écoles. L'enfant n'a donc que fort peu de temps à consacrer à l'étude. Il faudrait donc que l'instituteur se hâtât de lui communiquer le plus essentiel, le plus rigoureusement utile de son répertoire de connaissances. Il n'en est pas toujours ainsi. On surcharge la mémoire de l'élève d'une foule de choses de nécessité fort secondaire, qui, d'ailleurs, se perdent rapidement faute d'études constantes et non interrompues ; de sorte que c'est presque continuellement à recommencer.

Le trop grand nombre de livres, d'ailleurs, indispose fortement les parents en ce qu'il nécessite un surcroît de dépenses. Il vaudrait mieux en avoir moins et qu'ils fussent tous adaptés aux besoins les plus pressants des élèves qui, à la campagne, ne demandent pas un cours classique, mais simplement une éducation *pratique*. L'écriture, l'anglais, le français, l'arithmétique, voilà des connaissances essentielles, indispensables, quelque soit la carrière que l'enfant choisira plus tard ; cependant j'ai remarqué que beaucoup d'instituteurs négligeaient ces matières pour donner une partie de leur temps à l'enseignement des sciences de nécessité bien secondaire.

N'est-il pas déplorable qu'au nombre des livres d'école ne se trouve pas la moindre brochure, pas une seule page ayant trait à l'agriculture ? Rien pour des enfants qui seront presque tous plus tard des cultivateurs ; je ne cite cette lacune que pour mémoire ; d'autres l'on signalée bien avant moi. Un tout petit *catéchisme* sur l'agriculture serait bien un des livres les plus précieux que l'on pourrait mettre entre les mains de l'élève.

Il existe une autre lacune non moins attristante dont nous ressentons tous les jours les malheureux effets : c'est un manque complet, absolu de connaissances en matières civiles, politiques, rurales etc. En donne-t-on la moindre teinté à l'enfant qui fréquente les écoles ? Non : il grandira dans une ignorance complète, profonde, de ses droits, de ses privilèges, de ses obligations comme citoyen ;

dans les transactions publiques les plus ordinaires, il sera embarrassé, il marchera à tâtons, se fourvoira et deviendra presque inévitablement la victime d'une foule de spéculateurs de tout rang, de toute espèce.

Le cours d'études suivi à la campagne ne sera suffisant que lorsque ces deux lacunes seront comblées ; d'ici là l'enfant n'acquerra que la moitié des connaissances que doit posséder tout bon citoyen ; d'ici là point de changement notable pour le mieux, moralement ou matériellement parlant, au sein de la famille, de la société, du pays.

Un mot maintenant sur les causes qui retardent le progrès de l'éducation.

Une des principales, c'est, en beaucoup d'endroits, l'ignorance des commissaires d'école et souvent avec cela leur profonde antipathie pour tout ce qui se rattache à l'éducation ; antipathie toujours nourrie et protégée par les *éteignoirs* ; car il ne faut pas s'illusionner jusqu'au point de croire que le pays est entièrement délivré des *éteignoirs*. C'est peut-être à leur influence que nous devons ce qui reste de préjugés contre l'instruction publique. Ils peuvent différer sur les moyens ; mais leur but est toujours le même : tenir la lumière sous le boisseau.

Il résulte que certains commissaires, ou font mal leur devoir, faute de connaissances suffisantes, ou le font à moitié, à contre-cœur, uniquement parce qu'ils y sont forcés. Comment supposer que des gens qui n'ont aucune teinte d'éducation, qui souvent l'abhorrent instinctivement, puissent travailler à la répandre avec autant d'ardeur que ceux qui savent l'apprécier ? Les commissaires en question ne font jamais les choses qu'à la dernière extrémité, que lorsqu'ils sont, pour ainsi dire, poussés l'épée dans les reins, encore les font-ils avec une pitoyable mesquinerie. Ainsi, pour ne citer qu'un seul fait, les maisons d'école dans plusieurs endroits sont dans un délabrement qui fait peine, et sont dépourvues, non pas des choses les plus confortables, ce serait un bien inouï, mais des articles les plus indispensables, et cela, au grand préjudice de l'instituteur et des élèves.

Cette apathie, cette négligence des commissaires ont la plus funeste influence sur les contribuables qui en souffrent eux-mêmes dans la personne de leurs enfants et qui, sans se donner la peine d'aller à la véritable source du mal, s'en prennent ordinairement à la loi d'éducation.

Mais les plus à plaindre sous le contrôle de pareils commissaires, ce sont indubitablement les instituteurs. D'abord, quelque soit le salaire qu'on leur accorde, ils le reçoivent très-irrégulièrement. C'est déjà un grave inconvénient qu'ils doivent à la négligence des commissaires qui se mettent fort peu en peine de percevoir les cotisations au temps voulu. A cela se joint l'insuffisance du salaire. Par mesquinerie, il arrive souvent qu'on leur préfère de toutes jeunes filles de capacité médiocre, trop faibles pour imposer le respect et la crainte aux enfants qui ne tardent pas à tomber dans l'insubordination.

On ne saurait croire combien une pareille lésinerie est poussée loin parfois. J'ai connu de pauvres instituteurs qui manquaient des choses les plus nécessaires à la vie et qui traînaient la plus misérable existence. Et pourtant que d'immenses services n'ont-ils pas rendus au pays durant leur longue et laborieuse carrière !

Ce n'est pas tout à part cette rémunération peu proportionnée à son travail, il est une autre chose plus pénible qui contribue à dégoûter l'instituteur : c'est le manque de respect, le peu de considération qu'ont pour lui les commissaires et par suite les élèves qui, on le sait, sont naturellement portés à imiter l'exemple des parents. Il y a des commissaires qui n'ont pas honte de comparer l'instituteur aux serviteurs de la classe la plus infime et de le traiter en conséquence.

Je n'aurais pas besoin de vous dire, honorable monsieur, ce qui résulte de tous ces déboires que souffre l'instituteur, de cet égoïsme, de cette dureté auxquels il est constamment en butte. Un suprême dégoût s'empare de lui; le découragement lui enlève tout ce qu'il peut avoir de forces et d'aptitude. D'ailleurs, n'ayant aucun intérêt qui le porte à faire mieux, il ne se borne à faire que ce qu'il est rigoureusement obligé de faire: il donne une somme de travail égale à la somme d'argent qu'on lui paie, souvent à contre cœur.

Dans ma circonscription, j'ai été à même de constater le contraste frappant qui existe entre les municipalités où les commissaires sont instruits, comme St. Michel, St. Thomas, St. Pierre, l'Islet et St. Charles, et celles où les Commissaires n'ont aucune éducation. Dans ces dernières, si l'éducation ne rétrograde pas, elle reste au moins stationnaire. Dans les premières, au contraire, l'éducation a fait des progrès tout-à-fait satisfaisants.

Nécessité absolue donc d'exiger comme condition d'éligibilité à la charge de commissaires d'école la preuve d'une certaine somme d'éducation; ce qui seul permettra d'améliorer la position morale et matérielle de l'instituteur. Sans cela point de bonnes écoles, peu d'éducation.

On s'est plaint avec quelque raison du petit nombre d'instituteurs possédant les connaissances et l'aptitude requises. L'école normale, a-t-on dit, comblera cette lacune. Oui; mais pas seule; il lui faudra nécessairement le concours d'une plus juste rémunération du travail et d'une meilleure appréciation du mérite de l'instituteur. Croit-on que le jeune homme qui aura suivi un cours dispendieux à l'école normale, embrassera une carrière hérissée d'obstacles, de privations, d'amers dégoûts? Quoiqu'en fasse l'école normale, nous n'aurons pas un plus grand nombre de bons instituteurs dans nos campagnes, si le salaire n'est pas augmenté par un moyen, ou par un autre. La mission de l'école normale est d'instruire l'élève et de lui donner un diplôme. Maintenant qui lui assurera une existence honnête?

Extraits des rapports de M. l'Inspecteur HUME

COMTÉ DE BEAUCE.

St. Victor de Tring.—Les écoles de cette municipalité sont aujourd'hui mieux dirigées. Elles sont au nombre de trois et ont de bonnes institutrices. La perception de la cotisation ne s'y opère qu'avec difficulté.

St. Ephrem de Tring.—Deux écoles fonctionnent dans cette localité; mais comme elles ne sont ouvertes que depuis peu de temps, les enfans n'y ont encore fait que peu de progrès. Les commissaires ont, dans le cours de l'an passé, construit une maison d'école.

Forsyth.—Malgré le zèle dont fait preuve M. le curé Bégin, l'apathie la plus complète règne encore chez les habitants de cette localité. Les impôts pour écoles ne s'y montent qu'à bien peu de chose et néanmoins la plupart d'entre eux refusent de les payer. Je n'ai vu qu'un petit nombre d'enfants dans les deux écoles qui s'y trouvent; ils font peu de progrès.

Lambton.—L'état prospère des écoles de cette localité est dû au zèle des commissaires et du secrétaire-trésorier. Les deux écoles ont de nombreux élèves et sont parfaitement tenues.

Aylmer.—Cette localité a deux écoles dirigées par deux excellentes institutrices. De même que ceux de la municipalité de Lambton, les commissaires accomplissent consciencieusement leurs devoirs.

COMTÉ DE MEGANTIC.

Broughton.—Cette municipalité a deux écoles dont l'une est fréquentée par des enfants d'origine canadienne française et l'autre, par des enfants appartenant à des parens anglais. Celle-ci a un grand nombre d'élèves et j'y ai constaté beaucoup de progrès.

Leeds.—Quatre écoles fonctionnent dans cette municipalité ; mais on en a fermé une dans le cours de l'année. Les trois autres ont été conduites par d'habiles maîtres. J'ai été satisfait de l'examen que j'en ai fait.

Nelson.—La seule école que possèdent les contribuables est bien fréquentée. Les enfans y font des progrès.

Inverness.—Ce township a six écoles sous le contrôle de ses commissaires et une, sous celui des syndics dissidens. Quoique les enfans que j'y ai vus ne soient pas aussi nombreux que durant les années précédentes, je n'ai eu qu'à me louer de leurs progrès.

St. Calixte de Somerset.—Les écoles de cette municipalité sont dans l'état le plus florissant. Elles sont au nombre de cinq en y comprenant l'école modèle. Toutes sont bien fréquentées et bien tenues. La dernière est dirigée par un instituteur de mérite ; on y compte 30 élèves dont j'ai été à même d'apprécier le mérite.

St. Julie de Somerset.—Ce township a maintenant deux écoles. Celle que j'ai examinée l'an dernier est toujours excellente. L'autre école, ouverte depuis peu, ne m'a pas autant satisfait. On pourrait sans inconvénient y en établir deux autres, si les contribuables montraient un peu plus de bon vouloir.

St. Ferdinand d'Halifax.—Grâce aux efforts constants des habitans de cette localité, il s'y trouve aujourd'hui sept écoles sous contrôle et une sous celui des syndics dissidens ; mais les unes et les autres viennent d'être établies et les enfans commencent à peine à lire. C'est toujours un progrès bon à constater.

Ste. Sophie d'Halifax. Il n'a pas encore été possible d'établir d'école dans cette localité.

Ireland.—Ce township n'en a pas non plus. Quelles qu'aient été jusqu'à ce jour mes instances auprès des commissaires, je n'ai pu réussir à leur en faire ouvrir une seule.

COMTÉ DE DORCHESTER.

Frampton.—Deux des écoles appartenant aux commissaires de ce township sont bien fréquentées et les enfans y reçoivent une éducation dont ils paraissent tirer profit. Je n'en puis dire autant des enfans de leurs autres école. Celle des dissidens est fermée depuis le mois de Juin.

Standon.—Il y a encore une école dans cette municipalité, mais les enfans n'y sont pas nombreux ; il s'y est néanmoins fait quelques progrès.

Cranbourne.—J'ai trouvé trois écoles en opération dans ce township. Deux d'entre elles ont été établies dans le cours de l'hiver dernier ; l'autre ne l'a été que subséquemment. Ces écoles ne sont pas conduites par des instituteurs capables. Les contribuables se disposent à y construire des maisons d'école et m'ont manifesté le désir de s'assurer des services de maîtres plus habiles.

Remarques.—Si l'on consulte les tableaux statistiques qui accompagnent le présent rapport, l'on pourra se convaincre que le nombre d'enfans qui fréquentent les écoles s'est considérablement accru et que cet accroissement est, cette année, encore plus sensible qu'il ne l'a été durant les années précédentes. Quelques instituteurs munis de diplômes ont été engagés par les commissaires. Un d'entre eux possède un brevet qui lui permet d'enseigner dans les écoles modèles. C'est surtout de préférence aux maîtres à qui l'on en a accordé que l'on s'adresse aujourd'hui.

Les livres que le département de l'instruction publique met à la disposition des inspecteurs pour être donnés en prix créent beaucoup d'émulation chez les enfans et la distribution que j'ai faite de ceux qui m'ont été envoyés a eu d'heureux résultats dans toutes les écoles de mon district d'inspection.

La population d'origine française a partout recours à la cotisation pour soutenir ses écoles. Ste Julie de Somerset, peuplée de canadiens français, fait cependant exception. Les colons anglais croient plus avantageux d'avoir recours à la contribution volontaire.

Extrait des rapports de M. l'Inspecteur MEAGHER.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon rapport sur l'état de l'éducation dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure qui sont soumis à ma surveillance. J'ai visité toutes les écoles des diverses municipalités qu'ils renferment, et je puis vous donner à leur sujet les détails qui suivent.

Fox et Griffin Cove.—Lors de ma visite, cette municipalité n'avait pas d'école en opération. Celle du *Cap des Rosiers* fonctionnait, mais je l'ai trouvée médiocre. L'unique école que possèdent *Gaspé Bay North* et *Sydenham* était fermée. Dans *Gaspé Bay South* il s'en trouve une qui est dirigée par un vieil instituteur très habile. *York* et *Haldimand* n'en ont point.

Douglas.—Il y a dans cette localité une bonne école tenue par un maître très capable à qui l'on donne un salaire annuel de £40.

Le municipalité de *Malbaie* n'a point d'école en opération. Celle de *Percé* en a une dont l'examen m'a satisfait. L'école de *l'Île Bonaventure* était fermée. Les affaires monétaires de la municipalité de la *Grande Rivière*, où j'ai trouvé une école, sont bien administrées.

37 élèves fréquentent l'école de la municipalité de *New-port* et *Pabos*. J'ai été satisfait des résultats de l'examen que j'en ai fait. L'instituteur touche des appointemens de £50. On vient d'y ouvrir une autre école.

Port-Daniel.—Cette municipalité a deux écoles en opération. L'une est fréquentée par 67 et l'autre par 45 enfans.

Hope.—Cette municipalité a deux écoles bien tenues; la première est fréquentée par 52 enfans d'origine anglaise.

Coz.—Cette localité a quatre écoles. Celle de l'arrondissement numéro un est excellente. Il s'y trouve 69 enfans. L'école de l'arrondissement numéro deux, fréquentée par 34 enfans, est bien tenue. J'en ai compté 46 dans l'école de l'arrondissement numéro trois. Enfin, la quatrième école est fréquentée par 23 enfans; mais comme on ne l'a ouverte que depuis peu de temps, il m'a été impossible de constater leurs progrès.

L'école de la municipalité de *Hamilton* est fréquentée par 48 enfans d'origine canadienne française qui font peu de progrès.

New-Richmond.—Il ne s'y trouve pas d'école sous le contrôle des commissaires, mais il en existe deux qui appartiennent à la minorité dissidente de la localité. Celle de l'arrondissement numéro deux en a 40. L'une et l'autre sont bien tenues.

Maria.—Cette municipalité possède trois écoles fréquentées, la première, par 38, la seconde, par 54 et la troisième, par 44 enfans. L'examen que j'en ai fait a été satisfaisant.

Carleton.—L'école de cet endroit est bien dirigée et a 34 enfans. Celle de la municipalité scolaire de *Nouvelle* en a 38 qui commencent à faire quelques progrès.

Shoolbred.—dans écoles y fonctionnent. L'une est fréquentée par 34 enfans et celle de l'arrondissement no 5 en a 33; elles sont bien conduites.

Les municipalités de *Mann*, de *Malapédia* et de *Ristigouche* n'en ont point. Je joins à ce rapport un tableau statistique que je fait suivre de quelques remarques.

MUNICIPALITES		Nombre d'arrondissemens d'école.	Nombre d'écoles appartenant aux commissaires.	Nombre d'écoles en opération.	Nombre d'instituteurs.	Nombre d'institutrices.	Nombre d'enfans fréquentant les écoles en opération.	Nombre d'enfans sous le contrôle des commissaires.
Comté de Gaspé,	Fox et Griffin Cove.....	2	1	101
	Cap des Rosiers.....	3	2	1	1	58	72
	Gaspé Bay North et Sydenham..	2	1	1	37	82
	Gaspé Bay South.....	1	1	1	36	133
	York et Haldimand.....	2	1	43
	Douglas.....	2	1	1	1	48	148
	Malbaie.....	2	1	68
	Percé.....	4	3	1	1	37	273
	Ile Bonaventure.....	1	1	1	1	39	42
	Grande Rivière.....	2	2	1	1	58	136
New-port et Pabos.....	3	2	2	1	69	69	
Comté de Bonaventure,	Port-Daniel.....	3	3	2	2	112	180
	Hope.....	2	2	2	2	92	127
	Cox.....	4	4	4	4	1	172	189
	Hamilton.....	5	5	1	1	48	210
	New Richmond.....	4	6	187
	" " dissidens.....	2	2	2	129
	Maria.....	5	5	3	1	2	136	235
	Carleton.....	3	3	1	1	34	145
	Nouvelle.....	3	1	1	1	38	168
	Shoolbred.....	5	5	2	2	68	197
	Mann.....	2	2	86
	Matapédia et Ristigouche.....	5	3	185
Total		69	53	27	22	63	1211	3066

On voit par le tableau qui précède que les municipalités des deux comtés de Gaspé et de Bonaventure possèdent 69 arrondissemens; il ne s'y trouve que 27 écoles en opération, lesquelles sont fréquentées par 1211 enfans. Sur ce nombre, 249 sont en état de lire correctement et 309, de lire sans épeler; 262 épellent et 291 apprennent l'alphabet. On enseigne l'écriture à 257 et 305 écrivent bien; 258 étudient les premières règles de l'arithmétique, 196, les règles composées, 87, la règle de trois et 62, les autres branches de l'arithmétique y compris le mesurage; 28 apprennent la tenue des livres, 34, la grammaire anglaise, 28, la grammaire française, 19, l'analyse des diverses parties du discours, 16, la géographie et 21, l'art épistolaire.

Au sujet des affaires monétaires, je dois dire que je les ai trouvées partout bien plus sagement administrées que l'année dernière. Les cotisations de l'année finissant le premier de juillet dernier ont produit la somme de £ 953 6 8; la subvention législative annuelle a été de £646 19 8. Les sommes d'argent encore dues par les contribuables s'élèvent à £196 14 0; celles qui doivent les commissaires d'école, à £89 17 4 et enfin le montant des deniers qu'ont encore en mains les divers secrétaires-trésoriers est de £245 13 7.

Extrait d'un rapport de M. l'inspecteur TANGUAY.

J'ai l'honneur de vous transmettre mon deuxième rapport sur la manière dont la loi d'éducation a fonctionné dans mon district d'inspection pendant le cours de l'année 1857.

Je regrette de voir que ce rapport ne démontre pas un progrès aussi généralement satisfaisant que ceux des années antérieures. Cet état de choses peut être attribué à plusieurs causes que nous ne pouvions contrôler. Une des premières est bien certainement la pénurie qui a pesé si lourdement sur le district de Kamouraska depuis quelques années. On sait que la population de ce district est presque exclusivement agricole, et que la mauvaise récolte des deux dernières années a mis une assez forte proportion des cultivateurs dans une position comparativement précaire. La rareté du numéraire a réveillé des velléités d'opposition à la loi d'éducation que l'on croyait endormies à toujours. A la pénurie, il faut ajouter une autre cause, sans laquelle, peut-être, la première n'eût pas osé éclater, je veux dire l'entrée en opération de l'acte municipal qui, dans ce district surtout, a été partout un objet de réprobation.

A la considération de cette loi, on s'est pris à regretter d'avoir ployé si aisément sous le joug de la loi d'éducation; on a cru voir dans cette condescendance l'origine de la nouvelle loi. On n'a vu dans l'une et l'autre qu'une odieuse machine à taxer, capable d'en faire surgir d'autres encore si on ne s'opposait pas de suite et énergiquement à leur mise en opération.

C'est dans cette vue que, dans plusieurs paroisses, on a fait main basse sur les conseils municipaux. Ces derniers ont cédé sans résistance; l'autorité suprême n'est pas intervenue et le peuple a relevé la tête. C'est alors qu'on s'est dit, à plusieurs places: "il faut aussi en finir avec ces cotisations d'école."

Dans 7 ou 8 paroisses de mon district, après avoir mis les conseils municipaux en fuite, on a fait entendre ces clameurs. Et chose étonnante, on n'a pas été au-delà. Tant il est vrai que la loi d'éducation est aujourd'hui entrée bien avant dans les habitudes du peuple; que l'éducation de ses enfans est regardée comme un devoir aussi sacré que celui de les nourrir et de les vêtir. Et d'ailleurs pour toucher à la loi d'éducation il eût fallu passer sur le corps du pasteur et de tous les principaux de chaque paroisse qui, tous, sont de zélés partisans de la cause de l'instruction populaire.

Une courte revue du fonctionnement de la loi dans chaque municipalité laissera une idée plus nette que des appréciations générales nécessairement vagues et partiellement injustes.

Matane.—Dans cette municipalité 4 écoles, dont 2 sous la direction d'institutrices et 2 sous celle d'instituteurs et fréquentées en moyenne, par 142 élèves, ont été en opération pendant la plus grande partie de l'année. Une de ces écoles a été conduite avec assez d'intelligence et d'habileté; deux peuvent être classées comme médiocres et la quatrième comme insuffisante. L'enseignement a été exclusivement élémentaire dans cette municipalité. Les deux instituteurs sont munis de diplômes. Ces écoles manquent généralement de livres et du matériel si nécessaire aux progrès des élèves et au bon ordre. Les salaires des institutrices sont de £20; les deux instituteurs ont, l'un £33 et l'autre £25.

Les cotisations scolaires ont été payées assez ponctuellement et le secrétaire-trésorier m'a paru capable de remplir les devoirs de sa charge, avec efficacité. L'éloignement de cette municipalité de ses voisines fait à la corporation scolaire une sérieuse difficulté de se procurer de bons instituteurs. Ces derniers ne laissant qu'avec répugnance les grandes et belles paroisses de la partie supérieure du comté pour descendre à Matane. L'espoir d'un meilleur salaire pourrait seul les y engager. Je résume:—

Durée de l'année scolaire 10½ mois.—Assistance moyenne à l'école 95 élèves.—Proportion des élèves fréquentant les écoles sur la population totale, d'après le recensement de 1851-52 1 sur 9.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 18s. 6d.

Métis.—La municipalité de Métis, avec les limites actuelles, est partagée en trois arrondissements. Un seul instituteur a été chargé d'enseigner alternativement, pendant une semaine, dans les trois arrondissements dans la saison d'hiver. La municipalité offrant une trop grande étendue pour n'en faire qu'un seul arrondissement, la corporation scolaire a eu recours à ce moyen qui n'est pas sans de graves inconvénients. Pour y obvier autant que possible, on a laissé aux enfans la liberté de suivre le maître dans les différens arrondissements. Pendant l'été on a réuni les 3 arrondissements en un seul.

Une maison d'école est en construction à l'endroit où s'est tenue l'école pendant la dernière partie de l'année. Il en existe une seconde dans un autre arrondissement, mais dans un état très négligé.

L'allocation pour Métis, sur l'octroi législatif, n'est que de £8 2 6. On a prélevé par cotisation £20 10 10½, outre le minimum de la rétribution mensuelle. Ces différentes sommes réunies sont à peine suffisantes pour le soutien d'une seule école.

Cette école n'étant pas en opération lors de mes visites d'automne et du printemps, je dois me contenter de remarquer qu'elle m'a paru avoir satisfait les parents. L'instituteur est muni d'un diplôme d'école-modèle :

Durée de l'année scolaire, 8 mois.—Assistance moyenne à l'école 42.—Proportion sur la population totale, 1 sur 7.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 17s. 6d.

St. Octave.—Dans cette nouvelle municipalité qui faisait ci-devant partie de celle de Métis, j'ai eu la satisfaction de trouver 5 écoles en opération, dont deux m'ont parfaitement satisfait. Dans les trois autres les enfans ont du moins appris la lecture, l'écriture, quelques notions de calcul et l'instruction religieuse. 166 enfans ont fréquenté ces 5 écoles pendant près de 8½ mois. La presque totalité de ces enfans a commencé par apprendre la première lettre de l'alphabet, et à ma dernière visite en juin, 47 lisaient bien ; 51 lisaient passablement et le reste épelaient ; 57 écrivaient, enfin 13 pouvaient apprendre la grammaire française.

Toutes ces écoles sont entre les mains de jeunes institutrices dont quelques-unes n'ont pas même l'âge requis pour enseigner, aux termes de la loi. Leur salaire n'est que £16 à £17. C'est autant qu'il a été possible de donner, avec les faibles moyens à la disposition de la corporation scolaire.

Ce petit début, tant faible qu'il soit, est cependant un grand bienfait pour ces pauvres enfans éloignés de tout autre moyen d'instruction.

La corporation scolaire est animée d'un bon esprit et les contribuables sont contents d'avoir enfin des écoles. Le secrétaire-trésorier est capable de remplir ses devoirs avec efficacité :

Durée de l'année scolaire 8½ mois.—Assistance moyenne à l'école 111 enfans.—Proportion sur la population totale 1 sur 5.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 13s.

Lepage.—Dans la municipalité Lepage, 6 écoles ont été en opération pendant l'année scolaire. Ces six écoles ont été fréquentées, en moyenne, par 125 enfans pendant la 1re période de l'année et par 184 pendant la dernière. 3 de ces écoles ont donné un résultat médiocre, mais comparativement satisfaisant ; les 3 autres ont été insuffisantes, l'utilité de telles écoles est certainement contestable. Malgré un tel état de chose, il serait injuste de ne pas reconnaître le zèle et les efforts du vénérable président de la corporation scolaire et du secré-

taire-trésorier. Malheureusement ils ne sont pas secondés et ils ne rencontrent partout que mauvais vouloir. En effet, sauf quelques rares exceptions, les contribuables sont indifférents, quand ils ne sont pas opposés à tout ce qui peut promouvoir l'avancement de l'instruction de leurs enfans. Les cotisations scolaires se payent avec répugnance et les enfans ne sont pas assidus à l'école. Si à cela l'on ajoute, l'incapacité, le peu de zèle de quelques-uns des instituteurs, le manque de livres et d'ameublement dans les écoles ; on comprendra que les progrès ont été nécessairement lents, pour ne pas dire nuls dans plusieurs arrondissemens.

Les instituteurs des écoles Nos. 2 et 3 sont assez instruits; ce qui leur manque, c'est de savoir maintenir la discipline si nécessaire dans une école nombreuse, où un seul maître enseigne à la fois des matières diverses à plusieurs classes.

Deux instituteurs sont munis de leurs diplômes, et reçoivent, l'un £35 et l'autre £25 de salaire. Celui des institutrices ne dépasse pas £18 :

Durée de l'année scolaire $10\frac{1}{2}$ mois.—Assistance moyenne à l'école 124.—Prop. sur la population totale 1 sur 10.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 18s. 6d.—Récompenses distribuées 7.

Lessard.—J'ai trouvé dans cette municipalité six écoles dont 4 sous la direction d'instituteurs habiles et dévoués qui ont fait preuve de progrès étonnans ; les deux autres quoique inférieurs ne sont pas non plus, sans mérite. Ces écoles ont été fréquentées par 212 enfans. Je dois faire une mention toute spéciale de la satisfaction que j'ai éprouvée dans les Nos. 1 et 2. C'était pour moi une véritable jouissance de voir ces jeunes intelligences briller d'un nouvel éclat à chacune de mes visites. 3 instituteurs ont pris leurs diplômes, les 3 autres attendent la formation d'un bureau d'examineurs à Rimouski, pour subir l'examen exigé.

Tout irait donc pour le mieux dans cette municipalité sans la coupable indifférence et la négligence impardonnable de la corporation scolaire à faire payer les contributions pour écoles. Il est pénible de penser que ces bons instituteurs qui ne reçoivent que £18, £20, £30 et £40 de salaire attendent des années entières après cette misérable pitance.

Les finances de la corporation sont dans un état très-obéré ; c'est ce qui a empêché d'ouvrir une 7^{me} école que requiert l'étendue de la municipalité :

Durée de l'année scolaire $10\frac{1}{2}$ mois.—Assistance à l'école 180 enfans.—Prop. sur la population totale 1 sur $8\frac{1}{2}$.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 15s 3d.—Récompenses distribuées 23.

Rimouski.—L'académie des filles de Rimouski est conduite d'une manière irréprochable par les bonnes dames de la Congrégation et je ne puis trop féliciter cette paroisse du zèle qu'elle met à encourager cette institution qui, quoique naissante, s'est déjà placées au niveau des meilleures maisons de cet ordre, pour répondre aux besoins toujours croissans de cette florissante localité. 100 élèves dont 53 pensionnaires sont venues puiser dans cette maison la science, l'ordre, la discipline et la piété. Les progrès faits pendant cette année sont plus qu'ordinaires.

Je voudrais pouvoir en dire autant du Collège industriel, mais cette institution, en dépit du zèle et du bon vouloir de ses fondateurs et professeurs, s'est vue en butte à divers embarras qui ont beaucoup nui à son développement. Le manque d'un local convenable, l'absence de cette discipline sévère qui doit régner au milieu de jeunes gens toujours prêts à secouer le joug de l'obéissance, le mésintelligence entre les professeurs, tels sont, je crois, les principaux obstacles contre lesquels il a fallu lutter pendant l'année qui vient de finir. J'encou-

rage autant que je le puis, les fondateurs de cette utile institution à persévérer dans les louables efforts qu'ils ont faits jusqu'ici pour doter la paroisse et le comté de Rimouski de deux maisons dont le besoin était senti depuis longtemps par tous les vrais amis de l'éducation. 73 élèves ont fréquenté cette institution.

Neuf autres écoles dont 3 bonnes et 6 médiocres ont concouru, avec les deux académies, à répandre l'instruction dans cette grande et importante paroisse. Deux arrondissements n'ont pas eu d'instituteurs à raison du peu de zèle qu'ils ont montré à profiter de celles qu'ils avaient ci-devant.

Ici encore la corporation scolaire a manqué d'énergie pour faire payer les contributions. Les instituteurs souffrent de cette négligence et l'effet serait que les meilleurs instituteurs prendraient une autre direction, si cet état de choses devait durer plus longtemps. La plupart des écoles manquent de surveillance et d'encouragement. De là, indifférence des parents, manque d'assiduité à l'école de la part des enfants, manque de livres et d'autres choses indispensables :

Durée de l'année scolaire 10 mois.—Assistance moyenne à l'école 375.—Proportion sur la population totale 1 sur 8.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 17s. 3d.—Récompenses accordées 16.

Bic.—Il y avait dans cette municipalité 3 écoles en opération lors de ma dernière visite ; deux ont fait preuve de progrès bien satisfaisants. Toutes ces écoles sont sous la direction d'institutrices. Les écoles sont passablement bien pourvues du matériel nécessaire, 144 enfans les ont fréquentées ; 50 lisent bien ; 60 passablement bien ; 70 écrivent. On y enseigne aussi la géographie, l'histoire Sainte et celle du Canada ; la composition au point de vue de l'art épistolaire, et la grammaire française. Aux 3 écoles existantes il en faudrait ajouter deux autres pour répondre aux besoins de toute la municipalité. Les faibles ressources à la disposition des commissaires ne le permettent point.

Je pourrais dire de cette corporation ce que j'ai dit de plusieurs autres ; qu'elle néglige la perception des cotisations, qu'elle met peu de zèle à l'accomplissement de ses devoirs et partant qu'elle fait un tort réel à la cause de l'éducation. Les institutrices reçoivent un salaire de £26 à £27 :

Durée de l'année scolaire 10½ mois.—Assistance moyenne à l'école 101.—Prop. sur la population totale 1 sur 9.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 17s. 5d.—Récompense distribuées 10.

St. Fabien.—Cette municipalité avait 4 petites écoles en opération lors de mes visites. On y enseignait la lecture, l'écriture l'épellation et quelques notions de calcul. Ces écoles ont été fréquentées peu assidument, étaient mal pourvues de livres, bancs, tables, etc. Elles sont toutes sous la direction de jeunes institutrices peu habiles à enseigner. 145 enfans les ont fréquentées pendant une période quelconque de l'année. Les institutrices recevaient un salaire de £14 à £20. Aucune d'elles n'est munie de diplôme. Les progrès ont donc été bien lents, mais il serait difficile de faire mieux avec les éléments dont nous pouvions disposer. Les comptes quoique tenus avec peu de méthode sont cependant intelligibles et corrects. Il est dû peu d'arrangés de cotisations.

Durée de l'année scolaire 10½ mois.—Assistance moyenne des enfans à l'école 103.—Proportion sur la population totale 1 sur 8.—Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 12s. 6d.

St. Simon.—Six écoles étaient en opération lors de ma première visite, mais une institutrice ayant été destituée, pour cause d'inaptitude, elle n'a pas encore été remplacée. Trois de ces écoles peuvent être considérées comme suffisantes, les deux autres sont médiocres. L'état de choses actuel est un grand progrès comparé à celui des années passées. 200 enfans ont fréquenté ces 5 écoles. A quelques élèves, en outre des matières prescrites pour les écoles

élémentaires, on a enseigné l'art épistolaire, et l'analyse grammaticale. Je remarque avec plaisir qu'il règne un meilleur esprit parmi les contribuables. Trois écoles sont assez bien pourvues de livres, tables, planches de démonstration, etc. Les comptes et registres de la corporation scolaire sont tenus régulièrement; les finances sont dans un état satisfaisant. Deux instituteurs sont munis de leurs diplômes, l'un pour école-modèle et l'autre pour école élémentaire. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne des enfants à l'école 165. Proportion sur la population totale 1 sur 9. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 12s. 10d. Récompenses distribuées 8 volumes.

Trois-Pistoles.—J'ai trouvé dans cette municipalité dix écoles en opération lors de mes visites. Ces écoles étaient fréquentées par 355 enfants pendant la première partie de l'année, et par 461, pendant la dernière. De ces dix écoles cinq peuvent être classées comme bonnes et suffisantes; une comme excellente et quatre médiocres. La presque totalité des institutrices de cette paroisse a subi l'examen exigé et obtenu le diplôme requis. Je dois remarquer en passant que ces diplômes ne sont pas toujours une garantie de capacité et surtout d'habileté à enseigner avec la malheureuse facilité avec laquelle on les accorde. L'instruction dans cette paroisse, sans être dans un état bien florissant, progresse cependant d'une manière satisfaisante et va s'améliorant d'année en année. Le fait que cette paroisse a trouvé dans son zèle seul les moyens d'élever une maison d'éducation, comme celle qui va bientôt s'y ouvrir, est assez pour me dispenser d'entrer dans plus de détails. Les finances de la corporation sont dans une condition des plus satisfaisantes. Les écoles sont assez bien pourvues de livres et d'autres objets nécessaires. Durée de l'année scolaire 11 mois. Assistance moyenne à l'école 298 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 6½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 11s. 4d. Récompenses distribuées 38 volumes.

St. Eloi.—Dans cette municipalité quatre écoles ont été en opération, trois ont fait preuve de progrès bien satisfaisants, la quatrième, par suite de préjugés, n'a été fréquentée que par un petit nombre d'élèves. Je dois faire une mention toute spéciale de Mde Perrault. Ses élèves dont le nombre s'accroît rapidement font des progrès qui m'étonnent toujours; cette institutrice a reçu un brevet d'école-modèle. Je puis faire un rapport favorable des trois écoles de St. Eloi. La perception des deniers de la corporation est un peu arriérée. Les comptes sont tenus d'une manière régulière. Cette paroisse, par les efforts qu'elle a faits, par le nombre comparativement grand des enfants qui ont fréquenté les écoles, a droit à la continuation de l'aide supplémentaire qu'elle a reçue pour cette année. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école 195 enfants. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 9s. 1½d. Récompenses distribuées 6 volumes.

Isle-Verte.—Nous n'avons eu que huit écoles en opération dans cette municipalité pendant l'année qui vient de s'écouler. Deux arrondissements sont demeurés sans écoles par l'insouciance des intéressés. Une seule école, je regrette de le dire, a fait des progrès vraiment satisfaisants, c'est celle de Mlle Adèle Richard. Toutes les autres n'ont donné qu'un mince résultat, pour différentes causes. Manque d'assiduité des enfants aux écoles, manque de livres, apathie des parents, incapacité et négligence de plusieurs instituteurs et, je pourrais ajouter pas dessus tout, manque de surveillance et d'encouragement de la part de la commission scolaire. Ici comme dans plusieurs autres municipalités on s'est contenté de se conformer à la lettre de la loi, sans s'occuper de son esprit. On a engagé des instituteurs, on a imposé la cotisation et la rétribution mensuelle, on a visité les écoles deux fois dans l'année, et l'on ne s'est point préoccupé davantage des résultats.

Comme compensation à ce triste état de choses, je suis heureux de pouvoir dire qu'on se propose de confier la direction des deux écoles principales, pour l'année prochaine, à des personnes dont le nom seul est une garantie de succès. On a fait dans ce but des sacrifices bien louables et qu'il serait injuste de passer sous silence. Le salaire des institutrices dans la plupart des arrondissements a été de £13 10s. à £18, celui de l'instituteur de l'école-modèle a été de £45 et celui de l'institutrice, de £35.

Malgré les sommes considérables que cette paroisse a dû payer depuis quelques années pour la construction d'une église, d'un couvent, d'un presbytère, de ponts, etc., la perception des cotisations d'école n'est pas beaucoup arriérée. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école 298 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 7½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 12s. 6d. Récompenses distribuées 4 volumes.

Kakouna.—Cinq écoles ont été maintenues en opération pendant la première partie de l'année et quatre seulement pendant la dernière, dont deux bonnes, une tolérable et deux tout-à-fait insuffisantes et dont les institutrices ont été destituées lors de ma première visite ; une d'elles n'a pas été remplacée. L'école-modèle n'a rien laissé à désirer. Le bon ordre, la régularité, le zèle dont j'avais à féliciter cette paroisse, les années passées, ont fait place à l'apathie et à l'indifférence. Je regrette d'avoir à constater que l'éducation marche plus lentement et avec moins de succès que naguères, et que cet état de choses est encore dû en plus grande partie au peu de zèle que les commissaires d'école mettent à s'acquitter de leurs importants devoirs. J'attends beaucoup de bons résultats de l'institution qui vient de s'ouvrir dans cette paroisse, sous les auspices des bonnes Sœurs de la Charité. Je ne dois pas comprendre non plus dans le blâme donné les arrondissements Nos. 1, 2 et 5. Les finances de la corporation sont dans un état peu satisfaisant. Les enfants sont peu assidus à fréquenter les écoles, surtout pendant la belle saison, temps auquel l'affluence des étrangers vers cette paroisse occupe même la population de nos écoles. En résumé, progrès lents depuis deux à trois ans dans plusieurs arrondissements ; écoles mal pourvues des objets nécessaires. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école 121 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 8. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 11s. 1½d. Récompenses distribuées, 9 volumes.

St. Arsène.—Six écoles sous contrôle et une école indépendante ont été en opération pendant l'année scolaire qui vient de finir. Je les classe ainsi : très progressives deux, passablement bonnes trois, et sans résultats appréciables, deux. Ces sept écoles ont été fréquentées par 291 élèves seulement pendant la dernière partie de l'année scolaire et par 381 pendant la première. Cette énorme différence est due à un mécontentement survenu dans un des principaux arrondissements, lequel a eu l'effet d'éloigner un grand nombre d'élèves. Dans cette municipalité on trouve généralement du zèle pour l'éducation, de la ponctualité à régler les cotisations, et un intérêt marqué à tout ce qui a trait à l'instruction de la jeunesse. Grand nombre de familles font de grands sacrifices pour donner à leurs enfants une éducation classique. Des élèves sortis de cette paroisse brillent dans nos grands établissements d'éducation. En résumé, il y a lieu d'être satisfait de l'esprit qui anime cette municipalité. Les comptes et registres sont tenus régulièrement et les finances sont dans un état prospère. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école 251 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 7. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 12s. 6d. Récompenses distribuées 16 volumes.

St. Modeste ou Whitworth.—Une seule école fréquentée par 56 enfants, et dont les progrès sont assez satisfaisants, a été en opération. La pauvreté des

contribuables, l'insuffisance de l'octroi législatif, des dettes antérieurement contractées n'ont pas permis à la corporation d'en établir une seconde dont le besoin se faisait vivement sentir. Sans les malheureux obstacles que je viens d'énumérer, les habitants de cette localité seraient bien disposés. Une autre année on maintiendra deux écoles, et par ce moyen la plus grande partie des enfants pourra en profiter. Il y a lieu d'être satisfait de ce qu'on a fait pour l'éducation dans cette petite municipalité. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance à l'école 40 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 8. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 10s. Récompenses distribuées 4 volumes.

St. Edouard.—Deux écoles tenues sur un excellent pied ont été en opération dans cette municipalité. Ces deux écoles primaires-supérieures, sont, l'une de garçons sous la direction de M. T. Traver, et l'autre de filles confiée à Dlle. Ph. Vallée, jeune institutrice d'un talent et d'un zèle que je ne saurais trop louer. Les langues française et anglaise ont été enseignées avec un égal soin dans ces deux écoles. L'enseignement comprenait en outre, la calligraphie, la géographie, l'histoire, le calcul et les ouvrages à l'aiguille pour les jeunes filles. Une louable émulation entre les deux écoles a activé les progrès des élèves et fait briller surtout le talent à enseigner que possède l'institutrice, 153 enfants ont fréquenté assez assidûment ces deux écoles. Je regrette d'avoir à dire que la lenteur avec laquelle on fait payer les contributions d'école, et par une conséquence inévitable, le retard que l'on apporte à payer aux instituteurs leurs salaires, a été pour ceux-ci un sujet de plainte et de découragement. L'instituteur reçoit £75 d'appointements et l'institutrice £40, outre le chauffage et le logement. On conçoit que l'entretien de ces deux écoles qui ne pèse que sur un petit nombre de contribuables, les autres étant de petits industriels absolument incapables de donner au-delà de la cotisation foncière, est une charge lourde qui rend un peu excusable le retard qu'on met à s'acquitter de ce devoir. Les comptes, quoiqu'un peu arriérés, sont tenus régulièrement. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école 125 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 6½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 15s. Récompenses distribuées 11 volumes.

Rivière du Loup.—Dans la rivière du Loup, sept écoles étaient en opération lors de mes visites. Le résultat des examens de cinq d'entre elles fut assez satisfaisant; celui des deux autres était au-dessous de la médiocrité et l'argent payé pour soutenir ces deux écoles l'a été en pure perte. L'éducation marche à pas lents dans cette municipalité, les écoles sont mal pourvues des choses nécessaires, les parents des élèves témoignent peu de zèle pour leur avancement et la surveillance des commissaires n'est pas suffisante. Ici encore on tient plus à se conformer à la lettre de la loi qu'à en remplir l'esprit. 340 enfants ont fréquenté ces écoles pendant une période plus ou moins longue de l'année scolaire. Dans toutes les écoles on a enseigné avec plus ou moins de succès la lecture, l'écriture, l'orthographe, la grammaire, des notions de calcul et donné l'instruction religieuse.

La nouvelle paroisse de N.-D. du Portage sera érigée en municipalité séparée dès le commencement de l'année prochaine. La perception des cotisations et contributions mensuelles est arriérée. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne 280 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 8. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 15s. 4d. Récompenses distribuées 4 volumes.

St. André.—Dans St. André 9 écoles ont été en opération pendant la plus grande partie de l'année scolaire; un seul arrondissement a été privé d'école. Le résultat de l'examen de l'école-modèle sous l'habile et intelligente direction

de Mlle. de Beaumont ne laisse rien à désirer. Il m'a été montré des cahiers de composition littéraire et de calligraphie qui défient toute concurrence. 74 élèves ont reçu de cette digne institutrice le bienfait d'une bonne instruction. Cinq autres écoles ont concouru avec la première à donner à la jeunesse de cette paroisse une éducation appropriée aux besoins du pays et à la placer au premier rang de celles qui travaillent sérieusement à instruire la nouvelle génération. Les trois dernières écoles sont fort médiocres. Les comptes et régistres de la corporation sont tenus régulièrement. Avec l'aide du bureau d'éducation et la coopération des intéressés de l'arrondissement No. 2 on a érigé une grande et commode maison d'école pour l'école-modèle qui devra y ouvrir ses classes dans le cours de l'automne. Durée de l'année scolaire 11 mois. Assistance à l'école 309 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 6½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 13s. 11d. Récompenses distribuées 15 volumes.

St. Alexandre.—Dans St. Alexandre 4 écoles ont été en opération pendant la première partie de l'année et 3 seulement pendant la dernière. Le résultat des examens de 3 d'entre elles a été bien satisfaisant. Je dois faire une mention des plus favorable de l'école de Mlle. Dumais; cette institutrice a fait faire à ses élèves des progrès vraiment étonnants dans l'espace de quelques mois. Sans l'état arriéré dans lequel se trouve la perception des cotisations scolaires je dirais que tout va bien dans cette municipalité. Les faibles moyens à la disposition de la corporation scolaire lui ont fait un devoir de réduire à 4 le nombre des écoles et de laisser ainsi 2 arrondissements sans écoles. 143 enfants ont fréquenté ces 4 écoles, ou plutôt ce nombre d'élèves doit être réparti entre 3 écoles la quatrième ayant été à peu près déserte. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école, chaque jour, 111 enfants. Proportion sur la population totale 1 sur 7. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 17s. Récompenses distribuées, 4 volumes.

Ste. Hélène.—Dans Ste. Hélène, j'ai trouvé six écoles en opération lors de mes visites. Le résultat des examens de deux d'entre elles a été bien satisfaisant; les quatre autres n'ont fait preuve d'aucun progrès. Dans ces dernières on s'est contenté d'enseigner d'une manière bien imparfaite, la lecture, l'écriture, les premières notions de l'arithmétique, l'orthographe et le catéchisme. Par suite du mince salaire accordé par la corporation, l'enseignement est tombé entre les mains de jeunes personnes peu instruites et sans expérience, sauf toujours les deux exceptions que j'ai mentionnées, 137 élèves seulement ont fréquenté ces six écoles et le plus grand nombre n'est pas sorti du cadre décrit plus haut. Les comptes et régistres de la corporation sont tenus régulièrement et par une personne compétente. Il est comparativement dû peu d'arrérages de cotisations. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance à l'école chaque jour, 98 enfans. Proportion sur la population totale 1 sur 8. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 13s. 1d. Récompenses distribuées 2 volumes.

St. Paschal.—Dans St. Paschal j'ai trouvé 10 écoles en opération lors de mes visites pendant l'année écoulée; un seul arrondissement est resté sans école. 343 élèves sont portés sur les régistres; 4 écoles sont dans un état prospère, ce sont les Nos. 2, 3, 4 et 8. Les deux Delles. Ainsbrow mettent dans l'accomplissement de leur pénible tâche le même zèle, le même dévouement que par le passé: aussi le même succès vient-il couronner leurs efforts. Seulement il est à regretter que les trop fréquentes absences d'un assez grand nombre surtout à certaines saisons de l'année, viennent ralentir les progrès, détruire le fruit d'une partie de leur travail et nuire au classement des élèves. Six écoles n'ont fait que peu de progrès les unes par suite de l'incapacité des institutrices, les autres par le manque d'assiduité de la part des élèves, d'autres enfin, par manque de bienveillance et d'encouragement de la part des commissaires.

Plusieurs écoles sont mal pourvues de livres. Dans ces six arrondissements on eût certainement pu faire beaucoup plus. La grammaire française, la géographie, l'histoire et la composition auraient dû s'y enseigner. Les comptes et registres de la corporation sont tenus d'une manière peu satisfaisante. Il est encore dû beaucoup d'arrérages de cotisations et de contributions nouvelles. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école, chaque jour de l'année, 295 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 8½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 14s. 2d. Récompenses distribuées 11 volumes.

Kamouraska.—Dans cette importante municipalité j'ai trouvé huit écoles sous contrôle et 2 écoles indépendantes fréquentées en totalité par 395 enfans. Toutes ces écoles, sauf 3, n'ont donné qu'un médiocre résultat. L'académie des filles sous la direction des sœurs de la C. de N.-D., est conduite de la manière la plus satisfaisante. 79 élèves sont inscrites sur le registre. L'enseignement y est le même que dans toutes les maisons de cet ordre, sans excepter la langue anglaise et la musique instrumentale. L'académie des garçons n'a pas donné des résultats aussi satisfaisants. L'école de Mlle. E. Vézina et celle de M. L. Hudon ont aussi fait preuve de progrès. Je regrette qu'on n'ait pas donné aux autres écoles des instituteurs plus capables et qu'on ne les ait pas entourées de plus de surveillance et d'encouragement. Elles sont généralement mal pourvues du matériel nécessaire. Ce qui manque pour assurer leur succès, c'est une surveillance active et des témoignages d'intérêt de la part des autorités. Les contribuables sont amis de l'éducation et feraient volontiers les sacrifices nécessaires pour mettre leurs écoles dans un état florissant. Une réduction considérable dans les salaires des instituteurs et la multiplication des écoles ont amené l'état de choses que je viens de signaler. La perception des cotisations est arriérée. Les comptes et registres sont tenus régulièrement. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école chaque jour 325 enfans. Proportion sur la population totale 1 sur 6. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école, 13s. 9d. Récompenses distribuées, 2 volumes.

St. Denis.—Sept écoles ont été en opération pendant la première partie de l'année et six seulement pendant le dernier semestre, les arrondissements No. 1 3 et 4 ayant été réunis. De ce nombre cinq ont été sous le contrôle de la corporation scolaire et la sixième était indépendante. Je suis heureux d'avoir à faire un rapport favorable des examens de quatre d'entre elles. L'école No. 6 a donné de médiocres résultats, tandis que ceux de l'école No. 1 ont été satisfaisants. 340 élèves ont fréquenté ces six écoles pendant une partie de l'année. La mauvaise administration des années antérieures sous le rapport financier, a mis la corporation actuelle dans la pénible position de faire face à une dette comparative considérable. Pour cela il a fallu élever le taux des cotisations et réduire le nombre des écoles, diminuer les salaires des instituteurs et imposer la rétribution mensuelle. Ces mesures n'ont pas été effectuées sans créer un mécontentement passager. Malgré ces petites difficultés et quelques écoles médiocres, la paroisse de St. Denis n'en conserve pas moins la réputation d'être la "*pepinière des instituteurs*" et de marcher en tête des paroisses amies de l'éducation. Les écoles sous la direction de Dlle. A. Bégin, de M. C. Petigrew et de M. A. Côté ont été conduites avec beaucoup de succès.

Le secrétaire-trésorier a tout le zèle et l'énergie qu'il fallait pour rétablir l'ordre dans les finances: sa bonne volonté a suppléé à tout. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école chaque jour 296 enfans. Proportion sur la population totale 1 sur 6. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école, 12s. 6d. Récompenses distribuées, 10 volumes.

Notre Dame du Mont-Carmel.—Cette petite municipalité a maintenant deux écoles en opération, et le résultat de leur examen a été satisfaisant ; 102 enfans y ont reçu l'instruction. Pour répondre aux besoins de la municipalité qui est assez étendue, il eût fallu deux écoles de plus ; mais les moyens à la disposition de la corporation scolaire ne lui ont pas permis de le faire pour l'année écoulée. La municipalité du Mont-Carmel comprend une localité isolée de Saint Denis, dont elle faisait ci-devant partie, par une suite de montagnes élevées qui rendent les communications au dehors très difficiles. Ces deux écoles qui donnent, outre l'enseignement des matières prescrites dans les écoles élémentaires, l'instruction religieuse, sont donc d'un grand avantage pour ces pauvres enfans, privés, pendant une partie de l'année, de tout autre moyen d'instruction.

Malgré la pauvreté d'un certain nombre de parents qui ne peuvent vêtir leurs enfans pour les y envoyer en toute saison ; malgré aussi la grande distance que ces pauvres enfans ont à parcourir, ces deux écoles ont opéré d'une manière satisfaisante. Les comptes et registres de la corporation sont tenus peu régulièrement. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école chaque jour de l'année 69 enfans. Proportion sur la population totale 1 sur 7. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 9s. 9d.

Rivière Ouelle.—Quatre écoles ont été en opération pendant l'année qui vient de s'écouler, toutes sous les soins d'instituteurs bien capables. L'école principale, sous l'habile et intelligente direction de M. C. Ouellet, a été tenue d'une manière irréprochable. M. Ouellet est un instituteur instruit, laborieux, assidu à remplir son devoir et qui ne laisse échapper aucune occasion d'instruire les élèves et d'ajouter à leurs connaissances. Les autres instituteurs de cette paroisse m'ont aussi paru enseigner avec succès et d'après des méthodes approuvées. Le couvent des Dames de la Congrégation donne aussi une excellente éducation à 60 jeunes filles. Un arrondissement est demeuré sans école. Les écoles sont encore soutenues par souscriptions volontaires ; mais il a fallu tout le zèle et toute la bonne volonté d'un certain nombre de contribuables pour suppléer à l'inefficacité de ce mode de subvention. Encore est-il probable qu'il faudra, dès l'année prochaine, recourir à la cotisation légale ou coërcitive.

Les comptes et registres sont dans un état irréprochable. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école chaque jour de l'année 180 enfans. Proportion sur la population totale 1 sur 6. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 20s. Récompenses distribuées 9 volumes.

Saint Pacôme.—6 écoles étaient en opération lors de ma dernière visite une est indépendante et soutenue par des personnes bienveillantes et amies de l'éducation ; 5 sont sous contrôle. Toutes ont été tenues par des maîtres assez habiles, et si le succès de quelques unes d'entre elles n'a pas été aussi complet que par le passé, il faut l'attribuer à des circonstances prises en dehors de la question de l'éducation et qui ne laissent pas moins intacts le zèle, les efforts et même les sacrifices du vénérable président de la corporation, auquel est dû tout le bien accompli depuis quelques années, 157 enfans ont fréquenté les écoles, qui sont passablement pourvues de livres etc. Le secrétaire trésorier est actif et remplit avec ponctualité les devoirs de sa charge : les comptes sont dans un état beaucoup moins arriéré que ceux de paroisses plus riches, ce qui prouve que la diligence ou la négligence du secrétaire trésorier est presque toujours la cause unique du bon ou du mauvais état des finances.

Durée de l'année scolaire 10½ mois ou 208 jours d'école. Assistance moyenne à l'école chaque jour de l'année 125 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 9. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école.

Ixworth.—Petite municipalité assez pauvre qui, dans le but de payer de vieilles dettes, n'a tenu ses écoles en opération que pendant 5 mois. Ces deux écoles fréquentées par 72 élèves ont donné un résultat satisfaisant, eù égard au peu de temps qu'elles ont existé. Une très faible portion des cotisations était payée lors de ma visite. Les contribuables ont demandé le bénéfice de la 5me. clause de l'acte 12 Vict. chap. 50, en faveur des municipalités pauvres. Aucune n'y a des droits plus incontestables. Durée des écoles 5 mois. Assistance moyenne à l'école 45 élèves. Proportion sur la population 1 sur 10. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 10s.

Ste. Anne de la Pocatière.—11 écoles, dont 10 sous contrôle et une indépendante, ont été en opération pendant l'année qui vient de finir. 435 élèves étaient inscrits sur les registres. L'école indépendante sous la direction de Mlle. A. Gagnon a fait preuve de progrès remarquables. Je puis en dire autant de celles des Dllcs. A Richer, M. Gagnon, et L. Hudon. Les institutrices des arrondissements Nos. 2, 6, 7, n'ont eu que de bien faibles succès. De telles écoles ne devraient pas être tolérées. Outre les 434 élèves qui ont reçu l'instruction dans les 11 écoles, plus de 50 ont suivi le cours collégial, ce qui fait au delà de 585 enfants de cette paroisse qui s'instruisent. Je vois avec plaisir que le nombre de ceux qui suivent les classes au beau collège de Ste. Anne va s'augmentant d'année en année. La plupart des écoles sont passablement bien pourvues du matériel nécessaire. On aurait encore obtenu de meilleurs résultats si tous les membres de la commission des écoles étaient des hommes éclairés et assez amis de la cause dont ils sont les défenseurs naturels pour seconder les bonnes dispositions de la paroisse, pour sacrifier aux devoirs de leur position de mesquines vengeances de parti, pour n'écouter que ce qui peut promouvoir les vrais intérêts de l'éducation en un mot s'ils étaient capables de comprendre l'étendue de la responsabilité qui pèse sur eux.

Je regrette de dire qu'il n'en a pas été ainsi pendant l'année qui vient de finir, et que le progrès accompli n'est pas l'œuvre de la commission, mais plutôt le résultat d'un sentiment profondément compris des avantages d'une bonne éducation, et de la nécessité de suivre le mouvement intellectuel dont le Collège est un agent si actif. Le prélèvement des cotisations est considérablement arriéré, au point même d'accuser une négligence peu excusable. Les délibérations de la corporation sont enrégistrées régulièrement. Durée de l'année scolaire 10½ mois. Assistance moyenne à l'école chaque jour de l'année 380 élèves. Proportion sur la population totale 1 sur 6½. Coût de l'instruction de chaque enfant fréquentant l'école 11s. 9d. Récompenses distribuées 28 volumes.

Il résulte évidemment de l'état sommaire qui précède que les principaux obstacles au fonctionnement de la loi ont été :

1°. L'inaptitude des commissaires d'écoles dont près des deux-tiers sont peu instruits, et ont pour but principal et unique, non de promouvoir les intérêts de l'éducation et de forcer les contribuables à faire les sacrifices nécessaires pour atteindre cet objet, mais bien de ménager leurs bourses. Pour ces hommes toute la science administrative se réduit à mettre sur pied un nombre quelconque d'écoles avec le moins de dépenses possibles ; d'en faire juste assez pour se mettre à l'abri des pénalités imposés par la loi, sans aller au-delà. Le petit nombre d'hommes éclairés et vraiment amis du peuple et de l'instruction de ses enfants que l'on rencontre dans les bureaux des commissaires d'écoles, sont dans l'impossibilité de faire tout le bien qu'ils désirent, par l'obligation où ils sont de lutter constamment contre des collègues plus nombreux, et de ménager leurs susceptibilités. Quand donc n'aurons-nous pour commissaires d'école que des

hommes instruits, ou du moins amis de l'éducation ! De plus il reste encore trop de pouvoirs discrétionnaires aux corporations scolaires.

2^o. L'insuffisance du salaire des instituteurs qui a pour effet d'enlever chaque année à ce corps les sujets les plus capables, et de laisser l'enseignement presque exclusivement entre les mains de jeunes institutrices, généralement assez instruites, mais qui manquent de cette expérience qui vaut mieux encore que l'instruction. Ces jeunes filles, après avoir enseigné pendant trois ou quatre années, avec plus ou moins de succès, se marient et laissent là une carrière qu'elles n'avaient embrassée que temporairement. Il faut les remplacer par d'autres jeunes filles, qui, ainsi que leurs devancières, quitteront l'enseignement juste au temps où l'expérience acquise pourrait en faire de bonnes institutrices. Sans doute que dans les écoles composées de tout jeunes enfants, l'institutrice est encore préférable à l'instituteur mais encore faut-il qu'elle ait assez d'expérience et de poids pour remplir convenablement le rôle important qui lui échoit. Sur 153 écoles en opération dans mon district, 126 sont entre les mains d'institutrices.

3^o. L'extrême pénurie, qui pèse si lourdement sur la partie du pays dont se compose mon district d'inspection, est un obstacle plus sérieux encore que les précédents, car il donne raison à la parcimonie des corporations scolaires vis-à-vis des instituteurs, et aux parents des enfants des écoles de retenir ces derniers chez eux pendant une bonne partie de l'année scolaire pour se faire aider dans leurs travaux agricoles. Les fréquentes absences de l'école causées, soit par la rigueur des saisons, la trop grande étendue des arrondissements d'école, le manque de vêtements chauds ou convenables ; soit par de petits mécontentements ; soit parcequ'on occupe les enfants aux travaux des champs, surtout dans les nouveaux établissements, soit parceque l'ouverture de l'école, se fait souvent attendre pendant plusieurs mois ; entraînent une perte de temps considérable et retardent beaucoup les progrès de l'éducation. Tel élève inscrit sur le journal depuis 7 à 8 ans et qui vous répond qu'il va à l'école depuis ce nombre d'années ne saurait fournir une assistance consécutive de plus de deux ou trois ans, soit : trois à quatre mois par année. Que l'on ajoute le manque de livres, de papier, de plumes, d'encre, etc., qui est plus grand dans les districts éloignés des villes, et le peu d'habileté d'un certain nombre d'instituteurs, et l'on sera moins étonné de la lenteur de nos progrès.

Pour combattre ce mal autant qu'il était en moi, j'ai posé pour condition à l'obtention des récompenses que la libéralité du département de l'instruction publique a mises entre nos mains pour être distribuées : l'assiduité à l'école, la bonne conduite et l'application ; le succès, les progrès, même remarquables, n'ont reçu de prix qu'à cette condition. J'ai pu me convaincre, à une seconde visite, que tous ou presque tous ceux qui pouvaient prétendre à ces prix ont été plus assidus, plus sages à l'école et plus appliqués. J'attends les plus heureux résultats des ces distributions de prix qui flattent encore plus l'amour propre des parents que celui des enfants et qui, si on sait les faire avec discernement et impartialité auront plus d'effet que les foudres de la loi contre les premiers et les punitions en usage contre les derniers.

Pour donner une idée plus nette du degré d'instruction que reçoit la jeunesse qui fréquente les différentes espèces d'institution d'éducation dans mon district d'inspection, je fais l'extrait suivant de mes tableaux statistiques, dans lequel j'établis la proportion des enfants apprenant les matières indiquées sur la population totale et sur celle des enfants fréquentant les écoles.

Tableaux statistiques des enfans fréquentant les écoles.

Matières enseignées.	Nombre d'élèves.	Proportion des enfans sur le nombre total de ceux qui fréquentent l'école.	Proportion sur la population totale depuis le recensement de 1852.
Elèves lisant depuis A B C, jusqu'à lecture courante.....	2038	$31\frac{1}{8}$ par 100.	$4\frac{3}{4}$ par 100.
Lisant bien français, latin.....	2458	$37\frac{3}{4}$ "	$5\frac{1}{4}$ "
Sachant lecture courante.....	2037	$31\frac{1}{8}$ "	$4\frac{3}{8}$ "
Ecrivant.....	3268	$50\frac{1}{4}$ "	7 "
Apprenant les quatre premières règles simples de l'arithmétique.....	1213	$18\frac{3}{4}$ "	$2\frac{3}{4}$ "
" les règles composées.....	1209	$18\frac{3}{4}$ "	$2\frac{3}{4}$ "
Arithmétique en général.....	375	$5\frac{3}{4}$ "	$\frac{1}{4}$ "
Apprenant la tenue des livres.....	60	1 "	$\frac{1}{7}$ "
Orthographe par épellation par cœur.....	3548	$54\frac{1}{2}$ "	$7\frac{1}{2}$ "
Apprenant la géographie.....	681	$10\frac{1}{2}$ "	$1\frac{1}{2}$ "
" l'histoire.....	989	$13\frac{1}{2}$ "	$1\frac{1}{8}$ "
" la grammaire française.....	2025	$31\frac{1}{4}$ "	$4\frac{3}{8}$ "
" l'analyse grammaticale.....	1403	$21\frac{1}{2}$ "	3 "
Art épistolaire et composition.....	662	$10\frac{1}{2}$ "	$1\frac{1}{2}$ "
Grammaire anglaise.....	266	4 "	
Langues mortes.....	75	$1\frac{1}{4}$ "	

Ecoles-primaires supérieures de garçons.....	12	fréquentées par	744	élèves.
" " de filles.....	3	"	186	"
Collèges.....	2	"	259	"
Académies de filles.....	3	"	238	"

Instituteurs.....	28
Institutrices.....	125

Malgré les quelques défauts que j'ai signalés, il résulte pourtant un progrès satisfaisant comme on peut le voir par ce tableau. L'ouverture des écoles normales et l'empressement que le corps enseignant met à en suivre les cours; la publication d'un journal de l'instruction publique et l'accueil bienveillant qu'il reçoit partout, semblent ouvrir une ère nouvelle à la cause de l'instruction publique. Espérons que l'introduction dans nos écoles de livres pédagogiques, mieux adaptés à nos besoins sociaux et moins dispendieux, viendra à la suite de nos écoles normales et concourra ainsi à donner au mouvement intellectuel qui se fait dans ce pays une impulsion énergique et durable.

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur DORVAL.

Quoique je sache, que pour constater l'extension de l'instruction publique, il ne suffit pas, "de compter le nombre des écoles et celui des élèves, non plus que celui des maîtres ou les deniers de leur salaire; mais qu'il faut encore examiner les résultats, qu'il faut parler des méthodes que l'on suit dans l'enseignement, et dire jusqu'à quel point l'on y combine, avec la culture de l'esprit, la culture bien autrement importante de la morale, de manière à rendre le peuple meilleur": force m'est d'omettre ici une partie de ces détails. L'inspecteur doit sans doute les examiner et les surveiller tous, mais il ne peut les consigner dans ses rapports sous peine pour lui, et plus encore pour ses lecteurs, (je n'entends parler ici que des miens,) de faire chaque fois un gros volume.

Ainsi, je ne dirai rien des missions spéciales dont vous m'avez chargé, ni de leurs résultats. Des méthodes, ce que j'en dirais, tout le monde le sait, car à quatre ou cinq exceptions près, c'est l'ancienne routine que l'inspecteur tâche de corriger et d'améliorer de son mieux. Quant à l'esprit public, dans mon district, il est bon, il est des mieux disposés, et le désir, je devrais dire l'impatience, où l'on est de progrès plus sensibles, donne la mesure des succès que l'on doit espérer, s'il est vrai qu'on peut toujours ce que l'on veut bien.

S'il m'est permis, monsieur, de dire un mot de moi, je répéterai ce que j'ai déjà eu l'honneur de vous dire; c'est que, malgré la meilleure volonté, je regrette que des soins domestiques imprévus et nécessaires, joints aux différentes enquêtes que vous m'avez confiées, et enfin un temps consacré à parcourir quatre des plus grands et des plus populeux comtés du pays, ne m'aient pas permis de visiter plus régulièrement mes écoles.

Cette dernière remarque peut sembler une plainte à laquelle donne naissance l'étendue de mon district; elle ne m'est pas suggérée, du moins, par le désir que j'ai de faire apprécier davantage le temps et les peines que j'ai mis à le parcourir et à le visiter, mais bien, et seulement, par l'intérêt que je porte à la cause de l'instruction publique.

Je crois l'inspection des écoles nécessaire, comme elle est réputée telle dans tous les pays où le gouvernement les subventionne; mais pour qu'elle soit efficace, pour qu'elle soit ce que la loi a voulu sans doute qu'elle fût, je pense qu'il faut que le temps et tout le temps de l'inspecteur se passe aux écoles et aux bureaux des commissaires et que, libre d'occupations étrangères à ses fonctions publiques, il puisse se consacrer exclusivement à celles-ci.

J'ai fait précéder les remarques que je fais sur l'administration des écoles de chaque municipalité scolaire, de quelques observations générales qui ont trait à toutes; je me permets d'appeler votre attention sur celles qui suivent.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

Règlement pour les écoles.

La loi donne aux commissaires le droit de faire des règlements pour la régie intérieure de leurs écoles; cependant, sur mes quarante municipalités scolaires, j'en compte à peine dix qui en aient. Pourquoi cela? La raison en est évidente: qui les ferait? Les commissaires, à qui le droit d'en faire est dévolu par la loi qui leur supposait l'habileté nécessaire, en sont le plus souvent incapables, et malheureusement encore, le pourraient-ils, que l'opinion où ils sont, pour la plupart, que l'instituteur gagne son argent avec trop d'aise, ferait que la position de celui-ci empirerait. Or, je ne puis trop le dire, veut-on conserver le peu de bons maîtres que nous avons; veut-on attirer dans l'état de l'enseignement des sujets

capables et dévoués, il faut, tout en définissant leurs grandes obligations, les protéger en même temps contre l'abus que l'on peut faire des pouvoirs illimités, pour ainsi dire, que la loi donne aux commissaires et que souvent et concurremment avec ceux-ci s'arrogent les parents des élèves. Faute de règlements uniformes qui définissent les devoirs des maîtres; qui prescrivent les heures des classes, le système de punitions et de récompenses; qui les dirigent enfin, dans le choix qu'ils doivent faire des matières et des livres de l'enseignement, nos instituteurs, qu'on s'efforce de réunir en corps, manqueront toujours de l'entente et de l'unité nécessaires à toute organisation. Leurs conférences qu'on établit partout, et qui devraient être pour eux une occasion de combiner leurs moyens, de se faire des emprunts réciproques, ou des suggestions utiles, n'offriront plus bientôt qu'une Babel où chacun viendra prôner ses livres de prédilection et sa manière de conduire son école, dont il est aujourd'hui le seul régulateur.

Si le conseil de l'instruction publique ne doit pas être formé d'ici à quelques temps encore, je pense qu'il serait à désirer, pour que la chose ne souffrit aucun retard, que l'inspecteur de chaque district fût autorisé à formuler un projet de règlement. Et comme c'est le propre des choses durables d'avoir une marche uniforme, pour conserver par tout le pays, sur ce point, cette uniformité que je crois désirable, ces divers projets seraient soumis au département de l'éducation, qui ferait choix des meilleures dispositions de chacun d'eux, qui les condenserait et en ferait un règlement définitif. Ces règlements pourraient avoir sur certains points une base assez large, pour que chaque corporation scolaire pût en modifier quelques dispositions, selon les besoins propres à chaque municipalité, comme, par exemple, l'époque de la rentrée et de la sortie des classes, selon l'époque des travaux des champs, puisque, par suite de l'émigration, nos plus jeunes enfans sont forcés d'y sacrifier un temps qui ne devrait appartenir qu'à l'école.

Ecoles-modèles.

Je suis à la veille de me mettre en correspondance avec les commissaires de deux de mes plus belles municipalités, St. Cuthbert et St. Barthélemy, afin d'aviser aux moyens d'y établir une école-modèle. A cette occasion, je demanderai la permission de dire que je pense que l'instruction élémentaire dans la plupart de nos campagnes est encore trop peu avancée pour qu'il soit temps d'établir une école-modèle dans chacune d'elles. Dans l'état où sont les choses, je craindrais que ces écoles supérieures ne fissent que languir, vû que nos écoles élémentaires n'y pourraient envoyer un assez grand nombre d'élèves capables; or, languir c'est rétrograder. Je serais enclin à n'en recommander l'établissement que dans les paroisses où les efforts des commissaires, joints au zèle des parents, auraient réussi à faire faire aux écoles élémentaires quelques progrès. Au surplus, nous manquons encore d'instituteurs, pour cette espèce d'écoles, comme pour les autres; il nous faut des instituteurs, et non seulement de ceux qui, parcequ'ils sont porteurs d'un diplôme, se croient autorisés à rester ignorants; mais de ceux, qui, formés par l'expérience ou l'étude, (en attendant les résultats de l'école normale,) peuvent sauver le pays du plus grand, je devrais dire peut-être, du seul des maux qui l'affligent, l'ignorance. Heureusement, monsieur, que l'établissement de nos écoles normales, si à propos inaugurées, sous vos auspices, va combler cette immense lacune dans notre système d'instruction publique; mais il faut, comme l'inspecteur, voir de près tout ce qui se passe, pour comprendre tout ce qu'elles ont à faire. On ne saurait croire tout le bien que le public attend de cette belle institution, la plus essentielle sans contredit à nos progrès, si, comme le dit Guizot, "*le maître fait l'école.*"

Fréquentation de l'école.

Je pense avoir démontré, dans mon dernier rapport, ce que nous a valu et ce que nous vaut encore de maux, sur ce point, l'émigration de nos jeunes gens aux Etats-Unis. Nos jeunes travailleurs laissent notre agriculture sans bras : il faut bien que nos cultivateurs les remplacent par leurs cadets. Quand trouvera-t-on le remède à cette plaie rongeuse ? Mais malheureusement il n'y a pas que pendant les travaux des champs que les enfans n'assistent pas régulièrement à l'école, et bien souvent, l'apathie des parents en est seule la cause. Mais le peuple du Bas-Canada est si attaché à la religion de ses pères, que les ministres du culte y exercent sur lui une influence que bien peu de clergés possèdent dans d'autres pays. Sans parler dogme ni discipline, dans lesquels je n'ai pas la prétention de m'immiscer, je pense pouvoir dire qu'il serait facile, sans toucher ni à l'un ni à l'autre, que le clergé pût aider beaucoup à faire disparaître cette apathie si préjudiciable à nos progrès.

L'éducation et l'instruction touchent de trop près à la religion, pour que les ministres de celle-ci, démentant leur passé, restent indifférents aux progrès de celle-là. Si donc, les leçons de catéchisme que le curé donne chaque année, et cela quelquefois pendant plusieurs mois de l'année scolaire, aux jeunes enfans de sa paroisse, assujettissent les parents à certaines conditions, il n'y a aucun doute que ceux-ci ne s'y soumettent de bonne grâce. Si le curé, par exemple, annonçait au prône qu'il ne recevrait à son catéchisme (tout en restant juge des exceptions) que les enfans qui pourraient lire couramment ; je suis certain que, sur les quatre ou cinq raisons banales que les parents allèguent, quand on leur reproche que leurs enfans n'assistent pas régulièrement à l'école, les trois-quarts au moins, disparaîtraient. On aurait honte de ce qu'un enfant de douze ans ne sût pas lire, parcequ'on aurait honte de ce qu'il ne fit pas, à cet âge, sa première communion, et on l'enverrait à l'école. On économiserait sur les broderies du *shall* de la fille, ou sur la *carriole* du fils aîné, de quoi donner des habits aux puînés, de quoi leur acheter les livres nécessaires et on les enverrait à l'école, fussent-ils même moins bien vêtus que ceux du riche voisin, et cela pour qu'il fissent leur première communion. Joignons à ceci l'enseignement de la lettre du catéchisme à l'école, tel qu'il se fait aujourd'hui ; au lieu donc de passer trois ou quatre mois, je ne dis pas à expliquer, mais à marteler les mots du catéchisme dans la tête des élèves, le curé n'en mettrait qu'un, et le reste de ce temps les enfans le passeraient à l'école, et le curé n'en serait pas plus mal ; les enfans apprendraient plus vite à lire, à écrire et à compter et pourraient laisser l'école un peu plus jeunes, mais instruits, pour aider aux travaux de leurs parens et y remplacer leurs aînés émigrés.

La distribution des prix, que l'inspecteur est chargé de faire, donne bien sans doute aux élèves le désir d'assister à l'école plus régulièrement pour les mériter : mais ce défaut d'assiduité provient souvent, comme je l'ai dit, des parens ; à ceux-ci point de prix possibles, et je ne vois vraiment qu'une persuasion tirée de motifs religieux qui puisse les enlever à leur apathie et les contraindre à envoyer à l'école de petits enfans qui ne leur sont, à la maison, que d'une bien contestable utilité.

Distribution de livres. Système des récompenses.

Ce que je viens de dire des livres que l'inspecteur est chargé de distribuer aux écoles, me conduit à parler un peu du système des récompenses. Je ne suis pas de ceux qui croient qu'elles "ne servent qu'à exciter une ambition et une vanité désordonnées chez un petit nombre d'enfans et à décourager et à mécontenter les autres."

Si ces prix étaient destinés à des progrès qu'une longue surveillance de l'élève pourrait seule faire discerner, je ne dis pas qu'en ce cas les erreurs que l'inspecteur pourrait commettre ne produiraient pas les résultats fâcheux que redoute l'école américaine. Mais trouver de suite qui lit le mieux dans chaque classe, qui comprend le mieux sa grammaire, son arithmétique, sa géographie, qui écrit le mieux, je ne vois pas là grande difficulté; je pense qu'un examen, même rapide, peut suffire à découvrir le plus méritant: or, là où il y a justice, il existe rarement mécontentement, ou ce mécontentement ne dure pas, car l'enfant, qui n'a pas encore tous nos préjugés, raisonne souvent avec une justesse et une justice qui surprennent.

Au reste, ce mécontentement dût-il exister quelquefois, dès qu'il n'est qu'une exception, il ne peut contrebalancer les avantages réels et généraux que cette distribution fait naître. L'école est le régiment en petit; elle a comme lui son esprit de corps; si donc, dans ces derniers temps surtout, l'on s'est si peu gêné de décorer les soldats braves, sans se douter pour cela que leurs camarades se battissent moins bien, ne pourrait-on pas s'autoriser de cet exemple?

Je pense, au reste, que ma manière de distribuer ces prix, fait très peu de mécontents, si même elle en fait du tout. Quand j'ai fini mon examen, que j'ai noté les plus capables de chaque classe que je veux récompenser, qu'enfin j'ai consulté l'instituteur pour m'assurer davantage que je ne me trompe pas, je fais faire alors, ordinairement, une élection du lauréat futur, par la classe entière, et j'ai eu rarement à me plaindre de son choix; je mets tout mon pouvoir à n'avoir pas tort comme la classe y met elle-même tout le sien à se montrer juste et même généreuse. C'est une petite leçon morale qui en vaut d'autres.

Remarques sur l'administration des affaires dans chaque municipalité.

Lachenaie—J'ai visité cette municipalité le 25 juin et le 29 septembre derniers. Il n'y a rien eu d'extraordinaire dans la marche des choses depuis mon dernier rapport. Les maisons sont en bon ordre et bien pourvues de meubles, tables et tableaux noirs. Mais il y a longtemps que je demande en vain des cartes géographiques; on m'en a promis en septembre dernier, et j'y compte. Le peu de progrès que j'ai remarqué à Lachenaie, ne peut être attribué, selon moi, qu'au peu d'assiduité des élèves.

Les affaires paraissent être gérées, sinon avec toute l'habileté, du moins, avec toute l'honnêteté désirables.

St. Henri de Mascouche.—J'ai visité les 7 écoles, le collège et le couvent de cette municipalité les 23, 24 et 25 juin, puis le 30 septembre et le 1 octobre dernier. Malgré ce grand nombre d'institutions et d'assez bons maîtres en général, on ne peut dire que la paroisse soit bien avancée; dans toutes les écoles, moins une et peut être deux, (je ne parle ici que des écoles sous le contrôle des commissaires) les progrès sont bien lents. Les enfans ne vont à l'école que quand ils n'ont rien de mieux à faire. Les commissaires avaient mis entre les mains d'un marchand du lieu, président des commissaires, l'argent nécessaire à payer les maîtres et à fournir aux besoins des écoles; j'ai arrêté cette pratique qui aurait pu devenir péculat et dont plusieurs instituteurs se plaignent. Aucune de ces écoles n'avait encore de registre en octobre dernier: plusieurs manquent de cartes géographiques. Les livres et registres des commissaires sont bien tenus.

St. Lin.—J'ai visité cette municipalité en décembre dernier. Les écoles sont en général assez bonnes. Celle de M. F. X. David est excellente; celle du couvent vient ensuite. Les commissaires ne visitent pas leurs écoles assez souvent; elle manquent de cartes géographiques et souvent les réparations les

plus urgentes n'y sont pas faites. Il y a eu grande amélioration sous le rapport de l'assiduité des enfans ; et ce point gagné, s'il est de durée, me fait bien augurer de leurs progrès futurs.

Malgré des injonctions réitérées, les commissaires ne s'empresent pas de collecter d'anciens arrérages de cotisations qui leur sont dus : la somme en vaut la peine. J'ai fait un dépouillement de ces arrérages qui se montaient à £387 9 7½ au mois de juillet 1856. Il est vrai qu'ils ne doivent rien : mais ils pourraient améliorer l'état de leurs bâties qui toutes en ont besoin.

Dissidents de Wesleyville.—Je me suis rendu, le 8 décembre, pour visiter leur école et j'ai été encore assez malheureux pour la trouver fermée ; M. Kerr, le secrétaire trésorier des dissidents, était absent.

St. Callixte de Kilkenny.—Je ne puis visiter cette municipalité qu'en hiver et encore ne le puis-je qu'avec un guide et difficilement. J'y suis allé le 9 décembre 1856. Les commissaires ont bâti, près de la chapelle, une jolie maison de 32 sur 22 pieds, qu'ils fesaient achever ; c'est la seule dont ils aient la propriété. C'est le château de l'endroit. Les Delles. Fournier réussissent assez bien ; leur école est assez bien fournie de meubles, cartes &c.,. Les deux autres écoles sont de pauvres écoles ; et ce qu'on peut dire de mieux à leur louange, c'est qu'elles, réveilleront, je l'espère, les parens de l'espèce d'engourdissement où ils sont et qui, il faut bien le dire, est assez naturel, quand on sait toute la misère qui règne dans ces quartiers. Les livres des commissaires sont tenus passablement. Ils devaient encore, sur le prix de leur nouvelle bâtisse, une somme de £33 2 6. Ils ne devaient à leurs maîtres et maîtresses que le quartier courant. La part de l'aide supplémentaire qu'ils ont reçue leur a été d'un grand secours. Les comptes balancés, le secrétaire avait en mains, à ma dernière visite, une somme de £4 0 2.

St. Roch.—J'ai visité cette paroisse le 22 et le 23 juin 1857. Il y a de grands changemens projetés dans cette municipalité. L'école modèle doit être placée sous la conduite des Clercs de St. Viateur et l'école des filles (village) doit être remplacée par un couvent enseignant dont on construit actuellement la bâtisse. Je pourrai donner sur ces deux maisons plus de détails dans mon prochain rapport. Généralement, les choses vont bien à St. Roch : les salaires des instituteurs sont assez raisonnables ; mais là comme ailleurs le défaut d'assiduité chez les enfans est le grand mal. Les commissaires ont tout le bon vouloir possible. Leurs affaires sont bien tenues.

Repentigny.—J'ai visité cette localité les 26, 27 février, et le 28 septembre, et le 22 décembre 1857. Cette municipalité a été divisée en deux, dans le cours de l'été dernier. Depuis M. Gaudry y tient une très bonne école, et c'est la seule dans la paroisse, depuis qu'on en a détaché celle de St. Paul l'Hermite.

St. Paul l'Hermite.—Ce démembrement de la paroisse de Repentigny a trois arrondissemens ; l'école ci-devant No. 4. (La Presqu'île) est très médiocre. Les commissaires doivent changer prochainement d'institutrice. Les autres écoles presqu'en face du site de l'Église projetée (petit village) sont bonnes : le maître et la maîtresse s'y donnent de la peine et réussissent en proportion de leurs efforts. Il y faut des cartes géographiques.

L'Épiphanie.—Malgré des changemens fréquents de maîtresses et cela dans quatre arrondissemens sur les 5 de la paroisse, les écoles sont loin d'y être ce qu'elles pourraient et ce qu'elles devraient. Cependant, j'ai l'espérance d'un changement prochain. Les commissaires commencent à comprendre que le changement le plus à propos est celui des salaires et leur école No. 1, par la connaissance que j'ai des talents de la nouvelle maîtresse que l'on paye assez bien, suffira, je l'espère, pour les convaincre de la vérité de l'adage qui est aussi juste en instruction qu'en commerce : " on n'a que pour son argent."

St. Félix de Valois.—Je ne puis donner de détails récents sur cette municipalité. Ma dernière visite était en date du 17 mars dernier. Il n'y avait, à cette date, que deux arrondissemens en activité sur les quatre de la paroisse, savoir : Nos. 1 et 4. Chacun de ces deux arrondissemens a environ 80 enfans qui fréquentent l'école ; c'est bien trop fort ; et il est surprenant, pour les arrondissemens No 1 et 4 réunis, que M. Ducharme y réussisse aussi bien qu'il le fait. L'arrondissement No. 2 et celui No. 3 aussi réunis sous M. Douaire Bondy, offrent le même inconvénient que cause toujours cette réunion d'arrondissemens que l'on fait pour soulager les arrondissemens pauvres ; cette dernière école a au-delà de 80 élèves et c'est beaucoup trop pour M. D. B. qui aurait bien assez déjà de la moitié de ce nombre. Faire l'école à 80 enfans, pour £35, par an, et nourrir et vêtir une famille de huit ou dix enfans, il faut en vérité avoir beaucoup de courage. Les comptes tenus par M. le secrétaire-trésorier Crépeau sont en ordre.

L'école indépendante du rang de Ramezay (sous M. Israël Mathieu), et qui remplace l'école dissidente, était fermée lors de mon passage.

St. Jean de Matha.—Est à présent divisé en deux arrondissemens depuis le 1 décembre 1856, et a deux écoles en activité, l'une, près de la chapelle et l'autre, dans le rang St. Guillaume. L'école No. 1, tenue par M. S. Beaudoin, (£40, de salaire) est passable, surtout quand on la compare à celle du No. 2.

Les livres de comptes, registres, etc. des commissaires sont encore des cahiers composés de feuilles volantes auxquels on m'a promis de substituer de bons livres reliés : cependant les entrées y paraissent plus régulièrement faites qu'elles ne l'étaient.

La maison No. 1 seule appartient aux commissaires ; celle du No. 2 est louée. Les commissaires devraient vendre (avec permission) l'ancienne maison d'école qui servait à toute la paroisse.

La municipalité contient 130 enfans en âge de fréquenter l'école. Sa part de subvention est de £23 1 10, et malgré la pauvreté de ce pays de montagnes tout récemment défriché par des Canadiens-Français, le montant payé par les contribuables est de £53 10 6½ ; c'est, en proportion de leurs moyens, beaucoup plus que dans bien des riches municipalités que l'on connaît.

St. Gabriel de Brandon.—J'ai visité cette localité le 19 mars 1857. Sur les 5 arrondissemens de cette municipalité trois seulement ont des écoles. L'arrondissement No. 4 ne retirait pas encore ses deniers qui avaient été prêtés pour 4 ans. Le No. 2 n'a pas encore d'école ; l'instituteur, M. Morrisson, avait donné sa démission et n'était pas encore remplacé, lors de ma dernière visite. Les écoles de St. Gabriel sont généralement assez médiocres ; je n'y puis signaler aucun progrès remarquable.

Les livres de comptes, registres, &c., n'ont pas été tenus d'une manière aussi claire et intelligible qu'ils auraient dû l'être, et cela a été cause de graves difficultés survenues entre les commissaires et leur secrétaire M. Giraudin, lors de la reddition de ses comptes. Les commissaires auront de la peine à les aplâner ; mais zélés comme je les crois, ils devront réussir. M. C. Piché a remplacé M. Giraudin comme secrétaire. Le montant de la rétribution mensuelle est actuellement de £32 0 0.

L'école dissidente, sur les bords du lac Maskinongé, n'était plus en activité.

St. Norbert.—J'ai visité cet endroit le 19 mars et le 9 octobre 1857.—Cette municipalité est divisée en trois arrondissemens. L'arrondissement No. 2, sur la route d'Alfred, est sans école depuis mars. L'école No. 1, près de la chapelle, est tenue par M. Renaud qui y a remplacé Mlle. Chênevert ; sauf la lecture, qui y est passable, il n'y a point de progrès. L'école de l'arrondissement No. 3, sous Mlle. Philomène Jacques, était une des meilleures écoles. Les commissaires, pour une différence de salaire de £3, ont remplacé Mlle. Jacques par Mlle.

Sophie Lafond ; le dernier examen que j'y ai fait, en octobre, m'a assez satisfait ; mais le travail de l'ancienne institutrice paraissait encore.

St. Cuthbert—J'ai visité cette localité en mai et en octobre derniers. Depuis deux ans, sur sept écoles que cette municipalité renferme il n'y en a qu'une seule qui n'ait pas changé de maître ou de maîtresse (No. 5). L'arrondissement No. 2, pour sa part, a eu cinq maîtres ou maîtresses depuis un an. Il est étrange de voir tout l'esprit de parti que l'on mêle aux affaires d'école dans St. Cuthbert : je ne puis dire pourtant qu'en général les choses n'y vont pas bien, du moins à présent. L'école No. 1, sous M. Barret, est une bonne école et, vu l'importance de la paroisse, le nombre d'élèves et le bon état des écoles, je pense m'entendre prochainement avec les commissaires pour y établir une école modèle que les principaux citoyens de l'endroit désirent beaucoup. L'arrondissement No. 3. (Côte St. Thérèse) joue de malheur, je ne sais pas d'arrondissement où il y ait une plus pauvre école. Dans l'arrondissement No. 5, l'école de Mme. Paquet est assez bonne. Les Nos. 6 et 7 ont des écoles au-dessous de a médiocrité.

Les affaires des commissaires sont bien tenues. Point de dettes passives ; mais il est dû encore sur l'an dernier £31 13 2½ d'arrérages. J'ai écrit aux commissaires de mieux pourvoir leurs écoles de bancs, tables et cartes ; quelques unes ont besoin de réparations.

Berthier, (Paroisse)—J'ai visité cette paroisse en mai, et une partie seulement en octobre derniers. L'arrondissement No. 1 possède une très bonne école. Les quatre autres écoles sont assez passables ; il y a généralement progrès, mais ces progrès sont loin d'être ce qu'ils devraient être dans une paroisse aussi intelligente et aussi ancienne que l'est celle de Berthier. Deux des maisons ont été réparées ; mais la plupart manquent encore, malgré mes demandes réitérées, de cartes géographiques.

Le pensionnat de Dlls. ou *Seminary* de Mme Guérout (Fief d'Autray) est toujours florissant et compte cette année 20 élèves.

Les affaires des commissaires ne sont ni claires, ni prospères. Ils ont été obligés de faire des emprunts et ils doivent encore à plusieurs de leurs instituteurs ; au 1er juillet dernier, le passif excédait l'actif de £34 17 1.

Berthier, (village)—J'ai visité le village en mai et en octobre derniers. L'académie est fermée depuis juillet. M. le professeur Lavallée, y comptait, en mai, trois élèves en syntaxe latine, sept en syntaxe française, six en syntaxe anglaise, seize à dix-huit en élémens français. Le nombre total et ordinaire est de trente-deux. Il est bien regrettable que l'administration de l'académie ait laissé tomber cette institution qui promettait d'être si utile à cette partie du pays éloignée des collèges. J'ai été informé, depuis ma dernière visite, que les citoyens influents de Berthier travaillaient énergiquement à la rétablir.

L'association de la bibliothèque et l'Institut de Berthier sont florissants ; les directeurs ont pu cette année affecter une somme de \$50 à de nouveaux achats de livres.

Le couvent de Berthier compte 150 élèves ; je renvoie à mon rapport d'août 1856, pour le détail de l'enseignement qu'on y suit et qui est dirigé par cinq Sœurs de la Congrégation Notre-Dame.

M. Heseltine (avec £50 de salaire) est l'instituteur de l'école dissidente ; il compte ordinairement trente-deux élèves, dont neuf sont Canadiens-Français et catholiques ; c'est une bonne école. La somme prélevée par les dissidents, l'est au moyen de souscriptions.

Arrondissement No. 1. Ecole de garçons. M. L. Dérosiers en était l'instituteur en mars dernier ; depuis juillet M. Paquet l'a remplacé. Malgré toute la peine que se donne M. Paquet, l'école ne fait pas de progrès, les élèves n'écoutent ni ne

respectent leur maître. Trois des commissaires qui m'accompagnaient, lors de ma dernière visite, l'ont remarqué comme moi.

Dans l'arrondissement No. 2, Mlle. M. Bayeur tient une école élémentaire pour les petits enfans des deux sexes. Elle enseigne la lecture, l'écriture, un peu de grammaire et d'arithmétique, mais surtout les prières et le catéchisme.

Les affaires des commissaires du village de Berthier ne valent pas beaucoup mieux que celles des commissaires de la paroisse; en juillet dernier le passif excédait l'actif de £6 3s. 7½d.

Isle du Pads—J'ai visité cette municipalité en juillet et en octobre derniers. L'île St. Ignace a été détachée de cette municipalité en juillet 1856, et forme une municipalité séparée, quoiqu'elle appartienne à la même paroisse. Il n'y a qu'une école; Mlle. Grinsell, ancienne institutrice, y a été remplacée par M. Geo. Marchessault. Point de progrès à constater, excepté peut-être un peu sous le rapport de l'assiduité à l'école. M. Marchessault a £50 de salaire. Les affaires des commissaires sont des plus en règle, elles sont tenues par M. le curé Filiatrault qui remplit gratuitement la charge de secrétaire-trésorier. Il a en main une balance inappropriée de £33 11s. 2½d. Point de passif.

Île St. Ignace.—J'ai visité cette municipalité en juillet et en octobre derniers. Mlle. H. Carrier institutrice a £40 de salaire. Sauf l'écriture qui y est assez remarquable par sa propreté et ses formes, l'école n'offre rien à mentionner, sinon qu'elle manque de cartes géographiques, malgré qu'il y ait un an qu'on m'en promet. M. le curé Filiatrault y remplit aussi la charge de secrétaire-trésorier et gratuitement; il avait en mains une balance à l'actif de £35 9s. 5½d.; point de passif. Ses comptes sont des comptes-modèles.

St. Alphonse de Rodriguez.—Visité le douze mars dernier. On m'a fait dernièrement des plaintes bien graves sur la conduite de l'instituteur de l'arrondissement No. 1, j'en ai écrit aux commissaires. Une lettre de leur président m'apprend que l'affaire a été arrangée. L'école No. 1 n'avait pas encore de tableau noir et de cartes géographiques, et je n'y ai remarqué aucun progrès réel. M. Rogan a trop d'occupations étrangères à son école pour qu'il réussisse, comme ses talents pourraient le faire espérer. On n'y enseigne vraiment que l'anglais, malgré une tentative d'y enseigner en même temps le français; les Canadiens-Français qui fréquentent l'école sont au nombre de douze. L'école No. 2, tenue par M. Brault, aidé par un sous-maître, y réussit assez bien. Dans l'école No. 3, tenue par Mme McPhee, l'enseignement se donne dans les deux langues. On n'y réussit dans aucune.

Le secrétaire-trésorier, M. Luke Corcoran, a rendu ses comptes en juillet 1856 et il avait de balance à l'actif £1 17s. 5½d.; les commissaires et les contribuables les ont approuvés. St. Alphonse est une paroisse bien malheureuse: les troubles intérieurs qui l'ont agitée se ravivent à chaque élection de commissaires. Ils ont même été un an durant en contestation d'élection. Les choses vont assez paisiblement aujourd'hui (décembre 1857) à ce que me disent le président et le secrétaire-trésorier des commissaires. Il y a à St. Alphonse une bibliothèque publique de 130 volumes, due au zèle de M. le curé Piché et à des dons particuliers.

St. Ambroise de Kildare.—J'ai visité cette paroisse en juin dernier. Je n'ai compté presque aucun progrès dans ses sept écoles où il n'y a d'enseignées que les branches requises pour les écoles purement élémentaires. M. St. André, au No. 4, réussit très bien, j'ai remarqué quelques progrès dans la lecture et l'écriture au couvent des Dames de Ste. Anne. M. le secrétaire-trésorier tient bien les livres des commissaires.

Ecole dissidente de Kildare, visitée en mars et en juin derniers. L'école était en vacance lors de ma visite de mars, et je n'ai pu voir le maître en juin

dernier. Je n'ai pu rencontrer encore les élèves de l'école depuis que je suis inspecteur. J'ai vu pourtant le président des syndics et l'instituteur, M. Stinson, en juin dernier; vingt est le nombre ordinaire des élèves. Point de registre ni livre de compte. On m'en a promis. Point de dettes passives ni de cotisation; la somme requise pour égaliser la part de subvention qu'ils reçoivent est fournie par contributions volontaires.

Ste. Mélanie d'Aillebout.—Visitée le 15 et 16 mars. Sauf l'école de M. J. Robillard qui est assez bonne, les autres écoles de Ste. Mélanie sont bien médiocres et stationnaires; elles sont même quelquefois au-dessous de la médiocrité. Le peu de moyens à la disposition des commissaires, et qu'ils divisent entre cinq écoles, ne leur permet guère d'offrir des salaires suffisants à des maîtres plus capables. Le secrétaire-trésorier pourrait sans doute être plus habile, mais les affaires des commissaires m'ont l'air d'être conduites avec honnêteté.

Ste. Elizabeth.—J'ai visité cette localité en mai dernier. M. Geoffroy muni d'un diplôme d'école-modèle y tient dans l'arrondissement No. 1, une des meilleures écoles de mon district; outre les branches ordinaires d'instruction élémentaire, il enseigne encore l'histoire et un peu de géométrie. L'école du rang Ste. Emilie No. 3, tenue par M. Cadot vient ensuite, il y enseigne à peu près les mêmes branches que M. Geoffroy. Le couvent, maison enseignante et hospice tout en semble, réussit bien. J'ai vu les cinq commissaires qui m'ont promis de visiter leurs écoles plus souvent, et de les pourvoir de tableaux noirs, de cartes géographiques et de faire quelques réparations urgentes que je leur ai indiquées. Les autres écoles de Ste. Elizabeth sont purement élémentaires et assez passables.

Les dissidents sont introuvables; on s'est plaint à moi, de ce qu'ils n'avaient pas le nombre d'enfants requis par la loi pour former une corporation séparée. M. le secrétaire-trésorier McNichols venait de quitter Ste. Elizabeth pour aller résider à St. Hyacinthe. M. le notaire Lacasse l'a remplacé. Les affaires monétaires de la municipalité étaient bonnes et bien tenues, au moins du temps de M. McNichols; je n'attends rien moins de la gestion de M. Lacasse.

Rawdon.—J'ai visité cette localité en décembre 1856 et en mars 1857. Je compte peu de municipalités où tout soit aussi stationnaire qu'ici. L'esprit de parti qui y conduit toutes choses se fait sentir jusque dans l'administration des écoles, c'est-à-dire dans la chose du monde où il devrait y en avoir le moins. Les écoles vont comme elles peuvent, et elles sont généralement médiocres; pas une seule ne peut être classée parmi les bonnes écoles purement élémentaires. Le mince salaire qu'on donne aux maîtres, vu le grand nombre d'écoles qu'il faut entretenir dans ce pays de montagnes où la population est extrêmement disséminée, est une raison qui peut servir d'excuse. J'ai remarqué avec plaisir que la lecture est excellente dans la plupart des écoles.

Les maisons d'école sont loin d'être en bon état, surtout celles des Nos. 3, 4, 5, quelques unes sont de vrais bouges et la plupart manquent de meubles nécessaires et de cartes géographiques.

M. Luke Daly, le secrétaire-trésorier des commissaires, tient leurs comptes d'une manière irréprochable.

Ste. Julienne de Rawdon.—J'ai visité cette localité en décembre 1856. L'école No. 1 tenue par M. De Caussin, ci-devant du No. 1 de Ste. Elizabeth est une très bonne école: malheureusement il doit quitter prochainement l'enseignement et se faire remplacer, avec le consentement des commissaires. Dans l'arrondissement No. 2, Mme. Dupuis aidée de Dlle. Teuker tient une école pour les deux langues: c'est une mince école. Cet arrondissement est bien pauvre et le besoin fréquent qu'on y a des enfans fait qu'ils sont très peu assidus à l'école. L'école No. 3, dirigée par Dlle. Landreville, tient le milieu entre les deux autres.

M. J. E. Beaupré, secrétaire-trésorier des commissaires, d'école conduit très

bien les affaires monétaires des commissaires. Ces derniers devaient, lors de ma dernière visite, une somme de £80 pour leurs bâtimens d'école dont l'état, du moins celles des Nos. 1 et 3, leur fait honneur.

St. Esprit.—Visité en décembre 1856; sauf l'école des garçons, (No. 1) tenue par M. Lamarche et qui est excellente, les autres écoles de St. Esprit sont bien pauvres. L'école No. 3 surtout avait été négligée, et j'ai refusé des récompenses à celle du No. 2 faute de progrès. MM. les commissaires sont avertis. La plupart de leurs écoles manquent des objets les plus indispensables, tels que tableaux noirs et cartes de géographie. Le secrétaire-trésorier tient les comptes des commissaires en règle, mais leurs affaires sont loin d'être bonnes. Ils doivent encore £108, pour salaire d'institutrice et pour argent emprunté.

St. Jacques.—J'ai visité cette municipalité en février dernier. St. Jacques compte 8 arrondissemens et 1 couvent. Les écoles n'y sont pas toutes bonnes et sauf l'école No. 1, celle du couvent et celles des arrondissemens Nos. 5 et 6, les autres sont très médiocres. L'école de l'arrondissement No. 8 (lac Ouareau) a été suspendue quelques temps, depuis ma dernière visite, par l'ordre des commissaires; j'ai aussi reçu des plaintes sur la négligence du maître. Je ne sais pas d'écoles où les enfans soient moins assidus que dans celle de l'arrondissement No. 3. Les comptes du secrétaire-trésorier sont bien tenus; mais lors de ma visite, les commissaires étaient encore bien arriérés dans la perception de leurs arrérages.

St. Charles Borromée.—J'ai visité cette municipalité en janvier dernier; la paroisse a été divisée par une résolution du 20 août 1856, en nouveaux arrondissemens; il y en a deux de plus, et ces deux derniers n'ont pas encore d'écoles. En janvier dernier, l'école de l'arrondissement No. 2, a été transportée de la côte Petite Chaloupe, à la côte Julie; on a changé là une bien bonne maison d'école contre une bien chétive bicoque. M. Rousseau y a 84 noms d'inscrits sur son journal; sur ce nombre, il n'a jamais eu plus de 40 assistants, et c'est peut-être heureux, car je ne sais vraiment où il mettrait les autres, tant la salle d'école est petite. Il n'y a ordinairement que cinq enfans de la Petite Chaloupe qui y assistent; l'école est une école de commençans, qui n'a pas encore de cartes géographiques.

Le couvent prospère, ainsi que l'école anglaise qui en dépend. Il y a en tout 139 élèves dont cent seulement, sont sous le contrôle des commissaires et 24 sont au pensionnat; 15 sont à l'école anglaise. Je n'ai pas de nouveaux détails à donner sur le collège Joliette, il a le même nombre d'élèves que l'an dernier: cette maison est florissante.

L'école sous le contrôle des commissaires et sous la conduite de deux Clercs de St. Viateurs, est une école purement élémentaire assez médiocre; mais le manque de progrès que j'y ai constaté est dû surtout me dit-on, aux absences fréquentes des enfans. Cette école a aussi besoin de cartes géographiques. Les affaires des commissaires m'ont l'air d'être tenues avec assez de soin. Ils ne doivent rien. La contribution mensuelle a été fixée par résolution du 27 septembre 1856, au minimum prescrit par la loi.

Lavaltrie.—J'ai visité en mai dernier, cette localité qui a quatre écoles élémentaires où les enfans ne font pas de progrès. Les affaires des commissaires qui avaient été négligées sont sur un bon pied maintenant, du moins elles me paraissent telles. Le secrétaire-trésorier a du zèle, les écoles ont été bien pourvues de meubles et de cartes géographiques. Les commissaires fournissent tous les livres nécessaires aux élèves des écoles. Il ne manque plus que des maîtres ou des maîtresses plus capables pour que tout aille bien dans cette municipalité; car je pense qu'alors les parents voyant quelques progrès chez leurs enfans les enverraient plus régulièrement à l'école.

Les maisons d'école sont de superbes bâtisses et appartiennent, moins une (celle de la petite rivière) aux commissaires.

St. Alexis.—J'ai visité cette paroisse partie en février et partie en mars derniers. Elle a quatre arrondissements, et n'a sur ses quatre écoles que deux d'assez passables, savoir : celles de l'arrondissement No. 1 et 2, les deux autres, surtout celle du No. 3 fait pitié, la maîtresse n'a guère plus d'instruction que ses élèves et je ne sais comment il se fait qu'elle ait obtenu un diplôme. Les contribuables de cet arrondissement sont pauvres et si pauvres que leurs enfans (je ne parle que d'un certain nombre) faute de temps et d'habits ne vont à l'école que quand le temps est beau et qu'il n'y a rien à faire au logis. Voilà deux ans que je demande des cartes géographiques, et les commissaires n'en donnent pas. Les affaires pécuniaires des commissaires sont en bon état ; ils ne doivent rien. La rétribution a été fixé à 3s. par enfant en âge de fréquenter l'école.

St. Barthélemy.—St. Barthélemy a considérablement amélioré ses écoles cette année ; sur les six écoles en opération que possède cette municipalité, je n'en vois qu'une dont la maîtresse soit peu capable, c'est celle de l'arrondissement No. 6. Il est fâcheux qu'elles n'aient pas encore toutes des tableaux noirs, et des cartes géographiques ; on m'en a promis. Les arrondissements Nos. 1, 3, 4 ont des écoles élémentaires que je place au premier rang de celles de mon district ; les progrès qu'y font les enfans sont remarquables, surtout dans l'école No. 1. Le No. 3 a peu fait l'an dernier, mais la maîtresse qui y tient l'école cette année a coutume de bien réussir. Les commissaires ont rebâti l'école de l'arrondissement No. 6, (nord) ; les autres bâtisses sont de bonnes maisons. Ils ont augmenté le salaire de la plupart de leurs maîtres et maîtresses. Une maladie grave du secrétaire-trésorier m'a empêché de constater dans quel état se trouvaient les affaires monétaires des commissaires.

St. Liguori.—Cette localité a maintenant 4 arrondissemens au lieu de 2 qu'elle avait précédemment. L'arrondissement No. 1 qui n'avait qu'une école pour les deux sexes a maintenant son école séparée pour les filles. Il y a aussi un nouvel arrondissement au village Montcalm. J'ai rencontré beaucoup de difficultés à St. Liguori, où deux partis se font une guerre incessante. Les choses vont mieux aujourd'hui sans aller bien encore : car les 4 écoles de la paroisse sont bien médiocres, surtout l'école des filles (No. 2) ; on a du y changer d'institutrice. M. le notaire Renaud a succédé à un secrétaire incapable, et j'espère que tout ira mieux à l'avenir.

St. Paul de Lavaltrie.—Il y a eu bien des difficultés à St. Paul, au sujet de la régie des affaires des commissaires. Les élèves des écoles de l'arrondissement No. 1 de cette paroisse ne font encore que peu de progrès ; celle de l'arrondissement No. 4 (Lac Ouareau) est mieux conduite, les commissaires y ont changé d'institutrice et je pense qu'ils n'auront pas à le regretter : la question du choix d'une institutrice y a empêché les parens d'envoyer leurs enfans à l'école tout l'hiver dernier : au lieu de 17 élèves, maximum des assistans l'hiver dernier, il y en a eu jusqu'à 43 en décembre dernier. L'assiduité à l'école est encore loin d'être ce qu'elle pourrait y être, mais si, comme je l'espère, la maîtresse continue à mériter la confiance des parens, elle réussira.

Les clercs de St. Viateur (arrondissement No. 1 près de l'Eglise) ont fait place à un maître laïque, M. Renaud. L'école-modèle de filles tenue par les Religieuses a un bon nombre d'élèves.

Il y a du zèle à St. Paul pour l'instruction.

St. Sulpice.—J'ai visité cette localité en février et en juin 1857. Lors de ma visite de février, les élèves étaient en congé. En juin dernier, j'ai trouvé un nouvel instituteur au No. 1, remplaçant M. Théophile Michon qui a cessé d'enseigner. L'examen que j'y ai fait en juin ne m'a pas satisfait ; je n'y ai

trouvé aucun progrès et il faudra que le maître soit bien diligent s'il y réussit, vu le grand nombre d'élèves qu'il a et qui se monte quelquefois à 83. L'école de l'arrondissement No 2 (M. St. Jean instituteur) fait voir ce que peuvent le travail et la persévérance.

St. Thomas.—J'ai visité cette localité en février et en avril. Il n'y a pas une seule école de remarquable à St. Thomas, toutes sont très médiocres et la cause en est palpable : c'est le manque de diligence et de capacité de la part des instituteurs. J'en ai prévenu les commissaires en les exhortant de plus à visiter souvent leurs écoles, les instituteurs et les enfans se sentant surveillés de près feront mieux sans doute.

Lanoraie.—Cette municipalité a 5 écoles. Dans l'école No. 1, je n'ai trouvé aucun progrès. L'école No. 2, école de fille, progrès peu sensibles sauf en écriture. Ecole No. 4, (Bois d'Autray) petite école où je n'ai jamais rencontré que de petits enfans que les parents y envoient quand ils n'ont rien à attendre de leurs services à la maison. Ecole No. 3, sans progrès, sauf en écriture et encore est-ce peu de chose. Ecole No. 5, Dlle. R. Dugas, y a remplacé Dlle. A. Hervieux.

Lanoraie a encore un Institut des Artisans et une chambre de lecture. Le secrétaire-trésorier a fait l'acquisition de nouveaux livres qu'il tient assez en ordre ; les commissaires ne doivent rien.

L'Assomption (paroisse).—Visitée en mars, mai et décembre 1857. La paroisse divisée en six arrondissemens a six écoles élémentaires dont aucune n'a rien de bien remarquable sous le rapport des progrès. Les maisons sont bien entretenues et garnies de meubles, tables et cartes géographiques ; la moyenne des salaires n'est que de £25 ; ce n'est pas un prix bien tentant pour les meilleures institutrices ; aussi la paroisse en compte-t-elle d'assez médiocres. M. le secrétaire-trésorier Martel ; tient les affaires de la municipalité on ne saurait mieux.

La paroisse a une bibliothèque publique qui contient environ huit cents volumes, de plus, un Institut dont le personnel se compose de 21 membres actifs, et de 18 membres honoraires ; la bibliothèque se compose de 100 volumes, on y reçoit sept journaux.

L'Assomption (village).—Cette municipalité a une école qui a le titre d'école-modèle. C'est une bonne école ; l'enseignement ne s'y compose que des branches d'instruction que l'on donne dans les écoles élémentaires ordinaires. M. Content travaille et réussit bien. L'école élémentaire de garçons sous le même toit que l'école-modèle, est tenue par M. Lippé qui réussit bien. Il y a aussi une école élémentaire indépendante pour les plus jeunes enfans laquelle est tenue par Dlle. Fr. Guyon Lemoine qui y compte 13 élèves.

Le collège de l'Assomption est toujours florissant. On m'informe que cette maison compte environ 170 élèves.

Le couvent est prospère ; les dames religieuses qui le dirigent ont jeté cet automne les fondemens d'une nouvelle aile à leur bâtisse, sur un terrain que M. le curé Dorval leur a donné. Il y a 80 élèves ; mon dernier rapport contient des renseignemens très détaillés sur les branches qu'on y enseigne.

ETAT comparatif des progrès, depuis Juillet 1856 à Juillet 1857.

	En 1856.	En 1857.	Augmentation En 1857.
Nombre des élèves des collèges	315	341	26
Nombre des élèves fréquen. toute espèce d'instituti.	7710	8179	469
Nombre des élèves lisant depuis A B C, jusqu'à la lecture courante.....	1708	1818	110
Nombre des élèves lisant couramment.....	1780	1867	87
Nombre des élèves lisant bien.....	2056	2264	208
Nombre des élèves écrivant.....	2546	2748	202
Nombre des élèves dans les règles composée.....	719	879	160
Nombre des élèves en géographie.....	840	858	18
Nombre des élèves en grammaire française.....	1406	1650	244
Nombre des élèves en grammaire anglaise.....	93	136	43
Nombre des élèves en grammaire raisonnée.....	206	272	66
Montant fourni par les contribuables.....	£3185 18 5½	£3465 12 11½	£279 14 6½

Extraits d'un Rapport de M. l'Inspecteur BARDY.

Les écoles fonctionnent généralement bien ; le système des récompenses semble avoir créé une grande émulation parmi les élèves. Dans un grand nombre d'écoles, il m'a fallu faire tirer au sort, qui de 6, de 10, de 12 et même de 20 enfans devraient recevoir le prix ; quelquefois je vendais un livre à l'encan et l'adjugeais au plus haut enchérisseur qui me le payait plusieurs milliers de bonnes notes ; que de joies et de regrets sensibles n'ai-je pas eu à admirer en distribuant ces prix, surtout lorsque le sort avait à proclamer les vainqueurs !

J'aime à constater que presque généralement les instituteurs se sont appliqués à exercer leurs élèves sur l'orthographe et l'analyse grammaticale. Plus de progrès s'est aussi manifesté dans l'arithmétique ; la lecture et l'écriture sont beaucoup mieux soignées ; aussi ai-je remarqué beaucoup plus d'assiduité à fréquenter les écoles.

Mais si les instituteurs font pour la plupart tous leurs efforts pour faire progresser leurs élèves en science et en vertu, il n'en est pas de même de tous les commissaires, qui, dans certaines municipalités scolaires, veulent donner leurs écoles au rabais, préférant une école élémentaire, la plus médiocre, à une académie bien dirigée, et croyant tout bonnement rendre reversibles à tous les arrondissemens, les £50 octroyés par la législature à leur école supérieure, et diminuer d'autant la cotisation imposée aux contribuables.

Je m'efforce, autant qu'il est en moi, de rectifier de semblables erreurs, en faisant observer toujours que la loi des écoles doit être mise à exécution généralement et avec ponctualité, puisqu'il s'agit de l'avancement et du bonheur des enfans ; et je ne laisse pas perdre l'occasion de faire ressortir les avantages réels et inappréciables qui découlent nécessairement du bon fonctionnement et de la judicieuse administration des écoles.

Cependant j'ai remarqué qu'il m'est le plus souvent impossible de rencontrer ceux d'entre les commissaires qui, n'attachant aucun intérêt, aucune importance, aucun prix à l'instruction des enfans de leur municipalité, se joignent

aux criards, quand même, pour entraver la marche qu'on veut suivre et le bien que l'on désire opérer dans chacun de leurs arrondissements d'école.

Je saisis toute occasion possible pour leur expliquer combien il est nécessaire qu'il y ait entente cordiale dans leurs délibérations; qu'ils visitent avec intérêt les écoles, y distribuant leurs avis judicieux pour qu'elles soient bien réglées afin que les enfants y fassent de nouveaux progrès: qu'ils recherchent, au lieu de l'éviter, la rencontre de l'inspecteur dans ses visites, pour en obtenir des informations utiles et indispensables.

Ayant appris par expérience à juger des hommes et des choses, je ne saurais hésiter devant la responsabilité de remédier aux abus que l'ignorance ou la mesquinerie tentent toujours d'introduire dans les municipalités scolaires, au détriment de la véritable éducation, surtout lorsqu'il s'agit d'une contribution pécuniaire, cependant j'ai eu souvent le plaisir de voir mes avis prévaloir, produire quelques heureux fruits et souvent rétablir l'ordre et l'harmonie.

Maintenant un mot sur chacune de mes municipalités scolaires, en suivant l'ordre de ma tournée d'inspection.

COMTÉ DE MONTMORENCY.

St. Laurent—On trouve ici des enfants assez avancés, surtout à l'école du centre, où, à part du calcul, de la grammaire et de son analyse, la tenue des livres est enseignée. Les commissaires ont mérité et reçu mes remerciements et mes éloges, ainsi que les contribuables de l'arrondissement No. 3, pour l'érection d'une jolie maison d'école construite à ma suggestion.

St. Jean—Les écoles opèrent bien, et celle du No. 1, tenue par M. Mignault a formé des élèves qui ont fait preuve de connaissances et de succès, dans la tenue des livres, l'usage des globes, le haut calcul, etc., et j'ai eu le plaisir de couronner plusieurs élèves, en récompense de leurs compositions, dans le style épistolaire, exécutées sous mes yeux, d'après le sujet que je leur avais fourni.

St. François—Les deux écoles, qui y sont en opération, ne font pas tous les progrès désirables, vû la négligence des parents à y envoyer régulièrement les enfants.

Ste. Famille.—Les Sœurs de la Congrégation, à la Ste. Famille, enseignent avec succès à leurs élèves, la grammaire, l'analyse, la rhétorique et l'art épistolaire, aussi, l'économie domestique, la broderie, la couture et le tricot. L'école de garçons de cette municipalité a su progresser, dans toutes les branches de l'instruction élémentaire, depuis ma dernière visite.

St. Pierre.—Les trois écoles qui y sont en opération, sont très bien tenues, et j'ai le plaisir de constater que les deux institutrices de cette paroisse ont été trouvées dignes de recevoir leur brevet, après leur examen, subi en mars dernier.

Château-Richer.—L'instituteur et les deux institutrices de Château-Richer déploient beaucoup d'activité à instruire leurs élèves, qui doivent aussi leur progrès à la sollicitude éclairée de leurs commissaires, à la tête desquels agit avec zèle le Rév. M. Ed. Parant, curé du lieu.

Ste. Anne.—A St. Anne, l'une des institutrices, Mlle Vallée, est très compétente, et comme toujours fait faire à ses élèves tous les progrès possibles.

St. Joachim.—Les deux écoles de St. Joachim sont tenues sur un bon pied, et particulièrement celle du No. 1, où l'institutrice a un trop grand nombre d'élèves.

St. Féréol.—La seule école de St. Féréol, opère assez bien, malgré la pauvreté du lieu, et eût égard au peu de temps qu'elle est en opération.

Ange-Gardien.—L'Ange-Gardien a des commissaires très zélés, qui veillent autant que possible sur leurs trois écoles, que je vois fonctionner assez bien, surtout celle du centre, tenue par un instituteur bien instruit.

COMTÉ DE PORTNEUF.

St. Catherine.—A 4 écoles en opération ; elles fonctionneraient convenablement, s'il était possible de mettre dans l'esprit des gens, que le seul moyen de lever les obstacles qui retardent chez eux l'instruction des enfants, serait d'établir la cotisation telle que voulue par la loi.

St. Raymond.—A St. Raymond les contribuables, tout pauvres qu'ils sont, ont à cœur l'instruction de leurs enfants, et leurs trois écoles y fonctionnent généralement bien.

St. Bazile.—St. Bazile a deux écoles, dont l'une est fréquentée par des enfants Irlandais, et l'autre par des enfants Canadiens ; ces deux écoles, malgré la pauvreté des gens, sont suffisamment bonnes.

Cap Santé.—Le Cap Santé possède sept écoles, pour la plupart bien dirigées ; celle du No. 7 tenue par M. et Mme Desroches leur fait honneur ; les enfants y répondent avec succès sur l'analyse, la géographie, savent la tenue des livres et traduisent l'anglais. L'école No. 1 de M. Gaudry possède aussi des élèves qui, traduisent bien l'anglais et savent bien le calcul.

Grondines.—Il y a aux Grondines cinq écoles en opération, dont trois fonctionnent assez bien. Les commissaires ont eu plusieurs difficultés à surmonter au sujet de l'engagement des instituteurs, vû que les contribuables s'immisçaient trop dans la direction des écoles.

Deschambault.—A Deschambault j'ai trouvé toutes les écoles sur un bon pied. Les instituteurs et les institutrices semblent rivaliser de zèle. L'école de M. Rouleau particulièrement nous laisse voir des enfants distingués par leur bonne tenue et leur capacité dans l'arithmétique, l'analyse grammaticale et leur belle écriture. L'école supérieure de M. Belleau, comme toujours a fait des progrès, et ses élèves m'ont donné des preuves de leur capacité dans le calcul et ont fait de belles compositions épistolaires en ma présence.

St. Casimir.—Les écoles de St. Casimir vont en progressant, et j'ai remarqué de l'amélioration depuis ma dernière visite.

Ecureuils.—Dans la seule école que possède les Ecureuils, j'ai remarqué avec regret que les enfants manquaient de livres ou d'autres objets nécessaires ; l'instituteur cependant remplit bien son devoir.

St. Augustin.—Il y a quatre écoles sur un bon pied. Les enfants des Nos. 2, 3 et 4 font des progrès dans la grammaire et le calcul. Mais l'école du No. 1 réunit si peu d'enfants, que je compte comme perdus le temps et l'argent qu'on y emploie.

Pointe-aux-Trembles.—Les quatre écoles de la Pointe-aux-Trembles sont bien organisées. Dans celle de M. Labranche No. 3, outre les branches requises pour écoles élémentaires, le mesurage est enseigné avec avantage. M. Blumhart au No. 1 enseigne avec le français, l'anglais à plusieurs élèves ; l'écriture est soignée.

Cap-Rouge.—L'école du Cap-Rouge à beaucoup d'enfants, instruits dans les deux langues. L'écriture et le calcul y sont soignés.

COMTÉ DE QUÉBEC.

Beauport.—Il y a ici cinq écoles sous contrôle ; je les ai trouvées généralement bien tenues, et j'aime à constater que les progrès des élèves sont dûs en grande partie au zèle actif et éclairé de M. le curé du lieu.

Ancienne Lorette.—Les six écoles en opération à l'Ancienne Lorette sont tenues d'une manière satisfaisante. Dans celles des Nos. 1, 2 et 4, les enfants montrent beaucoup de dispositions et font beaucoup de progrès dans l'analyse, la grammaire, le calcul et l'écriture.

St. Dunstan.—Il n'y a qu'une école sous contrôle, qui a fait quelques progrès. L'autre école, qui est protestante, est, depuis l'été dernier, indépendante, n'ayant pas le nombre d'enfants exigé par la loi.

Charlesbourg.—Les cinq écoles de Charlesbourg sont bien tenues et particulièrement celles de MM. Vallières, et Blais et celle de Mlle Paradis. Les élèves du premier répondent bien sur la grammaire, l'anglais et l'arithmétique. Ceux de la dernière font très bien l'analyse et le calcul.

Ste. Foye.—L'école de M. Lionnais, à Ste. Foye, est tenue sur un excellent pied. Les élèves apprennent, outre l'instruction française, la traduction anglaise et s'appliquent avec émulation à bien apprendre. L'école dissidente de Ste. Foye a fait des progrès, et les élèves ont subi avec avantage un examen sévère, à ma dernière, visite sur la lecture, le calcul et l'analyse grammaticale. L'instruction est toute anglaise.

St. Colomban.—J'ai examiné les élèves de l'académie, et je les ai trouvés capables dans les mathématiques, le calcul, la composition et l'usage des globes. Les élèves des écoles des Dlls Miller et Wickstead ont fait preuve de progrès dans le français et l'anglais, et l'écriture y est généralement belle.

St. Ambroise.—Les écoles sont bien dirigées ; mais les progrès sont étonnants à l'école du centre tenue par les Dlls Dubuc ; les enfants répondent avec précision sur l'histoire, la géographie, la grammaire, ils lisent bien, écrivent bien, et composent de même.

La *Banlieue de St. Roch* a deux écoles, dont l'une de filles, tenue par les Sœurs de la Congrégation, comprend trois classes, où les élèves font tous les jours de nouveaux progrès ; et l'autre de garçons au village Ste. Angèle.

Stoneham.—Cette localité a une école protestante qui commence à faire quelques progrès.

CITÉ DE QUÉBEC.

Cap-Blanc.—Les Frères y tiennent quatre classes, dont trois anglaises et une française. Dans la première classe anglaise, les élèves apprennent le calcul, la géographie et l'usage des globes. Les deux autres classes anglaises et la classe française sont en voie de progrès. Au même lieu les Sœurs de la Charité tiennent une classe anglaise et une classe française, les élèves surtout de la classe anglaise, excellent dans la lecture, l'écriture, les règles, la géographie et la musique vocale.

Faubourg St. Jean.—Les Sœurs de la Charité tiennent, dans leur beau couvent aux Glacis, six classes, dont quatre françaises et deux anglaises. Leurs élèves, comme vous l'avez observé, le jour où j'eus l'honneur de vous accompagner dans votre visite à cette institution, avec M. Crémazie et le Rév. M. Horan, ont fait preuve de leurs progrès dans la lecture, l'écriture, la récitation de l'histoire, le calcul, l'analyse grammaticale la géographie, etc.

Vous avez aussi su apprécier, M. le Surintendant, dans votre visite chez les Frères, aux Glacis, les progrès des élèves qui ont répondu avec avantage aux questions qui leur ont été faites sur les diverses branches enseignées dans cet établissement ; les mathématiques, la géométrie, la trigonométrie, le mesurage, l'algèbre, l'usage des globes, le dessin linéaire, la tenue des livres, etc.

Faubourg St. Louis.—Les six classes de l'établissement du *Bon Pasteur* sont bien tenues, et les élèves y font des progrès surprenants dans la grammaire, l'histoire, la géographie, le calcul, la lecture et l'écriture qui y est très soignée.

Au *Faubourg St. Roch*, les Frères tiennent 9 classes où les élèves reçoivent, outre l'instruction élémentaire, des leçons sur l'art épistolaire, la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie, le dessin linéaire, l'analyse, l'astronomie, la physique, le

mesurage, l'usage des globes, etc. A ma dernière visite, en compagnie de M. le curé, de M. Vallée, l'un des commissaires, de M. Juneau, professeur à l'école normale, et de M. Dion instituteur à St. Roch, j'ai été agréablement flatté, ainsi que ces messieurs, d'entendre les élèves répondre avec beaucoup de précision et de capacité à nos diverses questions sur la grammaire française et anglaise, le calcul la géographie, et résoudre en un clin d'œil divers problèmes assez difficiles.

M. Dugal, au faubourg St. Jean, et M. Dion, à St. Roch, tiennent, aussi sous le contrôle des commissaires, leurs écoles élémentaires avec beaucoup de succès et y enseignent toutes les branches requises par la loi.

A la basse-ville, Mlle Brophy tient une école qui n'est fréquentée que par un petit nombre d'enfants, qui manquent pour la plupart de livres et d'autres objets nécessaires.

—

Extraits d'un rapport de M. l'Inspecteur CIMON.

Escoumains.—Il y a dans cette municipalité une école divisée en six classes. Cette municipalité éloignée est pauvre, l'école est mal fournie de livres et papeterie, les enfans sont peu assidus; cependant plusieurs enfans de la première classe lisent et écrivent assez bien et savent l'arithmétique jusqu'à la soustraction composée.

St. Fidèle.—Cette municipalité est divisée en deux arrondissemens. Il y a une école dans chaque. Celle de l'arrondissement No 1 possède un instituteur muni d'un diplôme. Il divise son école en trois classes; il enseigne la grammaire l'écriture, la lecture et l'arithmétique. J'ai donné deux prix dans cette école. L'autre école possède un maître muni de diplôme; il divise son école en quatre classes; dans la première les enfans lisent assez bien. J'ai aussi donné deux prix.

Malbaie.—Dans cette municipalité il n'y a que trois arrondissemens en activité; dans le premier il y a une école pour les filles et une autre pour les garçons. L'école des garçons est confiée à un instituteur muni d'un brevet d'école modèle. Dans la première classe les enfans lisent très-bien le français et assez bien l'anglais; ils font l'analyse grammaticale d'une manière satisfaisante, ont presque tous appris l'arithmétique dans toutes ses parties et commencent à apprendre la tenue des livres. Ils ont aussi commencé à apprendre la géographie; mais malheureusement les commissaires n'ont pas encore jugé à propos de leur fournir des cartes. L'école des filles est conduite par une institutrice qui, bien qu'assez habile, n'a pas encore de diplôme. Les enfans de la première classe lisent très bien, analysent bien, écrivent assez bien, ont appris une partie de la géographie, l'arithmétique jusqu'aux règles d'intérêt inclusivement, l'histoire du Canada, l'histoire sainte et l'histoire romaine. J'ai donné quatre prix dans la première et trois dans la seconde de ces écoles. Il y a de plus dans cet arrondissement une école indépendante où l'on n'enseigne que la langue anglaise. Dans l'arrondissement No. 2 il n'y a qu'une école indépendante conduite par une institutrice assez capable. L'instituteur de l'arrondissement No. 4 est muni d'un diplôme et tient une bonne école. Dans la classe la plus élevée, les enfans lisent et analysent très bien, et ont appris la géographie d'Amérique et l'arithmétique. J'ai donné deux récompenses. Il n'y avait que cinq ou six enfans à l'école No. 5; lors de ma visite, par suite des ravages que faisait la rougeole.

Ste. Agnès.—Il y a trois écoles dans cette municipalité. Je n'en ai pu visiter que deux, l'autre était en vacance. L'arrondissement No. 2 a pour institutrice une jeune fille qui n'est point munie de diplôme; mais qui a pu tenir une assez bonne école. Les enfans de la première classe lisent assez bien, ont appris un peu de grammaire, d'histoire sainte, de géographie et d'arithmétique; j'ai donné deux prix. L'institutrice de l'arrondissement No 4 n'est pas non plus.

munie de diplôme. Les mêmes matières sont enseignées, quelques enfans écrivent assez bien, mais les cahiers sont mal tenus, J'ai donné trois récompenses.

St. Irénée.—Lors de ma visite dans cette municipalité, les écoles n'étaient pas encore en activité ; mais les commissaires avaient pris des mesures pour en ouvrir deux.

Eboulements.—Il y a quatre arrondissemens et quatre écoles en activité. Les enfans de la première classe de l'arrondissement No. 1 lisent bien, ont vu toute la grammaire, analysent bien, font des règles de trois, ont vu la géographie de l'Europe, et écrivent. J'en puis dire autant des écoles No. 2 et 3. J'ai donné deux récompenses dans chacune d'elles. Dans la dernière des quatre écoles, les enfans ne vont guère plus loin que la lecture. Beaucoup ont tout oublié par suite de longues et fréquentes absences. Quelques uns cependant écrivent, font des règles et savent un peu de géographie.

Isle aux Coudres.—Il y a trois écoles conduites par des institutrices. Dans celle de l'arrondissement No. 1 les enfans de la première classe lisent assez bien le français et le latin ; un bon nombre commencent à analyser, apprennent les parties aliquotes et la géographie d'Asie. J'en puis dire autant de l'école No. 3. Dans l'école No. 2 les enfans les plus avancés lisent très bien, analysent passablement, font des règles de trois, écrivent bien et apprennent la géographie ; les cahiers sont bien tenus. Il y a aussi une école indépendante.

Baie St. Paul.—Il y a dans cette municipalité une académie de filles dirigée par les sœurs de la Congrégation de Notre Dame et dix écoles élémentaires conduites à l'exception d'une seule par des instituteurs qui ont reçu leur éducation dans l'académie et sont bien capables d'enseigner. L'école de garçons dans l'arrondissement No. 1 est confiée à un instituteur muni de diplôme. Il divise son école en quatre classes ; dans la plus avancée les élèves lisent et analysent très bien et apprennent l'histoire sainte, l'histoire de France et l'histoire du Canada, la géographie, l'arithmétique jusqu'aux règles d'intérêt inclusivement et l'écriture. Dans les dix écoles on enseigne toutes les matières prescrites pour écoles élémentaires avec assez de succès et même quelques unes de celles requises par le programme des écoles primaires supérieures. Quoique cette municipalité soit celle de mon district où les écoles sont le mieux tenues, il y a encore à désirer qu'elles soient mieux fournies de livres, cartes, etc, et que les enfans soient plus assidus à y assister. Les commissaires ont cependant fait de louables efforts. J'ai donné dix récompenses et quelquefois davantage dans chacune de ces écoles.

St. Urbain.—Je n'ai trouvé que les deux écoles de garçons et de filles de l'arrondissement No. 1 en opération. Il y a néanmoins deux autres écoles indépendantes dans des arrondissemens où les commissaires n'ont pu engager d'instituteurs n'ayant pas assez d'argent à leur disposition. L'école des garçons est conduite par un instituteur muni de diplôme ; elles m'ont paru toutes deux assez bien tenues ; j'ai donné deux récompenses dans chacune d'elles.

Petite Rivière St. François.—Il n'y a qu'une seule école dans cette municipalité, et elle est conduite par une institutrice. Dans la première classe les enfans lisent et analysent très bien, apprennent un peu de géographie et d'arithmétique ; ils savent bien l'histoire sainte, l'histoire de France et l'histoire du Canada, et écrivent.

Il est à regretter qu'il y ait des mécontentemens dans plusieurs municipalités ; dans les unes les difficultés ont leur source dans la mauvaise gestion des secrétaires-trésoriers ; dans d'autres elles provenaient de la manière dont sont formés les arrondissemens. Il faut vous avouer que le comté de Charlevoix est un comté exceptionnel. La grande quantité de cours d'eau, de côtes, de montagnes, de rochers et de précipices ont fait que les établissemens sont tellement épars que les centres convenables pour sites d'écoles sont peu communs et difficiles à

déterminer et en conséquence il y a pour le moins un tiers des enfans qui ne peuvent fréquenter les écoles, quoique leurs parents soient tenus de payer la cotisation et la rétribution mensuelle. Il y a même plusieurs municipalités où la grande majorité des enfans ne peut fréquenter les écoles. Vous pouvez conclure l'opposition que ces gens font à l'exécution de la loi et les difficultés que rencontrent ses divers fonctionnaires. Il faudrait une législation particulière à ce comté.

Dans la distribution des livres que vous m'avez envoyés, je me suis surtout appliqué à récompenser l'assiduité et la bonne volonté des enfans plus encore que leurs succès ; je crois par là avoir rencontré vos vues.

Extrait du Rapport de M. l'Inspecteur BÉLAND.

J'ai l'honneur de vous envoyer, en même temps que la présente, mon rapport général des visites que j'ai faites dans tout mon district d'inspection, pendant le cours de l'année 1857. Vous verrez avec plaisir, j'en suis sûr, les améliorations en tous genres qui se sont faites dans presque chacune des 30 municipalités qui sont sous mon contrôle.

L'an dernier, 197 écoles communes se trouvaient sous mon contrôle. Cette année j'en compte 220 fréquentées par 9888 élèves. Je pourrais dire sans exagération que sur ce nombre des 220 écoles communes, pas moins de 75 pourraient être rangées au nombre des écoles-modèles, vû qu'on y enseigne presque toutes les matières exigées pour ces écoles.

Afin d'être plus clair je présente un tableau de chaque genre d'institution, accompagné du chiffre des élèves qui les fréquentent.

Ecoles communes élémentaires.....	220	9888 élèves.	
“ modèles de garçons	3	205 “	
“ “ de filles.....	3	140 “	
“ “ dissidentes.....	2	100 “	
“ “ indépendantes	1	25 “	
“ académiques.....	1	25 “	
Couvents.....	3	445 “	
Colléges	2	270 “	
<hr/>			
Grand total des institutions.....	235		
“ “ “ élèves.....		11118	
Institutions en 1857.....		235	
“ “ 1856		206	
Augmentation.....			29
Augmentation des élèves		2855	
Le nombre des élèves lisant bien dans toutes les institutions susmentionnées se monte cette année à.....		5035	
L'année dernière, en 1856, il était de		2882	
Augmentation		2173	
Lisant couramment, en 1857		3905	
“ “ en 1856		2028	
Augmentation		1877	
Le nombre des élèves écrivant, présente, cette année, le nombre respectable de		4514	
L'année dernière ce chiffre était de		3422	
Augmentation		1092	

Elèves apprenant la grammaire.....	5570
L'augmentation est très considérable, puisqu'elle nous offre le chiffre de	2000

Afin d'être plus court, je ne présenterai que les nombres de cette année, pour les autres matières.

Elèves apprenant l'arithmétique simple.....	4334
“ “ “ composé.....	2398
“ “ la tenue des livres.....	225
“ “ l'orthographe.....	4505
“ “ la grammaire anglaise.....	666
“ “ l'analyse grammaticale et raisonnée.....	3610
“ “ le style épistolaire.....	823
“ “ l'agriculture et l'horticulture.....	20
“ “ les mathématiques.....	32
“ “ le mesurage.....	16
“ “ le dessin linéaire.....	34
“ “ la musique vocale.....	165
“ “ “ instrumentale.....	75
Instituteurs munis de diplômes.....	12
Instituteurs non munis de diplômes.....	12—24
Institutrices munies de diplômes.....	160
Institutrices non munies de diplômes.....	40—200
Total des instituteurs et institutrices.....	224

Sans comprendre les instituteurs et institutrices des maisons d'éducation supérieure. La moyenne des salaires des institutrices varie de £25 à £35, et les salaires des instituteurs varient de £45 à £75. Le montant total des dépenses faites pour le soutien des écoles primaires est de £5535. On m'a dit qu'il fallait au moins £1800 pour subvenir aux dépenses faites dans les couvents et collèges, ce qui donnerait en tout £7345. Le besoin d'avoir des maisons destinées uniquement aux écoles, se fait tellement sentir, que les contribuables contribuent généralement d'une manière libérale pour cet objet. Ainsi aujourd'hui, j'ai le plaisir de vous présenter le chiffre de 86 maisons bâties et 6 ou 7 construction. Avant qu'il soit longtemps, j'espère que chaque arrondissement possèdera sa maison d'école. Il serait à désirer que les contribuables comprissent aussi l'importance d'un petit jardin auprès de la maison d'école. J'ai distribué avec plaisir dans plusieurs écoles les petits traités d'agriculture que le gouvernement a bien voulu donner gratuitement. J'ai enjoint, d'une manière très stricte, aux instituteurs de donner à leur élèves des leçons dans ces livres, et j'ose espérer que petit à petit les parents comprendront qu'il faut faire des études spéciales à leurs enfants pour en faire de bons cultivateurs.

Quant à nos écoles, elles sont généralement toutes tenues sur un bon pied ; s'il n'y a pas autant de progrès qu'on le voudrait, la faute en retombe assurément sur les parents, car ces derniers pour la plupart, ne se font aucun scrupule de retenir leurs enfants, et cela sous le prétexte d'en retirer quelques services.

Depuis juillet dernier, chaque paroisse, pour ainsi dire, s'est fait un honneur et un devoir d'engager des maîtres munis de diplôme. Je dirai aussi avec plaisir que ces derniers sont un peu mieux rétribués. Il reste encore quelque chose à faire à cet égard, mais il faut attendre encore, les bonnes récoltes venant, les contribuables hésiteront moins à payer quelque chose de plus pour les rétributions mensuelles. Cette taxe est encore un grand *épouvantail* aux yeux de plusieurs paroisses. A mesure qu'on s'instruira, on comprendra qu'on n'a rien pour rien.

Partout ou presque partout les affaires monétaires sont dans un état satisfaisant et l'on forme libéralement les sommes nécessaires pour payer les dépenses.

On ne suit pas partout le système coercitif, ce qui est sans contredit un vice ; mais dans tous les cas on forme partout ou presque partout une somme égale à l'ocroi du gouvernement.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur PLEES.

Durant les derniers six mois, les maladies et la crise monétaire, dont nous avons eu à souffrir, ont retardé les progrès de l'éducation en cette ville. Bien des personnes de la classe pauvre qui avaient coutume d'envoyer leurs enfans aux écoles, ne les y ont, à cause de cela, envoyé que très irrégulièrement ou ont préféré les garder chez eux. Quoique je n'y aie trouvé qu'un petit nombre d'élèves, l'examen que j'en ait fait, quelque temps avant les vacances de Noël, a été de nature à me satisfaire. Leurs progrès dans les différentes branches d'instruction formant la matière de leur enseignement ne se sont pas ralentis ; j'ai eu au contraire à en constater de nouveaux ; lorsque la santé et la prospérité publiques se seront une fois rétablies, j'ai l'espoir que les parens s'empresseront de renvoyer leurs enfans aux écoles.

Il n'existe pas encore de maisons d'école dans le quartier de Champlain, et les commissaires n'ont encore pu prélever assez d'argent pour se mettre en état d'en bâtir. Ceci est d'autant plus déplorable que les appartemens où ils font tenir leur école, quoiqu'avantageusement placés du reste, ne sont pas suffisamment éclairés et que la ventilation en est défectueuse.

La maison appartenant aux Commissaires dans le quartier St. Louis et qui sert d'école aux garçons et aux filles est commode et fait honneur à ceux sous les auspices de qui elle a été érigée. On vient d'y faire quelques améliorations et les commissaires se proposent d'y mettre en pratique un meilleur système de ventilation que celui qui y fonctionne.

TABEAU DES ECOLES PROTESTANTES SOUS CONTROLE DE LA CITE DE QUEBEC.

No.	Arondissemens d'école et Instituteurs.	Nombre d'instituteurs.		Garçons.	Filles.	Nombre total d'élèves.	Apprenant la lecture.	Lisant bien.	Apprenant l'épellation et la définition.	Ecrivant.	Apprenant l'arithmétique simple.	Apprenant l'arithmétique composée.	Apprenant l'arithmétique mentale.	Apprenant la grammaire anglaise.	Apprenant l'analyse.	Apprenant la grammaire française.	Apprenant la tenue des livres.	Apprenant la géographie.	Apprenant l'histoire d'Angleterre.	Apprenant l'histoire du Canada.	Apprenant l'histoire Romane.	Apprenant la composition anglaise.	
		Nombre	Assistance en moyenne.																				
1	Ecole de la Haute-ville dirigée par Mme. C. Brown,	2	6	30	36	24	32	36	10	26	16	34	28	12	34	24	34	8	8	8	8	8	
2	Ecole No. 1, du quartier St. Louis, conduite par M. R. C. Geggie,.....	1	64	64	48	18	*	40	28	13	64	15	13	0	10	10	10	
3	Ecole No. 1, du quartier St. Roch, conduite par Madame McLean,.....	3	15	14	29	24	14	19	24	6	11	17	20	12	4	18	18	18	13	8	18	13	8
4	Ecole No. 2, du quartier St. Louis, conduite par Mlle. Geggie,.....	1	48	48	45	19	18	30	30	18	48	24	18	20	32
5	Ecole No. 2, du quartier St. Roch, conduite par Mlle. Parker,.....	1	9	33	42	30	29	32	25	9	7	12	13	8	13
6	Ecole du quartier Champlain conduite par M. J. Lloyd,.....	2	13	12	25	18	7	12	10	14	7	18	10	7	7
		10	107	147	244	211	111	113	165	97	82	175	116	79	16	102	45	18	21	71	71	71	71

* Les quatre-cinquièmes des élèves de M. Geggie apprennent à épeler sans apprendre à définir les mots; mais de nombreuses explications sont données par le maître.

Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur MAURALT.

Cette année remarquable par l'adoption de mesures générales propres à donner l'impulsion à notre système d'instruction publique, a vu aussi dans mon district d'inspection beaucoup de bien s'opérer et de nombreux signes de progrès intellectuel y coïncider heureusement avec les efforts du gouvernement et de la législature, dans la noble cause de la diffusion des lumières.

L'établissement de plusieurs nouvelles accadémies et écoles-modèles, l'augmentation du nombre total des enfans fréquentant toutes les espèces d'institutions d'éducation dans ce district, l'amélioration soutenue d'un grand nombre d'écoles, sont au premier rang parmi ces signes de progrès.

La création de deux instituts littéraires, l'un à la Baie-du-Febvre et l'autre à Bécancour, mérite aussi d'être mentionnée. Chacun de ces instituts possède une jolie bibliothèque et un cabinet de lecture où l'on trouve un bon nombre de journaux et de revues périodiques. Des lectures publiques ont été faites par des membres de ces instituts de temps à autre. Le goût des bibliothèques de paroisse se répand également, et bientôt il n'y aura plus de paroisse importante qui ne se soit créé un semblable foyer d'instruction et de jouissances intellectuelles. Le nombre des instituteurs qui s'abonne au journal de l'instruction publique dans mon district est assez considérable et même plusieurs élèves de nos collèges, académies et écoles-modèles ont obtenu de leurs parents de se procurer cette excellente publication. Je ne manquerai point de faire tout en moi pour étendre la circulation de cette revue de l'éducation destinée à faire tant de bien au point de vue moral, scientifique et littéraire.

Enfin l'établissement d'une librairie aux Trois-Rivières par notre entreprenant compatriote M. Larue et le succès qui paraît devoir couronner cette utile entreprise prouvent aussi bien éloquemment le progrès que fait l'instruction publique dans notre district.

Je ne dois pas oublier de vous dire que tous les officiers préposés à l'exécution de la loi s'acquittent généralement très bien de leurs devoirs en tant qu'il s'agit de l'engagement des maîtres et maîtresses et de l'administration des affaires monétaires; mais on ne s'occupe pas assez en général de la régie intérieure et des visites des écoles que l'on s'accorde presque partout à laisser uniquement au soin de l'inspecteur. Cet éloignement des Commissaires, des écoles donne lieu à des négligences de la part des maîtres qui deviennent préjudiciables aux progrès des élèves et finissent par exciter de justes murmures de la part des parens. Comme je dois tout dire, j'observerai qu'un bon nombre de maisons d'école ne sont pas convenables et n'offrent pas toutes les conditions de bien être et de propreté désirables. Toutes les municipalités ne méritent pas ces reproches, tant s'en faut; mais n'y en aurait-il que deux ou trois, le nombre d'enfans qui souffrent de la négligence des commissaires et des parens vaut bien la peine que j'élève la voix en sa faveur.

Mais un fait sur lequel je prenais la liberté d'attirer votre attention dans mon rapport de 1856 et qui porte un notable préjudice à l'avancement des élèves, c'est l'absence de livres, de papier, etc., et je suis d'opinion qu'il en sera ainsi tant que toutes ces choses ne seront pas achetées par les corporations et fournies aux enfans qui leur en rembourseraient le prix dans un temps donné. Les corporations, en achetant tous les livres pour les écoles, obviendraient à un autre grave inconvénient: les parens achètent très souvent des livres d'une édition qui ne sert pas ou qui n'est pas en usage dans l'école.

Je ferai suivre maintenant cet aperçu général de remarques particulières à chaque municipalité scolaire, où je m'attacherai à vous faire connaître, les progrès qui ont eu lieu sous quelque forme qu'ils se présentent.

REMARQUES.

Gentilly.—Le nombre des écoles est le même qu'en 1856, mais il y a une augmentation de 33 sur celui des élèves; c'est-à-dire qu'au lieu de 497 enfans fréquentant les écoles en 1856, il y en a eu 520 en 1857. Il y a aussi sur les contributions une augmentation considérable. L'année 1856 a fourni £151 8s. 7½d., tandis que 1857 en a fourni £319; balance en faveur de cette année: £167 11s. 4½d. ♦

La maison destinée à l'académie, qui a été parachevée, donne un logement vaste et confortable aux élèves. M. Laplante, aidé d'une de ses filles, dirige l'école des garçons, et madame Laplante, aidée d'une autre demoiselle Laplante, dirige celle des filles. Le traitement de l'instituteur est de £125. Le programme des matières enseignées dans l'académie est plus étendu que celui de 1856, comme vous pouvez en juger par le rapport qui vous a été fait de cette institution en juillet dernier. Gentilly a deux élèves à l'École Normale à Québec, et un bon nombre d'autres dans nos collèges et couvents.

Bécancour.—Le nombre d'élèves fréquentant les écoles en 1857 a été à peu près le même que l'année précédente; mais il y a un excédant sur cette dernière de £67 16 4 sur les contributions. En 1856 les contributions étaient de £157 3s. 8d., et en 1857 elles ont été de £225. Les écoles des demoiselles Rheault, Levasseur et Rivard méritent d'être classées au rang des écoles-modèles. On a fait des tentatives pour avoir une école des Frères de la Doctrine Chrétienne dans cette paroisse, mais l'on a rencontré des obstacles qui ont fait renoncer à ce projet, du moins, pour le moment.

St. Gertrude.—En 1856, les écoles étaient fréquentées par 218 enfans et elles l'ont été en 1857 par 229; augmentation: 11. L'Académie indépendante de filles ouverte et soutenue aux frais du Rév. M. De Villers, curé de cette paroisse, lui fait beaucoup d'honneur. Vous seriez surpris, en visitant cette petite paroisse que sa position géographique recommande si peu, située qu'elle est en arrière de Bécancour et avoisinant la forêt d'un côté, d'y trouver une maison de grandes dimensions avec rez-de-chaussée, construite avec élégance et capable de contenir un grand nombre d'élèves pensionnaires; et vous le seriez encore d'avantage d'y rencontrer en nombre assez considérable de jeunes personnes recevant une éducation distinguée dans les deux langues, en même temps qu'elles y apprennent tout ce qui est nécessaire à l'économie domestique. Les contributions de 1857 ont été de £52 10s. 4d., et elles étaient en 1856 de £41 10s.; augmentation de £11 8s. 6d., en faveur de 1857.

St. Grégoire.—Il y a aussi dans cette paroisse une augmentation de 49 élèves sur l'année précédente. Le nombre de 704 enfans qui fréquentent les écoles fait honneur à cette paroisse. Le couvent compte 163 élèves tant internes qu'externes, et l'académie des filles, 63. Ce couvent qui grandit à vue-d'œil, et où les jeunes personnes reçoivent une éducation soignée, a donné l'élan à Nicolet qui veut aussi avoir l'honneur de posséder une semblable institution. Il paraît que des arrangemens ont déjà été pris à cet effet, et que l'une de ces maisons deviendrait bien vite la succursale de l'autre. Je crois inutile de vous parler au long du Couvent de St. Grégoire, du cours d'études qui y est suivi, puisque le rapport qui vous parvient chaque année de cette maison vous met au fait de ce qui la concerne et des progrès qui s'y font. Les contributions locales qui étaient pour St. Grégoire en 1856 de £128 17s. ont augmenté de £68 19s. 8d., étant de £197 16s. 8d. pour 1857. Le maître de l'académie reçoit un salaire de £75. Le mobilier de l'école du village qui était en mauvais ordre depuis plusieurs années a été renouvelé, et les arrérages de cotisation qui étaient assez considérables ont été en partie retirés.

St. Monique.—Jusqu'à présent, j'ai eu peu de chose à dire de cette localité qui paraissait vouloir rester en arrière des autres dans la voie du progrès ; mais une énergie toute nouvelle se développe chez les amis de l'éducation, et semble animer une bonne partie des contribuables. Une école modèle a été ouverte à grands frais l'automne dernier sous la direction de M. Rochon, jeune monsieur qui a reçu son éducation au séminaire de Nicolet et qui me paraît avoir toutes les qualités requises pour se vouer à l'enseignement de la jeunesse. Le salaire de M. Rochon qui est élevé est dû en grande partie à la générosité des contribuables du village. La municipalité scolaire No. 2, dite des Irlandais, a aussi ouvert une autre école, et paraît ne pas vouloir céder le pas à sa rivale dans l'amélioration de ses écoles. En général, elles sont sur un bon pied et les commissaires ont acquis une confiance méritée par la sage administration des affaires scolaires dans les circonstances difficiles où cette paroisse a été placée depuis quelques années. Un besoin se fait néanmoins sentir, c'est une maison d'école au village ; mais les contribuables zélés que j'y ai vus sont disposés à en construire une bientôt, et j'espère que la présente année ne se passera pas sans que ce projet soit exécuté.

Baie du Febvre.—J'ai à mentionner pour la Baie du Febvre une augmentation en faveur de cette année dans les contributions locales qui, en 1856 étaient de £268, tandis qu'elles sont aujourd'hui de £320, donnant un surplus pour 1857 de £52. Si les difficultés qui ont existé dans cette paroisse entre les commissaires d'école et le secrétaire-trésorier n'ont pas absolument nui à la cause de l'éducation, elle ne peut pas y avoir gagné quand, on sait que toutes ces difficultés, toutes minimes qu'elles soient, ne laissent pas de diviser les contribuables en deux camps qui conservent une attitude plus ou moins hostile. Ce qui néanmoins me fait plaisir à voir en tout cela, c'est le respect que l'on a toujours pour la décision de l'autorité compétente sur toutes les matières en litige et l'effet salutaire qu'elle produit.

St. Zéphirin.—Les écoles de cette localité sont sur un bon pied et continuent à s'améliorer tous les jours. On a construit une maison d'école dans le cours de cette année et l'on parle d'établir une école modèle dans le village ; le vieux presbytère qui est une bonne et spacieuse maison serait donné par la fabrique pour cet objet. On semble donc s'efforcer de regagner le temps perdu.

St. François.—Cette paroisse montre une augmentation dans le nombre de ses élèves pour l'année courante. En 1856 on ne comptait que 349 enfans fréquentant ses écoles et 1857 on en compte 370. Les contributions locales se sont accrues à peu près dans la même proportion : au lieu de £82 montant pour 1856 elles ont été de £112 10s. pour 1857. L'école modèle tenue par Mme. Robillard, est toujours sur un bon pied et a un grand nombre d'élèves. Il n'y a pas encore de maisons d'école dans les autres arondissemens ; mais j'ai tout lieu de croire, maintenant que plusieurs entreprises locales dans cette paroisse sont terminées, que bientôt on en bâtera partout. Les écoles de cette municipalité se sont améliorées d'une manière sensible.

St. Thomas de Pierreville.—Les contributions dans Pierreville ont augmenté de £20, c'est-à-dire qu'au lieu de £102 10s. en 1856 elles sont pour cette année de £122 10s. Placée dans des circonstances difficiles, ayant eu comme à St. François de grands travaux publics à faire, et ayant aussi à lutter comme partout ailleurs contre la pénurie des temps, cette paroisse va peut-être différer encore d'une année la construction de son académie ; mais je suis bien certain que si cet ouvrage est différé, le zèle des commissaires est une garantie qu'il s'effectuera.

St. David.—Les écoles sont ici sur le meilleur pied possible, et il ne peut en être autrement quand on voit tout le zèle que déploient les commissaires dans

l'exécution de leurs devoirs. Trois maisons d'école ont été construites cette année; ce qui en porte le nombre à 6 pour St. David, lesquelles sont toutes spacieuses, bien éclairées et d'un bon goût.

Avant de terminer, il ne me reste plus, M. le Surintendant, qu'à vous faire le résumé de mes statistiques qui me donne pour mon district d'Inspection, comprenant Nicolet et Yamaska, 17 municipalités, 90 arrondissemens, 67 maisons d'école, 99 écoles en opération sous contrôle, dont 91 élémentaires avec 4169 élèves; 2 écoles modèles de garçons et 119 élèves; 2 écoles-modèles de filles et 151 élèves; 4 académies de garçons et 336 élèves; 1 académie de filles et 163 élèves; 1 collège et 230 élèves; 8 écoles indépendantes, et 169 élèves; donnant un total de 5327 enfans fréquentant toutes les espèces d'institutions d'éducation dans les deux comtés.

Sur le nombre d'élèves qui fréquentent les écoles sous le contrôle des commissaires, 1528 ne lisent pas encore couramment; 1642 lisent couramment; 1731 lisent bien; 1344 écrivent; 995 apprennent l'arithmétique simple et 713 l'arithmétique composée; 135 la tenue des livres; 798 font des exercices orthographiques; 714 apprennent la géographie; 25 la grammaire anglaise; 1140, la grammaire française, 943 l'analyse grammaticale; 132 le style épistolaire; 20 mesurage, 30 le dessin linéaire; 15 la musique vocale et 632 apprennent l'histoire.

Sur le nombre des instituteurs, 14 sont munis de diplômes et 3 ne le sont pas. Sur celui des institutrices, 61 sont munies de diplômes et 23 ne le sont pas. Le salaire des instituteurs pour les écoles académiques varie de £75 à £125; pour les écoles modèles et supérieures de filles, de £45 à £70 et pour les élémentaires, de £10 à £40. L'âge des instituteurs varie de 20 à 60 ans et celui des institutrices de 18 à 50. Enfin, le total des contributions locales pour le soutien des écoles sous contrôle se monte à la somme de £2197 0s. 2½d.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur BOURGEOIS.

J'ai, ces jours derniers, terminé ma visite complète de toutes les écoles en opération dans les limites de mon district d'inspection, pendant les premiers six mois de 1857, et j'ai le plaisir de vous informer que toutes étaient alors dans un état de progrès aussi satisfaisant que lors de mon rapport de décembre dernier.

Je regrette, cependant, d'avoir à remarquer que les affaires monétaires sont en général embrouillées; et que les difficultés occasionnées par le manque de moyens sont nombreuses et en quelques endroits presque incontrôlables.

On sent partout la nécessité de mettre les écoles sur un meilleur pied en remplaçant par des instituteurs plus habiles, ceux que l'on a employés jusqu'à présent et qui, quoique médiocrement instruits, pouvaient enseigner les premiers rudiments de l'éducation à des élèves qui tous ne sont que des commençans. On comprend bien surtout combien il serait utile et important d'établir dans chaque municipalité une école primaire supérieure afin de fournir aux élèves de la localité qui montrent des dispositions, l'occasion d'acquérir des connaissances plus étendues, plus importantes, et propres à en faire des citoyens utiles à la société. Mais le moyen de rétribuer convenablement des instituteurs bien habiles? C'est là la grande difficulté, surtout pour ceux qui, comme la plupart des colons des townships de l'est, n'ont que des moyens très limités et manquent souvent du nécessaire. Quelques-uns ont tenté de le faire sans consulter assez leurs moyens et en se reposant sur l'avenir et leur bonne volonté; ils ont contracté des dettes dont ils ne se débarrasseront que difficilement, ou bien il leur a été impossible de payer celles qu'ils avaient contractées antérieurement. J'aime à appuyer sur ces faits afin de faire bien comprendre la nécessité

d'aider libéralement les municipalités véritablement pauvres, et la plupart de celles que je visite peuvent être considérées comme telles.

Plusieurs écoles pourraient demeurer vacantes pendant cette année, parce qu'un bon nombre d'institutrices employées l'an dernier ne se sont pas munies de diplômes; les unes ont donné pour excuse la distance du bureau d'examineurs; les autres, leur manque de moyens pour défrayer les dépenses du voyage, d'autres enfin, l'incapacité. J'espère cependant que nous parviendrons avant longtems à remplacer celles qui persisteront à refuser de se conformer à cet article de la loi. L'académie de St. Grégoire a déjà mis à ma disposition plusieurs institutrices munies de diplômes.

Je suis fâché d'avoir à vous informer que l'une des maisons d'école de la municipalité d'Acton, (celle du dépôt,) est devenue la proie des flammes pendant la conflagration qui a ravagé cette année une grande partie des townships de l'est. Les habitants de la municipalité ont tout fait pour prévenir et arrêter l'incendie qui, cependant, a, malgré leurs efforts, dévoré leur belle maison d'école et six autres maisons du village du dépôt. Ces braves gens sont presque découragés; à peine avaient-ils terminé cette bâtisse, qu'ils avaient élevée au prix des plus généreux sacrifices, que le feu est venu en un instant consumer en entier le fruit de leurs travaux et de leur dévouement. Dans les circonstances actuelles, il est presque impossible que les habitants d'Acton bâtissent seuls une nouvelle maison d'école. La bonne volonté qu'ils ont montrée, jusqu'à présent, et les sacrifices généreux qu'ils ont faits pour favoriser l'opération de la loi me font espérer qu'ils obtiendront une aide libérale et proportionnée à leurs besoins présents.

Extraits des Rapports de M. l'Inspecteur BRUCE.

J'ai l'honneur de soumettre à votre approbation mon rapport d'inspection pour les six mois qui viennent de s'écouler. Depuis le premier de mai dernier j'ai visité toutes les écoles que la loi a mises sous ma surveillance et que j'ai trouvées en opération; dans les localités où je n'en ai point vu d'ouvertes, je me suis efforcé de savoir pourquoi cela avait lieu. J'ai visité et examiné toutes les autres écoles.

Mes visites, dans certaines écoles, ont, en moyenne, duré plus de trois heures, tandis que, dans d'autres, mes examens absorbaient en général de cinq à six heures. Je joins à ce rapport un compte-rendu spécial de l'état de ces écoles et un tableau synoptique de chacune d'elles. Les résultats de mes examens sont indiqués dans une colonne de ce tableau.

Sur 119 écoles en opération il y en a seize qui ne laissent rien à désirer; 50 sont conduites de manière à satisfaire, 30 sont assez bien dirigées, et 14 le sont par des maîtres de médiocre capacité. Il y en a neuf dont je n'ai pas à parler aussi favorablement. Les maîtres à qui on en a confié le soin sont incapables.

L'impression qui m'est restée de l'examen de ces écoles est des plus favorables, et je fonde le plus ferme espoir sur l'éducation solide et judicieuse que l'on donne aujourd'hui. Les progrès que je signale et qui font naître en moi ce sentiment ne sont guère pourtant que des débuts. L'art de bien diriger une école est loin encore d'avoir atteint les développements dont il est susceptible; néanmoins, l'impulsion est donnée et cet art ne sera pas longtems ignoré. Dans au moins 60 écoles les méthodes d'enseignement se sont perfectionnées; mais ces perfectionnements sont sensibles dans presque toutes les autres, quoique ce ne soit pas au même degré; ce que j'ai surtout remarqué avec plaisir c'est l'in-

roduction de l'enseignement oral que l'on y a faite ; excellent moyen, à mon avis, de communiquer les connaissances du maître à l'élève, en ce qu'il les met plus immédiatement en rapport l'un avec l'autre. L'esprit de l'enfant s'habitue ainsi naturellement à la réflexion, son jugement s'exerce sur chaque sujet qu'il apprend et son intelligence se fortifie par le raisonnement. Cette méthode est maintenant suivie dans un grand nombre d'écoles.

Dans celles que dirigent nos meilleurs maîtres, on commence à mettre en usage les méthodes analytiques et synthétiques. L'analyse fait connaître à l'élève les élémens du langage et la synthèse les combine. La connaissance de l'une et de l'autre leur donne la faculté de s'exprimer correctement.

La définition et l'application des mots attirent aujourd'hui beaucoup l'attention des instituteurs. On en fait connaître l'étymologie à l'élève en les décomposant et en lui indiquant la signification de chaque partie du discours ainsi décomposé.

Une méthode d'enseigner l'orthographe et l'épellation est aujourd'hui mise en usage avec plus ou moins de succès. Aussitôt que l'élève est en état d'écrire passablement, on lui fait tracer sa leçon d'épellation sur le papier.

Le principal avantage qu'il retire de cet exercice est de pouvoir écrire correctement, et de reproduire sur le papier, dans la position qu'elles doivent occuper, les lettres d'un mot ; cet art, est en un mot, analogue à celui de la peinture par mémoire. Quand se sert-on, en effet, de l'épellation ? Ce n'est pas lorsqu'on lit, mais bien lorsqu'on écrit. L'épellation doit donc s'apprendre par la transcription et la dictée. Si l'œil s'habitue à voir et la main à tracer des mots correctement épelés, il n'y a pas lieu de craindre que l'enfant, dont l'œil et la main sont ainsi exercés, péche contre les règles de l'orthographe. Je parle ici par expérience. Durant plus de vingt ans, j'ai enseigné l'orthographe par ce moyen et avec beaucoup plus de succès qu'en employant la méthode orale.

L'écriture est aussi mieux enseignée dans la plupart des écoles. Lorsqu'il écrit, l'élève est l'objet de plus de surveillance de la part du maître qui rectifie ce que la main inhabile du premier ne trace qu'incorrectement. Mais cette branche d'enseignement demande encore à être perfectionnée. Dans plusieurs écoles, le genre d'écriture est mauvais ; les caractères tracés sont raides et irréguliers. On ne prête pas assez d'attention à la position que doivent occuper le corps, la main et la plume. Pour apprendre à écrire il est de la plus grande importance de savoir donner une position convenable à son corps et tenir sa plume. Si l'on a une fois acquis de mauvaises habitudes sous ce rapport, il sera difficile, si non impossible, dans bien des cas, de s'en défaire plus tard.

On n'a fait que de minces progrès dans l'art de tracer les lettres capitales. Un grand nombre d'instituteurs n'en savent presque point observer les proportions ; et les échantillons d'écriture de ce genre que l'on trouve dans leurs cahiers sont loin d'être des modèles. Dans les écoles où l'art d'écrire est le mieux enseigné, on se sert, pour en atteindre le but, de planches noires où la forme des lettres est d'abord indiquée. Il n'y a pas d'école où cette méthode soit employée avec plus de succès que dans l'académie de Huntingdon. Là, chaque lettre, petite ou capitale, isolée ou combinée avec d'autres, est l'objet d'une description spéciale de la part de l'instituteur, et on les fait écrire à l'élève jusqu'à ce qu'il puisse de lui-même les former parfaitement.

L'arithmétique s'enseigne avec intelligence dans un grand nombre d'écoles ; on en explique mieux les règles, et les démonstrations que l'on en fait sont accompagnées d'exemples qui les simplifient et qui mettent l'élève à portée d'en faire l'application aux affaires. Mais c'est surtout en ce qui concerne l'arithmétique mentale que j'ai remarqué le plus de progrès. On en a adopté l'usage dans presque toutes les écoles de mon district d'inspection. L'étude des chiffres va

de pair avec celle des autres branches d'instruction et on y astreint l'enfant dès le début. L'expérience que j'ai acquise dans l'enseignement m'a convaincu qu'il n'y a pas de plus sûr moyen que celui-là, d'éveiller l'attention dans une école, de donner de la vivacité au jugement des élèves et de les habituer à un calcul rapide et court.

Dans les écoles les mieux conduites, on s'étudie à présenter l'arithmétique comme une science, et l'application de ses règles comme un art. Au lieu de charger la mémoire de l'enfant de règles inexplicables, on lui en apprend d'abord les principes puis à déduire de lui-même les règles de ces principes.

Le progrès que l'on a fait dans la lecture, dans à peu près la moitié des écoles que je surveille, est satisfaisant. Les élèves s'y exercent avec avantage. Je n'avais pas eu à constater autant de succès de leur part dans cette branche d'instruction, lors de mes deux précédentes visites. Dans les classes les moins avancées, les jeunes garçons et les jeunes filles, qui, l'hiver dernier, ne pouvaient réunir les mots d'une simple phrase, et dont un grand nombre ne connaissaient qu'à peine les lettres de l'alphabet, ont lu, lors de mon dernier examen, avec aisance et correction, de longues phrases composées de mots très difficiles à prononcer, et ont fait preuve d'intelligence en répondant parfaitement aux questions que je leur ai posées.

J'ai eu également à me louer du progrès que l'on a fait en ce genre dans les classes plus avancées. Dans beaucoup d'écoles, la voix et la prononciation se sont perfectionnées; je n'y ai presque pas remarqué le ton trainard et ennuyeux qui me déplaisait tant autrefois, mais une aisance et une diction tout-à-fait naturelles chez le plus grand nombre. Nous devons faire aujourd'hui des efforts pour nous procurer les services de maîtres aptes à enseigner cet art important qui n'est encore qu'imparfaitement compris même de nos meilleurs instituteurs. On met encore trop fréquemment en usage la vieille et fatigante méthode d'enseigner la lecture, qui n'a pour effet que de provoquer un accroissement inutile de travail pour le maître et l'élève et de leur faire perdre un temps précieux. Cette méthode, qui n'en est presque pas une, bannit presque l'exercice du jugement chez l'enfant. Au lieu de ce moyen d'instruction qui répugne, l'instituteur devrait en employer un plus convenable et se mettre ainsi en état d'enseigner parfaitement la lecture; mais en même temps il devrait veiller à ce que ce qui fait le sujet de sa leçon soit toujours compris, c'est-à-dire qu'en prononçant chaque mot, ceux qui l'écoutent en sachent la signification; car chaque mot prononcé sans être entendu est la cause d'une difficulté qui retarde les progrès. Cette manière d'enseigner la lecture simplifie et diminue le travail de l'enfant, le lui rend intéressant et lui donne de l'émulation. Elle diffère totalement de l'ancienne méthode et a sur celle-ci d'immenses avantages. Parmi le petit nombre d'écoles où on l'a mise en usage avec succès, je crois devoir citer celle de M. Arnold, dans la ville de Montréal.

Ce en quoi l'on pêche encore sérieusement dans l'enseignement de la lecture, c'est en n'employant pas une méthode systématique pour faire apprendre à l'enfant la signification des mots. On ne saurait trop donner de soins à ce genre d'étude. Qu'est-ce, en effet, que la lecture sans l'intelligence des mots? Dès le début, l'instituteur doit s'attacher sérieusement à l'accomplissement de cette partie de ses devoirs; tout le progrès qu'il fera faire à ses élèves en dépend. Ne doit-il pas d'ailleurs leur donner de bonne heure une idée correcte des mots dont se compose leur langue maternelle? Mieux ils la comprennent, plus leur mémoire en a retenu, et plus sont rapides leurs progrès dans les diverses branches d'éducation. C'est par la connaissance parfaite de la signification des mots et de leur valeur que l'on acquiert la facilité de s'exprimer à propos et avec précision et de comprendre un auteur à première vue.

L'enseignement intelligent, pratique et rationnel de la grammaire est probablement la branche d'enseignement la plus négligée dans les écoles de mon district d'inspection. Les instituteurs se montrent généralement satisfaits lorsque leurs élèves récitent avec correction les définitions que l'on y trouve. Ils se donnent rarement la peine de s'informer, au moyen de questions, jusqu'où peut aller la connaissance des enfans à ce sujet. Il n'y a guère que dans un petit nombre d'écoles que l'on tente de les familiariser avec la connaissance des mots et d'en faire le sujet d'exercices propres à enrichir leur mémoire de termes qui leur servent à exprimer leurs idées. On commence par leur en faire apprendre la partie technique, puis, la partie théorique et, enfin, les règles appliquées. Il n'est certainement pas de moyen plus certain que celui-là de leur inculquer la connaissance de leur langue maternelle et de leur en révéler toute la richesse et l'étendue. La grammaire d'une langue doit être apprise dans sa littérature ; de là suit que l'étude d'une littérature quelconque doit toujours précéder celle de sa langue. On a trouvé possible de faire apprendre la grammaire au moyen de leçons données de vive voix et l'on a ainsi mis les enfans en mesure de faire par eux-mêmes ce qu'ailleurs ils auraient trouvé tout fait. Un élève rompu à ces sortes d'exercices de l'intelligence est bien vite en état d'analyser les parties du discours. Je ne prétends pourtant pas que l'on doive substituer la méthode orale d'enseigner la grammaire à la méthode écrite ; mais ce que je veux donner à entendre c'est qu'on peut lui enseigner ainsi autre chose que les éléments du langage, et cela d'une manière bien plus avantageuse et plus profitable qu'en meublant sa mémoire de définitions pleines d'aridité tirées des livres qu'on lui met sous les yeux.

L'enseignement oral, quand il est judicieux, a encore d'autres avantages : il porte l'enfant à réfléchir et à raisonner, et à donner ainsi du corps à sa pensée ; et, s'il s'adresse à un esprit naturellement scrutateur, il deviendra pour lui la source de bien des progrès.

La géographie n'est pas généralement enseignée comme elle devrait l'être. Ceci ne doit pas tant être imputé à l'instituteur qu'aux parents à qui il répugne de faire l'achat de livres et d'atlas. Quelque peu du blâme encouru à ce sujet doit aussi retomber sur les commissaires et les syndics, lesquels, de même que les parents, ne connaissent que de nom cette branche importante de l'instruction de la jeunesse : les uns et les autres en savent à peine la valeur et l'usage. Ils regardent comme perdu le temps que l'on passe à l'enseigner, et comme gaspillé l'argent que l'on consacre à l'acquisition de cartes géographiques, etc. Cette science n'est cependant pas partout envisagée de cette façon. On en fait aujourd'hui l'étude dans 50 écoles, où j'avais précédemment remarqué qu'on ne l'enseignait pas. Près de vingt écoles possèdent des cartes murales au moyen desquelles on l'explique. Les leçons, jusqu'à cette heure, n'ont encore embrassé que des généralités consistant dans l'indication des noms des continents, pays, etc. Pour rendre intéressante et profitable l'étude de la géographie, on devrait l'enseigner en faisant tracer des cartes à l'élève même qui trouverait dans cet exercice un agréable moyen d'instruction. L'étude de l'histoire devrait aller de pair avec la première. Il m'a été impossible de rendre justice à des élèves qui apprenaient l'histoire, parcequ'ils étaient hors d'état de répondre aux questions que je leur faisais sur les noms de lieux, de rivières, de montagnes, etc.

Cette étude ainsi que celle de l'univers et des lois qui le gouvernement devrait, jusqu'à un certain point, former la matière d'un cours d'instruction dans nos écoles. Mais la question est de savoir jusqu'où cet enseignement doit s'étendre et quelles sont les bornes que l'on doit lui assigner. Tout cela dépend entièrement, à mon avis, du but que l'on se propose d'atteindre au moyen de ce genre d'instruction ; et les progrès qu'a fait l'éducation en ce pays, permettent de donner indéfiniment

et sans danger du développement à l'étude de la géographie. On devrait, dans les écoles, avoir autre chose en vue que de faire retenir une série de noms aux enfans en la leur faisant apprendre. D'intéressantes descriptions de lieux et de paysages, de simples explications des phénomènes de la nature, un exposé succinct de l'influence du climat sur la condition morale et physique de l'homme ; les religions et les gouvernemens des peuples disséminés sur les deux hémisphères, enfin toute autre connaissance qui serait de nature à développer l'intelligence des enfans, devrait faire partie de l'étude de la géographie. Des traités convenables sur ce sujet manquent dans bien des écoles. Les cartes dont on se sert aujourd'hui sont défectueuses ; ce ne sont, pour ainsi dire, que d'imparfaits croquis sur lesquels il est impossible de se guider.

On faciliterait grandement l'étude de la géographie au moyen de cartes tracées expressément pour nos écoles et sur lesquelles la conformation naturelle des divers pays frapperait l'œil de l'enfant mieux que sur une carte ordinaire contenant des détails physiques, il est vrai ; mais ces détails obscurcissent d'ailleurs les noms, la position des lieux, les frontières, etc.

La composition littéraire a été longtemps négligée dans les écoles de mon district d'inspection. On l'enseigne aujourd'hui plus ou moins parfaitement dans quarante d'entre elles, et dans la moitié de ce nombre avec assez de succès. Le livre que j'ai recommandé comme pouvant servir de guide à l'instituteur à cet égard est celui de Brookfield (*Brookfield's first book of composition.*) C'est, en ce genre, un des plus utiles que l'on puisse se procurer. Sur une page se trouve une série de questions, et sur la page opposée est indiquée la manière de les résoudre. Les sujets de composition sont judicieusement choisis.

Après ce dont je viens de parler, ce qui mérite surtout d'attirer l'attention, ce sont les maisons d'écoles. Cinquante environ de celles que j'ai vues sont de dimensions trop étroites. La plupart, durant l'hiver, sont encombrées d'enfants et cet encombrement ne peut que nuire à leur santé. Mais le mal est plus grand encore et devient la source d'infirmités sans nombre dont plus tard les enfans éprouveront les pernicieux effets si on les entasse, comme je l'ai vu, dans des appartemens manquant d'appareils ventilateurs ou de fenêtres construites de façon à ce qu'en les ouvrant l'air pur du dehors y soit admis sans danger, et si enfin, pour se mouvoir ils occupent chacun un espace moindre que quatre pieds carrés. L'influence d'un air frais sur les poumons de l'enfant, et surtout de celui qui s'assied sur les bancs de l'école, est toujours salutaire.

Pour construire de bonnes et salubres maisons d'école, il faudrait : 1o. qu'elles fussent placées dans des endroits très sains et dans le voisinage d'une eau courante ; 2o. que leurs dimensions fussent telles, que chaque enfant pour s'y mouvoir eût au moins une espace de 9 pieds carrés ; 3o. que dans le cas où il ne serait pas possible d'y adapter des ventilateurs, les croisées fussent construites de telle sorte qu'elles pussent, à cause de leur hauteur, être ouvertes sans danger pour donner passage à l'air frais. Les fenêtres des maisons d'écoles sont généralement trop petites ; on devrait leur donner de plus grandes dimensions afin d'admettre plus de lumière. On ignore, généralement combien son action sur la santé est bienfaisante, lorsqu'on la laisse abondamment circuler dans les appartemens. Les croisées des maisons d'école devraient donc être larges et placées de manière à ce qu'elle se distribuât également partout et à ne pas y laisser un recoin qui ne fût éclairé.

Les murs intérieurs des maisons d'école entrent aussi pour quelque chose dans l'hygiène. La réflexion de la lumière par certaines couleurs telles que l'ocre jaune, porte l'esprit à la tristesse, et par là même devient nuisible ; réfléchié par d'au-

tres couleurs, par le blanc surtout, elle produit l'effet contraire. Les observations suivantes au sujet de la lumière sont tirées d'une correspondance du "*London Builder*" et méritent l'attention de ceux qui s'occupent de constructions, et de réparations d'écoles et surtout des commissaires et des syndics d'école.

" Depuis quelques années, j'ai remarqué que, dans les appartements de diverses dimensions d'une manufacture occupés par des ouvrières, durant douze heures par jour, celles qui se trouvaient dans des chambres dont les murs étaient éclairés sur les quatre faces par de larges croisées à grands carreaux, de façon à recevoir tout le jour les rayons du soleil, jouissaient d'une meilleure santé que les personnes placées dans des appartements éclairés d'un côté seulement, ou dans des appartements dont les châsis ne se composaient que de petits carreaux. Je fis de plus une autre singulière observation, la voici : les femmes placées dans une salle étaient pleines de gaieté et de santé, tandis que toutes celles qui en occupaient une autre exactement semblable et qui se livraient au même genre d'occupation étaient tristes et éprouvaient des douleurs au front et aux yeux, qui les mettaient souvent dans l'impossibilité de travailler. Sur examen des salles en question, je les trouvai l'une et l'autre également bien aérées et éclairées ; impossible, par conséquent, de rien découvrir qui me portât à penser que le séjour de l'une fut plus nuisible à la santé que celui de l'autre ; mais je m'aperçus que l'appartement occupé par les ouvrières joyeuses était entièrement blanchi à la chaux, tandis que celui des autres travailleuses livrées à la tristesse était enduit d'ocre jaune. Je le fis enlever de dessus le mur et les plafonds que je fis blanchir et les ouvrières furent ensuite toujours gaies et se portèrent bien. Dans tous les appartements qu'il m'arriva plus tard d'observer, je trouvai sans exception les occupants de ceux blanchis à la chaux jouissant d'une meilleure santé que les personnes confinées dans des chambres dont les murs étaient colorés avec de l'ocre, et partout où j'ai réussi à faire bannir l'ocre jaune pour employer la chaux, la santé des gens s'est rapidement améliorée."

J'ai souvent signalé comme un mal les engagements à court terme. Dans les municipalités où l'on a adopté ce mode d'engagement, l'éducation ne fait pas de progrès. C'est un fait patent pour tout observateur. En effet, la somme d'instruction donnée par le maître à ses élèves, dans un intervalle de quatre à six mois, n'est pas grande, il s'en faut ; et ce qu'il y a de pis encore, c'est qu'il n'arrive que rarement ou presque jamais, que lorsque son engagement est expiré, on songe à lui donner un successeur. Il se passe ainsi des mois et même des années entières sans qu'on le remplace, et quand le nouveau maître est installé dans son école, la semence jetée par son prédécesseur est certes loin d'avoir fructifié. Mais tout le mal ne vient pas encore de là : sur dix instituteurs, à peine en trouvera-t-on un qui ait la capacité voulue pour remplir les devoirs que lui impose l'état qu'il embrasse. L'instruction qu'il donne est généralement des plus défectueuses. Les fréquentes visites que peut faire l'inspecteur remédient jusqu'à un certain point au mal produit par la négligence des instituteurs ; mais ce remède n'est efficace que lorsque les engagements sont assez prolongés pour que, tandis qu'ils durent, l'inspecteur fasse sa visite.

Je me suis évertué à signaler aux commissaires et aux contribuables les obstacles qui s'opposent au progrès de l'éducation, dans environ la moitié des municipalités ; mais, jusqu'à cette heure, on n'a encore fait que bien peu d'efforts pour les faire disparaître, et mes conseils n'ont été écoutés que par un bien petit nombre de personnes. Les avis de l'inspecteur n'auront du poids que quand la loi l'aura investi d'une autorité plus grande que celle qu'il possède. Sur 129 instituteurs, je n'en ai compté que 55 qui fussent engagés pour un an ; 15 le sont pour 10 mois, 3 pour 9 mois, 4 pour 8 mois, 2 pour 7 mois, 25 pour 6, 8

pour 5, 8 pour 4, 4 pour 3, 1 pour 2, trois pour un mois et un seul l'était pour onze mois. Les remarques suivantes au sujet de l'engagement des maîtres viennent encore ici parfaitement en leur lieu. Les meilleurs instituteurs de mon district d'inspection sont engagés pour douze ou onze mois ; mais il leur faut plus que ce laps de temps pour faire faire de grands progrès à leurs élèves. Un instituteur intelligent et capable peut, sans doute, faire beaucoup en douze mois ; mais si, à la fin de l'année scolaire, on l'oblige d'abandonner son école, le fruit de ses travaux se trouve en partie perdu, quelque habile, du reste, que soit le successeur qu'on lui donne. J'en ai vu la preuve en bien des endroits. Les meilleurs élèves sont généralement ceux qui reçoivent le plus longtemps les leçons d'un même maître. Une école ne devrait jamais être moins de trois ans sous la direction d'un même instituteur. Dans le cours de mes visites, j'ai constaté beaucoup de progrès dans les écoles à la tête desquelles se trouvaient depuis deux ou trois ans des précepteurs remplis de zèle, tandis que j'en ai remarqué beaucoup moins dans celles où ils se succédaient chaque année.

En terminant, je dois dire que dans toutes les municipalités où les commissaires, les syndics et les contribuables m'ont donné leur concours, il s'est opéré des changements très favorables à l'éducation populaire ; les écoles y sont mieux conduites, l'enseignement y est plus efficace et l'on s'y montre disposé à faire de grands sacrifices pour l'instruction de l'enfance. Malheureusement, il n'en est pas ainsi partout. Il est des localités où d'anciens préjugés contre les écoles, les instituteurs et l'enseignement exercent encore leur empire et où l'on cherche encore à entraver les progrès de l'éducation. L'opposition qu'il y rencontre rend la tâche de l'inspecteur très difficile à accomplir.

Les progrès que fait l'instruction publique, dans certaines municipalités sont satisfaisans ; dans d'autres, ils sont remarquables. Ceux qui s'occupent d'éducation ne doivent point se laisser effrayer ni décourager par les obstacles que leur offrent l'apathie et les préjugés. La plupart des grandes découvertes modernes ont rencontré des obstacles et quelques-uns de ceux qui les ont faites ont été en butte au mépris et aux sarcasmes d'incrédules contemporains. Lors du premier essai qu'il en fit, sur l'Hudson, Fulton, qui dota l'Amérique du bateau à vapeur, ne recueillit que les rires dédaigneux de la multitude pour prix de l'immense service qu'il rendait à son pays ; il est mort dans la détresse. Désirant un jour discuter publiquement sur sa découverte, il demanda qu'on lui donnât dans ce but l'usage de la salle où la représentation nationale tenait ses séances ; on la lui refusa net, le congrès trouvant son idée si absurde qu'elle ne valait pas même la peine que l'on s'en occupât. Il est impossible que nous rencontrions jamais d'opposition de ce genre et que l'on attache si peu de prix à nos travaux.

VILLE DE MONTRÉAL.

L'école numéro 1, du Griffintown, sous le contrôle des commissaires protestans, est encore dirigée par M. Robertson. J'y ai trouvé, comme d'habitude, une excellente discipline et j'ai pu constater, par le journal de l'école, que le nombre d'enfans qui la fréquentent augmente graduellement et qu'ils y assistent avec moins d'irrégularité. Le résultat de l'examen à tour de rôle que j'ai fait de ses classes est tout à l'avantage de M. Robertson dont le zèle est digne d'éloges. La lecture, dans la classe la plus avancée est parfaite. Les inflexions de voix des élèves s'adaptaient parfaitement au sens des mots, et leurs réponses aux diverses questions que je leur ai posées n'ont rien laissé à désirer. L'épellation sous la dictée du maître est bonne. J'ai remarqué que, depuis ma dernière visite, les classes inférieures avaient fait beaucoup de progrès. Ceux des classes des commençans ont été de même considérables, et ces progrès exigent de la part du maître une habileté et des soins plus qu'ordinaires. L'écriture attire spécialement son attention ; la plupart des cahiers qui m'ont été présen-

tés sont écrits d'une main ferme et dégagée. Il y a progrès sensible dans l'étude de la grammaire et de la géographie, de même que dans celle de l'arithmétique. Les règles et les principes de cette dernière science sont rendus intelligibles par des exemples, et on n'en fait abandonner l'étude aux élèves que quand ils leur sont devenus assez familiers pour qu'ils puissent en faire l'application aux choses ordinaires de la vie.

C'est avec les moins avancés sous ce rapport que M. Robertson se donne le plus de peine pour leur en inculquer les principes fondamentaux. Quelques-uns d'entr'eux apprennent la tenue des livres. On enseigne de plus, dans cette école, le dessin, le français, et la musique. Les élèves les plus avancés apprennent l'usage des globes et étudient la géographie à l'aide des cartes murales. La santé des élèves est parfaite.

L'école numéro 2, avenue Colborne, est conduite par M. Arnold. J'ai toujours été satisfait de sa méthode d'enseignement; mais désirant plus particulièrement l'apprécier, j'ai passé un jour entier à en faire l'examen.

La manière la plus sûre d'atteindre le but que je me proposais était de ne déranger en rien l'ordre ordinaire de l'école.

Voici en substance les notes que j'ai prises tandis que M. Arnold et son assistant, qui est sa fille, se livraient à leurs travaux accoutumés.

1o. Classe des commençants. On y a adopté une manière intéressante de faire apprendre les lettres de l'alphabet aux enfans: elles leur sont décrites et expliquées de façon à faire un amusement de cet exercice. Certaines parties des lettres que l'on retranche servent à en former d'autres et on les fait nommer à l'enfant. Ce procédé éveille son attention et exerce son jugement. Quelque fois un simple trait fait à une lettre sert à en composer une autre, et pour savoir quelle elle est, il a besoin de réfléchir et de comparer. Pour rendre familière à l'élève la forme des lettres et pour la lui graver plus profondément dans la mémoire, on les lui fait tracer ou dans l'air ou sur une surface unie et on les lui fait aussi faire autant que possible avec ses doigts. En réunissant les lettres pour former les mots, M. Arnold emploie encore la même méthode, c'est-à-dire qu'il décrit, explique, soustrait, ajoute, etc. Les réponses des enfans sont quelques fois individuelles et d'autres fois simultanées, suivant l'ordre qu'ils reçoivent du maître. L'exercice de la voix va de pair avec les autres exercices des enfans et se continue jusqu'à ce qu'ils aient appris à la moduler à volonté.

2o. M. Arnold a adopté le même système d'enseignement pour la seconde division de ses classes. Ne jamais abandonner une leçon avant de l'avoir lue correctement et avant d'en avoir compris tous les mots, isolés ou combinés, telle est la règle générale qu'il a établie. Avant de commencer la leçon, l'instituteur enseigne d'abord aux élèves, en leur en donnant lui-même l'exemple, comment ils doivent lire, et, tant qu'elle dure, il a soin que tous les mots soient prononcés clairement et sans précipitation, séparément d'abord puis combinés avec d'autres mots; il les habitue ainsi de bonne heure à lire correctement. Les explications qu'il donne, pendant la classe, sont de nature à intéresser vivement les enfans et en donnant l'éveil aux idées qu'ils possèdent déjà, elles en font naître chez eux de nouvelles.

Les élèves de cette classe, en répondant aux questions qui leur ont été posées, ont fait preuve d'une rare intelligence.

3o. La méthode d'enseignement suivie dans les premières divisions ne varie pas non plus dans la troisième; mais l'art de moduler la voix et l'accentuation y sont l'objet d'une attention spéciale. Les réponses à ses questions sont d'abord faites à livre fermé puis à livre ouvert. Il y donne des soins particuliers à l'épellation, et le fait de manière à créer de l'intérêt. Ce qui piqua le plus ma curiosité fut le moyen qu'y employa M. Arnold pour bien faire comprendre aux enfans la leçon qu'il leur donnait pour le lendemain et qu'il devaient

étudier à la maison. Ils la lurent d'abord toute entière, doucement, et distinctement, de façon à en comprendre parfaitement le sens ; puis chaque phrase l'une après l'autre, en prononçant chaque mot en même temps que le maître et en l'imitant le plus possible. Il n'y a pas jusqu'au titre de la leçon et la page du livre qui ne soient l'objet d'explications propres à les leur rendre familiers ; et afin de juger du plus ou moins d'attention qu'ils prêtent à ce qui leur dit, il exige que les élèves lui en fassent la répétition. Ainsi préparés à étudier chez eux la leçon qu'ils comprennent déjà ils reviennent le lendemain parfaitement disposés à répondre à ses questions.

40. L'efficacité de l'enseignement que donne M. Arnold à ses classes inférieures se manifeste d'une manière sensible dans la quatrième division. Ici les habitudes de discipline que le maître a fait contracter à l'élève répondent entièrement à ses soins, et rien de contraire ne s'y remarque. La prononciation n'y pèche ni sous le rapport du ton, ni sous celui de l'aisance et de la correction. Tous les élèves de la classe se livrent avec ardeur au travail de l'étude et cherchent ainsi, autant qu'il dépend d'eux, à rencontrer les vues du maître. Tout ce progrès est dû à l'excellente méthode d'enseignement adoptée par M. Arnold. Je n'y ai pas observé la plus légère inattention ni la moindre distraction durant tout le temps que j'en ai fait l'examen.

Les élèves de cette classe lisent leurs leçons et les expliquent de la même manière que ceux de la division numéro trois.

50. Les élèves de la cinquième classe lisent avec beaucoup d'exactitude et comprennent évidemment ce qu'ils lisent. Ils s'acquittent de ce devoir sans aucune hésitation ; s'il arrive que leur ton de voix, ou leur manière de lire soient défectueux, ils sont de suite arrêtés par le maître qui leur fait répéter ce qu'ils n'ont pas bien lu. Quand le travail ordinaire de l'école leur en laisse le temps, ils s'exercent à la définition des mots, à chercher d'où ils sont dérivés et à en donner l'explication. J'ai pu apprécier quels effets produisaient chez eux ces exercices.

60. La lecture des élèves de la sixième classe qui est la plus avancée est sans réplique ; leurs inflexions de voix se font avec aisance et dans plusieurs cas leur manière de lire est expressive. Tout ce qui peut contribuer à apprendre l'art de bien lire et les principes de l'élocution forment la base de l'enseignement dans cette classe. On y étudie plus le sens des mots que dans les classes précédentes et on y analyse davantage les parties du discours. L'écriture sous la dictée et l'amplification sont des exercices auxquels on se livre aussi dans cette classe.

Généralement parlant, les méthodes dont fait usage M. Arnold pour faire apprendre la lecture aux enfants sont excellentes. En cela, il ne vise aucunement à l'affectation ; mais bien plutôt à la simplicité et à la correction, et c'est en donnant lui même l'exemple qu'il obtient ces succès. La règle qu'il s'est imposée et qu'il fait mettre en pratique par les autres est celle-ci : " Lorsque vous lirez, que ce soit avec âme et en réfléchissant au sens des mots que vous avez sous les yeux, et lisez de façon à être parfaitement compris de ceux qui vous écoutent."

Je réserve le reste des notes que j'ai prises, dans cette occasion, pour un prochain rapport. En m'étendant aussi longuement sur l'école de M. Arnold je n'ai pour but que de signaler, partout où je les rencontre, et autant qu'il est en mon pouvoir, les perfectionnements des méthodes d'enseignement, espérant ainsi contribuer à ma manière à faire naître un esprit d'imitation qui ne peut qu'être favorable à l'éducation de la jeunesse.

J'ai visité l'école nationale en rapport avec l'église d'Angleterre, les écoles canadiennes et britanniques, l'école américaine presbytérienne indépendante, l'institution bienveillante des dames de cette ville, et l'orphelinat. L'état de ces diverses écoles est prospère.

TABLEAUX ACCOMPAGNANT LE RAPPORT DE M. L'INSPECTEUR BRUCE.

A

Ecoles dirigées par M. ROBERTSON et par M. ARNOLD sous le contrôle du Bureau des Commissaires d'Ecole Protestants de la Cité de Montréal.

No.	NOM DES INSTITUTEURS.	Age des Instituteurs.	Période d'engagement.	Assistance.		Salaire.	Elèves apprenant la lecture.	Elèves apprenant l'écriture.	Elèves apprenant l'arithmétique.	Elèves apprenant la grammaire.	Apprenant la géographie.	Apprenant la composition.	Apprenant la tenue des livres.	Apprenant la musique vocale.	Apprenant la musique instrumentale.	Apprenant le Français.	Résultats de l'examen.	
				La plus nombreuse.	En moyenne.													
1	M. Robertson.....	36	1 an.	155	110	£ 110 0 0	155	89	89	89	89	23	3	155	6	Satisfaisant.	
2	M. Arnold.....	39	1 "	143	120	90 0 0	143	90	95	120	60	22	23	143	20	Trésatisfaisant.	
Totaux...				208	230	200 0 0	298	179	184	209	149	45	26	208	20	6		

La position de ces deux écoles est aujourd'hui très salubre et elles sont dans un état florissant. Elles progressent sous tous les rapports. L'instruction que l'on y donne aux enfants équivaut presque à celle que l'on reçoit dans les Ecoles Supérieures et les Académies.

Collège McGill et autres Institutions d'Education Supérieure à Montréal.

B

No.	NOMS ET DESIGNATIONS.	ELEVES APPRENANT.																											
		Nombre d'élèves.	La lecture.	L'écriture.	La grammaire.	La géographie.	L'arithmétique.	L'arithmétique mentale.	La composition.	La géométrie.	Les hautes mathématiques.	L'algèbre.	La tenue des livres.	L'histoire.	L'usage des globes.	A écrire sous la dictée.	Le Grec.	Le Latin.	Le Français.	La composition Française.	La musique vocale et instrumentale.	Le dessin.	Les sciences naturelles.	La philosophie morale.	La médecine.	La loi.	Le génie.	L'astronomie.	
1	Université du Collège McGill	166					166	20	166	166			166				166	166	166	166			166	166	96	16	6		
2	Collège McGill, High School	252	252	252	252	252	170	59	45	15	59	22	214	15	114	36	214	170	69	5	10								
3	Ecole Normale Prototante	276	276	140	220	276	220	140	56		56			56	220						220	220							
4	Ecole-Médie, dirigée par M. Hicks	500	500	500	500	500	500	200	100		40				200						500								50
5	Lower Canada College	263	263	263	263	263	263	100	56		45	10	120		210	10	50	20											
	Totaux.....	1457	1291	1291	1155	1235	1153	665	277	181	366	32	756	71	744	212	430	356	225	725	230	181	181	66	16	6	50	50	

D

ECOLLES PROTESTANTES INDEPENDANTES, A MONTREAL.

ELEVES APPRENANT

No.	NOMS DES INSTITUTIONS.	Nombre d'élèves.	ELEVES APPRENANT																
			La lecture.	L'écriture.	L'arithmétique.	La grammaire.	La géographie.	L'histoire.	Le latin.	Le français.	La composition.	La musique vocale.	Le dessin.	Les sciences naturelles.	La philosophie morale.	La géométrie.	Le grec.	L'algèbre.	La musique instrumentale.
1	Charles Nichols.....	68	68	68	68	68	68	24	12	17	24
2	Miss Malcolm.....	100	100	100	100	100	100	90	15	40	50	30	12	25	50	1	3	30
3	Mrs. Lays.....	100	100	100	100	100	100	80	20	50	20	30	30	20
4	Miss Lyman.....	100	100	100	80	80	80	90	50	20	20	30	16	6	20
5	M. Brodwell.....	80	80	74	70	70	70	25	35	80	70	25	6	3
6	Miss Abbott.....	90	90	90	70	60	70	50	10	50	2	20
7	Misses Turner.....	70	70	60	50	50	50	50	40	17
8	Miss Grinton.....	70	60	60	60	60	60	50	50	10	16
9	Miss Bowie.....	67	67	67	60	30	30	15	10	12
10	Miss Matchett.....	50	50	50	25	25	25	15	10	6
11	Miss McDonald.....	50	30	45	15	20	10	15
12	Mrs. Marshall.....	40	40	40	40	40	40	40	30
13	Misses Power.....	50	50	50	40	40	40
14	Mrs. Huddle.....	50	25	35	25	25	25	15	5
15	Mrs. Griffin.....	60	60	45	25	25	25	8
16	Mr. Edwards.....	55	30	20	6
17	Miss Allen.....	30	30	24	10	10
18	Miss Bell.....	24
19	Miss Rhynas.....	30	30	25	20	20	6	24
20	Miss Dutton.....	30	30	30	30	30	30	20	13	5
21	Ecoles inférieures.....	172	172	102	100	111	111	6	6	6
	Totaux.....	1386	1362	1156	1146	944	1034	509	83	87	419	162	172	80	48	85	1	9	218

RÉCAPITULATION DES TABLEAUX PRÉCÉDENTS.

ÉLÈVES APPRENANT

	Nombre d'élèves.	La lecture.	L'écriture.	L'arithmétique.	La grammaire.	La géographie.	L'histoire.	Le latin.	Le français.	Le grec.	La composition.	La géométrie.	Les hautes mathématiques.	L'algèbre.	La composition française.	La musique vocale.	La musique instrumentale.	La philosophie naturelle.	La philosophie intellectuelle et morale.	Le dessin.	L'usage des globes.	La tenue des livres.	L'astronomie.	Le génie.	La médecine.	La loi.	Travaux à l'aiguille.	
1	TABLEAU A.....	298	298	179	184	209	149	6	45	298	20	26
2	" B.....	1457	1291	1291	1291	1155	1235	656	430	356	212	665	277	181	366	720	5	181	181	230	71	32	80	6	96	16
3	" C.....	891	891	725	785	507	75	7	185	12	715	7	345
4	" D.....	1386	1362	1156	1146	1334	509	33	87	1	419	85	9	162	218	80	48	172
	Totaux.....	4032	3842	3351	3406	3205	1968	696	517	363	816	795	277	202	366	1102	1236	105	239	353	230	71	65	80	6	96	16	345

ECOLES DES DIFFERENTES MUNICIPALITES DU DISTRICT D'INSPECTION DE M. BRUCE.

ELÈVES APPRENANT

No. MUNICIPALITES.	Nombre d'élèves.	La lecture.	L'écriture.	L'arithmétique.	La grammaire.	La géographie.	L'histoire.	Le latin.	Le français.	Le grec.	La composition.	La géométrie.	Les hautes mathématiques.	Algèbre.	La composition française.	La musique vocale.	La musique instrumentale.	La philosophie morale et intellectuelle.	Le dessin.	L'usage des globes.	La tenue des livres.	L'astronomie.	L'algèbre.	La médecine.	La loi.	La botanique.	La zoologie.	La couture.			
1 St. Anicet.....	587	378	422	165	130						42										4										
2 Godmanchester.....	475	336	381	207	208						97			5							9										
3 Dundee.....	234	141	192	48	19						18																				
4 Elgin.....	217	156	171	69	56						12																				
5 Huntingdon.....	420	325	350	391	248	245	100	40	55	8	95	28		65	40		130	60	40	30	60				60	60					
6 St. Malachie.....	668	663	432	544	339	193			6		69			2							6										
7 Hinchinbrooke.....	588	588	407	493	241	231					151			3		80					6										
8 " école indép.	30	30	25	25	6																										
9 Franklin Town.....	316	188	228	14	95						33																				
10 St. J. Chrysostôme.	363	187	252	65	66						44																				
11 " "	436	436	182	177	76	56					70																				
12 Hemmingford.....	859	601	715	392	291						155										12										
13 St. André.....	629	423	453	228	177	64		6			88						12			4											
14 Lachate.....	415	230	316	145	119	9		9	11		35					20				8									9		
15 Gore et Wentworth.	266	201	207	115	91						49																				
16 Chatham.....	648	397	441	194	96						32					91															
17 Grenville et Union.	219	100	100	50	40																										
18 Ville de Montréal..	4032	3351	3406	2747	2925	1240		470	443	213	1314	342	181	387	225	1895	243	261	229	402	71						65	80	696	16	60
Totaux.....	11395	8085	8913	5421	5062	1413		525	515	221	2284	370	181	462	265	2086	385	321	229	454	83	156	140	696	16	120	120	9			

TABLEAU indiquant le nombre d'enfans de 3 à 21 ans fréquentant les écoles des municipalités du district d'inspection de M. BRUCE.

No.	MUNICIPALITES.	AGES DES ELEVES.																		
		3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21
1	St. Aincet.....	8	32	19	54	53	43	86	46	47	27	31	17	4	2	3	2	2	1	
2	Lachute.....	8	18	36	36	44	44	3	40	34	23	17	17	12	9	4	3	1	2	
3	Gore.....	20	21	16	22	29	20	24	21	18	21	9	6	7	3	
4	Montréal.....	32	40	34	39	26	22	25	20	3	4	1	
5	Chatham.....	4	35	57	69	66	81	60	55	54	40	18	16	10	6	5	6	3	
6	Elgin.....	2	11	10	16	23	24	33	17	23	12	8	9	4	1	2	1	1	
7	Dundee.....	3	8	34	14	36	20	28	23	15	14	8	9	3	1	
8	Godmanchester.....	11	21	25	37	42	46	45	51	32	27	17	22	9	8	8	2	3	
9	Huntingdon.....	4	8	17	25	21	29	22	27	32	29	16	9	1	1	6	
10	Franklin Town.....	7	12	20	21	29	29	23	19	21	20	8	7	5	2	2	1	
11	Hinchinbrooke.....	20	37	48	67	45	61	62	54	43	26	20	15	13	4	4	6	
12	Hemmingford.....	9	71	68	95	101	83	96	71	77	60	45	18	6	3	2	1	
13	St. Jean Chrysostôme No. 1.	1	6	22	44	40	47	58	56	50	36	24	30	14	8	2	1	
14	“ No. 2.	5	20	40	30	30	40	50	55	43	25	20	7	4	3	1	
15	St. André.....	12	19	34	40	39	41	37	40	56	17	20	12	8	2	2	1	
16	St. Malachie.....	10	19	39	77	63	74	74	66	77	65	50	18	10	3	1	3	3	
	Totaux.....	1	89	368	560	652	732	732	775	624	668	510	427	256	180	87	56	35	25	20

*Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur RONEY*OTTAWA, AYLNER, *Juillet*, 1858.

MONSIEUR,—En vous transmettant mon rapport pour les 12 mois qui viennent de s'écouler, je suis heureux de vous dire que j'ai visité toutes les écoles du populeux et immense district d'Ottawa. Mes visites n'ont pas été aussi multipliées qu'on aurait pu l'attendre d'un inspecteur dont le district d'inspection aurait en une moindre étendue ; je ne suis allé qu'une fois l'an, dans les municipalités les plus éloignées où je ne pouvais me rendre à cause du mauvais état des chemins qui y conduisent, et plus souvent, dans celles qui se trouvent plus proche d'Aylmer. Je constate dans les tableaux statistiques qui accompagnent ce rapport que, durant l'année qui vient de finir, le nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles n'a point diminué et que leurs progrès ne se sont pas non plus ralentis. Un coup d'œil jeté sur les rapports de votre prédécesseur, M. Meilleur, vous convaincra de la vérité de ce que je dis. Les amis de l'éducation, dans ce district, ne peuvent que voir avec satisfaction les développemens qu'elle prend tous les jours. Ces progrès frappent encore davantage si l'on réfléchit qu'ils se manifestent bien plus dans les nouvelles que dans les anciennes municipalités. Prenons, par exemple, les quatre municipalités qui sont placées le plus à l'ouest dans ce district et conséquemment dans la province : Mansfield, Waltham, Chichester et Sheen. En 1852, il ne s'y trouvait aucune école ; ces localités en possèdent aujourd'hui sept que l'on pourrait à juste titre classer parmi les écoles primaires-supérieures quelques-unes même parmi les académies. En 1852, on n'y trouvait que difficilement un enfant de dix ans qui sût plus que son alphabet, tandis que maintenant à peine y en a-t-il un seul qui ne sache parfaitement lire et ne soit même en état d'écrire et de compter. On y voit aussi des enfans au-dessus de cet âge qui font de grands progrès dans tout ce qui constitue une haute éducation anglaise et qui sont très versés dans l'arithmétique, la géographie et les sciences naturelles. Ces progrès sont évidens surtout pour celui qui, comme moi, peut comparer les deux époques, 1853 et 1857. La conduite des commissaires de ces municipalités est digne d'éloges ; ce n'est qu'au prix des plus grands sacrifices et au risque de soulever des haines profondes qu'ils ont pu y mettre la loi à exécution. On ne saurait non plus trop louer MM. les instituteurs Burton, Corr, Donahoe et O'Neil, des efforts qu'ils ont faits pour instruire les enfans de ces localités. M. Corr enseigne à ses élèves le grec, les classiques latins et les mathématiques, et quelques uns d'eux continuent aujourd'hui leurs études au collège de Bytown. La loi est aussi aujourd'hui en vigueur dans les municipalités placées au nord de ce district et dans celles de l'est, et surtout à Masham, à Wakefield, à Maniwaki et à St. André Avelin.

Toutes les académies n'existent que depuis 1852 ; elles sont bien fréquentées et dirigées par des instituteurs habiles dans les plus hautes branches d'éducation. Il en est sorti beaucoup de jeunes instituteurs, et elles ont en quelque sorte été aussi utiles à ce district qu'une école normale. Il serait superflu de s'étendre d'avantage sur le bien qu'elles sont destinées à produire.

Il est évident que les instituteurs ont aujourd'hui plus de capacité, et c'est là la cause du progrès que l'on remarque dans les écoles. Si nous désirons que le maître continue à se perfectionner dans l'art d'enseigner, nous devons, de notre côté, non seulement améliorer le plus possible son sort, mais encore l'aider de toute manière à se rendre plus capable d'accomplir ses importants devoirs. Je vois avec peine que la rétribution que l'on donne au maître d'école dans le Haut Canada est plus élevée que celle qu'il reçoit dans cette partie de la province ; ce qui néanmoins est de nature à consoler, c'est la comparaison favorable, que l'on peut établir entre son état actuel et la triste position qu'il occupait, il y a quelques

années ; ce changement est dû à l'influence qu'exercent les commissaires et l'inspecteur.

J'ai toujours insisté auprès des commissaires et des contribuables sur l'importance de convertir en jardin un petit lopin de terre attenant à la maison d'école ; et, dans bien des cas, on a cédé à mes instances.

On bâtit aujourd'hui avec plus de soin ; mais le genre de construction en usage demande encore des perfectionnemens. Les vieilles maisons sont, en général, de trop petites dimensions ; elles sont mal pourvues de pupitres et des autres meubles et objets nécessaires dans l'école. On ne trouve de cartes murales et de planches noires que dans un bien petit nombre. J'ai cependant le plaisir de constater que les meilleures écoles et toutes les académies de mon district d'inspection possèdent tout le matériel dont elles ont besoin ; il en est même où l'on trouve des bibliothèques.

J'ai remarqué avec satisfaction beaucoup plus d'instruction chez les commissaires qu'ils n'en possédaient précédemment ; on manifeste aussi partout le désir de n'élire à cette charge que des personnes éclairées ; rien ne me semble aussi favorable à la cause de l'éducation.

On a à-peu-près abandonné dans ce district le système des contributions volontaires pour y soutenir les écoles ; cependant, dans quelques municipalités indigentes, on a été contraint d'y avoir recours. Les efforts que font les habitants de quelques unes d'entre elles pour se conformer à la loi sont remarquables ; je signale en particulier les municipalités de St. André Avelin, Portland et Maniwaki.

L'établissement d'un bureau d'examineurs pour ce district a mis un grand nombre d'instituteurs à portée de se munir de diplômes.

J'ai distribué, suivant vos instructions, aux élèves les plus méritans, les livres qui m'ont été envoyés par votre département ; et je remarque avec plaisir que ces prix, ont partout fait naître la plus vive émulation et ont été la cause d'un progrès évident.

La loi, qui pourvoit à ce que l'on accorde une pension aux instituteurs infirmes, est une loi bienveillante ; je n'en compte encore ici qu'un petit nombre qui ait profité des avantages qu'elle offre. La colonisation de cette partie de la province est de date encore bien récente ; c'est ce qui explique pourquoi il s'en trouve si peu qui aient droit à la subvention législative ; mais il n'en est pas moins consolant pour l'instituteur de savoir qu'il recevra, dans sa veillesse, des secours du gouvernement.

J'ai régulièrement reçu et j'ai lu avec plaisir et profit le Journal d'Education ; il parvient dans toutes les parties de mon district d'inspection où on le lit également avec intérêt.

Tout en admettant que les sommes que l'on a accordées aux municipalités pour aider à construire des maisons d'écoles n'aient pas, dans bien des cas, été judicieusement employées, je dois dire que ces secours sont très nécessaires et qu'une nouvelle subvention, dans ce but, sagement répartie, produirait beaucoup de bien.

J'ai la satisfaction de constater que les dissensions qui existaient entre les contribuables de croyances religieuses différentes, au sujet des écoles, sont à peu près terminées aujourd'hui. Ceux qui désiraient établir des écoles dissidentes n'ont pour cela manqué ni d'occasions ni d'appuis. Les seules localités où l'on se soit prévalu des dispositions de la loi concernant les minorités religieuses dissidentes, depuis que je suis inspecteur, sont Buckingham, Aylmer et Bristol. Les catholiques de Hull, qui y sont en minorité, sont sur le point d'élire des syndics.

Je vais maintenant, suivant l'usage, vous offrir quelques remarques sur chaque municipalité.

Seigneurie de la Petite Nation.—Cette seigneurie renferme trois municipalités scolaires; il n'y a pas une seule localité dans mon district d'inspection où l'éducation ait fait plus de progrès qu'ici. On peut se convaincre de la vérité de mon assertion en consultant le rapport du Surintendant pour 1853 et mes tableaux statistiques actuels. Il se trouve dans ces municipalités 10 écoles en opération.

Lochaber.—Les contribuables de cette municipalité ont toujours montré du zèle pour l'éducation; les commissaires méritent aussi des éloges. Je crois devoir en outre signaler ceux de MM. Cameron de Thurso et M. Dale. Le florissant village de Thurso, où se tiennent les séances de la cour de circuit pour la partie inférieure du district de l'Ottawa, devrait posséder une école modèle. Il y a maintenant six écoles qui fonctionnent dans cette municipalité.

Buckingham.—L'académie de Buckingham a été fondée en 1855, et M. Fitzgerald en a toujours été le directeur depuis cette époque. Cette institution a fourni un grand nombre d'instituteurs d'écoles communes à la partie du district où elle se trouve placée. Ses élèves ont toujours été très nombreux. L'instruction que l'on y donne convient également aux catholiques et aux protestants. Le révérend M. Brady, prêtre catholique, et le révérend M. Morris, membre du clergé protestant, ont été les plus zélés promoteurs de la cause de l'éducation, non seulement dans cette municipalité, mais aussi dans toute la partie basse du comté. Les écoles du village fonctionnent bien; mais je n'en saurais dire autant de celles que possède le township. J'augure néanmoins le plus grand bien des efforts patriotiques des deux Messieurs que je viens de nommer.

Templeton.—Il s'est fait quelques progrès dans cette municipalité depuis ma dernière visite; l'apathie néanmoins y règne chez les contribuables. On y compte deux écoles en opération.

Hull.—Les querelles qui sont survenues entre les habitants de Chelsea, localité qui fait partie de Hull, et ceux de ce dernier endroit, seront la cause de la division de cette municipalité; j'en ai d'autant plus de regret que la plus parfaite harmonie a longtemps existé entre eux. Le nombre de ses écoles et celui des enfants qui les fréquentent n'ont pas diminué depuis quelques années, excepté néanmoins à Chelsea.

Aylmer.—Les progrès de l'éducation dans cette municipalité sont toujours remarquables. Elle a quatre écoles et deux académies. L'instruction que l'on donne aux enfants d'Aylmer est, je crois, préférable, à tous égards, à celle que l'on reçoit dans les autres localités de mon district d'inspection; et cela doit sans doute être attribué à la libéralité de la subvention accordée par la législature.

Wakefield.—Il y a deux écoles en opération dans cette municipalité; elles sont dirigées par des instituteurs habiles. Les enfants y font assez de progrès dans toutes les branches d'instruction élémentaire.

Masham.—Ce township possède quatre écoles, dont l'une appartient à la population canadienne française de la municipalité.

Low.—Quelqu'efforts que j'aie pu faire, je n'ai pu amener les habitants de cette municipalité à se soumettre à la loi. Il ne s'y trouve, comme d'habitude, qu'une seule école indépendante.

Eardley.—Il s'est fait, depuis un an, de grands progrès dans cette municipalité. On y compte aujourd'hui trois écoles, et les principaux contribuables y déploient toujours beaucoup de zèle.

Onslow.—Les affaires de cette municipalité n'ont presque point subi de changement depuis mon dernier rapport; mais les personnes les plus influentes du township n'y prennent que peu d'intérêt. Tout le poids en retombe sur la classe pauvre. Les écoles, cependant, sont bien fréquentées; les instituteurs sont compétents et possèdent des diplômes.

Bristol.—L'éducation a toujours vivement intéressé les contribuables de cette localité. Un grand nombre d'enfans fréquentent les écoles qui sont dirigées par de bons maîtres.

Clarendon.—Il n'y a que de l'académie de cette municipalité dont on puisse parler favorablement. Les écoles élémentaires y languissent et les enfans qui y assistent sont peu nombreux.

Litchfield.—L'éducation que l'on donne à la jeunesse de cette municipalité continue à se développer; et Litchfield, sous ce rapport, peut servir de modèle aux localités avoisinantes. Les contribuables les plus influents qui l'habitent se montrent très zélés. Il serait à désirer que l'on établit une académie au Portage du Fort, qui est le chef-lieu du comté.

L'Île du Calumet possède trois bonnes écoles dirigées par des instituteurs capables. Elles sont bien fréquentées.

Mansfield et Waltham, en ont également trois excellentes, et les progrès qu'y font les enfans sont satisfaisans.

Chichester et Sheen.—Dans cette municipalité il y a trois écoles en opération. On vient d'en ouvrir une quatrième. Toutes sont nombreuses et conduites par des instituteurs très capables.

L'Île des Allumettes.—Grâce aux efforts du Rév. M. Lynch, dont j'ai souvent parlé dans mes précédens rapports, le zèle, dont il a donné l'exemple, ne s'est pas ralenti chez les contribuables. Les écoles sont bien fréquentées et les enfans font beaucoup de progrès.

Waterloo.—Il n'y a qu'une seule école dans cette localité. Elle est nombreuse et dirigée par un maître capable.

Maniwaki.—Cette municipalité est pauvre. Sa population principalement composée d'Indiens ne possède qu'une seule école. Le Rév. Père Delâge, de l'ordre des Oblats, qui dessert cette mission, porte le plus vif intérêt à l'éducation dans cette localité.

Portland.—Le petit nombre de colons de ce township sont la plupart de pauvres gens qui ne soutiennent leur unique école qu'au moyen de grands sacrifices.

—

Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur LANCTOT.

Je n'ai que peu de chose de nouveau à ajouter dans ce rapport aux observations que j'avais l'honneur de vous présenter dans mon rapport précédent, sur l'état de l'éducation dans ce district d'inspection.

Le progrès que j'étais heureux de signaler, l'an dernier, s'est continué généralement depuis, avec des nuances plus ou moins fortes selon les diverses localités. L'on a choisi généralement les instituteurs et les institutrices avec plus de soin que par le passé. On a accordé, surtout à ces dernières, des appointemens aussi élevés que le permettent les ressources de la plupart des parents; les maisons d'école ont été, en plusieurs endroits, agrandies et réparées; les élèves munis de livres aux dépens de la municipalité. Sous l'influence des mesures qui ont été prises par le gouvernement et par le département de l'instruction publique, nul doute que l'éducation ne suive sa marche progressive d'un pas de plus en plus accéléré. Telle est ma conviction, et tel est mon espoir. Mais, d'un autre côté, l'Inspecteur, moins que tout autre, ne doit se dissimuler, ni dissimuler dans ses rapports, les obstacles que l'on rencontre encore. Son premier devoir, quelqu'en soient les conséquences est de les signaler puisque lui seul, dans ses visites, peut les découvrir, et que généra-

lement il est facile de remédier à un mal, lorsque la cause en est bien connue. Je signalerai donc ici ceux qui me semblent les plus sérieux.

10. Bien que la législature se soit montrée très généreuse envers les écoles primaires, et qu'il n'y ait pas lieu de douter de sa sollicitude pour l'éducation du peuple, la subvention accordée aux écoles communes me paraît encore insuffisante. Le public, dans mon opinion, se taxe généreusement, et autant que ses moyens le lui permettent, pour rémunérer les instituteurs. Il a compris qu'il ne fallait pas laisser dans la pauvreté celui qui se dévoue à l'éducation de ses enfants. Il a fait tout ce qu'il a pu, j'en suis convaincu ; pourtant, il reste encore beaucoup à faire. Les instituteurs d'écoles modèles ne reçoivent pas assez. Les maîtres d'écoles manquent du *matériel* presque indispensable et plusieurs autres besoins se font sentir. Un peu plus d'argent pour les écoles, et avec l'aisance viendront des avantages jusqu'ici inconnus.

20. L'examen que les instituteurs doivent subir en vertu de la loi, n'a pas eu l'effet désiré. Car l'extrême indulgence que l'on a montrée envers les institutrices a rendu la loi presque illusoire. Le nombre des institutrices qui ont un diplôme, et qui sont, sans aucun doute, incapables de tenir une école, est tellement grand, que l'on peut logiquement refuser toute confiance à ces diplômes. Dans plusieurs localités de ce district, les commissaires ont été trompés par ces certificats apparents de capacité, et grand nombre d'écoles que j'ai visitées ne doivent leur état d'infériorité qu'à cette cause. Je pourrais citer plusieurs municipalités où de ces institutrices *munies de diplômes* reçoivent £36 à £40, et savent à peine écrire. Cet inconvénient est très grave, et si le public n'ouvre les yeux sur le peu de valeur de beaucoup de diplômes possédés par des institutrices, si les commissaires, comme je le leur ai partout recommandé, ne leur font pas subir un examen avant de les engager, il le deviendra bien d'avantage, car il prendra de plus grands développements.

A part les institutrices absolument incapables, il en est un très grand nombre qui, bien que suffisamment instruites, ne veulent pas se servir des méthodes nouvelles, et, disons-le, qui ne font pas même tout ce qu'elles pourraient pour satisfaire complètement le public. Je comprends qu'il est bien difficile de remédier à cela. L'on ne peut attendre d'amélioration sur ce point que de nos écoles supérieures de filles dont l'influence se fait déjà sentir très avantageusement, et d'une surveillance attentive.

Quant aux instituteurs que l'on ne retrouve guères aujourd'hui que dans les écoles modèles ou académiques, ils sont tous, je crois, suffisamment instruits et la plupart remplissent bien leurs devoirs.

30. L'enseignement laisse beaucoup à désirer ; il faudrait des règles fixes pour en tracer le cadre et prescrire l'ordre des matières à enseigner. Ces règles ne sauraient avoir de l'autorité et être respectées qu'en tant qu'elles viendraient d'une autorité supérieure, tel que serait le conseil de l'instruction publique. L'enseignement de *toutes* nos écoles, mais surtout des *écoles élémentaires* n'est pas assez *pratique*. L'on enseigne trop de matières et on les enseigne trop *machinalement*. L'on n'apprend pas aux enfants à faire usage de ce qu'on leur enseigne. Il résulte de là de l'apathie chez l'élève, et des préjugés funestes dans l'esprit des parents. Enfin tout, ce que dit sur ce sujet l'auteur des admirables écrits sur la pédagogie reproduits dans le "Journal de l'Instruction Publique" s'applique à la lettre à nos écoles.

40. Un autre obstacle à l'éducation résulte des livres mêmes employés dans les écoles, surtout des livres de lecture. J'attache beaucoup d'importance à ce sujet que j'ai développé dans le premier rapport que j'ai eu l'honneur de présenter à M. le surintendant de l'éducation. Nous n'avons qu'un livre de lecture qui, il est vrai, est très beau et très bon surtout, "les Devoirs du chré-

rien," mais qui ne suffit pas. Un enfant qui a fréquenté l'école pendant trois ans, l'a lu et relu *dix fois*. Il revoit toujours les mêmes idées, les mêmes mots, et il s'en lasse. Il perd le goût de la lecture. Quand on se rappelle tout le discernement, toute la sagesse qui ont présidé à la confection des livres de lectures composant la série en usage dans les écoles nationales irlandaises, série adoptée dans les écoles du Haut-Canada, et dans les écoles anglaises du Bas-Canada, ne regrette-t-on pas que ces livres ne soient pas traduits et en usage dans nos écoles? Il serait trop long d'entrer ici dans des détails. Je signale le fait, et j'appelle respectueusement votre attention sur ce point qui me paraît d'une haute importance.

Qu'il soit bien compris que je ne veux pas proscrire de nos écoles le beau livre que j'ai nommé ci-haut. Qu'il y reste au contraire, mais qu'il n'y reste pas seul; que l'on y trouve les autres. Nous n'avons pas, ce me semble, de bons auteurs d'arithmétique, ni de tenue des livres.

De plus il est urgent d'avoir pour nos écoles une arithmétique faite d'après le système décimal, vû que ce mode de calcul est déjà presque universel dans le pays. Nous n'avons pas non plus de bons traités élémentaires sur les sciences et les arts pour nos écoles modèles.

J'ai réussi à faire adopter l'abrégé de l'histoire du Canada de M. Garneau, comme livre de lecture dans plusieurs écoles. Les élèves doivent, de plus, en apprendre la substance par cœur, de manière à pouvoir répondre sur toute question qui pourrait leur être faite, en référant pour les lieux à la carte géographique du Canada.

5o. Les écoles ne sont pas assez souvent visitées par des personnes capables de faire ces visites avec utilité. Deux visites minutieuses par l'inspecteur suffiraient peut-être, avec au moins deux autres de la part de quelques personnes instruites du lieu. Mais, pour ma part, je l'avoue, avec une étendue de territoire de 187 lieues environ à parcourir en tout sens, la tâche me paraît être au-dessus des forces humaines, si elle doit être remplie avec tout le soin et le temps qu'elle exige. Il vaudrait mieux, dans mon opinion, avoir un plus grand nombre d'inspecteurs d'école, et leur assigner à chacun un district moins étendu. Quant aux visites d'autres personnes que les inspecteurs, il ne s'en fait pas, ou, s'il s'en fait quelques-unes, elles sont faites avec une telle rapidité et si superficiellement qu'elles ne sont d'aucune utilité.

Après avoir indiqué les obstacles les plus apparents que rencontre l'éducation dans ce district d'inspection, je dirai un mot des éléments nouveaux qui tendent à la promouvoir.

1o. Il faut mettre en tête, je pense, le "Journal de l'instruction publique pour le Bas-Canada" dont cette section du pays doit être certainement fière. Quelle source d'enseignement peut y trouver l'instituteur et pour lui même et pour ses élèves! Pourtant, je le dirai, il se rencontre encore des instituteurs qui ne le reçoivent pas, qui se montrent indifférents à cette publication si intéressante pour eux.

2o. La facilité qu'accorde maintenant la loi de doubler le maximum du taux de la cotisation, produit de grands avantages. Les pauvres surtout en profitent; l'on a pu, en vertu de cet amendement, diminuer, le taux des contributions mensuelles qui, dans plusieurs municipalités, pesaient lourdement sur le public, et en exempter totalement plusieurs parents trop pauvres pour la payer. D'un autre côté, on a libéralement élevé les cotisations dans plusieurs municipalités. L'amendement à la loi autorisant les commissaires à faire prélever les contributions scolaires par les secrétaires-trésoriers des conseils municipaux et d'après le mode de collection établi par la loi municipale, a aussi son bon effet, en ce que

par ce moyen la perception des cotisations s'opère plus facilement, et que les maîtres sont moins irrégulièrement payés.

3o. Les conférences des associations d'instituteurs dans chaque district d'inspection doivent aussi produire un grand bien. Celle de ce district est régulièrement organisée : trois séances ont déjà eu lieu, et j'espère que les instituteurs auront assez de zèle pour maintenir leur association dans la voie encourageante qui s'ouvre devant elle.

4o. Les distributions de livres faites par moi, en conformité des instructions que j'ai reçues, ont créé beaucoup d'émulation dans les écoles, c'est, je crois, un excellent moyen d'obtenir l'assiduité et l'application des élèves. Les livres distribués sont certainement bien choisis dans ce but. Je regrette de n'en avoir pas encore un plus grand nombre à ma disposition. Il m'est impossible, pour cette raison, de rendre complètement justice au *mérite* dans plusieurs écoles.

Extrait d'un rapport de M. l'Inspecteur LEROUX.

J'ai l'honneur de vous transmettre, comme inspecteur pour les comtés de Rouville, de Bagot, de partie de ceux de St. Hyacinthe et d'Iberville, le rapport de ma visite des écoles de ces comtés.

Sans entreprendre de vous exposer ce qu'il serait important de faire pour obvier à tout ce qui peut mettre obstacle à la cause de l'éducation, je me contenterai de vous faire connaître les causes, qui, dans certaines localités, en retardent les progrès et qui, dans d'autres, me paraissent les paralyser complètement. Je vous parlerai donc en premier lieu de la manière dont la loi des écoles est mise en opération dans les diverses paroisses comprises dans mon district d'inspection. Vingt-trois paroisses composent ce district. Sur ce nombre, sept seulement me paraissent se conformer à la loi et à vos instructions; je n'ai trouvé dans aucune école de règlement qui pût servir aux instituteurs pour les guider dans l'exercice de leurs fonctions.

Les maisons d'école sont généralement en très mauvais état, elles sont encore dépourvues de tables et de bancs solides. Presque toutes manquent de cartes géographiques, c'est-à-dire, de bonnes cartes, parcequ'il y en a dans beaucoup d'écoles; mais elles sont insuffisantes et toutes en lambeaux; un grand nombre d'écoles n'ont pas même de tableaux noirs. Les commissaires d'école sont en général très négligents à percevoir les deniers dus par les contribuables. Aussi je dois dire que les instituteurs sont très mal payés, quoique leurs salaires soient assurément très modiques. J'ai rencontré un grand nombre de commissaires d'école qui, lors de ma visite, n'avaient aucune idée des affaires de leurs corporations: aussi, sont-elles en très mauvais ordre. J'ai rencontré des secrétaires-trésoriers, qui sont loin de posséder les qualités requises pour bien remplir cette charge. Plusieurs n'ont pas les connaissances que requiert leur position, d'autres sont vraiment hostiles à la cause de l'éducation. Je regrette d'être forcé de dire que ceux, qui sont de ce nombre, sont des personnes instruites, ou mal instruites, si on le veut. Je n'ai pu obtenir qu'avec beaucoup de difficultés, les renseignements dont j'avais besoin sur l'état des affaires monétaires; c'est pourquoi je ne serais pas étonné qu'il se fût glissé quelques erreurs dans mes statistiques. Mais si, d'une part, j'ai trouvé des personnes mal disposées je dois, de l'autre, rendre justice à celles qui ne sont pas de ce nombre; car celles-là n'en ont que plus de mérite.

Je regrette encore, Monsieur le Surintendant, d'avoir à signaler un acte, dont devraient certainement rougir les commissaires d'école et surtout les secrétaires-trésoriers qui s'en rendent coupables et qui abusent de la confiance

qu'ont en eux les commissaires. Cet acte consiste à engager les instituteurs au rabais. Cette manière d'agir est très blâmable, en ce que les commissaires ne pouvant se procurer de bons instituteurs à vil prix, n'ont d'ordinaire que des personnes mal disposés, de sorte qu'il ne se fait aucun progrès dans les écoles et que les parents crient sans cesse que leur argent se gaspille et que les enfans après avoir perdu un temps assez considérable, sortent de l'école tout aussi ignorants que lorsqu'ils y étaient entrés.

Le défaut d'uniformité dans les livres et le manque de méthode dans l'enseignement sont encore deux obstacles qu'il serait très important de faire disparaître. Je dois dire que les progrès seront toujours très lents, tant que l'on ne fera pas quelque changement au système d'enseignement actuel. J'ai cru devoir proscrire l'usage de certains livres dans un grand nombre d'écoles. Dans une école où il y avait six classes de lecture, je les ai réduites à trois, afin d'épargner aux parens des dépenses et de ménager le temps du maître.

J'ai recommandé aux instituteurs et institutrices l'enseignement mutuel ou l'enseignement simultané, parceque je suis convaincu que ces deux modes d'enseignement sont les meilleurs et les plus expéditifs. J'ai aussi indiqué l'ordre dans lequel chaque matière doit être enseignée, et j'ai déterminé le temps qui doit être donné à l'enseignement de chaque matière. Voici maintenant l'état dans lequel se trouvent les écoles de chacune des paroisses de mon district d'inspection.

COMTÉ D'IBERVILLE.

Christieville.—Cette localité possède deux écoles médiocres ; l'une dirigée par Mr. Patrick Murphy, a quatre-vingts élèves ; le salaire du maître est de cinquante louis, les deux langues y sont enseignées ; les progrès sont lents. Le grand nombre d'élèves, le peu d'assiduité de leur part, le manque d'objets nécessaires et surtout l'apathie de certains parens en sont les causes. Quelqu'efforts que fasse le maître qui m'a paru et passe pour être un instituteur très zélé, il est presque impossible que les progrès soient très rapides.

L'école des filles est dirigée par Mlles. Virginie et Mathilda Hudon, munies de diplôme ; leur salaire réuni est de 55 louis. Leurs élèves sont au nombre de 45, ils ne font pas de progrès marquants. La plupart des contribuables de cette localité, qui ont quelques moyens, envoient leurs enfans dans les académies de St. Jean Dorchester.

St. Athanase.—Cette municipalité possède huit écoles catholiques, deux sont sous le contrôle de M. l'inspecteur Parmelee. Deux de celles qui se trouvent sous mon contrôle sont fermées, l'une à cause de la pauvreté de l'arrondissement, l'autre parceque l'institutrice s'est mariée et a cessé d'enseigner ; des quatre autres, deux, l'une dirigée par Dlle Louise Poirier, munie de diplôme, et possédant un salaire de £27, a 30 élèves, l'autre dirigée par Dlle Philomène Nadeau, avec un salaire de £20, contient vingt-trois élèves dont les progrès sont médiocres. Les deux autres l'une dirigée par Dlle Marie Davignon, salaire £32, élèves vingt-huit, l'autre dirigée par Dlle Céline Daigle munie d'un diplôme, salaire trente louis, élèves vingt-neuf, sont d'excellentes écoles très bien dirigées. Les élèves de ces deux écoles sont en général très avancés dans le calcul, l'orthographe, l'analyse, l'histoire ; mais l'étude de la géographie n'a pas été encouragée parcequ'il n'y avait de cartes géographiques dans aucune école. La lecture et l'écriture sont en général très bonnes et je dois dire que les succès obtenus dans ces deux écoles font honneur aux dignes institutrices qui les dirigent.

St. Grégoire.—Il y a dans cette paroisse 10 écoles, 1 école primaire-supérieure 8 écoles élémentaires catholiques et une école dissidente protestante, dirigée par M. Trefflé Brouillet, non muni de diplôme et marié ; son salaire est £50 ; élèves, 12 ; huit protestants, et quatre catholiques. Les élèves de cette école ne font que commencer à lire ; quatre, seulement, commencent à écrire. Sur les six autres écoles, il y en a une dirigée par Mlle Henriette Demers, non munie de diplôme ; salaire vingt louis, élèves, seize. La deuxième, est conduite par Delle Clara Hervieux ; diplôme, salaire 20 louis, élèves 27. La troisième par Delle Angélique Hervieux ; 23 ans, diplôme, salaire, 20 louis, élèves 32. La quatrième, par Delle Elmire Carreau, 17 ans, diplôme, salaire 30 louis, élèves 65. La cinquième, par Delle Piédalu ; diplôme, salaire 20 louis, élèves 56. La sixième par un instituteur qui se trouvait absent lors de ma visite ; toutes ces écoles sont très médiocres. Dans les unes, le manque de succès est dû au défaut de connaissances, dans les autres au peu d'habileté et d'énergie de la part des institutrices ; le peu de zèle que montrent un grand nombre de parens est aussi une des principales causes qui retardent les progrès dans ces écoles. Beaucoup ne savent pas se priver de leurs enfans lorsqu'il s'agit de les faire instruire. On se plaint aussi du manque de livres et des objets indispensables aux enfans. Les deux autres écoles élémentaires, sont, l'une dirigée par Dlle Philomène Fréchette, âgée de 19 ans ; diplôme, salaire £35, élèves, quarante-cinq, et l'autre dirigée par Dlle Adéline Massé, âgée de vingt-deux ans ; diplôme, salaire £23, élèves 30. Une grande partie des élèves lisent et écrivent bien, connaissent tous les élémens de la grammaire, analysent avec beaucoup de facilité, apprennent les règles de trois et les règles d'intérêt, un peu de géographie, et l'histoire. Ces deux écoles sont dans l'état le plus satisfaisant. L'école modèle dirigée par M. Louis A. Auger, âgé de 33 ans, marié, diplôme pour école modèle, salaire 60 louis, 36 élèves, est sans contredit la meilleure école de tout mon district d'inspection. La précision et la facilité avec lesquelles les élèves de cette école ont répondu sur toutes les branches, qui y sont enseignées, sont une preuve très évidente du travail qu'a dû s'imposer ce digne instituteur et du zèle qu'il déploie journellement pour le bien et l'avancement de ses élèves, qui, en retour, semblent seconder ses efforts par leur application constante.

L'usage des globes excepté, toutes les branches dont l'enseignement est requis par la loi pour les écoles-modèles, ainsi que l'anglais, sont enseignées dans cette école avec le plus grand succès. Cependant je dois dire qu'il est à regretter que le zèle et les talents de M. Auger ne soient pas mieux appréciés par ceux qui l'emploient : son salaire n'est que de £60.

St. Alexandre.—Il y a cinq écoles élémentaires catholiques dans cette municipalité ; trois se trouvent sous le contrôle de M. l'inspecteur Parmelee. De celles qui sont sous mon contrôle, l'une est dirigée par M. Mathias Périan, 22 ans, non marié, diplôme pour école élémentaire, salaire £40 et contient 68 élèves. L'autre est dirigée par Delle Virginie Massé 19 ans, diplôme, salaire £45, élèves 79. Ces deux écoles sont très médiocres. La lecture, l'écriture et les autres branches y sont enseignées d'une manière peu méthodique. Il y a aussi peu d'assiduité de la part des élèves dont un grand nombre manque très souvent des objets nécessaires.

Ste. Brigitte.—Il y a dans cette paroisse cinq écoles élémentaires catholiques ; quelques enfans protestants sont admis dans ces différentes écoles. L'anglais et le français sont également enseignés dans quatre d'entre elles. Une de ces écoles est demeurée vacante cette année, à cause de la pauvreté des contribuables de cet arrondissement. L'une de ces écoles, tenue par M. Alexis Darche, 23 ans, diplôme, salaire £45, élèves 27, est la mieux dirigée. Les élè-

ves de cette école lisent assez facilement dans les deux langues, quelques uns commencent à traduire l'anglais en français et le français en anglais; mais les connaissances de calcul, de grammaire, d'histoire et de géographie se réduisent à peu de chose. Les autres, l'une dirigée par M. F. X. Bossette, 40 ans, marié, diplôme, salaire £45, élèves 40, la deuxième, par Melle Olympe Côté, 21 ans, diplôme, salaire £30, élèves 23, et la troisième, par Mme Bénonie Loïselle, 24 ans, diplôme, salaire £25, élèves 35, laissent encore beaucoup à désirer; quelques élèves seulement dans ces différentes écoles, commencent à lire et à écrire, les autres épellent; cinq ou six seulement par école ont vu un peu de grammaire, de calcul et d'histoire, mais le tout se réduit à la théorie. L'indifférence est une des principales causes du manque de succès; mais l'inaptitude de plusieurs maîtres y contribue pour beaucoup.

COMTÉ DE ROUVILLE.

St. Césaire.—Il y a dans cette paroisse 15 écoles, une dissidente et quatorze sous contrôle y compris l'externat du couvent. L'école dissidente protestante dirigée par M. Olivier Warren, 21 ans, non marié, diplôme, salaire £50, élèves 32, est médiocre. Les élèves sont assez forts sur le calcul, lisent bien, ont une écriture assez soignée; mais l'étude de la langue anglaise et des autres branches est très négligée. Cinq écoles catholiques, sont plus que médiocres; à peine y ai-je trouvé un enfant qui lût d'une manière passable, toutes les autres branches sont aussi très négligées. L'une de ces écoles est dirigée par Melle Héloïse Laurandau, 36 ans diplôme, salaire £26, élèves 42. La deuxième par Delle Placide Morin, 17 ans, diplôme, salaire £23, élèves 47. La troisième par Delle Julie Courtemanche, 23 ans, diplôme, salaire £24, élèves 36. La quatrième par Delle Sara Langevin, 16 ans, diplôme, salaire £25, élèves 40. La cinquième par Delle Céclina Dupont, 17 ans, diplôme, salaire £20, élèves 37. Cinq des autres écoles donnent de meilleur résultats. L'une est dirigée par Dlle Marie Bourbeau, 17 ans, diplôme, salaire, £22, élèves 30. La deuxième par Delle Cléopée Cadieu, 16 ans, non munie de diplôme, salaire £24, élèves 46, la troisième par Dlle Joséphine Demers, 16 ans, diplôme, salaire £21, élèves 40, la quatrième par Delle Josephine Bienvenu, 19 ans, diplôme, salaire £32, élèves 60, et la cinquième par Delle Malvina Guyon, 19 ans, diplôme, salaire, £18, élèves 23. Le zèle que déploient ces jeunes institutrices et les succès déjà obtenus font espérer que bientôt ces écoles seront sur un pied assez florissant.

Celles enfin, qui méritent une mention toute particulière, sont dirigées, l'une, par Dlle Julie Halde 21 ans, diplôme, salaire £32, élèves 60, et l'autre dirigée par Delle Domithilde Casavan 21 ans, diplôme, salaire £27, élèves 55. Ces deux écoles sont sur le meilleur pied désirable et je puis assurer que je n'ai trouvé nulle part, d'élèves qui pussent répondre avec autant de précision sur le calcul, l'orthographe et l'analyse grammaticale; quant aux autres branches telles que la géographie et l'histoire elles sont un peu négligées, mais cela vient de ce que les parens s'opposent à l'enseignement de ces matières. Reste l'école modèle dirigée par M. J. B. Delage, 35 ans, diplôme pour école-modèle, salaire £90, élèves 100. Il a une sous-maîtresse. Cette école est tout ce qu'on peut désirer de mieux, si l'on considère le grand nombre d'élèves; toutes les matières requises dans les écoles-modèles y sont enseignées avec un succès marquant. Outre les heures d'écoles, ce digne instituteur se plaît encore à en sacrifier plusieurs avec succès à l'enseignement du catéchisme et de la langue latine. Enfin je puis dire avec raison que M. Delage est un modèle que beaucoup d'instituteurs devraient s'efforcer d'imiter.

St. Césaire possède aussi une excellente académie dirigée par les Dames de la Présentation de Marie, cinq religieuses et deux institutrices laïques composent le corps enseignant; 44 élèves composent le pensionnat et 120, l'externat qui est dirigé par deux de ces Dames avec le plus grand succès; la lecture, l'écriture, la grammaire, le calcul et l'histoire, y sont enseignés avec tout le désirable et à l'entière satisfaction des commissaires et des contribuables. Le pensionnat est dirigé par trois Religieuses et deux laïques dont l'une enseigne l'anglais et l'autre la musique, toutes deux avec un égal succès. On enseigne dans cette maison, la grammaire, le calcul, la géographie, l'histoire de France, celle du Canada, l'histoire Sainte, l'histoire Ancienne, celle de l'Eglise, la littérature, la composition, le dessin et la tenue des livres, toutes ces branches sont enseignées avec le plus grand soin et je crois pouvoir dire que cette maison, encore naissante sera bientôt rangée au nombre des meilleures institutions de ce genre en Canada. Le Rév. M. Provençal en est le fondateur, les sacrifices que s'est imposés cet homme généreux et le zèle qu'il déploie journellement pour le soutien de cette maison, lui font le plus grand honneur.

Ange Gardien.—Cette paroisse possède cinq écoles, dont l'une est vacante cette année à cause de la pauvreté des contribuables de cet arrondissement, les quatre autres, la première dirigée par M. Auguste Peltier, 40 ans, marié, diplôme, salaire £28, élèves 30, la deuxième par M. Joseph Casavant, 22 ans, diplôme, salaire £30, élèves 27, sont plus que médiocres à peine y trouve-t-on un enfant capable de bien lire et tout y décèle la négligence; les deux autres, l'une dirigée par M. Joseph Gemme, 18 ans diplôme, salaire £12, élèves 18, l'autre par M. Gédéon Guertin, 40 ans, marié, diplôme, salaire £34, élèves 40; ces deux écoles quoique médiocres montrent cependant quelques progrès; mais l'opposition que font certains parens surtout à l'instituteur du village est un grand obstacle.

St. Paul Abottsford.—Il y a quatre écoles, dont trois sont très inférieures. La première est tenue par Dlle Clémence Benoit, quinze ans, diplôme, salaire £16, élèves 30, la deuxième par Mme Nathalie Nolin Dupuis, 43 ans, non munie de diplôme, salaire £20, élèves 36, la troisième par Dlle Céline Langevin, 20 ans, diplôme, salaire £21, élèves 18. Outre que les institutrices de ces écoles annoncent peu de capacité, l'apathie des parents, le peu d'assiduité de la part des enfants, et le manque d'objets indispensables sont plus que suffisants pour empêcher tout progrès. La quatrième dirigée par Mlle Philomène Pion, 18 ans, diplôme, salaire £20, élèves 48 offre quelque chose de mieux, les diverses branches d'instructions sont assez bien enseignées, la discipline est douce mais bien observée. Il y a en outre quelques écoles dissidentes protestantes qui n'étaient pas en opération lors de ma visite. St. Paul a de plus une académie dirigée par le Rev. M. Franck Robinson, M.A., 35 ans, marié, salaire £100, élèves 39, cette académie se trouve à peu près sur le même pied que nos écoles-modèles quant à la géographie, à la composition et à l'histoire; mais quant au calcul, à l'analyse et aux autres branches, elle leur est inférieure. Cinq des élèves y étudient le latin mais avec peu de succès; l'anglais et le latin sont les deux seules langues enseignées dans cette institution.

Ste. Marie.—Il y a dans cette paroisse neuf écoles sous contrôle. Trois de ces écoles, sont bien inférieures. L'une est dirigée par Dlle Marguerite Vigean, dix-huit ans, diplôme, salaire trente louis, élèves vingt-cinq. La deuxième par Delle Josephite Frégan, vingt-trois ans, et Dlle Philomène Ostilly, 17 ans, toutes deux munies de diplômes, salaires £50, élèves 72; et la troisième par Dlle Antoinette Lemay, 21 ans, et Dlle Rose Lemay, vingt ans, diplôme, salaires £45, élèves 58. On y enseigne sans méthode, et je puis

même dire que les institutrices qui dirigent ces écoles ne paraissent attacher aucune importance à la position qu'elles occupent. Les quatre autres offrent de meilleurs résultats. L'une est dirigée par Dlle Mectilde Bédard, 23 ans, diplômée, salaire £33, élèves 40. La deuxième par une autre institutrice dont j'ai oublié de prendre le nom, salaire £27 10s., élèves trente-six. La troisième par M. Isidore Marcoux, marié, 27 ans, diplôme, salaire £48, élèves quarante; et la quatrième par M. Charles Destroismaisons, marié, trente ans, diplôme, salaire cinquante louis, élèves 64; ces écoles sont bien tenues, ont une bonne discipline et les élèves font beaucoup de progrès. Ils ont répondu avec beaucoup de justesse sur la grammaire, le calcul, la géographie et l'histoire. La lecture et l'écriture sont généralement excellentes, et je dois ajouter que, comme écoles élémentaires, ces écoles ne laissent rien à désirer. Il y a encore deux écoles élémentaires, dont l'une est sous la direction de M. le directeur du collège de cette paroisse, et tenue par M. David Halde, diplôme, salaire £40, élèves 64, et l'autre confiée aux soins des Dames du couvent, salaire £35, élèves 50. La surveillance et les soins continuels qui leur sont donnés font que ces deux écoles sont au nombre des plus florissantes.

Ste. Marie possède aussi un collège fondé par le digne et respectable M. Crevier, curé du lieu. Il m'est, je crois, inutile d'exposer quels sacrifices à dû et doit encore s'imposer cet homme, plein de zèle pour l'éducation, pour subvenir aux frais de construction, d'une bâtisse aussi vaste et encore inachevée. Sept professeurs dirigent les classes sous la régie d'un directeur; 119 élèves fréquentent cette maison et y puisent une éducation à la fois commerciale, industrielle, et littéraire; le latin, le français et l'anglais y sont enseignés avec un succès qui ne laisse rien à désirer, le dessin, la tenue des livres, l'architecture, la géométrie, la trigonométrie, l'algèbre et les mathématiques, la physique, la métaphysique, la musique, l'agriculture et l'horticulture sont les différens branches qui composent le cours de cette institution. Sur l'invitation bienveillante de M. Crevier, supérieur de cette maison, j'en ai fait la visite, et à sa demande j'ai fait subir un examen aux élèves, qui tous, par la facilité et l'aplomb avec lesquels ils ont répondu, ont fait preuve de leur application et de leurs succès. Je crois donc pouvoir dire que, cette maison avec une pareille direction sera avant que peu d'années se soient écoulées, au niveau des meilleures institutions que nous ayons ici.

Le couvent que possède cette paroisse, est dirigé par les Religieuses de la Présentation de Marie au nombre de cinq, 38 élèves composent le pensionnat. Le cours se compose de cinq années. Les matières qu'on y enseigne sont: la lecture, l'écriture, les grammaires française et anglaise, l'analyse grammaticale et logique, la composition, la littérature, comprenant les belles-lettres, et la rhétorique; la philosophie, la physique, la métaphysique, la géographie, l'usage des globes, le dessin, la musique vocale et la musique instrumentale. Les progrès que j'ai remarqués dans cette maison, font honneur à ses directrices. Le prix de la pension est de £10 et dix minots de blé.

St. Mathias.—Cette paroisse possède quatre écoles élémentaires catholiques deux de ces écoles dirigées, l'une par Dlle Célanire Dorval, 20 ans, diplôme, salaire £25, élèves 15; l'autre par Dlle Léocadie Lourme, munie de non diplôme, salaire £25, élèves 22, sont très mal tenues, les élèves n'y font aucun progrès. Les deux autres, la 1^{re} dirigée par M. Jean-Marie Thibaudier, marié, 35 ans, diplôme, salaire £56, élèves 48, et la 2^e par M. Joseph Bonin, marié, 33 ans, diplôme, salaire £52 10s., élèves 56, sont très bien tenues; les élèves de ces écoles étudient avec succès la lecture, l'écriture, la grammaire, l'analyse, le calcul, la géographie et l'histoire, les élèves sont généralement assidus et pourvus de tous les objets nécessaires.

St. Hilaire ou Rouville.—Il y a cinq écoles, l'école-modèle tenue par M. Toussaint Malo, marié, vingt-huit ans, diplôme pour école-modèle, salaire quatre-vingt louis, élèves 48, les progrès sont des plus marquants, grâce au zèle infatigable et aux talents distingués de ce digne instituteur; toutes les matières requises par la loi, le dessin linéaire et l'usage des globes exceptés, sont enseignées avec un égal succès, L'école dirigée par M. Gédéon Antier, marié, 38 ans, diplôme de l'école normale Jacques Cartier, salaire £50, élèves 60, est aussi dans l'état le plus satisfaisant. Les autres, l'une sous la direction des dames du couvent, l'autre sous celle de Dlle Julie Dubois, 27 ans, diplôme, salaire £30, élèves 37, et la troisième sous la direction de Dlle Céline Millier, n'offrent rien de remarquable; le peu d'assiduité des élèves peut en être la principale cause.

Le couvent de St. Hilaire dirigée par quatre Dames Religieuses de Jésus et Marie, 90 élèves, est certainement digne de la réputation de cet ordre. On y étudie avec succès la lecture, l'écriture, la grammaire l'analyse grammaticale et logique, le calcul, la géographie, l'histoire sainte, celles de France, du Canada, et de l'Eglise, le catéchisme de persévérance, et la musique vocale. Cette maison est due à la libéralité de Mme Campbell.

St. Jean-Baptiste.—Il y a dans cette paroisse cinq écoles élémentaires catholiques. La première dirigée par Dlle Domitilde Brodeur, 19 ans, diplôme, salaire £30, 40 élèves, la deuxième par Dlle Philomène Chagnon 18 ans, diplôme, salaire trente louis, élèves 50, sont médiocres, les élèves ne font aucun progrès. Les trois autres, la première dirigée par Dlle Lumina Collette, 20 ans, diplôme, salaire £40, élèves 55; la deuxième par M. Louis Riendeau, 26 ans, marié, diplôme, salaire £30, élèves 29; et la troisième dirigée par M. Samuel Robert, 21 ans, diplôme, salaire £30, élèves 45, sont assez bien tenues. Les élèves font preuve de quelques progrès malgré l'indifférence des parents de cette localité et la négligence de MM. les commissaires qui semblent ne pas s'occuper de la charge qui leur est confiée.

COMTÉ DE ST. HYACINTHE.

St. Hyacinthe (ville).—Il y a dans cette ville six écoles sous contrôle, une école-modèle et cinq élémentaires; l'école-modèle tenue par M. Kéroack, 53 ans, marié, diplôme, salaire £50, élèves 60, est sans contredit, l'une des meilleures écoles de mon district; la longue expérience que ce respectable monsieur a acquise dans l'enseignement, lui fait enseigner avec un succès peu commun toutes les branches voulues par la loi et ce avec un zèle toujours croissant. Celle de Mme Kéroack, qui est employée comme sous-maîtresse, salaire £35, élèves 70, n'est qu'une école préparatoire à l'école-modèle, elle est passablement bien dirigée. L'école des SS. Anges, sous la direction des Dames du couvent de l'Hotel-Dieu, 150 élèves; est très bien dirigée, les élèves y sont peu avancés, parceque ces enfans appartiennent toutes à la classe pauvre et ne fréquentent l'école que depuis très peu de temps et pour la plupart sans assiduité. La lecture, l'écriture, la grammaire et l'analyse grammaticale, la géographie, l'histoire et le calcul y sont enseignés avec succès eu égard aux obstacles que je viens de signaler. L'école anglaise dirigée par Dlle Helen Connolly, 22 ans, sans diplôme, salaire £25, élèves 60, cette école est aussi très bien dirigée, les élèves y font de rapides progrès. Il y a deux autres écoles, l'une sous la direction de Dlle Corine Birs, 17 ans, sans diplôme, élèves 60, cette école est très bien dirigée sous le rapport de la discipline, mais l'inst tutrice est sans expérience et les progrès sont très lents. L'autre tenue par Dlle Georgianne Birs, 15 ans, sans diplôme, salaire £20, élèves 22.

La ville de St. Hyacinthe possède en outre un collège classique, et un couvent dirigé par les Dames de la Congrégation de Notre-Dame ; 196 élèves prennent leur éducation dans cette dernière maison ; on y enseigne les mêmes matières que dans les autres couvents dont j'ai déjà parlé. La bonne tenue des élèves est vraiment remarquable, l'externat est sous contrôle ; la lecture et l'écriture y sont excellentes.

St. Hyacinthe (paroisse.)—St. Hyacinthe possède neuf écoles élémentaires catholiques, cinq de ces écoles sont médiocres. La première est dirigée par Dlle Marguerite Marcille, 17 ans, diplôme, salaire £25, élèves 28, la deuxième par Dame Eulalie Gaudreau, 37 ans, diplôme, salaire £20, élèves 22 ; la troisième par Dlle Sophie Archambault, 18 ans, diplôme, salaire £25, élèves 20 ; la quatrième par Dame Mathilde Gauvin, 24 ans, diplôme, salaire £33, élèves 50, et la cinquième par Dlle Marie-Louise Tartre, 36 ans, diplôme, salaire £36, élèves 30. Les autres, la première dirigée par Dlle Edwidge Beauchemin, 28 ans, diplôme, salaire £33, élèves 57 ; la deuxième par Dlle Clémence Frégeau, 44 ans, diplôme, salaire £30 10s., élèves 50 ; la troisième par Dlle Philomène Choquette, 21 ans, diplôme, salaire £26, élèves 27, et la quatrième par Dlle Euphémie Laforce, 19 ans, diplôme, salaire £30, élèves 50, sont en voie de progrès—bonne discipline—application de la part des élèves. Quoiqu'il y ait encore bien des choses à désirer dans ces écoles, il serait à souhaiter que toutes fussent sur le même pied.

St. Damase.—Il y a dans cette paroisse neuf écoles, dont deux, l'une dirigée par M. Jean-Baptiste Lussier, 52 ans, marié, diplôme, salaire £60, élèves 80, et l'autre par Dlle Adeline Drouette, 18 ans, diplôme, salaire £28, élèves 45, sont bien tenues. Les élèves de ces deux écoles étudient avec beaucoup de succès toutes les branches requises par la loi, pour les écoles élémentaires et même au-delà de ce qui est exigé. Les sept autres sont bien inférieures, la première est dirigée par Dlle Florentine Duchesneau, 23 ans, diplôme, salaire £23, élèves 33, la deuxième par Dlle Philomène Drouette, 18 ans, diplôme, salaire £20, élève 24 ; la troisième par Dlle Louise Bonin, 30 ans, diplôme, salaire £20, élèves 40 ; la quatrième par Dlle Geneviève Gaucher, 20 ans, diplôme, salaire £20, élèves 39 ; la cinquième par Dlle Hermine Pion, 17 ans, diplôme, salaire £20, élèves 25 ; la sixième par Dlle Philomène Coderre, 17 ans, diplôme, salaire £25, élèves 35, et la septième par Dlle Euphémie Benoit, 19 ans, diplôme, salaire £24, élèves 25. A peine trouve-t-on dans toutes ces écoles quelques enfants lisant de manière à être compris.

La Présentation.—Cette paroisse possède cinq écoles, dont deux excellentes l'une dirigée par Dlle Elise Richer, 24 ans, diplôme, salaire £32, élèves 45, et l'autre par Dlle Justine Tétu, 26 ans, diplôme, salaire £33, élèves 45. L'école de M. Pierre Renaud, 43 ans, marié, diplôme, salaire £34, élèves 45, est aussi bien tenue, les élèves y font des progrès assez marquants, mais le peu d'assiduité des enfants ne lui permet pas de les faire avancer selon ses désirs. Les deux autres l'une dirigée par Dlle Vitaline St. Michel, 28 ans, diplôme, salaire £25 élèves 54, et l'autre par Dlle Flavienne Savaria, 16 ans, diplôme, salaire £9 15s., élèves 19, sont plus que médiocres.

COMTE DE BAGOT.

St. Pie.—Cette paroisse possède onze écoles, dont une protestante dirigée par Dlle Marguerite Auger, 21 ans, sans diplôme, salaire £24, élèves 11, dont quatre catholiques et sept protestants. Les élèves de cette école ne font aucuns progrès ; les autres sont des écoles catholiques, la première dirigée par M. Joseph Jodoin, 48 ans,

mariée, diplôme, salaire, £46, élèves 60, la deuxième par Dlle Sophie Ledoux, 19 ans, diplôme, salaire £30, élèves 50; la quatrième par M. Hyppolite Yon, 47 ans, diplôme, salaire £40, élèves 54; la cinquième par Dlle Malvina Beaudry, 18 ans ans, diplôme, salaire £30, élèves 68; la sixième par Dlle Adeline Fournier, 23 ans, diplôme, salaire £28, élèves 44; la septième par Dame Joséphine Girard, 22 ans, diplôme, salaire £35, élèves 54, toutes sont dans un état de progrès. Les élèves de ces écoles ont répondu avec assez de précision sur toutes les branches qui leur sont enseignées et dans plusieurs de ces écoles on enseigne plus que n'exige la loi. Quant aux deux autres, l'une tenue par M. Joseph Archambault, 28 ans, marié, muni du diplôme pour école-modèle, salaire £36, élèves 32, et l'autre par Dlle Julienne Girard, 17 ans, diplôme, salaire £24, élèves 50, sont mal tenues, sans discipline et sans progrès. Les élèves de ces écoles en général, ne sont pas assidus et un grand nombre manquent très souvent des objets les plus nécessaires. L'une de ces écoles était vacante lors de ma visite.

St. Dominique.—Possède six écoles élémentaires catholiques, trois de ces écoles, la première dirigée par Dlle Philomène Charpentier, dix-neuf ans, diplôme, salaire £19, élèves 70, la deuxième par Dlle Céline Coté, 17 ans, diplôme, et la troisième par Dlle Elizabeth Benoit, 18 ans, diplôme, salaire £22, élèves 60, sont absolument sans progrès. Les élèves de ces écoles manquent le plus souvent des choses les plus indispensables. Les trois autres, l'une dirigée par Dlle Suzane Phaneuf, 28 ans, diplôme, salaire £28, élèves 45; la deuxième par Dlle Adeline Langelier, 20 ans, diplôme, salaire £25, élèves 70, et la troisième par Dlle Adélaïde Millette, 34 ans, diplôme, salaire £28, élèves 60, sont de bonnes écoles, l'activité, les connaissances et l'énergie des institutrices qui dirigent les leur permettent d'enseigner avec succès malgré les difficultés qu'elles ont à vaincre journellement, par le peu d'assiduité de la part des élèves et le manque d'objets nécessaires à ces mêmes élèves.

St. Rosalie.—Il y a dans cette paroisse cinq écoles élémentaires catholiques. Deux de ces écoles, l'une dirigée par Dame Esther Dubois, 28 ans, diplôme, salaire £25, élèves 80, et l'autre par Dlle Elisa Clouier, 18 ans, diplôme, salaire £36, élèves 95, sont deux des meilleures écoles de mon district d'inspection. Les élèves ont répondu avec toute la précision désirable, sur la grammaire, l'analyse grammaticale, le calcul, l'histoire et la géographie; la lecture et l'écriture y sont excellentes. Les trois autres, l'une dirigée par Dame Félicité Picard, 18 ans, diplôme, salaire £17, élèves 40; la deuxième par Dlle Philomène Ledoux, 20 ans, diplôme, salaire £19, élèves 53, et la troisième par Dlle Marguerite Bélanger, 23 ans, diplômée, salaire £20, élèves 30, n'offrent rien de remarquable.

St. Simon.—Il y a quatre écoles élémentaires catholiques, l'une dirigée par Dlle Ursule Gendron, 23 ans diplôme, salaire £26, élèves 53, est médiocre, les élèves de cette école ne sont pas assidus et la coupable indulgence de leurs parents, met obstacle à leurs progrès. Les trois autres, l'une tenue par M. Eusèbe Blanchette, 48 ans, diplôme, salaire £50, élèves 74, l'autre par Dlle Marie-Louise Blanchette, 20 ans, diplôme, salaire £38, élèves 67, et la troisième par Dlle Adeline Langelier, 22 ans, diplôme, salaire £40, élèves 70. Ces trois écoles sont excellentes, les progrès dont font preuve les élèves et le bon ordre qui règne dans ces écoles fait honneur à leurs dignes instituteurs et institutrices.

St. Hélène.—Il n'y a qu'une école catholique, dirigée par M. Antoine Lefèbre, 37 ans, marié, diplôme, salaire £35, élèves 67. Cette école est bien tenue mais n'offre rien de remarquable vu le peu d'assiduité de la part des élèves et surtout le manque d'objets nécessaires. Il y a aussi deux écoles indé-

pendantes qui ne font que commencer. Elles sont assez bien encouragées, mais la pauvreté fait que très souvent les élèves sont forcés de laisser l'école pour aider leurs parents, de sorte que les progrès sont peu rapides.

Soraba ou St. Ephrem.—Il y a dans cette paroisse quatre écoles, l'une dissidente protestante, dirigée par M. Andrew Oliver Teller, 35 ans, marié, sans diplôme, salaire £65, élèves 22. Cette école est en voie de progrès, les élèves y sont assez assidus. Les trois autres sont catholiques. L'une de ces écoles dirigée par Dlle Marie-Louise Phaneuf, vingt-un ans, diplôme, salaire £22, élèves trente-deux, est inférieure. Les deux autres, l'une dirigée par Dlle Anésie Bissonnet, 20 ans, diplôme, £25, élèves 46, l'autre par Dlle Julie Bonin, 27 ans, diplôme, salaire £22, élèves 42, ces deux écoles sont très bien dirigées et des plus progressives. Les efforts et les sacrifices que font conjointement les institutrices, les parents et les élèves, prouvent combien l'on sait apprécier les avantages de l'instruction. Les élèves sont très appliqués, et munis de tout ce qu'il leur faut, leur assiduité est des plus remarquables, malgré les obstacles qu'offrent les chemins et surtout la distance; et quoique cette paroisse soit située au milieu des bois, son amour de l'éducation fait qu'elle peut être citée avec raison comme modèle, aux autres paroisses de mon district d'inspection.

St. Hugues.—Cette paroisse possède cinq écoles élémentaires médiocres, l'une dirigée par M. Eugène Fontaine, 21 ans, diplôme, salaire £30; la deuxième par Dlle Rosalie Palardy, 26 ans, diplôme, salaire £30, élèves 33, la troisième par M. Amable Guillemette, 30 ans, diplôme, salaire £35, élèves 74, la quatrième par Dlle Hermine Hébert, 17 ans, diplôme, salaire £30, élèves 50, et la cinquième par Dlle Julie Marchesseau, 25 ans, diplôme, salaire £30, élèves 45, je n'ai trouvé d'enfants avancés dans aucune d'elles. L'indifférence de certains parents contribue pour beaucoup à ce manque de succès.

St. Hugues a aussi un couvent. Huit dames religieuses de la Présentation de Marie, dirigent l'éducation qu'y reçoivent 104 élèves. On y étudie avec un brillant succès la lecture, l'écriture, la grammaire, et l'analyse raisonnée, les belles-lettres et la rhétorique, le calcul mental, la tenue des livres, l'histoire ancienne, l'histoire sainte, l'histoire de France, et celle du Canada, le catéchisme de Persévérance, le dessin, et la musique. L'édifice est dû à la générosité de M. Archambault, curé du lieu, que son zèle porte encore à faire journellement des sacrifices pour l'embellissement et l'amélioration de cette institution. Un joli bosquet dû à la libéralité de M. Ramsay, seigneur du lieu, avoisine cette maison.

RÉCAPITULATION.

Il y a dans mon district d'inspection, 2 collèges, 1 académie, 4 écoles-modèles, 5 couvents ou académies de filles, 131 écoles élémentaires sous contrôle, et 4 écoles indépendantes ayant 85 élèves, en tout 143 maisons d'éducation. 29 instituteurs seulement sont employés dans ce district; de sorte qu'il y a 114 institutrices. Il y a aussi quelques écoles indépendantes que je n'ai pas visitées ces écoles les collèges et les couvents exceptés peuvent être classés comme suit: excellentes 22, bonnes 31, médiocres 50, mauvaises 42; le nombre d'enfants qui fréquentent ces diverses institutions est comme suit: collèges 451, académie 30, couvents 514, écoles-modèles 184, écoles élémentaires 5540, écoles dissidentes 55, écoles indépendantes 85, en tout 6809. Il y a une erreur dans mes statistiques de 89, cette erreur a été découverte par les informations que j'ai prises dernièrement sur les écoles indépendantes.

Extraits d'un Rapport de M. l'Inspecteur GERMAIN.

L'instruction publique élémentaire dans mon district d'inspection se développe tous les jours d'une manière satisfaisante, et les progrès sont très sensibles. Le nombre des écoles et celui des enfans qui les fréquentent n'a peut-être pas été, durant le cours de cette année, dans une progression aussi rapide que les années précédentes; mais, je dois le dire, les écoles actuelles, sans être encore rendues au degré de perfection qu'elles pourraient atteindre, donnent aux enfans une instruction plus solide que celle des années précédentes. L'intérêt croissant que tout le monde prend aux écoles, l'esprit de libéralité qui se développe chez le peuple, le zèle que l'on témoigne en faveur du système actuel, font voir que l'on sent combien l'éducation est devenue indispensable même dans les affaires les plus ordinaires de la société. Les gens de la campagne comprennent maintenant que pour exploiter la terre avec succès, comme pour réussir dans le commerce et utiliser les arts, les talents naturels ne suffisent pas; qu'il faut nécessairement de l'instruction et conséquemment de bonnes écoles. Le moyen par excellence pour parvenir à ce but c'est la formation de bons instituteurs; c'est par eux que devra s'opérer cette réforme tant désirée.

L'établissement d'écoles normales dans cette province fait que bien vite nous n'aurons rien à envier sous ce rapport aux autres pays. Le besoin de cette institution était tellement compris des instituteurs que parmi ceux qui dans mon district d'inspection n'avaient pas eu l'avantage de suivre un cours classique, six se sont imposé de grands sacrifices en laissant leurs familles pour se rendre à l'école Normale de Montréal, et n'en sont sortis qu'après avoir obtenu des brevets de capacité. La loi qui assujettit, depuis le mois de juillet dernier, les institutrices à subir un examen devant les bureaux des examinateurs des différentes parties de la province, n'a pas peu contribué à bannir du corps enseignant un grand nombre de personnes plus avides du gain que disposées à se livrer sérieusement aux nombreux devoirs que leur impose la profession qu'elles embrassent. Les inspecteurs des écoles, surtout, désiraient voir arriver cette époque qui devait leur épargner la pénible nécessité de renvoyer souvent des institutrices incapables. Quelque salulaire que soit en elle-même cette disposition de la loi, je dois avouer cependant que ses résultats n'ont pas entièrement rempli les désirs des amis de l'éducation, par suite de la trop grande facilité que l'on met à donner des brevets de capacité sans examen sérieux.

Dans mon humble opinion il vaudrait mieux n'admettre à l'enseignement les personnes qui n'ont point fait d'études dans les écoles normales que pour un temps limité, et par là les forcer à se rendre plus capables pour une seconde épreuve. Il est constant qu'avant dix ans, l'instruction aura progressé de telle manière qu'un bon nombre des institutrices d'aujourd'hui ne conviendront plus; cependant elles s'imposeront encore au moyen de leur diplôme. "Un instituteur qui instruit par la sagesse de sa morale, et la lucidité de sa parole, qui entraîne sous des formes graves ou riantes, didactiques ou parées d'attrayantes fictions, qui se sert tour-à-tour des mots caressants de la mère, ou de la parole séduisante du conteur, sera alors celui qui sera appelé à faire le bien, car son enseignement pénétrera par le cœur, par l'intelligence, par l'imagination. L'imagination, c'est là qu'il faut frapper, c'est par l'imagination qu'on arrive le plus souvent aux âmes simples, et il ne fut jamais plus nécessaire de prendre ce chemin que lorsqu'il s'agit d'introduire dans des esprits non encore développés, les principes abstraits de la morale et de la philosophie."

Je soumetts à votre considération un tableau de la distribution de livres que j'étais obligé de faire aux enfans comme récompenses; ce tableau vous fera voir: 1o. le nom de la municipalité; 2o. le nom de l'école; 3o. le nom du livre donné; 4o. le nom de celui ou celle à qui il a été donné; 5o. le jour de

chaque distribution; 6o. le nombre de volumes donnés. Il sera suffisant de vous dire que le système d'accorder des récompenses aux enfants produit les résultats suivants: beaucoup d'émulation chez les élèves et conséquemment, amour du travail et assiduité à l'école, bien moins de difficultés à l'instituteur dans le gouvernement de son école, moins de punitions, conséquence nécessaire de ce qui précède, et beaucoup plus de soin par l'inspecteur dans ses visites, et beaucoup plus de temps employé par lui aux devoirs de son administration. Pour ajouter à tous ces bons résultats, j'ai déjà sollicité et je sollicite encore des récompenses pour l'instituteur ou l'institutrice qui tiendrait la meilleure école de chaque paroisse; cette marque d'honneur lui vaudrait bien un bon diplôme de capacité.

Le règlement des affaires financières de chaque municipalité scolaire, est bien la partie la plus difficile et la plus pénible de l'administration de l'inspecteur d'écoles; en effet, que de pertes de temps, que de voyages et d'enquêtes, dans certains endroits pour parvenir à s'assurer si les deniers ont tous été employés pour les fins auxquelles ils étaient destinés! L'expérience m'a appris que sans une méthode spéciale et uniforme pour tenir les comptes, l'inspecteur comme les commissaires seront toujours trompés. Pour y remédier j'ai déjà fait adopter, dans quelques municipalités de mon district d'inspection, une tenue de livres toute particulière. Chaque feuillet de ce livre comporte le numéro par ordre de page, le compte détaillé de chaque contribuable, avec une répétition de tout le compte en marge. Le contribuable qui vient payer reçoit son compte quittancé, et la marge reste au livre du secrétaire, de sorte qu'en tout temps l'état des sommes en caisse, comme ce qui reste à payer dans la municipalité, est très facile à constater. Pour plus amples renseignements j'accompagne ces observations d'une feuille d'un livre que j'ai fait imprimer d'après ce système :

MUNICIPALITE SCOLAIRE, ST. JEROME.		MUNICIPALITE SCOLAIRE DE ST. JEROME.																																											
M. _____	M. _____	<i>Doit A la Corporation de St. Jérôme.</i>																																											
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">£</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">s.</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">d.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cotisation.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rétrib. mens. pour enfans.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Arrérages</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		£	s.	d.	Cotisation.....				Rétrib. mens. pour enfans.				Arrérages				Total.....				<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 80%;"></th> <th style="width: 10%; text-align: center;">£</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">s.</th> <th style="width: 10%; text-align: center;">d.</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Cotisation sur ses propriétés</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="padding-left: 40px;">à () dans le £..</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Rétrib. mens. pour enfans.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td>Arrér. dus sur les années précédentes.</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;">Total.....</td> <td></td> <td></td> <td></td> </tr> </tbody> </table>		£	s.	d.	Cotisation sur ses propriétés				à () dans le £..				Rétrib. mens. pour enfans.....				Arrér. dus sur les années précédentes.				Total.....			
	£	s.	d.																																										
Cotisation.....																																													
Rétrib. mens. pour enfans.																																													
Arrérages																																													
Total.....																																													
	£	s.	d.																																										
Cotisation sur ses propriétés																																													
à () dans le £..																																													
Rétrib. mens. pour enfans.....																																													
Arrér. dus sur les années précédentes.																																													
Total.....																																													
	<i>Reçu payment,</i>	<i>Secrétaire-Trésorier.</i>																																											

J'ai cru aussi qu'il ne serait pas sans intérêt pour l'honorable Surintendant de l'Instruction Publique de connaître l'état des diverses maisons d'école de mon inspection; un tableau qui accompagne ce rapport lui fera voir :

Extrait d'un Rapport de M. l'Inspecteur PAINCHAUD.

La pauvreté des habitants des Iles de la Madeleine est un des plus grands obstacles qu'y rencontre l'éducation. La pêche, en outre, retient généralement les enfans des pêcheurs au moins six mois de l'année hors du foyer domestique. Ceux d'entr'eux qui ont quelques moyens d'existence, envoient régulièrement les leurs à l'école, mais ne paient leur contribution qu'à contre-cœur: souvent même on a recours à des poursuites pour les contraindre à se soumettre à la loi.

La visite de l'inspecteur est d'absolue nécessité dans ces îles, et en voici la preuve. Durant une courte absence que je fus obligé de faire, l'école de l'arrondissement No. 5, dans le Havre aux Maisons, et celle de l'île d'entrée appartenant aux dissidens ont été sur le point de se fermer. A mon retour, j'ai réussi à applanir les difficultés qui s'étaient élevées à leur sujet et elles continuent aujourd'hui de fonctionner.

L'école de l'arrondissement No. 1. à Amherst, est tenue par M. J. B. Aubé, instituteur du district de Québec, muni de diplôme. Son salaire est de £60, outre le bois de chauffage que les contribuables doivent lui donner; ce maître est très capable, son école a cinquante enfans.

J'ai donné en prix, dans celle du Havre-aux-maisons, le 10 août dernier, six volumes de la collection qui m'a été expédiée par le département de l'éducation. Je suis certain que la distribution que j'en ai faite produira d'heureux résultats.

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur PARMELEE.

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur l'état des écoles de mon district d'inspection durant l'été de 1857, les statistiques qui concernent chaque municipalité sont contenues dans les tableaux qui font suite.

Le nombre d'arrondissement d'école est 256; celui des maisons d'école, de 237; des écoles en opération, 220; des écoles sous contrôle de commissaires, 190, sous contrôle de syndics dissidens 21. Il y a 8 écoles indépendantes et une école modèle; 37 sont dirigées par des instituteurs et 203 par des institutrices. Les écoles anglaises sont au nombre de 174 et les écoles françaises, au nombre de 46. Nombre total d'élèves dans les écoles communes 7028; garçons: 3338; filles: 2690. Enfans appartenant à des parens d'origine britannique: 4636; enfans canadiens français: 2392; enfans protestans: 4509; catholiques 2519. Nombre d'enfans qui épellent: 2120; nombre d'enfans lisant couramment; 2701; lisant bien: 2207; écrivant: 2746; apprenant l'arithmétique simple: 1398; l'arithmétique composée: 954. Total des enfans qui apprennent l'arithmétique 2352. Enfans apprenant la grammaire anglaise: 469; la grammaire française: 458. Total des enfans apprenant la grammaire: 927. Nombre d'élèves étudiant la géographie 1084; apprenant la composition: 595.

Les académies en opération sont au nombre de 13: elles sont fréquentées par 415 élèves, dont 197 garçons et 218 filles. 29 d'entre eux étudiaient le latin; 8 le grec; 24 le français; 32 l'anglais dans une académie française, 40 apprennent la musique instrumentale; 5 le dessin; 18 la philosophie naturelle; 18 la géométrie; 37 l'astronomie; 1 la chimie: 12 la physiologie; 38 l'algèbre; 350 l'arithmétique; 232 la grammaire et l'analyse; 129 la géographie; 11 la tenue des livres; 30 l'histoire; 208 la composition. Nombre total d'élèves dans toutes les écoles 7443. Le nombre des écoles cette année a diminué de 15, et cela est dû à la crainte que l'on a eu de se voir privé de la part de subvention accordée par le gouvernement, en employant des instituteurs non munis de diplôme.

mes. Le quart environ des instituteurs des écoles communes en possèdent, et tous à l'exception de quelques uns d'entr'eux, sont capables et conduisent leurs écoles de manière à satisfaire. L'âge des instituteurs est en moyenne, de 27½ ans, et celui des institutrices, de 20½. Dans un petit nombre de municipalités, les commissaires ont négligé de tenir leurs écoles ouvertes durant les 8 mois prescrits par la loi. L'apathie dont leur conduite fait preuve se manifeste aussi chez les visiteurs d'école. L'administration des affaires monétaires a partout fait des progrès; mais quelques municipalités ont encore de la peine à percevoir la cotisation imposée sur les terres non occupées. Ce dont on se plaint davantage c'est de la lenteur que l'on met à établir de nouveaux bureaux d'examineurs, J'appelle spécialement votre attention sur ce sujet. Si je ne craignais d'être long, j'indiquerais les meilleures écoles des diverses municipalités que je visite, et ce ne serait d'ailleurs que rendre justice aux instituteurs qui les dirigent car la plupart de ces écoles ne laissent certainement rien à désirer sous tous les rapports.

Au sujet des académies, je dois surtout signaler le nombre comparativement peu élevé d'enfans qui y suivent le cours d'études obligatoire, les statistiques ci-dessus en font foi. Quant aux instituteurs placés à la tête de ces écoles, sans vouloir en rien les accuser d'inaptitude, je dois cependant dire que deux d'entr'eux seulement possèdent des diplômes. Trois académies sont aujourd'hui dirigées par des membres du clergé. Les autres ne sont dirigées que nominalelement par des ministres du culte, afin de donner un semblant d'exécution à la loi, mais le sont réellement par des instituteurs qui n'ont point de brevet d'aptitude. J'avoue franchement que le système d'éducation supérieure aujourd'hui en vigueur dans ce district n'est pas ce qu'il devrait être, et est loin d'être populaire.

En comparant l'utilité des écoles communes et des académies, j'en arrive à exprimer l'opinion que l'on devrait accorder une bien plus forte subvention aux premières, et ne point diminuer la part des secondes, mais changer de système de façon à leur donner sur les autres une supériorité qu'elles ne possèdent que de nom.

—

Extraits d'un Rapport de M. l'Inspecteur ARCHAMBAULT.

Dans les tableaux que je vous ai transmis, j'ai constaté que dans le district d'inspection que j'ai à visiter, il y a 28 municipalités, 127 arrondissements, 129 maisons d'écoles, 118 écoles élémentaires, 5101 élèves, 7 écoles-modèles, 288 élèves, 4 écoles dissidentes, 121 élèves, 1 école supérieure de filles, 107 élèves, 4 académies, 618 élèves, 4 collèges, 741 élèves, 10 couvents enseignants, 1702 élèves, total 8718 élèves, dont 1756 depuis A B C jusqu'à la lecture courante, 3536 lisant couramment, passablement, 3597 lisant bien, 3521 écrivant sur le papier, 2623 arithmétique simple, 1255 arithmétique composée, 263 tenue des livres, 266 orthographe, 1127 géographie, 2093 grammaire française, 290 grammaire anglaise, 212 analyse et grammaire raisonnée, 130 style épistolaire, 31 mesurage, 116 dessin linéaire, 1278 apprenant l'histoire, 35 instituteurs munis de diplômes, 81 institutrices munies de diplômes, 1 non munie de diplôme.

En général les écoles de ce district fonctionnent bien, il y a vraiment progrès partout.

Je crois devoir remarquer que l'on est à peu près rendu dans nos écoles-modèles et académies les mieux dirigées et les mieux tenues au plus haut degré qu'il sera possible d'atteindre, si les parens ne veulent pas se priver plus longtemps de leurs enfans, qu'ils ne le font à présent. Les enfans n'y

restent pas assez longtemps pour pouvoir acquérir l'instruction qu'on peut leur donner dans ces institutions. Les parents, ou les retirent trop vite de l'école, ou les retiennent trop facilement à leur maison pour leurs travaux et souvent sans aucune raison.

L'enseignement se fait partout avec plus de soin et avec assez de succès. De plus, grand nombre d'écoles élémentaires sont confiées au soin d'instituteurs, qui s'acquittent bien de tous leurs devoirs et pour la plupart sont aptes à remplir le poste important qu'elles occupent; néanmoins j'en ai rencontré quelques unes qui sont peu propres à remplir cette charge, les unes faute de posséder l'instruction requise, d'autres parcequ'elles n'ont pas encore atteint l'âge nécessaire pour commander le respect dans l'école, et d'autres enfin qui n'auront jamais d'aptitude pour cet état. Une chose qui nuit au progrès dans nos écoles; c'est la trop grande diversité des livres et surtout des grammaires.

J'ai souvent remarqué que dans certaines écoles élémentaires on voulait introduire un enseignement trop relevé; les institutrices le font soit pour faire plaisir à certains parens ou pour s'acquérir un certain degré de réputation dans l'enseignement, et arriver à de meilleures situations.

Généralement les affaires des municipalités sont assez bien conduites; néanmoins il y a eu plus de négligence dans la perception des cotisations que de coutume et peu d'augmentation dans l'imposition, nonobstant les pouvoirs étendus que donne la loi; mais on attribue le peu de progrès sous ce rapport à la crise monétaire de l'année. La charge de secrétaire-trésorier est généralement confiée dans ce district à des citoyens capables et dignes, et qui la remplissent bien, plusieurs cependant ne tiennent pas leurs livres de recette et de dépenses comme ils devraient l'être. On devrait rencontrer chez ces employés des livres aussi bien tenus que dans nos meilleures maisons de commerce. L'intérêt d'une paroisse vaut bien celui d'un particulier. Il y en a qui sont des modèles sous ce rapport et qui méritent une mention honorable, M. Jobson, à St. Jean, MM. Dorge et Crebassa à Sorel.

Un mot sur chaque paroisse en particulier.

St. Jean Dorchester.—Les établissements d'éducation de cette ville continuent à prospérer. Les écoles élémentaires sont aussi, bien tenues.

Blairfindie.—Pour parler des écoles de cette paroisse je ne ferais que répéter ce que j'ai dit dans mon rapport précédent.

St. Luc.—Cette paroisse montre toujours la même froideur et la même indifférence.

Chambly.—Les écoles communes ne sont guères mieux dirigées que l'année précédente. Je prendrai la liberté de corriger deux erreurs qui se sont glissées dans mon précédent rapport, et qui sont dues sans doute au copiste: au lieu de madame Bréat j'ai voulu parler de madame Bresse, et au lieu de M. et Mme Strit, j'ai voulu faire mention de M. et Mme Smith.

Longueuil.—Les institutions et les écoles de cette paroisse soutiennent dignement leur bonne réputation.

St. Bruno.—J'ignore pourquoi en écrivant mon précédent rapport je n'ai pas fait mention des écoles de cette paroisse. Ce n'est pas qu'elles soient inférieures à celle des paroisses voisines, au contraire, je n'ai que des louanges à en faire. Trois d'entr'elles sont dirigées par des instituteurs très dignes et très recommandables, principalement M. Paul Auger et M. Damase Bourbonnière, qui tiennent l'un et l'autre des écoles sur un très bon pied. Ces deux messieurs sont bien appréciés à St. Bruno, et ils méritent de l'être.

Boucherville.—Dans cette paroisse, M. Léon Birs, (non pas M. Léon Blois) a été remplacé par des Clercs de St. Viateur; pour la première année je ne pense pas que ces messieurs aient comblé le vide fait par l'absence de M.

Birs. Le couvent se maintient bien, et on y a beaucoup ajouté au programme des années précédentes. Les écoles communes du village sont sur un bon pied, celle de la paroisse est médiocre. Il y a des dissensions dans cette paroisse qui nuisent aux progrès de l'éducation.

Ste. Julie.—Dans cette nouvelle paroisse il y a trois écoles; celle du village est bonne, mais les deux autres sont médiocres.

Belair.—L'académie de filles est toujours tenue par les Dames Religieuses de Jésus-Marie avec beaucoup de succès; le pensionnat de cette institution est bien rempli d'élèves de la paroisse. L'école des garçons du village est tenue par un nouveau maître qui possède une bonne éducation, et qui a beaucoup de bonne volonté. Il parviendra avec le temps à remplacer dignement son prédécesseur M. Leroux. Mme Choquet, Mlles Patenaude et Guertin tiennent leurs écoles sur un bon pied.

En résumé, les écoles de mon district sont bien tenues, elles sont assez bien fournies de bancs, de tables, de planches noires, même de cartes géographiques, de livres et de papétrie, mais les contribuables se plaignent beaucoup de la dépense causée par le manque d'uniformité dans les livres d'écoles.

—

Extraits d'un rapport de M. l'Inspecteur CHILD.

J'ai l'honneur de vous faire le rapport suivant sur les écoles communes de mon district d'inspection en 1857. Je passe en revue les diverses municipalités que je visite dans l'ordre qu'elles occupent dans mes cahiers et je fais ensuite sur chacune d'elles les remarques qui me semblent convenables.

Stanstead.—Sur 32 écoles, cette municipalité en a 27 en opération. L'impôt s'y perçoit sans difficulté et on en fait une distribution convenable. J'ai examiné la plupart des écoles durant l'été; mais le nombre des enfans qui les fréquentent alors n'est pas aussi considérable que pendant l'hiver, et ceci explique pourquoi mes tableaux statistiques offrent des chiffres moins élevés que ceux que contient le rapport du secrétaire-trésorier pour les derniers six mois de 1857. Les écoles supérieures de Stanstead, de Georgeville et de Cassville fonctionnent parfaitement; elles font le plus grand honneur aux personnes qui les dirigent. En somme, je dois m'applaudir du progrès que font partout ici les enfans. Il y a même, dans cette municipalité, des écoles où on leur donne une instruction beaucoup plus relevée que celle que l'on reçoit ordinairement dans les écoles communes.

Barnston.—Cette municipalité est divisée en vingt arrondissemens et a 15 écoles en opération. Les enfans y font des progrès. Les obstacles que mettaient autrefois les contribuables à l'exécution de la loi et qui semblaient insurmontables, disparaissent maintenant petit à petit; cette municipalité reconnaît aujourd'hui qu'elle a tous les avantages du monde à payer ses cotisations et à soutenir ses écoles. L'académie de Barnston-Corner est habilement dirigée et son Principal fait faire de grands progrès aux enfans. Les affaires monétaires de Barnston s'améliorent sensiblement et, avant la fin du présent semestre, les Commissaires seront en état de payer à leurs instituteurs tous leurs arrérages de salaire.

Magog.—Cette municipalité a 7 écoles. Il y en a 5 dont les élèves font des progrès et elles sont dirigées par d'habiles instituteurs. Les commissaires font un emploi judicieux des deniers qu'ils ont en mains. Les habitans du village ont construit une académie ou maison d'éducation supérieure qu'ils ont ouverte au public et qui a été fréquentée par un grand nombre d'enfans durant l'année dernière. Elle possède un excellent maître.

Barford.—Depuis les nominations de Commissaires qui ont été faites par le gouvernement, les affaires de cette localité sont très prospères et la rentrée de tous les arrérages de cotisations a eu lieu. Cinq écoles placées dans autant d'arrondissemens ont été en opération et les enfans y ont fait beaucoup de progrès. Le montant des deniers perçus pour école suffit à payer les maîtres et la plus parfaite harmonie règne entre les Commissaires et les contribuables. Il n'y a pas longtems que ce township est colonisé et, pour cette raison, il est moins en état que ceux qui le sont depuis bien des années, de subvenir aux dépenses que nécessite l'entretien de ses écoles.

Compton.—Les contribuables de ce township méritent les plus grands éloges pour le zèle dont ils font preuve. Il est divisé en vingt arrondissemens qui ont chacun leur école. La perception des cotisations ne s'y faisait pas, il y a quelques années, sans obstacles, mais maintenant cela n'a plus lieu. Les instituteurs y sont régulièrement payés de ce qui leur est dû. La plupart sont munis de diplômes. J'ai constaté beaucoup de progrès dans leurs écoles.

Les Commissaires administrent sagement leurs affaires monétaires. L'académie de ce township est bien fréquentée et rend de grands services en ce qu'elle forme de bons instituteurs pour les écoles élémentaires.

Eaton.—Cette municipalité a 12 écoles en opération qui sont bien fréquentées. Les enfans y font des progrès. L'école de l'arrondissement numéro 4 mérite d'occuper la première place parmi toutes les écoles du même genre du district de St. François. Il y a six ans, lorsque je l'examinais pour la première fois, la maîtresse qui la dirigeait ne se distinguait aucunement des institutrices que j'avais alors occasion de voir; mais, depuis, les études qu'elle a faites, lui ont donné des connaissances dont ses élèves tirent un immense avantage. L'académie de la municipalité est tenue par un instituteur compétent et qui met en pratique une excellente méthode d'enseignement. Le nombre d'élèves qui la fréquentent n'est pas aussi considérable que l'on pourrait le désirer; il en est cependant sorti de bons instituteurs. Il existe dans la partie sud-ouest du township une petite école indépendante qui a été construite et est soutenue par les nouveaux colons. L'impossibilité où ils se trouvaient d'envoyer leurs enfans à des écoles distantes de plus de deux milles la leur a rendue très nécessaire.

Newport.—Depuis sa séparation d'avec celle d'Eaton, cette municipalité n'a pu qu'avec peine soutenir trois écoles. J'en ai trouvé une habilement conduite. Les enfans font assez de progrès dans les deux autres. Les Commissaires viennent de terminer deux nouvelles maisons d'école et ont eu bien des obstacles à surmonter pour les parachever.

Hereford.—Deux écoles fonctionnent dans cette municipalité. Il n'y en a qu'une où les enfans font des progrès. Comme l'engagement de l'institutrice qui dirigeait l'autre école était sur le point de se terminer et qu'elle était inhabile, j'ai conseillé aux Commissaires de la congédier aussitôt qu'elle aurait terminé son engagement. Les comptes, les registres et les rôles de cotisation et d'évaluation sont bien tenus et les affaires monétaires sont bien administrées. Il n'y a que la moitié de ce township où la cotisation soit perçue: l'autre moitié se compose de terres qui ne sont pas occupées; de là le peu de ressources dont disposent les Commissaires.

Clifton.—Cette localité est nouvellement colonisée. Il y a deux arrondissemens dans l'est de ce township, il s'en trouve aussi deux dans l'ouest. Trois de ces arrondissemens possèdent chacun leur école, bien fréquentée et où les enfans font des progrès. Les instituteurs ont des diplômes et déploient beaucoup de zèle dans l'exercice de leur devoirs. L'argent des écoles est sagement employé et la loi y fonctionne parfaitement.

Bury.—Cette municipalité est divisée en cinq arrondissemens et soutient quatre écoles, dont l'une est sous la direction de la société appelée "The Church and Colonial School Society," et conduite par le Rév. M. Kempt. L'impôt des terres incultes est le seul revenu dont on dispose ici et l'agent de la Compagnie, M. Henniker, paie régulièrement. Le paiement de cette taxe a donné aux Commissaires la faculté de liquider bien des dettes et de s'acquitter envers leurs instituteurs. Les Commissaires et le secrétaire-trésorier en particulier sont dignes d'éloges pour le zèle dont ils font preuve: il est certain que sans leur activité les écoles seraient aujourd'hui fermées. Je dois spécialement mentionner l'école appartenant à la société Coloniale où j'ai remarqué 17 enfans norvégiens qui y apprennent l'anglais et 59 autres enfans qui l'ont fréquentée dans le cours de l'année dernière. Leurs succès dans l'étude des différentes branches dont se compose une bonne instruction élémentaire m'ont paru remarquables, 7 enfans apprennent le dessin linéaire. Ce que j'ai vu de leur travail m'a extrêmement satisfait.

Brompton.—Cette localité à cinq arrondissemens et cinq écoles où les enfans font des progrès. Un seul des instituteurs qui les dirigent est muni de diplôme. Les Commissaires construisent une nouvelle maison d'école dans le village de Brompton-Mills; cette école sera bientôt, je n'en doute pas, la première du township. L'état des affaires de cette municipalité est prospère. Les deniers dont disposent les Commissaires suffisent à payer les instituteurs. Les registres, les comptes et les rôles de cotisation et d'évaluation sont bien tenus et les fonds des écoles habilement administrés.

Sherbrooke (ville).—Il y a dans cette municipalité cinq écoles sous le contrôle de Commissaires, une école indépendante sous la direction de la "Newfoundland society," une académie et un collège Canadien-Français. Des cinq écoles appartenant aux Commissaires deux sont des écoles canadiennes-françaises et trois sont des écoles protestantes. Elles sont bien fréquentées et les enfans y font des progrès. L'école de la Newfoundland Society et l'académie sont d'excellentes écoles. Je n'ai rien à dire du collège que je n'ai point visité; mais la vaste et commode maison que l'on vient de construire, grâce à la libéralité de tous les citoyens, à l'endroit même où existait l'ancien édifice qui a été détruit par le feu, fait le plus grand honneur à la ville de Sherbrooke.

Orford.—Cette municipalité est une des plus pauvres de mon district d'inspection; elle est divisée en 4 arrondissemens, et a 2 écoles dans l'une des quelles les enfans font beaucoup de progrès. L'autre école est placée de telle sorte et les chemins qui y conduisent sont si mal entretenus qu'il est difficile de s'y rendre.

Windsor.—Cette municipalité a trois arrondissemens et trois écoles. Les Commissaires ont en mains assez d'argent pour faire face à leurs affaires qui sont bien conduites. Les enfans des écoles sont nombreux, se livrent avec assiduité à l'étude et observent une exacte discipline.

Ascot.—Ce township est divisé en 14 arrondissemens et a 13 écoles où les enfans font quelques progrès. Trois instituteurs seulement sont pourvus de diplômes. Les uns et les autres m'ont paru avoir la capacité nécessaire pour enseigner aux jeunes enfans que l'on confie à leurs soins; mais il n'y en a que quelques-uns qui leur fassent apprendre l'arithmétique, la grammaire et la géographie.

Melbourne.—Melbourne est divisé en douze arrondissemens et ne soutient qu'avec peine un pareil nombre d'écoles où les enfans ne font que peu de progrès. Les contribuables doivent de nombreux arrérages, et les instituteurs ne sont pas payés. Les commissaires m'ont fait part de la détermination qu'ils avaient prise de faire rentrer ces arrérages et de payer leurs instituteurs; ils ont en effet remis leurs livres de comptes au conseil municipal; mais cette corporation, après avoir résolu d'en faire la perception, a changé sa décision et a ainsi

tout jeté dans la confusion. Au lieu de faire du progrès, les écoles ont dû nécessairement rétrograder. Les contribuables peuvent cependant apporter remède à ce mal, en payant leurs contribution. Jusqu'à ce qu'il en soit ainsi leurs écoles seront de pauvres écoles, et l'école-modèle demeurera fermée, comme elle l'est déjà depuis quelques années. Les familles les plus à l'aise envoient leurs enfants à l'école préparatoire du collège de St. François, et elles perdent de cette manière tout l'intérêt qu'elles pourraient avoir à maintenir les écoles de la municipalité. Le secrétaire-trésorier s'est plaint de cet état de choses et a manifesté l'intention de donner sa démission. Je verrais avec regret les commissaires privés de ses services.

Shipton.—Depuis que Cleveland en est séparé, cette municipalité est divisée en 13 arrondissemens et a 13 écoles, dont quelques-unes sont des meilleures de mon district d'inspection, les autres sont d'assez bonnes écoles. Les contribuables y paient régulièrement leurs cotisations et les instituteurs n'ont à se plaindre d'aucun retard dans la solde de ce qui leur est dû pour salaire; ces derniers ont de la capacité. Je suis heureux de constater les progrès de cette ancienne municipalité.

Wotton.—Ce township colonisé il y a quelques années par des Canadiens-Français n'avait pas encore été divisé en arrondissemens d'école. On y en a établi quatre où autant d'écoles ont été ouvertes. J'ai remarqué des progrès dans celles des arrondissemens Nos. 1 et 3, ce sont de très bonnes écoles. Les dissensions qui se sont élevées dans cette municipalité, dans le cours de l'année dernière, viennent heureusement de prendre fin. Les terres des colons sont fécondes, et à proximité de la gare du chemin de fer établie à Danville; ceci ne peut qu'accroître leur prospérité. Je suis venu ici à deux reprises, pour régler des différends qui menaçaient de devenir très sérieux, et j'ai chaque fois, grâce au concours zélé du curé de la paroisse, réussi à aplanir ces difficultés.

Cleveland.—Séparée de Shipton il y a deux ans, cette municipalité possède aujourd'hui sept arrondissemens et sept écoles qui sont bien conduites. Les maîtres sont capables et les enfants font des progrès. Dans l'école de l'arrondissement No. 1 qui m'avait semblé assez médiocre, on a donné aux enfans un enseignement supérieur à celui des écoles communes ordinaires. Cette école, il n'y a pas longtemps, figurait parmi celles dont j'avais le moins à me louer et j'ai dû féliciter les parents du succès qu'y obtiennent maintenant leurs enfans. Les commissaires déploient un zèle qui serait digne d'être imité. Le collège de St. François se trouve dans ce township, au village de Richmond, et est fréquenté par un bon nombre d'enfants du voisinage. Son utilité sera bientôt hautement appréciée.

Durham No. 1.—Cette municipalité a treize écoles bien fréquentées; les enfans y font des progrès qui, dans quelques-unes d'elles, sont remarquables. Les affaires scolaires sont entre des mains habiles. L'école-modèle a complètement échoué. Le président des commissaires, le rév. M. Dunkerly, a néanmoins réussi à en ouvrir une nouvelle, et on y a annexé une école élémentaire qui a rendu d'importans services. Ce qui distingue surtout les écoles de cette localité, c'est plus encore les bonnes dispositions des élèves que l'habileté des maîtres; cependant il y en a deux qui sont très capables, et, parmi les autres, il s'en trouve aujourd'hui quelques-uns qui suivent les cours de l'école normale McGill; c'est un indice de succès pour l'avenir. Il y a dans cette municipalité deux écoles dissidentes qui étaient fermées lors de ma visite en septembre dernier.

Durham No. 2.—Cette municipalité est une petite partie du township de Durham dans laquelle se trouve situé le florissant village de L'Avenir dont les habitans sont pour la plupart Canadiens-Français; il y a 3 écoles. l'une est fréquentée par des enfans d'origine française, et les 2 autres le sont en grande partie par des enfans d'origine britannique. L'une de ces dernières, où l'anglais

et le français sont enseignés, est une bonne école. Le maître est muni d'un diplôme qui lui permet d'enseigner dans les écoles-modèles. Il fait faire de remarquables progrès aux enfans. Les deux autres écoles sont des plus médiocres. On n'y enseigne ni grammaire, ni géographie et très peu même des élémens de l'arithmétique. Les contribuables d'origine Canadienne-Française construisent une maison où ils se proposent d'installer une école primaire supérieure. Cette maison, qui sera terminée dans le cours de l'an prochain, leur fait honneur.

Kingsey.—Cette municipalité est divisée en dix arrondissemens ayant chacun leur école ; trois de ces écoles sont françaises, les autres sont des écoles anglaises. Les enfans y font des progrès ; dans celle qui est située près de l'église de la paroisse, le maître met en pratique un excellent système d'enseignement. Les élèves ont montré beaucoup d'aptitude dans les exercices écrits de grammaire et d'arithmétique que je leur ai fait faire. Les cotisations et le taux mensuel sont régulièrement payés, et cette exactitude de la part des contribuables met les commissaires en mesure de solder régulièrement les salaires de leurs instituteurs. Les affaires monétaires sont bien conduites, quelques écoles anglaises se recommandent par les succès que l'on y obtient. Certains instituteurs, qui suivent, pour se perfectionner, les cours de l'école normale McGill et dont on attend le retour, feront le plus grand bien dans ce township. J'espère qu'il s'en trouvera d'autres qui suivront leur bon exemple.

Tingwick.—Ce nouveau township n'a pu qu'avec peine maintenir ses huit écoles, dont trois sont des écoles protestantes sous le contrôle de syndics dissidens. Les enfans y font peu de progrès. Les écoles appartenant aux commissaires n'ont presque pas fonctionné, et les instituteurs qui les ont dirigées ont reçu de bien minces salaires ; quoique celles des syndics aient été constamment ouvertes, elles sont loin d'avoir été conduites par des maîtres habiles. L'argent que possédaient ces derniers a été en grande partie perdu par suite de la faillite de leur président qui leur servait de secrétaire-trésorier et dont ils n'avaient pas eu la prévoyance d'exiger de cautions. Les dissidens manifestent néanmoins le désir de se tirer de l'embarras que ce contretemps leur a causé, et j'espère qu'ils y réussiront bientôt. Les commissaires, de leur côté, font tout ce qu'ils peuvent pour faire fonctionner la loi, et, autant qu'il m'a été permis d'en juger, à chacune des visites que je fais dans cette municipalité, leur zèle a porté fruit.

South-Ham.—Cette localité fait encore partie de Dudswell et est divisée en deux arrondissemens ; il s'y trouve deux écoles l'une anglaise et l'autre française. Cette dernière école a été fermée dans le cours de l'année dernière.

Dudswell.—Est divisé en six arrondissemens et soutient six bonnes écoles. L'une d'elles est annexée à l'académie et est sous le contrôle des syndics dissidens. Cette institution a été fréquentée par des élèves qui avaient, avant tout, besoin de recevoir une instruction élémentaire. J'ai conseillé aux syndics de ne les faire passer à l'étude de branches plus élevées que lorsqu'ils se seraient parfaitement rendus maîtres des leçons préliminaires qui leur sont données, et mes conseils ont été suivis. Les affaires monétaires sont bien conduites.

Winslow.—C'est avec peine que je constate qu'il n'existe aujourd'hui aucune école dans cette municipalité. Quand je l'ai visitée, l'an dernier, j'en ai vu quatre qui y fonctionnaient et où les enfans faisaient des progrès. Lorsque j'y suis retourné, dans le courant de janvier dernier, j'avais dessein d'examiner les livres du secrétaire-trésorier et de mettre fin à des querelles qui s'étaient élevées au sujet de ses comptes, mais il était absent de chez lui.

Lingwick.—Cette municipalité a trois écoles. Il y en a une, celle de l'arrondissement No. 2, qui est conduite par un excellent maître anglais. Les

institutrices qui dirigent les deux autres enseignent la lecture, l'épellation et un peu d'arithmétique mentale, mais le peu de connaissances que possèdent les enfants leur rend encore impossible l'étude de la grammaire et de la géographie. J'ai conseillé aux commissaires de congédier ces institutrices aussitôt que leur engagement serait terminé, et d'en employer désormais de plus capables. Dans l'école de l'arrondissement No. 2, les enfants font beaucoup de progrès. Les affaires monétaires de la municipalité sont sagement administrées.

Weedon.—Cette municipalité peuplée par des Canadiens-Français, est divisée en quatre arrondissements et a trois écoles que j'ai examinées dans le cours de janvier dernier. Elles fonctionnent parfaitement. Toutes les branches d'instruction élémentaire composent l'enseignement de l'une de ces écoles, et on fait apprendre la lecture, l'épellation et un peu d'arithmétique mentale aux enfants qui fréquentent les deux autres. Les commissaires se proposent d'en ouvrir une quatrième; à ce sujet les contribuables ont représenté que leur pauvreté ne leur permettait pas de soutenir plus de trois écoles, ils se sont plaints de plus de ce que les commissaires n'avaient pas fixé dans un lieu central le site de la maison d'école de l'arrondissement No. 3. Je me suis mis en rapports avec les intéressés et après examen, j'ai été convaincu que le site de l'arrondissement en question avait été judicieusement choisi. Les commissaires méritent des éloges pour le zèle qu'ils déploient dans l'exercice de leurs fonctions.

Garthby.—Cette localité est aussi peuplée de Canadiens-Français, mais leur pauvreté est telle que les commissaires n'ont même pu y ouvrir une seule école. J'ai vu les principaux d'entre eux, et je leur ai persuadé d'en établir une dans le cours du printemps.

Stratford.—C'est encore un autre township qui vient d'être colonisé par des pionniers d'origine française. Il ne s'y trouve pas encore d'école, mais les commissaires espèrent pouvoir en établir une l'été prochain. Les habitants de cette municipalité me semblent à l'aise, leurs terres sont fertiles et avantageusement situées.

Wolfstown.—Ce township n'a pas encore d'école, mais il en faudrait au moins deux pour les enfants qui s'y trouvent. J'espère m'y rendre dans le cours de l'été prochain.

Westbury.—Est divisé en deux arrondissements dont l'un possède une école. On en ouvrira une autre dans le cours de l'été prochain.

Auckland.—Le nombre des enfans de cette localité n'est pas assez grand pour permettre d'y établir une école. J'ai conseillé à ses habitants de les envoyer à celle de Newport.

South Winslow.—Cette localité a été séparée de North Winslow. J'ai vu une personne influente et l'ai priée d'user de son crédit pour y mettre la loi en opération. Je lui ai, de mon côté, offert mon aide et tous les secours dont je pourrais disposer dans ce but.

Remarques générales. Les livres de lecture en usage dans toutes les écoles des localités qui bordent la frontière américaine, ont été achetés dans les Etats-Unis, et les institutions de la république, tout-à-fait différentes des nôtres, y sont constamment vantées. J'ai fait tous mes efforts pour faire remplacer ces livres par d'autres qui convinssent mieux à ces écoles, mais j'ai vu avec regret que mes conseils avaient été peu écoutés. Le bureau des examinateurs de Stanstead avait prescrit l'usage exclusif de la série de livres adoptés dans les écoles nationales d'Irlande et j'avais espéré que l'on se soumettrait à sa décision, mais on semble peu disposé à obéir. Dans le cours de mes visites de l'an dernier, j'ai fait de nouvelles remarques à ce sujet et signalé les mauvais effets que pouvait produire la lecture de livres venus de l'étranger. Ma persistance a causé la malveillance qui s'est fait jour dans les colonnes de la presse

locale au moyen d'écrits anonymes. La loi devrait parer à un mal de ce genre et les efforts que j'ai faits pour le faire disparaître devront sans doute obtenir votre approbation.

On a engagé des instituteurs au-dessous de dix-huit ans et qui n'étaient pas munis de diplômes. J'attire particulièrement votre attention sur ce fait, afin que vous adoptiez s'il est possible, des mesures pour les obliger à subir un examen devant le bureau des examinateurs qui s'assemble régulièrement à Stanstead.

Le nombre des enfants qui fréquentent les écoles serait bien plus grand, l'été et l'hiver, si les parents pouvaient se dispenser de leur travail. Il est impossible même à un bon instituteur de faire des élèves capables, des enfants qu'on lui confie, si on les retire avant que ses leçons aient fructifié.

La loi des écoles, telle qu'amendée, fonctionne parfaitement. J'ai cru devoir, dans le cours de l'an dernier, réunir les instituteurs de mon district d'inspection pour qu'ils formassent une association. Cette réunion devait avoir lieu à Sherbrooke, le 23 de décembre dernier, et j'en avais donné avis en français et en anglais dans la presse locale. Je ne suis néanmoins parvenu à réunir que trois instituteurs, j'ai en conséquence ajourné l'assemblée au 9 janvier 1858. Il s'en est alors trouvé douze de présents, je commençai par faire lecture d'une lettre de l'honorable Surintendant de l'Éducation, et j'expliquai en quelques mots le but de la convocation. L'association dont on jeta les bases est destinée à produire un grand bien dans le district de St. François.

L'habitude que l'on y a prise d'engager les instituteurs au rabais, contribue à décourager les bons maîtres.

Le cours d'études à être suivi devrait être l'objet d'un règlement obligatoire dans toutes les écoles. Les commissaires en ont le pouvoir par la loi, mais je ne sache pas qu'ils aient jamais tenté d'en user. La lecture en général n'est pas bien enseignée. Le maître et l'élève font peu d'attention au sens de la leçon. Il en est de même pour la grammaire; on l'enseigne mal dans presque toutes les écoles. Partout on néglige l'orthographe, l'arithmétique en général est l'objet de plus de soins. On trouve des planches noires dans toutes les écoles, mais on ne sait pas toujours en faire un bon usage.

Extraits du rapport de M. l'Inspecteur VALADE.

Il me suffira de dire que le peuple aime et recherche l'instruction et le prouve par le concours unanime qu'il donne à l'exécution de la loi en payant volontiers et ponctuellement les cotisations, en construisant de bonnes maisons d'école, en choisissant des instituteurs munis de diplômes, des secrétaires trésoriers intelligents et consciencieux, en appréciant hautement les nouvelles écoles normales, en coopérant avec zèle à l'œuvre obligée de l'inspection dont il respecte et suit les suggestions; voilà ce qui se pratique au moins dans le plupart des municipalités soumises à mon inspection. Les exceptions sont rares. Les vénérables membres du clergé comprennent toute l'importance du rôle qu'ils ont à jouer dans l'éducation du peuple et les commissaires savent aussi qu'ils ont un apostolat laïque à remplir. Pour confirmer ce que je viens de dire permettez que je vous donne quelques détails sur chaque municipalité.

COMTE D'HOCHELAGA.

Hochelaga—Il y a deux écoles, trois institutrices et 60 élèves. L'école anglaise est mieux tenue cette année que l'école française. J'ai donné trois récompenses dans la première et une dans la seconde. Les livres de comptes et le registres des délibérations sont tenus dans un ordre parfait.

St. Henri.—Le village des Tanneries possède une excellente école tenue par M. Hétu instituteur muni du brevet d'école modèle et sa belle sœur. On leur donne un salaire de £125. Il y a 140 élèves. On y enseigne avec succès l'anglais, le français, l'analyse grammaticale et les dictées orthographiques dans les deux langues, l'arithmétique mentale, l'arithmétique simple et composée, la tenue des livres, l'histoire du Canada et la géographie. J'ai donné trois récompenses. Les comptes du secrétaire-trésorier sont bien tenus. Il y a aussi une école dissidente bien tenue pour laquelle les contribuables font de généreux sacrifices. J'y ai donné deux prix.

Côteau St. Pierre.—Il y a deux écoles l'une anglaise et l'autre française; elles ont en tout 113 élèves. L'école française est bien supérieure à ce qu'elle était lors de ma dernière visite. L'école anglaise est assez bien tenue. J'ai distribué deux prix dans la première et un dans la seconde.

Côte des Neiges.—Il y a ici quatre écoles dont une est indépendante. Elles ont en tout 147 élèves, dont 43 lisent bien et 56 écrivent. Les trois écoles sous contrôle sont bien tenues. Celle de la côte St. Luc obtient peu de succès parce que les parents s'obstinent à ne pas y envoyer leurs enfans régulièrement. J'ai donné quatre récompenses à cette visite.

Côteau St. Louis.—Il y a en tout quatre écoles, six instituteurs et institutrices et 227 élèves. Je suis très content de la bonne direction donnée à toutes ces écoles. On y enseigne toutes les branches requises pour les écoles élémentaires et quelques unes de celles qui font partie du programme des écoles modèles, et entr'autres choses les deux langues anglaise et française, l'arithmétique mentale, l'histoire, la géographie, et dans l'une d'elles, celle tenue par les clers de St. Viateur, la composition littéraire. Dans cette municipalité il y a 108 enfans qui écrivent, 63 qui lisent bien et 55 qui lisent très bien. J'ai donné six prix dans cette visite. Les comptes des commissaires sont bien tenus; mais il est dû des arrérages considérables. Les dissidents ont un école qui compte 40 élèves. Elle est assez bien tenue; j'y ai donné deux récompenses.

Côte Visitation.—Il y a deux écoles, une sous le contrôle des commissaires et l'autre sous celui des syndics dissidents; elles sont toutes deux bien tenues; j'ai donné deux prix dans chacune d'elles; l'une compte 40 élèves, l'autre 20. Les comptes des secrétaires trésoriers sont bien tenus.

Sault aux Récollets.—Il y a dans cette municipalité quatre écoles, cinq maîtres et maîtresses et 251 élèves. Toutes ces écoles font honneur aux commissaires et aux contribuables. Les statistiques font preuve des progrès des élèves. 120 lisent bien, 124 écrivent, 78 savent l'arithmétique simple, 62 l'arithmétique composée et l'arithmétique mentale, 57 étudient l'anglais, 90 font l'analyse grammaticale en français, 116 écrivent les dictées orthographiques, 61 apprennent l'histoire, 91 la géographie et 28 la composition littéraire. Les comptes sont bien tenus; mais il y a malheureusement encore beaucoup d'arrérages.

Haut du Sault.—Il n'y a qu'une école et 32 élèves. Le changement annuel des maîtresses retardé beaucoup les progrès. Les comptes sont bien tenus et il n'y a point d'arrérages.

Pointe aux Trembles.—Il y a trois écoles, dont deux académies, l'une de filles et l'autre de garçons. Il y a en tout 209 élèves; 54 étudient l'anglais, 51 l'arithmétique mentale, 36 s'exercent à la composition littéraire. Les autres branches s'enseignent aussi avec succès. Les deux académies sont très bien dirigées. Les comptes sont bien tenus; j'ai distribué cinq prix.

Longue Pointe.—Il y a un couvent des Sœurs de la Providence, une école élémentaire sous le contrôle des commissaires et une école dissidente. Les enfans fréquentant les deux premières sont au nombre de 116. L'école dissidente en a 30, elle est confiée à un instituteur et celle des commissaires à une

institutrice. Elle n'est pas très bien tenue surtout sous le rapport de la discipline. Le couvent est très bien dirigé et l'école dissidente, grâce aux soins assidus de M. et Mme Taylor d'Elmwood place, donne des résultats très satisfaisants. Le couvent contient aussi un institut où 14 pauvres sourdes-muettes reçoivent avec des soins assidus l'instruction religieuse et les moyens de rentrer dans la société humaine d'où leur infirmité les avait bannis. J'ai donné trois prix au couvent et deux à l'école dissidente.

Rivière des Prairies.—Il y a trois écoles et 113 élèves; l'une d'elle n'est en opération que depuis le mois d'août, elle a 40 élèves. L'école-modèle du village était excellente; mais on a à déplorer la mort prématurée du digne instituteur M. Robillard. Les comptes sont parfaitement tenus; j'ai distribué trois récompenses.

COMTÉ DE JACQUES-CARTIER.

Pointe-Claire.—Il y a cinq écoles, dont une académie de filles et une école-modèle de garçons, neuf instituteurs et institutrices et 218 élèves. Dans cette municipalité 95 élèves écrivent les dictées orthographiques, 50 étudient l'anglais 43 l'arithmétique mentale et l'arithmétique composée, 48 l'histoire, 37 la géographie et 16 s'exercent à la composition littéraire; une sixième école tenue par une institutrice existait l'année dernière, celle-ci a laissé son poste sans motif connu; on se propose de la remplacer prochainement. J'ai donné dix récompenses dans cette paroisse. Je suis heureux de dire que l'anglais est enseigné avec beaucoup de succès dans l'école primaire-supérieure de garçons. Les comptes sont tenus avec une précision admirable et il y a peu d'arrérages.

Lachine.—Il y a quatre écoles dans cette municipalité, trois sous le contrôle des commissaires qui réunissent 151 élèves et une sous le contrôle des syndics dissidents qui a 45 élèves. J'ai distribué neuf récompenses dans les écoles des commissaires. Elles sont très bien tenues, surtout celle de Mlle Ropue. J'ai donné deux prix dans l'école des dissidents, et j'ai été très content du résultat de la visite que j'ai faite.

Ste. Anne du bout de l'Isle.—Il y a trois écoles et 128 élèves. Deux de ces écoles ont fait quelques progrès; la troisième est très arriérée. Les comptes sont mal tenus et les dépenses mal réglées. J'ai raison de croire que les commissaires se conformeront à mes suggestions et feront mieux à l'avenir.

Ste. Geneviève.—Il y a ici cinq écoles y compris le couvent des religieuses de l'ordre de Ste. Anne, huit instituteurs et institutrices et 225 élèves. L'une de ces écoles est très faible, les autres sont bonnes; le couvent quoique pauvre et peu ancien ne laisse rien à désirer sous le rapport de l'instruction et de la bonne tenue. Les comptes du secrétaire-trésorier sont dans un ordre parfait. J'ai distribué dix récompenses.

Saint Laurent.—Il y a neuf écoles, sur lesquelles une académie des Frères de St Joseph, un couvent des Sœurs du même nom, six écoles élémentaires sous le contrôle des commissaires et une école élémentaire sous le contrôle des syndics dissidents. Les neuf écoles catholiques ont en tout 14 instituteurs et institutrices et 339 élèves. L'école protestante a un instituteur et 20 élèves. Dans cette municipalité 71 enfants apprennent l'arithmétique composée; 36 lisent bien, 125 lisent très bien, 160 écrivent, 167 écrivent les dictées orthographiques françaises, 75 élèves d'origine française apprennent l'anglais; 47 l'histoire, 47 la géographie et 40 s'exercent à la composition littéraire. J'ai distribué onze prix. L'académie des frères et le couvent des sœurs se distinguent par la discipline et l'application des élèves aussi bien que par le dévouement des instituteurs et des institutrices. Les écoles des commissaires font peu de progrès et n'en feront guères d'avantage.

tant que les arrondissements ne se décideront point à bâtir de bonnes maisons d'école. Depuis trois ans que je visite l'école dissidente elle a toujours été peu nombreuse et ne fait point de progrès; cela dû au changement annuel d'instituteur et à l'apathie des parents. Les comptes dans cette municipalité sont bien tenus, surtout ceux des commissaires.

CITE DE MONTREAL.

Il y a dans la cité de Montréal neuf écoles sous le contrôle du bureau des commissaires catholiques; elles ont quinze instituteurs et 576 élèves. J'ai distribué 20 récompenses dans chacune de ces écoles; le couvent du Bon Pasteur ne tient plus d'école sous contrôle. La partie anglaise de l'école de M. Doran est excellente. L'école des orphelines de la Providence mérite les plus grands éloges. Le résumé des statistiques des écoles sous le contrôle des commissaires catholiques de Montréal est comme suit: enfants lisant assez bien 164, très bien 269, écrivant 351, apprenant l'arithmétique simple 167, l'arithmétique composée et l'arithmétique mentale 170, étudiant l'anglais 399, apprenant la grammaire et l'analyse grammaticale en anglais 203, étudiant le français 400, apprenant la grammaire française et l'analyse grammaticale française 182, écrivant les dictées orthographiques 313; apprenant l'histoire 118; la géographie 183; la composition littéraire 85. A cela il faut ajouter les 46 élèves de l'école normale Jacques-Cartier et les 82 enfans de l'école modèle annexe, et les écoles indépendantes. Ces dernières y compris les colléges et couvents sont au nombre de 32, emploient 70 professeurs, maîtres et institutrices et ont 6000 élèves.

COMTÉ DE VAUDREUIL.

Isle-Perrot.—Il y a deux écoles et 55 élèves; j'ai donné des récompenses l'école des filles; je n'en ai donné aucune à celle des garçons. Cette dernière est très peu fréquentée, huit à dix enfans seulement y assistent et cela peu régulièrement. Il n'y a point de village dans cette île; la population est éparpillée sur toute sa surface, l'école des garçons est dans le voisinage de l'église, et ce n'est point contre l'ordinaire la partie la plus populeuse de l'île.

Vaudreuil.—Il y a neuf écoles, dont sept sous le contrôle des commissaires catholiques et deux sous celui des syndics dissidents. Le couvent et les six autres écoles catholiques ont dix instituteurs et institutrices et 333 élèves. Les deux écoles dissidentes ont en tout 80 élèves. J'ai distribué 17 prix dans les écoles catholiques; l'une d'elles est très inférieure aux autres, l'institutrice qui la dirigeait vient de donner sa démission. Les autres écoles sont bien tenues, surtout l'académie des garçons dirigée par M. Moffat jeune instituteur d'un grand mérite, et l'académie des filles confiée aux Sœurs de Ste. Anne. Le nouveau secrétaire-trésorier, M. Valois, s'est distingué par son zèle à faire rentrer les arrérages accumulés sous son prédécesseur jusqu'au montant de £500. Les deux écoles dissidentes sont bien tenues, surtout celle de la Pointe-Cavagnole qui est excellente. J'ai donné deux prix dans chacune d'elles.

Ste. Marthe.—Le président des commissaires d'écoles, M. Lalonde, s'est montré bien zélé et les commissaires sous sa direction n'ont pas hésité à destituer le secrétaire-trésorier et une institutrice qui ne faisaient pas leur devoir. Il y a quatre écoles, cinq maîtres et 221 élèves. L'école du village est excellente. Il y a aussi une école dissidente. Il me paraît y avoir une grande apathie chez les syndics; quoique j'eusse donné avis de ma visite, je n'ai pu les rencontrer ni voir leurs comptes. Il y a 36 élèves dans leur école qui a fait quelques progrès, mais pourrait et devrait encore en faire beaucoup. J'ai donné dix prix dans cette municipalité.

Rigaud.—Il y a un collège, et huit écoles élémentaires dans cette paroisse, ce qui donne en tout douze maîtres et institutrices et 330 élèves. 124 enfants lisent assez bien, 83 très bien, 127 écrivent, 64 étudient l'anglais, 124 écrivent les dictées orthographiques en français, 60 apprennent l'histoire, 69 la géographie, 40 s'exercent à la composition littéraire : au collège 12 élèves étudient le latin, 4 les belles-lettres, 3 la philosophie. J'ai distribué 21 prix. Une des écoles est temporairement fermée, trois sont très peu avancées. On va changer deux des institutrices avec avantage, les autres écoles sont très bonnes. Celle tenue par Mlle Lagacé mérite une mention honorable. Le collège industriel mérite aussi dans l'ensemble des matières de son programme, l'encouragement que lui donne le gouvernement. Il y a aussi une école dissidente à l'endroit appelé *Pointe Fortune* ; elle a 27 élèves, la discipline m'a paru laisser beaucoup à désirer.

COMTE DE SOULANGES.

Soulanges.—Il y a cinq écoles y compris un couvent, sept maîtres et institutrices et 253 élèves. J'ai distribué douze récompenses dans ces écoles qui sont généralement bonnes ; toutefois une branche d'instruction y est peu cultivée : c'est la grammaire qui malheureusement n'est enseignée qu'à 47 enfans. Parmi les bons instituteurs qui ont mérité du public je dois citer M. Joassin qui enseigne avec persévérance et avec succès depuis plus de trente ans. Les comptes sont admirablement tenus.

Côteau du lac.—Les écoles sont bien tenues, les comptes sont en bon ordre ; mais il y a encore trop d'arrérages dûs. M. le curé Brossard a fait construire un spacieux édifice destiné à une académie de garçons. Il y a maintenant 4 écoles en opération et 183 élèves. J'ai distribué 11 récompenses.

St. Zotique.—Il y a trois écoles et 144 élèves, j'ai distribué trois livres dans l'école du village, je n'en ai point donné dans les deux autres ; car personne ne m'a paru en mériter. Les comptes sont tenus avec précision ; mais il y a près de cent louis d'arrérages.

Côteau Landing.—Il n'y a que deux écoles, une sous le contrôle des commissaires, l'autre sous celui des syndics dissidents protestans ; la première a 25 élèves ; la seconde 64. Je n'ai point donné de prix dans l'école des commissaires, j'en ai donné trois dans l'école des dissidents que je considère comme une des meilleures de mon district. Les dissidents n'épargnent rien pour tout ce qui la concerne ; et prélèvent une contribution volontaire additionnelle. Leurs comptes sont en bon ordre et il n'y a point d'arrérages ; ceux des commissaires ne sont pas aussi bien tenus et il y a beaucoup d'arrérages.

St. Polycarpe.—Il y a neuf écoles, huit sous le contrôle des commissaires catholiques et une sous celui des syndics protestans. Il y a 352 élèves dans les écoles catholiques et 40 dans l'école protestante. Les premières sont généralement excellentes à l'exception d'une seule dont le maître se retire. Je n'y ai point donné de prix ; j'en ai donné 20 dans les sept autres. Je suis heureux du choix que les commissaires ont fait d'un secrétaire-trésorier judicieux et actif qui fait rentrer les arrérages depuis longtemps accumulés. J'ai donné trois prix dans l'école dissidente qui quoiqu'assez bien conduite est néanmoins inférieure à ce qu'elle était l'an passé sous la direction de l'instituteur qui tient actuellement celle des dissidents du Côteau Landing.

St. Clot.—J'ai distribué sept récompenses dans cette paroisse où il y a quatre écoles et 181 élèves. Trois de ces écoles sont assez peu avancées, la quatrième conduite par Mlle Valois est excellente. Les comptes sont en très bon ordre et il n'y a plus d'arrérages.

Résumé des statistiques de mon district d'inspection.

	Comté d'Hochelaga.	Cité de Montréal (catholiques) et Comté de Jacques-Cartier.	Comté de Vaudreuil.	Comté de Soulanges.	Total.
Nombre des maisons d'éducation et d'écoles.....	30	67	27	27	151
Nombre de professeurs, instituteurs et institutrices....	42	124	34	29	229
Nombre d'élèves lisant assez bien.....	1603	7732	1000	1282	11717
Lisant très bien.....	457	2855	344	406	4062
Ecrivant.....	539	2230	335	387	3491
Apprenant l'arithmétique simple.....	773	2863	490	592	4708
Arithmétique composée et arithmétique mentale....	449	2476	305	345	3575
Etudiant l'anglais.....	361	1582	262	332	2537
Grammaire française et analyse.....	578	1963	301	198	3040
Dictées orthographiques....	423	2574	279	301	3577
Histoires.....	651	3799	420	562	5432
Géographie.....	245	1780	157	86	2268
Composition littéraire.....	352	1353	258	228	2191
Prix distribués.....	101	861	65	38	1065
	52	67	55	57	233

Extrait du rapport de M. l'Inspecteur HUBERT.

Grâce à la fermeté déployée par le département, les diverses municipalités ont suivi la loi et vos instructions avec beaucoup plus d'exactitude que par le passé. Déjà les résultats qu'ont donnés nos écoles sont faciles à constater même pour le voyageur le moins attentif. On rencontre partout des jeunes gens sachant lire et écrire; le regret de ne pas être instruit et le désir de faire instruire ses enfants sont l'objet fréquent des réflexions du père de famille.

Comme vous le savez le nombre des écoles et des élèves a augmenté dans d'assez bonnes proportions, mais c'est surtout le nombre des bonnes écoles et des bons maîtres qui est devenu plus considérable. On peut donc espérer qu'avec le temps les obstacles que j'ai signalés dans mes précédents rapports et dont l'intensité va diminuant finiront par disparaître.

J'ai distribué d'après vos instructions les livres que vous m'avez envoyés. J'ai donné peu de récompenses là où j'ai trouvé peu de progrès. Je me suis abstenu d'en donner aucune là où l'on n'avait point de registres, suivant vos prescriptions, et aussi partout où j'ai trouvé que les résultats obtenus étaient trop minimes pour en mériter.

Je me suis efforcé surtout de récompenser l'assiduité et l'application chez les élèves. On est d'avis partout que la distribution de ces excellents livres fera par elle-même le plus grand bien.

TABLE DES MATIÈRES.

RAPPORT DU SURINTENDANT DE L'ÉDUCATION :	PAGE.
Première partie.—Des Ecoles Normales.....	3
Seconde partie.—Statistique de l'année 1857.....	9
Troisième partie.—Observations générales.....	20

APPENDICE A.—TABLEAUX STATISTIQUES.

Tableau A.—Récapitulation du recensement fait par les commissaires et par les syndics dissidents des municipalités du Bas-Canada, pour l'année 1857.....	34
Tableau B.—Tableau des sommes prélevées pour l'instruction primaire dans les municipalités du Bas-Canada.....	36
Récapitulation du tableau B.....	47
Tableau C.—Contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation et plus particulièrement celle des écoles supérieures et des écoles secondaires.	
1ère division.—Ecoles supérieures.....	48
2e division.—Ecoles secondaires ; 1ère section, collèges classiques.....	50
2e division.—Ecoles secondaires ; 2e section, collèges industriels.....	56
2e division.—Ecoles secondaires ; 3e section, académies de garçons ou mixtes.....	62
2e division.—Ecoles secondaires ; 4e section, académies de filles.....	76
3e division.—Ecoles normales.....	94
Récapitulation du tableau C, contenant la statistique de toutes les institutions d'éducation, et plus particulièrement celle des écoles supérieures et secondaires.....	97
4e division.—Ecoles spéciales.....	101
5e division.—Ecoles primaires.....	101
Récapitulation des cinq grandes divisions.....	101
Tableau D.—contenant la statistique des écoles catholiques des cités de Québec et de Montréal pour 1857.....	102
Tableau E.—donnant la circonscription de chaque district d'inspection, donnant les noms des comtés ou parties de comtés, etc.....	104
Tableau F.—Grand tableau synoptique donnant un résumé de toutes les statistiques recueillies par les inspecteurs d'écoles pour l'année 1857.....	105

APPENDICE B.—COMPTE-RENDU DES FINANCES DU DÉPARTEMENT.

Rapport sur la distribution de la subvention de l'éducation supérieure.....	113
Tableau de la distribution, etc.....	114
Récapitulation " ".....	122
Tableau de la distribution de la subvention supplémentaire aux municipalités pauvres, pour 1857.....	123
Etat des dépenses des journaux publiés par le département, pour l'année 1857.....	126
Circulaire adressée à messieurs les curés et ministres du culte qui ont des instituteurs pensionnaires de la caisse d'économie dans leur paroisse.....	127
Liste des pensions accordées pour 1857 sur la caisse d'économie des instituteurs.....	127
Liste des instituteurs et institutrices inscrits sur le registre de la caisse d'économie jusqu'au 31 décembre 1857.....	130
Tableau des livres envoyés aux inspecteurs d'écoles pour être donnés en prix en 1856 et 1857..	132
Etat des sommes payées par le département de l'instruction publique du 1er janvier au 31 décembre 1857.....	134
Etat du fonds des écoles normales pour 1857.....	134

APPENDICE C.—RAPPORTS DE MM. LES DIRECTEURS DES ÉCOLES NORMALES.

Rapport de M. le Principal de l'école normale Jacques Cartier.....	136
Rapport de M. le Principal de l'école normale McGill.....	140
Rapport de M. le Principal de l'école normale Laval.....	141

APPENDICE D.—EXTRAITS DES RAPPORTS DE MM. LES INSPECTEURS D'ÉCOLE POUR 1857.

Extrait des rapports de M. Martin pour le comté de Chicoutimi.....	148
Extrait du rapport de M. Crépault pour les comtés de Bellechasse, Montmagny et L'Islet.....	150
Extrait des rapports de M. Hume pour le comté de Mégantic et parties de ceux de Beauce et Dorchester.....	153
Extrait des rapports de M. Meagher pour les comtés de Bonaventure et Gaspé.....	155
Extrait d'un rapport de M. Tanguay pour les comtés de Kamouraska, Temiscouata et Rimouski	157
Extrait d'un rapport de M. Dorval pour les comtés de l'Assomption, Berthier, Joliette et Montcalm.....	170
Extrait d'un rapport de M. Bardy pour les comtés de Québec, Montmorency et Portneuf.....	182
Extrait d'un rapport de M. Cimon pour les comtés de Charlevoix et de Saguenay.....	186
Extrait d'un rapport de M. Béland pour les comtés de Beauce, Lévi, Dorchester et Lotbinière..	188
Extraits des rapports du Bév. M. Pless pour les écoles protestantes de la cité de Québec.....	190
Extrait d'un rapport de M. Maurault pour les comtés de Nicolet et d'Yamaska.....	192
Extraits d'un rapport de M. Bourgeois pour partie des comtés de Drummond, Bagot et Arthabaska	195
Extraits des rapports de M. Bruce pour le comté de Huntingdon et partie de ceux de château- guay et d'Argenteuil, et pour les écoles protestantes de la cité de Montréal.....	196
Extrait d'un rapport de M. Roney pour les comtés d'Ottawa et de Pontiac.....	212
Extrait d'un rapport de M. Lanctot pour les comtés de Laprairie, Napierville et Beauharnais, et partie de ceux de Châteauguay et de St. Jean.....	215
Extraits d'un rapport de M. Leroux pour les comtés de Bagot et de Rouville et partie de ceux de St. Hyacinthe et d'Iberville.....	218
Extraits d'un rapport de M. Germain pour les comtés de Laval, Terrebonne, Deux-Montagnes et partie d'Argenteuil.....	228
Extraits d'un rapport de M. Painchaud pour les Isles de la Magdeleine.....	231
Extraits d'un rapport de M. Parmelee pour les comtés de Misisquoi, Brome, Shefford et partie d'Iberville.....	231
Extraits d'un rapport de M. Archambault pour les comtés de Richelieu, Verchères, Chambly et partie de ceux de St. Jean et de St. Hyacinthe.....	232
Extraits d'un rapport de M. Child pour les comtés de Stanstead, Richmond, Compton, Wolfe, et partie de Drummond et Arthabaska.....	234
Extraits d'un rapport de M. Valade pour les comtés de Jacques-Cartier, Hochelaga, Vaudreuil et Soulanges et les écoles catholiques de Montréal.....	240
Extrait du rapport de M. Hubert pour les comtés de St. Maurice, Maskinongé, et Champlain..	245

E R R A T A .

- Page 6,—Tableau des élèves de l'école normale, 3e colonne, 3e ligne, au lieu de 19 lisez 17; total au lieu de 67 lisez 65.
- “ 50,—Vis-à-vis 3, “ lisez Nicolet au lieu de Nicholet.”
- “ 52,—No. | Total de vol. lisez 22,664 au lieu de 22,633, et dans le grand total 66,534.
- “ 94,—Nombre d'élèves rec. grat. part. de la pension, au-dessous du 1er, 24 ajoutez 48, donnant pour total “ 120 au lieu de 72.”
- “ 95,—Nombre de cartes géographiques, mettez 25 pour l'école normale Laval, faisant “ 80 au total au lieu de 55.”
- “ “,—Nombre d'élèves apprenant le calcul différentiel et intégral, “ au lieu de 70 lisez 20, total 20.”
- “ 95,—Vis-à-vis no. 2. Ecole normale McGill dans les colonnes suivantes : Nombre d'élèves apprenant la tenue des livres, l'algèbre, la géométrie et la physique, ajoutez 70 dans chacune donnant pour totaux 122, 93, 92, 105, au lieu de 52, 23, 22, 35.
- “ 97,—Vis-à-vis éc. normales 5e col., lisez 120 au lieu de 72. et au lieu de 481 au total lisez 592 au bas de la page no. 6, 5e col. au lieu de 55 lisez 80, et au total 171, 10e col. lisez 122 au lieu de 52 ; 11e col. 93 au lieu de 23 ; 12e col. 92 au lieu de 22 ; 15e col. 20 au lieu de 70 ; donnant pour grand total dans ces colonnes, 1478, 1041, 827, 191 au lieu de 1408, 971, 759, 241.
- “ 98,—1ère. col. vis-à-vis 6, au lieu de 35 lisez 105 et au total 643.
- “ 99,—Nombre d'élèves ayant embrassé l'état ecclésiastique, 5e ligne, 40 doit être porté vis-à-vis au nombre d'élèves se livrant à l'enseignement, donnant pour totaux, au lieu de 127, 218, lisez 87, 258.
- “ 101,—Seconde section, au lieu de 1310 lisez 13010.
- “ “,—Nombre d'écoles normales, au lieu de 4 lisez 3, et au total 2945.
- “ 102,—Tableau des écoles catholiques de Montréal, au lieu de 32 lisez 46, et au total 7499.
- “ 105,—18e colonne, 1, 1, au lieu de 2, 2 ; même col. 106e page, 3e ligne 1 au lieu de 2, et 3 au total au lieu de 4.
- “ 122,—Liste No. 6, écoles modèles lisez 6593 au lieu de 5917.

La plupart de ces erreurs proviennent d'un malentendu concernant le rapport de l'école normale McGill.

RÉPONSE

A une adresse de l'Assemblée Législative, en date du 19 ultimo, demandant un état des causes portées devant la Cour de Vice-Amirauté.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 11 mai 1858.

ATTENDU que par acte passé dans la seconde année du règne de Sa présente Majesté, le roi Guillaume IV, intitulé : " Acte pour régler la pratique " et les honoraires dans les cours de vice-amirauté, etc.," Sa Majesté est autorisée " à établir dans et pour les cours de vice-amirauté telles règles, réglemens " et honoraires qu'il convient d'établir;" et attendu que par un ordre en conseil du 23 juin 1832, il a plu à Sa Majesté de nous autoriser à mettre à effet les règles, réglemens et tableaux d'honoraires qui suivent, nous vous transmettons ci-jointe une copie des dits actes, ordre en conseil, tableaux d'honoraires, et règles de pratique pour la gouverne de la cour de vice-amirauté dépendant de votre juridiction,—et par les présentes nous enjoignons au juge, aux officiers et praticiens de la dite cour de s'y confirmer en conséquence.

(Signé,)	J. R. G. GRAHAM,
"	T. M. HARDY,
"	G. H. L. DUNDAS,
"	S. JOHN BROOKE PETCHELL,
"	G. BARRINGTON,
"	H. LABOUCHÈRE.

Au Juge et
aux Officiers et
Praticiens de la Cour de
Vice-Amirauté de Québec.

Par ordre de leurs seigneuries.

(Signé,) JOHN BARROW.

QUÉBEC.

TABLEAU D'HONORAIRES.

HONORAIRES DU JUGE.	Cours sterling.		
	£	s.	d.
Point d'honoraires alloués au juge, son salaire devant tenir lieu de tous honoraires.	200	0	0
HONORAIRES DU SUPPLÉANT.			
Honoraires dans le cours de la poursuite.			
Pour administrer le serment à un témoin ou à une partie dans une cause; pour recevoir un cautionnement donné par une ou plusieurs personnes; pour émettre une sommation (<i>monition</i>), une commission, une saisie ou tout autre instrument; ou pour tout acte judiciaire avant ou après l'audition de la cause.	0	1	6
HONORAIRES DU GREFFIER (REGISTRAR.)			
1.—Honoraires sur les instruments préparés par le greffier.			
Pour préparer et grossoyer un warrant pour saisir un bâtiment ou des effets, ou arrêter une personne; copie et réception en dépôt de l'affidavit.....	0	4	6
Cautionnement.....	0	4	6
Sommation, commission ou décret dans le cas de non délivrance, (<i>unlivery</i>) d'évaluation, de vente ou autrement.....	0	9	0
Writ de restitution.....	0	9	0
Compulsoire ou <i>subpoena</i> adressé à des témoins.....	0	3	0
Writ de saisie.....	0	9	0
Si quelqu'un des instruments qui précèdent contient plus de dix pages, pour chaque page en sus de la dixième.....	0	1	0
NOTE.—La page mentionnée dans ce tableau d'honoraires devra contenir quatre-vingt-dix mots, chaque chiffre comptant pour un mot.			
Si le greffier est chargé de préparer quelque autre document, instrument ou papier quelconque non mentionnée dans ce tableau, il aura droit d'exiger les mêmes honoraires que ceux alloués à un procureur (<i>proctor</i>), savoir:—			
Pour préparer le document—pour chaque page.....	0	1	0
Pour le copier au net ou le grossoyer—pour chaque page.....	0	0	6
2.—Honoraires sur les documents non rédigés par le greffier, mais par le procureur, le solliciteur ou l'avocat dans la cause.			
Sur tout décret signé par un juge, rendu en faveur d'une partie procédant <i>in pœnam</i> , y compris la rédaction.....	0	6	0

TABLEAU D'HONORAIRES.—(Suite.)

HONORAIRES DU GREFFIER.—(Suite.)	Cours sterling.		
	£	s.	d.
2.—Honoraires sur les documents non rédigés par le greffier, mais par le procureur, le solliciteur ou l'avocat dans la cause.—(Suite.)			
Sur le dépôt au greffe d'un affidavit ou d'un protêt fait par un patron, ou par un ou plusieurs matelots, quelque soit le nombre de personnes qui font l'affidavit ou le protêt.....	0	1	6
Sur le dépôt au greffe d'une déclaration, d'une information, d'une procuration, ou de tout autre document semblable.....	0	2	3
Sur le dépôt au greffe d'un exhibit annexé à quelqu'un de ces documents, ou annexé à un affidavit.....	0	0	6
Pour signer (ou recevoir) les réponses d'une partie dans une poursuite, y compris la rédaction des réponses.....	0	3	0
3.—Honoraires pour prendre des témoignages.			
Pour interroger des témoins sur une information, une déclaration, des interrogatoires ou un plaidoyer (soit de vive voix ou autrement), par chaque témoin, un honoraire de.....	0	4	6
Pour chaque page de témoignage, s'il est en anglais.....	0	1	0
S'il est interprété (l'interprète compris).....	0	2	0
NOTE.—Il est entendu que le greffier, ou quiconque agit pour lui comme enquêteur, doit prendre les dépositions en chef des témoins sur la déclaration, l'information, ou le plaidoyer, sans interrogatoires par écrit, posant telles questions pertinentes que la procédure pourra lui suggérer, ayant soin de ne point faire les questions de manière à mettre les réponses dans la bouche des témoins. La déclaration, l'information ou le plaidoyer devra donc être rédigé d'une manière assez précise pour permettre à l'enquêteur de prendre les témoignages en conséquence. Quant aux ré-examens, ils devront être faits par écrit.			
4.—Honoraires sur les copies officielles de papiers ou procédures.			
Pour la copie officielle d'une sentence ou d'un décret interlocutoire, certifiée sous le sceau de la cour.....	0	6	0
Pour la copie officielle de tout affidavit, interrogatoire, réponses d'une partie, ou de tous autres documents ou procédures dans une cause, et pour tout extrait d'iceux, si telle copie ou tel extrait contient moins de douze pages... S'il excède douze pages, pour chaque page en sus de la douzième.....	0	4	6
Copies officielles de papiers et procédures, pour être transmises à la cour d'appel, ou pour tout autre objet, pour chaque page.....	0	0	6
	0	6	0
5.—Honoraires pour la traduction de papiers.			
Lorsque des papiers sont traduits, le greffier pourra exiger les déboursés qu'il aura faits pour la traduction, et un quart de plus pour se payer de ses troubles, etc.			
6.—Honoraires incidents dans le cours d'une cause.			
Si l'action est retirée.....	0	4	6
Pour l'entrée de tout ordre de cour, non spécifié dans ce tableau.....	0	1	0
Pour chaque défaut prononcé contre les parties dans les causes où l'on procède <i>in pœnam</i>	0	4	6
Pour chaque sentence ou jugement interlocutoire, y compris la rédaction; le tout payé par la partie qui obtient gain de cause.....	0	9	0
Pour chaque vacation devant le juge ou son suppléant, chaque fois qu'il est rendu un décret autre qu'une sentence ou jugement interlocutoire, y compris la rédaction.....	0	4	6
Pour donner un reçu de documents livrés hors du greffe.....	0	1	6

TABLEAU D'HONORAIRES.—(Suite.)

HONORAIRES DU GREFFIER.—(Suite)	Cours sterling.		
	£	s.	d.
6.—Honoraires incidents dans le cours d'une cause.—(Suite.)			
Pour une recherche, ou l'examen des liasses, de la part de toute personne qui n'est pas partie dans la cause.....	0	1	0
NOTE.—Il ne sera exigé aucun honoraire d'aucune partie dans la cause ni d'aucun matelot qui demandera une recherche.			
Pour l'annonce d'une séance extraordinaire de la cour, en sus de la somme payée pour l'annonce.....	0	4	6
7.—Paiement de deniers.			
Pour préparer un reçu pour des deniers qui doivent être payés hors du greffe ...	0	1	6
Commission sur les deniers payés hors du greffe, pour chaque louis sterling.....	0	0	2
8.—Taxation des frais.			
Pour taxer un mémoire de frais, s'il contient moins de six pages, il sera exigé de la partie à la sollicitation de qui la taxation aura lieu.....	0	4	6
9.—Comptes, etc., soumis par le juge au greffier et à des marchands.			
Au greffier.....	2	2	0
Au marchand présent à l'audition du compte.....	2	2	0
S'il y en a deux, deux guinées chacun.			
HONORAIRES DU MARSHALL.			
Pour la saisie d'un vaisseau ou d'effets, ou pour l'arrestation d'une personne....	0	18	0
Pour la garde d'un vaisseau et de sa cargaison, ou de l'un ou l'autre séparément, lorsqu'ils ne sont pas sous la garde spéciale des officiers de douane, pour chaque jour qu'ils sont ainsi sous sa garde, non compris les frais des gardiens, lorsque la chose est nécessaire.....	0	3	0
NOTE.—Cet honoraire ne sera pas exigible si les effets sont emmagasinés.			
Pour constater et certifier la solvabilité des personnes qui s'offrent comme cautions dans une poursuite.....	0	2	3
Pour donner main-levée de la saisie d'un vaisseau ou d'effets, ou libérer une personne de l'arrestation.....	0	2	3
Pour l'exécution de toute sommation ou décret pour obtenir les réponses d'une partie ou de tout compulsoire ou autre instrument non spécifié.....	0	4	6
Pour chaque défaut ou chaque décret en faveur d'une partie procédant <i>in panam</i> .	0	3	0
Pour vacation en cour, chaque fois qu'une sentence ou jugement interlocutoire est rendu.....	0	4	6
Pour exécuter tout décret ou commission d'évaluation, non compris les honoraires de l'évaluateur, mais y compris l'inventaire, si la valeur n'excède pas £500 sterling.....	1	1	0
Pour le même devoir, lorsque la valeur excède £500 sterling.....	1	16	0
Pour exécuter tout décret ou commission pour vendre un vaisseau ou des effets par encan public, lorsque le produit net de la vente s'élève à moins de £200 stg.	1	1	0
Et pour chaque £100 sterling en sus.....	0	10	6

TABLEAU D'HONORAIRES.—(Suite.)

HONORAIRES DU MARSHALL.—(Suite.)		Cours sterling.		
	£	s.	d.	
Pour l'exécution d'un décret de non délivrance (s'il ne doit pas être suivi de vente.) par jour	0	16	0	
Pour l'arrestation d'une personne après sentence rendue, si la somme par elle due n'excède pas £20 sterling	0	18	0	
Pour le même devoir, lorsque la somme excède £20, et ne se monte pas à £50 stg.	1	16	0	
Pour le même devoir, lorsque la somme excède £50, et ne se monte pas à £100 sterling, pour chaque louis sterling dû	0	1	0	
Et pour chaque louis sterling en sus des premiers £100	0	0	6	
NOTE.—Si le marshall est obligé de se transporter à quelque distance pour exécuter aucun des dits devoirs, on devra lui payer les honoraires suivants en sus de ceux qui précèdent, pour l'indemniser de la perte de son temps, et de ses frais de voyage, savoir :—				
S'il y a plus de quatre et moins de six milles	1	1	0	
Si la distance est encore plus grande, on devra ajouter 2s. 3d. pour chaque lieu en sus, avec ses justes déboursés.				
HONORAIRES DES AVOCATS.				
La profession d'avocat et celle de procureur n'étant pas séparées dans le Bas-Canada, les honoraires pour les deux professions sont insérés sous le chapitre suivant :—				
HONORAIRES DES AVOCATS ET PROCUREURS.				
Retenue, instructions pour la poursuite ou la défense	0	10	6	
Pour vacation au, près du juge ou de son suppléant, soit en cour ou en chambre..	0	6	0	
Pour l'extrait d'un warrant, d'une sommation, commis., writ ou autre instrum...	0	6	0	
Pour rédiger une déclaration, information, réclamation, affidavit, <i>act on petition</i> , et pour la réplique à la déclaration ou information, ou (<i>act on petition</i>)	0	18	0	
Pour chaque copie grossoyée	0	9	0	
Pour préparer les interrogatoires, réponses, affidavits, ou toute autre procédure quelconque non spécifiée dans le présent, pour chaque page	0	1	0	
Pour chaque page copiée au net, ou grossoyée	0	0	6	
NOTE.—Il doit être bien entendu que les interrogatoires pour le transquestionnement des témoins ne doivent pas être faits séparément pour chaque témoin auquel ils sont adressés, mais la même série d'interrogatoires doit servir généralement pour tous les témoins, autant que faire se peut.				
Pour consultation avec une partie afin de recevoir ses instructions pour préparer la déclaration, information, plaidoyer, <i>act on petition</i> , ou pour toute autre objet important, pendant le cours d'un procès	0	6	0	
L'honoraire pour l'audition finale devra dépendre de la longueur des témoignages, et de l'importance et de la difficulté de la cause; mais dans les causes peu compliquées, l'honoraire devra être de deux à trois guinées, et n'excéder jamais cette dernière somme, excepté lorsque la procédure est volumineuse, ou d'une nature plus qu'ordinaire ou difficile; et, dans ce dernier cas, il ne devra pas excéder cinq guinées. Pour chaque vacation nécessaire auprès du greffier ou du procureur de la partie adverse, durant le progrès d'une cause, pour régler quelque incident de la poursuite, ou auprès du marshall pour lui donner des instructions quant à la signification de quelque instrument, pour recevoir le cautionnement, etc.	0	4	6	

TABLEAU D'HONORAIRES.—(Suite.)

HONORAIRES DES AVOCATS ET PROCUREURS.—(Suite.)	Cours sterling.		
	£	s.	d.
(Pour toute copie officielle de dépositions, etc., obtenue du greffier, il faudra ajouter un tiers de la somme payée au greffe, pour le trouble de la collationner et de la préparer.)			
Pour consulter et examiner tout papier, exhibit ou document fourni ou introduit dans une cause par la partie adverse, ou fourni par une partie à son procureur à l'effet d'être produit comme preuve dans la cause, si le tout n'excède pas douze pages	0	3	0
Pour chaque douzaine de pages en sus	0	1	6
Pour vacation lors de l'audition finale de la cause, lorsqu'elle n'occupe que peu de temps, 10s. ; si quelques heures, 16s. 8d. ; si toute une journée, £1 6s. 8d.	0	10	0
	0	16	8
	1	6	8

NOTE.—Dans quelques-unes des cours de vice-amirauté, l'on a, dans quelques occasions, intenté deux poursuites distinctes et séparées, l'une pour obtenir la confiscation du vaisseau ou des effets, et l'autre pour recouvrer les pénalités qui en sont la suite. Ce mode de procéder devrait être discontinué, une seule poursuite étant suffisante pour atteindre ce double but. Dans toutes les causes au-dessous de £20 sterling, dans lesquelles le juge croira devoir ordonner que la procédure soit sommaire, et que les témoins soient interrogés de vive voix, les honoraires des divers officiers de la cour ne seront que de la moitié des honoraires ci-dessus et pas plus, sauf et excepté l'honoraire pour le mandat d'arrestation, l'arrestation et le cautionnement, qui sera le même que ci-dessus.

Il en sera de même relativement aux causes au-dessous de £20 sterling, qui seront réglées avant le retour du warrant.

RÈGLEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.

Les règles et règlements établis par l'Ordre du Roi en Conseil, du 27 juin 1832, ne doivent pas être interprétés comme ayant aboli ou mis de côté l'ancienne ; pratique usité dans les cours de vice-amirauté de permettre au défendeur d'exiger du demandeur qu'il fournisse des cautions, à moins que la cour n'admette le demandeur à sa caution juratoire.

Vu la brièveté de la saison de la navigation au port de Québec, et le danger et le risque pour les vaisseaux vers la clôture de la navigation, dans l'automne ; vu même la brièveté du délai de 24 heures accordé pour fournir le cautionnement pour répondre à une action, le délai prescrit par la 11e section des susdites règles et règlements ne sera plus requis lorsque les parties proposées comme cautions feront serment qu'elles possèdent respectivement, leurs dettes payées, des biens pour plus que le montant pour lequel elles doivent être cautions.

(Signé,)

“

“

“

“

J. DODSON,
JOSEPH PHILLIMORE,
WM. ROTHERY,
H. B. TRUABEY.

(Vraie copie.)

C. DROLET, *Greffier.*

ÉTAT indiquant toutes les causes portées devant la Cour de Vice-Amirauté à Québec, durant l'année 1857; aussi, le montant des frais et des honoraires payés dans chaque cause aux Procureurs ou Avocats exerçant en cette Cour; de plus, le montant des deniers et honoraires payés dans chaque cause à tous les autres Officiers de la dite Cour, le dit état devant en outre contenir le tarif ou tableau de tels honoraires, l'autorité en vertu de laquelle ils sont établis et exigés de ceux qui ont à plaider devant la dite Cour; le montant de la commission ou des honoraires sur les deniers payés par ordre de la dite Cour, et provenant de la vente d'effets ou de vaisseaux sauvés en mer ou autrement; aussi, de quelle manière la preuve est faite, et si le Greffier n'est pas payé six deniers par cent mois qu'il écrit en prenant les témoignages.

No.	D A T E S.	NOMS DES BATIMENTS.	Montant réclamé.		CAUSE D'ACTION.	Noms des PROCUREURS DES DEMANDEURS.	Honoraires payés aux procureurs des demandeurs.	
			£	s. d.			£	s. d.
1	27 mai 1857.	"Marchioness de Queensbury,"—action de Michael Gallagher	100	0	Sauvetage	Andrews et Cie.	2	7
2	2 juin	"Saguenay,"—action de E. Walsh.	3000	0	Domage par collision	Prinrose	32	1
3	5 do	"Saguenay,"—action de William Kent.	90	0	do	Hearn	10	11
4	do	"Saguenay,"—action de M. Burke.	120	0	do	do	10	11
5	do	"Saguenay,"—actions de James Walsh	60	0	do	do	6	9
6	do	"Saguenay,"—action de Thomas McConnell.	50	0	do	do	6	9
7	do	"Saguenay,"—action de William Harvey.	50	0	do	do	6	9
8	do	"Saguenay,"—action de William Benzon.	50	0	do	do	6	9
9	do	"Saguenay,"—action de Thomas Dunn	50	0	do	do	12	14
10	do	"Saguenay,"—action de William Wright.	50	0	do	do	6	9
11	8 do	"Commerce,"—action de James Allan, et al.	1000	0	do	Thomas Pope.	Non connus.	Non connus.

ÉTAT DE TOUTES LES CAUSES PORTÉES DEVANT LA COUR D'AMIRAUTÉ A QUÉBEC, ETC.—(Suite.)

No.	Honoraires payés par eux au greffier.		Honoraires payés aux procureurs des défendeurs.		Honoraires payés par les procureurs des défendeurs au greffier.		Honoraires payés au marshall.		Honoraires payés aux arbitres.		Alloué aux témoins.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1	1	10					1	19	6			
2	27	0	Non connus.		15	6	3	0	7	13	3	17
3	4	9	do		2	18	4	(A) 9	2	11	1	
4	4	9	do		2	18	4	(B)				
5	2	7	do		2	10	2					
6	2	7	do		2	10	2					
7	2	7	do		2	10	2					
8	2	7	do		2	10	2					
9	3	10	do		2	10	2		2	11	1	
10	2	7	do		2	10	2					
11	1	10	Point de rapport.		2	10	2					

(1) Dans cette cause, comme dans beaucoup d'autres dans lesquelles les mots "non connus" se trouvent, les procureurs ont déclaré qu'ils avaient réglé de compte avec leur client.
 (A) On ne m'a pas demandé de taxer ce mémoire.
 (B) Dans les 15 causes suivantes, une somme de £37 2s. 10d. a été payée au marshall, dont je n'ai pas taxé les mémoires.

ÉTAT DE TOUTES LES CAUSES PORTÉES DEVANT LA COUR DE VICE-AMIRAUTÉ A QUÉBEC, ETC.—(Suite.)

No.	D A T E S.	NOMS DES BÂTIMENTS.	Montant réclamé.		CAUSE D'ACTION.	Noms des PROCUREURS DES DEMANDEURS.	Honoraires payés aux procureurs des demandeurs.		
			£	s. d.			£	s. d.	
12	8 juin 1857..	"Saguenay,"—action de J. Power.	50	0	0	Hearn	6	9	6
13	do do	"Saguenay,"—action de Edward Hearn	50	0	0	do	6	9	6
14	do do	"Saguenay,"—action de William McGrath	50	0	0	do	6	9	6
15	do do	"Saguenay,"—action de G. Simmonds	50	0	0	do	6	9	6
16	do do	"Saguenay,"—action de H. Baldwin	50	0	0	do	6	9	6
17	do do	"Saguenay,"—action de M. Maloney	50	0	0	do	6	9	6
18	do do	"Saguenay,"—action de E. Schmidt	50	0	0	do	6	9	6
19	12 do	"Crimea,"—action de A. Gilmore, et al	120	0	0	Jones	20	14	10
20	do do	"Eliza,"—action de A. Bull	150	0	0	Holt et Irvine	20	14	10
21	15 do	"Ailsy,"—action de Thomas Roberge	25	0	0	Taschereau	2	14	9
22	18 do	"Renfrewshire,"—action de P. Valin	150	0	0	Holt et Irvine	3	18	6
23	24 do	"Colena,"—action de Joseph Mercier	50	0	0	Casault et Langlois	2	14	9
24	27 do	"Sir H. Y. Pottinger,"—action de P. Lemieux	50	0	0	R. Pope	2	14	9
25	do do	"John Baring,"—action de W. Brown	50	0	0	Hearn	2	14	9
26	8 juillet do	"Sarah Jane,"—action de A. Ritchie	50	0	0	Holt et Irvine	Non connus.		

ÉTAT DE TOUTES LES CAUSES PORTÉES DEVANT LA COUR DE VICE-AMIRAUTÉ A QUÉBEC, ETC.—(Suite.)

No.	D A T E S.	NOMS DES BATIMENTS.	Montant réclamé		CAUSE D'ACTION.	NOMS DES PROCUREURS DES DEMANDEURS.	Honoraires payés aux procureurs des demandeurs.	
			Sterling.				Courant.	
			£	s. d.			£	s. d.
27	11 juillet 1857..	"Oshawa,"—action de L. Stafford.	1000	0 0	Domage par collision.....	Alleyn.....	
28	do..	"Egbert,"—action de G. Coe.....	50	0 0	Batterie.....	O'Farrell.....	4 6 8	
29	do..	"Seneca,"—action de F.P. Thomas.	100	0 0	Soustraction de gages.....	Secretan.....	Non connus.	
30	3 août..	"Hebe,"—action de J. Akernark.	300	0 0	Domage par collision.....	Pentland et Pentland.....	
31	5 do..	"Athenian,"—action de J. Brown.	75	0 0	Batterie.....	Secretan.....	14 19 4	
32	7 do..	"Frederick Will. IV,"—action de William Thompson.....	75	0 0	Domage par collision.....	Jones.....	27 3 5	
33	13 do..	"Albért,"—action de F. Parlow.....	160	0 0	do do.....	O'Farrell.....	2 14 9	
34	18 do..	"Athenian,"—action d'Andrew Anderson.....	75	0 0	Soustraction de gages.....	Secretan.....	6 13 6	
35	do..	"Athenian,"—action de R. Larokin.....	50	0 0	do do.....	do.....	13 2 9	
36	do..	"Athenian,"—action de J. Stowing et 7 autres, pour démettre le patron.....	Démision du patron pour intempérance.....	do.....	
37	24 do..	"Clío,"—action de M. Howard.....	50	0 0	Soustraction de gages.....	Duggan.....	11 9 11	
38	1er septembre..	"St. Patrick,"—action de F. Baley.....	250	0 0	Domage par collision.....	Holt et Irvine.....	Non connus.	
39	7 do..	"Queen Victoria,"—action d'E. O'Brien, et al.....	500	0 0	do do.....	Jones.....	
40	8 do..	"St. Patrick,"—action de R. Miller, et al.....	300	0 0	do do.....	Holt et Irvine.....	
41	11 do..	"Plantagenet,"—action de William Anderson.....	50	0 0	Soustraction de gages.....	O'Farrell.....	Non connus.	
42	16 do..	"Frée Træder,"—action de William J. Demer.....	250	0 0	Domage par collision.....	Piamondon.....	Pendant c.	
43	26 do..	"Plantagenet,"—action de T. Scott.....	200	0 0	Batterie.....	O'Farrell.....	Non connus.	
44	30 do..	"Plantagenet,"—action d'A. Jones.	200	0 0	do.....	do.....	do..	
45	7 octobre..	"Mofatt,"—action d'A. Evans.....	50	0 0	Soustraction de gages.....	Duggan.....	do..	

ÉTAT DE TOUTES LES CAUSES PORTÉES DEVANT LA COUR DE VICE-AMIRAUTÉ A QUÉBEC, Etc.—(Suite.)

No.	Honoraires payés par lui au greffier.		NOMS DES PROCUREURS DES DÉFENDEURS.		Honoraires payés aux procureurs des défendeurs.		Honoraires payés par les procureurs des défendeurs au greffier.		Honoraires payés au Marshall.		Honoraires payés à des arbitres.		Alloué aux témoins.		
	Courant.				Courant.		Sterling.		Courant.		Courant.		Courant.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£
27	Encore pendant	10	2	O'Farrell	16	9	1	3	16	0	7	13	3		
28	2	10	6	R. Pope	1	5	6	1	3	1	3	1	2		
29	1	1	10	Pentland et Pentland	Non connus.			4	18	4	4	16	1		
30	Encore pendant	10		do	do			4	16	1	5	5			
31	7	15	1	do	do			4	1	5	3	3			
32	17	10	2	Pentland et Pentland	3	13	0	2	6	3					
33	1	5	10	O'Farrell	do										
34	5	0	4	R. Pope	1	5	6	1	3	1	3	1	2		
35	7	19	8	Pentland et Pentland	Non connus.			4	18	4	4	16	1		
36	4	15	6	do	do			4	16	1	5	5			
37	1	2	8	do	do			4	1	5	3	3			
38	Non encore réglée			do	do			2	6	3					
39	do			do	do										
40	do			do	do										
41	3	8	9	Jones	8	7	3	3	6	11					
42	do			do	2	9	3	2	7	7					
43	1	0	4	do	4	2	1	1	9	10					
44	1	8	7	do	Non connus.			3	16	7					
45	4	15	2	Secretan											

Service es.
2 0 0

Voit l'état ci-annexé

Le papier ci-annexé, marqué B, m'a été remis par le marshall, M. John B. Parkins.—Je suis rarement appelé à taxer les mémoires de frais du marshall. Il est généralement payé par les parties, à mon insu.

Il n'est exigé aucune commission sur les deniers payés en cour, et provenant de la vente d'effets ou de bâtiments sauvés à la mer ou autrement ; mais le tarif alloue au greffier deux deniers par louis sur les deniers déposés au greffe, et par lui payés à des créanciers.

Les dépositions dans les causes ordinaires sont prises par le greffier sans l'aide de procureurs ou d'avocats, et *ex parte*. Cet officier tâche de parvenir à la vérité par des questions qu'il pose aux témoins, et qui lui sont suggérées par les allégations de la déclaration ou de la défense. Les parties de part et d'autre ont droit de soumettre des transquestions par écrit. Le témoignage est dans ces cas couché par écrit, et tenu strictement scellé jusqu'à ce que la cour en ait ordonné la publication, sur motion à cet effet par l'un des procureurs.

Dans les causes sommaires, les témoins sont interrogés *vivâ voce*, cour tenante ; et le juge prend des notes de leur témoignage.—Le greffier n'est point payé à raison de six deniers par cent mots qu'il écrit en prenant les dépositions ; mais par le tarif il lui est alloué un chelin par page de 90 mots pour remplir le devoir important et difficile d'interroger les témoins et de rédiger par écrit leur témoignage.

Je certifie que ce qui précède est vrai et correct.

C. DROLET,
Greffier.

QUÉBEC, 6 mai 1858.

(Honoraire pour préparer les documents qui précèdent, £22 10s.)

B.

PROVINCE DU CANADA, QUÉBEC, } ÉTAT indiquant les Honoraires et Déboursés
 Savoir : } du marshall de la Cour de Vice-Amirauté,
 pour l'année 1857.

DANS L'AFFAIRE DE	Sterling.		
	£	s.	d.
" Marchioness de Queensbury".....	1	19	6
" Harmonia".....	1	11	6
" Saguenay".....	3	11	0
do.....	3	16	6
do.....	1	5	6
do.....	1	2	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
" Commerce".....	1	7	0
" Saguenay".....	2	8	0
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
" Crimea".....	1	2	6
" Eliza".....	1	12	0
" Renfrewshire".....	1	4	6
" Colcna".....	1	9	0
" Sir H. Pottinger".....	1	16	6
" J. Baring".....	1	2	6
" Sarah Jane".....	2	18	3
" Oshawa".....	3	0	0
" Egbert".....	1	2	6
" Hebe".....	1	16	0
" Frederick Will. IV.....	3	2	6
" Albert".....	1	5	6
" Clio".....	1	5	6
" St. Patrick".....	47	15	3
do.....	1	16	0
" Plantagenct".....	1	5	6
do.....	1	5	6
do.....	1	5	6
" Free Trader".....	1	5	6
" Mofatt".....	1	5	6
" Dalkieth".....	2	13	6
" Campbell".....	6	2	0
" A. E. Bright".....	0	18	0
Total, sterling.....	119	11	6
Total, courant.....	145	9	6

31 décembre 1857.

JOHN PARKINS,
M.C.V.A.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RAPPORT

DU

MINISTRE DE L'AGRICULTURE

POUR L'ANNEE 1857

~~~~~  
IMPRIMÉS PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.  
~~~~~



TORONTO:

IMPRIMÉS PAR JOHN LOVELL, COIN DES RUES YONGE ET MELINDA.
1858.

RAPPORT ANNUEL.

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,

A l'honorable T. J. J. Loranger,
Secrétaire provincial, etc., etc., etc.

Avril 1858.

MONSIEUR,—Le ministre de l'agriculture a l'honneur de transmettre ci-joint, pour être soumis au parlement, son rapport annuel.

En l'absence d'une organisation régulière—et il n'est pas aisé d'en faire une—pour recueillir des statistiques agricoles exactes, ce département a cru qu'il était convenable de répandre dans le Haut et le Bas-Canada un certain nombre de questions sur les sujets agricoles les plus importants, savoir : ceux qui affectent les grains, les tubercules, les bestiaux, les chevaux, les produits de la laiterie, le drainage, les engrais, les instruments aratoires, les maladies et les insectes qui nuisent aux grains, etc., etc. Ces questions furent imprimées dans les deux langues, sous une forme concise et intelligible, et distribuées par plusieurs centaines dans toute la province, aux présidents et aux secrétaires-trésoriers des sociétés d'agriculture et autres, et un résumé des réponses reçues a été soigneusement préparé et comparé. Dans ce résumé, les diverses réponses aux questions sont arrangées de manière à offrir au premier coup-d'œil le résultat des opinions des personnes interrogées, et (ces personnes étant généralement des agriculteurs éclairés) l'on peut se fier à l'exactitude de leurs réponses.

Vingt-neuf ont été reçues et analysées jusqu'à cette date (1er avril), et le résultat indique que, dans le Haut-Canada, plus de la moitié de la récolte du blé d'automne a été détruite par la mouche à blé dans les comtés de Welland et de Kent,—un cinquième dans Hastings, Stormont, et Dundas,—et que ses ravages ont été à peu près nuls dans Wentworth, Ontario, et Simcoe. Kent et Welland, dans le Haut-Canada, et les Deux-Montagnes dans le Bas-Canada, semblent avoir le plus souffert. Quelques uns des rapports de Kent indiquent une perte des deux tiers, des trois quarts, et des quatre-cinquièmes, et ceux de Welland et des Deux-Montagnes disons des trois quarts de la récolte, ou comme le dit le rapport, "la perte a été si grande qu'elle empêchera presque entièrement la culture du blé."

Les rapports des autres comtés ne sont pas encore arrivés en assez grand nombre pour permettre au département de former son opinion sur ce qu'ils sont. Les townships de Pickering, Whitby et Reach, dans Ontario, et quelques parties du comté de Simcoe, paraissent avoir été presque entièrement exempts de la mouche à blé jusqu'à présent. Que cela soit dû à ce que le sol est, dans cet endroit, formé d'un schiste bitumineux décomposé, appelé ardoise d'Utica, qui produit une abondance de gaz inflammable, d'huile et de liqueur ammoniacale, et qui (suivant M. Billings) se transforme en une espèce d'argile d'une grande fertilité, que quelques uns prétendent avoir des propriétés fatales à la vie des insectes, est un sujet qui mérite considération. Il est remarquable que la mouche, qui a fait de grands ravages dans les districts voisins, tant à l'est qu'à l'ouest, en a si peu fait dans ces townships, et a passé par-dessus dans sa migration vers l'ouest. Dans tous les cas le blé de printemps semé tard en mai a échappé à la mouche, mais il est sans nul doute sujet à d'autres maladies quand il est semé tard. Le remède suggéré par les meilleurs cultivateurs dans le cas du blé d'automne est de semer très à bonne heure les espèces de blé les plus hâtives sur des terres bien égouttées et bien cultivées. Les espèces de blé d'automne précoce les plus recommandées dans les rapports sont le blé à tige bleue, le *sole*, et le blé Hutchison, et de blé de printemps, ce sont le blé blanc de Chine, le *five* et le *club*, mais dans le Haut-Canada la proportion de blé de printemps semé est d'environ un acre contre dix acres de blé d'automne. La moyenne générale du rendement

par acre paraît être de 20 boisseaux de blé d'hiver contre 12 boisseaux de blé de printemps, lorsque la mouche à blé n'a pas fait de dommage. La moyenne du seigle est de 16½ boisseaux par acre, celle de l'orge de 26¾, celle de l'avoine de 35½, celle du maïs de 33¾, et celle des pois de 20¾. Les récoltes de maïs ont gravement souffert en 1857 de l'humidité et du froid, et elles ont été très défectueuses.

Relativement à la récolte des patates, les rapports faits à ce département indiquent que la maladie n'a pas été l'année dernière aussi générale qu'à l'ordinaire, mais que ses ravages antérieurs ont porté les cultivateurs à diminuer l'étendue de leur semence d'au moins la moitié, et le rendement de l'étendue ensemencée a aussi été moindre d'un tiers. A la question : "De quoi pensez-vous que provient la maladie?" la réponse générale est : "De quelque insecte qui s'attache au plant," et le remède presque uniquement suggéré est "de couper les tiges lorsque la rouille paraît." L'on sait parfaitement que la maladie s'étend de la tige au tubercule, et bien que l'on en puisse arrêter les progrès de la manière suggérée, le remède paraît être presque aussi mauvais que le mal lui-même.

Depuis quelque temps on s'est beaucoup occupé d'un engrais animal fabriqué maintenant par Duncan Bruce, éc., de Paspébiac, avec des débris de poisson, que l'on peut se procurer par milliers de tonneaux sur les rives de la Baie des Chaleurs, mélangés avec un schiste qui abonde le long de cette côte sur une étendue de plusieurs milles, dans une chaîne de collines de 200 pieds d'élévation, au Port Daniel et dans les environs.

Le procédé de préparation et de mélange est simple et peu dispendieux, et le succès dont son usage a été couronné est si grand qu'il a de grandes chances de supplanter en utilité d'autres engrais qui jouissent aujourd'hui d'une plus grande faveur. M. Bruce a apporté plusieurs barils de cet engrais animal en cette ville, pour le distribuer parmi des agriculteurs et des gardiens de serres, afin de faire éprouver convenablement son efficacité, et ce département s'en est immédiatement occupé. Le professeur Herschelder, dans un rapport fait à ce bureau, fait les remarques suivantes sur sa valeur :

"J'ai appliqué, durant l'hiver, l'engrais animal concentré de Bruce à différentes plantes de ma serre, et bien que cette saison ne soit pas le meilleur temps de l'année pour en éprouver les qualités, puisque les plantes ne croissent que très peu, cependant ses effets bienfaisants ont été si marqués qu'il ne me reste aucun doute quant à ses propriétés fertilisantes. Les plantes auxquelles j'ai appliqué une légère quantité de ce fertilisant sont des rosiers, des jacobées, des géraniums, héliothropes, pétunies, girofliers, ravenelles, fuschias, verbenas, acacias, coronilles, calicérées, et quelques autres plantes; les effets de cet engrais sur quelques-unes de ces plantes, surtout sur les roses, les fuschias, les jacobées, les géraniums et les pétunies, ont été très remarquables, produisant non-seulement une croissance rapide, mais donnant aussi une teinte forte et vigoureuse au feuillage. Afin de m'assurer si ce fertilisant détruisait les insectes, j'en appliquai à des plantes dans la terre desquelles il y avait des vers, et je le trouvai très effectif. J'en mis aussi dans de l'eau chaude, et je le laissai reposer pendant quatre jours; j'en arrosai alors quelques plantes qui étaient infestées de l'*Aphis Rosæ* ou moucheron vert, mais le résultat n'a pas été très satisfaisant. La non réussite est probablement due à ce que je n'ai pas pu le dissoudre suffisamment, l'eau n'étant que légèrement décolorée. Si M. Bruce pouvait rendre son fertilisant propre à détruire cet insecte incommode, je suis certain qu'il recevrait les remerciements unanimes de tous ceux qui ont des serres, parce que le moyen ordinaire de s'en débarrasser n'est pas du tout agréable.

"Je n'ai pas encore eu l'occasion d'essayer ce fertilisant dans un jardin, mais je le ferai aussitôt possible, et je vous informerai du résultat de mon expérience."

M. Bruce prétend que l'une des qualités particulières de cet engrais est qu'il

détruit les insectes, et il produit un grand nombre de témoignages précieux à l'appui de sa prétention. Il dit que le moyen de détruire le moucheron vert est de mouiller les feuilles des plantes, et de les saupoudrer avec cet engrais au moyen d'un tamis bien fin ; il ajoute que cela réussit parfaitement et produit un beau feuillage.

Avec de tels témoignages en sa faveur, il est à espérer que cet engrais deviendra un article d'exportation du Bas-Canada sur une vaste échelle, surtout lorsque M. Bruce nous assure qu'il peut être produit à un prix beaucoup moindre que le guano, disons £5 par tonneau au Port Daniel, et l'approvisionnement en est illimité. M. Bruce suppose que l'on pourrait s'en procurer 100,000 tonneaux ou plus par année.

L'on fait maintenant des expériences pour voir si une couche de cet engrais animal, mêlé au schiste du Port Daniel, aura l'effet de prévenir la rouille des patates, ou de détruire la larve de la mouche à blé, qui reste dans le blé entassé durant l'hiver. Pour savoir de quel prix serait ce remède, nous n'avons qu'à rappeler qu'en 1854 l'Etat de New-York a perdu en blé, à cause de cet insecte seulement, d'après les calculs et les rapports faits avec la plus grande exactitude par le Col. Johnson, le secrétaire (voir l'Essai de Hind, page 94). 15 millions de piastres ; et d'après les calculs les plus exacts que nous puissions faire, le Canada a perdu, en 1857, la valeur de \$5,666,000 pour la même cause. L'importance des intérêts engagés a été la raison pour laquelle on a donné autant de relief à cet engrais dans ce rapport.

EXPORTATION DES GRAINS, ETC.

L'un des moyens d'obtenir des renseignements sur les sujets agricoles, et sur lequel on peut se fier, est de faire la comparaison entre les exportations de grains, de bestiaux, etc., en 1857, et celles des années précédentes. Sous ce rapport les statistiques du commerce montrent une très forte diminution en 1857. L'exportation du blé durant cette année (en calculant la fleur à 5 boisseaux par baril), n'étant que de 6,482,199 boisseaux contre 9,391,531 en 1856—ce qui fait une diminution de 31 pour cent dans la denrée principale du pays seulement, et, comme il appert aussi par les rapports, il y a une diminution d'environ 43½ pour cent dans la valeur. En même temps que cette diminution des exportations avait lieu, il y avait une augmentation d'importations de 486,050, à 5s. 2¼d. par boisseau, s'élevant à £909,265,—ce qui diminue d'autant les profits nets de la province sur la récolte de blé. L'approvisionnement en main, de la récolte de 1857, n'est pas à beaucoup près, pense-t-on, aussi considérable que celui qu'il y avait à l'époque correspondante de l'année dernière.

La valeur de la récolte de blé, de £3,246,912 qu'elle était en 1856 est tombée à £1,831,903 en 1857, et cette diminution est attribuée en partie à la différence dans la valeur, le prix moyen en 1856 ayant été de 6s. 11¼d., et en 1857 seulement de 5s. 0¼d., par boisseau.

Le déficit total du montant reçu par les cultivateurs sur les blés et les farines exportés en 1857, comparé au montant reçu en 1856, est de £1,415,000 (\$5,660,036), et en y ajoutant \$3,637,060 pour blé et farine importés, nous avons un excédant d'importation de ces articles, sur celle de 1856, de \$1,134,236—ce qui est un déficit grave pour la prospérité de la province, si on le compare aux exportations de l'année précédente. Mais la diminution, tant sur la quantité que sur la valeur, n'a pas eu lieu seulement sur les blés et les farines.

Sur l'orge et le seigle, la diminution est de £226,280 en 1856, à £171,066 en 1857, environ 24½ pour cent. Sur les maïs elle est de £22,886 à £13,672, ce qui fait à peu près 40 pour cent. Sur l'avoine elle est de 1 296,677 boisseaux en 1856 à 88,860 en 1857, et en valeur de £114,355 à £90,000, ce qui fait environ 21 pour cent.

Sous le titre de " Produits Agricoles," y compris les grains, les farines et les graines de toutes sortes, et aussi les légumes et le sucre d'érable, la diminution a été de £3,743,068 en 1856, à £2,220,706 en 1857, ce qui fait 40 $\frac{3}{4}$ pour cent—déficit très considérable pour une seule année, et qui ne peut manquer de se faire vivement sentir par toutes les classes de notre pays. La plus grande diminution a porté sur le blé, le maïs, la farine, les pois et le houblon. Les seuls articles, compris sous la dénomination de produits agricoles, sur lesquels il y a eu augmentation, sont le son, les légumes, le sucre d'érable et le tabac; l'exportation de ce dernier article (tabac) ayant augmenté en quantité de 17,435 lbs. à 60,865 lbs., et en valeur de £246 7s. 6d. à £1,092 3s. 4d.; l'augmentation sur le sucre d'érable a été de £190 12s. 1d. à £541 3s. 4d. La diminution dans les blés et les farines est attribuée aux ravages de la mouche à blé qui, d'après les rapports faits à ce département, a détruit au moins un tiers de la récolte de blé de tout le Canada, et aussi à la prédominance générale de la rouille lorsque le blé commençait à murir.

La diminution survenue dans la récolte du maïs est due à ce que la dernière saison a été extrêmement tardive et froide; une grande quantité de semence a péri dans la terre, et ce qui est venu a été beaucoup retardé dans sa croissance; le déficit dans cet article a été si grand qu'il en a été importé 1,095,703 boisseaux au prix de £180,108, ou 3s. 3 $\frac{1}{2}$ d. par boisseau. Dans les États-Unis la récolte du maïs a beaucoup souffert au commencement de la saison, et une grande quantité de ce qui a été semé n'a jamais germé. Nous apprenons par des notes prises par le professeur Roort, du collège d'Hamilton, que, durant la saison de 1857, il est tombé près de 17 pouces de pluie de plus qu'à l'ordinaire—la moyenne des cinq années précédant 1856 ayant été de 44.74 pouces de 30.37 pouces seulement en 1856, et de 62.09 pouces en 1857.

Toute la saison de 1857 a été extrêmement défavorable aux intérêts agricoles de la province sous le rapport des grains de toutes sortes, excepté les pois peut-être.

Et le déficit des exportations n'a pas été limité aux grains seulement.

Sous le titre: " Bestiaux et leurs produits," la diminution est très forte, savoir: de £640,014 en 1856, à £526,810 en 1857, ce qui fait environ 17 $\frac{3}{4}$ pour cent. Les articles qui indiquent la plus forte diminution sont le lard, le beurre et le saindoux; le premier a diminué de £27,963 en 1856, à £9,775 en 1857, ce qui fait 65 pour cent, et cela ne paraît pas provenir d'une plus forte consommation dans le pays. Le beurre a diminué de £108,342 à £71,954, ou 33 $\frac{1}{2}$ pour cent, et dans la même proportion quant au poids. Le saindoux de £10,230 à £2,753, ou 73 pour cent. Le seul article sur lequel il y a eu une augmentation qui vaille la peine d'être mentionnée, est celui des œufs, dont l'exportation s'est accrue de £17,246 en 1856, à £25,497 en 1857, près de 50 pour cent sur la valeur.

Dans les laines, bien que le nombre de livres exportées soit augmenté de 8 $\frac{3}{4}$ pour cent en 1857, la valeur reçue a subi une diminution de 13 $\frac{1}{2}$ pour cent, le prix moyen ayant été de 1s 4d par lb. en 1856, contre 1s 0 $\frac{1}{2}$ d en 1857; la quantité exportée en 1856 a été de 1,164,534 lbs. et en 1857 de 1,275,041 lbs; valeur totale en 1856, £78,215, en 1857 £61,869.

Néanmoins, il est très à regretter qu'il y ait une aussi forte exportation de cette précieuse matière première d'un pays dont les pouvoirs d'eau sont illimités, et où l'on devrait supposer que la manufacture des lainages pourrait se faire avec autant d'avantage pour les cultivateurs que pour les consommateurs en général, en fournissant aux habitants des fabriques de lainages à un peu plus que le prix coûtant. Faits dans le pays ils seraient exempts de droits d'importation, du prix du fret de la matière première, ainsi que de ceux imposés sur les articles manufacturés, et des diverses charges faites par les exportateurs, les marchands,

les vendeurs, etc., et pour le cultivateur, la manufacture indigène serait doublement précieuse, puisqu'elle créerait des consommateurs sous forme de manufacturiers.

Ce sujet, auquel on ne fait que toucher ici, fera la matière de nouvelles observations dans une autre partie de ce rapport.

ESSAIS COURONNÉS SUR LES INSECTES ET LES MALADIES QUI AFFECTENT LE BLÉ.

Depuis le dernier rapport de ce département, les 1er et 3e essais couronnés, au sujet de la mouche à blé et des maladies qui affectent les récoltes du blé, ont été publiés et considérablement répandus; le premier fut écrit par le professeur Hind, et publié en anglais, et le troisième par M. E. Dupont, et publié en français. Plusieurs centaines de ces essais ont été distribués en Canada, dans la Grande-Bretagne et aux Etats-Unis, et ils ont été universellement approuvés par les entomologistes et les hommes scientifiques, et par la classe agricole en général. L'essai du professeur Hind contient tout ce que l'on connaît jusqu'à présent sur la mouche à blé, la mouche Hessoise, et les autres insectes et maladies qui affectent le blé, et il aura très probablement l'effet de faire faire des recherches et des investigations minutieuses, qui conduiront à la découverte d'un remède ou d'un moyen préventif; les renseignements précieux qu'il a réunis serviront de point de départ pour faire de nouvelles recherches.

Le second essai couronné est aussi très excellent; il a été écrit par le rév. M. Hill, de Markham, agriculteur pratique, et il est pourvu à sa publication dans les prochains numéros des Transactions du Bureau de l'Agriculture. On le trouvera d'une grande valeur pratique, ainsi que deux autres qui ont reçu des mentions honorables des juges. Ces "Transactions" et le rapport du bureau de l'Agriculture seront soumis à la Chambre dans quelques jours comme supplément à ce Rapport.

CONCESSIONS GRATUITES SUR LES ROUTES DE COLONISATION.

Un élément important dans la prospérité du pays, qui a continué à attirer l'attention du bureau, est l'établissement des concessions gratuites sur les routes de colonisation.

Lorsque le rapport de l'année dernière a été soumis, il y avait 137 milles de bon chemin d'été, et 83 milles de bon chemin d'hiver, conduisant à travers les terres concédées gratuitement. Pendant l'année dernière ces chemins ont été améliorés et continués, et l'on en trouvera les détails sous les titres de chaque route séparément.

LA ROUTE D'OTTAWA A OPEONGO.

La route d'Ottawa à Opéongo, avec le chemin de jonction de la Madawaska, est très vantée par M. J. P. French, le surintendant résidant. Il paraît que durant les trois mois de 1855 durant lesquels cette agence a été ouverte, le nombre de colons qui ont profité de la libéralité du gouvernement, relativement aux concessions gratuites, a été de 43. En 1856, le nombre en a été de 53, et depuis le 1er janvier 1857 jusqu'au 1er janvier 1858, 71 lots ont été pris, faisant en tout 167.

Plus de mille acres de forêt ont été défrichés, et les 464 acres cultivés ont donné un rendement, l'automne dernier, dont la valeur peut être exactement estimée comme suit, savoir:

3722 minots de blé, à \$1 par minot	\$3722 00
1660 " d'avoine, à 30c "	498 00
8826 " de pommes de terre, à 40c par minot.....	3530 40
2440 " de navets, à 20c par minot.....	488 00
73 tonneaux de foin, à \$6 par tonneau.....	438 00
	\$8676 40

donnant une moyenne de \$19 69c pour le produit de chaque acre cultivé, à part la valeur des alcalis. Il a été fait environ 30 quarts de potasse sur cette route durant l'année dernière, et étant presque entièrement de première qualité, elle doit avoir rapporté \$45 par quart, quoiqu'elle ne vaille aujourd'hui que \$35.

Il peut paraître étrange que, bien qu'il y ait 163 lots concédés gratuitement, il n'y a que 86 maisons de construites; mais cela s'explique par le fait que dans beaucoup de cas les lots ont été pris par un père et ses fils, et qu'ils demeurent ensemble.

Les colons établis sur ce chemin sont, à l'exception d'un seul, des hommes qui ont été élevés en Canada ou qui y ont demeuré pendant quelques années, et qui par conséquent connaissent parfaitement le mode de défrichement et de culture des terres incultes.

Dans le cours de l'année dernière il a été établi deux écoles sur cette route, deux églises sont maintenant en voie de construction, un magasin a été ouvert au centre même de l'établissement, et il va y être incessamment établi un bureau de poste, à un endroit du chemin qui se trouvera à 28 milles de Renfrew. L'organisation de deux nouveaux arrondissements scolaires est sur le point d'avoir lieu l'été prochain, et avec celui qui est déjà établi dans le nouveau township d'Algona, cela fera cinq écoles organisées dans une seule année dans cette partie du pays.

Dans le cours de l'automne dernier, une partie des deniers octroyés par la législature pour les fins de la colonisation, a été employée à l'achèvement de 13 milles de chemin de surplus, et à l'ouverture d'un chemin latéral qui, partant de la 56e pierre milliaire à peu près, conduit à la rivière Madawaska, près du port du lac Kaminiskai. Les entrepreneurs travaillent maintenant à ce chemin latéral, qui sera probablement terminé au commencement de l'été. Il a été parcouru durant tout l'hiver, et il est impossible d'exagérer les avantages de ce chemin et de celui d'Opéongo pour les colons des alentours, et pour les fabricants de bois de la Madawaska.

Il y a plusieurs grands établissements d'exploitation du bois qui ont déjà éprouvé les bienfaits de l'ouverture de chemins dans ou vers les parties éloignées du pays, où s'exerce leur industrie. M Charles Hudson, le gérant principal des affaires de M. Conroy, dit qu'avant l'hiver dernier ils n'avaient jamais eu un baril de farine livré dans leurs chantiers pour moins de \$7 le baril, ni l'avoine pour moins de 50 cts le boisseau, tandis que durant cette saison, grâce au bon chemin, ils ont acheté la farine à \$5.25, et l'avoine à 35 cts. Indépendamment des voitures des colons, il y a un transit considérable sur le chemin.

ROUTE D'ADDINGTON.

D'après un rapport de M. C. Perry, le surintendant local de la route d'Addington, il appert que le nombre total des lots marqués pour être donnés gratuitement sur cette route est de 299; sur ce nombre 183 ont été concédés, et il en reste 116 à concéder. Dans le cours de l'année dernière, cette route de concessions gratuites a été terminée jusqu'à la rivière Madawaska, sur laquelle il y a un pont solide,—et les townships les plus éloignés sont maintenant en voie de colonisation. Le township d'Abinger reçoit maintenant environ 20 colons de Mallorytown, C. O. Il s'y transporte chaque jour des mécanismes de moulins, des matériaux pour la construction de maisons, et des fourrages pour les animaux. Dans le township de Denbigh, un Anglais entre prenant a commencé le défrichement, et il attend un certain nombre d'amis au printemps.

La colonisation des concessions gratuites n'est pas le seul avantage que cette partie du pays a retiré de l'ouverture de cette route. Les fabricants de bois reçoivent leurs approvisionnements par cette route, et dans le cours de l'année dernière le township de Kalador a quadruplé ses habitants, et Barrie et Anglesea sont aussi colonisés sur un grand pied.

Ceux qui ont semé l'année dernière ont été abondamment rémunérés par une forte récolte de tout ce qu'ils ont planté ou semé.

Ci-dessous se trouve l'état des grains, etc., récoltés sur la route d'Addington en 1857, avec leur valeur courante.

NOM DES ARTICLES.	Lbs. ou boisseaux.	Valeur par lb. ou boisseau.	Valeur totale.
Bardeaux.....	117 m.	\$1 25	\$146 25
Foin sauvage.....	42½ ton.	4 00	170 00
Foin cultivé.....	4	10 00	40 00
Patates.....	2785 boiss.	0 50	1392 50
Navets.....	1808 "	0 25	452 00
Navets de Suède.....	400 "	0 30	120 00
Sucre.....	5698 lbs.	0 10	569 80
Mélasse.....	231 gal.	0 75	173 25
Vinaigre.....	325 "	0 25	81 25
Blé.....	264 boiss.	1 50	369 00
Seigle.....	130 "	0 75	97 50
Orge.....	46½ "	0 50	23 25
Mais.....	57 "	0 75	42 75
Avoine.....	450 "	0 30	135 00
			\$3812 55

Trafic.—Environ 20 voitures par jour passent sur les 30 premiers milles, durant l'hiver, transportant des colons avec leurs effets, provisions et fourrages pour les chantiers à bois.

Population.—Il s'est établi sur les terres concédées gratuitement, durant la dernière partie de 1856 et en 1857, 412 hommes, femmes et enfants.

ROUTE D'HASTINGS.

L'agence de la route d'Hastings est confiée à M. M. P. Hayes, et le bureau a été ouvert le 18 juillet 1856. M. Hayes dit que le nombre total des lots concédés à de véritables colons jusqu'au 1er avril 1858, est de 299, et que le nombre d'âmes comprises dans les familles ainsi établies est de 590. Ce petit nombre en proportion du nombre de colons est dû au fait qu'une grande partie des lots sont pris par des jeunes gens non mariés, fils de cultivateurs domiciliés dans différentes parties du pays. A l'exception de quelques familles anglaises et écossaises, les colons sont tous d'anciens habitants de la province. A ce nombre il faut ajouter environ 220 colons qui se sont établis dans le township sur des terres des deux côtés du chemin, et en portant les familles de ceux-là à la même proportion que celles des premiers, nous avons une population de 1130 âmes dans cet établissement.

Des concessionnaires des terres gratuites il y a,

Natifs du Canada.....	42
“ d'Angleterre.....	40
“ d'Irlande.....	136
“ d'Ecosse.....	39
“ de France.....	7
“ d'Allemagne et d'Italie.....	19
“ des Etats-Unis d'Amérique.....	10
“ du Nouveau-Brunswick.....	2
“ de Malte.....	1
“ d'Orkney.....	3

Le nombre des personnes qui ont demandé à l'agent des renseignements sur les terres excède 3000, et le nombre de lettres reçues et auxquelles il a été répondu jusqu'en avril 1858, est de 1640 ; et M. Hayes fait observer que par ce moyen l'on a répandu des renseignements très utiles dans les Iles Britanniques, les Provinces d'en bas, les Indes Occidentales et les Etats-Unis, renseignements qui aideront sans doute à grossir le flot de l'émigration en cette province.

L'année dernière étant la première année de cet établissement, le nombre d'acres en culture a nécessairement été limité. Cependant le rendement montre que la terre est d'une qualité qui rémunérera amplement les frais nécessaires pour la rendre accessible, ainsi que le travail consacré à sa culture.

Le nombre d'acres de terre cultivés et défrichés artificiellement le long de la route en 1857, était de..... 417

A ce nombre on peut ajouter les prairies de rivières, dont plusieurs produisent de bon foin pour tous les animaux, excepté les chevaux, acres fauchés..... 212

	Total d'acres.....		629
240	acres en patates, 19,200 boisseaux, à 80 cts.		\$15,360
45	" blé, 800 " \$1 50 "		1,215
95	" avoine, 2,175 " 50 "		1,087
5	" pois, 90 " 75 "		67
32	" maïs et légumes,		400
			<hr/>
			\$18,129

Les colons des townships ont en certains cas travaillé depuis plus longtemps et ont plus de terre en culture, en sorte que l'on peut en toute sûreté porter leurs produits aux mêmes taux que ceux des concessions gratuites 18,129

Le nombre de barils de potasse faits sur la route d'Hastings et dans le township de Tudor depuis juillet 1856, et vendus dans le village de Madoc, a été de 92, à \$30 par baril 2,760

Ajoutez la valeur du foin de prairie coupé sur les prairies des castors, sur le chemin et dans le township, 600 tonneaux à \$4 par tonneau. 2,400

Valeur totale des produits de l'établissement \$41,418

M. Hayes évalue les grains et les patates aux prix que ces articles ont coûté aux colons l'année dernière, livrés sur le chemin, et il dit que les produits trouvent un placement immédiat à des prix généralement plus élevés que son évaluation.

La potasse est évaluée à un prix modique à cause des frais de transport à Madoc qui retombent sur le colon ; mais comme deux hommes, avec une paire de bœufs, peuvent faire en moyenne deux barils par mois, on voit qu'elle paie bien, même à \$30 par baril.

M. Hayes dit que cette partie de la route comprise entre les deux premiers rangs de townships, savoir : Tudor et Lake, et Limerick et Wollaston, sur une distance de 23 milles, est densément peuplée et offre un heureux contraste avec ce qu'elle était il y a 18 mois, ayant maintenant des défrichements et des bâtisses sur presque tous les lots. Plusieurs des colons se sont construits de bonnes maisons couvertes en bardeaux, avec de bonnes granges et étables.

Le nombre total d'habitations sur la route est de 142, en y comprenant un moulin à scie, sur le lot 21 (est) du chemin de Tudor, et une maison d'école sur le lot No. 10, sur le côté est du chemin de Tudor.

Le chemin est ouvert jusqu'à environ six milles de la ligne de prolongement de la route d'Ottawa à Opéongo, c'est-à-dire à 68 milles des bornes du village de Madoc. Le nombre des lots qui restent maintenant à concéder est de 231. Il y a de très grands établissements d'exploitation de bois sur le chemin latéral d'York et sur la Madawaska, qui recevront de Belleville tous leurs approvisionnements si cette route est maintenue en bon ordre.

M. Hayes fait un rapport très favorable sur la condition générale et les perspectives des colons qui se sont établis sur cette route, à l'exception d'un certain nombre de jeunes gens qui appartenaient ci-devant aux légions anglaise, suisse et allemande, que leur habitudes antérieures semblent avoir rendus incapables de vivre dans les bois. Cependant, les Allemands font généralement de bons colons.

Un moulin à scie et à farine sera bientôt construit sur Beaver Creek, dans le township de Tudor, qui donnera un grand élan au progrès du nouvel établissement, surtout dans la culture des grains; la distance au plus prochain moulin étant aujourd'hui un sérieux obstacle à leur culture en grand.

M. Hayes termine son rapport en parlant de la remarquable salubrité du climat, aucun cas de fièvre ou d'épidémie n'ayant eu lieu dans l'établissement. On espère qu'il y aura 1,210 acres de terre en culture cette année.

ROUTE DE BOBCAYGEON.

La route de Bobcaygeon est maintenant terminée jusqu'en arrière de Galway et Somerville, à une centaine de verges de la rivière Brûlée. Un pont est en voie de construction sur cette rivière, et il sera terminé avant le premier juillet. M. Hughes, l'agent, rapporte que 38 colons s'y sont déjà établis, qu'ils ont élevé 25 cabanes et défriché environ 76 acres de terre, bien que l'établissement n'ait été commencé qu'au 1er décembre 1857. La population totale est d'environ 100 âmes.

M. Hughes dit que 150 personnes lui ont fait inscrire leurs noms pour avoir des lots à l'est de la route, et se sont déclarées très satisfaites des terres; et il ne peut y avoir aucun doute que, grâce à l'excellente qualité des terres au nord de la rivière Brûlée, dans les nouveaux townships de Snowdon et Minden, les progrès de la colonisation seraient très rapides si la route était continuée au nord à travers ces townships.

ROUTE DU MISSISSIPPI.

Il y a aussi un autre chemin d'une grande importance qui se construit maintenant pour les fins de la colonisation; ce chemin est appelé la "Route du Mississippi," parce qu'il ouvre à la colonisation les terres de la fertile vallée de cette rivière. Il part du pont de Geddes, dans Sherbrooke nord, et, prenant une direction nord-ouest, il devra croiser les routes de Frontenac, d'Addington et d'Hastings, qui toutes conduisent à la Madawaska. Il a déjà été ouvert dix milles de ce chemin, et la construction des dix autres milles a été donnée à l'entreprise.

Cette route est sous la surintendance de M. John A. Snow, qui rapporte que les terres sont généralement d'une excellente qualité et offrent de grandes facilités à la confection de chemins, la contrée étant fertile et propre à la colonisation. L'arpentage de toutes les terres, jusqu'à la route d'Hastings, est maintenant terminé—distance 72 milles—dont 60 milles sont à travers des terres propres à la colonisation.

La confection de ce chemin ouvrira à la colonisation une immense étendue d'excellente terre, et ne coûtera pas plus de £100 par mille, y compris tous les ponts.

ROUTE DE MUSKOKA.

Une autre route sur laquelle partie de l'octroi législatif est dépensés est la route de Muskoka, qui devra partir de la tête de la navigation du lac Couchiching à un endroit appelé Washago Mills et aller aux grandes chutes de Muskoka, où il croisera la ligne appelée ligne de Bell, le long de laquelle on projette de construire une grande route qui ira vers l'est depuis le lac Muskoka jusqu'à ce qu'elle rencontre la route d'Ottawa à Opéongo, qui commence à la rivière Ottawa, et qui s'ouvre graduellement vers l'ouest.

Le contrat pour la construction d'un pont sur la Severn, et aussi pour la confection d'environ huit milles de chemin au nord du pont, a été donné, et l'on se propose d'en donner bientôt neuf milles de plus. Il sera terminé dix milles de chemin au 1er juillet.

Il a été exploré une quantité de bonnes terres bien plus grande qu'on ne l'espérait.

Cette route conduira les colons par l'ouest à une bonne région de pays située entre la baie Georgienne à l'ouest, et la pointe de l'Ottawa où débouche la route d'Opéongo à l'est, ce qui complètera les grandes routes qui, suivant la direction nord, étaient destinées à percer et ouvrir cette grande région.

ROUTE DE FRONTENAC A MADAWASKA.

Cette route, commencée au lot No. 11 de la seconde concession d'Hinchinbrooke, a été achevée sur une distance d'environ 26 milles, et c'est aujourd'hui une excellente route d'été.

Les townships des deux côtés sont offerts en vente au bas prix de 4s l'acre, et avec les avantages qu'offrent cette route, une vaste étendue de pays au nord de Kingston sera immédiatement colonisée et mise en culture.

ROUTE D'ELZEVIR A KALADAR.

Depuis le dernier rapport, on a fait de cette route un excellent chemin sur tout son parcours (15 milles) commençant au village de Troy et croisant la route d'Addington, à Kaladar, ce qui donne aux colons un facile accès aux moulins et aux magasins d'Hastings.

La construction de cette route a été la cause de la colonisation de plusieurs milliers d'acres de terre qui étaient inaccessibles auparavant, et, comme toutes les autres routes de colonisation, il a donné une valeur aux terres qui n'en avaient pas, et a considérablement augmenté la valeur de celles qui sont bonnes.

ROUTE DE KINGSTON A PERTH.

Cette route, qui conduit de Kingston à Perth, passe à travers une grande étendue de terres de la couronne qui étaient demeurées invendables, et une aide de £1500 en tout, a été donnée pour permettre d'ouvrir ce chemin à travers cette région inculte, afin de la faire ouvrir et vendre.

SOMMAIRE DES ROUTES ET DÉPENSES SUR ICELLES.

Le nombre total de milles de chemin faits dans le Haut-Canada au moyen d'octrois de la législature, pour les fins de la colonisation, est de 382 $\frac{3}{4}$, savoir :—

	Routes.	Milles d'hiver.	Milles d'été.	Coût approximatif.	
				£	s. d.
1	Collingwood à Meaford.....	19	..	1623	15 1
2	Hastings.....	..	68 $\frac{3}{4}$	8232	13 6
3	Addington.....	..	56	8263	9 4
4	Frontenac à Madawaska.....	..	26	2440	0 0
5	Elzevir à Kaladar.....	..	15 $\frac{3}{4}$	1304	0 0
6	Bobcaygeon.....	..	15	2625	8 6
7	Elma.....	7 $\frac{3}{4}$..	578	0 0
8	Elma à Mornington.....	12	..	500	0 0
9	Elora à Saugeen.....	..	78	5772	0 0
10	Woolwich à Huron.....	..	29	2146	0 0
11	Durham.....	..	1 $\frac{3}{4}$	111	0 0
	Chemin d'été.....	..	289 $\frac{3}{4}$		
	Chemin d'hiver.....	..	38 $\frac{3}{4}$		
	Les routes ci-dessous sont sous la surintendance de M. Gibson.		327 $\frac{3}{4}$	33591	6 5
12	Route d'Ottawa à Opéongo (milles achevés).....	..	44 $\frac{1}{2}$	5696	15 9
13	Chemin latéral d'Opéongo, (sous contrat) sous la surintendance de M. A. J. Russell.....	13	..	1000	0 0
14	Route du Mississippi.....	..	10	1500	0 0
15	Do do sous contract.....	10	..	1500	0 0
16	Route de Kingston à Perth, aide donnée—nombre de milles pas constaté exactement, variant de 15 à 20, disons.....	18	..	1500	0 0
			423 $\frac{3}{4}$	£41788	2

Les rapports de MM. Gibson et Russell sur l'état de ces routes se trouvent ci-joints, ainsi que leurs comptes et pièces justificatives soumis à l'auditeur des comptes publics.

L'expérience nous enseigne maintenant que les immigrants nouvellement arrivés, inhabitués à l'usage de la hache, et ignorant aussi les effets de notre climat et de la rotation des récoltes, n'ont que peu de chance de succès immédiat en s'établissant sur des terres incultes, à moins qu'ils n'aient un capital suffisant pour employer des ouvriers, ou pour payer pour la première année d'expérience que d'autres peuvent leur donner. Les immigrants nouvellement arrivés, avec des moyens limités, devraient être avertis des difficultés qu'ils auront à combattre, et ils devraient être encouragés à s'engager chez les cultivateurs du pays pendant une saison ou à peu près, plutôt que d'entreprendre de cultiver eux-mêmes sans expérience. La main-d'œuvre, bien qu'elle ne commande pas aujourd'hui les mêmes prix que durant les quatre ou cinq dernières années, est, comparée aux prix payés il y a dix ans, très élevée : et ceux mêmes qui sont le plus ignorant des coutumes du pays, peuvent facilement trouver de l'emploi s'ils veulent travailler, et peuvent avoir de huit à dix piastres par mois, avec une aussi bonne nourriture et un aussi bon logement que leurs maîtres.

BUREAU DES ARTS ET MANUFACTURES.

L'on s'est souvent plaint que l'on donnait trop d'attention à l'agriculture et que l'on négligeait les arts et les manufactures, et que l'on n'avait pas montré

autant de zèle à stimuler les efforts des artisans et des mécaniciens, au moyen de prix et de distinctions accordés sur le principe de ceux offerts aux cultivateurs.

Pour remédier à cela, il a été introduit plusieurs clauses dans l'acte 20 V. c. 32, en établissant le bureau des arts et manufactures dans les deux sections de la province, leur donnant des pouvoirs spéciaux, et en reliant avec eux les instituts des artisans dans les deux provinces, en ayant un délégué de ces instituts pour tous les 20 artisans-travailleurs qui auront payé une souscription de 5s., et aussi en autorisant un membre de la chambre de commerce du Haut et du Bas-Canada à être accrédité auprès du bureau des arts dans chaque province.

Pour encourager et aider ces bureaux, la législature a voté, durant la dernière session, une somme de £250 à chacun. Les bureaux n'ont été qu'un peu plus qu'organisés, mais leurs membres font tous leurs efforts pour leur donner l'importance et l'utilité que la législature avait en vue, et dans ce but il y a eu des réunions régulières-auxquelles des sujets appropriés ont été discutés, et auxquelles les arrangements nécessaires ont été faits. Les bureaux se proposent d'établir des musées et des bibliothèques de consultation, avec des échantillons des richesses minérales et végétales du Canada, de toutes les substances indigènes d'une valeur économique, des modèles de machines et de nouvelles inventions, etc., etc. Ils se proposent aussi d'établir une école de dessin et d'offrir des prix pour les meilleurs essais sur les diverses branches des arts et des manufactures.

Le manque de logement dans la bâtisse maintenant occupée par ce département rendant impossible l'arrangement des nombreux modèles d'inventions et de la précieuse bibliothèque offerte par les commissaires des brevets royaux de Londres, de manière à en permettre l'accès au public, le ministre de l'agriculture les a confiés temporairement à la garde du bureau de Toronto, où ils sont maintenant arrangés dans des salles spacieuses, ouvertes au public de 10 h. A. M. à 3 h. P. M. chaque jour. Il y a aujourd'hui en possession de ce corps plus de 300 modèles d'inventions, 137 volumes folio de dessins de brevets anglais, et 130 volumes octavo royal de descriptions de ces dessins, et divers autres ouvrages appartenant à ce département.

IMMIGRATION.

Relativement à l'immigration, on trouvera d'amples détails sur le nombre, l'état, la nationalité, etc., des immigrants, dans le rapport de M. Buchanan, qui a été soumis à la chambre d'assemblée. Un grand nombre de personnes dont on n'avait pas besoin, ou qui, parce qu'elles avaient appris des branches particulières d'états particuliers, qu'elles étaient seules capables de pratiquer, n'avaient aucune chance de réussir ici, étant venues en ce pays dans le cours de l'année dernière, le ministre de l'agriculture a cru nécessaire d'envoyer une circulaire à toutes les municipalités, leur demandant leur opinion sur la classe de personnes dont on a besoin. Aux questions de la circulaire, il été reçu 154 réponses—143 du Haut-Canada, et 11 du Bas-Canada, et il y en a probablement encore 200 à recevoir. Le nombre total demandé jusqu'au 18 mars est de 15,115, dont environ 9,000 sont des ouvriers agricoles et des servantes, et 3,000 garçons et filles. Ceux-ci sont, comme de raison, à part les immigrants qui peuvent venir dans le but de s'établir sur des terres. Ces 15,000 personnes, avec leurs familles, portent probablement à 30,000 le nombre de ceux que l'on a encouragé à immigrer, et que l'on a essayé de placer dans le pays au moyen de la circulaire et des réponses, indépendamment de celles qui peuvent venir rejoindre des parents, ou qui ne font que passer à travers le Canada pour se rendre aux Etats de l'Ouest. Le ministre de l'agriculture prend des mesures pour empêcher les immigrants de se rassembler et de rester oisifs dans les villes, en les envoyant dans les localités où leurs services sont requis.

Avis a été reçu que plusieurs milliers de Norvégiens et d'Allemands doivent arriver à Québec, et il est à espérer que beaucoup d'entre eux seront induits à adopter le Canada pour patrie. La colonisation de quelques localités distinctes portera sans doute un grand nombre de leurs compatriotes à les suivre—l'absence de personnes parlant leur langue étant d'abord la plus grande difficulté à vaincre.

Les Norvégiens paraissent être particulièrement aptes à s'établir au Canada, parce que l'abondance des bois, les pêcheries, et le climat conviennent parfaitement à leurs habitudes, à leurs goûts et à leurs occupations, et on les a trouvés être des colons industriels et paisibles.

Que l'émigrant se propose de s'établir en Canada ou qu'il cherche une patrie dans les États de l'Ouest, la route de l'Ancien Monde, par Québec, et à travers le Canada, est aujourd'hui, sans aucun doute, la préférable. Les règlements qui existent pour la protection des émigrants, et les facilités offertes pour les transporter à travers le Canada, sont sans égaux. Débarqué à Québec, il peut poursuivre son voyage sans interruption jusqu'à Chicago par eau ou par chemin de fer, à son choix,—et arrivé à Toronto il peut choisir sa route et poursuivre par eau, ou par eau et chemin de fer; les arrangements pris pour établir une ligne de steamers à hélice entre Collingwood et Chicago durant la prochaine saison, offrent un moyen de transport d'une grande valeur à l'émigrant, et combinent en même temps la vitesse et la sûreté, et la jouissance qu'offre naturellement le passage sur les magnifiques lacs du Nord.

INSTITUTS D'ARTISANS ET ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÈQUE.

Le ministre de l'agriculture, afin de s'assurer si les instituts d'artisans et les associations de bibliothèque dans la province, étaient constitués et fonctionnaient conformément à l'acte 14 et 15 Vict., ch. 86, (qui exige, entre autres dispositions, que chaque institut aura dix membres, et qu'il possèdera comme tel institut, en argent ou en valeur, afin d'être légalement organisé, la somme de £25 courant), a envoyé une circulaire à chaque institut et association dans la province, priant le président de répondre à certaines questions, dont une liste se trouve ci-jointe

Le nombre d'instituts d'artisans et d'associations de bibliothèque qui reçoivent de l'aide du gouvernement est d'environ 143. Sur ce nombre, 49 seulement ont jusqu'à présent répondu à la circulaire, et un de ces 49 paraît ne s'être pas conformé à la loi, en ne montrant pas qu'il avait aucun argent ou aucune valeur d'argent en sus de l'octroi législatif de £50.

Le ministre a, sous ces circonstances, cru de son devoir de recommander la passation d'un ordre en conseil pour qu'avis public soit donné que ceux des instituts ou des associations qui n'auront pas répondu, d'une manière satisfaisante, avant le 10 mai prochain, à la liste de questions qui leur auront été envoyées, ne recevront pas l'octroi annuel de £50.

L'octroi total annuel aux instituts d'artisans et aux associations de bibliothèque est de £7,300, et il est à désirer que cette somme soit dépensée pour les fins auxquelles elle était destinée par la législature. Le nombre de membres dont il est fait rapport comme faisant partie des 48 instituts est de 6971 (moyenne 143.) Le nombre de volumes, indépendamment des journaux et des publications périodiques, est de 42,172, (moyenne 892.) Le nombre de volumes ajoutés l'année dernière est de 59,226 (moyenne 1,208 pour chaque institut.) Les noms de ceux des instituts qui ont répondu aux questions jusqu'à cette date sont donnés dans la table ci-jointe.

Depuis que ce qui précède est écrit, douze autres rapports ont été reçus; (pour les détails, voir l'appendice.)

BUREAU DES BREVETS.

Le nombre de brevets d'invention accordés par ce département augmente constamment. 115 ont été accordés durant l'année dernière, sur lesquels les honoraires payés se sont élevés à la somme de £601 13s. 10d.

Il est à désirer que les spécifications et les dessins des différentes inventions canadiennes, maintenant sous brevet, soient publiés de la même manière que la chose se fait en Angleterre et aux Etats-Unis, et que la publication en soit continuée chaque année, ou tous les deux ans, à mesure que les brevets seront accordés. Il n'a pas encore été publié de document de cette nature, et plusieurs de ces inventions font preuve de talent et d'habileté très honorables pour la province. Après les premiers frais de publication de ceux qui existent déjà, le coût annuel de publication sera insignifiant.

Les spécifications et les dessins de tous les brevets accordés en Angleterre et aux Etats-Unis sont annuellement présentés à ce département par les commissaires royaux des brevets à Londres, et par le bureau des brevets à Washington, et ils forment déjà une bibliothèque de consultation considérable et précieuse. Ils s'attendent naturellement que le Canada leur rendra cette faveur, et il est de toute manière à désirer que le bureau soit en position de le faire.

MANUFACTURES.

Le département a pris des mesures pour obtenir un état certain des immenses pouvoirs d'eau du Canada, et de tous les détails utiles qui se rattachent aux localités dans lesquelles ils sont situés, afin d'exposer les faits à la connaissance générale ici et à l'étranger.

Nous avons ici la matière première dans nos pouvoirs d'eau, dans toutes les substances nécessaires à la construction de bâtisses et de mécanismes convenables, en main-d'œuvre, en laine, en lin et chanvre, si ces productions étaient stimulées par la demande, et il est constaté que l'on peut faire venir le coton dans les villes de Montréal et d'Ottawa à aussi bas prix qu'à Lowell.

L'on espère qu'en faisant connaître ces grandes sources d'industrie le capital et la main-d'œuvre qui sont nécessaires pour leur donner de l'activité seront attirés dans le pays.

Les bureaux des arts et des manufactures ont déjà demandé des essais sur le sujet des manufactures qui existent dans la province et l'on espère que par l'entremise de ces corps on pourra constater exactement les progrès faits chaque année dans ces branches d'industrie. Comme on l'a déjà dit, il est très difficile d'obtenir des réponses convenables aux questions et des renseignements nécessaires à la compilation de statistiques correctes sur plusieurs sujets dont il est question dans ce rapport, dont la présentation à la législature a été différée aussi longtemps dans l'espoir que de nouveaux faits pourraient venir au jour.

Le tout respectueusement soumis.

P. M. VANKOUGHNET,
Ministre de l'agriculture.

Bureau de l'agriculture et des statistiques.
1er mai 1858.

NOTE.—(Conformément à la recommandation du comité des impressions, l'appendice à ce rapport n'est pas imprimé pour l'usage des membres.)

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES.

TORONTO, janvier 1858.

MONSIEUR,—Vous voudrez bien fournir à ce département des réponses aux questions écrites sous les différents titres classifiés ci-dessous.

Votre obéissant serviteur,

P. M. VANKOUGHNET,
Ministre de l'agriculture, etc.

Au président de l'institut des artisans de

LISTE DES MEMBRES	Combien y a-t-il de membres sur votre liste ? Combien y en a-t-il qui se sont agrégés durant l'an dernier ? En quelle proportion sont les artisans travailleurs ?
BIBLIOTHEQUE	Combien de volumes ? Combien a-t-il été ajouté de volumes durant l'an dernier ? Quel est le nombre des membres qui prennent des livres ? Combien est-il sorti de volumes durant l'an dernier ? Pendant quelles heures est-elle ouverte ?
CHAMBRE DE LECTURE	Quelles sont les heures d'ouverture ? Les journaux et les publications périodiques reçus ? La moyenne de ceux qui la fréquentent ?
LECTURES	Combien en a-t-il été fait durant l'an dernier ? Lecteurs et sujets ? Auditoire nombreux ou autrement ?
CLASSES	Y en a-t-il en opération, et si oui, quelle espèce d'instruction ?
FINANCES	Recettes durant l'année, quel montant y est donné ? Dépenses durant l'année, quel montant ? Principaux items de dépenses ? Montant de la souscription annuelle des membres ? Valeur totale de la propriété de toute sorte possédée ?
BUREAU DES ARTS ET MANUFACTURES.	Avez-vous joint le bureau des arts, etc. ? Si non, pourquoi ?

Noms des instituts d'artisans et des associations de bibliothèque qui ont fait rapport au bureau de l'agriculture et des statistiques jusqu'au 30 avril 1858, en réponse à la circulaire précédente.

Nom de l'institut.	Nombre de membres rapportés.	Nombre de volumes dans la bibliothèque.	Nombre de volumes ajoutés l'année dernière.	Nombre de membres qui prennent des livres.	Nombre de volumes sortis l'année dernière.	Valeur totale de toutes sortes de propriétés.	Observations.
						Dollars	
1. Aurora.....	40	259	77	34	326	260	
2. Barrie.....	50	300	60	30	284	900	
3. Belleville.....	126	420	..	46	264	436	
4. Berthier.....	55	248	39	55	186	280	
5. Brantford.....	145	1236	133	103	2420	1320	
6. Brockville.....	86	800	16	35	204	1000	
7. Cobourg.....	87	387	62	..	633	700	
8. Dundas.....	96	1650	21	70	2150	1400	
9. Dunnville.....	100	948	50	64	525	600	
10. Fonthill.....	58	1006	200	58	1578	1400	
11. Galt.....	118	950	100	90	500	1000	
12. Goderich.....	141	717	100	64	..	920	
13. Guelph.....	135	2018	35	135	1531	1600	
14. Hamilton.....	630	1129	..	337	2320	1500	
15. Hamilton Association.....	347	1378	89	306	3300	2000	
16. Hemmingford.....	56	401	91	56	634	336	
17. Iberville.....	43	900	300	43	800	2560	
18. Laprairie.....	65	964	42	65	641	1344	
19. L'Orignal.....	30	800	Accès à la bibliot. du town.
20. Milton.....	75	307	47	60	711	598	
21. Mitchell.....	81	444	152	70	784	580	
22. Montréal.....	994	2442	207	662	5562	40604	
23. Montréal, Institut canadien	690	3043	241	460	3788	10400	
24. Newmarket.....	157	100	Biblio. établie en nov. 1856.
25. Niagara.....	85	922	167	78	2460	1200	
26. Oakville.....	70	850	26	50	..	1000	
27. Ottawa.....	279	1252	200	250	3168	3424	
28. Paris.....	162	858	..	87	1000	300	
29. Perth.....	83	689	..	63	430	1100	
30. Picton.....	100	561	50	45	354	3000	
31. Port Hope.....	134	553	110	74	768	685	
32. Port Sarnia.....	80	103	8	10	220	2200	
33. Québec.....	94	2150	45	70	900	3000	
34. Renfrew.....	33	616	112	32	632	712	
35. Richmond, Canada Est....	32	329	180	52	500	500	
36. Smith's Falls.....	56	924	110	56	1370	1000	
37. Stantead.....	65	682	282	..	1290	714	
38. St. Catharines.....	111	1136	356	50	1560	2000	
39. St. Césaire.....	47	430	53	42	200	300	
40. St. Hyacinthe.....	62	300	200	45	200	3200	
41. St. Léon.....	33	218	13	33	..	236	
42. St. Thomas.....	100	900	46	69	731	1250	
43. Stratford.....	60	780	130	57	631	1900	
44. St. Vincent de Paul.....	24	Désignée comme association [charitable.
45. Toronto.....	780	3782	288	630	14156	19250	
46. Varennes.....	24	325	19	24	300	500	
47. Waterdown.....	27	727	77	27	500	1000	
48. Woodstock.....	40	1048	55	40	400	1800	
49. Yamachiche.....	30	150	50	100	
Total.....	7016	42232	4639	4731	61411	123003	

Noms des instituts d'artisans, etc.—(Fin.)

Nom des instituts.	Nombre des membres rapportés.	Nombre de volumes dans la bibliothèque.	Nombre de volumes ajoutés l'année dernière.	Nombre des membres qui prennent des livres.	Nombre de volumes sortis l'année dernière.	Valeur totale des propriétés de toutes sortes.	Observations.
Reçu depuis le 3 avril.						Dollars	
50. Kingston.....	180	1923	198	102	1516	2200	
51. Prescott.....	148	171	96	150	
52. Chambly.....	71	455	137	65	610	700	
53. Institut Canadien Québec..	271	4875	400	271	1425	3718	
54. Ins. catholi. romain, Québec.	614	1110	106	460	2500	..	
55. Thorold.....	110	210	110	
56. St. Andrews.....	90	512	..	80	700	..	
Total jusqu'au 30 avril, 1858.	8500	51488	5576	5709	68162	129881	
57. Brampton.....	50	360	100	45	150	800	
58. Cayuga.....	78	50	50	15	20	100	
59. Fergus.....	52	550	550	30	105	480	
60. Lindsay.....	44	160	Institut nouveau.
61. Norval.....	58	375	..	56	..	820	
Total jusqu'au 4 mai 1858.....	8780	52823	6276	5855	67437	132241	

Rapport de David Gibson, écr., sur l'état actuel des chemins faits à même le fonds de colonisation et d'amélioration.

L'hon. P. M. Vankoughnet,
Ministre de l'agriculture,
Toronto.

WILLOWDALE, 23 mars 1858.

MONSIEUR,—Relativement aux comptes des dépenses faites par moi sur les chemins et les ponts dans le Haut-Canada, sous ma surveillance, durant l'année 1857, je me permettrai de faire quelques courtes remarques sur ceux de ces travaux qui paraissent mériter mention. En le faisant, il peut être bon de suivre la classification faite dans mes comptes, et en conséquence je mentionnerai :

SEC. I. LES CHEMINS, ETC., FAITS A MEME LE FONDS D'AMELIORATION ET LES OCTROIS DE COLONISATION.

No. 1. Chemins d'Elora à Saugeen.

A la date de mon dernier rapport, deux ouvrages restaient inachevés : 1o. L'approche du pont de la Saugeen, dans le township de Saugeen ; et 2o. Le nivellement du côteau de Craig, entre ce township et Arran. Le premier est terminé depuis quelque temps, le second est encore inachevé. Le contrat avait été pris à très bas prix, et si l'entrepreneur eut été forcé et eut abandonné l'ouvrage, il aurait fallu l'adjuger de nouveau à un prix plus élevé. Comme le parcours du chemin n'a pas été arrêté, j'ai pensé qu'il valait mieux lui donner du temps. L'ouvrage sera terminé aussitôt la saison des pluies passée.

Cela terminera le chemin tel que projeté d'abord ; mais comme je le disais dans mon dernier rapport, il devrait y être fait beaucoup de drainage, au sud du chemin de Durham, pour emporter les eaux de surplus dans les terrains bas à travers lesquels il passe.

2. *Chemin de Durham.*

La partie de ce chemin située dans le township d'Osprey était, lors de mon dernier rapport, la seule qui fut encore inachevée. Depuis, elle a été déblayée et fascinée suivant les termes du contrat, et en conséquence un chemin continu est maintenant ouvert et parcouru entre le lac Huron et Nottawasaga, d'où un chemin de jonction conduit aux stations de Nottawasaga et de Collingwood du chemin de fer d'Ontario à Simcoe et Huron.

3. *Chemin de Southampton à Goderich.*

Le chemin d'hiver est à peu près dans le même état qu'il était lors du dernier rapport. Le chemin de traverse qui était alors demandé dans Bruce a été fait, mais la partie dans Ashfield qui a été mal faite n'a pas été changée suivant les termes du contrat pendant ce temps, et en conséquence le paiement en est refusé à l'entrepreneur. Le pont sur la rivière Penchingon, à Kincardine, et le nivellement du coteau sur sa rive sud, restent encore à faire, et je conseillerais respectueusement que ces travaux fussent faits aussitôt que le fonds d'amélioration de Bruce sera capable d'en supporter la dépense. Jusqu'à ce que ces travaux soient complétés, le parcours de cette partie du chemin devient impossible, et il faudra faire un détour pour passer à travers le village de Penetangore.

4. *Chemin de Woolwich à Huron.*

Ce chemin est maintenant achevé entre la limite occidentale de Woolwich et la limite occidentale de Wallace, et entre le chemin de Southampton à Goderich et le lac Huron, étant tout ce qui a été auparavant donné par contrat. Il n'y a pas de chemin entre l'extrémité occidentale de Wallace et le chemin de Southampton à Goderich, et le besoin s'en fait vivement sentir, et il est demandé par les colons, qui n'ont aucun moyen de se rendre soit au moulin soit au marché. Jusqu'à ce que le tracé du chemin entre les dits points et la position du pont ou des ponts qui doivent être bâtis sur le Maitland, entre Turnberry et Wavanosh, soient déterminés, l'extrémité septentrionale du chemin entre Morris et Wavanosh ne peut être complétée, parce qu'il sera fait de manière à pouvoir profiter de ces ponts.

5. *Pont sur la rivière Maitland.*

La construction de ce pont était presque terminée à la date de mon dernier rapport, dans lequel il est dit que les murailles des ailes ont été temporairement recouvertes en planches, pour être plus tard remplacées par de la pierre. Cependant les entrepreneurs font rapport qu'ils n'ont pas réussi à trouver de la pierre qui puisse convenir, et le conseil du comté de Huron et Bruce consent volontiers à s'en passer, à de certaines conditions, et à accepter la couverture en planche. Il faut faire une légère addition à la couverture, et les murs ont aussi besoin aussitôt que le temps le permettra d'être rejointoyés. Le pont sera alors enlevé des mains des entrepreneurs.

Le déblai et le remblai des abords ont été malheureusement beaucoup plus difficiles et plus dispendieux qu'on ne s'y attendait, parce qu'on a rencontré un lit de sable mouvant. Les premiers entrepreneurs ont été incapables de continuer cette partie des travaux pour le prix qu'ils recevaient. Je reçus ordre de les décharger, et de faire un nouveau contrat pour l'ouvrage—ce que je fis au moyen d'annonces et de soumissions, à un prix beaucoup plus élevé. Cet ouvrage a donné beaucoup de trouble, mais il est maintenant bien avancé, et il sera achevé avec toute la diligence possible, aussitôt que le temps permettra d'en continuer l'opération.

6. *Chemin entre Carrick et Culross.*

Le contrat pour ce chemin est maintenant rapporté comme complété, mais il ne sera pas accepté avant que la terre soit asséchée, et qu'il ait été fait une inspection convenable du chemin de traverse qu'on y a fait.

7. *Chemin entre Elderslie, Sullivan et Holland, d'un côté, et Brant, Bentinck et Glenelg, de l'autre.*

1. ELDERSLIE A BRANT.

Ce chemin, ainsi qu'il en a déjà été fait rapport, a été complété comme on le désirait, mais le conseil du township d'Elderslie n'a pas encore tracé la déviation nécessaire pour éviter le côteau à l'extrémité occidentale du pont sur la rivière Saugeen. Pour aplanir ce côteau il faudrait faire des déboursés considérables, mais il faut ou en venir là ou faire la déviation tracée, pour que le parcours du chemin soit continu. Si cette déviation n'était pas faite, le chemin serait coupé par le côteau, et il serait impossible de le parcourir avec des wagons.

2. SULLIVAN A BENTINCK.

L'aplanissement nécessaire sur ce chemin à la date de mon dernier rapport est maintenant terminé, mais il reste encore à faire quelques fossés pour égoutter l'eau et assécher le terrain.

3. HOLLAND A GLENELG.

La portion de ce chemin qui fait le tour du lac qui croise la ligne entre ces townships, a maintenant été établie par le conseil du township d'Holland, et les travaux nécessaires à l'achèvement du chemin depuis le point où il se termine maintenant, à l'ouest du lac, jusqu'au chemin de Toronto à Sydenham, doivent être annoncés immédiatement et donnés à l'entreprise.

8. *Chemin entre Arthur et Minto, d'un côté, et Peel et Maryborough, de l'autre.*

Le détour nécessaire sur ce chemin à Four-mile Creek est terminé, et le chemin est maintenant ouvert et parcouru.

9. *Pon's sur la Saugeen à Walkerton et à Havns, sur le chemin de Durham.*

Ces ponts ne sont pas terminés suivant les termes du contrat. Il est survenu quelques difficultés entre l'entrepreneur et sa caution, et le premier ayant abandonné les travaux, ou refusé de les continuer, le dernier est maintenant en frais de les terminer. Il y a bien peu de chose à faire.

10. *Chemin du coin sud-ouest de Proton au chemin d'Elora à Saugeen, dans Minto.*

Le contrat pour faire le déblayage et le fascinage de la partie de ce chemin entre Egremont et Arthur est terminé, et il a été construit un pont solide sur la branche sud de la Saugeen, à l'endroit où elle coupe le chemin. Il reste encore à faire quelques fossés sur le terrain bas à travers lequel passe le chemin.

Il a été construit un autre pont solide sur la même rivière, à l'endroit où elle coupe encore le chemin dans Normanby. Le chemin à travers ce township et Minto a presque tout été déblayé, et le bois mis en billots, et il a été fait quelque fascinage. Ce qui reste à faire de la coupe du bois, de sa mise en billots, du fascinage, et de l'aplanissement de quelques petits monticules, sera terminé de bonne heure cet été, et le parcours entier du chemin sera ouvert aux voyageurs.

11. *Chemin entre Turnberry et Howick.*

Le déblayage et le fascinage de la ligne entre ces townships, pour compléter la communication entre le chemin de Durham et le chemin de Woolwich à Huron, ont été donnés en janvier dernier, et il a été en même temps contracté

pour la construction d'un pont sur la rivière Maitland. Les travaux, qui devront être terminés au premier janvier prochain, sont maintenant en voie d'accomplissement. Lorsque le chemin sera terminé, il y aura une ligne continue depuis le village d'Harpurhay, sur le chemin de Huron, jusqu'à l'embouchure de la rivière Saugeen, à Southampton.

12. *Chemin à travers Kinloss.*

Le déblayage et le fascinage de ce chemin ont été donnés en septembre dernier, et les travaux commencés depuis quelque temps sont bien avancés. Cette ligne ouvre une communication directe entre le chemin de Durham et Greenwich. Cette ligne et le chemin entre Turnbury et Howick sont tous deux d'une grande importance pour les colons établis le long de cette ligne et pour le public en général.

J'en suis maintenant rendu aux

II. CHEMINS ETC., FAITS A MEME LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.

1. *Chemin de Collingwood à Meaford.*

Depuis la date de mon dernier rapport, le fascinage, etc., sur ce chemin, qui a été fait d'une manière imparfaite, a été changé pour correspondre aux termes de la spécification; et un montant additionnel de plus de £250 a été dépensé pour déblayer tout le chemin sur une largeur de soixante-six pieds, et pour fasciner certaines portions qui avaient été laissées inachevées. On peut dire que le chemin est maintenant déblayé et fasciné sur toute sa longueur, mais il n'en est pas moins essentiellement qu'un chemin d'hiver, et tout à fait impraticable pour les wagons et autres voitures à roues au printemps et en automne. Il côtoie la rive du lac, au pied du côteau qui le borde, et l'eau qui descend des terrains élevés tient toujours le chemin dans un état d'humidité. Pour en faire un bon chemin, il faut absolument qu'il soit fait un assèchement considérable, et comme c'est un chemin très important, je recommande respectueusement que cet assèchement soit fait.

2. *Chemin d'Hastings.*

Ce chemin qui commence à l'établissement près de l'endroit appelé "Pont de la veuve Kellar," dans le township Madoc, a été fait, sur la ligne entre les cinquième et sixième concessions, dans une direction nord à travers Madoc, Tudor, etc., sur la ligne d'exploration d'Elmore, jusqu'à une distance d'environ 68½ milles de l'endroit d'où il part, et à environ quatre milles en deça de la rivière Madawaska, et à dix milles de la ligne de Bell. Le tout a été fait par contrat, à certains taux par mille, d'abord comme chemin d'hiver et plus tard comme chemin d'été, avec tous les ponts nécessaires sur les courants d'eau qui le croisent. Le feu qui a dévasté le pays a fait un dommage considérable à certaines portions du chemin, et un pont construit sur la branche York de la rivière Madawaska a été emporté pendant les inondations de cette rivière, et il a fallu le reconstruire. Le coût total des travaux, y compris toutes les réparations, l'enlèvement du fascinage, du pont, etc., a été de £8,232 13s. 6d. L'étendue des divers genres de travaux faits sur ce chemin n'a pas été estimée, parce que l'ouvrage ayant été donné à certains taux par mille, il n'en a pas été fourni de mesurage ou d'état détaillé. Le chemin est maintenant praticable pour des wagons chargés ou autres voitures à roues.

3. *Chemin d'Addington.*

Ce chemin commence dans le township de Sheffield, à un point où la ligne, entre ses troisième et quatrième concessions, est croisée par celui qui passe entre les lots quinze et seize, et il court dans une direction nord à travers ce township

et les townships de Kaladar, Anglesea, etc., jusqu'à la rivière de Madawaska, près d'un endroit appelé "La ferme de Hyde," où l'on a construit un pont. La longueur du chemin est d'environ cinquante-six milles. Il fut en premier lieu tracé comme chemin d'hiver, mais il a été depuis beaucoup amélioré, et on en a fait un bon chemin d'été qui permet le passage des wagons en toute saison. Pour les premiers seize milles ce chemin passe à travers une succession de plateaux granitiques tout à fait impropres à la culture, et c'est avec des dépenses considérables qu'il a été fait en premier lieu comme chemin d'hiver; mais dans l'été de 1856 un incendie ravagea cette portion, et détruisit le fascinage, etc., qui y avait été fait, et le rendit tout à fait impraticable. Il a été depuis complètement réparé et fait d'une manière plus solide et plus durable, à des frais très considérables. Le pont construit sur la rivière Madawaska a aussi malheureusement été détruit et a été depuis remplacé par un autre. Le coût total a été de £8,263 9s. 4d. Ce qui suit est la description des travaux sur le chemin. Le chemin est ouvert sur soixante-six pieds de largeur pour les premiers seize milles, et déblayé sur quarante. Les quarante milles qui restent sont ouverts sur une largeur de quarante pieds, et généralement déblayés comme ci-dessus. 2,121 perches ont été fascinées sur une largeur de seize pieds, et un espace de huit pieds a été nivelé en égalisant le dessus des billots. Il a été fait 3,036 pieds de pont, de seize pieds de largeur, et nivelés aux traverses. Ceci est à part du pont de Madawaska, qui a 180 pieds de long. 1,254 perches ont été couvertes d'un lit de pierres sur une largeur de douze pieds et sur une épaisseur d'un pouce, et aussi recouvertes avec de la terre. Le déblai et l'aplanissement pour les premiers seize milles sont sur une largeur de vingt pieds; il reste une balance de seize milles, et le chemin a été égoutté partout où il a été nécessaire et praticable. On a pris de la terre de dessus les côteaux pour combler les cavées et en rendre la montée plus facile, et on a construit des murs en pierre, quand on a pu s'en procurer, le long des côteaux, et on s'est servi de bois dans les autres cas.

4. *Chemin d'Elzevir à Kaladar.*

Ce chemin est maintenant terminé pour servir comme bon chemin d'été, avec tous les ponts nécessaires. Commençant au village de Troy, dans Elzevir, il passe à travers le village de Flinton, dans Kaladar, et traverse le chemin d'Addington dans le township du même nom. Il forme ainsi une jonction et une communication facile entre le chemin d'Hastings et celui d'Addington. Sa longueur est d'environ 15 milles. Il a été fait par contrat à certains taux par mille,—en premier lieu comme chemin d'hiver, et subséquemment comme chemin d'été; les ponts qui y ont été construits l'ont été par contrat.

5. *Chemin de Frontenac à Madawaska.*

Ce chemin, commençant au lot No. 11, dans la deuxième concession du township d'Hinchinbrooke, est maintenant fait sur une distance d'environ 26 milles, dans une direction nord, comme bon chemin d'été. Tous les ponts sur cette longueur ont été construits, le fascinage posé, et les irrégularités du terrain aplanies. L'ouvrage fait sur le chemin est comme suit: déblayé et égalisé, environ 26 milles; fascinage, 845 perches; ponts 96 perches; munies de barrières, 20 perches. Le montant dépensé est de £2,200.

6. *Chemin de Bobcaygeon.*

Ce chemin a été beaucoup avancé durant l'année dernière. Il est maintenant fait en bon chemin d'été depuis Bobcaygeon jusqu'à la rivière au Brûlé, sur le derrière du township de Galway. Jusqu'à présent le chemin a coûté cher, mais maintenant qu'on est parvenu au bon terrain, il y a lieu de croire que le coût en sera considérablement diminué. Les travaux exécutés au 31 décembre dernier étaient comme suit: abattu et déblayé, 15 milles et 5 chaînes, sur une largeur de

24 pieds ; entaillé, $14\frac{1}{2}$ milles, sur une largeur de 66 pieds ; essouché et aplani, $14\frac{1}{2}$ milles, sur une largeur de 10 pieds ; fasciné, 775 perches ; ponts, 41 perches ; abattis et déracinage des broussailles, à part d'autre ouvrage, 2 milles. Le montant dépensé est de £2,625 8s. 6d.

7. *Chemin dans Elma.*

Ce chemin est sur la ligne entre les lots 15 et 16 dans le township, et est une portion du chemin en gravier qui conduit du village de Mitchell au chemin de Woolwich à Huron, maintenant en voie de construction. Il a été ouvert et déblayé sur une étendue de $7\frac{1}{2}$ milles, à partir du chemin de Woolwich à Huron, qui est la frontière nord du township, et il y a été construit un pont solide sur la rivière Maitland, dans la treizième concession.

8. *Chemin entre Elma et Mornington.*

C'est une partie du chemin entre ces townships et les townships de Wallace et Maryborough, spécifié dans l'ordre en conseil du 11 janvier 1856. Les broussailles ont été enlevées entre Elma et Mornington, et il y a été fait du fascinage pour un montant de £500 du fonds de colonisation, approprié à cet effet ; mais pour mettre le chemin en état d'être parcouru, il faut qu'il soit encore fait du fascinage sur une étendue considérable, et il y a encore £800 du fonds d'amélioration appropriés par l'ordre en conseil ci-dessus pour le chemin entier.

9. *Ligne de Bell.*

La portion de cette ligne de chemin qui se trouve entre la rivière Madawaska et le chemin d'Hastings a été donnée par contrat en novembre dernier, et est maintenant en voie de progrès. Le chemin doit être ouvert dans une direction nord jusqu'à un point près du lac Muskoka, appelé les Grandes Chutes, où il rencontrera le chemin de Muskoka, qui conduit de la fin de la navigation du lac Couchiching aux moulins de Washago.

10. *Chemin de Southampton à Goderich.*

Le petit octroi de £50 fait pour ce chemin est pour la réparation de cette portion qui se trouve au sud de l'extrémité du chemin d'hiver fait sous ma surintendance, et qui s'étend de la taverne de McKinnon à Port Albert, dans Ashfield. Les réparations étaient tout à fait urgentes, le chemin en cet endroit étant presque impraticable. Elles sont presque terminées.

11. *Chemin de Muskoka.*

On se propose de construire ce chemin depuis le pied de la navigation, aux moulins de Washago, à l'extrémité nord du lac Couchiching, jusqu'aux Grandes Chutes de Muskoka, où il tombe dans la ligne de Bell. Il a été tracé deux lignes d'essai pour ce chemin par l'arpenteur provincial ; l'une d'Orillia, et l'autre d'Atherly ; toutes deux aboutissant aux dites chutes. Mais comme il semble y avoir sur les deux beaucoup d'obstacles à surmonter, qui nécessiteront des déboursés considérables, j'ai reçu ordre d'examiner la localité, et d'essayer de trouver une ligne d'un coût moindre. J'ai donc fait une exploration du pays, sur une ligne à environ 13° nord à l'est des moulins de Washago jusqu'à ce que j'aie croisé la ligne de l'est d'Atherly, tirée par M. Unwin. Ce point d'intersection est à une distance d'environ neuf milles des moulins de Washago ; et sur ce parcours, quoiqu'il y ait plusieurs chaînes de rochers granitiques, je pense que le pays est propre à la colonisation. En faisant une légère déviation de la ligne où il est traversé par ces chaînes, on obtient une bonne ligne de chemin jusqu'à environ un demi-mille en-deçà de la ligne d'Atherly. De ce point je me propose de pousser mon exploration jusqu'aux chutes, aussitôt que la saison me le permettra.

En même temps, comme j'en avais reçu l'ordre, j'ai donné des contrats pour la construction d'un pont sur la rivière Severn, et pour faire une partie du chemin

sur le côté nord de cette rivière. La partie du pays qui se trouve entre la rivière Severn et les moulins de Washago, appartient au propriétaire de ces derniers, qui est sur le point d'établir un droit de passage de ces moulins au pont ; entre ces deux points il y a maintenant un chemin d'hiver. Quand elle sera tracée, cette partie du chemin sera donnée par contrat.

En choisissant le pied de la navigation du lac aux moulins de Washago, où il doit bientôt être construit un quai, pour le commencement de la ligne de chemin aux chutes de Muskoka, au lieu de commencer soit à Orillia ou à Atherly, on gagne à peu près douze milles de chemin.

Les chemins ci-dessus sont les seuls sur lesquels il semble nécessaire d'offrir quelques observations.

A la date de mon dernier rapport, les prix exigés pour travaux sur les chemins et ponts étaient très élevés. Depuis lors, il est survenu un grand changement. Les provisions et la main-d'œuvre sont à meilleur marché, et dans les nouveaux établissements, particulièrement, la rareté de l'argent dispose les colons à faire l'ouvrage à un prix beaucoup plus raisonnable qu'ils ne le faisaient il y a quelques années. Pour ces raisons, j'ai été dernièrement mis en état de donner des contrats à plus de 30 pour cent de moins que je ne le pouvais il y a douze mois. Ainsi donc, pour la même somme, je fais maintenant environ un tiers d'ouvrage de plus, et c'est alors évidemment le temps le plus favorable pour donner à l'entreprise les travaux qui doivent être accomplis.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

DAVID GIBSON,

Surintendant des chemins de colonisation.

APPENDICE.

ETAT approximatif des travaux exécutés dans les comtés suivants dans la section ouest du Haut-Canada, par David Gibson, surintendant des chemins de colonisation, jusqu'au 31 décembre 1857.

COMTÉS.	Ouverts.	Déblayé pour chemin d'hiver.	Fascinage.	Détaché, etc.	Déblai et remblai.	No. de souches déracinées.	Ponts complétés.	Ponts en voie de construction.
	Milles.	Milles.	Milles.	Milles.	Verges cubiques.			
1. Bruce.....	50½	37¼	20½	29½	23702	4937	13	2
2. Huron.....	26½	6	7½	5½	24960	5
3. Wellington.....	41½	4½	9½	1	3256	18	5
4. Grey.....	50½	10½	5½	11½	3182	1705	4
5. Waterloo.....	2	½	2891	9
6. Perth.....	18½	6½	4½	9	1	1
Total.....	187½	64½	47½	47½	57991	6678	28	3

COMPTE des dépenses sur chemins et ponts dans le Canada-Ouest, faites par
David Gibson, conducteur de chemins.

I.—DEPENSE A MEME LE FOND D'AMELIORATION ET LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.		£	s.	d.
1857.	1. Comté de Bruce.			
1 janvier.	Balance du dernier compte.....	3418	15	7
9 " "	Payé à Samuel T. Rowe, liquidation du contrat pour le chemin d'Elora à Saugeen, dans Elderslie.....	29	9	0
9 " "	" Wm. Johnson do do dans Brant.....	17	5	0
13 " "	" Nathaniel Barber do chemin de Sydenham à Southampton, dans Arran.....	7	12	4
3 fév....	" T. H. Clandinig, pour chemin entre Carrick et Culross.....	47	0	0
5 " "	" Donald Gillies, pour déblai sur le chemin de Southampton à Goderich, dans Kincardine.....	12	10	0
14 " "	" James Rae, liquidation du contrat sur le chemin d'Elora à Saugeen, dans Elderslie.....	2	11	3
2 mars ..	" T. H. Clandinig, pour chemin entre Carrick et Culross.....	75	0	0
6 " "	" Donald Gillies, liquidation du pontage et déblai sur le chemin de Durham, dans Kincardine.....	37	12	6
10 " "	" T. H. Clandinig, pour chemin entre Carrick et Culross.....	100	0	0
10 " "	" Joseph Bacon, pour abattre la côte de Craig, entre Arran et Saugeen, sur le chemin d'Elora à Saugeen.....	25	0	0
3 juin....	Do. do. do.....	30	0	0
3 " "	" John McNeil, liquidation du déblai, fossoyage, etc., sur le chemin d'Elora à Saugeen, dans Elderslie.....	7	1	4
7 août....	" T. H. Clandinig, pour chemin entre Carrick et Culross.....	75	0	0
7 " "	" Joseph Bacon, do donner la pente au coteau de Craig, sur le chemin d'Elora à Saugeen, entre Arran et Saugeen.....	20	0	0
8 sept....	" Donald Gillies, pour déblai sur le chemin de Southampton à Goderich, dans Huron.....	14	0	0
18 " "	" Mme. McPherson et fils, pour déblai sur le chemin de Woolwich à Huron, entre Huron et Ashfield, £18, dont moitié.....	9	0	0
3 oct....	" Donald Gillies, liquidation du déblai sur le chemin de Southampton à Goderich, dans Huron.....	23	11	10
3 " "	Do do do dans Kincardine.....	13	16	3
24 nov....	" Thomas Smith et autres, pour chemin entre les lots 10 et 11 dans Kinloss.....	70	0	0
25 " "	" Mme. McPherson et fils, do chemin de Woolwich à Huron, entre Ashfield et Huron, £31 19 5d., dont moitié.....	15	19	9
14 déc....	" Do liquidation do £10 11s. 3d., moitié..	5	5	8
31 " "	Proportion des dépenses de la direction.....	99	11	8
		£4156	2	2
1857.	2. Comté de Bruce.			
1 janv....	Balance du dernier compte.....	608	12	8
3 " "	Payé à W. P. et H. G. Farrell, pour ponts sur le Maitland, entre Colborne et Hallett, et avenues du dit pont Manchester.....	85	0	0
6 mars....	Do do do.....	50	0	0
27 " "	" James Dalton, par Jno. McKinnon, pour chemin de Southampton à Goderich, dans Ashfield.....	12	10	0
10 avril....	" MM. Ferrall, pour pont sur le Maitland et avenues du dit pont....	75	0	0
2 mai....	Do do do.....	60	0	0
16 " "	Do do do.....	40	0	0
1 août....	Do do do.....	75	0	0
18 sept....	" Mme. McPherson et fils, pour déblai sur le chemin de Woolwich à Huron, £18, dont moitié.....	9	0	0
3 oct....	" MM. Ferrall, nouvel acompte.....	13	0	0
" "	" John McRae, pour remblai au pont de Manchester.....	110	0	0
25 nov....	" Mme. McPherson et fils, pour £31 19s. 5d., dont moitié.....	15	19	8
" "	" John McRae, pour remblai au pont de Manchester.....	55	0	0
" "	" M. Robert McGee, liquidation d'ouvrage au do.....	5	0	0
25 déc....	" John McRae, liquidation do.....	24	0	0
14 " "	" Mme. McPherson et fils, liquidation du contrat.....	5	5	7
29 " "	" John McRae, pour remblai au pont de Manchester.....	52	0	0
31 " "	Proportion des dépenses de direction.....	107	0	0
		£1402	7	11

Compte des dépenses sur chemins et ponts dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

I.—DEPENSE A MEME LE FONDS D'AMELIORATION ET LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.		3. Comté de Wellington.		£	s.	d.	£	s.	d.	
1857.	Balance du dernier compte.....			228	18	0				
16 " "	Payé à G. et R. Bell, pour chemin à travers Minto, £5, dont moitié.....						2	10	0	
29 " "	" Parker Lowry, pour abattre la côte sur le chemin d'Elora à Saugeen, dans Maryboro'.....						1	6	1	
27 mars...	" Thomas Harrison, pour pont sur la branche sud de la Sau- geen, dans Normanby, £48, dont moitié.....						24	0	0	
	" " " pont entre Egremont et Arthur, £32, dont moitié.....						16	0	0	
	" Wm. Worling, liquidation de son contrat sur le chemin d'Elora à Saugeen, dans Peel.....						15	19	3	
	" James Scott, pour chemin entre Arthur et Egremont, £40, dont moitié.....						20	0	0	
2 mai....	" Q. Johnson, A. P., pour chemin entre Normanby et Minto, £8 10s., dont moitié.....						4	5	0	
3 juin....	" Miller et Anderson, pour déviation sur le chemin entre Arthur et Minto, et entre Peel et Maryborough.....						25	0	0	
3 " "	" Thomas Harrison, pour pont entre Egremont et Arthur, £15, dont moitié.....						7	10	0	
3 " "	" James Scott, pour chemin, £25, dont moitié.....						12	10	0	
3 " "	" G. et R. Bell, pour chemin dans Minto, £12 10s., dont moitié.....						6	5	0	
3 août....	" Thomas Harrison, pour pont entre Arthur et Egremont, £100, dont moitié.....						50	0	0	
7 " "	" Richard Hanna et autres, pour chemin dans Normanby et Minto, £23, dont moitié.....						11	10	0	
	" James Scott, pour chemin entre Egremont et Arthur, £68, dont moitié.....						34	0	0	
18 sept....	" " " £85, dont moitié.....						42	10	0	
18 " "	" G. et R. Bell, " £30, dont moitié.....						15	0	0	
18 " "	" Richard Hanna et autres, pour chemin dans Minto et Normanby, £75, dont moitié.....						37	10	0	
18 " "	" Thomas Harrison, pour pont dans Normanby, £90, dont moitié.....						45	0	0	
31 octobre.	" Richard Hanna et autres, nouvel acompte, £50, dont moitié.....						25	0	0	
3 nov....	" Thomas Harrison, " pont dans Normanby, £28, dont moitié.....						14	0	0	
3 " "	" James Scott, " entre Arthur et Egremont, £60, dont moitié.....						30	0	0	
3 " "	" G. et R. Bell, " chemin dans Minto, £5, dont moitié.....						2	10	0	
24 déc....	" Thomas Harrison, pour pont et fascinage dans Normanby, £60, dont moitié.....						30	0	0	
24 " "	" " " entre Arthur et Egremont, £30, dont moitié.....						15	0	0	
24 " "	" James Scott, en liquidation du chemin entre Arthur et Egremont, £8 8s. 9d., dont moitié.....						4	4	5	
24 " "	" Déblai sur chemin dans Normanby, £5 13s. 7d., dont moitié.....						2	16	9	
25 " "	" R. Hanna et autres, pour chemin dans Normanby et Minto, £50, dont moitié.....						25	0	0	
31 " "	Proportion des dépenses de direction.....						81	0	0	
	Balance.....			371	8	6				
				600	6	6		600	6	6
	Balance reportée.....						£371	8	6	

COMPTE des dépenses pour ponts et chemins dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

I.—DEPENSE A MEME LE FONDS D'AMELIORATION ET LE FONDS DE COLONISATION.					
		£	s. d.	£	s. d.
1857.	<i>4. Comté de Grey.</i>				
1 janvier..	Balance du dernier compte.....	1555	5 8	
13 “	Montant trouvé dû et payé à J. W. Rice, pour fascinage, etc., sur le chemin de Sydenham à Southampton, dans Derby.....			21 0 5
15 “	Payé à Thos. Maitland, pour le chemin de Durham, dans Osprey.....			40 0 0
16 “	“ Thorpe Wright, en liquidation du “ dans Artemesia.....			17 7 6
16 “	“ Robert Elliott, “ “ entre Egremont et Arthur.....			38 0 3
16 “	“ G. et R. Bell, pour chemin à travers Minto, £5, dont moitié.....			2 10 0
17 “	“ Philip Bagero, pour le chemin de Durham, dans Osprey.....			75 0 0
7 février..	“ “ “ “ “ “ “ “.....			40 0 0
12 mars....	“ James Fleming, en liquidation du fascinage sur le chemin de Sydenham à Southampton, dans Derby.....			2 10 0
27 “	“ Thomas Harrison, pour pont sur la branche sud de la Saugeen, dans Normanby, £48, dont moitié.....			24 0 0
	“ “ “ “ entre Egremont et Arthur, £32, dont moitié.....			16 0 0
	“ James Scott, pour chemin entre Arthur et Egremont, £40, dont moitié.....			20 0 0
2 mai.....	“ Q. Johnson, A. P., pour chemin à travers Normanby et Minto, £8 10s., dont moitié.....			4 5 0
3 juin.....	“ Thomas Harrison, pour pont entre Arthur et Egremont, £15, dont moitié.....			7 10 0
3 “	“ James Scott, “ chemin “ £25, dont moitié.....			12 10 0
3 “	“ G. et R. Bell, pour chemin dans Minto, £12 10s., “.....			6 5 0
3 “	“ Campbell et McIntosh, pour chemin entre Bentinck et Sullivan.....			25 0 0
3 août....	“ Thomas Harrison, pour pont entre Arthur et Egremont, £100, dont moitié.....			50 0 0
3 “	“ J. M. et A. Frile, en liquidation du chemin entre Holland et Glenelg.....			32 4 5
3 “	“ Richard Hanna et autres, pour chemin dans Minto et Normanby, £23, dont moitié.....			11 10 0
3 “	“ James Scott, “ Egremont et Arthur, £68, dont moitié.....			34 0 0
3 “	“ Campbell et McIntosh, “ chemin entre Bentinck et Sullivan.....			30 0 0
26 “	“ James McGovern, “ chemin entre Glenelg et Holland.....			20 0 0
18 sept....	“ Thomas Maitland, liquidation du contrat pour le chemin de Durham, dans Osprey.....			14 3 9
18 “	“ James Scott, pour chemin entre Arthur et Egremont, £85, dont moitié.....			42 10 0
18 “	“ George et Robert Bell, “ chemin dans Minto, £30, dont moitié.....			15 0 0
18 “	“ Richard Hanna et autres, “ Normanby et Minto, £75, dont moitié.....			37 10 0
18 “	“ Thomas Harrison, “ pont sur la branche sud de la Saugeen, dans Normanby, £90, dont moitié.....			45 0 0
3 octobre.	“ Campbell et McIntosh, pour chemin entre Bentinck et Sullivan.....			40 0 0
3 “	“ James McGovern, en liquidation du chemin entre Glenelg et Holland.....			6 4 8
31 “	“ Richard Hanna et autres, pour chemin dans Normanby et Minto, £50, dont moitié.....			25 0 0
3 nov....	“ Thomas Harrison, pour pont sur le Saugeen, dans Normanby, £28, dont moitié.....			14 0 0
3 “	“ James Scott, “ chemin entre Egremont et Arthur, £60, dont moitié.....			30 0 0
3 “	“ G. et R. Bell, “ “ dans Minto, £5, dont moitié.....			2 10 0
24 déc....	“ Thomas Harrison, pour pont et fascinage dans Normanby, £60, dont moitié.....			30 0 0
24 “	“ “ “ “ Egremont et Arthur, £30, dont moitié.....			15 0 0
24 “	“ James Scott, en liquidation du chemin entre Arthur et Egremont, £8 8s. 8d., dont moitié.....			4 4 4

ETAT des dépenses pour chemins et ponts dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

I.—DEPENSES A MEME LE FONDS D'AMELIORATION ET LE FONDS DE COLONISATION.		£	s.	d.	£	s.	d.
1857.	4. <i>Comté de Grey.</i> —(Suite.)						
24 déc....	Payé à James Scott, pour déblai sur chemin dans Normanby, £5 13s. 7d., dont moitié					2	16 10
25 " ..	" Campbell et McIntosh, en liquidation du chemin entre Bentinck et Sullivan.....					85	0 6
	" R. Hanna et autres, pour chemin dans Normanby et Minto, £50, dont moitié					25	0 0
31 " ..	Proportion des dépenses de direction.....					150	0 0
	Balance.....					441	13 0
		£	1555	5 8	£	1555	5 8
	Balance rapportée.....	£	441	13 0			
1857.	5. <i>Comté de Waterloo.</i>						
1 janv....	Balance du dernier compte.....	£	182	15 0			
1857.	6. <i>Comté de Perth.</i>						
1 janv....	Balance du dernier compte	940	5 6				
7 " ..	Payé à G. Hawk, pour chemin entre Elma et Wallace, et che- min entre Woolwich et Huron.....					275	0 0
25 août ...	do do do do					51	0 0
3 oct.....	do do do do					40	0 0
2 déc....	do do do do					75	0 0
31 " ..	Proportion des dépenses de direction.....					69	0 0
	Balance.....					430	5 6
		£	940	5 6	£	940	5 6
	Balance rapportée	£	430	5 6			
II.—DEPENSE A MEME LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.							
AVOIR.							
1857.	Par montant de compte au 31 décembre 1856.....				11800	0 0	
1 janv....	Au comptant				4000	0 0	
5 mars ..	"				3000	0 0	
23 " ..	"				2000	0 0	
30 juin ...	"				2000	0 0	
29 juillet ..	"				2000	0 0	
23 sept....	"				1500	0 0	
	Montant chargé.....	£	24300	0 0			
DEBOURSE.							
1857.	1. <i>Chemin de Collingwood à Meaford.</i>						
1 janv....	Montant payé à cette date par comptes.....				975	0 0	
8 " ..	Payé à Wm. Gibbard, balance de compte pour ouvrage fait sur le chemin.....				52	15 0	
19 " ..	do en liquidation de ses services.....				10	0 0	
3 août ...	" Wm. et J. Falls, en liquidation de leur contrat.....				25	16 5	
7 sept....	" Thomas Maitland, do do				163	19 8	
4 déc....	" S. D. Olmstead, pour contrat.....				25	0 0	
22 " ..	" Le "Times" d'Owen Sound, pour annonces				1	5 0	
24 " ..	" Le "Herald" de Barrie do				0	7 6	
	" H. Bacon et T. McIlroy, pour contrat				33	0 0	
	" S. D. Olmstead do do				25	0 0	
26 déc....	" Rufus L. White do do				15	16 6	
	Proportion des dépenses de direction.....				207	0 0	
		£	1535	0 1			

COMPTES des dépenses sur chemins et ponts dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

II.—DEPENSE A MEME LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.		DEBOURSE.					
		£	s.	d.	£	s.	d.
1857.		<i>Chemin d'Hastings.</i>					
1	janv...	Montant payé à cette date, par comptes.....	5694	17	0		
17	avril...	Payé à Robert Bird, salaire, etc.....	13	5	6		
7	avril...	do do	6	0	0		
4	juin...	do " George Neilson, pour faire d'un chemin d'hiver un chemin d'été.....	300	0	0		
30	" ..	do do do	240	0	0		
30	" ..	do " R. Bird, salaire à cette date.....	41	5	0		
30	" ..	do " John Elliot, emballer pour M. Bird.....	1	19	0		
30	" ..	do " G. Cole, pour bac.....	1	15	0		
1	août...	do " G. Neilson, pour liquidation de contrat.....	221	2	6		
25	" ..	do do pour faire un mille additionnel.....	75	0	0		
25	" ..	do do pour construction du pont sur la branche sud de la Madawaska, en remplacement de celui emporté.....	150	0	0		
25	" ..	do do pour la réparation de 38 milles de chemin.....	41	2	6		
14	oct....	do " Robert Bird, salaire, etc., au 1er courant.....	45	0	0		
						6831	6 6
1857.		<i>3 Chemin d'Addington.</i>					
1	janv...	Montant payé à cette date, par comptes.....	4035	16	9		
7	fév....	Payé à D. P. Lake, balance de contrat pour construire un pont sur la Madawaska	73	0	0		
		do " A. B. Perry, pour annonces et direction du même.....	49	19	0		
27	mars...	Remis à A. B. Perry, pour chemin.....	400	0	0		
28	juin...	Do do balance au 30 mai.....	149	4	6		
		Do do	450	0	0		
17	juillet..	Do do balance au 30 juin.....	51	12	3		
17	" ..	Do do à compte.....	450	0	0		
22	août...	Do do balance au 31 juillet.....	33	9	4		
		Do do à compte.....	400	0	0		
28	sept....	Do do do	350	0	0		
1	déc....	Do do do	520	7	5		
		Montant.....				£	6963 9 4
1857.		<i>4. Chemin d'hiver d'Elzevir à Kaladar.</i>					
1	janv...	Montant payé à cette date, par comptes.....	262	10	0		
17	" ..	Payé à R. Bird, salaire, etc., pour direction jusqu'au 31 ultimo.....	26	0	0		
		do " Comptes pour annoncer le même.....	15	0	0		
14	fév....	do " Henry Cook, liquidation du contrat pour chemin.....	227	10	0		
14	" ..	do " Jas. Connor, liquidation pour cons. un pont sur Scoatomato.....	37	10	0		
7	avril...	do " Robert Bird, salaire, etc., jusqu'au 1er courant.....	17	0	0		
16	" ..	do " J. Connor, liquidation pour un second pont sur la Scoatomato.....	25	0	0		
30	juin...	do " Robert Bird, balance de salaire.....	3	15	0		
		Montant.....				£	600 0 0
1857.		<i>5. Chemin de Frontenac à Madawaska.</i>					
1	janv...	Montant payé à cette date, par comptes.....	780	0	0		
28	" ..	Remis à Warren Godfrey, à compte.....	220	0	0		
17	mars...	Do do	150	0	0		
29	avril...	Do do	100	0	0		
29	mai....	Do do	100	0	0		
23	juin...	Do do	100	0	0		
24	juillet..	Do do	125	0	0		
22	août...	Do do	75	0	0		
28	sept....	Do do	100	0	0		
30	oct....	Do do	150	0	0		
23	nov....	Do do	150	0	0		
17	déc....	Do do	150	0	0		
		Montant.....				£	2200 0 0

COMPTE des dépenses sur chemins et ponts dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

II.—DEPENSE A MEME LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.		£	s.	d.	£	s.	d.
DÉBOURSÉ.							
1857. 6. <i>Chemin de Bobcaygeon.</i>							
1 janvier..	Montant payé à cette date, par comptes.....	520	0	0			
27 "	Remis à Richard Hughes, à compte.....	185	0	0			
5 mars...	" " " ".....	245	0	0			
27 "	" " " ".....	300	0	0			
29 avril...	" " " ".....	225	0	0			
23 mai....	" " " ".....	265	0	0			
23 juin....	" " " ".....	260	0	0			
22 août....	" " " ".....	260	0	0			
14 octobre.	" " " ".....	190	0	0			
28 nov....	" " " ".....	175	0	0			
22 déc. .	Payé à la "Revue de Peterboro," pour annoncer le chemin.....	0	8	6			
	Montant.....				£	2625	8 6
1857. 7. <i>Chemin et pont d'Elma.</i>							
1 janvier..	Payé à Henry Morgan, entrepreneur, à compte.....	54	0	0			
6 mars...	" " " ".....	50	0	0			
10 avril...	" " " ".....	67	0	0			
3 sept....	" " " ".....	190	0	0			
3 nov....	" " " ".....	65	0	0			
29 déc....	" " " ".....	70	0	0			
	Proportion des dépenses de direction.....	77	0	0			
	Montant.....				£	573	0 0
1857. 8. <i>Chemin d'Elma à Mornington.</i>							
3 octobre..	Payé à Adam McDonnell, entrepreneur, à compte.....	80	0	0			
8 déc....	" " " ".....	80	0	0			
	Proportion des dépenses de direction.....	25	0	0			
	Montant.....				£	185	0 0
1857. 9. <i>Elzevir à Kaladar, (chemin d'été)</i>							
3 sept....	Payé à James Commer, nouvel acompte sur contrat.....	160	0	0			
14 octobre..	" Robert Bird, salaire, etc., jusqu'au 1er courant.....	19	0	0			
30 "	" James Commer, nouvel acompte.....	240	0	0			
17 déc'bre.	" " " ".....	156	0	0			
	Montant.....				£	575	0 0
1857. 10. <i>Ligne de Bell.</i>							
14 octobre..	Payé à Robert Bird, salaire, etc., se rapportant au louage de ce chemin, jusqu'au 1er courant.....	6	0	0			
	Comptes payés pour annonces.....	1	6	0			
	Montant.....				£	7	6 0
1857. 11. <i>Chemin de Southampton à Goderich.</i>							
21 déc....	Payé à John Flinn, pour fossoyage, etc., entre Port Albert et la taverne McKinnon.....	6	12	0			
	" Jeremiah O'Connor, " " " ".....	3	0	0			
	" John King, " " " ".....	17	0	0			
	" Murdock McGregor, pour inspection.....	2	17	6			
	Montant.....				£	29	9 6
1877. 12. <i>Chemin de Muskoka.</i>							
26 déc....	Montant payé sur la liste de paie du parti d'exploration.....	29	11	6			
	" " au "Beaverton Weekly Post," annonces pour sou-	1	0	0			
	" " au "Barrie Herald," " [missions.]	1	0	1			
	Montant.....				£	31	11 7

COMpte des dépenses sur chemins et ponts dans le Canada-Ouest, etc.—(Suite.)

II.—DEPENSE A MEME LES OCTROIS POUR LA COLONISATION.		£	s.	d.	£	s.	d.
DEBOURSE.							
1857.	13. <i>Chemin dans Otonabee, etc., Peterboro'</i>						
23 juillet..	Remis à M. Hughes, à compte.....	250	0	0			
17 octobre.	“ “ “	153	13	9			
	Montant.....		£		408	13	9
	Montant du déboursé.....		£		22560	5	3
Résumé.							
	Montant de l'avoir.....				24300	0	0
	“ déboursé.....				22560	5	3
			£		1739	14	9
DEPENSE DE DIRECTION, etc.							
1857.	Payé à J. H. Warren, pour salaire, etc., pour la direction des chemins, etc., dans Perth, Wellington et Grey.....				25	0	0
24 mars...	“ J. A. Gibson, “ “ dans Perth, Huron et Bruce..				50	0	0
7 avril....	“ J. H. Warren, pour liquidation de salaire, etc., au 1er cour.				42	10	0
10 “	“ J. A. Gibson, “ “ “				40	0	0
10 “	“ Wm. Gibson, “ “ “ pour inspection des chemins dans Bruce et Grey, etc.....				67	10	0
16 mai....	“ Wm. Lyons, pour salaire, etc., “ avant 1856				34	0	0
19 “	“ J. H. Warren, pour liquidation de salaire et frais de voyage à cette date.....				37	10	0
8 juin....	“ James A. Gibson, à compte				69	0	0
30 “	“ W. M. Gibson, “				51	15	0
	“ “ pour liquidation de tous comptes jusqu'à cette date.....				16	10	0
	“ J. A. Gibson, “ “ “				22	0	0
12 sept'bre.	“ P. S. Gibson, pour aider à l'arpentage des contrats dans les comtés de Grey, Bruce et Huron.....				33	15	0
2 octobre.	“ J. A. Gibson, salaire, etc., jusqu'au 1er courant.....				92	0	0
30 “	“ W. M. Gibson, “ “ “				69	0	0
	“ “ à compte.....				23	5	0
	“ J. A. Gibson, “				31	0	0
30 nov'bre.	“ W. M. Gibson, “				22	10	0
4 déc'bre.	“ J. A. Gibson, “				30	0	0
22 “	“ au “ <i>Huron Signal</i> ,” pour annonces pour soumissions...				1	4	0
	“ au “ <i>Stratford Examiner</i> ” “ “ “				1	15	8
	“ au “ <i>Backwoodsman</i> ” pour impression de formes, reçus etc.....				0	10	0
26 “	“ au “ <i>Stratford Examiner</i> ,” pour annonces pour soumiss..				0	12	0
	“ J. A. Gibson, pour liquidation de salaire, etc., à cette date				31	0	0
	“ W. M. Gibson, “ “ “				23	5	0
	Montant.....		£		815	11	8
*							
	Proportion chargée contre Bruce.....				99	11	8
	“ “ Huron.....				107	0	0
	“ “ Wellington.....				81	0	0
	“ “ Grey.....				150	0	0
	“ “ Perth.....				69	0	0
	“ “ le chemin de Collingwood.....				207	0	0
	“ “ Elma.....				77	0	0
	“ “ le chemin d'Elma à Mornington..				25	0	0
	Montant.....		£		815	11	8

RÉSUMÉ de tous les comptes au 31 décembre 1857.

	£ s. d.	Montants	Sommes	Sommes	Sommes
		reçus.	payés.	au crédit.	au débit.
		£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.	£ s. d.
Comté de Bruce.....		11151 13 7	15307 15 9	4156 2 2
Do Huron.....		6708 9 3	8110 17 2	1402 7 11
Do Wellington.....		4659 11 5	5030 19 11	371 8 6
Do Grey.....		5000 0 0	4558 7 0	441 13 0
Do Waterloo.....		297 0 0	479 15 0	182 15 0
Do Perth.....		1905 15 6	1475 10 0	430 5 6
Chemins de colonisation, savoir :					
1. Collingwood à Meaford....	1535 0 1	} 24300 0 0	} 22560 5 3	} 1739 14 9	}
2. Hastings.....	6831 6 6				
3. Addington.....	6963 9 4				
4. Elzevir à Kaladar (hiver) ..	600 0 0				
5. Frontenac à Madawaska ...	2200 0 0				
6. Bobcaygeon.....	2625 8 6				
7. Elma.....	573 0 0				
8. Elma à Mornington.....	185 0 0				
9. Elzevir à Kaladar (été) ...	575 0 0				
10. Ligne de Bell.....	0 7 6				
11. Southampton à Goderich...	26 9 6				
12. Muskoka.....	31 11 7				
13. Chemins dans Peterboro' ...	403 13 9				
	£ 54022 9 9	£ 57523 10 1	2611 13 3	6112 13 7	
		54022 9 9		2611 13 3	
		£ 3501 0 4		£ 3501 0 4	

(Signé,)

DAVID GIBSON,
 Directeur des chemins de colonisation,
 Canada-Ouest.

Willowdale, 14 mars 1858.

Le bureau de l'agriculture et des statistiques en compte courant avec A. J. Russell, pour les chemins d'Ottawa à Huron, du 1^{er} janvier au 30 juin 1857.

No. de garrant.	Date.	Montant.	Date.	Montant.
		£ s. d.	1857.	£ s. d.
1	1 Jan.	97 15 4	Avril	500 0 0
2	18 Jan.	30 0 0		
3	23 Fév.	9 0 0		
4	18 Mai	25 0 0		
5	24 Juin	0 11 3		
6	24 Juin	22 1 0		
7	24 Juin	6 0 0		
8	27 Juin	36 17 6		
9	27 Juin	3 0 0		
10	27 Juin	50 0 0		
11	23 Juin	2 10 0		
	30 Juin	13 6 0		
		294 1 5		
		£580 2 6		

Montant de warran.
 Montant reçu de l'arpenteur provincial, D. Sinclair, étant la valeur des approvisionnements en dépôt au lac Nipissing, dont il s'est servi dans son exploration de ce lac au lac Huron.

A. J. RUSSELL.

(Signé,)

Ottawa, 30 juin 1857.

Le bureau de l'agriculture et des statistiques en compte courant avec A. J. Russell, pour les chemins d'Ottawa à Huron, Cr. du 1er juillet au 31 décembre 1857.

No. d'ordre	Date.	Description	Montant.		Date.	Description	Montant.	
			£	s. d.			£	s. d.
1 et 18	1857. Déc ..	A divers entrepreneurs, pour ouvrage fait sur les embranchements du chemin d'Opeongo à Madawaska, par l'état et les pièces justific. Nos. 1 et 13	1555	10 0	1 Juillet.	Balace de compte rendue au 30 juin 1857	284	1 5
14 et 24	" " 26 "	A divers entrepreneurs, pour ouvrage fait pour compléter les contrats de 1856, tel qu'il appert par l'état et les pièces justificatives Nos. 14 et 24.	188	13 9	21 Sept.	Montant du warrant en ma faveur pour ce service des travaux sur le chemin d'Opeongo	1000	0 0
25 et 36	" " 26 "	A diverses parties, pour ouvrage extri, tel qu'il appert par l'état et les pièces justificatives 25 et 36	100	14 0	6 Nov...	Par montant du warrant en ma faveur pour service des travaux sur l'embranchement du chemin d'Opeongo à Madawaska	1000	0 0
37	" " 23 "	A. D. Brenner, coût de l'arpentage de l'embranchement du chemin de Madawaska.	11	12 2				
38	" " 23 "	A. D. Brenner, coût d'un baril de biscuit	1	6 2				
39	" " 23 "	Coût de l'arpentage, pour estimer l'ouvrage sur le chemin d'Opeongo	4	15 6				
40	" " 23 "	Dépense pour l'étude d'une route du chemin d'Opeongo à la cité d'Ottawa	0	0 0				
41	30 Oct.	A. J. Brenner, pour usage de son attelage	3	0 0				
42	23 Déc.	A. D. Brenner, frais de voyage du cond. et attelage.	3	12 10				
43	14 Nov.	A. J. Sellar, services de quatre jours comme inspecteur temporaire, entre le 20 octobre et le 20 nov.	1	0 0				
44	" " 14 "	A. Peter Ferguson, services comme assistant inspecteur, 55 jours, à 2s. 6d. par jour	6	17 6				
45	24 Déc.	A. J. Brenner, services comme inspecteur	2	15 0				
46	14 Nov.	A. E. Terrall, frère et emmagasinage des approvisionnements du parti empl. à la journée, l'an. der.	2	0 0				
47	23 Juillet	A. J. Rankin, services comme encanteur lors de la vente des contrats, le 29 juillet 1857	1	9 6				
48	" " 2 "	A Thomas Clash, pour droit de passage temporaire.	1	5 0				
49	26 Déc.	A. J. Russell, frais de voyage	23	0 0				
50	" " 26 "	A. J. Russell, dépenses contingentes, d'après état ..	6	18 0				
51	" " 23 "	A. D. Brenner, paie comme inspecteur depuis le 1er mars jusqu'au 31 décembre, à 12s. 6d. p. jour.	191	5 0				
Montant rapporté			£2118	4 5		Montant rapporté	£2284	1 5

Le bureau de l'agriculture et des statistiques en compte courant avec A. J. Russell, etc. — (Suite.)

Dr. Cr.

No. de garant.	Date.	Montant.	Date.	Montant.
		£ s. d.		£ s. d.
	1857.			
	23 Déc.	2118 4 6	6 Nov...	Montant reporté ...
52	"			
53	26 "	9 7 6		
54	24 "	25 0 0		
	"	50 0 0		
	31 "	91 9 6		
		Total.....		Total.....
		£2284 1 5		£2284 1 5

(Signé,) A. J. RUSSELL.

Ottawa, 31 décembre 1857.

Etat des paiements aux entrepreneurs, pour ouvrage fait en construisant ou améliorant partie du chemin d'Opeongo, et de l'embranchement qui le relie à la rivière Madawaska, d'après les contrats de l'année 1857.

Nombre de Garant.	Date, 1857.	Noms des Contracteurs.	Montant payé,		Total payé à chaque contracteur.		Non payé ou retenu pour l'ouvrage non terminé.		Total des contrats.		Montant des contrats.		Pour mille.	
			£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.		
1	7 Oct.	R. C. Mills à compte	100	0 0									54e	Du lac Opeongo.
2	7 Nov.	Do	75	0 0									56e	Do
3	16 "	Do	195	0 0									56e	Do
4	7 Oct.	George Cardiff.	77	10 0	480	0 0	50	0 0	480	0 0	125	0 0	58e	Do
5	26 Déc.	Do	155	6 8							108	0 0	59e	Do
6	24 "	Do		8 4	233	0 0			233	0 0				
7	7 Oct.	Robert Carewell.	58	10 0							98	0 0	60e	Do
8	27 "	Do	100	0 0							78	0 0	64e	Do
9	7 Oct.	John Bremner.	147	13 4	168	10 0	17	10 0	176	0 0	99	0 0	61e	Do
10	30 "	Do	100	0 0							101	0 0	62e	Do
11	13 Nov.	Do	170	6 8							80	0 0	68e	Do
											90	0 0	67e	Do
											78	0 0	66e	Do
12	13 "	William Gibbons.			418	0 0	25	0 0	443	0 0	20	0 0	90e	Do
					16	0 0	4	0 0	20	0 0				Et plus, si le 9 ^e mille a été escompté l'an der.
13	24 Déc.	Mark Cardiff et James Sellar	300	0 0	1255	10 0	96	10 0	1352	0 0				chemins de Madawaska, environ 18 m.
					300	0 0	1206	10 0	1506	10 0				Embranchement du
					£	1555	10 0	1303	0 0	2858	10 0			

Les paiements s'élevèrent à mille cinq cent cinquante-cinq louis, dix chelins courant.

(Signé,) A. J. RUSSELL.

Ottawa, 26 décembre 1857.

TORONTO :—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, RUE YONGE.

A L'HONORABLE ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU CANADA.

L'UNION ST. JOSEPH DE MONTREAL

A l'honneur de soumettre le rapport suivant pour l'année 1857.

10.—Les officiers de cette association sont :—Un président, deux vice-présidents, un secrétaire, un assistant-secrétaire, un trésorier, deux assistant-trésoriers, ou percepteurs, un bibliothécaire et un assistant-bibliothécaire.

20.—Le but spécial de l'association est d'assister ceux de ses membres qui seront malades, ou qui auront été victimes de quelque accident, et aussi les veuves et les orphelins des membres décédés.

30.—Le revenu de l'association provient de la contribution annuelle de trois dollars et soixante cents payable par chaque membre, et des amendes imposées pour infractions aux règlements.

40.—Le nombre total des membres de l'association, le 1er janvier 1858, était de quatre cent soixante-seize.

50.—Le nombre de membres admis durant l'année 1857, a été de quatre-vingt cinq.

60.—Le nombre de personnes assistées par l'association en 1857, a été de vingt-trois, savoir :—Douze personnes malades, trois veuves et huit orphelins.

70.—Le nombre des réunions de l'association en 1857, a été de soixante.

80.—Les recettes pour l'année 1857, ont été de dix-huit cent quatre-vingt seize dollars.

90.—La dépense, durant la même période, s'est montée à huit cent soixante dollars.

100.—Le premier janvier 1858, l'association n'avait point de bibliothèque, mais on travaille actuellement à en établir une.

110.—L'association possède une bâtisse estimée à huit mille dollars, sur laquelle il reste à payer trois mille deux cent soixante huit dollars.

FRANÇOIS CUSSON,
Président.

C. ROCHON,
Secrétaire.

MONTREAL, 10 mai 1858.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

R É P O N S E

A une Adresse de l'Assemblée Législative, à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 19 courant, priant Son Excellence de faire mettre devant cette chambre " copie de la résignation de l'inspecteur des écoles modèles et élémentaires pour les comtés de Saguenay et Tadoussac, accompagnée d'une copie des timbres de poste qui apparaissent sur l'enveloppe contenant la dite résignation ; et aussi, toutes correspondances qui ont eu lieu au sujet de cette résignation, et la correspondance entre l'inspecteur résignataire et l'assistant secrétaire de la province ; de plus, les noms de tous les membres actuellement élus qui avaient ou occupent des situations sujettes à rétribution sous le gouvernement ; la correspondance au sujet de la résignation de tous les députés actuellement élus, entre eux et le gouvernement, au sujet des places ou situations qu'occupaient ces mêmes députés, et indiquant la date des jours de votation à leur élection, et la date du jour de leur proclamation."

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 14 mai 1858.

REMARQUE.—La chambre, d'accord avec les recommandations du comité permanent des impressions, a déclaré que la réponse dont le titre est plus haut, ne devait pas être imprimée.

RAPPORT FINAL

Des commissaires, sur l'affaire Corrigan et la conduite de L. Paquet, écuyer, ci-devant juge de paix.

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

Secrétariat Provincial,

Toronto, 17 mai 1858.

CHAMBRES PROVINCIALES, TORONTO,

9 janvier 1858.

AFFAIRE—CORRIGAN.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour l'information de Son Excellence le gouverneur général, le rapport final des commissaires chargés par Son Excellence de s'enquérir des circonstances se rattachant au meurtre de Corrigan, et à la conduite de M. Paquet, juge de paix, en cette occasion.

J'ai, etc.,

GEORGE A. PHILLPOTTS,
Commissaire.

A l'honorable Secrétaire Provincial.
Toronto.

MONTRÉAL, 13 novembre 1854.

Monsieur,—Les commissaires nommés par Son Excellence le gouverneur général par commission portant la date du 18 octobre 1856, pour s'enquérir des circonstances se rattachant au meurtre de feu Robert Corrigan, en son vivant de St. Sylvestre, cultivateur, et aussi de la conduite de Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, à l'occasion des troubles qui eurent lieu à St. Sylvestre avant et à l'époque de la mort du dit Robert Corrigan, ont l'honneur de faire rapport, pour l'information de Son Excellence, qu'ayant déjà fait connaître les circonstances qui se rattachent au meurtre du dit feu Robert Corrigan, ils ont fait des recherches minutieuses sur la conduite de Laurent Paquet en la circonstance mentionnée plus haut, étant le seul sujet qui leur reste à considérer, aux termes de la commission de Son Excellence.

Les commissaires ont en conséquence pris et examiné tous les témoignage qui ont été offerts, et qu'on a pu se procurer à l'égard de cette partie de leur enquête. Ils ont l'honneur de les soumettre à Son Excellence pour son information, mais ils ont à exprimer leur regrets de n'avoir pu réussir à faire comparaître M. Paquet devant eux ou obtenir aucune information de sa part quoi qu'il ait eu toutes les occasions nécessaires pour le faire, et quoi qu'il ait été notifié à plusieurs reprises de l'heure et du lieu de l'assemblée.

Ayant pris pour base de leur enquête, le rapport de M. le solliciteur général Ross, daté à Toronto 26 mars 1856, et les autres correspondances entre M. Paquet, le solliciteur général, et les greffiers de la paix de Québec, et aussi la lettre du Rév. M. King, et de M. Paquet adressées à l'honorable secrétaire provincial, étant les documents transmis aux commissaires avec la dite commission—et ayant fait tout en leur pouvoir pour découvrir jusqu'à quel point les accusations contenues dans ces documents pouvaient être corroborées par les témoignages obtenus par les Commissaires, ils en sont venus aux conclusions suivantes :—

Que M. Paquet, étant présent à l'exposition d'animaux à St. Sylvestre, le 17 octobre 1855, et ayant été témoin de l'assaut commis sur feu Robert Corrigan et dont il connaissait bien la gravité, comme il l'a prouvé par sa déclaration aux témoins Demers et Deslauriers dans le temps, et aussi par sa lettre écrite subé-
quemment, dans laquelle il fait une description du dit assaut comme un assaut dans lequel l'assaillant lui paraissait déterminé de tuer Corrigan, n'a pris aucune mesure pour faire reconnaître l'autorité de la loi, ou par son intervention n'a pas essayé de maintenir la paix publique dans une occasion dans laquelle, à en juger par ses propres déclarations sur les troubles survenus antérieurement dans des occasions semblables, il aurait dû prendre un soin particulier de remplir un devoir si important, et bien qu'il y ait tout lieu de supposer, d'après les témoignages pris, qu'il aurait été supporté dans ses efforts pour maintenir la paix, par la plus grande partie des personnes présentes s'il n'eût pas montré autant d'apathie et de négligence dans l'accomplissement de ses devoirs les plus évidents, en laissant ceux qui étaient disposés à l'aider, sans guide ou sans aucune autorité sur laquelle ils pouvaient se fier.

La seconde fois que M. Paquet semble ensuite avoir pris une part dans cette affaire, c'est le jour suivant ; il est appelé à venir à la maison où se trouvait Corrigan, afin de prendre les mesures que l'on pourrait trouver nécessaires en pareilles circonstances. Un fait singulier qui frappe les commissaires c'est de voir que M. Paquet ignore quels sont ses devoirs et ses obligations de juge de paix, lorsqu'il trouve un individu comme il le dit lui-même, dangereusement malade, par suite d'un violent assaut sur sa personne commis en sa présence, et qu'il n'ait pas de lui-même pris une part active pour s'assurer du témoignage de la personne en question, mais qu'il ait attendu les suggestions d'autres personnes avant de remplir ce devoir important. Après avoir pris la déposition de Corrigan, M. Paquet a laissé s'écouler un délai inutile avant de lancer son mandat, ayant seulement transmis les dépositions à Québec avec demande de préparer un mandat et de l'envoyer à St. Sylvestre, avec des constables dans le but de faire arrêter les accusés, démontrant, sous l'interprétation même la plus favorable de sa conduite, son incapacité, son inhabileté et son mépris pour les devoirs de sa charge.

Il ne paraît pas que quand le mandat a été émis contre les parties accusées du meurtre de Corrigan, M. Paquet ait déployé pour faire arrêter les personnes accusées, l'activité que l'importance et la gravité du cas exigeaient.

Une autre circonstance qui a attiré l'attention des Commissaires et qui se rattache à l'enquête, est l'émission d'un mandat pour l'arrestation de Harrison, et autres, chargés de l'exécution d'un mandat pour l'arrestation des meurtriers supposés de Corrigan, sur une accusation de lacin. Les procédés étaient évi-

demment de nature à embarrasser les mesures prises pour l'exécution du mandat du Coroner ; et quant aux mérites mêmes de l'accusation les commissaires sont incapables d'en juger, vu que les dépositions sur lesquelles elle était fondée, n'ont pas été transmises, malgré que les commissaires aient fait bien des efforts pour les obtenir. Lors de l'investigation de cette accusation de larcin des subpœnas furent émis par M. Paquet, informes au fond, et de nature à tromper les témoins assignés, en autant qu'ils ne comportaient pas le nom de l'accusé, ou le crime qui faisait le sujet de l'investigation tel que requis par le statut, et ne pouvaient pas être légalement mis en force. Le mandat d'arrêt sur cette accusation a été dans leur opinion très improprement confié à un nommé Donaghue, frère d'une des personnes accusées du meurtre de Corrigan, et contre lequel M. Paquet avait alors émis son mandat pour meurtre. De plus M. Paquet, au lieu d'envoyer les dépositions prises par lui dans cette cause, par la poste, ou par une personne étrangère à l'affaire, les a transmises au greffier de la paix par l'avocat du poursuivant, un des conseils engagés dans la défense des parties accusées du meurtre de Corrigan ; et les dépositions, par la négligence de ce monsieur, n'ont été remises que six semaines après à l'ouverture de la cour suivante des sessions de quartier ; dans l'intervalle les accusés ont été privés d'avoir accès aux dépositions ou d'en avoir des copies qu'ils ont souvent demandées. Il est remarquable que M. Paquet pendant cette intervalle, étant en correspondance avec les officiers en loi à Québec sur ce sujet et étant instamment prié de transmettre les dépositions, tout en répondant par des promesses bien vagues de les délivrer, n'ait point pris les démarches nécessaires à cette fin, et qu'il ait caché avec soin qu'elles étaient en la possession de l'avocat du poursuivant. Dans les mesures prises par M. Paquet relativement à l'accusation pour larcin, les Commissaires sont d'opinion qu'une négligence de ses devoirs est manifeste, et qu'elle ne peut provenir que de son ignorance de ses devoirs de juge de paix ou de l'intention d'effectuer quelque objet de nature à faire manquer les fins de la justice.

Les Commissaires ont dirigé leur attention sur la circonstance que M. Paquet paraît avoir été en communication soit par l'intermédiaire de leurs amis, ou autrement, avec les personnes accusées du meurtre de feu Robert Corrigan, comme il appert par sa lettre du 2 de Novembre 1855, adressée au greffier de la paix à Québec. En agissant ainsi, M. Paquet ne paraît pas avoir tenu compte de la nature de sa position de juge de paix ou du mépris de la loi en correspondant en cette capacité avec des personnes accusées de crime capital, et il a été jusqu'à s'imaginer qu'il pouvait admettre à caution pour cette offense, et à laisser circuler cette opinion dans tout le comté où il exerçait sa charge. Il n'est pas nécessaire pour les Commissaires de représenter à Son Excellence, combien M. Paquet, par sa conduite, a dégradé la suprématie de la loi, et combien cette conduite de M. Paquet, en permettant que de telles opinions se soient répandues dans le public, comme procédant de personnes en autorité, a été subversive de la force morale de cette loi.

En ce qui regarde l'accusation contenue dans la lettre du Rév. W. King, adressée au Secrétaire Provincial, dans laquelle il est dit que M. Paquet a signé le mandat, et qu'il a inséré le nom de M. Mullany, sans sa permission, les commissaires trouvent que le nom de M. Mullany a été seulement mis dans le subpœna dans une enquête dans laquelle M. Paquet a pu avoir raison de croire que M. Mullany agirait avec lui, et le nom fut ainsi inséré, non comme une signature, mais comme le nom d'un des juges devant lequel les témoins devaient paraître, et les commissaires ne sont point disposés à attacher aucune importance à cette circonstance.

La dernière et, dans l'opinion des commissaires, la plus importante partie de l'enquête à eux confiée, est la contradiction entre les témoignages donnés en différents temps par M. Paquet, en premier lieu à l'enquête du coroner le 24 d'octobre 1855, (seulement neuf jours après l'assaut sur Corrigan,) et secondement lors du procès de Richard Kelly, et autres, accusés du meurtre de Corrigan, dans le mois de février suivant.

Dans son témoignage à l'enquête du coroner, M. Paquet a déposé en langue française, comme suit :—“ J'étais présent le dix-sept du courant à l'exposition d'agriculture de St. Sylvestre. Je me suis aperçu qu'il y avait une émeute à environ un arpent et demi d'où j'étais ; Richard Kelly qui était juge avec moi, François-Xavier Dion, Louis Demers et moi sommes partis pour nous rendre à la foule. J'ai vu à environ un arpent de moi le défunt Robert Corrigan à bas recevoir plusieurs coups de bâtons, et des coups de pied dans le ventre et dans le corps. Je ne pûs pas voir ceux qui lui ont donné ces coups. Kelly et Demers se sont rendus aussitôt à la foule. J'ai aussi vu quelqu'un de la foule frapper Peter Stocking avec un bâton. Je suis parti aussitôt et me suis rendu à la porte de M. Machell. Delà j'ai vu passer le défunt supporté par deux personnes. Il avait plusieurs blessures à la tête et était ensanglanté, et paraissait à peine pouvoir se soutenir. Je n'ai pas vu le défunt que le lendemain au soir dans la maison de M. Andrew McKee. Il était au lit. J'ai été appelé comme magistrat pour prendre sa déclaration. *Je l'ai trouvé dangereusement malade, il m'a dit qu'il ne pensait pas en revenir des coups qu'il avait reçus.* Il m'a nommé sept personnes qui l'avaient frappé et battu avec des bâtons et à coup de pieds et à coup de poings. Il a dit que Patrick Donahue de St. Sylvestre, sur le chemin de Ste. Marie, Francis Donahue, du moulin de St. Patrick, Patrick O'Neil, de Ste. Marguerite de St. Sylvestre, George Bannon, de la même place, un nommé Monahan, de St. Sylvestre, Richard Kelly, de St. Patrick's Mills, St. Sylvestre, un nommé McCaffery, de Ste. Agathe de Ste. Croix, l'avaient tous ensemble battu, et que Richard Kelly lui avait donné des coups de pieds dans le ventre. Le défunt avait alors pleine connaissance. Je suis resté environ quatre heures de temps avec le défunt. *Il affaiblissait d'heure en heure et exprimait toujours la même opinion qu'il allait mourir.* Je ne sais rien de plus. J'ai ensuite vu le corps du défunt ici hier, et je l'ai reconnu pour être celui de Robert Corrigan. Richard Kelly, le lendemain, jour de l'essai des charues, m'a dit qu'il s'était battu pour fendre Peter Stocking ; mais que pour le défunt c'était bon pour lui d'avoir été battu. Je n'ai pas vu Kelly depuis.”

Assermenté devant moi, à Leeds,
ce 24me octobre 1855.

(Signé,) J. A. PANET,
Coroner.

Dans son témoignage en février 1856, au procès du dit Richard Kelly et autres, M. Paquet a déposé :—

“ Il y a eu une exhibition d'animaux à St. Sylvestre, le dix-sept octobre. Je ne connaissais pas alors Robert Corrigan. Le jeudi, le dix-huit, vers six à sept heures du soir, Andrew McKee père, est venu me chercher pour prendre la déposition de Corrigan, alors chez lui—McKee. Je m'y suis rendu, et j'ai trouvé Corrigan dans un lit—malade ; il n'était pas dans une faiblesse extrême, il

“ pouvait très bien parler, il avait sa connaissance. En entrant, je lui ai demandé comment il se trouvait, je lui ai donné la main. Je lui dis qu’il pouvait peut-être revenir de sa maladie, il m’a répondu en anglais *may be*. La déposition a été prise en anglais, et écrite par le Dr. Reed. J’y ai resté jusque vers dix heures du soir, j’ai remarqué qu’il vomissait beaucoup. Chaque fois qu’il vomissait, il disait, ça me tue, mettant la main sur l’estomac. Je l’avais vu battre la veille, je ne connaissais que les blessures qu’il avait sur la tête, et je pensais de le trouver plus malade qu’il n’était, après les coups de bâton qu’il avait reçus sur la tête. Je n’ai eu connaissance de son opinion sur l’état de sa maladie, que par la réponse *may be* qu’il m’a donnée quand je suis ensuite entré. Je pense très bien me rappeler de ce qui s’est passé quand j’étais chez McKee. Je suis certain quant à la réponse que Corrigan m’a faite. J’ai été examiné à l’enquête devant le coroner. Ce que je viens de dire ci-dessus, est ce que Corrigan m’a dit avant d’avoir la déposition devant moi ; le jeudi soir, après avoir pris la déposition, j’ai voulu m’absenter, le Dr. Reed m’a demandé de rester et passer la veillée avec lui. J’y suis resté jusque vers les dix heures. Avant une demi-heure, après avoir fini les trois dépositions prises devant moi le jeudi soir, Corrigan vomissait beaucoup. Quand il avait fini de vomir, il disait au Dr. Reed qu’il affaiblissait beaucoup, que ce vomissement le tuait, et il a continué d’affaiblir d’heure en heure jusqu’à ce que je sois parti. En lisant la partie indiquée de ma déposition devant le coroner, avec ce que Corrigan a exprimé à la fin de la veillée, après avoir beaucoup vomé, c’est écrit sur la cinquante-cinquième page des dépositions devant le coroner, à la ligne treizième, et la partie de cette déposition qui commence, *je l’ai trouvé dangereusement malade*, jusqu’aux mots *recevoir des coups reçus* a rapport à ce qui a eu lieu à la dernière partie de la soirée du jeudi et après que la déposition de Corrigan a été lue. Je comprends que ma déposition veut dire qu’il était dans l’état dangereux à la fin de la veillée. Je l’ai trouvé en entrant assez fort et avec sa connaissance. Un homme qui se lève seul pour ses affaires, en lui aidant un peu, n’est pas si faible. Il n’aurait pas pu faire cela quand je l’ai laissé à dix heures. L’expression dans ma déposition devant le coroner *je l’ai trouvé dangereusement malade*, ne s’applique qu’à l’état de Corrigan à la fin de la veillée. La partie de ma déposition où je dis *il affaiblissait d’heure en heure et exprimait la même opinion, qu’il allait mourir*, s’applique à ce qui a eu lieu vers les huit heures et après. Corrigan avait alors vomé deux fois après avoir fait sa déposition. Les mots de Corrigan étaient que ce vomissement le tuait. Je me rappelle très bien de ce que Corrigan m’a dit. Il a appelé le docteur et lui dit, *this vomiting makes my stomach very weak—placing his hand on his stomach*. Je n’ai pas regardé à ma montre, mais j’ai pu rester chez McKee trois heures et demie ou quatre heures. C’est vers les huit heures, après avoir vomé deux fois, qu’il m’a paru commencer à faiblir. Corrigan n’a pas dit devant moi qu’il allait mourir. Quand je suis arrivé, le jeudi soir, Corrigan avait une espérance—je dis ceci, fondé sur la réponse *may me* qu’il m’a donnée, et laquelle réponse il m’a donné en levant les épaules, ceci était à peu près à six heures. Je ne puis me rappeler qui était dans la chambre quand Corrigan m’a donné cette réponse, il y avait une couple de personnes au pied du lit, les gens entraient et sortaient. Au pied du lit était un homme et peut-être l’autre était une femme, qui tous deux agissaient. Je ne puis être certain, car les gens entraient et sortaient de la chambre à chaque instant. Cette réponse m’a été donnée lors de mon arrivée et avant que je me sois assis. C’est peu de temps après que je suis arrivé, que la déposition a été prise, peut-être une demi-heure, peut-être trois quarts d’heure, je ne puis dire ; on a pris trois dépositions, ce qui a pu durer un peu plus qu’une heure, peut-être une heure et demie. Corrigan voulait signer sa déposition, mais je lui dis que c’était aussi bon de faire

“ une croix. Je ne suis pas certain combien de fois Corrigan a demandé à boire
“ pendant qu'on a pris sa déposition jusqu'au moment où il a été assermenté.
“ Je pense qu'il a demandé une fois, mais je n'en suis pas certain, car il l'a de-
“ mandé si souvent durant la veillée. En me rendant chez McKee, je suis arrêté
“ chez M. King, et j'ai envoyé le père McKee demander à M. King de se rendre
“ chez McKee, et il est arrivé peu de temps après moi. M. King était présent
“ chez McKee, lorsqu'on parlait de prendre la déposition, c'était près du lit. M.
“ King dit qu'il était à propos de prendre la déposition de Corrigan, pour faire
“ arrêter les personnes qui l'avaient battu, et que c'était de valeur de laisser ces
“ gens libres. Le docteur en a aussi parlé. On a commencé à écrire les dépo-
“ sitions de Corrigan, vingt minutes ou une demi-heure après mon arrivée, et
“ on a pris une demi-heure ou quarante minutes à écrire la déposition. M.
“ King était dans la maison quand je suis parti.

Transquestionné.—“ J'ai vu battre Corrigan la veille, qui était le dix-sept oc-
“ tobre, sur la terre d'un nommé Machell. J'étais à un arpent et demi ou deux
“ de l'endroit où on le battait. J'étais près des juments avec Dion dit Deslau-
“ riers, qui était un des juges, et aussi le prisonnier Kelly qui a toujours été avec
“ nous, avait un papier à la main et nous aidait comme juge. Nous avions à
“ peine fini d'examiner les chevaux, lorsque je m'aperçus de l'émeute. Il y
“ avait aussi Louis Demers, témoin en cette cause. C'est moi qui ai dit au pri-
“ sonnier Kelly et à Deslauriers, voilà qu'on commence à se battre. Nous sommes
“ partis pour nous rendre à l'endroit où on se battait, Dion et Demers ont pris le
“ devant, Kelly les suivait, et moi j'étais le dernier. Avant de quitter la place
“ où nous étions j'ai vu Corrigan tomber. Je l'ai vu frapper sur la tête avec un
“ bâton plombé, d'environ trois pieds et demi, je ne puis dire par qui. J'ai vu
“ qu'il recevait en même temps des coups de pied; il est tombé la face sur terre.
“ Je ne me suis pas rendu à l'endroit, j'ai arrêté à environ trois quarts d'arpent.
“ En courant j'avais la vue sur l'endroit où était Corrigan. Corrigan a essayé
“ de se relever, pendant que je marchais dans les trois quarts d'arpent. Il a alors
“ été frappé de nouveau à coups de poing et de pied. Demers, Kelly et Dion se
“ sont rendus à la foule, moi, je suis resté à peu près à moitié chemin. J'ai aussi
“ vu un de mes voisins, Peter Stocking, frappé dans le même temps qu'on se
“ battait, à environ dix à douze pieds de Corrigan. Cette bataille, où Corrigan a
“ été frappé, a duré trois minutes au plus. J'ai pris soin de Stocking. Son père
“ et moi, l'avons emmené auprès de la maison Machell, là il s'est débarrassé de
“ nous pour retourner se battre, il a pris une pelle de fer qui se trouvait à ses
“ pieds. Stocking était alors en chemise et en colère. Des personnes, sept à
“ huit, sont venues à la course sur lui, quand ils l'ont vu se débattre. Alors, à
“ la sollicitation de sa sœur, il a jeté à bas la pelle et est entré dans la maison
“ de Machell, où ils se sont battus. J'ai alors vu Richard Kelly jeter ses gens à
“ la porte de la maison de Machell, et les envoyer du terrain pour les empêcher
“ de se battre. Ceci a eu lieu aussitôt après la bataille de Corrigan. Je reviens
“ maintenant à parler de l'endroit où on battait Corrigan et de ce qui s'y passait.
“ J'ai vu qu'on ramassait Corrigan, le prisonnier Kelly était un qui aidait, il y
“ avait deux autres que je ne connais pas. Kelly est arrivé à cet endroit vers la
“ fin de la bataille, presque en même temps que Deslauriers, il y avait très peu
“ de pieds entre Deslauriers, Kelly et Demers, quand ils sont arrivés où était
“ Corrigan. Je ne puis dire qui était le premier, ils étaient presque ensemble.
“ Il s'est écoulé peut-être une minute, entre le temps où Kelly, Demers et Des-
“ lauriers sont arrivés, et le temps où Corrigan a été relevé. Je ne puis dire sous
“ nous serment si Corrigan aurait pu recevoir quelques coups après l'arrivée de
“ Kelly, Demers et Deslauriers, peut-être aurait-il pu recevoir quelques coups,
“ mais je ne l'ai pas vu frapper. Certainement Corrigan a été renversé une
“ seconde fois. Quand Corrigan a été renversé la seconde fois, Kelly, Deslau-

“ riers, Demers et moi, nous ne faisons que partir de l'endroit où nous étions
 “ comme juges. Peut-être étions nous à moitié chemin. Je n'ai pas reconnu
 “ dans la foule auprès de Corrigan d'autres personnes que Stocking, dans ce
 “ temps là. Je n'ai aucun doute que Kelly n'était pas rendu à l'endroit où était
 “ Corrigan quand ce dernier a été frappé. Très certainement ça ne peut pas
 “ être que Kelly a frappé Corrigan, et ce, pour les raisons que je viens de donner.
 “ Je suis positif à dire que Corrigan était à terre, quand Kelly, Demers et Des-
 “ lauriers sont arrivés. J'ai vu ramasser Corrigan par trois personnes dont Kelly
 “ était un, les deux autres me sont inconnus. Stocking prenait part à la bataille.
 “ Ce n'est pas mon opinion qu'on ait pu, après l'arrivée de Kelly, donner un
 “ coup de bâton ou de poing, sauter sur le corps de Corrigan, en descendre et
 “ lui donner cinq à six coups de pieds. Je suis très certain que Kelly n'a pas
 “ frappé Corrigan. Le père McKee en venant me chercher m'a dit que c'était
 “ pour prendre la déposition de Corrigan, pour faire arrêter ceux qui l'avaient
 “ battu. Les dépositions du docteur Reed et de Richard Stewart ont été prises
 “ pour appuyer celle de Corrigan et dans le même but. Elles ont toutes trois
 “ été envoyées à Québec, à M. Green, le même soir, par Peter Stocking.”

Par M. O'Farrell :

“ La distance de l'endroit où étaient les bêtes à cornes à aller à Corrigan, était
 “ de cinq à six arpents. Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu derrière la grange
 “ de Machell une assemblée de trente personnes, le matin avant la bataille, je
 “ n'ai pas observé, je n'ai rien vu de cela. Environ vingt minutes ou une demi-
 “ heure avant la bataille, j'ai observé un nommé Pat. McCaffrey passer dans cet
 “ endroit avec sa jument, il n'y avait personne d'assemblée dans ce temps. Je
 “ n'ai pas vu là aucune assemblée avant le train. Entre l'endroit où étaient les
 “ bêtes à cornes et la bataille, le terrain a beaucoup de pierres et est mouillé.”

Ré-examiné par M. le solliciteur-général Rose :

“ Kelly et les autres n'étaient pas rendus lorsqu'on a frappé Stocking. Cor-
 “ rigan a été le premier frappé, c'est-à-dire, avant Stocking. Stocking a été
 “ frappé à peu près dans le même temps que Corrigan a été frappé la deuxième
 “ fois. Je prétends dire que Stocking a été frappé lorsque Corrigan se relevait
 “ la première fois. Corrigan a été frappé dix à onze fois, avant qu'il ait essayé
 “ à se relever la première fois. Dion a couru à la bataille avec Kelly, je ne puis
 “ dire lequel des deux avait le devant, ils étaient à peu près égaux. Je crois
 “ que Demers est arrivé avant eux, parce qu'il avait le devant de nous en par-
 “ tant. Moi je faisais de grands pas, les trois autres couraient. Je suis arrêté à
 “ trois quarts d'arpent de la foule. J'ai vu donner des coups de pieds à Corrigan,
 “ quand il était à terre, et qu'il essayait à se relever. Il ne m'a pas paru que les
 “ gens qui battaient Corrigan l'ont laissé et ont couru vers Stocking pour le battre.
 “ Il ne leur fallait pas courir, car ils étaient à dix ou onze pieds de Stocking. Il
 “ y avait quarante personnes et tout le monde se tenait. Je n'ai vu donner qu'un
 “ seul coup à Stocking, plusieurs battaient Corrigan dans le même moment. Je
 “ n'ai pas toujours regardé, je n'ai pas observé si on a cessé de le battre. Je
 “ ne puis dire positivement qu'ils n'ont pas cessé de battre Corrigan pour un
 “ instant. Sous mon serment, je ne pense pas que Kelly ait touché à Corrigan
 “ pour le battre.”

Question.—“ Pouvez-vous jurer positivement que Kelly n'a pas frappé Cor-
 “ rigan du tout ?”

Réponse.—“ Je ne le crois pas. S'il l'eut frappé je l'aurais vu probablement.
 “ Il n'a pas été dit devant moi qu'il fallait prendre la déposition de Corrigan
 “ avant qu'il mourût. Après les dépositions du jeudi, j'ai pris des démarches

“ pour faire arrêter les accusés. La nuit même du jeudi j’ai envoyé un *express* à Québec, pour avoir un corps de police, et aussitôt la police arrivée le dimanche matin, j’ai signé le warrant, j’ai parti avec la police à la pointe du jour. Il n’a été rien fait le mercredi et jeudi. J’ai écrit à ce sujet plusieurs lettres à l’officier de la couronne à Québec. J’ai écrit à M. le solliciteur-général, sur le même sujet, huit à dix jours après la mort de Corrigan, et quelques jours après le départ de la police de St. Sylvestre. Je ne connais personne qui a tâché de détourner les témoins de la couronne de rendre témoignage. Personne à ma connaissance n’a conseillé aux témoins de la couronne de s’en aller.”

Transquestionné de nouveau par M. Chabot :

“ J’ai demandé qu’on m’envoyât un corps de police. Peter Stocking a été de retour à St. Sylvestre, vendredi, vers quatre à cinq heures P. M. Le dimanche, j’ai procuré à la police douze hommes. Il y a une journée de distance de Québec à St. Sylvestre—une demi-journée par le chemin de fer. Je n’ai pas entendu parler de cette affaire là. Il y avait six à sept personnes battues, mais on paraissait pas croire que c’était de conséquence.”

On ne manquera pas de remarquer, que c’est seulement après avoir été forcé par le poursuivant de la couronne de reconnaître ses premières déclarations devant le coroner, que M. Paquet admet la vérité des faits y contenus, et qu’il essaie d’expliquer la contradiction en prétendant que la conversation avait eu lieu à une époque différente, c’est-à-dire *après les dépositions de Corrigan*.

Il est bon de remarquer que lors du procès, quand M. Paquet donna son témoignage, il devint très important à la poursuite que l’état d’esprit de Corrigan quant à la conscience qu’il avait de sa mort prochaine, fut clairement établi afin que sa déclaration devant M. Paquet fut admise en preuve. Il est certain que si M. Paquet se fut tenu au témoignage qu’il avait donné à l’enquête du coroner, la déclaration (*in articulo mortis*) de Corrigan aurait dû être reçue en témoignage par la cour, sans opposition, tandis qu’en le changeant, comme il l’a fait dans ses détails les plus importants, elle a été rejetée.

Il est très singulier que les mots importants “ *may be* ” prononcés par M. Paquet dans son témoignage, au procès de Kelly et autres, ne se trouvent pas dans son témoignage à l’enquête du coroner. Les commissaires désirèrent aussi attirer l’attention sur le fait que dans une partie de son témoignage devant le coroner, M. Paquet dit en parlant de Corrigan :—“ Je l’ai trouvé dangereusement malade, et il m’a dit qu’il ne se rétablirait jamais des coups qu’il avait reçus,” et dans un autre endroit il ajoute “ il devenait de plus en plus faible d’heure en heure, et il exprimait toujours la même opinion qu’il allait mourir,” tandis que dans son témoignage au procès, en faisant allusion au même sujet, et disant qu’en arrivant, il avait dit à Corrigan “ qu’il pourrait probablement se rétablir,” lui, Corrigan a répondu en anglais “ *may be*.” M. Paquet a aussi dit au procès “ Corrigan n’a pas dit devant moi qu’il allait mourir,” quand je suis arrivé, jeudi soir, Corrigan avait de l’espérance.”

Il est impossible aux commissaires de reconcilier les rapports contradictoires, et ils sont incapables de dire quels motifs ou quelles influences ont pu causer ces insignes contradictions pendant le court intervalle entre le 24 octobre 1855 et le 8 février 1856,—mais il leur semble évident qu’un sentiment bien entendu de responsabilité aurait dû induire M. Paquet, s’il a dit la vérité en la dernière occasion, à révéler à l’enquête du coroner, les circonstances qui se rattachent à l’évènement en question, tandis que les faits étaient récents et devaient être frais dans sa mémoire. De telles contradictions dans son témoignage étaient bien de nature à lui enlever tout poids et toute crédibilité, tant à cause de la mauvaise volonté apparente avec laquelle il semble avoir donné sa déposition

sur les déclarations de Corrigan pendant que Corrigan se mourait, qu'a cause des contradictions entre cette déposition et ses dépositions antérieures. C'est particulièrement à cause du témoignage de M. Paquet, que presque toutes et le plus grand nombre des déclarations *in articulo mortis* faites par Corrigan ont été renvoyées par la cour pendant que son devoir, comme un des juges de paix de Sa Majesté, lui imposait l'obligation impérieuse d'établir la preuve la plus claire de chaque circonstance nécessaire à leur admission.

En résumant toutes les remarques précédentes, les commissaires ne peuvent venir à aucune autre conclusion—que dans l'affaire mentionnée dans la commission, M. Paquet a fait preuve d'ignorance de ses devoirs comme juge de paix, d'un manque d'appréciation convenable de la haute position dans laquelle cette charge l'avait placé, et d'une absence totale de zèle et d'énergie dans l'exécution de ses devoirs; et qu'il y a des circonstances, fondées sur les faits établis dans cette enquête, de nature à faire surgir le doute que M. Paquet était influencé par de mauvais sentiments en empêchant que justice fut faite dans le cas en question, et il n'y a pas le moindre doute que la ligne de conduite suivie par lui a grandement embarrassé les officiers de la couronne, et a contribué à amener les résultats qui ont suivi le procès des personnes accusées du meurtre de Corrigan.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos obéissants serviteurs,

(Signé,)

JOHN B. PARKIN, Commissaire.

“

GEO. A. _____,

“

A. M. DELISLE.

A l'honorable Secrétaire Provincial.

TORONTO, 9 février 1858.

Monsieur,—J'ai été informé par Son Excellence le gouverneur général qu'il vient d'émaner un instrument en date de ce jour, vous démettant de la commission de la paix pour le district de Québec, à cause de votre conduite dans l'affaire de Corrigan.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) E. P.

LAURENT PAQUET, écuyer.
St. Sylvestre.

TORONTO, 12 février 1858.

Messieurs,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un instrument démettant M. Laurent Paquet, de la commission de la paix pour le district de Québec.

J'ai, etc.,

(Signé,) T. J. J. L.

Bureau de la Paix, Québec.

BUREAU DE LA PAIX,
QUÉBEC, 17 février 1858.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception, ce jour, d'un instrument démettant M. Laurent Paquet de la commission de la paix pour le district de Québec.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur, etc., etc.,

(Signé,) GREEN ET COUCET,
Greffiers de la Paix.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire, etc., etc., etc.,
Toronto.

(Copie.)

SECRÉTAIRE PROVINCIAL,
TORONTO, 18 décembre 1858.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général de vous transmettre l'extrait ci-joint d'une lettre du révérend M. King, en vous exprimant le désir de Son Excellence que vous me fassiez parvenir au plutôt les remarques que vous pouvez avoir à offrir sur ce qui vous concerne dans cet extrait en votre qualité de juge de paix.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) G. E. CARTIER,
Secrétaire.

LAURENT PAQUET, Ecuyer, J.P.
St. Sylvestre.

EXTRAIT d'une lettre adressée à l'honorable GEORGE E. CARTIER, secrétaire provincial, par le révérend M. KING, et datée, St. Joseph, 5 décembre 1855 :—

“ Je croirais manquer à mon devoir si je ne disais un mot relativement au magistrat L. Paquet, ce que je ferai aussi brièvement que possible. Cet homme a signé des warrants et y a inséré le nom de M. Mullavy, l'autre magistrat, pour engager des individus à jurer certaines choses au moyen desquelles il aurait pu trouver des raisons d'émaner un warrant, ordonnant l'arrestation du constable Harrison, de Leeds, et des jeunes gens qui ont été avec lui à la recherche des meurtriers, et alors M. O'Farrell, le membre pour le comté de Lotbinière, servit ce warrant au milieu de la nuit, accompagné de 78 hommes armés. Mon fils fut l'un de ceux auxquels M. O'Farrell servit ce warrant ; il l'accusa dans le dit warrant d'avoir pris des balles, des chevrotins, de la poudre et 6s. 3d. Les deux derniers articles ne furent pas touchés ; et pour mon fils, il n'a pas été dans la maison du tout, et certainement il ne pouvait y avoir de crime d'enlever des balles et des chevrotins, de la maison d'un homme accusé de meurtre.

“ Quant à M. Mullavy, dont le nom fut inséré dans ces warrants, il n'y était pas et n'aurait pas voulu s'y trouver, et ni avoir quelque chose à faire dans une besogne aussi méprisable. Les protestants comme les canadiens blâmaient fortement une telle conduite, et si cela était nécessaire je pourrais avoir plusieurs signatures pour confirmer la vérité de cet avancé. Je suis certain que

“ tout homme bien pensant serait reconnaissant de voir le nom de cet individu
 “ retranché de la liste des magistrats, vu qu’il était près du parti lorsque l’homme
 “ fut assassiné ; il a vu l’un de ce parti le jour suivant, et n’a pris aucune me-
 “ sure pour l’arrêter ; il refusa de prendre la déposition de l’homme mourant à
 “ moins que je ne fusse là, et alors signa un warrant sous les circonstances déjà
 “ mentionnées, pour empêcher ceux qui croyaient que c’était leur devoir d’ar-
 “ rêter, s’il était possible, les meurtriers, d’avoir du coroner un warrant pour cet
 “ objet spécial.”

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 2 janvier 1856.

Monsieur,—J’ai l’honneur d’accuser réception de votre lettre en date du 18 décembre dernier, reçue le 29 conjointement avec un extrait d’une lettre du révérend M. King de St. Sylvestre, se plaignant de ma conduite comme magistrat durant les troubles qui ont eu lieu à St. Sylvestre depuis quelque temps.

Je n’aurais jamais pu croire que le révérend M. King était assez ingénieux pour fabriquer de telles colomnies, si je n’en était convaincu par l’extrait de sa lettre que vous avez eu la bonté de me transmettre. Je dois donc y répondre en réfutant ces noires calomnies ; vû que Son Excellence le gouverneur général a eu la bonté de m’en donner l’occasion.

Premièrement, je pense qu’il est nécessaire que vous sachiez en quel état était la paix publique à St. Sylvestre dans le mois de novembre dernier.

Il est notaire que la paroisse de St. Sylvestre a été dans un état de siège durant quelques jours dans ce temps là. Qui l’assiégeait ainsi ? Personne n’osera nier (excepté le révérend M. King, peut-être) que c’était la partie protestante de St. Sylvestre conjointement avec les orangistes de Leeds, au nombre de deux cents environ, qui tenaient un feu de mousqueterie presque continuél durant le jour et durant la nuit ; on ne rencontrait sur la voie publique et dans les champs que des gens armés, et bien entendu les fils du révérend M. King n’y faisaient pas défaut. Quelques uns de ces braves militaires se faisaient un devoir d’assiéger pendant la nuit des maisons où présidaient des personnes les plus paisibles et y faisaient plusieurs décharges de fusil ; d’autres, de tirer sur des personnes qui passaient dans le chemin en voiture. Des témoignages rendus par des protestants prouvent ces faits ; car il faut dire que plusieurs personnes de cette croyance religieuse n’ont point pris part dans ces engagements, aussi ont-ils mérité du révérend M. King, le titre de *cowards*. Chacun cherchait à assurer sa retraite dans les bois ou hors de la paroisse et plusieurs ont quitté leur domicile durant plusieurs jours. Plusieurs mères de famille, dans un état très précaire, étaient prêtes à s’évanouir en attendant la détonation de tant d’armes à feu. Quelles sont les causes qui ont amené un tel état de choses ? Quelle nécessité ces braves orangistes avaient-ils de se mettre sous les armes ? Je n’ai pu découvrir aucune raison dans l’investigation que je fis dans ce temps. Cependant pour se justifier d’une telle conduite, on a publié dans quelques journaux qu’un certain parti qui avait été à la recherche des accusés du meurtre de Corrigan, avait été encaissé en quelqu’endroit et que ce parti était perdu. Cela était absolument faux selon le rapport d’un nommé Peter Stockins, qui était de la partie, et qui est mon voisin, qui m’a certifié qu’il n’avait rencontré aucune opposition de la part des hommes, mais que les femmes leur avaient tenu de mauvais langage et qu’elles les avaient poursuivi en criant beaucoup de la corne. Mais ce Peter Stockins oubliait de me dire que son partie où étaient Harrison, de Leeds, et un des fils du révérend M. King, avait provoqué ces femmes en perçant avec une épée le lit où était couchée une femme qui était près de ses couchés. Il est

très probable que ces gens ne se seraient pas ainsi organisés et armés s'ils n'avaient pas été sollicités de le faire par quelques grands personnages qui ne désiraient rien autre chose que de faire couler du sang pour se venger de la mort de Corrigan.

Dans un danger aussi imminent on s'est hâté de faire application à Son Excellence, le Gouverneur Général, pour avoir une force suffisante que l'on croyait indispensable pour rétablir l'ordre. Mais voyant que le gouvernement retardait de nous venir en aide, on envoya à Québec consulter plusieurs avocats sur ce qu'il y avait à faire pour avoir la paix. M. O'Farrell, avocat et membre pour ce comté est venu à St. Sylvestre, et nous a beaucoup aidé par ses conseils. J'ai cru nécessaire de tenir une enquête sur plusieurs plaintes qui étaient portées devant moi, et d'annexer de warrants d'arrestation contre plusieurs de ces perturbateurs de la paix publique, qui penserait que vû qu'il y avait à St. Sylvestre quelques personnes chargées de meurtre, pouvaient impunément y piller, tirer avec des armes à feu sur les passants et assiéger durant la nuit, plusieurs maisons très respectables.

Ces arrestations ont eu l'effet de rétablir l'ordre et de rappeler à leur demeures les habitants qui les avaient laissées par frayeur. On peut sortir maintenant sans crainte d'être fusillé. Tous les gens qui aiment la paix ont reconnu la nécessité qu'il y avait de prendre les mesures les plus énergiques que la loi permettait dans de telles circonstances. Malheureusement le Rév. M. King n'est pas de ce nombre, il paraît un peu fâché de mes procédés, vu qu'ils ont eu l'effet de débander la troupe de soldats qu'il avait eu tant de peine à organiser et d'amener devant la loi plusieurs de ses coréligionnaires chargés de larcin et d'autres délits et si son fils s'est trouvé parmi les brigands, ce n'est pas ma faute. Deux du parti de King et Harrisson ont laissé leur domicile et n'ont pu être vu depuis ce temps, Peter Stockins et Andrew McCrea. Ce vol a été commis durant la nuit chez un nommé Hogan, où il n'y avait que trois enfants de couché, une petite fille de 11 ans et deux jeunes garçons, l'un de 14 et l'autre de 16 ans. Il paraît par les dépositions qui ont été données sur cette affaire que ce parti faisait les recherches les plus minutieuses pour trouver les accusés, car les petits sacs et les petites boîtes d'environ six pouces de diamètre étaient visités.

Voilà, Monsieur, un abrégé de l'état de la paix publique à St. Sylvestre, dans le mois de Novembre dernier.

Je suis convaincu que vous pouvez juger d'après ce tableau qui est très fidèle et que l'on peu prouver par plusieurs centaines de personnes, si les procédés que j'ai cru de mon devoir d'adopter dans de telles circonstances étaient nécessaires et si la partie des habitants paisibles de St. Sylvestre pouvait supporter sans se plaindre, un tel état d'anarchie.

Le Rév. M. King m'accuse d'avoir inséré dans le warrant que j'ai émané contre Harrington de Leeds, King et autres pour larcin, le nom de M. Mullany, magistrat à St. Sylvestre. Je nie ce fait, le nom de M. Mullany ne se trouve pas dans ce warrant, ni dans aucun de ceux que j'ai émanés plus tard, M. King a eu l'avantage de s'en convaincre, vû que le dit warrant est écrit dans sa langue et qu'il l'a lu lui-même devant moi et devant au moins vingt-cinq personnes qui étaient présentes lorsqu'il s'est porté caution pour son fils. Il ajoute que M. Mullany n'était pas avec moi, ni qu'il avait voulu s'y trouver pour se joindre à moi dans de tels procédés qu'il nomme *dirty work*. Je ne sais si M. Mullany aurait refusé d'agir dans cette occasion conjointement avec moi, s'il avait été demandé ; cependant ce Monsieur s'est fait un plaisir de signer une déposition que j'avais déjà signée moi-même, faite par un nommé Monaghan, contre Thomas Cummings pour avoir tiré un pistolet sur lui et sa femme, étant dans leur voiture dans le chemin. Monsieur Mullany se trouvait par hasard passer près

de l'église de St. Sylvestre, où je tenais cette enquête, étant en voyage disait-il ; et exprimer le désir de se trouver le lendemain au même lieu s'il pouvait être de retour ; mais le temps étant devenu très pluvieux, il ne s'est pas trouvé avec moi le jour suivant. Ce que je dis ici peut-être prouvé par plusieurs personnes qui étaient présentes.

Le Rév. M. King dit que c'est M. O'Farrell qui a servi le warrant à son fils accompagné de 78 hommes armés et cela au milieu de la nuit.

C'est un nommé Donaghue, constable qui a servi le warrant et non pas M. O'Farrell, il est vrai que ce monsieur accompagnait le parti qui a été chez M. King et qui s'est trouvé chez moi entre 6 à 7 heures du matin, et je ne pense pas qu'il se soit rencontré chez M. King avant cinq heures, vu qu'il n'y a qu'un mille de distance entre sa demeure et la mienne. Ce parti qui était de 23 hommes quand il est arrivé chez moi, a agi avec beaucoup de condescendance envers ce Monsieur, puisque son fils est resté chez lui sur sa parole d'honneur qu'il le reconduirait par devant moi, c'est ce qu'il a fait dans le cours de la matinée et je l'ai reçu sous caution.

Le Rév. M. King est très ingénieux en s'offrant de produire plusieurs signatures de canadiens pour prouver ses calomnies contre moi, je crois qu'il se trompe là-dessus. Il n'aura pas certainement les noms de ceux qui par la peur sont restés cachés chez eux pendant plusieurs nuits, cachés qu'ils étaient sous la paille dans leurs granges, ainsi que de quelque protestants qui se sont hâtés de fuir avec femme et enfants dans la paroisse de St. Giles, et s'ils étaient obligés de donner leur noms, ce serait pour que St. Sylvestre fut débarassé d'un tel *Bronillon*.

Il ajoute que j'étais près du parti lorsque Corrigan été tué, que j'ai vu un de ce parti le jour suivant, que je n'ai pris aucune mesure pour l'arrêter sur le champ.

J'étais à environ deux arpents du lieu où Corrigan a été battu, il y avait à peu près de 25 à 30 personnes engagées dans le combat, armées de bâtons, et j'en ai vu ensuite armées de pelles de fer, de bêche et même de haches pour se défendre. Dès le commencement de l'affaire c'était un *sauf qui peut* ; les personnes qui n'aimaient pas à être bâtonnées se hâtaient de fuir ; les magistrats, les capitaines de milice ont été les premiers à se sauver à pleine jambes et n'ont pas eu d'autre mal à se plaindre que d'être hors d'haleine quand ils sont rentrés chez eux. Il n'est resté, avec moi, que quelque personnes de la place qui ont fait tout en leur pouvoir pour maintenir l'ordre.

Il n'y a que le brave et Rév. M. King qui de sa fenêtre a eu l'avantage de tout voir et de tout considérer de sa fenêtre sans crainte d'être battu, qui est vaincu qu'avec une dizaine de personnes je pouvais prendre et saisir de 25 à 30 combattants qui se battaient comme de vrais démons. Plusieurs autres personnes autres que Corrigan, ont été battues plus ou moins sérieusement, il était difficile, dans le temps de voir si Corrigan mourrait de ses blessures et encore plus pour moi de savoir qui l'avait battu vu que j'étais à deux arpents de lui quand la bataille a commencé dans cet endroit et que l'affaire n'a duré qu'environ 3 minutes pour lui.

Le lendemain je rencontrais Richard Kelly, un des accusés du meurtre de Corrigan qui se rendait à la concurrence de charrie. Je restai chez moi ce jour là ; je n'ai plus vu Kelly après cette heure ; il a passé la journée près du lieu où était Corrigan avec son parti et le Rév. M. King qui lui administrait ses remèdes. Il était très facile pour ce monsieur qui se dit magistrats, d'arrêter Richard Kelly ce jour-là, mais il est probable que personne n'y pensait pas même Corrigan, qui était en pleine connaissance, puisque tout le monde que j'ai pu voir, s'accordait avec moi à dire que Richard Kelly avait fait son devoir, il avait beaucoup contribué à rétablir l'ordre le jour précédent.

Enfin le révérend monsieur, après avoir épuisé les ressources de son imagination a inventé contre moi les mensonges les plus palpables, finit en disant que je n'ai voulu recevoir la déposition de Corrigan sans qu'il fût présent.

Alors, dit M. King, voilà quelque chose de très condamnable.

Je cru ne pouvoir mieux faire que d'appeler près du malade le ministre de sa croyance religieuse dans un moment aussi solennel que celui-ci, puis qu'il devait jurer et prendre en témoin de la vérité de ce qu'il devait déposer, celui devant qui il devait bientôt paraître, et que j'espérais que le révérend monsieur l'exhorterait là-dessus ; mais je me suis trompé, car le révérend M. King n'y a point pensé, et il a raison de dire que je pouvais le laisser chez lui.

Le révérend M. King ne pourrait montrer plus de malice et de mauvaise foie en même temps, en disant que je n'ai rien fait pour arrêter les accusés.

M. King était présent lorsque j'ai pris la déposition de Corrigan dans la nuit du 18 octobre dernier ; il était présent, lorsque dans l'instant même dans la nuit j'envoyai un exprès à Québec pour avoir un corps de police qui était de retour le lendemain. C'est moi qui ait émané le warrant contre les dits accusés, c'est moi qui ai commandé et cherché plusieurs personnes, (au nombre de 12) pour aider les hommes de police sous le commandement du grand connétable, M. Murphy de Québec. M. King connaît tout cela, car il suivait tous nos pas et démarches ce jour là, qui était un dimanche ; il n'ignore pas que j'ai éprouvé beaucoup de fatigues et encouru beaucoup de dépenses et que j'ai été prêt jour et nuit lorsque mes services ont été requis pour cette affaire. Il est très regrettable de voir un ministre de l'évangile montrer tant de malice et s'oublier jusqu'à s'établir publiquement la réputation d'imposteur. Malheur aux brébis qui ont un tel pasteur ! Il est très certain que si le révérend curé de St. Sylvestre eût compris les maximes de l'évangile de la même manière que le révérend M. King les comprend, la paroisse de St. Sylvestre ne serait plus en existence aujourd'hui.

Il est donc de la plus grande importance pour la paix publique que ce révérend monsieur soit instruit sur les devoirs de son état et qu'il limite par ses discours et ses exemples, ses confrères qui sont aussi ministres que lui à St. Sylvestre et qui comprennent mieux que ce monsieur leurs devoirs.

Quoique j'aie déjà beaucoup dit contre ce monsieur, je ne puis m'abstenir de mentionner un fait qui est arrivé chez moi dernièrement et dont il est le moteur. Le 22 décembre dernier vers 10 heures du soir, son fils est venu chez moi faire une recherche, accompagné d'un caporal et de quelques polices accompagnés du capitaine Ermatinger, J.P. Le caporal entra le premier suivi du jeune King et du capitaine Ermatinger que je ne connaissais pas. Ce soldat avec un bâton à la main entra brusquement dans l'appartement où j'étais avec la famille qui n'était pas encore au lit, en demandant d'une voix tonnante et en frappant sur la table, ou étaient occupées à coudre deux de mes filles ; si j'avais du rhum à vendre, je lui répondis que je ne tenais pas hôtel et que je n'avais rien pour lui, il en repliqua *that Sylvestre is a devil's place, where he could not find anything*. Il faut remarquer qu'il était très sobre en disant ces mots, il se jeta si brusquement sur une de mes filles, âgée de 17 ans, qui était auprès de la table qu'elle pensa tomber à la renverse avec lui et la tenant par le milieu du corps essaya de l'embrasser. Cet assaut indécent fut commis en présence du capitaine Ermatinger et sa suite et personne n'a ouvert la bouche ni rien fait pour arrêter ce vagabond ; il est certain que le but de leur visite était de m'insulter dans ma maison, car à la fin de recherches, ils ne se sont pas beaucoup troublés là-dessus ; ils ont cependant entrouvert la porte de la cave en faisant la remarque que vu que la maison n'était pas bien grande, ils pensaient qu'il n'y avait pas de meurtriers. Il est étonnant que le colonel Ermatinger qui est juge de paix se soit

prêté à une telle violation de la paix et de la décence. Il a pourtant paru se retirer un peu honteux quand je lui ai fait la remarque que je comprenais bien qu'ils étaient bien payés pour leurs troubles, et que le jeune King ne manquerait pas d'en faire une mention favorable à son père, qui les récompenserait pour cela. Que voulez-vous faire dans une paroisse où il y a des personnes accusées de meurtre, parcequ'on ne peut pas les rencontrer, il faut tout souffrir,—être pillé, fusillé et même insulté dans sa propre maison et cela, par les personnes mêmes envoyées pour maintenir l'ordre. Je conviens qu'il fallait que ces 200 hommes de troupe et de police s'occupassent à quelque chose, puisque les idées chimériques de M. King et de son parti qui espérait que les habitants catholiques de St. Sylvestre les initieraient dans leurs idées de révolte et de carnage ne se sont point réalisées. Il était assez pour eux d'empocher les sommes immenses que doit coûter l'entretien de tant de monde, ainsi que le transport, sans encore assouvir leur haine contre des personnes paisibles en les insultant dans leurs habitations. Dans le temps de l'hiver où il n'y a pas beaucoup à s'occuper, cette spéculation n'est pas mauvaise. Un corps de police de 12 hommes était suffisant, sous la direction d'un magistrat du lieu, pour faire la recherche des accusés et les arrêter s'ils avaient pu les trouver. Dès le commencement de cette affaire j'ai suggéré cela à l'officier de la couronne à Québec, et si l'on eut compris la chose, on aurait épargné tous ces troubles et ces dépenses inutiles.

Voilà, monsieur, les remarques que j'ai cru devoir offrir très respectueusement à la considération de Son Excellence le gouverneur général, tant sur l'extrait de la lettre du Rév. M. King que sur l'état passé et présent de la paix publique à St. Sylvestre, et j'espère qu'il les recevra avec cette justice et impartialité qui ont toujours caractérisé les actes de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

LT. PAQUET, J. P.

L'honorable M. CARTIER,
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.

PROVINCE DU CANADA, } JAMES A. DONAGHUE, de St. Sylvestre, fermier
DISTRICT DE QUÉBEC. } et constable, étant dûment assermenté, dépose et dit
ce qui suit, savoir:—

Je fus chargé par Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, de l'exécution d'un warrant contre Robert Shuter, fils, David Shuter, fils, David Shuter, père, Marie Anne McGinnis, épouse de Thomas Shuter, William McGinnis, Catherine Lowry, épouse de William McGinnis, Sarah Jane Patterson, épouse de David Shuter, père, et Alexander Bowie, tous témoins qui avaient refusé d'obéir à l'ordre d'un subpœna que le dit Laurent Paquet, écuyer, leur avait fait signifier en sa qualité de magistrat. J'étais aussi chargé par M. Paquet de l'exécution d'un autre warrant contre William Harrison, George Thompson, Archibald McLean, David Lowry, James McKee, Andrew McKee, Peter Stockings et William King, fils, accusés de vol avec effraction et de larcin. Ces warrants je les ai en ma possession et je ne puis m'en désaisir; ce sont les seuls warrants émanés par M. Paquet à ma connaissance, dans lesquels M. King, est concerné en quelque chose; le seul magistrat dont le nom est mentionné dans l'un ou l'autre des dits warrants, ou dont la signature est apposée à l'un ou l'autre des dits warrants est le dit Laurent Paquet. J'ai pris communication d'un

extrait d'une lettre du Rév. M. King, et je puis dire que les warrants auxquels il est fait allusion par M. King dans cette lettre, sont les warrants que j'ai ci-dessus mentionnés, et que l'accusation diffamatoire que contient la dite lettre contre M. Paquet, d'avoir forgé la signature de M. Mullany, est absolument fausse. Je suis de plus convaincu que M. King savait, lorsqu'il a porté cette accusation diffamatoire contre M. Paquet, que lui le Révérend M. King, proférerait un mensonge, parce que j'ai entendu de mes oreilles M. King, dans la maison même de M. Paquet, lire à haute voix le warrant auquel il a été fait allusion plus haut en second lieu ; vingt-cinq autres personnes au moins étaient présentes et ont entendu M. King quand il lisait ainsi ce warrant.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

JAMES A. DONAGHUE.

Assermenté devant moi, à St. Sylvestre,
ce 3 de janvier 1856.

(Signé,) CHAS. TIMONY, J. P.

Je déclare et affirme solennellement que j'ai une connaissance personnelle de la vérité des avancés contenus dans la précédente déposition.

(Signé,) J. O'FARRELL, M.P.P.

ST. SYLVESTRE, 3 janvier 1856.

COPIE de la correspondance échangée entre L. Paquet, écuyer, J. P., de St. Sylvestre, comté de Lotbinière, Bas-Canada, et J. Green, écuyer, greffier de la paix du district de Québec, et P. A. Doucet, écuyer, son collègue ; et entre le même L. Paquet et Dunbar Ross, écuyer, solliciteur général du Bas-Canada, au sujet du meurtre de Robert Corrigan, survenu le 17 octobre 1855, et des procédures qui ont eu lieu à la suite, et qui s'y rattachent.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 18 octobre 1855.

Monsieur, — J'ai été appelé aujourd'hui auprès d'un nommé Robert Corrigan, de la paroisse de St. Sylvestre, pour prendre sa déposition contre plusieurs personnes qui l'ont battu de la manière la plus brutale. J'ai trouvé le dit Robert Corrigan très dangereusement malade, et vu qu'il est impossible ici d'avoir des constables assez habiles et hardis pour prendre ces gens, je vous prie d'accorder un warrant au porteur des présentes et même d'envoyer des constables de Québec pour prendre et saisir les dits accusés.

Je me suis trouvé sur la place quand l'assaut a été commis, et au meilleur de ma connaissance, je crois véritablement qu'ils voulaient tuer M. Robert Corrigan. Les noms des accusés sont Patrick Donoghue, George Bannon, Francis Donog-

hue, Patrick Monahan, Richard Kelly, Patrick O'Neil, tous de la paroisse de St. Sylvestre et John McCaffrey, de la paroisse de Ste. Agathe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

LAURENT PAQUET,
Juge de Paix, St. Sylvestre.

A M. DOUCET, écuyer,
Greffier de la paix pour le district de Québec.

—
Vraie Copie.

J. GREEN,
Greffier de la Paix.

Après la réception de cette lettre, un mandat fut dressé pour blessures faites avec intention de meurtre, mais comme il fallait arrêter sept personnes, il ne fut pas possible de prendre les arrangements nécessaires pour l'expédier le même jour ; et le jour suivant une personne nommée Andrew McKee, junior, vint au bureau du soussigné, le greffier de la paix du district de Québec, et lui apprit la mort de Corrigan ; sur quoi, un mandat pour meurtre fut de suite dressé et transmis dans une lettre adressée à Laurent Paquet, écr., J. P., St. Sylvestre, le priant de prendre la déposition du Dr. Reed, l'homme de l'art qui avait donné ses soins au défunt, aux fins d'établir que la mort de Corrigan était résultée des blessures reçues, et ensuite de signer le mandat inclus, et le remettre au constable Murphy, le porteur, qui partit le même soir pour St. Sylvestre, accompagné de dix ou onze hommes de la police de la cité. Les dépositions antérieurement reçues furent aussi transmises à M. Paquet, afin qu'il pût avoir toutes les preuves en main au moment de signer le mandat, et il fut requis de renvoyer sans délai ces dépositions au bureau de la paix.

Quelques jours après le soussigné reçut une lettre de M. Paquet, dont copie est annexée, ainsi que la copie de la correspondance échangée entre le greffier de la paix et M. Paquet, et entre le solliciteur général et le même monsieur.

(Signé,) J. GREEN,
Greffier de la Paix.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 2 novembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que conjointement avec M. le curé de St. Sylvestre, et d'après les instructions reçues de M. Johnson, écuyer, magistrat stipendiaire et envoyé par le gouvernement pour s'enquérir sur l'affaire de feu Robert Corrigan, je fais présentement les démarches nécessaires afin de rencontrer les parents et amis des accusés, afin de les persuader de la nécessité qu'il y a pour les dits accusés de se rendre volontairement et que je suis prêt à recevoir leur cautionnement, ce qui leur évitera la disgrâce d'être pris, liés et

emprisonnés jusqu'au temps de leur procès. J'espère par ce moyen réussir à les faire sortir d'où ils sont cachés depuis peu de temps.

Je désirerais savoir si je puis recevoir leur cautionnement à St. Sylvestre conjointement avec un autre juge de paix, ou s'il faut nécessairement que je me rende à Québec avec eux, et dans le cas que je pourrais ainsi recevoir les dits cautions, quel est le montant des cautions en pareil cas? Et qu'on pense qu'il y a quelques uns des accusés qui sont partis pour les chantiers des bois, je désirerais savoir si on peut recevoir des cautions pour eux, n'étant pas présents.

Je vous prie d'avoir la bonté d'en avertir les autorités à Québec afin qu'aucune démarche ultérieure n'ait lieu pour le moment; je pense que des parades de police ne conviendraient pas maintenant à St. Sylvestre. J'attends votre réponse, monsieur, sous le plus court délai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé, LAURENT PAQUET.

— GREEN, écuyer,
Greffier de la paix, district de Québec.

—
Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN,
Greffier de la Paix.

—
Même que celle envoyée à Québec avec le mandat en blanc.

(Signé,) J. GREEN.

(Original.)

ST. SYLVESTRE, 3 novembre 1855.

Monsieur,—Je vous transmets les dépositions de Robert Corrigan et du Dr. Reed, par M. Louis Déry. Ayez la bonté de me dire si vous les avez reçues. Je vous informe en même temps que j'ai rencontré tous les parents des accusés dans l'affaire de Robert Corrigan et que tous les accusés sont prêts à donner les meilleures cautions pour leur comparution au prochain terme de la cour. Ces gens sont tous des cultivateurs qui ont de bonnes propriétés, et je suis certain qu'ils seront fidèles à leurs engagements s'ils peuvent être admis à caution par devant moi, à St. Sylvestre, autrement, je pense qu'ils ne se rendront pas.

Ayez la bonté de répondre à ma lettre du 2 du courant, que je vous ai transmise par la poste, et de la délivrer au porteur des présentes.

Je suis, monsieur, etc.,

(Signé,) LT. PAQUET, J. P.

— GREEN, écuyer,
Greffier de la Paix.

—
Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN,
Greffier de la Paix.

(Original.)

QUÉBEC, 6 novembre 1855.

Monsieur,—M. Green, greffier de la couronne, m'a remis votre lettre du 2 du courant à lui adressée, dans laquelle vous faites mention de certaines instructions reçues du gouvernement dans l'affaire Corrigan. Comme j'ai été absent de Québec, je désire, avant d'adopter aucun procédé ultérieur, savoir quelle est la nature de ces instructions et quelle est la personne qui les a communiquées; en attendant, je ne pensais pas qu'il fut prudent de votre part d'admettre ces individus à caution sans ma connaissance plus étendue de l'affaire. Ayez la bonté de me répondre au plus tôt et d'envoyer aux greffiers de la paix toutes dépositions que vous puissiez avoir relatives à ce crime, en votre possession.

J'ai l'honneur d'être,
Etc., etc., etc.,

(Signé,) DUMBAR ROSS,
Solliciteur général.

BUREAU DE LA PAIX,
QUÉBEC, 5 décembre 1855.

Monsieur,—Nous avons été informés qu'il a été fait des dépositions devant vous contre certains individus accusés d'avoir volé des munitions et de l'argent à St. Sylvestre, ou à Leeds, et nous vous prions de transmettre ces dépositions à notre bureau, aussitôt que vous le pourrez convenablement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) J. GREEN ET DOUCET,
Greffiers de la Paix.

LAURENT PAQUET, écuyer, J. P.,
St. Sylvestre.

—
Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN,
Greffier de la Paix.

(Original.)

QUÉBEC, 15 décembre 1855.

Monsieur,—Les greffiers de la couronne viennent de m'informer que le 5 du courant ils vous ont écrit une lettre vous requérant de leur transmettre certaines dépositions prises devant vous pour larcin, et sur lesquelles vous avez émané un warrant d'arrestation à St. Sylvestre contre King et autres, et que jusqu'à ce jour, quinzé décembre, ces documents ne leur sont pas parvenus, ni aucune réponse de votre part.

Maintenant, je vous requiers de leur transmettre ces dépositions sans délai, à défaut de quoi il me faudra prendre les démarches nécessaires pour vous y contraindre.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) DUNBAR ROSS.

LAURENT PAQUET, écuyer,
Juge de Paix, St. Sylvestre.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 22 décembre 1855.

Monsieur,—J'ai reçu aujourd'hui votre lettre en date du 15 du courant. Voilà la deuxième fois que j'écris touchant les dépositions dans l'affaire Hogan. Il est étonnant que vous n'eussiez pas encore reçu ces dépositions vû que je les ai envoyées à Québec le 22 novembre dernier. Vous devez comprendre que je n'ai aucun intérêt à garder ces dépositions chez moi. Je vais prendre immédiatement les démarches nécessaires afin que ces dispositions vous soient transmises sans délai à la personne qui s'en est chargée.

Je suis, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

L. PAQUET,
Juge de Paix.

DUNBAR ROSS, écuyer,
Solliciteur Général, Bas-Canada,
Office de la Couronne, Québec.

[Original.]

QUÉBEC, 27 décembre 1855.

Monsieur,—J'accuse la réception de votre lettre du 22 décembre, en réponse à la mienne du 15 du même mois, par rapport aux dépositions dans l'affaire et autres. Vous me dites que voilà la deuxième fois que vous écrivez touchant ces dépositions et qu'il est étonnant qu'elles ne soient pas encore reçues, vû que vous les avez envoyées à Québec le 12 novembre dernier, que je dois comprendre que vous n'avez aucun intérêt à garder ces dépositions chez vous et que vous devez prendre immédiatement les démarches nécessaires afin qu'elles soient transmises sans délai par la personne qui s'en est chargée.

Quoiqu'on vous ait écrit si souvent touchant ces documents et que vous ayez répondu deux fois à ce sujet, comme vous le dites vous même, je n'ai pas manqué de remarquer que jusqu'à ce jour vous n'avez pas encore mentionné le nom de la personne qui, dites-vous, s'en est chargée. Vous ne devez pas ignorer que votre devoir comme magistrat était de transmettre ces dépositions sans délai aux greffiers de la paix par la poste, comme le moyen le plus prudent de votre part. Il est vrai que vous les avez confiées à M. O'Farrell, avocat des accusateurs, comme M. King, fils, un des accusés a écrit que vous l'avez informé lorsqu'il vous a fait une demande pour lui en expédier des copies, ce que la loi l'autorisait à avoir de vous, je dois vous dire qu'il y a certainement

plus que du louche de votre part dans cette affaire, et j'ai lieu de présumer que la lettre de M. King se trouve confirmée par votre abstention, jusqu'à présent de nous donner le nom de la personne à qui vous les avez remises pour les transporter à Québec.

J'ai l'honneur d'être,
Etc., etc., etc.

DUNBAR ROSS,
Solliciteur Général.

LAURENT PAQUET, écuyer,
Juge de Paix, St. Sylvestre.

Ce qui suit est une copie de la lettre à moi adressée par M. King, de St. Sylvestre, à la suite d'une réponse par moi faite à M. Walker, de cette paroisse, à une demande qu'il m'a adressée au nom de M. King, à l'effet d'obtenir copie des dépositions faites contre lui devant M. L. Paquet, de St. Sylvestre, dans lesquelles il est accusé d'avoir volé des munitions et de l'argent.

J'ai dit à M. Walker que le greffier de la paix n'avait pas reçu de pareils documents, et que M. King ferait bien de s'adresser à M. Paquet pour en obtenir les copies qu'il désire se procurer.

Peu de temps après, je reçus une lettre de M. King, dont voici la copie :—

ST. SYLVESTRE, 6 décembre 1855.

Cher monsieur,—J'ai vu M. Walker, qui m'a informé de la conversation qu'il avait eue avec vous en ville, et conformément à ses conseils, je me suis rendu auprès de M. Paquet, je lui ai demandé une copie des dépositions, mais il m'a dit qu'il les avait envoyées à M. O'Farrell, si elles n'étaient pas perdues.

J'ai un témoin qui peut corroborer ce que je vous avance. M. O'Farrell m'a dit que j'aurais à comparaître aux prochaines assises de Québec. Vous m'obligeriez beaucoup si vous m'informiez à quelle époque elles auront lieu, vu que j'ai donné caution pour £100.

Votre obéissant serviteur,

(Signé,) WM. H. KING.

Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN.

Je répondis à cette lettre et informai M. King des mesures que j'avais prises pour obtenir ces dispositions de M. Paquet, et qu'il ne les avait pas encore transmises au bureau de la paix.

Le 8 de janvier, le premier jour du terme des sessions trimestrielles de la paix, M. O'Farrell, avocat de Québec, présenta au greffier de la paix, en cour, certains

papiers, qui, a-t-il dit, étaient les dépositions en question, qu'il prétendait avoir reçues de M. Paquet. Ces papiers n'étaient ni enveloppés, ni adressés au greffier de la paix, et ils furent refusés pour cette raison, et pour la raison aussi que M. Paquet n'avait pas répondu à la lettre du 5 décembre, et que M. le solliciteur général avait répondu à sa lettre subséquente à ce monsieur, dont le greffier de la paix avait eu communication. Sur quoi, M. O'Farrell demanda au juge président, M. le juge Power, de vouloir bien ordonner au greffier de la paix de recevoir et entrer les documents qu'il avait présentés. Son honneur refusa néanmoins de décerner pareil ordre, laissant à cet officier la liberté d'agir selon sa discrétion, et sur sa responsabilité, de les recevoir ou les refuser ; le greffier persista à ne pas les recevoir.

(Signé,) J. GREEN.

Greffier de la Paix,
District de Québec.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 18 octobre 1855.

Monsieur,—J'ai été appelé aujourd'hui auprès d'un nommé Robert Corrigan, de la paroisse de St. Sylvestre, pour prendre sa déposition contre plusieurs personnes qui l'ont battu de la manière la plus brutale. J'ai trouvé le dit Robert Corrigan très dangereusement malade et vu qu'il est impossible d'avoir ici des constables assez habiles et hardis pour prendre ces gens ; je vous prie d'accorder un warrant au porteur des présentes ou mieux d'envoyer des constables de Québec pour prendre et saisir les dits accusés. Je me suis trouvé sur la place quand l'assaut a été commis et au meilleur de ma connaissance, je crois véritablement qu'ils voulaient tuer Robert Corrigan. Les noms des accusés sont Patrick Donoghue, George Bannon, Francis Donoghue, Patrick Monaghan, Richard Kelly, Patrick O'Neil, tous de la paroisse de St. Sylvestre, et John McCaffrey, de la paroisse de Ste. Agathe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) LAURENT PAQUET.

St. Sylvestre.

A M. DOUCET, écuyer,
Greffier de la paix, district de Québec.

ST. SYLVESTRE, 2 novembre 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que conjointement avec M. le Curé de St. Sylvestre, et d'après les instructions de M. Johnston, écuyer, magistrat stipendiaire et envoyé par le gouvernement pour s'enquérir sur l'affaire de feu Robert Corrigan, je fais présentement les démarches nécessaires afin de les persuader de la nécessité qu'il y a pour les dits accusés de se rendre volontairement, et que je suis prêt à recevoir leur cautionnement, ce qui leur épar-

gnera la disgrâce d'être pris, liés et emprisonnés jusqu'au temps de leur procès. J'espère réussir par ce moyen de les faire sortir du lieu où ils sont cachés depuis peu de temps.

Je désirerais savoir si je puis recevoir leur cautionnement à St. Sylvestre conjointement avec un autre juge de paix ou s'il faut que je me rende nécessairement à Québec avec eux, et dans le cas que je pourrais ainsi recevoir les dits cautions, quel est le montant des cautions en pareil cas? Et vû que l'on pense qu'il y a quelques-uns des accusés qui sont partis pour les chantiers des bois, je désirerais savoir si l'on peut recevoir des cautions pour eux n'étant pas présents.

Je vous prie d'avoir la bonté d'en avertir les autorités à Québec, afin qu'aucunes démarches ultérieures n'ait lieu pour le présent, je pense que des parades de police à St. Sylvestre ne conviendraient pas maintenant. J'attends votre réponse, monsieur, sous le plus court délai.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) LAURENT PAQUET.

M. GREEN, écuyer,
Greffier de la paix, district de Québec.

—
Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN,
Greffier de la Paix.

—
Même que celle envoyée à Québec avec le mandat en blanc.

(Signé,) J. GREEN.

—
ST. SYLVESTRE, 5 novembre 1855.

Monsieur,—Je vous transmets les dépositions de Robert Corrigan et du Dr. Reed, par M. Louis Déry. Ayez la bonté de me dire si vous les avez reçues. Je vous informe en même temps que j'ai rencontré tous les parents des accusés dans l'affaire de Robert Corrigan, et que les dits accusés sont tous prêts à donner les meilleures cautions pour leur comparution au prochain terme de la cour. Ces gens sont tous des cultivateurs et qui ont de bonnes propriétés, et je suis certain qu'ils seront fidèles à leurs engagements, s'ils peuvent être admis sous caution par devant moi, à St. Sylvestre, autrement je pense qu'il ne s'y rendront pas.

Ayez la bonté de répondre à ma lettre du 2 du présent que je vous ai transmise par la poste et la délivrer au porteur des présentes.

Je suis, monsieur, etc.,

(Signé,) LAURENT PAQUET, J.P.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 22 décembre 1855.

Monsieur,—J'ai reçu aujourd'hui votre lettre en date du 15 du courant. Voilà la deuxième fois que j'écris touchant les dépositions dans l'affaire Hogan. Il est étonnant que vous n'eussiez pas encore reçu ces dépositions vù que je les ai envoyées à Québec le 22 novembre dernier. Vous devez comprendre que je n'ai aucun intérêt à garder ces dépositions chez moi. Je vais prendre immédiatement les démarches nécessaires afin que ces dépositions vous soient transmises sans délai à la personne qui s'en est chargée.

J'ai l'honneur d'être,

Etc., etc., etc.,

L. PAQUET, J.P.

[Original.]

LAURENT PAQUET de St. Sylvestre, écuyer, J. P., dépose et dit :—

J'étais présent le dix-sept du courant, à l'exposition d'agriculture de St. Sylvestre. Je me suis aperçu qu'il y avait une émeute à environ un arpent et demi d'où j'étais; Richard Kelly qui était juge avec moi, François-Xavier Dion, Louis Demers et moi sommes partis pour nous rendre à la foule. J'ai vu à environ un arpent de moi le défunt Robert Corrigan à bas recevoir plusieurs coups de bâtons, et des coups de pied dans le ventre et dans le corps. Je ne pûs pas voir ceux qui lui ont donné ces coups. Kelly et Demers se sont rendus aussitôt à la foule. J'ai aussi vu quelqu'un de la foule frapper Peter Stocking avec un bâton. Je suis parti aussitôt et me suis rendu à la porte de M. Machell. Delà j'ai vu passer le défunt supporté par deux personnes. Il avait plusieurs blessures à la tête et était ensanglanté, et paraissait à peine pouvoir se soutenir. Je n'ai pas vu le défunt que le lendemain au soir dans la maison de M. Andrew McKee. Il était au lit. J'ai été appelé comme magistrat pour prendre sa déclaration. *Je l'ai trouvé dangereusement malade, il m'a dit qu'il ne pensait pas en revenir des coups qu'il avait reçus.* Il m'a nommé sept personnes qui l'avaient frappé et battu avec des bâtons et à coup de pieds et à coup de poings. Il a dit que Patrick Donaghue de St. Sylvestre, sur le chemin de Ste. Marie, Francis Donahue, du moulin de St. Patrick, Patrick O'Neil, de Ste. Marguerite de St. Sylvestre, George Bannou, de la même place, un nommé Monahan, de St. Sylvestre, Richard Kelly, de St. Patrick's Mills, St. Sylvestre, un nommé McCaffery, de Ste. Agathe de Ste. Croix, l'avaient tous ensemble battu, et que Richard Kelly lui avait donné des coups de pieds dans le ventre. Le défunt avait alors pleine connaissance. Je suis resté environ quatre heures de temps avec le défunt. *Il affaiblissait d'heure en heure et exprimait toujours la même opinion qu'il allait mourir.* Je ne sais rien de plus. J'ai ensuite vu le corps du défunt ici hier, et je l'ai reconnu pour être celui de Robert Corrigan. Richard Kelly, le lendemain, jour de l'essai des charues, m'a dit qu'il s'était battu pour défendre Peter

Stocking; mais que pour le défunt c'était bon pour lui d'avoir été battu. Je n'ai pas vu Kelly depuis.

Assermenté devant moi, à Leeds,
ce 24me octobre 1855.

(Signé,) J. A. PANET,
Coroner.

—
Vraie copie.

(Signé,) J. GREEN ET DOUCET,
Greffiers de la Paix.

LAURENT PAQUET, de St. Sylvestre, Juge de Paix, assermenté :— Il y a eu une exhibition d'animaux à St. Sylvestre, le dix-sept octobre. Je ne connaissais pas alors Robert Corrigan. Le jeudi, le dix-huit, vers six à sept heures du soir, Andrew McKee père, est venu me chercher pour pendre la déposition de Corrigan, alors chez lui—McKee. Je m'y suis rendu, et j'ai trouvé Corrigan dans un lit—malade; il n'était pas dans une faiblesse extrême, il pouvait très bien parler, il avait sa connaissance. En entrant, je lui ai demandé comment il se trouvait, je lui ai donné la main. Je lui dis qu'il pouvait peut-être revenir de sa maladie, il m'a répondu en anglais *may be*. Je comprends mieux l'anglais que je ne le parle. La déposition a été prise en anglais, et écrite par le Dr. Reed, ainsi que celle d'un nommé Stewart. J'y ai resté jusque vers dix heures du soir, j'ai remarqué qu'il vomissait beaucoup. Chaque fois qu'il vomissait, il disait, ça me tue, mettant la main sur l'estomac. Je l'avais vu battre la veille, je ne connaissais que les blessures qu'il avait sur la tête, et je pensais de le trouver plus malade qu'il n'était, après les coups de bâton qu'il avait reçus sur la tête. Je pense très bien me rappeler de ce qui s'est passé quand j'étais chez McKee. J'ai été examiné à l'enquête devant le coroner.

M. Ross demande au témoin de lire sa déposition devant le coroner. Le témoin est rappelé, et la déposition est placée entre ses mains. Corrigan dit *may be* en allant à sa chambre. Après avoir pris la déposition, j'ai voulu m'absenter, le Dr. Reed m'a demandé de rester et passer la veillée avec lui. J'y suis resté jusque vers les dix heures. Une demi-heure après avoir fini les trois dépositions prises devant moi, Corrigan vomissait beaucoup; quand il avait fini de vomir, il disait au Dr. Reed qu'il affaiblissait beaucoup, que ce vomissement le tuait, et il a continué d'affaiblir d'heure en heure jusqu'à ce que je sois parti.

Le Solliciteur Général exprima le désir de soumettre directement au témoin une question pour savoir si le défunt avait dit ce que lui, le témoin, déclara devant le coroner. Il désire poser la question dans les mots mêmes de la déposition.

M. Stuart objecte et le témoin se retire. Il est ordonné de rappeler le témoin, pour lui permettre d'expliquer les contradictions alléguées. Le témoin lut les parties de son témoignage en contradiction avec ce qu'il dit maintenant, et expose que ces deux parties correspondent exactement avec ce qu'il vient de raconter comme s'étant passé après qu'il eût pris les dépositions. Je comprends que ma déposition veut dire qu'il était dans l'état dangereux à la fin de la veillée. Je l'ai trouvé en entrant assez fort et avec sa connaissance. Un homme

qui se lève seul pour ses affaires, en lui aidant un peu, n'est pas si faible. Il n'aurait pas pu faire cela quand je l'ai laissé à dix heures. Il m'était difficile de dire s'il était dangereusement malade quand j'entraï. Je ne suis pas médecin. La cour ajourne à 6 heures, P. M.

HUITIÈME JOUR—SAMEDI, 9 FÉVRIER.

La cour s'ouvre à 10 heures.

Le premier témoin est Laurent Paquet de St. Sylvestre, Juge de Paix.

Son interrogatoire est continué en français par le Solliciteur Général :— L'expression dans ma déposition devant le coroner *je l'ai trouvé dangereusement malade*, ne s'applique qu'à l'état de Corrigan à la fin de la veillée. La partie de ma déposition où je dis *il affaiblissait d'heure en heure et exprimait la même opinion, qu'il allait mourir*, s'applique à ce qui a eu lieu vers les huit heures et après. Corrigan avait alors vomi deux fois après avoir fait sa déposition. Les mots de Corrigan étaient que ce vomissement le tuait. J'ai pu rester chez McKee trois heures et demie ou quatre heures. C'est vers les huit heures, après avoir vomi deux fois, qu'il m'a paru commencer à faiblir. Je ne puis me rappeler qui était dans la chambre quand Corrigan m'a dit "may be," il y avait une couple de personnes au pied du lit. Corrigan voulait signer sa déposition, mais je lui dis que c'était aussi bon de faire une croix. M. King dit qu'il était à propos de prendre la déposition de Corrigan, pour faire arrêter les personnes qui l'avaient battu, et que c'était de valeur de laisser ces gens libres. On a commencé à écrire les dépositions de Corrigan, vingt minutes ou une demi-heure après mon arrivée, et on a pris une demi-heure ou quarante minutes à écrire la déposition. M. King était dans la maison quand je suis parti.

Transquestionné par M. Chabot.—J'ai vu battre Corrigan, le 17 octobre dernier. J'étais près des juments avec Dion dit Deslauriers, un des juges, et aussi le prisonnier Kelly, qui a toujours été avec nous, avait un papier à la main et nous aidait comme juge. Nous avions à peine fini d'examiner les chevaux, lorsque je m'aperçus de l'émeute. Il y avait aussi Louis Demers, témoin en cette cause. C'est moi qui ai dit au prisonnier Kelly et à Deslauriers, voilà qu'on commence à se battre. Nous sommes partis pour nous rendre à l'endroit où on se battait, Dion et Demers ont pris le devant, Kelly les suivait, et moi j'étais le dernier. Avant de quitter la place où nous étions j'ai vu Corrigan tomber. Je l'ai vu frapper sur la tête avec un bâton plumé, je ne puis dire par qui. J'ai vu qu'il recevait en même temps des coups de pied; il est tombé la face sur terre. Je ne me suis pas rendu à l'endroit, j'ai arrêté à environ trois quarts d'arpent. En courant j'avais la vue sur l'endroit où était Corrigan. Corrigan a essayé de se relever, pendant que je marchais dans les trois quarts d'arpent. Il a alors été frappé de nouveau à coups de poing et de pied. Demers, Kelly et Dion se sont rendus à la foule, moi, je suis resté à peu près à moitié chemin. J'ai aussi vu un de mes voisins, Peter Stocking, frappé dans le même temps qu'on se battait, à environ dix à douze pieds de Corrigan. Cette bataille, où Corrigan a été frappé, a duré trois minutes au plus. J'ai pris soin de Stocking. Son père et moi, l'avons emmené auprès de la maison Machell, là il s'est débarrassé de nous pour retourner se battre, il a pris une pelle de fer qui se trouvait à ses pieds. Stocking était alors en chemise et en colère. Des personnes, sept à huit, sont venues à la course sur lui, quand ils l'ont vu se débattre. Alors, à la sollicitation de sa sœur, il a jeté à bas la pelle et est entré dans la maison de Machell, où ils se sont battus. J'ai alors vu Richard Kelly jeter ses gens à

la porte de la maison de Machell, et les envoyer du terrain pour les empêcher de se battre. Ceci a eu lieu aussitôt après la bataille de Corrigan. J'ai vu qu'on ramassait Corrigan, le prisonnier Kelly était un qui aidait, il y avait deux autres que je ne connais pas. Kelly est arrivé à cet endroit vers la fin de la bataille, presque en même temps que Deslauriers, il y avait très peu de pieds entre Deslauriers, Kelly et Demers, quand ils sont arrivés où était Corrigan. Je ne puis dire qui était le premier, ils étaient presque ensemble. Il s'est écoulé peut-être une minute, entre le temps où Kelly, Demers et Deslauriers sont arrivés, et le temps où Corrigan a été relevé. Je ne puis dire sous mon serment si Corrigan aurait pu recevoir quelques coups après l'arrivée de Kelly, Demers et Deslauriers, peut-être aurait-il pu recevoir quelques coups, mais je ne l'ai pas vu frapper. Certainement Corrigan a été renversé une seconde fois. Quand Corrigan a été renversé la seconde fois, Kelly, Deslauriers, Demers et moi, nous ne faisons que partir de l'endroit où nous étions comme juges. Peut-être étions nous à moitié chemin. Je n'ai pas reconnu dans la foule auprès de Corrigan d'autres personnes que Stocking, dans ce temps là. Je n'ai aucun doute que Kelly n'était pas rendu à l'endroit où était Corrigan quand ce dernier a été frappé. Très certainement ça ne peut pas être que Kelly a frappé Corrigan, et ce, pour les raisons que je viens de donner. Je suis positif à dire que Corrigan était à terre, quand Kelly, Demers et Deslauriers, sont arrivés. J'ai vu ramasser Corrigan par trois personnes dont Kelly était un, les deux autres me sont inconnus. Ce n'est pas mon opinion qu'on ait pu, après l'arrivée de Kelly, donner un coup de bâton ou de poing, sauter sur le corps de Corrigan, en descendre et lui donner cinq à six coups de pieds. Je suis très certain que Kelly n'a pas frappé Corrigan. Les dépositions du docteur Reed et de Richard Stewart ont été prises pour appuyer celle de Corrigan et dans le même but. Elles ont toutes trois été envoyées à Québec, à M. Green, le même soir, par Peter Stocking.

A. M. Allyn.—Je connais Patrick Donaghue depuis son enfance.

A. M. O'Farrell.—La distance de l'endroit où étaient les bêtes à cornes à aller à Corrigan, était de cinq à six arpents. J'ai été environ trois quarts d'heure à l'endroit où se trouvaient les juments. (Ici l'on apporte une lettre pour le juré Finnigan. La cour, après l'avoir lue, ordonne qu'elle doit être remise au juré, vu qu'elle a trait à ses affaires privées.)

Le témoin continue.—Je n'ai pas connaissance qu'il y ait eu derrière la grange de Machell une assemblée de trente personnes, le matin avant la bataille, je n'ai pas observé, je n'ai rien vu de cela. Environ vingt minutes ou une demi-heure avant la bataille, j'ai observé un nommé Patrick McCaffrey passer dans cet endroit avec sa jument, il n'y avait personne d'assemblée dans ce temps.

La cour s'ajourne pour une demi-heure, et reprend à 2 heures moins 10 minutes P.M.

Laurent Paquet rappelé.

Transquestionné de nouveau par M. O'Farrell.—Je n'ai pas vu là aucune assemblée avant le train. Entre l'endroit où étaient les bêtes à cornes et la bataille, le terrain a beaucoup de pierres et est mouillé.

Ré-examiné par M. le solliciteur-général :—Kelly et les autres n'étaient pas rendus lorsqu'on a frappé Corrigan. Corrigan a été le premier frappé, c'est-à-dire, avant Stocking. Stocking a été frappé à peu près dans le même temps que Corrigan a été frappé la deuxième fois. Je prétends dire que Stocking a été frappé lorsque Corrigan se relevait la première fois. Corrigan a été frappé dix à onze fois, avant qu'il ait essayé à se relever la première fois. Dion a couru à la bataille avec Kelly, je ne puis dire lequel des deux avait le devant, ils étaient à peu près égaux. Je crois que Demers est arrivé avant eux, parce qu'il avait le devant de nous en partant. Moi je faisais de grands pas, les trois autres cou-

raient. Je suis arrêté à trois quarts d'arpent de la foule. J'ai vu donner des coups de pieds à Corrigan, quand il était à terre, et qu'il essayait à se relever. Il ne m'a pas paru que les gens qui battaient Corrigan l'ont laissé et ont couru vers Stocking pour le battre. Il ne leur fallait pas courir, car ils étaient à dix ou onze pieds de Stocking. Il y avait quarante personnes et tout le monde se tenait. Je n'ai vu donner qu'un seul coup à Stocking, plusieurs battaient Corrigan dans le même moment. Je n'ai pas toujours regardé, je n'ai pas observé si on a cessé de le battre. Je ne puis dire positivement qu'ils n'ont pas cessé de battre Corrigan pour un instant. Sous mon serment, je ne pense pas que Kelly ait touché à Corrigan pour le battre.

Question.—Pouvez-vous jurer positivement que Kelly n'a pas frappé Corrigan du tout? Réponse.—Je ne le crois pas. S'il l'eut frappé je l'aurais vu probablement. Il n'a pas été dit devant moi qu'il fallait prendre la déposition de Corrigan avant qu'il mourût. Après les dépositions du jeudi, j'ai pris des démarches pour faire arrêter les accusés. La nuit même du jeudi j'ai envoyé un *express* à Québec, pour avoir un corps de police, et aussitôt la police arrivée le dimanche matin, j'ai signé le warrant, j'ai parti avec la police à la pointe du jour. Il n'a été rien fait le mercredi et jeudi. J'ai écrit à ce sujet plusieurs lettres à l'officier de la couronne à Québec. J'ai écrit à M. le solliciteur-général, sur le même sujet, huit à dix jours après la mort de Corrigan, et quelques jours après le départ de la police de St. Sylvestre. Je ne connais personne qui a tâché de détourner les témoins de la couronne de rendre témoignage. Personne à ma connaissance n'a conseillé aux témoins de la couronne de s'en aller.

Transquestionné de nouveau par M. Chabot :

J'ai demandé qu'on m'envoyât un corps de police. Peter Stocking a été de retour à St. Sylvestre, vendredi, vers quatre à cinq heures P. M. Le dimanche, j'ai procuré à la police douze hommes. Il y a une journée de distance de Québec à St. Sylvestre—une demi-journée par le chemin de fer. Je n'ai pas entendu parler de cette affaire là. Il y avait six à sept personnes battues, mais on paraissait pas croire que c'était de conséquence.

QUÉBEC, 21 novembre 1857.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint les témoignages pris par les commissaires dans la commission Corrigan, concernant M. Paquet, J. P.

Sous un autre pli, je vous ai transmis des documents qui nous ont été envoyés du bureau du secrétaire, avec ordre de les remettre.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,)

JOHN B. PARKIN,

Commissaire.

A l'honorable Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.,
Toronto.

PROVINCE DU CANADA, } PATRICK FORD, de la Pointe Lévi, dans le dit
 DISTRICT DE QUÉBEC. } district, constable de police, étant dûment assermenté, dépose et dit :—

Le cinq du courant, je fus chargé d'une lettre écrite par les commissaires nommés pour s'enquérir de la conduite de Laurent Paquet, écuyer, J. P. à St. Sylvestre, à l'occasion de l'arrestation et du procès des personnes accusées du meurtre de feu Robert Corrigan, adressée au dit Laurent Paquet avec instruction de la remettre au dit Paquet en personne. La lettre me fut lue avant d'être cachetée. On donnait à entendre à M. Paquet dans la dite lettre que les commissaires siègeraient le dix-sept courant dans la cité de Québec, et devaient s'occuper de cette partie de l'enquête qui leur avait été confiée qui se rapportait à lui-même, à laquelle il pourrait assister s'il le trouvait à propos. Le matin suivant vers sept heures, j'ai remis cettel ettre à M. Paquet en personne, comme ou me l'avait dit. M. Paquet m'a donné une réponse adressée à M. Parkin, un des commissaires, que j'ai remise hier après-midi à Québec. Pendant que j'étais à la maison de M. Paquet, il me dit, qu'il avait eu avant des nouvelles des commissaires par une lettre qu'il avait reçu d'eux, et qu'il avait écrit à son avocat à Québec à ce sujet. Je signifiai un subpoena de la part de la couronne au dit Laurent Paquet, afin de rendre témoignage au procès de James Hogan, accusé du meurtre du dit Robert Corrigan, qui a eu lieu dans le mois de février dernier. Ayant manqué d'apparaître quand requis de la part de la couronne, un second subpoena lui fut émané, et je le lui remis en personne. Il me dit alors, qu'il avait fait une partie du chemin afin de répondre à la première sommation, mais qu'il avait été pris de maladie sur la route, et obligé de s'en retourner chez lui. Après la signification du second subpoena, j'ai entendu appeler M. Paquet en cour, mais il a encore manqué de comparaître et la preuve de la part de la couronne s'est terminée sans prendre son témoignage. J'étais présent en cour quand les témoins pour la défense ont été examinés, et je me rappelle que M. Paquet était un d'eux et qu'il a répondu à son nom au premier appel, et a donné son témoignage. J'ignore si M. Paquet a demandé à être payé comme témoin de la part de la couronne, après le procès, et que la couronne ait refusé de lui allouer aucun paiement par ce qu'il n'avait point paru quand appelé comme il est dit plus haut. Et je ne sais rien de plus, et j'ai signé.

(Signé,)

P. FORD.

Assermenté devant nous, à Québec,
 ce 17 septembre 1857.

(Signé,)

JOHN B. PARKIN,

“

A. M. DELISLE,

“

GEO. A. PHILLPOTTS, }

Commissaires.

PROVINCE DU CANADA, } WILLIAM KING de St. Sylvestre, dans le dit dis-
 DISTRICT DE QUÉBEC. } trict, ministre de l'église d'Angleterre, après
 avoir été dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

J'ai résidé à St. Sylvestre près de onze ans. Je me rappelle que le dix-sept d'octobre mil huit cent cinquante-cinq il y eut une exposition de bétail à St. Sylvestre à laquelle le dit Robert Corrigan a été tué par un parti d'hommes qui l'ont attaqué. Je n'étais pas présent à l'exhibition, de sorte que je ne connais pas personnellement ce qui s'est passé là. Entre midi et une heure de ce jour, je fus mandé et prié d'aller à la maison d'Andrew McKee où Corrigan avait été

emporté, pour lui donner les secours spirituels et médicaux que je pourrais, et c'est ce que j'ai fait. Je sais que le jour suivant, Laurent Paquet écuyer, juge de paix à St. Sylvestre a pris la déposition, ou disposition des dernières volontés de feu Robert Corrigan, et au meilleur de ma connaissance, M. Paquet m'a dit qu'il avait refusé de la prendre avant que je fusse présent, mais ses raisons pour avoir agi ainsi, me sont inconnues—ni je ne connais les motifs qui l'ont poussé. Je sais que M. Paquet a diné avec quelques unes des personnes qui étaient accusées de l'assaut fait sur Corrigan, parmi lesquelles était Richard Kelly, le jour de cet événement. C'était à un diner public, et aucuns moyens n'ont été pris jusqu'à ce temps pour arrêter aucunes des parties accusées de l'assaut sur Corrigan, et aucunes mesures n'ont été prises jusqu'à ce qu'une requête spéciale eût été faite à M. Paquet le jour suivant. Dans le même temps, il était bien connu que le dit Robert Kelly était un de ceux du parti qui avaient attaqué et frappé Corrigan. Je sais qu'après qu'on eut émis un warrant pour l'appréhension des individus accusés du meurtre de Corrigan, un nombre de personnes de St. Sylvestre et de Leeds ont été nommées et assermentés comme constables pour aider et assister dans l'exécution du warrant et que des visites domiciliaires ont été faites en différents lieux pour cet objet—que subséquemment des accusations de larcin furent portées contre des personnes qui étaient constables, et qui avaient été présentes aux visites domiciliaires en question—et qu'elles ont été appréhendés sur un mandat émis par M. Paquet et tenues de comparaître à la prochaine cour criminelle pour répondre à ce crime. Je sais aussi que l'officier poursuivant de la part de la couronne considérant toute la procédure illégale et inconvenante, a refusé de la continuer par une poursuite publique, et la cause a été abandonnée. Dans le but d'obtenir la preuve contre les parties qui avaient agi comme tels constables, dans cette occasion, M. Paquet a émis des subpœnas à certaines parties leur enjoignant d'apparaître devant lui, et M. Mullavy aussi un juge de paix à St. Sylvestre, pour rendre témoignage, au sujet des vols allégués. Et j'ai été depuis informé par M. Mullavy, qu'on s'est servi de son nom sans son autorisation ou consentement, et à la connaissance de M. Paquet, que lui M. Mullavy, désapprouvait entièrement cette procédure, et ne voulait pas y participer. J'ai été depuis informé par quelqu'une des parties en question et entre autres, par David Shuter, sa femme et Robert Shuter (un frère du précédent) qu'ils avaient été induits d'assister devant M. Paquet sur l'assurance qu'ils seraient payés pour leur temps quoi qu'ils n'aient rien eu. J'ai raison de croire, et je n'ai aucun doute dans mon esprit, que comme les parties ou constables accusés de larcin étaient pour la plupart des témoins contre les personnes accusées du meurtre de Corrigan, ce procédé a été adopté par M. Paquet dans le dessein d'empêcher l'arrestation des meurtriers de Corrigan et de frustrer les fins de la justice par cette tentative de neutraliser les témoignages qu'ils auraient pu donner au procès des meurtriers de Corrigan.

C'est un fait connu dans la paroisse que quand Corrigan a été tué par le parti en question, M. Paquet était sur le terrain, et sachant ce qui se faisait, n'est point intervenu afin de maintenir l'ordre, protéger Corrigan, et arrêter les assaillants. Immédiatement après l'assaut sur Corrigan, les auteurs en ont été généralement connus et quoiqu'il était évident à chacun que Corrigan ne pouvait survivre, après les mauvais traitements qu'il avait reçus. M. Paquet n'a pris aucun moyen d'arrêter les parties coupables avant l'après midi du second ou troisième jour, après l'assaut, quand il a été appelé à le faire. Peu de temps après que Corrigan eut été battu, comme il est dit plus haut, un de mes fils m'a dit, que quand la rixe a commencé, il a entendu Thomas Walker, écuyer, juge de paix à St. Sylvestre, dire que pendant qu'il était sur son chemin vers l'exposition, il a entendu dire qu'un homme avait été tué, sur quoi il avait pris la fuite et s'était sauvé. Je sais que M. Walker n'a pris aucunes mesures afin d'arrêter les parties qui avaient battu Corrigan.

Le déposant n'a rien de plus à dire et a signé.

(Signé,) W. KING.

Pris devant moi ce 18e jour de septembre 1857,
à la cité de Québec.

(Signé,) GEO. A. PHILLPOTTS, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

COPIE de la correspondance échangée entre L. Paquet, écuyer, J. P., de St. Sylvestre, comté de Lotbinière, Bas-Canada, et J. Green, écuyer, greffier de la paix du district de Québec, et P. A. Doucet, écuyer, son collègue ; et entre le même L. Paquet et Dunbar Ross, écuyer, solliciteur général du Bas-Canada, au sujet du meurtre de Robert Corrigan, survenu le 17 octobre 1855, et des procédures qui ont eu lieu à la suite, et qui s'y rattachent.

[Original.]

A — DOUCET, écuyer, Greffier de la Paix, District de Québec.

Monsieur,—J'ai été appelé aujourd'hui auprès d'un nommé Robert Corrigan, de la paroisse de St. Sylvestre, pour prendre sa déposition contre plusieurs personnes qui l'ont battu de la manière la plus brutale. J'ai trouvé le dit Robert Corrigan très dangereusement malade, et vu qu'il est impossible ici d'avoir des constables assez habiles et hardis pour prendre ces gens, je vous prie d'accorder un warrant au porteur des présentes et même d'envoyer des constables de Québec pour prendre et saisir les dits accusés.

Je me suis trouvé sur la place quand l'assaut a été commis, et au meilleur de ma connaissance, je crois véritablement qu'ils voulaient tuer M. Robert Corrigan. Les noms des accusés sont Patrick Donoghue, George Bannon, Francis Donoghue, Patrick Monahan, Richard Kelly, Patrick O'Neil, tous de la paroisse de St. Sylvestre et John McCaffrey, de la paroisse de Ste. Agathe.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

(Signé,) LAURENT PAQUET, J.P.

Après la réception de cette lettre, un mandat fut dressé pour blessures faites avec intention de meurtre, mais comme il fallait arrêter sept personnes, il ne fut pas possible de prendre les arrangements nécessaires pour l'expédier le même jour ; et le jour suivant une personne nommée Andrew McKee, junior, vint au bureau du soussigné, le greffier de la paix du district de Québec, et lui apprit la mort de Corrigan ; sur quoi, un mandat pour meurtre fut de suite dressé et transmis dans une lettre adressée à Laurent Paquet, écr., J. P., St. Sylvestre, le priant de prendre la déposition du Dr. Reed, l'homme de l'art qui avait donné ses soins au défunt, aux fins d'établir que la mort de Corrigan était résultée des blessures reçues, et ensuite de signer le mandat inclus, et le remettre au constable Murphy, le porteur, qui partit le même soir pour St. Sylvestre, accompagné de dix

ou onze hommes de la police de la cité. Les dépositions antérieurement reçues furent aussi transmises à M. Paquet, afin qu'il pût avoir toutes les preuves en main au moment de signer le mandat, et il fut requis de renvoyer sans délai ces oppositions au bureau de la paix.

Quelques jours après, le soussigné reçut une lettre de M. Paquet, dont copie est annexée, ainsi que la copie de la correspondance échangée entre le greffier de la paix et M. Paquet, et entre le solliciteur général et le même monsieur.

(Signé,) J. GREEN,

Greffier de la Couronne et de la Paix

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 3 novembre 1855.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous informer que conjointement avec M. le curé de St. Sylvestre, et d'après les instructions reçues de M. Johnson, écuyer, magistrat stipendiaire et envoyé par le gouvernement pour s'enquérir sur l'affaire de feu Robert Corrigan, je fais présentement les démarches nécessaires afin de rencontrer les parents et amis des accusés, afin de les persuader de la nécessité qu'il y a pour les dits accusés de se rendre volontairement et que je suis prêt à à recevoir leur cautionnement, ce qui leur évitera la disgrâce d'être pris, liés et emprisonnés jusqu'au temps de leur procès. J'espère par ce moyen réussir à les faire sortir d'où ils sont cachés depuis peu de temps.

Je désirerais savoir si je puis recevoir leur cautionnement à St. Sylvestre conjointement avec un autre juge de paix, ou s'il faut nécessairement que je me rende à Québec avec eux, et dans le cas que je pourrais ainsi recevoir les dits cautions, quel est le montant des cautions en pareil cas? Et vu qu'on pense qu'il y a quelques uns des accusés qui sont partis pour les chantiers des bois, je désirerais savoir si on peut recevoir des cautions pour eux, n'étant pas présents.

Je vous prie d'avoir la bonté d'en avertir les autorités à Québec afin qu'aucune démarche ultérieure n'ait lieu pour le moment; je pense que des parades de police ne conviendraient pas maintenant à St. Sylvestre. J'attends votre réponse, monsieur, sous le plus court délai.

(Signé,) LAURENT PAQUET.

J. GREEN, écuyer,
Greffier de la paix,
Québec.

(Original.)

ST. SYLVESTRE, 3 novembre 1855.

Monsieur,—Je vous transmets les dépositions de Robert Corrigan et du Dr. Reed, par M. Louis Déry. Ayez la bonté de me dire si vous les avez reçues. Je vous informe en même temps que j'ai rencontré tous les parents des accusés dans l'affaire de Robert Corrigan et que tous les accusés sont prêts à donner les meilleurs cautions pour leur comparution au prochain terme de la cour. Ces gens sont tous des cultivateurs qui ont de bonnes propriétés, et je suis certain qu'ils

seront fidèles à leurs engagements s'ils peuvent être admis à caution par devant moi, à St. Sylvestre, autrement, je pense qu'ils ne se rendront pas.

Ayez la bonté de répondre à ma lettre du 2 du courant, que je vous ai transmise par la poste, et de la délivrer au porteur des présentes.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

(Signé,) LT. PAQUET, J. P.

— GREEN, écuyer,
Greffier de la Paix.
Québec.

(Original.)

QUÉBEC, 6 novembre 1855.

Monsieur,—M. Green, greffier de la couronne, m'a remis votre lettre du 2 du courant à lui adressée, dans laquelle vous faites mention de certaines instructions reçues du gouvernement dans l'affaire Corrigan. Comme j'ai été absent de Québec, je désire, avant d'adopter aucun procédé ultérieur, savoir quelle est la nature de ces instructions et quelle est la personne qui les a communiquées; en attendant, je ne pensais pas qu'il fut prudent de votre part d'admettre ces individus à caution sans ma connaissance plus étendue de l'affaire. Ayez la bonté de me répondre au plus tôt et d'envoyer aux greffiers de la paix toutes dépositions que vous puissiez avoir relatives à ce crime, en votre possession.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

(Signé,) DUNBAR ROSS,
Solliciteur général.

BUREAU DE LA PAIX,
QUÉBEC, 5 décembre 1857.

Monsieur,—Nous avons été informés qu'il a été fait des dépositions devant vous contre certains individus accusés d'avoir volé des munitions et de l'argent à St. Sylvestre, ou à Leeds, et nous vous prions de transmettre ces dépositions à notre bureau, aussitôt que vous le pourrez convenablement.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant serviteur,

GREEN ET DOUCET,
Greffier de la Paix.

LAURENT PAQUET, écuyer, J. P.,
St. Sylvestre.

(Original.)

QUÉBEC, 15 décembre 1855.

Monsieur,—Les greffiers de la couronne viennent de m'informer que le 5 du courant ils vous ont écrit une lettre vous requérant de leur transmettre certaines dépositions prises devant vous pour larcin, et sur lesquelles vous avez émané un warrant d'arrestation à St. Sylvestre contre King et autres, et que jusqu'à ce jour, quinze décembre, ces documents ne leur sont pas parvenus, ni aucune réponse de votre part.

Maintenant, je vous requiers de leur transmettre ces dépositions sans délai, à défaut de quoi il me faudra prendre les démarches nécessaires pour vous y contraindre.

Je suis, monsieur, etc.,

(Signé,) DUNBAR ROSS.

[Original.]

ST. SYLVESTRE, 22 décembre 1855.

Monsieur,—J'ai reçu aujourd'hui votre lettre en date du 15 du courant. Voilà la deuxième fois que j'écris touchant les dépositions dans l'affaire Hogan. Il est étonnant que vous n'eussiez pas encore reçu ces dépositions vû que je les ai envoyées à Québec le 22 novembre dernier. Vous devez comprendre que je n'ai aucun intérêt à garder ces dépositions chez moi. Je vais prendre immédiatement les démarches nécessaires afin que ces dispositions vous soient transmises sans délai à la personne qui s'en est chargée.

Je suis, monsieur, etc.,

(Signé,) LAURENT PAQUET, J.P.

D. Ross, écuyer,
Solliciteur Général,
Québec.

[Original.]

QUÉBEC, 27 décembre 1855.

Monsieur,—J'accuse la réception de votre lettre du 22 décembre, en réponse à la mienne du 15 du même mois, par rapport aux dépositions dans l'affaire de King et autres. Vous me dites que voilà la deuxième fois que vous écrivez touchant ces dépositions et qu'il est étonnant qu'elles ne soient pas encore reçues, vû que vous les avez envoyées à Québec le 12 novembre dernier, que je dois comprendre que vous n'avez aucun intérêt à garder ces dépositions chez vous et que vous devez prendre immédiatement les démarches nécessaires afin qu'elles soient transmises sans délai par la personne qui s'en est chargée.

Quoiqu'on vous ait écrit si souvent touchant ces documents et que vous ayez répondu deux fois à ce sujet, comme vous le dites vous même, je n'ai pas manqué de remarquer que jusqu'à ce jour vous n'avez pas encore mentionné le nom de la personne qui, dites-vous, s'en est chargée. Vous ne devez pas ignorer que votre devoir comme magistrat était de transmettre ces dépositions sans délai aux greffiers de la paix par la poste, comme le moyen le plus prudent de votre part. Il est vrai que vous les avez confiées à M. O'Farrell, avocat des accusateurs, comme M. King, fils, un des accusés a écrit que vous l'avez informé lorsqu'il vous a fait une demande pour lui en expédier des copies, ce

que la loi l'autorisait à avoir de vous, je dois vous dire qu'il y a certainement plus que du louche de votre part dans cette affaire, et j'ai lieu de présumer que la lettre de M. King se trouve confirmée par votre abstention, jusqu'à présent de nous donner le nom de la personne à qui vous les avez remises pour les transporter à Québec.

J'ai l'honneur d'être,
Etc., etc., etc.

DUNBAR ROSS,
Solliciteur Général.

LAURENT PAQUET, écuyer.
St. Sylvestre.

PROVINCE DU CANADA, } JAMES GREEN, écuyer, de la cité de Québec, dans
DISTRICT DE QUÉBEC. } le dit district, greffier conjoint de la paix pour le dit district de Québec, après avoir été dûment assermenté sur les Saints Évangiles, dépose et dit :—

Je connais Laurent Paquet, écuyer, un des juges de paix de Sa Majesté, résidant à St. Sylvestre. Je sais qu'il était le juge de paix qui a émis un warrant pour l'apprehension des parties accusées du meurtre de feu Robert Corrigan avant que le verdict du juré du coroner ait été rapporté. Il y eut beaucoup de correspondances échangées entre M. Paquet, M. le solliciteur général Ross, et les greffiers de la paix. Je produis maintenant une copie de cette correspondance, accompagnée de remarques que j'ai faites à cet égard, marquée A. Dans le même temps que M. Paquet m'a écrit la lettre que j'ai produite, datée de St. Sylvestre, 2 novembre 1855, une enquête du coroner avait été tenue sur le corps de feu Robert Corrigan, et un verdict de meurtre porté contre un nommé Richard Kelly et dix autres, et ce fait a dû être connu de M. Paquet, quand il montra sa volonté dans la dite lettre de les admettre à caution, pour leur sauver la disgrâce d'être emprisonnés. Pour ajouter à ce que j'ai déjà dit dans le memorandum qui accompagne la copie de la correspondance que j'ai produite marquée A, je dirai en ce qui regarde la requête qui m'a été faite de la part de M. King, junior, pour copies de certaines dépositions alléguées avoir été prises par M. Paquet, accusant le dit King et autres du crime de vol ; que les dites dépositions ni aucun autre papier relatif à la dite accusation de larcin n'ont été alors, ni depuis, transmises à notre bureau de greffiers de la paix. De plus, qu'aucune poursuite publique ou privée n'a jamais été instituée contre le dit King ou autre, sur la dite accusation de larcin. Je sais que M. Paquet a été sommé de la part de la couronne, de rendre témoignage au procès de James Hogan en février dernier, pour le meurtre de feu Robert Corrigan, et que bien qu'appelé il n'a point paru, et que la cause pour la couronne s'est terminée sans que son témoignage ait été pris. De plus, le dit Paquet a répondu à son nom, quand il a été appelé par la défense et il a donné son témoignage. M. Paquet a demandé après, à être taxé comme témoin de la part de la couronne ; j'ai refusé, vu qu'il n'était pas apparu quand demandé ; il a fait des menaces qu'il se plaindrait ou qu'il me rapporterait au gouvernement. M. Paquet n'a pas donné l'assistance et les informations au solliciteur général dans la conduite de la poursuite des personnes accusées du meurtre de Corrigan, qu'un juge de paix aurait dû donner, surtout après avoir fait une enquête sur l'affaire, et il a montré un penchant si évident en faveur de l'accusé, que tous deux, le solliciteur général et moi-même, nous avons cru qu'il était dangereux de communiquer avec lui,

d'autant plus que nous savions qu'il avait fait arrêter les personnes auxquelles on avait confié l'exécution du warrant contre les parties accusées du meurtre de Corrigan, sur des raisons apparemment frivoles et insuffisantes, et qu'il semblait vouloir faire tout en son pouvoir pour les empêcher d'être amenées devant la justice.

(Signé,) J. GREEN.

Assermenté devant nous, à Québec,
ce 19 septembre 1857.

(Signé,) GEO. A. PHILLPOTTS, }
" A. M. DELISLE, } Commissaires.
" JOHN B. PARKIN, }

PROVINCE DU CANADA, } WILLIAM HARRISON de Leeds, dans le Comté de
DISTRICT DE QUÉBEC. } Mégantic, dans le district de Québec, huissier étant
dûment assermenté, dépose et dit comme suit :

Je fus chargé de l'exécution du warrant émis par le coroner Panet contre les parties accusées du meurtre de Corrigan, immédiatement, après l'enquête, et j'ai procédé de suite à le mettre à exécution et j'ai obtenu l'assistance de plusieurs personnes dans le voisinage pour agir dans l'affaire, comme il était parfaitement compris qu'on rencontrerait de la résistance dans l'appréhension des parties; nous avons visité les maisons des personnes en question, et dans tout le voisinage pendant deux ou trois jours et nuits, mais nous n'avons pu réussir à en arrêter aucune. A mon retour j'ai appris qu'un warrant avait été émis par M. Paquet contre moi-même et plusieurs autres, et placé entre les mains d'un des Donaghue, frère d'une des personnes contre qui j'avais un warrant. En conséquence de ceci, je suis allé chez M. Paquet, et j'appris que le warrant avait été émis à la demande de M. O'Farrell, et alors je m'engageai par caution à comparaître à la cour des sessions de quartier. M. Paquet ne prit aucun intérêt à l'affaire, et ne me fit aucunes questions au sujet de l'arrestion des parties que j'avais cherché. Ni M. Paquet, ni aucun autre des magistrats ont paru prendre aucun intérêt à ce sujet. Je crois que la raison d'émettre le warrant était dans le but de nous effrayer, et de nous empêcher de mettre à exécution le warrant contre Kelly. Aucuns procédés quelconques n'ont été pris contre moi en conséquence de l'accusation faite contre moi-même et contre d'autres pour avoir volé de la poudre et des balles.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) WILLIAM HARRISON.

Pris et assermenté devant nous, à Québec
ce 21 de septembre 1857.

(Signés,) JOHN B. PARKIN, }
" GEORGE A. PHILLPOTTS. } Commissaires.

Subpœna.—Copie pour David Shuter, fils, et Sarah Jane Patterson, son Epouse.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. } **A** DAVID SHUTER, senior, de St. Sylvestre, fermier, et SARAH JANE PATERSON, femme du dit David Shuter.

Attendu qu'une plainte a été faite devant moi, le soussigné, et James Mullavy, écuyer, deux des juges de paix de Sa Majesté, dans et pour le dit District de Québec, à l'effet qu'une certaine félonie a été commise dans le dit district, et que vous êtes en état de donner un témoignage important concernant la dite félonie, les présentes sont pour vous commander et vous enjoindre au nom de Sa Majesté d'être et de comparaître immédiatement devant moi à la maison de George McCrea, négociant à St. Sylvestre, et attester ce que vous savez concernant la dite félonie. Et n'y manquez pas.

Donné sous mon seing et sceau, ce 16me jour de novembre 1855, à St. Sylvestre, dans le dit District.

(Signé,) L. PAQUET, J.P. [L.s.]

Vraie copie.

(Signé,) LT. PAQUET, J.P.

B.

Subpœna mentionné dans la déposition de James Mullavy, 22 septembre, 1857.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC, } **J**AMES MULLAVY, de la paroisse de St. Sylvestre, dans le district de Québec susdit, écuyer, juge de paix, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit:—

Je me rappelle les circonstances dans lesquelles, feu Robert Corrigan a été tué dans l'automne de l'année mil huit cent cinquante cinq, à St. Sylvestre, et qu'après que l'enquête du coroner eût été tenue sur le corps du défunt, un warrant a été émis contre un nommé Richard Kelly, François Donaghue, Edward Donaghue, Patrick Donaghue et autres personnes accusées par le verdict du juré du meurtre prémédité du dit Corrigan. Le dit warrant a été placé pour être exécuté entre les mains de William Harrison, de Leeds, huissier. Je sais que le dit Harrison, accompagné d'un certain nombre de constables spéciaux, assermentés pour cette occasion, pour l'assister, a été à la recherche des personnes accusées, et a visité leurs maisons dans l'exécution de ce warrant, mais n'a pu trouver aucun d'eux. Après que la recherche en question eut été faite sans succès, j'ai passé une journée dans la maison de Daniel Byrne, notaire public, à St. Sylvestre, où John O'Farrell, écuyer, avocat, est venu et m'a demandé si je pouvais siéger comme magistrat avec Laurent Paquet, écuyer, juge de Paix de St. Sylvestre, dans la maison de George McCrea, commerçant de St. Sylvestre, pour examiner une certaine accusation de félonie qui devait être portée contre la garde ou le constable qui avait été à la recherche des personnes accusées du meurtre de Corrigan. J'ai refusé d'agir ainsi, et j'ai dit que je ne voulais n'avoir rien à démêler dans l'affaire. Un certain document supposé être un subpœna adressé à Daniel Shuter, senior, de St. Sylvestre, cultivateur, et à Sarah Jane Pat-

terson, la femme du dit Daniel Shuter, portant la date du 16 novembre 1855, à St. Sylvestre, et signé Lt. Paquet, J.P., n'étant à présent exhibé, je déclare que la signature "Lt. Paquet, J. P.," souscrite, est la signature du dit Laurent Paquet, que le dit subpœna donne à entendre qu'une plainte a été faite devant le dit Laurent Paquet et James Mullavy, (voulant me nommer) deux des juges de paix de Sa Majesté, qu'une certaine félonie avait été commise, etc., et ordonnant au dit Shuter et à sa femme de comparaître devant lui, le dit Paquet, à la maison du dit George McCrea, immédiatement, pour rendre témoignage sur ce qu'ils pouvaient connaître de la dite félonie alléguée. Que l'assertion du dit Paquet dans le dit subpœna, qu'une plainte a été portée devant lui et moi, est fausse et sans fondement,—parce qu'aucune plainte n'a été faite devant moi individuellement ou avec M. Paquet conjointement. J'ai été informé après cela que M. Paquet avait reçu une plainte sous serment contre William Harrison, de Leeds, bailli, et certains constables qui l'avaient accompagné, les accusant de larcin, et qu'il avait mis un warrant entre les mains de James Donaghue, de St. Sylvestre, cultivateur, pour leur arrestation. Le dit James Donaghue est frère de Francis et Edward Donaghue susdits. J'ai refusé de siéger avec M. Paquet dans cette occasion, parce que c'était mon opinion que les mesures prises étaient faites dans le but de détourner les personnes chargées du warrant contre les individus accusés du meurtre de Corrigan, de le mettre à exécution, et parce qu'à raison de la respectabilité des personnes accusées, je n'ai point cru en l'accusation portée contre eux.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) JAMES MULLAVY, J.P.

Pris et assermenté à Québec,
ce 27^{me} jour de septembre 1857.

(Signé,) GEO. A. PHILLPOTTS, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

Le subpœna dont il est fait mention dans la précédente déposition est annexé et est marqué B.

PROVINCE DU CANADA, } WILLIAM KING, de la paroisse de St. Sylvestre,
DISTRICT DE QUÉBEC. } dans le district susdit, étudiant en médecine,
étant dûment assermenté, dépose et dit :—

Je demeurais à St. Sylvestre dans l'automne de l'année mil huit cent cinquante-cinq, quand le dit Robert Corrigan a été tué à l'exposition d'agriculture. Je sais qu'une enquête du coroner a eu lieu, laquelle a résulté en un verdict de meurtre volontaire contre certains individus, et entre autres contre Richard Kelly et Francis et Edward Donaghue. Un warrant a été lancé par le coroner pour leur arrestation, lequel a chargé William Harrison, de Leeds, huissier d'en faire l'exécution. Moi et d'autres avons accompagné Harrison comme constables spéciaux dans le but de l'aider dans l'exécution du dit warrant, et des visites domiciliaires ont été faites à la résidence des personnes accusées afin de les arrêter, mais sans succès. J'ai été ensuite informé que Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, demeurant à St. Sylvestre devait émettre un warrant contre le dit

Harrison, moi-même, et les autres constables spéciaux qui l'avaient accompagné sur une accusation de larcin alléguée avoir été commise par nous dans le temps des dites visites domiciliaires. Ceci avait lieu dans le mois de novembre, mil huit cent cinquante-cinq. Un lundi, dans le cours du dit mois de novembre, vers trois heures du matin, un nommé James Donaghue, le frère, d'après les informations que j'ai eues, du dit Édward, et Francis Donaghue, accompagné par John O'Farrell, écuyer, avocat et un parti d'hommes armés se montant, au meilleur de ma connaissance, à au-dessus de quarante personnes, sont venus à la maison de mon père ou je résidais, ont cogné à la porte, et ont demandé si j'étais là. Mon père, le révérend William King, leur a dit que j'y étais. et ayant donné sa parole d'honneur qu'il me ferait comparaître devant M. Paquet à sept heures du matin, Donaghue et son parti ont laissé. En conséquence, à sept heures du matin je me suis rendu avec mon père à la résidence de M. Paquet, où j'ai trouvé M. O'Farrell et à peu près trente personnes qui étaient presque toutes armées de fusils. Je me suis assuré là que l'accusation contre moi, Harrison et les autres, était pour avoir volé de la poudre et des balles ainsi que sept chelins et six deniers en argent, dans l'occasion des dites visites domiciliaires, à la maison de James Hogan, une des personnes accusées par le verdict du jury du coroner, du meurtre du dit Corrigan, et contre qui nous avions un warrant dans le temps de la dite visite domiciliaire. Dans le temps de la visite chez Hogan, j'avais été nommé pour garder en dehors et je n'ai pas entré. J'ai été alors obligé de donner caution pour répondre à la dite accusation à la prochaine cour des sessions de quartier en la somme de cent louis, avec deux cautions de cinquante lous chaque. J'ai alors subi un interrogatoire qui fut conduit par M. O'Farrell en la présence de M. Paquet, avant d'être admis à caution. J'ai comparu aux dites sessions pour subir mon procès, mais comme il n'y eût aucun acte d'accusation contre moi, je fus légalement mis en liberté. Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) WM. KING.

Pris et assermenté à Québec,
ce 22 septembre 1857.

(Signé,) GEO. A. PHILLPOTTS, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

A SON EXCELLENCE SIR EDMUND WALKER HEAD, gouverneur général,
Etc., etc., etc.

QU'IL PLAISE A VOTRE EXCELLENCE,—

J'ai l'honneur de soumettre à la considération de Votre Excellence des copies d'une correspondance qui a eu lieu dans les mois de novembre et décembre derniers, entre MM. Green et Doucet, greffiers de la paix pour le district de Québec et Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, pour le dit district, résidant en la paroisse de St. Sylvestre, et entre M. Paquet et moi, au sujet de certaines dépositions qu'on dit avoir été prises devant lui sur une accusation de larcin de munitions et d'argent, portée contre W. H. King et autres, pendant qu'ils accompagnaient William Harrison chargé de mettre à exécution un warrant d'arrestation contre certaines personnes accusées du meurtre d'un nommé Robert Corrigan—avec d'autres documents concernant ce meurtre. En consultant la correspondance, on trouvera que M. Paquet, avait été prié à plusieurs

reprises sollicité par le greffier de la paix et par moi-même de transmettre ces dépositions, comme il y était tenu en loi, et que nulle réponse satisfaisante n'a pu être obtenue de lui. Il a seulement allégué qu'il les lui avait expédiées à Québec, mais il a obstinément refusé de divulguer le nom de la personne à laquelle il les avait confiées. Il fut constaté en janvier suivant, qu'il les avait remises entre les mains de M. O'Farrell, le conseil du poursuivant privé dans cette accusation. Certains documents allégués être les dépositions en question furent présentés par M. O'Farrell au greffier de la paix à l'ouverture de la cour des sessions de quartier, en janvier, mais il refusa de les recevoir de ses mains. La charge de larcin en question avait été portée par quelques unes des parties impliquées dans le meurtre de Corrigan (dont M. O'Farrell était aussi le conseil), et par quelques uns de leurs amis, et M. Paquet a dû voir toute l'inconvenance qu'il y avait de confier ces dépositions à M. O'Farrell, comme le démontre bien son refus de divulguer le nom du porteur. La conduite de M. Paquet, exposée comme elle l'est, à une grave imputation de complicité, est encore sérieusement compromise en ce qui regarde les parties accusées du meurtre. Il fut le témoin oculaire de ce qu'il qualifie lui-même d'assaut brutal, qui plus tard dégénéra en crime de meurtre. Il dit dans sa lettre du 18 octobre qu'il croit vraiment que l'on avait l'intention de tuer Corrigan, et il donne les noms des parties accusées du crime. Néanmoins il omet de lancer un mandat d'arrestation, comme il aurait pu et comme il aurait dû le faire immédiatement après l'assaut, pour la félonie capitale de blesser avec intention de meurtre. Au lieu de cela il permet aux parties de se sauver comme je l'ai déjà mentionné dans mon rapport à Votre Excellence, en date du 30 décembre, et après la mort de Corrigan, il entre en négociation avec les accusés et leurs amis, pour les admettre à caution. Bien plus il compromet le gouvernement, et surtout les officiers en loi de la couronne, en prétendant qu'il avait reçu instruction de les admettre à caution. Il sympathise ouvertement avec les accusés, s'il n'est pas leur complice, comme il appert de son désir de les admettre à caution, dans la vue, dit-il de leur éviter (aux personnes accusées de meurtre !) " la disgrâce d'être arrêtés ! liés, et emprisonnés jusqu'au temps de leur procès ! " L'assurance gratuite qu'il donne " qu'ils se rendront à leurs engagements " est aussi une forte indication de sa partialité. Telle est l'exemple funeste donné par une personne à laquelle la loi du pays et les obligations de son serment ont imposé le devoir important de protéger la vie et la liberté des sujets de Sa Majesté, et d'amener les coupables à justice. Je sou mets respectueusement à Son Excellence, l'opinion que ce monsieur s'est montré tout-à-fait indigne de conserver la commission de juge de paix de Sa Majesté, et que l'on devrait en faire un exemple en le démettant de sa charge.

J'ai respectueusement porté à l'attention de Votre Excellence, les faits relatifs à la conduite de M. Paquet, en sa qualité de juge de paix, qui dans mon humble opinion, suffisent pour lui faire perdre sa place. Mais M. Paquet était témoin de la couronne lors du procès des personnes mêmes qu'il avait accusées du meurtre, et, bien qu'il ne puisse pas être juste de recourir à son témoignage pour aggraver sa conduite, cependant je croirais manquer à mon devoir envers Votre Excellence, et envers le public, si je m'abstenaiss d'attirer l'attention de Votre Excellence sur certaines parties de ce témoignage qui sont en contradiction directe avec les déclarations écrites de M. Paquet, et avec son témoignage sous serment devant le Coroner.

Premièrement.—Dans la lettre du 18 octobre, dans laquelle il déclare qu'il croit vraiment que l'on avait l'intention de tuer Corrigan, il dénonce Richard Kelly, comme l'une des personnes accusées du crime. Dans son témoignage ors du procès, il cherche à relever Kelly de toute participation à ce crime. Une

des deux choses, ou il était coupable d'injustice, et de malice, en lançant un warrant sur une accusation de meurtre, survenu à la suite d'un assaut dont il avait été témoin oculaire, contre un homme qu'il savait lui-même être innocent, ou bien son témoignage est un parjure prémédité. Secondement.—Lors du procès il devint nécessaire d'établir que Corrigan était mourant, et qu'il craignait de mourir sous peu, afin d'admettre le témoignage comme déclaration *in articulo mortis*, ainsi que sa déposition sous serment, prise devant M. Paquet lui-même, comme contenant les déclarations qu'il avait souvent faites, contre l'accusé, dans lesquelles il accusait Kelly d'avoir été le principal instrument de sa mort. Dans la même lettre de M. Paquet du 18 octobre, il dit qu'il fut appelé pour prendre la déposition de Corrigan, contre plusieurs personnes qui l'avaient battu "de la manière la plus brutale," et qu'il le trouva "*très dangereusement malade.*" Il (Corrigan) m'a dit qu'il ne pensait pas en revenir des coups qu'il avait reçus, et plus loin il dit "il affaiblissait *d'heure en heure* et exprimait toujours la même opinion qu'il allait mourir." Dans son témoignage lors du procès, évidemment impressionné du terrible effet de cette révélation sur la cause des prisonniers, il évite entièrement de faire cette déclaration, et ensuite, quand sur la production de la déposition, l'admission lui est arrachée, il dit que les expressions "je l'ai trouvé dangereusement malade," et il exprimait *toujours* la même opinion qu'il allait mourir," ont trait à l'état et aux déclarations de Corrigan à la fin de l'entrevue, exposé parfaitement irréconciliable avec le sens des paroles dont il s'est servi dans une lettre à M. Green et dans sa déposition devant le coroner, savoir : qu'il le trouva dangereusement malade, qu'il affaiblissait d'heure en heure, et qu'il exprimait toujours la même opinion qu'il allait mourir. L'entrevue dura quatre heures. En un mot, la conduite de M. Paquet dans tout le cours de cette pénible affaire, fut une insulte faite à la vérité, à la loi et à la justice.

Respectueusement soumis,

(Signé,) DUNBAR ROSS,
Solliciteur général, B.-C.

TORONTO, 26 mars 1856.

—
Vraie copie.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 26 septembre 1857.

PROVINCE DU CANADA, }
DISTRICT DE QUÉBEC. } **D**UNBAR ROSS, de la cité de Québec, dans le dit
District, écuyer, solliciteur général, pour le Bas-
Canada, étant dûment assermenté, dépose et dit :—

J'ai conduit la cause de la Reine contre Richard Kelly et autres, accusés du meurtre de Robert Corrigan, au nom de la couronne, en janvier mil huit cent cinquante-six, aidé de M. Leliève, avocat. J'ai été engagé à conduire la cause et à examiner les témoignages, depuis l'époque à laquelle le meurtre a été commis jusqu'à ce que le procès eut lieu. En ce qui regarde la conduite de M. Laurent Paquet, juge de paix, résidant à St. Sylvestre, par rapport

au meurtre et au procès, j'ai déjà fait rapport de sa conduite au gouvernement, et je sou mets ce rapport avec mon témoignage ; ils contiennent toutes mes vues et mes opinions sur le sujet en question, et je ne connais rien qui pourrait m'induire à changer d'opinion sur la conduite de M. Paquet telle qu'elle se trouve énoncée dans le dit rapport qui est en tout et partout correct et vrai, et le dépôt n'a rien de plus à dire et a signé.

(Signé,) DUNBAR ROSS.

Pris et assermenté à Québec,
le 23 septembre 1857, devant nous.

(Signé,) JOHN B. PARKIN, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

PROVINCE DU CANADA, } JAMES MURPHY, de la cité de Québec, dans le
DISTRICT DE QUÉBEC. } district susdit, constable, étant dûment assermenté,
dépose et dit :—

Dans le mois d'octobre mil huit cent cinquante-cinq, M. Green, le greffier de la couronne, mit un mandat d'arrêt entre mes mains contre un nommé Richard Kelly et autres, pour le meurtre de feu Robert Corrigan, avec instruction d'aller à St. Sylvestre, faire signer le mandat par Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, et alors procéder à l'arrestation des parties nommées dans le dit mandat. En conséquence, je laissai Québec, accompagné d'un parti de quatorze hommes de police, et j'ai fait mes arrangements pour arriver de nuit à St. Sylvestre, afin d'effectuer les arrestations que j'aurais à faire. Je parvins à la résidence de M. Paquet de bonne heure le matin, et ayant confié à ce monsieur l'objet de ma visite, et lui ayant présenté le mandat dont j'étais chargé, il le signa et me le rendit. Suivant mes instructions, je priai M. Paquet de venir et de me montrer les individus nommés dans le mandat et de me donner quelqu'un qui pourrait m'aider, vu que les inculpés m'étaient étrangers. Il refuse de venir lui-même, disant qu'il craignait qu'on mettrait le feu à sa propriété, ou qu'on le maltraiterait, mais qu'il tâcherait de trouver quelqu'un qui m'accompagnerait. M. Paquet m'accompagna chez deux ou trois de ses voisins, qu'il pria de vouloir me suivre. Ils s'excusèrent tous de ne pouvoir m'accompagner en alléguant quelque prétexte, à l'exception d'un qui m'accompagna une petite distance, puis s'esquiva. Ceci me donna beaucoup de trouble, et je dis à M. Paquet que j'étais venu en comptant sur son assistance et que j'étais beaucoup trompé. M. Paquet m'exprima de nouveau ses craintes et qu'il ne pouvait faire d'avantage ou quelque chose à cet effet.

Alors j'allai à la résidence du révérend M. King, et je lui représentai les difficultés dans lesquelles je me trouvais, et je le priai de me donner de l'aide. Ce monsieur me procura l'aide de cinq ou six individus qui entreprirent de trouver les personnes accusées du meurtre de Corrigan. Nous sommes partis alors, et nous avons fait des recherches dans plusieurs maisons, et autres endroits, sur lesquels on m'avait dirigé, mais sans réussir à en arrêter un seul. J'ai été alors informé par des gens respectables de la place, sur lesquels je pouvais me fier, que les personnes que je cherchais étaient très éloignées, et qu'il était im-

possible de les trouver. A mon retour à Québec, j'ai fait mon rapport sur ce qui c'était passé.

Et le déposant a signé.

(Signé,) J. MURPHY.

Pris et assermenté à Québec,
devant nous, ce 24 septembre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN,
" GEO. A. PHILLPOTTS, } Commissaires.
" A. M. DELISLE,

PROVINCE DU CANADA, } RALPH B. JOHNSTON, de Sherbrooke, dans le dis-
DISTRICT DE QUÉBEC. } trict de St. François, écuyer, magistrat stipen-
diaire, étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

Vers la fin d'octobre mil huit cent cinquante-cinq, je stationnais à Sherbrooke, et j'ai reçu des instructions de la part du gouvernement d'aller à St. Sylvestre, afin de m'assurer si les personnes accusées du meurtre de Robert Corrigan étaient encore dans ce voisinage, et si elles y étaient, s'il serait possible de les arrêter, et si je le croyais, d'avoir une force suffisante capable d'effectuer leur arrestation. Je m'en allai alors à St. Sylvestre. J'eus une entrevue avec le ministre protestant, le prêtre catholique, et avec M. Paquet, juge de paix, chez qui je trouvai toutes les dépositions concernant le meurtre récent de Corrigan. Je visitai une partie de la campagne d'alentour, et je conversai avec plusieurs personnes qui ne pouvaient avoir de soupçon sur mon caractère officiel. J'en suis venu à la conclusion que les parties accusées pouvaient être cachées au milieu de cette population, et qu'elle refusait de les mettre entre les mains de la justice, et que je ne pouvais avec un certain nombre d'hommes avoir l'espérance de les arrêter. J'en suis venu de plus à la conclusion, après avoir examiné les documents qui me furent soumis par M. Paquet, qu'à moins que quelques preuves différentes de celles dont j'avais pris connaissance ne fussent prises avant le procès, personne ne pourrait être convaincu du meurtre de Robert Corrigan. L'excitation dans la localité provenant de la mort de Corrigan, avait déjà pris le caractère d'une affaire de parti, et il était facile de prévoir que le plus on discuterait l'affaire, le plus l'excitation monterait. J'ai appris de M. Paquet que les parens des parties accusées, qui savaient en quel lieu elles s'étaient enfuies avaient annoncé qu'elles reviendraient si on voulait les admettre à caution jusqu'au temps du procès, et voyant les conséquences qui pourraient s'élever d'une recherche continue et inutile, je consentis afin d'y obvier de m'unir à M. Paquet en les admettant à caution ; il n'y avait pas dans le temps d'autres preuves contre elles, que celles que M. Paquet m'avait communiqué et dont j'ai parlé.

Question.—Saviez-vous dans le temps que vous avez montré votre bonne volonté de joindre M. Paquet en admettant les parties en question à caution, qu'une enquête du coroner avait été tenue sur le corps de Corrigan et qu'un verdict de meurtre prémédité avait été rapporté contre ces parties? Réponse.—Pas dans ce temps. Je n'ai rien vu alors que certaines dépositions, dans les mains de M. Paquet, sur lesquelles j'ai fondé l'opinion que j'ai déjà exprimé, qu'il n'y avait pas de preuve suffisante pour condamner aucune personne pour meurtre. Je n'ai eu qu'une entrevue dans le temps au sujet des affaires

maintenant sous considération, avec M. Paquet. Je passai à sa maison vers sept heures du soir et je lui dis l'objet de ma visite dont il est parlé plus haut, et je lui dis que je croyais qu'il était nécessaire de voir le ministre protestant et catholique. Il m'accompagna à la maison du Rév. Wm. King, et trouvant que c'était impossible de se procurer un cheval frais, et comme j'étais un étranger dans le voisinage, il me prêta un cheval, et envoya son fils avec moi pour m'accompagner pendant plusieurs milles au milieu d'une campagne difficile à parcourir, jusqu'à la maison du prêtre catholique. Il me montra aussi la déposition qu'il avait prise se rattachant à cette affaire, et il me fit voir qu'il serait bien difficile, sinon impossible, d'arrêter les accusés, et que les parties accusées se rendraient si elles pouvaient être admises à caution de suite. Je représentai alors à M. Paquet que dans mon opinion lui comme magistrat agissant pourrait admettre ces personnes à caution, et s'il trouvait difficile de trouver un second magistrat, je le joindrais en cette qualité. Dans ce temps, je ne connaissais pas qu'il y avait un mandat du coroner pour leur appréhension. Rien de plus ne s'est passé entre nous. Je n'ai eu aucunes instructions, ou ordre du gouvernement d'admettre les parties accusées à caution, au contraire, M. Paquet ayant communiqué nos vues, j'ai reçu une réprimande très sévère de la part de l'honorable procureur général Drummond, pour avoir entretenu une telle idée. A l'occasion de ma seconde visite à St. Sylvestre trois mois après, une personne dont je ne puis me rappeler le nom, mais que je pourrai prochainement donner, a fait une déposition devant moi à l'effet ; qu'il avait vu M. Paquet à l'occasion de l'arrivée de la force de police sur le lieu, entrer dans une voiture et se faire conduire avec vitesse dans la direction de St. Patrick où les parties accusées étaient supposées être ; il était accompagné par un parent d'un des accusés. Quelque temps après, cette personne désira retirer sa déposition parce que son fils, et non lui-même, avait vu la direction prise par M. Paquet après son départ. J'ai refusé de rendre cette déposition et bien que je doive l'avoir, il m'a été impossible de la trouver.

Et je n'ai rien de plus à dire, et j'ai signé.

(Signé,)

R. B. JOHNSON, J. P.

Pris et assermenté devant nous,

à Québec, ce 29 septembre 1857.

(Signé,)

J. B. PARKIN,

A. M. DELISLE.

} Commissaires.

PROVINCE DU CANADA, } JAMES REED, de la cité de Québec, écuyer, méde-
DISTRICT DE QUÉBEC. } cin et chirurgien, étant dûment assermenté, dépose et dit :—

Je connais Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, résidant à St. Sylvestre, depuis sept ou huit ans. Je sais que depuis trois ans M. Paquet a été atteint de dyspepsie, qui a l'effet de causer une lassitude et une dépression générale des facultés, un manque d'appetit, une aigreur dans l'estomac et une faiblesse générale. Pendant la poursuite du procès de James Hogan, pour le meurtre de Corrigan, l'hiver dernier, M. Paquet me fit une visite professionnelle, et me dit qu'il avait été assigné comme témoin dans l'affaire, et qu'il n'avait pu venir avant par rapport à une attaque de dyspepsie dont il souffrait dans le moment, et je lui donnai des remèdes. Je sais que pendant le procès de Kelly et autres, pour la même offense, qui eût lieu dans l'hiver de 1856, à Québec, M.

Paquet souffrait d'une attaque de dyspepsie qui fut cause que je le soignai pendant le temps qu'il demeura à Québec. M. Paquet attribua cette attaque à son voyage à Québec et au changement de diète. Depuis trois ou quatre ans j'ai été le médecin de M. Paquet, et je sais qu'il a été capable de faire bien peu d'ouvrage manuel, ou de travailler sur sa terre. Je lui conseillai de s'engager dans les affaires commerciales, en ouvrant un magasin à St. Sylvestre, afin de pourvoir aux besoins de sa famille, mais je ne sais pas s'il a agi ainsi ou non. Dans le temps que Corrigan a été battu à l'exposition agricole à St. Sylvestre, le 17 octobre 1855, je demeurais à Inverness à vingt milles de St. Sylvestre, et j'ai été demandé par Corrigan pour le soigner. Au meilleur de ma connaissance je l'ai vu dans l'après-midi du jour suivant. Les gens autour de lui paraissaient croire qu'il n'était pas dangereusement malade et parlèrent de le conduire à sa maison, une distance de sept ou huit milles de là, et ce ne fut seulement que quand j'exprimai mon opinion que ses blessures étaient mortelles, et qu'il ne pouvait pas se rétablir, qu'on y regarda sérieusement. Il m'a paru d'après ce qui se passait là dans le temps, que comme on ne croyait pas ses blessures mortelles, qu'aucunes mesures ne semblaient avoir été prises afin de s'assurer qu'il l'avait battu, mais après que j'eus exprimé mon opinion concernant son état, les noms de ceux qui l'avaient assailli et battu paraissaient être généralement connus, et les noms de McCaffrey, Richard Kelly, Hogan, et en un mot tous ceux qui subirent subséquemment leur procès pour le meurtre de Corrigan, ont été nommés comme ayant été ses assaillants. J'ai alors suggéré que des mesures fussent immédiatement prises pour l'arrestation des personnes nommées, et en conséquence M. Paquet fut requis de venir, et il prit la déposition de Corrigan et la mienne dans ce but. M. Paquet demeura là jusque vers minuit. Il me semble que M. Paquet a fait tout ce qu'on pouvait attendre de lui, en remplissant son devoir d'une manière efficace dans cette occasion. J'ai eu connaissance que le jour suivant, il envoya les dépositions à Québec avec demande d'envoyer une force de police afin d'effectuer les arrestations en question. Pendant que j'étais auprès de Corrigan le jour suivant, M. Paquet vint le voir de nouveau, et quand M. Paquet envoya la déposition susdite à Québec, Corrigan vivait encore, et pendant que la force de police arrivait à St. Sylvestre, Corrigan expirait. Alors M. Paquet m'envoya chercher afin d'établir le fait, ce que je fis en faisant la déposition nécessaire à cet effet. Je compris qu'un mandat pour meurtre avait été lancé. M. Paquet m'ayant dit en conversation qu'il était sur le terrain et qu'il avait été témoin de l'émeute pendant que Corrigan se faisait battre, j'exprimai ma surprise de ce qu'il n'avait pas pris les moyens d'effectuer l'arrestation des parties qui l'avaient battu, vu qu'il y avait un grand nombre de gens sur le terrain, presque tous des protestants de qui il aurait pû obtenir de l'aide. Il me répondit qu'il avait été témoin de troubles du même genre à plusieurs expositions semblables avant ce temps, et qu'il s'était toujours abstenu d'intervenir; qu'en cette occasion voyant M. Walker, aussi un juge de paix, laisser le terrain, il avait fait la même chose et était parti lui-même. J'ajouterai que M. Paquet a dit dans le même temps qu'il ne pensait pas que Corrigan avait été battu aussi gravement.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,)

JAMES REED.

Pris et assermenté devant nous,
à Québec, ce 1er octobre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN, }
" A. M. DELISLE. } Commissaires.

(Original.)

PROVINCE DU CANADA, } LAURENT PAQUET, fils, de la paroisse de St.
 DISTRICT DE QUÉBEC. } Sylvestre, dans le district de Québec, charretier,
 étant dûment assermenté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

J'étais présent à St. Sylvestre lors de l'exhibition d'animaux qui eût lieu en cette paroisse le 17 octobre 1855. Je sais que le jour en question, feu Robert Corrigan y avait été battu et maltraité, et qu'il est mort par suite des maltraitements qu'il avait reçus. Je ne sais ceci que par ouï dire, car je n'étais pas présent lors de l'assaut, m'étant absenté environ une demi-heure avant qu'il eût lieu. Je n'ai pas non plus vu Corrigan après les maltraitements qu'il a reçus. Il y avait beaucoup de monde à l'exhibition, tant protestants que catholiques. J'ai ouï dire aussitôt après l'assaut que Corrignn avait été beaucoup maltraité, qu'il était dangereusement malade et qu'il était douteux qu'il put en revenir. Le jour même de l'assaut l'on disait dans la paroisse que la foule pendant l'assaut était telle qu'il était presque impossible de reconnaître ceux qui avaient frappé, quoique pourtant l'on disait que c'était Patrick Donaghue qui avait donné le premier coup, et que le nommé Richard Kelly avait aidé à disperser la foule et à protéger Corrigan. Je sais que le lendemain ou le surlendemain, Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, mon père, prit la déposition de Corrigan, et ce ne fût qu'alors que j'appris que le dit Richard Kelly était un de ceux qu'il accusait de l'avoir battu. Après l'assaut le 17 d'octobre 1855, mon père est arrivé à la maison chez lui et a rapporté qu'il avait été présent sur la place quand la avait commencé, qu'il était alors accompagné du dit Richard Kelly et Xavier Dion, et qu'en apercevant la bataille ils s'étaient tous trois dirigés de ce côté là pour s'y rendre, mais que lui s'était arrêté en chemin, et que Kelly et Dion s'étaient rendus à la foule, que lui (son père) n'était pas en bonne santé, n'avait pas voulu aller plus loin, mais s'était rendu chez le nommé Machell, sur la terre duquel l'exhibition avait lieu. Mon père est très maladif et l'a été plus particulièrement depuis les trois ou quatre dernières années. Je sais qu'il fut assigné comme témoin de la part de la couronne dans le procès de Hogan accusé du meurtre de Corrigan, dans le mois de janvier dernier, mercredi, le vingt-huit de janvier dernier ; je partis en voiture de St. Sylvestre avec mon père pour le conduire au Craigs Road station, pour se rendre à Québec, pour assister au procès en question. Chemin faisant, il se trouva si indisposé qu'il fut obligé de retourner chez lui. Il continua tellement indisposé qu'il lui fut impossible de se remettre en route avant le dimanche suivant, lorsque nous partîmes tous deux, et rendus à St. Giles, il se trouva affecté à un tel degré qu'il fut obligé d'arrêter chez M. Jean Croteau, où il fut retenu jusqu'au mardi ou mercredi suivant, lorsque je le conduisis jusqu'à la station du chemin de fer où il prit le train pour se rendre Québec.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé.)

LAURENT PAQUET.

Pris et assermenté à Québec,
 ce 2 octobre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN, }
 " A. M. DELISLE, } Commissaires.

(Original.)

PROVINCE DU CANADA, } LOUIS DEMERS, de la paroisse de St. Sylvestre,
 DISTRICT DE QUÉBEC, } dans le district de Québec, cultivateur, étant dû-
 ment assermenté, dépose et dit :—

J'étais présent à l'exhibition des animaux à St. Sylvestre, le 17 octobre 1855, lorsque feu Robert Corrigan y fut assailli et battu. J'étais sur le terrain en compagnie de Laurent Paquet, écuyer, Richard Kelly, Xavier Dion et plusieurs autres dont je ne me rappelle pas les noms, lorsque nous vîmes s'élever une chicane ou le dit Corrigan fut battu. Je me dirigeai de suite à la course vers le groupe ou j'aperçus que l'on battait Corrigan qui écrasa sous les coups de bâtons, de pieds et de poings. J'aperçus là dans la foule le dit Richard Kelly dans l'acte de relever Corrigan, j'ai aidé à le relever, et après avoir fait quelques pas avec lui quelqu'un me remplaça. Dans ce moment j'aperçus la foule qui courait après une autre personne pour la battre, et comme j'avais des parents et des amis sur le champ, je suivis la foule pour voir à qui l'on en voulait. Je m'aperçus alors que l'on était après battre un nommé Peter Stocking dans la maison d'un nommé Machell. En me rendant chez Machell j'ai passé M. Paquet qui se dirigeait du même côté, c'est-à-dire vers l'endroit où l'on battait Stocking, qui me dit en passant: "il faudrait que ces gens là seraient pris." Je me suis mêlé dans la foule et voyant qu'on avait cessé de battre Stocking, j'ai monté à cheval et m'en fus chez moi. En allant prendre mon cheval je vis Corrigan assis sur des billots. Je ne vis pas M. Paquet après cela.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé) LOUIS DEMERS.

Pris et assermenté devant nous,
à Québec, ce 2 octobre 1857.

(Signé,) J. B. PARKIN, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

PROVINCE DU CANADA, } RICHARD BAYNE, de la paroisse de St. Sylvestre,
DISTRICT DE QUÉBEC, } dans le district de Québec, cultivateur, après avoir été assermenté, dépose et dit:—

Il y eût une exposition d'animaux, à Saint Sylvestre, le 17 octobre 1855, mais ayant eu le malheur de perdre mon épouse, le même jour, je ne pûs y assister. Le même jour, j'entendis répéter que Corrigan avait été sévèrement battu, à l'exposition, et le jour suivant, plusieurs personnes me furent mentionnées comme celles qui l'avait assailli, et entr'autres Richard Kelly. Je sais que le premier ou le second jour de janvier 1856, les gens attendaient le major Johnston et un parti de police qui devaient arrêter les parties accusées du meurtre de Corrigan. Après l'arrivée du major Johnston et de son parti, poussé par le désir de voir la justice s'accomplir, je pariai au major Johnston et lui dis d'être sur ses gardes vu que sans nul doute l'on chercherait à le tromper. Environ une heure après que le major Johnston fut passé avec son parti, allant à la recherche des accusés, je vis Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, passer devant chez moi avec vitesse, dans un sleigh, en compagnie d'Edward Donoghue, le père de Francis Donoghue, un des individus accusés du meurtre de Corrigan. Ayant raison de soupçonner qu'ils allaient avertir les accusés de l'arrivée du corps de police, je me crus justifiable de communiquer mes soupçons au major Johnston, et de lui suggérer les moyens d'arrêter les coupables.

Et le déposant ne dit rien de plus, et a signé.

(Signé) RICHARD BAIN.

Pris et assermenté devant nous, à Québec,
ce 2 octobre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

[Original.]

PROVINCE DU CANADA, } JEAN CROTEAU, de la paroisse de St. Giles, dans
DISTRICT DE QUÉBEC. } le district de Québec, cultivateur et forgeron, étant dûment assermenté, dépose et dit :—

La paroisse de St. Giles se trouve sur Craig's road, à environ quinze à seize milles en deça de St. Sylvestre sur la voie qui conduit à Québec. Je connais Laurent Paquet, écuyer, juge de paix, depuis environ vingt-cinq ans. Dimanche, le premier février dernier, vers les quatre heures de l'après-midi, M. Paquet est arrivé chez moi et me dit qu'il était en route pour Québec pour rendre témoignage dans le procès de Hogan, accusé du meurtre de Corrigan. Il était accompagné de de son fils, Laurent Paquet, qui le conduisait en voiture. M. Paquet se trouvant indisposé ne voulut pas se rendre au dépôt du chemin de fer et passa la nuit chez moi avec son fils. Son indisposition augmenta tellement que nous fûmes obligés de lui porter des soins pendant la nuit et il fut retenu par maladie chez moi jusqu'au mardi soir sans pouvoir poursuivre sa route. Son fils resta aussi chez moi pendant tout ce temps. M. Paquet me dit en arrivant chez moi qu'il était déjà parti de chez lui pour se rendre à Québec et qu'il avait été obligé par cause d'indisposition de rebrousser chemin et retourner chez-lui.

Et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) JEAN CROTEAU.

Pris et assermenté devant nous, à Québec,
ce 2 octobre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

[Original.]

PROVINCE DU CANADA, } F. X. DESLAURIERS, de la Paroisse de St. Nicho-
DISTRICT DE QUÉBEC. } las, cultivateur, étant dûment assermenté dépose
et dit :—

J'étais présent à l'exhibitiou d'animaux tenue à St. Sylvestre le 17 octobre 1855. Je sais que feu Robert Corrigan y fut battu et maltraité le jour en question et qu'il est mort trois jours après. Lorsque le trouble s'éleva, j'étais à peu près un arpent et demi de l'endroit où se trouvait Corrigan en compagnie de L. Paquet, écuyer, Richard Kelley, Louis Demers, J. B. Derouin, un nommé McGinley, et plusieurs autres personnes dont je ne me rappelle pas les noms. En apercevant la rixe je me dirigeai en courant de toutes mes forces vers le groupe qui entourrait Corrigan. Nous partimes tous ensemble pour nous rendre à la rixe, mais je ne puis dire si tous s'y sont rendus à l'exception de Louis Demers et Richard Kelly qui s'y sont rendus avec moi. En me rendant vers le groupe je voyais bien qu'on frappait un homme à coups de poings, à coups de pieds et à coups de bâton, mais je ne pouvais pas reconnaître qui c'était. A mon arrivée Corrigan était dans l'acte de se relever lorsqu'il fut frappé d'un coup de bâton qui le renversa par terre et fit rejaillir son sang. J'ai aussi vu dans le moment, Peter Stocking qui aussi fut frappé à coups de bâton sur le derrière de la tête lorsqu'il fut conduit vers la maison de Machell par quelques uns de ses amis. Stocking fut ainsi frappé avant que je vis infliger le dernier coup de bâton à Corrigan. Rendu là Stocking se mit à crier et à sauter lorsque ceux qui étaient près de Corrigan coururent vers lui ; je les suivis, et rendu chez Machell Peter Stocking y rentra par une porte et moi par l'autre. Aussitôt cinq à six des

émeutiers se lancèrent sur lui et commencèrent à le battre et à le maltraiter lorsque j'intervins et en ôtai un de sur lui. Je sortis alors et rencontrai John Stocking à qui je dis d'aller au secours de son frère Peter, car ils allaient le tuer. Dans ce moment là je m'éloignais du trouble car j'avais des appréhensions pour moi-même. Je vis alors dans le chemin le dit Laurent Paquet en la compagnie de plusieurs autres personnes. M. Paquet était alors à environ trois arpents de l'endroit où Corrigan avait été battu et à environ un arpent de la maison de Machell où l'on battait Stocking. Je remarquai alors à M. Paquet, que c'était un coup extraordinaire, épouvantable. Il répondit qu'en effet c'était un coup extraordinaire, et qu'il s'était éloigné parce qu'il avait peur lui-même pour sa vie. Ensuite nous fûmes diner chez le dit Machell. Il y avait là présents, au diner le dit Laurent Paquet, Peter Stocking, Richard Kelly un nommé Maguire, Daniel Bury et un grand nombre d'autres. Après diner je suis parti et je ne sais pas ce qui se passa après. Depuis le moment où je vis battre Corrigan et celui où je dinai chez Machell il a pu s'écouler environ une heure. Quand je partis de chez Machell après diner il était environ cinq heures.

Et le déposant ne dit rien de plus, et a fait sa marque.

(Signé,) F. X. ^{sa} DESLAURIERS.
marque

Pris à Québec, ce 3 octobre 1857.

(Signé,) J. B. PARKIN, } Commissaires.
" A. M. DELISLE, }

PROVINCE DU CANADA, } JOHN O'GRADY, de la paroisse de St. Sylvestre,
DISTRICT DE QUÉBEC, } Ecclésiastique dans les ordres sacrés, étant dûment
assermenté, dépose et dit :—

N'étant point sur le terrain à l'exposition d'animaux à St. Sylvestre en octobre 1855, je ne connais pas personnellement les mesures prises par M. Paquet relativement à l'assaut sur Robert Corrigan. J'ai compris qu'après, M. Paquet a été occupé à la maison McKee à prendre les procédés ordinaires afin de faire venir devant la justice les parties accusées, mais je n'ai aucune connaissance personnelle de cela, n'ayant point été présent et ne m'étant point mêlé dans l'affaire. Tant qu'à la conduite en général de M. Paquet dans l'accomplissement de ses devoirs, je puis dire qu'il a vu avec beaucoup de patience aux plaintes portées devant lui, et que les gens en général paraissent avoir confiance en lui. Je sais qu'on s'adresse souvent à lui, et qu'on paraît avoir confiance dans ses capacités comme magistrat, et qu'il fait tout son possible pour régler les difficultés qui sont portées devant lui. J'ai connaissance qu'Harrison, accompagné d'autres personnes, visita différentes maisons dans le but d'arrêter les parties accusées du meurtre de Corrigan et on supposait qu'il avait un warrant pour cet objet. Je n'ai aucune connaissance personnelle de la mauvaise conduite d'Harrison et de ses assistants dans le temps, mais d'après des rumeurs qui ont circulé, il y eut beaucoup d'épouvante dans le cours des visites faites en différentes maisons à une heure avancée de la nuit, causée par les gens d'Harri-on, vu qu'ils faisaient usage de paroles violentes et remplies de menaces envers les occupants de ces maisons. De sorte que plusieurs personnes ont cru qu'il était prudent d'être sur leurs gardes, et moi-même ayant été informé que probablement on mettrait le feu à l'église et au presbytère, quoique je ne crus pas à

la nouvelle qui ne pouvait être que le résultat de l'excitation du moment, j'ai pensé néanmoins, qu'il était prudent pendant trois ou quatre nuits d'être sur mes gardes contre un tel accident. Aussitôt que je connus que les gens d'Harrison faisaient leurs visites, je donnai avis à tous mes paroissiens de les admettre et les laisser faire des recherches, et je ne sache pas qu'ils soient entrés au moyen de la force dans aucune maison, mais ils furent admis sur demande. J'ai aussi compris que dans le but de mettre obstacle à ces visites domiciliaires faites par les gens d'Harrison la nuit, un mandat fut lancé contre certains d'eux pour avoir pris certains effets dans une maison qu'ils avaient visitée. Ceci a été fait parce qu'on craignait que ces visites domiciliaires entraîneraient quelques sérieuses collisions, et le déposant ne dit rien de plus et a signé.

(Signé,) JOHN O'GRADY, P^r,
Curé de St. Sylvestre.

Pris et assermenté à Québec,
ce 7 octobre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKIN,
Commissaire.

PROVINCE DU CANADA, } JOHN O'FARRELL, de la cité de Québec, dans le
DISTRICT DE QUÉBEC. } district susdit, écuyer, avocat, étant dûment assermenté dépose et dit :—

J'étais dans la paroisse de St. Sylvestre peu de temps après l'assaut commis sur feu Robert Corrigan, et j'ai été en communication avec M. Paquet, le magistrat. Je sais que certains procédés ont été pris contre M. W. H. King et autres, par M. Paquet, pour larcin. M. Paquet ne voulait pas agir en premier lieu dans l'affaire, et ce ne fut qu'en le menaçant d'une poursuite, et de me plaindre au gouvernement qu'il a promis d'agir. La première déposition contenant la dite accusation, fut reçue volontairement par M. Mullavy, juge de paix, et fut assermentée devant lui et M. Paquet, et la déposition en question fut signée par M. Mullavy et par M. Paquet; des subpœnas furent alors signifiées à d'autres témoins pour comparaître devant MM. Paquet et Mullavy, et furent signées par M. Paquet seulement. M. Mullavy s'en alla dans le même temps, prétendant que des affaires pressées le demandaient chez lui, et promettant de revenir presque immédiatement. Il ne revint pas, et le reste de l'enquête eut lieu devant M. Paquet. La déposition subséquente établit d'une manière concluante que W. H. King, William Harrison, Peter Stocking, un nommé McKee et autres, avaient participé dans un vol de cinq trente sous, de balles de plomb, et d'une quantité de poudre. Immédiatement après l'émission du warrant ou quelque temps avant Peter Stocking et McKee ont laissé leurs maisons, et n'y sont point retournés qu'après qu'il a été publiquement reconnu, que le solliciteur général ne les poursuivrait pas lui-même, ni ne permettrait qu'ils fussent poursuivis sur la dite accusation. J'ai agi dans l'affaire comme procureur du plaignant. Deux des accusés ont donné caution devant M. Paquet, et je crois M. Walker, J.P. Immédiatement après, M. Paquet à ma demande me donna les dépositions, subpœnas, et le cautionnement dans le dit cas de larcin—pour être déposés chez le greffier de la paix à Québec. J'ai laissé St. Sylvestre pour Québec le jour suivant, et en arrivant à Québec, j'ai omis de les donner à MM. Green et Doucet. Ils sont demeurés en ma possession jusqu'aux sessions de quartier en janvier 1856, quand

à l'ouverture de la cour à dix heures de l'avant midi, le quatre de janvier 1856, je présentai les dépositions, subpœnas, et le cautionnement en question avec une lettre que M. Paquet m'avait donné, pour eux ; mais MM. Green et Doucet ont refusé de recevoir ces papiers me disant, qu'ils avaient reçu ordre de M. Ross d'agir ainsi. Je leur demandai de nouveau de loger les dits papiers dans le bureau de la paix, ce qu'ils refusèrent de nouveau. Je les priai de préparer un bill, et j'offris d'en préparer un moi-même, mais ils me dirent qu'ils ne voulaient pas préparer un bill ou qu'ils ne souffriraient pas que j'en préparasse un pour être présenté au grand jury. J'ai alors laissé les documents sur le pupitre, devant le greffier de la paix en cour, disant à MM. Green et Doucet qu'ils en étaient responsables, et alors je laissai la cour. Le jour suivant, je m'adressai au juge président, M. le juge Power, mais j'ai été informé par lui, qu'il ne pouvait rien faire, et qu'aucun bill ne pouvait être présenté au grand jury par un plaignant privé à moins que ce ne fut par l'intermédiaire des officiers en loi de la couronne ou du greffier de la paix et qu'il portât leur signature. Les dites dépositions étaient alors sur le pupitre devant le greffier de la paix, et paraissaient n'avoir pas été dérangées. Trois ou quatre jours après, j'ai trouvé les mêmes dépositions toutes éparpillées sur le plancher dans la Chambre des sessions de quartier. Je les ai ramassées et je les ai emportées à mon bureau. Je les ai perdues depuis, et j'ai été incapable de les trouver, quoique j'aie fait des recherches diligentes pour les trouver, et le déposant a signé.

(Signé,) J. O'FARRELL.

Pris et assermenté
devant moi, à Québec,
ce 2 de novembre 1857.

(Signé,) JOHN B. PARKINS,
Commissaire.

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative, en date de ce jour, pour copie de toutes dépêches, correspondances, et papiers relatifs au chemin de fer intercolonial, durant l'année dernière et cette année.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

Secrétariat provincial,

Toronto, 31 mai 1858.

(Copie.)

SOREL, 11 juillet 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous faire rapport que le conseil exécutif de mon gouvernement ayant pris en considération les grands avantages que le Canada et les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse retireraient de la construction, ou plutôt du prolongement de la ligne de chemin de fer depuis la Rivière-du-Loup jusqu'à Halifax, a requis et autorisé le procureur général du Haut-Canada, l'hon. J. A. Macdonald, de se rendre en Angleterre et de se mettre en communication avec vous, afin de faire valoir auprès du gouvernement de sa majesté les raisons qui devraient induire le gouvernement impérial à terminer cette grande et nécessaire entreprise nationale. Le gouvernement exécutif du Canada n'a aucun doute que les gouvernements des provinces de l'est coopéreront volontiers avec lui pour soumettre ce sujet à l'attention des autorités impériales, et à cette fin je me propose de faire part de la démarche de ce gouvernement aux lieutenants-gouverneurs de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick. Je puis aussi ajouter que l'hon. procureur général a été autorisé de demander les services de toute personne qu'il croira nécessaire au succès de sa mission. Il me paraît inutile de m'étendre au long sur les nombreux avantages qui devront résulter, sous un point de vue commercial, tant pour la mère-patrie que pour nos provinces, d'une communication directe entre Halifax et Québec, et de là jusqu'à l'extrémité ouest la plus reculée du Canada, à Port Sarnia; mais je ferai aussi remarquer

que si la ligne projetée passait au côté Est du Nouveau-Brunswick, loin de la frontière américaine, il serait difficile de trop renchérir sur les avantages de cette grande entreprise sous un point de vue militaire.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) WM. EYRE,
Lieut. gén. et administrateur.

Le très honorable
H. LABOUCHERE,
etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Toronto, 22 juillet 1857.

MONSIEUR,—Le projet de construire une ligne de chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec ayant été soumis à ma considération par une dépêche du secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse, en date d'Halifax, 24 juin 1857, et partageant entièrement l'opinion du gouvernement exécutif de la Nouvelle-Ecosse, quant aux avantages qui résulteraient pour la mère-patrie et pour les colonies de la mise à exécution d'un aussi vaste projet, j'ai l'honneur de vous dire que j'ai de suite soumis le projet à mon conseil exécutif; et je m'empresse d'informer votre excellence de l'action du gouvernement du Canada, dans l'espoir que les provinces du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse coopéreront autant qu'il sera en leur pouvoir à obtenir ce qui devra si fort contribuer à la prospérité matérielle de ces colonies.

Je vous inclus copie d'une minute de mon conseil, en conséquence de laquelle l'hon. J. A. Macdonald, procureur général du Haut-Canada, est déjà parti pour l'Angleterre pour cette mission.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) WM. EYRE.
Lieut. gén. et administrateur.

(Copie.)

ST. JEAN, NOUVEAU-BRUNSWICK,
30 juillet 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre excellence en date du 22 courant et de copie d'une minute du conseil exécutif y incluse, à propos de la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec.

J'ai de suite attiré l'attention de mon conseil sur cet important sujet.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) J. H. T. MANNERS SUTTON.

S. E. le Lieut. Gén.
Sir WM. EYRE, C. C. B.
etc., etc., etc.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
FRÉDÉRICTON, N. B., 10 août 1857.

MONSIEUR, — Relativement à ma dépêche du 30 ult., j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'un mémoire qui m'a été soumis par mon conseil à propos de la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial. J'ai de plus l'honneur de vous informer que j'ai envoyé copie de ce mémoire au secrétaire d'Etat.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé.) J. H. T. MANNERS SUTTON.

Son excellence,

Lieut. Gén. Sir W^m. EYRE, C. C. B.

etc., etc., etc.

Toronto.

Le comité du conseil fait respectueusement rapport qu'il a pris en considération la dépêche du lieut. gén. Eyre, l'administrateur du gouvernement du Canada, au sujet d'un chemin de fer entre la Rivière du Loup et Halifax.

La législature et le peuple du Nouveau-Brunswick ont toujours porté le plus grand intérêt au chemin de fer projeté; et ont constamment manifesté leur disposition à aider à cette entreprise autant que les ressources de la province le permettraient.

Le comité du conseil prend la liberté de conseiller à votre excellence de donner au gouvernement de sa majesté et à l'administrateur du gouvernement du Canada l'assurance de tout l'intérêt qu'il porte à ce chemin de fer projeté, de son importance pour les colonies et pour la mère-patrie. Il pense que la durée de la puissance britannique en Amérique dépend de la consolidation de l'empire colonial, à laquelle l'entreprise projetée ferait faire un grand pas.

Lorsque, en 1852, cette question fut le sujet d'une négociation entre la province et le gouvernement impérial, le Nouveau-Brunswick consentit à contribuer pour sa quote-part à la construction du chemin de fer. Son excellence Sir Edmund Head, le gouverneur général actuel du Canada, ayant pris une part active à l'avancement de ces arrangements, connaît parfaitement les vues des habitants de cette province, et sait tout l'intérêt qu'ils portent à cette question.

Un chemin de fer comme celui-là serait de la plus haute importance pour les trois provinces, parce qu'il servira à développer leurs ressources, à promouvoir leurs intérêts naturels et à resserrer leur sympathie mutuelle et leur unité d'intérêt et d'opinions, qui est si essentielle pour leur acquérir cette position commerciale et politique à laquelle leur situation et leurs ressources leur donnent droit.

Le comité du conseil est convaincu que si l'on pouvait faire suffisamment comprendre au gouvernement de sa majesté toute l'importance qu'aurait pour l'empire ce chemin de fer projeté, sous un point de vue national, et que les intérêts impériaux l'exigent absolument, il n'hésiterait pas à adopter des mesures propres à en assurer la construction.

Le Nouveau-Brunswick, avec son vaste territoire, peut ouvrir un large champ à la colonisation, qui, avec ses autres ressources, offre une garantie pour le présent et des moyens pour l'avenir qui pourront pourvoir à ce que l'on peut regarder comme sa légitime quote-part dans la dépense. La législature du Nou-

veau-Brunswick, pendant sa récente session, a exprimé l'opinion que votre excellence devrait s'assurer si le gouvernement du Canada voudrait entreprendre la construction d'un chemin de fer de St. Jean au Canada, conjointement avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, à des termes qui seraient en rapport avec les intérêts et les moyens des deux provinces, avec l'aide du gouvernement impérial. Le comité du conseil est tellement convaincu de la grande importance de cette entreprise, qu'il aurait conseillé à votre excellence d'envoyer une délégation en Angleterre pour la faire valoir auprès du gouvernement de sa majesté, s'il ne lui avait pas semblé qu'à cause de l'époque avancée à laquelle votre excellence a reçu cette nouvelle, cette délégation n'aurait pu arriver à Londres à temps pour donner à ses représentations ce poids qui doit être l'objet principal d'une pareille mission.

Le comité du conseil se permet de conseiller à votre excellence de communiquer cette minute au gouvernement de sa majesté, à son excellence l'administrateur du gouvernement du Canada, et à son excellence sir Gaspard LeMarchant, lieutenant-gouverneur de la Nouvelle-Ecosse.

(Signé,)

CHARLES FISHER,
L. J. TILLEY,
J. BROWN,
CHARLES WATTERS,
W. H. STEEVES,
DAVID WARK.

A son excellence,

L'hon. J. H. T. Manners Sutton,

Lieutenant-gouverneur, etc., etc., etc.

10 août 1857.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Frédéricton, Nouveau Brunswick, 10 déc. 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous envoyer, ci-inclus, copie du memorandum du comité du conseil exécutif de cette province (memorandum que j'ai approuvé,) au sujet de la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial. Ce memorandum a été préparé (comme il appert par les signatures qui y sont apposées), par le ci-devant conseil exécutif en comité, en réponse à une communication adressée au secrétaire provincial de cette province par le secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse, auquel une copie de ce memorandum a été transmis.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) J. H. T. MANNERS SUTTON.

A son excellence,

Le très-honorable sir E. Head, Bar.

Etc. etc. etc.

A son excellence le très-honorable John Henry Thomas Manners Sutton, lieutenant-gouverneur et commandant-en-chef de la province du Nouveau-Brunswick, etc., etc., etc.

Le comité du conseil exécutif fait respectueusement rapport à votre excellence qu'il a pris en considération la lettre du secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse au sujet d'un chemin de fer intercolonial, avec ce qu'elle contenait—la copie d'une lettre adressée au très-honorable secrétaire d'Etat pour les colonies

par le procureur-général de la Nouvelle-Ecosse et l'honorable A. G. Archibald, et la copie d'une lettre adressée au secrétaire provincial du Canada par le secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a toujours porté le plus grand intérêt à ce chemin de fer projeté, et le croyant un objet d'une grande importance nationale, il a toujours manifesté sa bonne volonté à se joindre aux autres colonies pour faire valoir le sujet auprès du gouvernement impérial.

Le 10 août dernier nous avons conseillé à votre excellence d'assurer le gouvernement de sa majesté, et les gouvernements respectifs du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, que nous comprenions toute l'importance du sujet, et que nous aurions été prêts à envoyer une délégation en Angleterre pour se joindre aux délégués du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, afin de soumettre la question à l'attention du gouvernement impérial, si nous avions su à temps que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse s'occupait de la matière.

La dépêche du lieu. gén. Eyre, administrateur du gouvernement du Canada, informant votre excellence de l'action du gouvernement de la Nouvelle-Ecosse, et demandant la coopération de cette province pour assurer "la construction, ou plutôt le prolongement de la ligne de chemin de fer entre la Rivière du Loup et Halifax," datée de Toronto, le 22 juillet 1857, n'a été reçue par votre excellence que dans la soirée du 29 du même mois. Les membres du conseil exécutif furent immédiatement appelés à Frédéricton pour conseiller votre excellence.

Il parut évident, quelque importante que pût être une délégation, qu'il était alors trop tard pour qu'elle put arriver à Londres à temps pour se joindre aux délégués du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, afin de faire valoir le projet auprès du gouvernement impérial. Nous avons soumis nos vues par écrit à votre excellence, qui les approuva et les transmit au principal secrétaire d'Etat pour les colonies par la première malle.

Il paraît maintenant que nous avons conseillé la seule démarche qui put être adoptée à cette époque avancée, et l'exactitude de ce que nous disions dans notre minute, "que la délégation n'aurait pu arriver à Londres à temps pour donner à ses représentations ce poids qui doit être l'objet principal d'une pareille mission," est admise par la lettre du secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse au secrétaire provincial du Canada.

La législature et le peuple du Nouveau-Brunswick ont en tout tems exprimé leur bonne volonté à aider à la construction d'un chemin de fer intercolonial, proportionnellement aux moyens de la province et à ses intérêts dans l'entreprise.

Durant la dernière session de la législature, la chambre d'assemblée a voté une adresse à votre excellence, priant votre excellence de vouloir bien correspondre avec le gouverneur général du Canada, afin de s'assurer si le Canada se joindrait au Nouveau-Brunswick dans la construction d'un chemin de fer de St. Jean à Québec, de compte à demi, avec l'aide du gouvernement impérial.

Le besoin d'un chemin de fer qui unirait les colonies s'est toujours fait sentir, et prend chaque jour un nouveau degré d'importance.

Nous pensons que les trois provinces sont intéressées dans l'entreprise ; que le Nouveau-Brunswick se chargerait d'une part de responsabilité convenable si l'on pouvait obtenir l'aide du gouvernement impérial ; mais les provinces du Canada et de la Nouvelle-Ecosse ayant toutes deux un intérêt au-delà de leurs frontières, le chemin à travers le Nouveau-Brunswick est absolument nécessaire pour le succès de leurs lignes respectives.

Le Nouveau-Brunswick construit maintenant des chemins de fer qui pourraient faire partie de tout système général.

Nous sentons qu'avec nos ressources seules nos opérations doivent nécessairement être limitées. Si nous pouvions nous assurer le concours des deux autres

provinces, et obtenir l'aide du gouvernement impérial, le grand travail d'un chemin de fer intercolonial pourrait être accompli, et les provinces pourraient aussi construire telles lignes locales qu'exigeraient le commerce et le service des voyageurs, avec beaucoup plus de facilité et moins de risque qu'il n'y en a pour les lignes maintenant en voie de progrès.

Nous conseillons votre excellence d'assurer au gouvernement de la Nouvelle-Ecosse que nous sommes prêts à nous concerter avec les provinces, pour prendre en considération le mode par lequel cette grande mesure peut être accomplie, et si l'on peut trouver un moyen pour en assurer l'exécution, et obtenir la garantie du gouvernement impérial, nous croyons que la législature du Nouveau-Brunswick donnera toutes les facilités que les moyens de la province justifieront, et qui seront proportionnés à son intérêt dans l'entreprise.

CHARLES FISHER,
JAMES BROWN,
J. M. JOHNSON,
W. H. STEEVES,
L. L. TILLEY.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Toronto, 19 décembre 1857.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre excellence en date du 10 courant, avec son contenu, au sujet d'une ligne de chemin de fer intercolonial, que je vais immédiatement soumettre à la considération de mon conseil exécutif.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

EDMUND HEAD.

Son excellence le lieut. gouverneur,
L'hon. J. H. T. MANNERS SUTTON,
Etc., etc., etc.,
Nouveau-Brunswick.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Frédéricton, N.-B.,
26 décembre 1857.

MONSIEUR,—Relativement à ma lettre du 10 courant, j'ai l'honneur d'envoyer à votre excellence copie d'une lettre du secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse au sujet de la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial, dont il est question dans cette lettre.

J'ai l'honneur, etc.,

J. H. T. MANNERS SUTTON.

Le très-hon. Sir E. Head,
Etc., etc., etc.

(Copie.)

SECRETARIAT PROVINCIAL,
Halifax, 23 novembre 1857.

MONSIEUR,—J'ai été chargé par son excellence Sir Gaspard LeMarchant, de vous envoyer, pour l'information de son excellence le lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, la copie ci-incluse de la lettre de MM. Johnston et Archibald au gouvernement britannique, au nom de la Nouvelle-Ecosse, au sujet d'un chemin de fer intercolonial, et aussi la copie d'une lettre adressée aujourd'hui au gouverneur-général du Canada sur le même sujet.

Il est très à regretter que le Nouveau-Brunswick n'ait pas été représenté par un délégué lorsque cette question a dernièrement été soumise au gouvernement impérial.

Son excellence le lieutenant-gouverneur de cette province croit qu'il est grandement à désirer qu'il ne soit apporté aucun délai à s'assurer des vues des trois provinces sur un sujet plein des plus graves conséquences pour toutes les trois, et il espère qu'il sera suggéré quelque moyen par lequel les vues de chacune seront comprises, et, si c'est possible, il sera établi une base de coopération.

Le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse sont tous deux engagés dans la construction de chemins de fer qui ne sont encore que locaux, et qui ne sont pas de nature à être d'aucun avantage réciproque.

Avant la réunion de notre législature, en février, son excellence aimerait connaître l'intention du gouvernement du Nouveau-Brunswick à propos de la liaison de ces deux provinces dans tous les cas.

La Nouvelle-Ecosse a toujours nourri le projet avoué de construire une ligne principale jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick, pourvu que cette province vint nous joindre là ; dans le cas contraire, nous continuerions notre chemin jusqu'à Pictou.

Notre chemin est maintenant sous contrat jusqu'à Truro, et il nous faut décider s'il sera prolongé jusqu'à la frontière du Nouveau-Brunswick ou jusqu'à Pictou.

Il reste donc au gouvernement du Nouveau-Brunswick de dire si nous serons unis par une ligne commune, s'étendant de Windsor à Halifax, et de là à Shédiac et St. Jean, par l'arrangement qui se poursuit maintenant, et il est à espérer qu'avant longtemps elle s'étendra jusqu'à Québec, soit par la route du nord, soit par une liaison avec la ligne qui va de St. Andrews à cette place ; ou bien si, désunis et divisés, nous devons dépenser nos ressources sur des chemins de fer locaux et isolés sans avoir un intérêt ou un but commun.

Je suis de plus chargé de solliciter la considération de ce sujet, et une communication le plus tôt possible.

J'ai l'honneur, etc.,

CHARLES TUPPER.

L'hon. secrétaire provincial,
Nouveau-Brunswick.

(Copie.)

No. 7.

DOWNING STREET,

15 janvier 1858.

MONSIEUR, — Je vous transmets, comme gouverneur général des provinces de sa majesté dans l'Amérique du Nord, copie d'une dépêche que j'ai adressée au lieutenant gouverneur Manners Sutton, en réponse à la demande qu'il a faite, de la part du gouvernement du Nouveau-Brunswick, de la garantie impériale pour la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial.

Bien que je n'aie pas à accuser réception d'aucune dépêche de votre part à ce sujet, j'ai reçu un memorandum de MM. Macdonald et Rose, comme représentant les vues de votre conseil, et j'ai aussi eu des communications personnelles avec ces deux messieurs pendant leur séjour en Angleterre durant la dernière saison. Vous voudrez donc bien considérer mes dépêches au Nouveau-Brunswick comme vous étant également adressées en votre qualité de gouverneur du Canada.

J'ai l'honneur, etc.,

M. LABOUCHÈRE.

Le très-honorable

Sir E. W. HEAD, baronnet, etc.

(Copie.)

No. 1.

DOWNING STREET,

15 janvier 1858.

MONSIEUR,—Le gouvernement de sa majesté a pris en considération, pendant la vacance du parlement, le sujet de vos dépêches du 10 et du 15 août dernier, et le memorandum de votre conseil inclus dans la première, savoir—la proposition qu'une aide soit accordée à même le trésor impérial en faveur de la garantie de l'intérêt, pour la construction d'une ligne de chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec.

La même proposition en principe a été avocassée par le gouvernement du Canada et de la Nouvelle-Ecosse, par l'intervention de messieurs députés par ces gouvernements pour communiquer avec moi personnellement. Et j'ai de plus à accuser réception de votre dépêche du 21 ult., me transmettant copie de documents échangés dernièrement entre les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick à ce sujet.

Bien que partageant l'opinion des membres des différents gouvernements locaux et de leurs propres prédécesseurs en office, sur la grande importance de ce projet, les conseillers de sa majesté ne se croiraient pas justifiables de s'adresser au parlement pour en obtenir la garantie demandée. Leurs raisons pour ne pas faire cette démarche sont seulement d'une nature financière. Ils sentent que les fortes dépenses auxquelles ce pays a été obligé de faire face depuis quelques années, et la continuation de l'emploi de ses ressources pour répondre à des besoins urgents, ne leur permettent pas, au moins pour le moment, d'engager ses revenus à un montant aussi considérable dans le but d'aider à la construction de travaux publics de cette nature, quelque désirables qu'ils puissent être en eux-mêmes.

Sous ces circonstances, je m'abstiendrai de faire aucune remarque sur quelques questions de détail comprises dans l'entreprise projetée, sur lesquelles autrement je me serais étendu.

J'ai l'honneur, etc.,

H. LABOUCHÈRE.

Le lieutenant-gouverneur,

L'hon. J. H. T. MANNERS SUTTON,
etc., etc., etc.

MEMORANDUM.

La nécessité de la construction d'un chemin militaire entre Halifax et Québec, de manière à rendre le Canada accessible aux troupes de sa majesté en toute saison de l'année, semble avoir depuis longtemps attiré l'attention du gouvernement de sa majesté.

En 1838 et 1839, lorsque le Canada fut envahi par des bandes organisées de maraudeurs qui venaient du pays limitrophe, dans l'intention avouée de le conquérir, des troupes furent envoyées par cette route durant l'hiver, lorsque le St. Laurent était fermé, avec de grandes difficultés, à des frais énormes, et au prix de grandes souffrances endurées par les soldats. L'impossibilité de transporter des approvisionnements militaires en quantité suffisante fut aussi abondamment prouvée à cette époque.

Les autorités militaires firent en conséquence plusieurs explorations, dans le but de faire construire un chemin militaire qui aurait formé partie du système de défense des colonies de l'Amérique Britannique du nord. L'on suggéra alors qu'un chemin de fer, outre qu'il serait beaucoup plus utile à cette fin qu'un

chemin ordinaire, serait d'un très grand avantage commercial pour ces provinces, et qu'en même temps il procurerait l'avantage politique de les relier plus intimement avec la mère-patrie et entre elles.

Comme l'exécution de ce projet coûterait beaucoup plus que ce qu'on se proposait de dépenser d'abord, et comme les colonies en retireraient un avantage d'autant plus grand, on a pensé qu'il serait juste qu'elles contribuassent aux frais de sa construction.

En conséquence il fut fait une étude, en 1848, par le major Robinson et d'autres officiers choisis par le gouvernement impérial, mais aux frais des colonies.

Le major Robinson étudia plusieurs lignes, mais il fit rapport que la ligne de l'est ou de la côte était préférable, bien que la plus longue et la plus dispendieuse, pour plusieurs raisons (principalement d'une nature militaire) données par lui.

Il aurait donc fallu prendre l'intérêt des deniers que les provinces auraient été dans l'obligation d'emprunter, pour construire ce chemin de fer, entièrement à même leurs revenus,—fardeau qu'elles n'étaient guère en état de supporter. Ces considérations étant exposées avec vigueur à lord Grey, alors secrétaire d'Etat pour les colonies, il en a reconnu la justesse, et dans une dépêche, en date du 14 mars 1851, il convint que le gouvernement anglais garantirait le paiement de l'intérêt sur les deniers empruntés par les provinces afin de construire ce chemin, à condition qu'il passerait entièrement sur le territoire britannique; mais il dit qu'il ne devait pas nécessairement être construit sur la ligne du major Robinson. Cependant, toute déviation de cette ligne devait être sujette à l'approbation du gouvernement de sa majesté.

Il s'éleva un malentendu entre lord Grey et M. Howe, de la Nouvelle-Ecosse, qui conduisait alors la négociation, à propos de savoir si, dans le cas où la ligne du major Robinson serait adoptée, la garantie impériale ne serait pas aussi accordée à un chemin de fer latéral qui, partant de la ligne principale et traversant le Nouveau-Brunswick, irait aboutir à l'est à la frontière des Etats-Unis.

Cette ligne succursale, si elle eût été construite, aurait considérablement ajouté à la nature commerciale de la ligne du major Robinson, puisqu'elle lui aurait servi de pourvoyeur important, et qu'elle l'aurait reliée au réseau général des chemins de fer des Etats-Unis. Agissant donc sous la conviction que la garantie serait accordée à cette ligne, les trois provinces du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse conclurent un arrangement pour construire le chemin de fer depuis Halifax jusqu'à Québec en proportions égales, et elles commencèrent à législater à ce sujet dans le but de procéder immédiatement à l'exécution des travaux.

Lorsque l'on apprit que le gouvernement anglais n'avait pas l'intention d'accorder sa garantie à la ligne mentionnée plus haut, toutes les objections à la route du major Robinson reparurent, et les arrangements faits entre les provinces furent abandonnés.

Désirant ardemment la construction de ce chemin de fer, les provinces, bien que désappointées et frustrées de leurs espérances, conclurent un nouvel arrangement.

Elles convinrent que, si le chemin était construit le long de la vallée de la Rivière St. Jean, la Nouvelle-Ecosse avancerait trois-douzièmes, le Canada quatre-douzièmes, et le Nouveau-Brunswick cinq-douzièmes des frais de sa construction.

La ligne promettait de grands avantages commerciaux, et un rapport pécuniaire raisonnable, et en même temps elle remplissait la condition imposée par le gouvernement impérial, qu'elle passât exclusivement sur le territoire britannique. L'arrangement ainsi modifié fut soumis à l'approbation du gouvernement impérial;

mais Sir John Packington, alors secrétaire colonial, intima, dans une dépêche du 20 mai 1852, sa désapprobation de la déviation projetée de la ligne de l'est, et qu'en conséquence il ne se croyait pas justifiable de recommander au parlement d'accorder sa garantie au projet. Cependant, il ajouta que le gouvernement impérial n'était nullement insensible aux grands objets nationaux que l'on avait en vue dans la construction de cette ligne, et que la plus favorable considération serait accordée à toute modification apportée aux propositions qui lui étaient soumises. Ainsi les négociations furent abandonnées pour la seconde fois ;—les provinces n'ont pas de chemin de fer intercolonial,—et l'Angleterre n'a pas encore de chemin militaire pour arriver au Canada.

Les trois provinces ont été forcées, par la non-réussite des négociations, d'entreprendre dans leurs divers territoires, sans liens communs, et sur leur propre crédit et leur propre responsabilité, sans aucune aide, la construction de chemins de fer qui sont sans doute d'un avantage local, mais qui ne sont pas d'une importance générale ou nationale.

L'on n'a pas cru, en Canada, que le temps fut convenable pour revenir avec cette question auprès du gouvernement anglais lorsqu'il employait toute son énergie à poursuivre avec vigueur la guerre de Russie,—lutte dans laquelle le Canada sympathisait de toutes ses forces, et à laquelle il était prêt à prendre part. Mais aujourd'hui que la paix est rétablie, il semble que l'on ne devrait pas différer plus longtemps d'entreprendre ce grand travail. Il s'est élevé des circonstances durant le cours de la guerre—les questions de l'enrôlement et du Nicaragua, avec les Etats-Unis, par exemple—qui montrent que la nécessité de ce chemin n'est pas diminuée. Soit comme moyen d'envoyer en Canada une armée suffisante, ou de l'en retirer sans retard, en toute saison, en cas d'urgence,—elle est également nécessaire.

Le seul obstacle à sa construction, jusqu'en 1852, a été la différence d'opinion quant à la route qu'elle devait suivre, et l'on croit que cette différence d'opinion n'est pas insurmontable.

L'on croit maintenant en Canada que la route par la vallée de St. Jean n'est plus regardée, par les hommes militaires capables d'en juger, comme inacceptable comme chemin militaire,—bien plus, on croit qu'il y a de fortes raisons pour la choisir comme telle. Dans tous les cas, l'on ne redoute aucune difficulté à trouver une route qui posséderait en même temps toutes les conditions nécessaires à un chemin militaire et à un chemin commercial.

Tandis que les intérêts de l'empire exigent aussi impérieusement que jamais l'accomplissement de ce projet, la position du Canada par rapport à ce projet a considérablement changé.

En 1852, il n'y avait en Canada aucun chemin de fer en exploitation (à part deux exceptions sans importance), et il n'y avait pas de route d'hiver pour se rendre à l'Atlantique; mais depuis ce temps dix lignes, qui s'étendent sur plus de 1600 milles, ont été construites, au prix d'environ dix-neuf millions en tout, par des compagnies incorporées et aidées des deniers du gouvernement provincial au montant de près de cinq millions et demi. Cette somme a été prélevée en partie par les débetures du Canada, sur le crédit immédiat de son revenu consolidé, portant six pour cent d'intérêt, et en partie par ses débetures émises sur le crédit d'un fonds général de municipalités, établi dans la province par autorité législative. L'on se prépare aussi, maintenant, à construire une voie de communication intérieure, très éloignée de la frontière américaine, au moyen d'un système de chemins de fer et de canaux combinés, entre la rivière Ottawa et le lac Huron.

Le Canada s'est donc déjà chargé de toute l'étendue d'obligation pécuniaire que ses ressources et la prudence le lui permettaient; mais comme l'on ne peut avoir accès à l'océan, et communiquer avec l'Angleterre, durant l'hiver, que par

les Etats-Unis, il est évident que, en tant que les intérêts impériaux y sont concernés les moyens de communication par chemin de fer sont en grande partie incomplets.

Le Canada comprend parfaitement toute l'importance de pourvoir aux moyens de maintenir le lien qui l'attache à l'Angleterre, et il a en tout temps cherché et profité de l'occasion de cimenter ce lien d'une manière pratique.

Dans le but d'établir une communication postale directe avec l'Angleterre, qui non seulement devait réduire de beaucoup les revenus des Etats-Unis, mais attirer aussi vers le Canada une partie du commerce et de l'émigration que ce pays détournait à notre détriment, il a été établi, au moyen d'une prime annuelle de £50,000, une ligne directe hebdomadaire de steamers océaniques entre la colonie et l'Angleterre. Dans cette entreprise, non seulement il n'est pas aidé par l'Angleterre, mais encore il lui faut faire concurrence à une ligne qui fait le service des ports des Etats-Unis et qui reçoit du gouvernement impérial une prime d'encouragement de plus de £180,000 par année.

La province a aussi recruté, exercé et armé, à ses frais et dépens, une forte armée volontaire disponible, qui se compose déjà de seize troupes de cavalerie, sept batteries d'artillerie de campagne, cinq compagnies d'artillerie à pied, et cinquante compagnies de carabiniers,—toutes pourvues des meilleures armes modernes. Cette armée est maintenant, à des frais considérables, payée par le trésor de la colonie, et, étant bien disciplinée, elle serait d'un service essentiel et immédiat s'il survenait une occasion de l'employer activement.

En outre le Canada a été divisé en districts militaires, et toute la milice sédentaire, qui se compose de tous ceux qui sont capables de porter les armes, a été organisée.

Quant à ce qui concerne les besoins commerciaux de la province, ils sont parfaitement desservis par les chemins de fer existant qui conduisent aux ports de mer américains, New-York et Boston, et par le chemin de fer de Montréal à Portland, sur lequel une compagnie canadienne a un contrôle absolu; mais cette dépendance absolue et ces relations exclusives avec un pays étranger, ne peuvent avoir qu'une très pernicieuse influence sur le *status* du Canada comme partie intégrante de l'empire, et tendent à établir ailleurs cette conformité d'intérêt qui devrait exister entre la mère-patrie et la colonie.

Nous comprenons qu'il est inutile de nous étendre sur les graves et peut-être désastreuses conséquences qui pourraient résulter, si malheureusement il survenait une rupture avec les Etats-Unis, du manque de communication en hiver entre l'Angleterre et l'intérieur de la province; mais il est évident que la sûreté de la colonie ne peut être obtenue qu'en maintenant, dès le moment du premier signe de danger, une armée permanente d'une force telle qu'elle puisse repousser toute tentative d'invasion, pendant les cinq mois durant lesquels l'on ne pourrait avoir ni renforts ni approvisionnements par mer; ou bien il faut créer les moyens de jeter cette armée dans la colonie, et de la transporter aux points susceptibles d'être attaqués.

Nous mentionnerons de plus quelques faits qui montrent que tandis que les moyens de résister à une invasion ne sont pas du tout augmentés, les facilités offertes à son accomplissement deviennent chaque jour plus grandes. Il n'y a aujourd'hui pas moins de sept chemins de fer américains qui aboutissent directement à la frontière canadienne, et il y en a un bien plus grand nombre qui touchent aux eaux du fleuve St. Laurent et des lacs Ontario et Erié, qui divisent le Canada des Etats-Unis. L'on peut dire que tous ces chemins forment ensemble une ligne continue, qui suit parallèlement la frontière provinciale ou s'en trouve assez rapprochée pour être d'un accès facile; et au moyen de ces chemins de fer les Etats-Unis pourraient concentrer, avec la plus grande promptitude et la plus grande facilité, toutes leurs forces sur un endroit quelconque et choisir leur propre point d'attaque.

L'on peut bien dire que la guerre avec l'Amérique est impossible, ou que c'est une éventualité si peu probable et si éloignée qu'elle ne justifierait aucune dépense en anticipation. En admettant que le caractère et la modération du gouvernement fédéral offrent des assurances d'une amitié inaltérable, il ne faut pas oublier qu'il y a cependant d'autres éléments qui n'y sont pas subordonnés dont l'influence peut en tout temps devenir trop puissante pour être contrôlée. La meilleure garantie contre l'agression est de pouvoir la repousser. La connaissance de notre faiblesse et de la facilité avec laquelle on peut nous attaquer peut faire beaucoup pour hâter ce qui, si l'on avait la conscience de notre force, ne serait jamais entrepris. On sait parfaitement aujourd'hui qu'étant séparée de l'Angleterre, la province ne pourrait faire servir ses ressources et sa force s'il devenait malheureusement nécessaire d'en faire usage, et si l'occasion s'en présentait il serait trop tard pour lui en donner les moyens. Le chemin ne peut être construit sans se départir de l'économie désirable pendant quelques années, et l'expérience a prouvé combien il est impossible de prévoir quels événements pourront pendant cette période interrompre les relations amicales avec un pays dont la constitution particulière confère tant de pouvoir à une classe dont les intérêts ou les passions peuvent, en tout temps, lui faire commettre des actes qui conduiraient nécessairement à une rupture. Ainsi, tandis que les avantages commerciaux ou matériels que retirerait le Canada de la construction de ce chemin sont comparativement nuls, il croit de son devoir de faire valoir les hautes considérations nationales qui militent en faveur de l'entreprise.

Il ne peut y avoir aucune crainte de voir surgir des causes de différend entre les colonies et les Etats-Unis. Jusqu'ici le danger n'est survenu que de sujets dans lesquels le Canada, comme colonie, n'avait aucun intérêt, mais qui (comme les questions de l'Amérique Centrale, de l'Orégon et des recrutements) étaient purement du ressort impérial ; en sorte que, s'il survenait des hostilités, le Canada servirait (comme il a servi durant la dernière guerre) de champ de bataille dans une querelle qu'il n'aurait pas soulevée, et dans laquelle il n'aurait aucun intérêt spécial. La colonie a reçu la solennelle assurance du gouvernement impérial,—promesse en laquelle elle a une confiance implicite,—que tandis que l'on s'attend qu'elle supportera une partie du fardeau de toute armée qu'exigent ses besoins intérieurs en temps de paix, cependant que toute la puissance de l'empire sera mise en réquisition pour la protéger contre toute agression étrangère. Le Canada, agissant d'après cette assurance, a rempli sa part d'obligation ; mais nous exposerons respectueusement que, sans moyens de communication avec la Grande-Bretagne, le gouvernement impérial est impuissant à remplir la sienne, et que le premier pas à faire vers l'accomplissement de cette promesse est d'établir un moyen d'accès facile au pays.

Mais, en nous excusant de présenter peut-être trop au long des arguments dont la valeur peut être parfaitement admise, nous allons suggérer un moyen par lequel nous proposons de faire construire cet ouvrage.

La question de la route à suivre est un point qui, en tant que le Canada y est concerné, peut être laissé à la décision du gouvernement impérial et des basses provinces, mais la longueur de celle qui serait probablement choisie peut être portée à 600 milles. Par le rapport du major Robinson, le coût de la route la plus longue, ou celle de la côte, qui a 635 milles, est porté à £7000 sterling par mille, auquel il faut ajouter 10 0/0 pour dépenses contingentes, ce qui fait en chiffres ronds £5,000,000.

Or, le Canada a déjà construit ou est en voie de construire 110 milles, et la Nouvelle-Ecosse 60 milles de chemin de fer qui pourront former partie de tout chemin de fer intercolonial, ce qui laisserait 420 milles à construire. En ajoutant un million sterling à l'estimation du major Robinson, pour l'augmentation du prix de la main-d'œuvre et des matériaux depuis 1845, la balance à laquelle il faudrait

pourvoir serait de £5,000,000. Cette somme comprendrait le coût de toute la section afférente à la Nouvelle-Ecosse, et maintenant en voie de construction, mais elle ne comprendrait pas le coût des 110 milles en Canada, sur lesquels il sera dépensé un million prélevé à même d'autres ressources.

Nous avons raison de croire que si les facilités que nous allons mentionner étaient offertes à la Nouvelle-Ecosse, cette province terminerait les 60 milles qui restent pour arriver à la frontière, et qu'elle laisserait le tout former partie d'une ligne nationale. Prenant comme admis que le Nouveau-Brunswick en ferait une partie presque égale (et sa législature s'est déjà chargée d'un lourd fardeau), il resterait à faire environ 250 milles, qui coûteraient—en tenant compte des difficultés du génie—de £2,500,000 à £3,000,000.

Nous proposons que cette somme soit prélevée comme suit :

En 1841, le Canada obtint du gouvernement impérial un emprunt d'un million et demi pour la construction de ses travaux publics. Cet emprunt devient dû à une époque éloignée, mais en même temps il a été créé un fonds d'amortissement pour en effectuer le remboursement. Nous suggérons que le montant de cet emprunt, y compris le fonds d'amortissement, soit accordé en aide au chemin de fer projeté, et que le Canada soit dispensé de le rembourser à condition qu'il en dépensera tout le montant à la construction de la ligne de la Rivière du Loup, en Canada, vers Halifax.

Le Canada et le Nouveau-Brunswick ont toujours donné toutes leurs terres publiques non octroyées, sur dix milles de chaque côté de la ligne, en aide à l'entreprise. L'on présume que ces terres s'élèvent à environ quatre millions d'acres, et l'on propose que sur la garantie de ces terres et du chemin en général toute balance requise pour compléter l'ouvrage soit prélevée comme première hypothèque.

Le système d'accorder des terres pour aider à la construction de chemins de fer a été suivi avec le plus complet succès dans les Etats-Unis d'Amérique, où les terres, de presque sans valeur et invendables qu'elles étaient, ont augmenté en valeur avec une rapidité qui dépassait de beaucoup tout ce qu'on en avait espéré.

L'on pense que les provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ne se croiraient pas justifiables de se charger d'une aussi forte somme d'intérêt qu'un emprunt effectué sur leur propre crédit entraînerait, et en conséquence il semble nécessaire que la garantie impériale promise par lord Grey devrait s'étendre aux débetures de ces provinces jusqu'à concurrence de leurs contributions respectives. Cette garantie leur permettrait de prélever les deniers nécessaires à un taux d'intérêt assez réduit pour les justifier d'encourir l'obligation.

La contribution du gouvernement impérial se trouverait alors comme suit :—

Première.—Une garantie des débetures des provinces de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick ;

Seconde.—L'acquiescement conditionnel de la dette du Canada de £1,500,000.

Comme équivalent direct, l'on aurait non-seulement un chemin militaire d'Halifax à Québec, mais une communication continue par chemin de fer, pour le transport des hommes et des approvisionnements, depuis Québec jusqu'à l'extrémité occidentale de la province du Canada.

Nous n'avons pas la prétention de promettre aucun rapport direct immédiat sur les déboursés, parce que nous n'avons pas de données sur lesquelles nous puissions baser des calculs auxquels on pourrait se fier ; mais nous devons exprimer notre conviction que, même sous un point de vue financier, le coût du chemin, bien que tous les déboursés seraient assumés par le gouvernement impérial, serait ultérieurement plus que compensé par la diminution des frais que l'Angleterre aurait à supporter après son achèvement, en lui permettant de réduire ses établissements militaires en Canada.

Mais dans le projet qui est soumis, les provinces, chérissant et comprenant toute la valeur de leur liaison avec l'Angleterre, offrent une aide et une coopération essentielles.

L'on verra que notre but n'est pas d'entraîner le gouvernement impérial dans une entreprise dans l'espoir d'un retour pécuniaire, ou de le charger d'un engagement dans l'intérêt spécial d'aucune colonie. Si les intérêts les plus chers de l'empire, l'agrandissement de son commerce, et la permanence de la puissance britannique sur le continent d'Amérique, ne justifient pas la construction immédiate de l'ouvrage et la contribution de l'Angleterre, nous désirons nous abstenir de faire valoir des considérations d'une nature secondaire en faveur de l'entreprise ; mais l'aide matérielle que les colonies sont prêtes à lui accorder prouve que, dans leur opinion, son importance sous le point de vue national n'a pas été exagérée.

Nous espérons que la considération de ces vues (qui, il faut bien le comprendre, seront sujettes à l'approbation de l'exécutif et de la législature du Canada,) attirera bientôt l'attention favorable de sa majesté.

Si elles étaient conditionnellement acceptées, l'on n'apporterait aucun délai à chercher à obtenir la sanction et la coopération des autres provinces.

(Signé,) JOHN A. MACDONALD,
JOHN ROSE.

TORONTO, 1er février 1858.

MONSIEUR,—Ayant été autorisé, par une minute du conseil du 9 courant, à exposer au gouvernement impérial les raisons qui militaient en faveur de la construction immédiate d'un chemin de fer intercolonial jusqu'à Halifax, j'ai l'honneur de faire rapport, pour l'information de son excellence, qu'en vertu de l'autorisation contenue dans cette minute, j'ai réclamé l'aide et j'ai obtenu le concours précieux du solliciteur-général actuel du Bas-Canada, qui a agi avec moi dans cette affaire.

A l'époque de notre arrivée en Angleterre, les événements de l'Inde avaient pris un aspect très menaçant, et en conséquence l'attention du gouvernement de sa majesté était occupée à des affaires d'une nature plus pressante.

Nous nous sommes cependant mis en communication avec le secrétaire d'Etat pour les colonies, ainsi qu'avec lord Palmerston, chancelier de l'échiquier, le secrétaire de la guerre, et d'autres membres du gouvernement de sa majesté, auxquels nous expliquâmes verbalement et au long nos vues sur l'objet de notre mission.

L'importance de l'entreprise pour les intérêts de l'empire fut parfaitement reconnue, et les moyens par lesquels on pouvait le mieux arriver à son exécution furent amplement discutés.

Après ces entrevues, nous crûmes convenable de soumettre nos vues dans un mémoire écrit, que nous présentâmes au secrétaire colonial. Ce mémoire expose amplement les arguments offerts à la considération du gouvernement impérial, et il est maintenant soumis à l'approbation du conseil.

Les délégués canadiens eurent l'avantage de communiquer, pendant qu'ils étaient à Londres, avec M. Johnson et M. Archibald, de la Nouvelle-Ecosse, qui faisaient aussi valoir ce même projet dans les intérêts de cette province.

Les propositions formulées par ces messieurs étaient presque semblables à celles soumises de la part du Canada.

Etant informés que la prorogation du parlement, l'absence de quelques uns des conseillers de sa majesté, et la nature pressante des difficultés survenues aux Indes, empêcheraient d'en venir à une décision immédiate sur les propositions du Canada ou de la Nouvelle-Ecosse, je pensai qu'un plus long séjour ne pro-

duirait aucun résultat favorable, et la question fut laissée à la considération du gouvernement.

La dépêche du secrétaire d'Etat pour les colonies, en date du 15 janvier 1858, contenant la réponse du gouvernement de sa majesté, étant arrivée, je pense que c'est le temps convenable de faire un rapport formel de l'action qui a été prise sur la mission qui m'a été confiée.

Je dirai, en terminant, que les gouvernements coloniaux de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick, ainsi que les conseillers de sa majesté, paraissent très convaincus de la nécessité de cet ouvrage, pour des motifs d'intérêt impérial aussi bien que colonial. Mon opinion bien arrêtée est que sa construction n'est qu'une question de temps, et je me permettrai de conseiller respectueusement d'y attirer bientôt l'attention de la législation.

J'ai l'honneur, etc.

(Signé,) JOHN A. MACDONALD.

L'hon. T. J. J. LORANGER,
Secrétaire provincial.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Toronto, 22 février 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie d'une minute du conseil exécutif de cette province, que j'ai approuvée, relativement à l'action conjointe à être adoptée par les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau Brunswick, pour amener devant le gouvernement impérial le sujet d'un chemin de fer intercolonial projeté entre Halifax et Québec.

J'ai l'honneur, etc.,

(Signé,) EDMUND HEAD.

S. E. le lieut. gouv. du Nouveau-Brunswick,
de la Nouvelle-Ecosse.

COPIE d'un rapport d'un comité de l'honorable conseil exécutif, daté du 18 février 1858, approuvé par son excellence le gouverneur général.

Le comité a pris en considération une communication datée du 23 novembre 1857, venant du secrétaire provincial de la Nouvelle-Ecosse, contenant copie d'une lettre des délégués de cette province au très honorable secrétaire d'Etat pour les colonies, lorsqu'ils faisaient valoir auprès du gouvernement anglais, conjointement avec l'hon. M. Macdonald, le délégué du Canada, la considération de l'important projet de compléter une ligne de chemin de fer intercolonial entre Halifax et Québec, et disant que son excellence sir J. G. Le Marchant croit qu'il est très à désirer qu'il y ait une entente mutuelle à ce sujet entre les trois provinces qui y sont si profondément intéressées, et qu'il a chargé d'inviter les gouvernements du Canada et du Nouveau-Brunswick à lui faire part de leurs vues et de leurs opinions, et sollicitant leurs suggestions quant au mode qui serait le plus acceptable pour eux par lequel l'échange des opinions pourrait avoir lieu.

Il a aussi devant lui deux dépêches, datées respectivement du 10 et du 27 décembre 1857, avec leur contenu, venant du lieutenant gouverneur du Nouveau-Brunswick, ayant rapport au même sujet.

L'honorable procureur général du Haut-Canada recommande d'assurer les gouvernements de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick que l'intérêt que prend cette province à la construction d'un chemin de fer intercolonial, reliant les trois provinces, n'est pas diminué, et il suggère de manifester cet intérêt par une adresse présentée à sa majesté à ce sujet par la législation canadienne à sa pro-

chaîne session ;— Que, si de semblables adresses étaient présentées par les deux autres législatures coloniales, cette action conjointe aurait un grand poids pour amener le sujet devant le gouvernement impérial ; que cela pourrait être suivi par une réunion de délégués de chaque gouvernement colonial à Frédéricton ou ailleurs, dans un temps convenable, afin d'organiser l'unité d'action dans cette affaire.

Le comité concourt dans les vues exprimées par le procureur général, et recommande ses suggestions à l'approbation de votre excellence.

Certifié,

(Signé,)

WM. H. LEE,

G. C. E.

(Copie.)

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Halifax, N. E., 27 février 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre dépêche du 23 courant, contenant pour mon information copie d'une minute adoptée en conseil, approuvée par votre excellence, relativement à l'action conjointe des trois législatures du Canada, du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle Ecosse, pour attirer l'attention du gouvernement impérial sur la question d'une ligne de chemin de fer intercolonial entre Québec et Halifax.

Mon conseil, auquel j'ai immédiatement soumis votre lettre et son contenu, est profondément convaincu de la grande importance de ce sujet, et ne manquera pas de consacrer bientôt sa plus sérieuse attention à la proposition contenue dans la minute de votre conseil.

La lettre des délégués, dont copie a été envoyée à votre gouvernement, a été soumise à la législature maintenant en session, à la considération de laquelle votre communication sera aussi soumise.

J'ai l'honneur, etc.,

MULGRAVE.

Son excellence,

Sir E. W. Head, Bart.,

Etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

TORONTO, 3 mars 1858.

MILORD,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre seigneurie, en date du 27 ult., à propos de la question d'une ligne de chemin de fer intercolonial entre Québec et Halifax, que j'ai soumise à mon conseil.

J'ai l'honneur, etc.,

EDMUND HEAD.

Le comte de MULGRAVE,

Halifax.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Frédéricton, Nouveau-Brunswick, 5 mars 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de la dépêche de votre excellence, en date du 22 février, et de la copie (qui y était incluse) d'un memorandum du conseil exécutif du Canada, approuvé par vous, relativement à l'action conjointe à être adoptée par les provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse et

du Nouveau-Brunswick, pour amener devant le gouvernement impérial le sujet du chemin de fer intercolonial projeté entre Halifax et Québec.

Sur la recommandation de mon conseil, j'ai soumis copie de ces documents au conseil législatif et à la chambre d'assemblée, qui sont maintenant en sessions

J'ai l'honneur, etc.,

J. H. T. MANNERS SUTTON.

Le très honorable Sir E. Head,
Baronnet, etc., etc., etc.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,

Frédéricton, Nouveau-Brunswick, 10 mars 1858.

MONSIEUR.—Relativement à l'affaire qui fait le sujet de la dépêche de votre excellence du 22 février, j'ai maintenant l'honneur de transmettre à votre excellence, ci-inclus, copie d'un mémoire du conseil exécutif réuni en comité, que j'ai approuvé.

J'ai l'honneur, etc.,

J. H. T. MANNERS SUTTON.

Le très honorable Sir E. W. Head,
Bart., etc., etc., etc.

(Copie.)

Le conseil exécutif en comité ayant pris en considération la dépêche du gouverneur général du Canada, du 22 février dernier, relativement au chemin de fer intercolonial projeté, conseille à votre excellence d'assurer le gouverneur général que l'intérêt que votre conseil porte à cet important sujet est aussi grand que jamais, et qu'il est prêt à se joindre à lui dans toute combinaison praticable pour en assurer l'accomplissement.

Durant la présente session, il proposera au conseil législatif et à la chambre d'assemblée, de présenter une adresse à sa majesté à ce sujet, et il a le ferme espoir que les deux branches de la législature partageront l'opinion qu'il est opportun de faire valoir auprès du gouvernement impérial l'avantage et la grande importance d'un chemin de fer qui relierait les trois provinces.

Il conseille à votre excellence d'exprimer au gouverneur général qu'il est prêt à rencontrer une délégation du Canada et de la Nouvelle-Écosse à Frédéricton ou ailleurs, à une époque rapprochée, que devra désigner le gouverneur général, afin de considérer le meilleur moyen à adopter pour assurer une unité d'action vigoureuse en cette affaire.

CHARLES FISHER,
W. H. STEEVES,
DAVID WARK,
J. M. JOHNSON,
A. J. SMITH,
CHARLES WATTERS,
L. L. TILLEY.

A son excellence,
L'hon. J. H. Manners Sutton,
Lieut. gouverneur.

10 mars 1858.

TORONTO:—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

qu'à plusieurs reprises à la nutrition des plantes, supérieur au guano du Pérou, dégagé qu'il est des qualités caustiques qui dans un si grand nombre de cas rendent cet engrais nuisible aux plantes.

Votre pétitionnaire désire attirer l'attention de la chambre sur le fait important que son composé a la propriété de protéger les plantes auxquelles on l'applique contre les attaques des insectes, fait qui est prouvé par plusieurs expériences qui ont été faites dans ce pays et aux Etats-Unis.

Votre pétitionnaire allègue de plus qu'il a dépensé le peu de fonds qu'il possédait à faire les expériences nécessaires pour perfectionner sa découverte, et que la rareté de l'argent, provenant de la crise commerciale récente, a empêché d'autres personnes de se joindre à lui dans la fabrication de l'article qu'il a inventé.

Votre pétitionnaire prend la liberté d'indiquer à votre honorable chambre les nombreux avantages que sa découverte confèrera au pays, si on lui facilite les moyens d'en répandre la connaissance dans le public. Elle créera une nouvelle branche de commerce de plusieurs centaines de mille louis par année pour commencer, et qui pourra se développer immensément par la suite; elle contribuera à donner de l'emploi à des milliers d'hommes, et à augmenter considérablement le gain d'un très grand nombre de Bas-Canadiens et d'autres sujets britanniques maintenant engagés dans la pêche; elle rendra à la terre épuisée par une culture excessive sa fertilité primitive; elle permettra encore une fois la culture du blé dans les endroits où cette plante est depuis un si grand nombre d'années ravagée par les insectes; elle arrêtera enfin le progrès de ce fléau qui a fini par envahir tous les districts à blé du pays.

Tels sont les faits et les circonstances qui ont engagé votre pétitionnaire à présenter sa présente pétition.

C'est pourquoi votre pétitionnaire prie très respectueusement votre honorable chambre de vouloir bien lui faire, à telles conditions que dans sa sagesse il lui plaira de prescrire, un prêt de la somme de £1500 pour le mettre en état de construire l'appareil nécessaire pour la fabrication du dit article en quantité suffisante pour qu'on puisse être mis en moyen de juger de sa valeur et de son efficacité à tous les égards ci-dessus mentionnés,—la dite somme à être remboursée en l'article manufacturé, estimé à sa moindre valeur, et rendu sur tels lieux en cette province que votre honorable chambre ou le ministre de l'agriculture pourra indiquer. Ce faisant, comme votre honorable chambre peut le voir, cette province pourra en retirer des avantages presque incalculables.

Et votre pétitionnaire ne cessera de prier.

DUNCAN BRUCE.

Toronto, 3 mai 1858.

P É T I T I O N .

Aux honorables président et membres du comité spécial nommé par l'honorable assemblée législative du Canada pour s'enquérir de la valeur de l'engrais animal découvert par Duncan Bruce.

Afin de faire voir qu'on peut créer en Canada une branche de commerce importante en convertissant en engrais par mon procédé les débris de poisson, les phoques, les marsouins et les baleines, ainsi que le poisson dont l'homme ne mange point et que les pêcheurs jettent à la mer, et afin de faire voir aussi que cet engrais peut être d'un grand avantage aux cultivateurs en protégeant leurs récoltes contre les ravages des insectes, je prends la liberté de soumettre à la considération du comité les extraits suivants d'ouvrages sur la chimie, et les certificats

des personnes qui ont analysé mon composé, et qui en ont fait l'essai sur des plantes.

M. Payen dans sa "Chimie Organique," vol. 1, p. 71, mentionne plus de cent articles dont on peut faire usage comme engrais, et aussi leurs équivalents comparés au fumier de ferme, et fait voir au moyen d'un tableau la quantité qu'il faut de chacun de ces articles pour fumer une quantité donnée de terre. Je n'en mentionnerai cependant que quelques uns, et je prendrai pour terme de comparaison le guano, qui est considéré comme le meilleur engrais qui ait encore été découvert.

Substances.	Azote pour 1000.	Equivalents.
Fumier de ferme	4.0	10,000 kilogrammes pour fumer un hectare.
Guano normal.....	49.7	804 " "
Do extrait par tamisage.....	53.9	741 " "
Colombine	83.0	480 " "
Chair musculaire sèche.....	130.4	306 " "
Morue salée	67.0	597 " "
Do lavée et pressée	168.6	237 " "

Par le tableau ci-dessus on voit que la chair de morue sèche contient trois fois et demi autant d'azote ou de matière fertilisante que le guano, et que la chair musculaire en contient deux fois et demi autant; de sorte qu'un composé ou mélange sec qui contiendrait 30 pour cent de la première substance, ou 40 pour cent de la seconde, équivaldrait au guano comme matière fertilisante.

Pour faire voir qu'on peut par mon procédé obtenir un composé qui contienne une plus grande proportion de matière animale, réduite en une forme aussi commode que le guano, je sou mets ici une copie de l'analyse du docteur Charles F. Jackson, de Boston, essayeur de l'état de Massachusetts.

(Copie.)

BUREAU DE L'ESSAYEUR DE L'ETAT,

Boston, 22 sept. 1856.

CHER MONSIEUR,—J'ai fait des analyses chimiques de vos échantillons de guano factice, et j'ai obtenu le résultat suivant par cent :

No. 1.—*Guano de poisson.*

Matière organique et ammoniacque	22.8
Schiste ou substance terreuse.....	59.2
Phosphate de chaux et oxide de fer	13.6
Phosphate de soude et sel	4.4
	100.0

No. 2.—*Guano de débris animaux (des abattoirs.)*

Matière organique et ammoniacque	53.5
Schiste ou matière terreuse	36.5
Phosphate de chaux et de magnésie.....	6.5
Carbonate de chaux	1.0
Phosphate de soude.....	2.5
	100.0

Il est évident d'après leur composition que ces substances sont des engrais très énergiques.

Avec respects,

Votre obt. ser.

(Signé.)

CHS. F. JACKSON,
Essayeur de l'état, etc.

L'analyse ci-dessus fait voir que la préparation No. 2 contient plus de 50 pour cent de matière animale, tandis qu'il n'en faudrait que 40 pour cent pour la rendre équivalente au guano. La préparation No. 1 peut être rendue aussi riche, car l'échantillon analysé par le Dr. Jackson, et qui ne contient que 22 pour cent, seulement de chair de poisson, et qui est le même que celui qui avait été essayé par le Dr. Pennel et MM. Reid, Bridgeman, Curr, Mead et Thorburn (dont je sou mets respectueusement les certificats au comité) a été trouvé par ces messieurs meilleur même que le guano ou que toute autre substance fertilisante qu'ils aient jamais employée.

Pour convaincre le comité que ce n'est que parce qu'il est préparé comme je le fais que mon composé produit un si grand effet sur les plantes, je prendrai la liberté de renvoyer à un autre ouvrage de M. Payen, dans lequel il mentionne un engrais préparé comme le mien, et qui est quatre fois plus riche ainsi préparé que s'il l'était autrement. Je prends aussi la liberté de soumettre au comité la partie de ma spécification dans laquelle je décris mon procédé pour dissoudre la chair musculaire et la rendre propre à être absorbée et conservée par la préparation carburée, et en faire ainsi un engrais plus concentré et plus puissant qu'il le serait s'il était préparé autrement avec les mêmes substances.

M. Payen, dans sa "Chimie Industrielle," page 708, dit :

" En comparant l'effet obtenu du noir qui renferme 15 à 20 centièmes de sang avec les résultats d'une quantité équivalente de sang employé seul, on a constaté que le noir produit environ quatre fois plus d'effet que le sang qu'il renferme. Cette sorte d'anomalie apparente est facile à comprendre en se rappelant que le charbon a la propriété de retarder la putréfaction et, de plus, d'absorber les gaz que celle-ci développe. Le sang mêlé avec du charbon se décompose donc assez lentement pour que la plante ait le temps d'absorber et d'assimiler les produits de sa fermentation ; tandis que le sang employé seul se putréfie tellement vite qu'une grande partie des produits de cette décomposition se répand dans l'atmosphère sans agir sur les plantes du champ ainsi fumé."

La seconde partie de ma découverte a trait à la préparation des matières animales pour les rendre propres à être mélangées avec le noir ci-dessus mentionné. Lorsqu'il faut avoir recours à l'ébullition pour dissoudre les matières animales, il est impossible de les réduire en une masse pulpeuse uniforme, à moins qu'on ne les soumette à l'action de forts alcalis, ou à une haute pression de vapeur en vase clos ; et si on ne peut y parvenir, les parties non dissoutes des matières animales seront plus tard attaquées par les vers et détruites. L'accomplissement de cette solution des débris animaux, et de leur réduction à l'état de pulpe, est l'objet de cette partie de ma découverte, laquelle consiste à jeter ces débris dans des fourneaux à voûte à une température justement assez élevée pour déterminer le degré de fermentation nécessaire pour en détruire le tissu et les réduire en une masse aqueuse, ces fourneaux étant tenus hermétiquement fermés pour empêcher le dégagement des gaz produits par la décomposition. A cet état de leur décomposition, les matières animales font sentir leur action avec plus de rapidité et d'une manière plus favorable sur la végétation. Après cela mon procédé a seulement pour objet d'empêcher la décomposition ultérieure de ces matières, et d'en fixer les parties grasses et gazeuses, sans altérer leur état chimique, et sans perte ou diminution. Dans le cours d'un jour ou de trois, suivant la nature de la matière employée, les fibres seront complètement désorganisées, et le tout deviendra une masse pulpeuse sémi-liquide ; les estomacs même des poissons, et les parties cartilagineuses et autres parties des débris animaux d'une solution difficile seront entièrement désorganisés et réduits en pulpe. Le noir de schiste ou terre carburée doit ici être ajouté à la pulpe et

répandu régulièrement sur toute sa surface au moyen d'un tamis dans la proportion d'environ une livre de noir pour trois livres de pulpe.

Après avoir démontré au comité que par mon procédé on peut obtenir un engrais très puissant des débris du poisson pris sur nos côtes, et l'avoir informé que la quantité de l'engrais obtenu de ces débris égalera celle du poisson pris, il ne lui reste qu'à examiner quelle est la quantité de poisson pris et à ajouter à cette quantité celle des phoques, marsouins, baleines et du poisson gaspillé, pour se former une idée de l'étendue du commerce qu'on peut établir en convertissant toutes ces choses en engrais.

Pour prouver qu'un tel article est en demande, non seulement en Angleterre mais aussi aux Etats-Unis, et pour faire voir le prix auquel il se vend, je prends la liberté de renvoyer le comité, d'abord à un tableau pris du "*Merchants' Magazine*," du 1er avril 1856, lequel indique la quantité qui en a été importée dans l'espace de cinq années (de 1851 à 1855) dans ces deux pays; et ensuite au "*Journal of Agriculture and Transactions of the Highland Society of Scotland*," du mois de mars 1857.

Tableau pris du "*Merchants' Magazine*," du 1er avril 1856 :

TABLEAU des importations du Guano, extrait du rapport du commerce et de la navigation préparé par le département de la trésorerie des Etats-Unis, et embrassant cinq années, chaque année finissant le 30 juin :

D'où importé.	Ton. 1851.	Ton. 1852.	Ton. 1853.	Ton. 1854.	Ton. 1855.
Indes Occidentales anglaises				230	250
Autres ports anglais		557	6876		1300
Afrique, en général.			148	502	209
Angleterre.....	2	25			
Mexique		350		5590	4485
Nouvelle Grenade	85		200	4487	4525
Venezuela et mer des Caraïbes					5355
Bésil.....		1928	708	798	4051
Uruguay.....	40	1345	320		250
Buenos Ayres.....		220		60	300
Chili.....	9	1710	2134		849
Pérou.....	20059	39567	25852	163662	155046
Iles Sandwich			265		250
Amérique Centrale, en général.	2100	4281	1539		
Amérique du Sud, en général.	300	50			
Mer du Sud et Pacifique.....	550				
Pêches à la Baleine					375
Espagne, sur l'Atlantique.....				250	
Cuba.....					226
	23,158	50,054	38,034	179,849	173,961

La quantité de guano importé en Angleterre en 1840 était insignifiante ; en 1841, elle était de 2,881 tonneaux ; au mois de juillet 1844, de 18,450 ; en 1844, il en fut importé du Pérou 27,500 tonneaux, et d'Afrique 245,510.

Durant les quatre années commençant en 1852 et finissant en 1855, la quantité qui en a été importée était comme suit :

En 1852, de 243,014 tonneaux ;
 " 1853, de 129,889 " "
 " 1854, de 123,166 " "
 Et en 1855, de 306,061 " "

L'année fiscale finit le 30 juin. Il paraît qu'en comparant les importations des deux premiers trimestres de 1855 avec celles des deux premiers trimestres de 1856, on trouve que le commerce du guano aux Etats-Unis a considérablement diminué. Ceci est dû principalement à la grande demande qui s'en fait dans d'autres pays.

Les sources actuellement connues où l'on peut s'en procurer, seront probablement épuisées dans dix-huit ou vingt ans d'ici. Si tel est le cas, quels efforts nos cultivateurs ne doivent-ils pas faire pour se procurer celui qu'ils peuvent obtenir de nos voisins, et surtout celui qu'ils peuvent trouver dans le pays même.

Dans le "*Journal of Agriculture and Transactions of the Highland Society of Scotland*," pour mars 1857, à la page 573, se trouve cette phrase : "Aujourd'hui le guano se vend, en quantité de moins de trente tonneaux, £14 15s., à £15 sterling le tonneau, et encore on peut dire que c'est au-dessous de sa valeur." Et à la page 578, il est dit : "Une somme de £10,000 ne paierait pas la découverte d'un dépôt de guano qui serait de beaucoup inférieur à celui du Pérou." La production de la nourriture à bon marché est une affaire de la plus haute importance pour le pays, et pour y parvenir les engrais à bon marché sont indispensables.

Si les américains craignent tant la disette des engrais pour l'avenir, et si la découverte d'un dépôt de guano de beaucoup inférieur à celui du Pérou est peu payée à £10,000, l'invention d'un procédé, au moyen duquel des quantités énormes de débris de poisson peuvent être converties en un engrais supérieur au guano, engrais dont la production, lorsque le dépôt du Pérou sera épuisé, et bien des siècles après que ce dernier article aura été oublié, non seulement n'aura pas diminué mais aura augmenté considérablement, et qui sera, sinon la seule source, du moins la plus riche à laquelle les cultivateurs du monde entier viendront puiser pour fertiliser leurs terres, et qui en outre devra créer à la province un revenu immédiat et constamment croissant, et procurer de l'emploi à des milliers de canadiens, devrait, ce me semble, justifier le gouvernement d'avancer à l'inventeur, sous garantie, la somme de £1,500 pour le mettre en état de commencer ses opérations.

Une autre chose qui caractérise la découverte dont il s'agit, et qui intéresse plus immédiatement cette section de la province (où les moyens fertilisants ne sont pas encore bien nécessaires) c'est l'effet que le noir de schiste préparé produit sur les insectes ; car il est parfaitement établi qu'aucun insecte ne peut résister à son influence. Cette roche abonde en Canada, et on peut la préparer à bien bon marché. Si nos cultivateurs perdent chaque année des millions de piastres par suite des ravages que fait la mouche à blé, doivent-ils donc être privés d'un article qui pourrait les mettre à l'abri de ce fléau ? En outre, les animaux tués dans nos villes et cités, et le poisson pris dans nos lacs, fourniront une grande quantité de matière fertilisante qui, si on n'en a pas besoin pour nos fermes, trouvera un marché tout prêt dans les états voisins.

DUNCAN BRUCE.

(Lettre de Lawrence Reid, professeur de chimie.)

75, WEST 27TH STREET, NEW-YORK,

17 août 1855.

Dans le mois de mai dernier, je visitai, en compagnie de Duncan Bruce, éc., la propriété que celui-ci possède à Port Daniel, dans le Bas Canada, afin de constater s'il se trouve du charbon sur cette propriété, et des schistes qu'on puisse utiliser.

Le printemps ayant été très tardif, la terre étant encore gelée à l'époque de ma visite, et le fleuve étant d'une longue traversée, je ne pus poursuivre mes recherches aussi facilement que je l'aurais voulu ; cependant, je suis sous l'impression qu'il existe du charbon sur la propriété en question, attendu qu'on y ren-

contre des schistes et du ciment hydraulique tels que j'en ai vu dans d'autres places à charbon.

Les lits de schiste sont d'une grande étendue; je pourrais dire de 3 ou 4 milles, et probablement plus.

M. Bruce ayant l'intention d'employer ces schistes à la préparation d'un engrais artificiel en les combinant avec des débris de poisson qu'on peut se procurer en de très grandes quantités sur les côtes, nous en calcinâmes sur sa propriété au moyen d'un appareil qu'il s'était fait faire; nous mélangeâmes ensuite dans un vase ces schistes ainsi calcinés avec des débris de poisson, et nous fûmes très surpris du pouvoir qu'avait ce mélange d'absorber l'ammoniaque. A New-York, nous répétâmes nos expériences avec les mêmes résultats, et nous préparâmes par ce nouveau procédé un engrais qui, pour sa valeur et la commodité de sa forme ne peut être surpassé que par le guano, et qui à mon avis, est meilleur qu'aucun engrais artificiel qui ait été fabriqué jusqu'ici.

Vu la grande valeur de cet engrais et les avantages que présente le Port Daniel pour le préparer, je conseillai à M. Bruce de demander des patentes pour sa découverte, que je considère plus précieuse que celle d'aucune mine de charbon.

(Signé,) LAWRENCE REID,
Professeur de Chimie.

(Certificats de personnes qui ont essayé l'engrais de Bruce.)

NEW-YORK, 12 juin 1856.

MONSIEUR,—J'ai essayé l'année dernière de votre composé fertilisant, et je le trouve excellent. Il produit un effet surprenant sur les plantes. Il ne s'agit plus que de savoir l'employer comme il convient, et alors il parlera de lui-même. Je l'ai trouvé supérieur à n'importe quel engrais dont j'aie déjà fait usage, et je n'ai pas mal employé celui qu'on m'a présenté.

Duncan Bruce, écr.

RICHARD PENNELL, M.D.,
Membre de la Société d'Horticulture.

NEW-YORK, 14 juin 1857.

MONSIEUR,—J'ai essayé de votre engrais formé de débris animaux sur une variété de plantes, dans des pots. Il produit un effet incroyable sur la feuillaison et sur les fleurs, particulièrement sur les roses, les géraniums, et les héliotropes, qui sont les principales plantes auxquelles j'ai eu le temps de l'appliquer. Cet effet se produit si rapidement que les moins expérimentés peuvent le remarquer. Je recommande donc cet engrais comme étant de beaucoup supérieur à tout autre que j'aie employé jusqu'ici.

A. REID,
Floriste,
807 Broadway, N.Y.

NEW-YORK, 17 juin 1856.

Je certifie par le présent que j'ai essayé de quatre échantillons des engrais préparés par M. Bruce, et je recommande avec plaisir celui formé de débris de poisson, et celui formé de débris animaux des abattoirs comme étant les plus riches que j'aie jamais employés.

ALFRED BRIDGEMAN.

NEW-YORK, 18 juin 1856.

J'ai fait l'essai d'un engrais concentré formé de débris animaux des abattoirs et de poisson, dont Duncan Bruce, écr., est l'inventeur. Son effet sur différentes

espèces de plantes est très remarquable, particulièrement sur le blé, tant sous le rapport de sa croissance que sous celui de sa couleur. Appliqué aux fèves, il donne à leur croissance une activité extraordinaire. J'en ai aussi fait l'essai sur des concombres et des melons qui, dans le temps que je l'ai appliqué, étaient dans un état de dépérissement évident et couverts de punaises jaunes; mais à mon grand étonnement, ces plantes reprirent une nouvelle vigueur, et 24 heures après l'application de l'engrais, les punaises étaient presque complètement disparues. J'ai donc trouvé cet engrais non seulement très puissant pour faire croître les plantes, mais encore très efficace contre les ravages des insectes. D'après l'expérience que j'en ai faite sur différentes espèces, je puis le recommander avec confiance comme le plus énergique que j'aie jamais connu, et je félicite cordialement M. Bruce sur sa précieuse découverte, qui est réellement un bienfait pour l'humanité.

WILLIAM CURR,
Jardinier.

160, EAST 31ST STREET, NEW-YORK,
23 juin 1856.

Duncan Bruce, écr.

CHER MONSIEUR,—Après avoir fait l'essai de vos engrais de sang et de poisson, je suis en état de dire que je les ai trouvés admirablement propres à produire une végétation saine et vigoureuse. Je les préfère décidément au guano pour des raisons que je vous donnerai plus tard *in extenso*. Ces préparations sont d'une odeur si pénétrante, et si désagréable aux insectes, que ceux-ci évitent jusqu'à leur voisinage. Ainsi deux objets importants sont atteints à la fois. Je continuerai à faire usage de ces deux préparations cette année; et je vous ferai connaître ensuite leurs particularités par rapport à un certain nombre de productions végétales différentes. Pour les rosiers et quelques autres plantes qu'on cultive dans des pots, ces engrais sont les meilleurs que j'aie encore employés, et j'espère qu'ils auront le même effet sur toutes les autres plantes auxquelles je les ai appliqués.

Votre, etc.,

PETER B. MEAD.

NEWARK (N. J.), 1er juillet 1856.

J. Turnbull, écr.

Ayant fait l'essai de l'engrais de Bruce, formé de débris animaux des abattoirs et de poisson, je puis témoigner de son excellence et de son pouvoir fertilisant. Appliqué à des fraisiers connus sous les noms de "Jenny Lind" et "Fill Basket," il leur a communiqué en très peu de jours une vigueur étonnante, et à part cette vigueur il a donné aux feuilles de quelques géraniums, auxquels je l'avais appliqué, une magnifique couleur rouge foncé. La verveine, particulièrement l'espèce exotique connue sous le nom de "Ursine Bougard," et qui est ordinairement grêle et effilée, quoique bien belle, il l'a rendue égale en force et en tout à l'espèce appelée "Défiance," qui est tant estimée. Il en est de même du *Lilium lancifolium rubrium*, et de la verveine dite "Impératrice de France," la plus rare et la plus splendide. Ce témoignage suffira, je l'espère, pour donner une idée de la valeur de l'engrais en question appliqué à l'horticulture. Dans certains cas, je l'ai employé à l'état sec, mélangé avec la terre, et en très petite quantité; dans d'autres, délayé dans de l'eau, et toujours je l'ai trouvé excellent. Je suis convaincu qu'employé à l'état liquide on le trouvera inappréciable.

GEO. C. THORBURN,
Floriste.

NEW-YORK, 2 octobre 1856.

Duncan Bruce, écr.

CHER MONSIEUR,—J'ai essayé de votre engrais l'année dernière, et je suis maintenant en état de pouvoir le recommander. J'ai essayé de tous les engrais maintenant en usage, mais aucun ne m'a donné la même satisfaction que le vôtre. Il donne lieu à une végétation saine et luxuriante, et est dégagé de ces qualités caustiques qui rendent le guano et les autres engrais si dangereux, particulièrement dans une saison de sécheresse. J'ai appliqué votre préparation sur du blé, pendant les chaleurs de l'été dernier, avec beaucoup de bonheur; le guano employé de la même manière a brûlé presque entièrement les plantes. Je l'ai aussi appliqué aux roses, aux dahlias et à quelques autres fleurs, et je puis le recommander avec confiance aux jardiniers et aux floristes. En autant que l'expérience d'une seule saison peut justifier une opinion, je n'hésite point à dire que votre préparation peut être comptée parmi les engrais les plus riches qu'on emploie à la nutrition des plantes.

Votre, etc.,

PETER B. MEAD.

NEWARK (N. J.), 3 octobre 1856.

J'ai fait l'été dernier de nombreuses expériences avec le composé de M. Bruce, et je le recommande avec beaucoup de plaisir comme étant l'engrais le plus énergique qu'on puisse appliquer aux plantes. Je l'ai essayé sur des verveines, des roses, des pétunies, aussi bien que sur une variété de végétaux, et il leur a communiqué une vigueur étonnante, qu'ils ont conservée jusqu'à la fin. Je le compte parmi nos engrais chimiques les plus précieux; sa forme concentrée, qui le rend très portatif, n'est pas une de ses moindres qualités. Une fiole de quatre onces a suffi pour trois douzaines de plantes.

Pour le blé-d'inde, les tomates, les aubergines et les pommes de terre hâtives, il est excellent.

GEORGE C. THORBURN,

Floriste.

(Copie.)

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DE LA STATISTIQUE,

Toronto, 31 mars 1858.

William Hutton, écr.

Secrétaire du bureau de l'agriculture et de la statistique.

CHER MONSIEUR,—J'ai, cet hiver, appliqué l'engrais de Bruce à différentes plantes dans ma serre, et bien que cette saison ne soit point la meilleure pour juger des qualités de cette préparation, vu que les plantes croissent très lentement alors, cependant les effets de cet engrais ont été si frappants que je n'entretiens plus aucun doute sur son pouvoir extraordinairement fertilisant.

J'ai appliqué une petite quantité de cette préparation aux roses, aux cinéraires, aux géraniums, aux héliotropes, aux pétunies, aux plants, aux coronilles, et à quelques autres plantes, et son effet sur quelques unes d'elles, particulièrement sur les roses, les cinéraires, les géraniums et les pétunies, a été remarquable, déterminant chez elles non seulement une croissance rapide, mais encore communiqué à leurs feuilles une teinte vermeille et riche.

Afin de m'assurer si l'engrais en question détruisait les insectes, j'en appliquai un peu à des plantes qui étaient attaquées de vers à leurs racines, et je trouvai très efficace. J'en mis aussi une certaine quantité dans de l'eau et l'y laissai pendant quatre jours, et au bout de ce temps j'en arrosai quelques plantes qui étaient attaquées de l'*aphis rosa* (sorte de puceron), mais je n'obtins aucun

résultat satisfaisant, ce qui provenait peut être de ce que je n'avais pu dissoudre la préparation suffisamment, car l'eau n'en était que légèrement teinte.

Si M. Bruce pouvait rendre son composé propre à détruire les insectes, je suis certain que tous ceux qui possèdent des serres l'en remercieraient, car le mode qu'ils emploient ordinairement pour cela est loin d'être agréable.

Je n'ai pas eu encore l'occasion d'appliquer le composé de M. Bruce au jardinage, mais je le ferai aussitôt que la chose me sera possible, et je vous en ferai connaître le résultat.

Votre etc.,

J. M. HERSCHFELDER.

(Copie.)

BUREAU DE L'AGRICULTURE ET DE LA STATISTIQUE,
Toronto, 1er avril 1858.

Duncun Bruce, écr., Montréal.

CHER MONSIEUR,—J'éprouve beaucoup de plaisir en vous envoyant le rapport de M. J. M. Herschfelder, professeur à l'université de Toronto, sur votre engrais animal concentré. Ce monsieur est un homme digne de foi, et le propriétaire d'une des plus belles serres de Toronto. La beauté et la luxuriance de ses plantes sont vraiment remarquables, particulièrement depuis qu'il leur a appliqué de votre engrais de débris de poisson et de schiste du Port Daniel. Vous verrez que cette préparation a pu aussi détruire les vers qui attaquent les plantes à leurs racines.

M. H. ne connaissait pas bien la manière de détruire *l'aphis rosa*, laquelle consiste à répandre de l'engrais sur les feuilles, au moyen d'un tamis bien fin, immédiatement après les avoir arrosées d'eau. Je lui ferai connaître ce mode qu'on me dit être efficace, et je vous apprendrai ensuite si, après l'avoir employé, il le trouve bon.

Il est encore trop de bonne heure pour constater avec quel avantage il peut être appliqué à l'horticulture et à la culture des champs, mais plusieurs messieurs doivent l'essayer, et ont promis de faire à ce bureau rapport du résultat de leurs expériences. On peut compter que l'engrais en question acquerra une grande valeur. J'aimerais à en avoir quelques autres petits barils, vu que M. Gzowski et autres désirent en faire l'essai.

Votre, etc.,

WILLIAM HUTTON,
Sec. B. de l'A. et de la S.

(Copie.)

MONTREAL, 18 mai 1858.

CHER MONSIEUR,—J'ai été si occupé que je n'ai pu répondre plus tôt à votre lettre. Mes amis ne sont pas encore revenus d'Angleterre, de manière que je ne puis dire s'ils aimeront à s'embarquer dans l'entreprise qui a pour objet la fabrication du noir de schiste.

Quant à moi, je n'hésite pas à dire que si j'avais les moyens de commencer cette entreprise, je le ferais immédiatement, car d'après les connaissances que j'ai de ce minéral merveilleux, je suis convaincu qu'on en ferait un commerce extrêmement profitable pour le pays. Je puis dire, après l'expérience que j'en ai faite pendant trois ans, que le noir de schiste n'est pas seulement un engrais puissant, mais encore qu'il détruit les insectes.

Comme de raison, ces observations ne peuvent s'appliquer qu'au schiste du Royaume-Uni, car je n'en ai jamais vu de ce pays-ci; mais d'après ce que j'en ai entendu dire, je crois que les qualités du dernier sont les mêmes.

Je dois ajouter que l'une de ses propriétés les plus singulières consiste à pouvoir se combiner avec presque toutes les substances. Nous l'avons fait

analyser par plusieurs des principaux chimistes d'Angleterre. Tous à l'exception d'un seul ont prétendu qu'il ne pouvait être employé comme engrais. Celui qui prétendait le contraire aurait été aussi du même avis s'il n'en eut fait lui-même l'essai sur sa terre. Quelles sont les propriétés qui rendent les schistes propres à fertiliser la terre et à détruire les insectes, je n'en sais rien. Tout ce que je sais, c'est qu'ils ont ces propriétés, en dépit de toutes les analyses chimiques auxquelles je n'ai plus la moindre confiance lorsqu'il s'agit de leur application à l'agriculture. Les yeux seulement peuvent bien juger de la chose.

Je demeure, à la hâte,

Votre, etc.,

W. P. PICKERING.

(Copie.)

TORONTO, 25 mai 1858.

MON CHER MONSIEUR,—Ayant fait usage, dans ma serre, de l'engrais de débris de poisson ou d'animaux des abattoirs et de noir de schiste, je n'hésite point à dire qu'il possède un pouvoir fertilisant extraordinaire. Mon jardinier en a appliqué une petite quantité à des verveines, des géraniums et des roses, et dans chaque cas, il a produit un effet surprenant sur les feuilles et la fleur de la plante. Environ quatre jours après l'application, je remarquai un changement dans la couleur des feuilles; chaque feuille avait le bord d'un vert foncé magnifique, lequel s'agrandit chaque jour jusqu'à ce que toute la feuille fût devenue de la même couleur, et la plante prit une apparence de santé et de vigueur étonnante.

L'une de ces plantes était dans un certain état de dépérissement lorsque l'engrais lui fut appliqué; ses feuilles étaient teintes de jaune, et la plante elle-même avait une apparence de maladie. Il n'y a que treize jours que l'engrais lui a été appliqué, et c'est aujourd'hui la plante la plus vigoureuse que j'aie vue.

Je suis si satisfait de la préparation que je suis sur le point d'en faire venir plusieurs barils de Boston, pour l'appliquer aux végétaux et au foin, et je la crois supérieure aux engrais qui sont maintenant en usage.

Je demeure, monsieur,

Votre, etc.,

(Signé,)

C. S. GZOWSKI.

A l'honorable Malcolm Cameron,

M. P. P.

TORONTO:—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

RAPPORT

SUR LA

PETITION DE MARTIN MCKINNON.

Le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Martin McKinnon, représentant : qu'il était l'occupant d'un lot des réserves du clergé, lorsque ce lot a été converti en rectorerie, et qu'il est sur le point d'en être dépossédé, prend la liberté de faire rapport :—

Qu'ayant pris connaissance de la dite pétition, et interrogé des témoins sur le mérite des allégations qu'elle contient, il trouve que les faits suivants sont parfaitement établis par les témoignages, savoir :

Que le pétitionnaire Martin McKinnon est entré en possession du lot No. 19, dans la 9^e concession de Vaughan, en 1834, en vertu d'une cession que lui avait faite un nommé John Frank de ses prétentions, lequel John Frank avait payé l'honoraire pour la patente, et avait loué le dit lot de la manière usitée au bureau des réserves du clergé ;

Que M. McKinnon se fiant sur la validité de son titre, a commencé à faire sur le lot en question des améliorations, convaincu qu'il était qu'il deviendrait pour lui et sa famille une résidence pour la vie ;

Que peu de temps après avoir pris possession du dit lot il demanda, par l'entremise d'un ami, à en faire l'acquisition, et reçut une réponse qui le portait à croire que sa demande avait été bien accueillie. En janvier 1836, lorsque le pétitionnaire avait environ 30 acres de terre de défrichés et en culture, son lot fut converti, par lettres patentes, en une rectorerie pour la dotation de la paroisse de Vaughan et Markham, dont le révd. P. V. Mayerhoffer fut constitué le recuteur par la couronne ;

Que le département des terres de la couronne a toujours eu pour règle invariable de ne point ériger en rectoeries les terres occupées par des individus, ni d'en doter l'église ; et cette règle n'a jamais été violée, et que le gouvernement en ait été informé par les occupants, sans que les patentes aient été annulées. Les droits des occupants, dans les mêmes circonstances que McKinnon, ont toujours été respectés, et votre comité croit que le parlement ni le gouvernement exécutif n'ont dans aucun cas refusé de leur rendre justice, quand cette justice a été demandée dans des cas analogues.

Votre comité prend la liberté de renvoyer la chambre à une assertion que fit le vice-chancelier Esten, lorsqu'il rendit jugement dans la cause de Martin vs. Kennedy. Parlant du rapport de M. Wilmot, il dit :—“ Et jamais il n'a fait mention que le gouvernement ait converti aucuns lots en rectoeries lorsqu'on avait demandé auparavant à les acheter.”

Le gouvernement avait la meilleure preuve possible qu'on avait demandé à acheter dans le cas actual, attendu que la demande de John Frank avait été

écrite au bureau par un commis du département ; une copie de cette demande est ci-annexée.

Que le gouvernement savait que le pétitionnaire était en possession du lot lorsqu'il fut converti en rectorerie, est une chose évidente, vu qu'il y a pour constater le fait un mémoire par écrit, en date du 9 avril 1835, d'entré dans les livres du département, dans lequel il est dit que le pétitionnaire a acheté de John Frank. De plus, le révd. P. V. Mayerhoffer, le recteur, connaissait aussi que McKinnon en était en possession, car il dit dans une lettre en date du mois d'août 1837, enjoignant au pétitionnaire de déguerpir le lot:—" Vous vous rappellerez que je vous ai averti amicalement ne ne point entrer sur le lot No. 19, dans la 9e concession, avant d'y avoir construit une maison ou d'y avoir fait des améliorations." (Voir appendice H.)

Le pétitionnaire a été en possession du lot depuis 1834, et a maintenant entre 150 à 160 acres en bon état de culture. La ferme vaut environ seize mille piastres. En en retenant possession M. McKinnon s'est exposé à une poursuite de la part du recteur, qui l'a entraîné dans des frais très considérables, et qui lui a causé beaucoup de trouble.

Votre comité prend en outre la liberté de représenter qu'une action en éviction (la troisième) a été intentée contre McKinnon en juin dernier, et que jugement fut obtenu aux assises suivantes. Le writ de possession est maintenant entre les mains du shérif du comté d'York, tout prêt à être exécuté lorsque des instructions seront données à cet effet ;

Que le présent recteur, désirant que justice soit rendue, a consenti à suspendre toutes procédures ultérieures jusqu'à ce que le parlement soit saisi de l'affaire ; il a aussi exprimé à votre comité qu'il était prêt à accepter une indemnité raisonnable pour sa réclamation, comme cela a eu lieu dans l'affaire des recteurs de Bathurst, Darlington, etc., si le parlement le recommandait ;

Que de ne pas respecter les droits du pétitionnaire, et le priver sur ses vieux jours d'une résidence qu'il a rendue confortable par des travaux d'un quart de siècle, et le réduire à la nécessité de recommencer à travailler de plus belle pour gagner son pain, serait un acte de tyrannie sans égal dans les annales du pays, et tel que votre comité croit qu'aucun gouvernement canadien ne tolérera.

Votre comité espère donc pour toutes ces raisons que votre honorable chambre rendra au pétitionnaire cette justice qu'il attend depuis si longtemps, et qu'elle votera une adresse à son excellence le gouverneur général déclarant que telle est son intention, et demandant à la couronne de vouloir bien annuler les patentes de la rectorerie et permettre au pétitionnaire de retenir la possession de la place, et de l'acheter aux conditions auxquelles les terres des réserves du clergé ont été vendues en 1836, avec intérêt à compter de cette date, déduction faite des frais que le pétitionnaire a eu à payer dans les différentes poursuites dont on l'a harassé.

Votre comité recommande aussi que le recteur actuel, le révd. George S. J. Hill, soit indemnisé.

Le tout néanmoins humblement soumis,

MALCOLM CAMERON,
Président.

Chambre de comité,
7 juin 1858.

MINUTES DES TEMOIGNAGES.

20 mai 1858.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

J. C. Tarbutt, écr., du département des terres de la couronne, est appelé et interrogé.

Il produit des lettres et documents relatifs au lot No. 19, dans la 9^e concession de Vaughan. (Voir appendices A. B. C. D. E.)

Il dit en réponse à une question posée par M. White, qu'il n'appert pas que la réserve du clergé No. 19, dans la 9^e concession de Vaughan, ait été louée, ni que des honoraires aient été payés par personne à l'effet d'en obtenir un bail ; qu'une patente a été émise en 1836 pour ériger le lot en rectorerie, mais qu'il n'avait pas été fait de rapport pour faire voir que ce lot était occupé ou qu'il y avait été fait des améliorations.

En 1829, il fut fait deux demandes, dont l'une en date du 29 août 1829, dont suit une copie :

Je désire acheter les lots 17, 18 et 19 dans la 9^e concession de Vaughan, réserve du clergé, pour lesquels je consens à payer la valeur à laquelle ils pourront être estimés, sujet aux termes de paiement que le gouvernement pourra prescrire.

(Signé,) JOHN FRANK."

(Point de copie de la réponse.)

Mémoire sur le dos en crayon.

Demande rejetée, vu qu'il paraît que Frank n'a fait cette demande qu'afin d'obtenir de l'argent pour son droit comme premier réclamant.

Ci-suit une copie de la seconde lettre :

"YORK, 10 octobre, 1829.

"MONSIEUR,—Je désire acheter le lot 19, 9^e concession de Vaughan, R. C., pour lequel je consens à payer la valeur à laquelle il sera estimé, sujet aux conditions que le gouvernement prescrira.

(Signé,) J. McLEAN."

Livre de note produit et examiné.

Mémoire en crayon des lettres ci-dessus, mais vis-à-vis 17 et 18 il est dit que "les certificats de paiement des honoraires pour les patentes sont émis."

Par les livres, il appert que Frank a payé l'honoraire pour la patente pour deux lots, 17 et 18. Vis-à-vis 19, il est écrit en crayon: "Demande d'achat par John Frank."

(Par M. White.)

Ques. 1. Les droits des occupants qui ont fait des améliorations ont-ils été généralement reconnus?—Oui, généralement.

Ques. 2. Les transports par une partie à une autre étaient ils reconnus?—Oui, si le cessionnaire était régulièrement en possession.

Ques. 3. Connaissez-vous aucun cas où des individus étaient en possession de lots des réserves du clergé, et que ces lots aient été alors convertis en rectories?—Oui certainement. Un dans Darlington, et un dans Drummond.

Ques. 4. Dans ces cas qu'arrivait-il?—Les individus protestaient, et dans Darlington il fut convenu d'un arrangement à l'amiable en cour de chancellerie. La patente fut annulée, le recteur devant recevoir une indemnité. Dans le cas de Bathurst, la patente fut annulée par ordre en conseil. Je crois que ce n'était pas Doyle mais Campbell.

M. John A. Frank est appelé et interrogé :

Ques. 5. Avez-vous demandé à acheter (et si oui, quand) le lot No. 19, 9e concession de Vaughan, réserve du clergé ?—Oui ; en 1829 j'ai demandé à acheter 3 lots, et j'ai payé les honoraires pour les patentes. Des individus se sont plaints de ce que je les avais pris seulement pour faire une spéculation, et ils m'ont fait perdre les lots 17 et 18. Le juge McLean a obtenu la moitié du lot No. 19, pour un nommé Jas. McLean. J'avais une grande famille de cinq garçons et 7 filles, et j'avais réellement besoin des terres en question, 100 acres seulement ne pouvant m'être utiles. Je me sentis beaucoup vexé, et je ne retournai plus au bureau davantage. Je rencontrai M. McKinnon et lui dis ce qui en était, et que j'étais prêt à vendre mes prétentions au lot 19, et je les lui vendis en effet en 1833. M. McKinnon en prit possession cette année là. Il commença peu de temps après à faire de l'abattis. Je sais qu'il construisit une maison et qu'il alla y demeurer avec sa famille ; je ne puis dire quand précisément, mais je sais qu'il y a toujours demeuré depuis. Je payai les honoraires pour les patentes à M. Baines dans son bureau ; je payai \$30 pour les lots, mais j'ai perdu le reçu. Le nommé McLean n'a jamais pris possession du lot. Je suis demeuré en possession du lot 19, et M. McKinnon a possédé les 200 acres depuis.

6. Quelle est la valeur de la terre près de Vaughan ?—Elle valait en 1836 17s. 6d. ou 20s., mais £20 l'acre est bon marché aujourd'hui.

M. John Beaton est appelé et interrogé :

7. Demeurez-vous dans Vaughan ?—Oui.

8. Combien de temps y avez-vous demeuré ?—J'y demeure depuis 1831.

9. Connaissez-vous le lot 19, 9e concession de Vaughan, et quand McKinnon en a-t-il pris possession ?—Je connais ce lot, et je demeurais sur ce lot avec M. McKinnon en 1834.

10. Savez-vous s'il était beaucoup amélioré en 1836 ?—Oui, je défrichai cette année là une étendue de terre pour McKinnon ; elle était de 14 acres, et il y en avait 16 acres de défriché déjà. McKinnon résidait alors sur le lot dans une maison qu'il y avait construite, et il y avait aussi bâti une grange.

11. Quelles sont les améliorations actuelles sur ce lot ?—Il y en a environ 150 acres de défrichés.

12. Quelle est la valeur actuelle de cette terre avec les améliorations ?—Environ £20 l'acre. Le défrichement coûte environ \$16 par acre. La maison et la grange n'ont point de valeur ; elles sont bâties en bois rond. La terre valait en 1836 \$3 à \$3½ l'acre.

M. McGilvray est appelé et interrogé :

13. Demeurez-vous dans Vaughan ?—Oui.

14. Depuis quand ?—Depuis 28 ans ; je suis allé m'y établir vers 1830.

15. Quand M. McKinnon est-il allé s'établir sur le lot 19, 9e concession de Vaughan ?—En 1834. Il y a constamment demeuré depuis, et en 1836 il avait environ 30 acres de défriché, et a continué à défricher jusqu'à ce qu'il ait eu environ 150 acres de terre labourable.

M. Martin McKinnon est appelé et interrogé :

16. Connaissez-vous le rév. M. Mayerhoffer avant que vous soyez allé vous établir sur ce lot ?—Oui.

17. Connaisait-il que vous aviez acheté les droits de Frank ?—Pas que je sache.

18. Avez-vous jamais reçu la lettre de M. Mayerhoffer en date du 21 août 1837 (Appendice H.) ?—Oui, mais je ne me rappelle pas avoir reçu la lettre d'avertissement dont il parle.

19. Que faites-vous de l'acte de cession de Frank ?—Le rév. M. Steward était mon agent, et je le lui envoyai en 1834, et il demanda pour moi à acheter

le lot 19 et la moitié de 20, et il m'écrivit que je n'avais point à m'inquiéter, que je les aurais.

20. Où est la lettre de M. Steward?—J'ai passé mes papiers à tant d'agents, avocats et M. P. P., que je ne saurais le dire.

21. Quand avez-vous été informé que le lot avait été converti en rectorerie? —En 1837, par la lettre de M. Mayerhoffer. Je représentai dans le temps au gouvernement l'injustice qu'on me faisait, et je pris des mesures pour faire valoir mes droits. Je reçus en 1838 une réponse par laquelle on refusait d'admettre ma réclamation. En l'année 1840, je crois, je fus poursuivi en éviction, et l'action devait être instruite à Toronto. Dans le même temps, je présentai une pétition au gouverneur en conseil, et il me fut de nouveau répondu que je n'avais aucun droit au lot en question. Je fus avisé de régler l'affaire avec le titulaire, tel qu'on peut le voir par l'ordre en conseil, signé William Lee (voir appendice F.) Sentant qu'il était inutile de me regimber, je pris le lot à bail, et n'essayai point à faire reconnaître mes droits en cour. Un juge de la cour du banc de la reine me conseilla d'en agir ainsi. Il me dit : "McKinnon, vous feriez mieux d'entrer en arrangement maintenant ; dans vingt ans, tout pourra être correct. Personne ne sait comment les choses peuvent tourner." Je proposai mes conditions, et pris un bail en 1841, je crois, de M. Mayerhoffer, le titulaire d'alors. En 1849, celui-ci fut remplacé par M. Hill, le titulaire actuel, et comme le bail devait être interrompu dans le cas de déplacement de M. Mayerhoffer, M. Hill intenta une poursuite pour me faire déguerpir. Je défendis à l'action, et n'ai jamais loué de M. Hill. Il obtint jugement contre moi aux dernières assises d'automne, en vertu duquel je suis sujet à être évincé en aucun temps par le shérif.

Ajourné à mardi, le 25 courant, à 10 h. a. m.

25 Mai 1858.

LE COMITE S'ASSEMBLE.

Le révérend *George Stephen Joseph Hill* est interrogé :

Il dit qu'il réside dans le township de Markham, dans le comté d'York ; qu'il est le successeur du révérend V. P. Mayerhoffer, cessionnaire de la couronne pour le lot 19 dans la 9e concession de Vaughan, lequel lui a été cédé le 15 janvier 1836, par ordre en conseil ; qu'il a droit à ce lot en vertu de lettres patentes du 8 février 1836 comme recteur ; qu'il est informé, par le révérend M. Mayerhoffer, que M. McKinnon fut par lui averti de ne pas prendre possession du lot 19 dans la 9e concession de Vaughan, vu que ce lot devait être converti en rectorerie ; que M. McKinnon en prit possession ; qu'il y a 160 acres de défrichés sur ce lot que l'on estime à £4,000. Le témoin dit de plus qu'il a été empêché de prendre possession du lot pendant plus de neuf ans, et qu'il n'a reçu pendant ce temps qu'une rente nominale d'environ cinq louis par année ; qu'il ne s'est pas pressé de faire valoir sa réclamation parce que l'évêque s'opposait à ce qu'il y eût une poursuite en justice ; qu'il a intenté une action en juin 1857 pour obtenir la possession du lot ; qu'il a obtenu un verdict en sa faveur aux assises suivantes, et qu'il a obtenu un writ de possession que le shérif du comté d'York a entre ses mains ; qu'il préférerait accepter une somme raisonnable comme indemnité pour la terre ; qu'il croit que la somme de £1,750 équivaldrait à son annuité viagère ; qu'on lui a offert £100 par année pour la ferme, toutes taxes et cotisations payées ; que les occupants actuels ont fait toutes les améliorations ; que le lot est en bon état de culture ; qu'il serait prêt à remettre ses patentes si on lui payait une somme raisonnable pour le lot, afin que les droits de ses successeurs soient respectés.

Ajourné à demain, à 11 h. a. m.

28 Mai 1858.

LE COMITE S'ASSEMBLE.

M. *Thomas Baines* (ci-devant agent à Toronto pour la vente des terres de la couronne) est appelé et interrogé :

(Par M. *McKellar*.)

22. Quelle est la différence entre les permis d'occupation et les baux ordinaires que le département a l'habitude de donner aux occupants ?—Les baux étaient donnés pour vingt et un ans et pouvaient être renouvelés, mais moyennant une augmentation dans le taux de la rente ; les permis n'étaient accordés que durant le bon plaisir de la couronne.

23. En était-ce ainsi pour les terres des réserves du clergé ?—Pour n'importe quelles terres.

24. Lorsque l'honoraire pour la patente était payé, savez-vous s'il est arrivé que le gouvernement ait jamais en pareille occasion annulé un permis d'occupation dans le cas où la partie avait pris possession de la terre et y avait fait des améliorations, sans avoir rémunéré la dite partie pour ses améliorations ?—Dans ces cas les droits de la partie en possession étaient toujours respectés, si quelque autre partie mieux fondée ne se présentait pas.

Ajourné à demain, à 10 heures a. m.

29 mai 1858.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

J. C. *Tarbutt*, écr., du département des terres de la couronne, est de nouveau appelé et interrogé :—

(Par M. *White*.)

25. (Même question que la 24e ci-dessus.)

Rép. La coutume était, paraît-il, que lorsqu'une personne avait payé l'honoraire pour la patente, son nom était entré dans les livres du bureau des réserves comme preneur à bail et comme ayant le privilège d'occuper le lot, en par elle payant la rente (comme dans le cas du No. 17, de la 9e concession de Vaughan, Angus Cameron,) bien qu'il n'émanât point de bail par écrit ; et dans ce cas, la personne payant ainsi la rente ordinaire avait le droit, paraît-il, d'acheter subsequmment le lot.

Wm. H. *Lee*, écr., greffier du conseil exécutif, se présente et produit des lettres et documents relatifs à l'affaire sous investigation.

Le comité s'ajourne alors.

7 juin 1858.

LE COMITÉ S'ASSEMBLE.

L'affidavit de *John Frank* quant au paiement de trente piastres, étant le montant des honoraires pour la patente, est produit (voir Appendice G).

Un projet de rapport est soumis par M. *White*, lequel projet est adopté, et il est ordonné que le dit rapport soit présenté à la chambre par le président, et que les témoignages pris en cette affaire y soient annexés.

APPENDICE.

Documents mentionnés dans les témoignages qui précèdent.

A.

Copie d'un rapport fait par Thos. Baines, écr., sur la pétition de Martin McKinnon, lequel a été lu en conseil le 9 mars 1840.

BUREAU DES RÉSERVES DU CLERGÉ,
Toronto, 3 février 1840.

J. Frank et J. McLean se sont adressés (en 1831 ou 1832, je crois,) au bureau des terres de la couronne pour avoir le lot No. 19, dans la 9e concession de Vaughan, mais le ci-devant commissaire a découvert dernièrement, que la demande avait été faite par J. Frank, lequel avait demandé aussi d'autres lots, non pour s'y établir, mais avec l'intention de faire une spéculation en vendant ce qu'il appelait ses prétentions aux lots en question. Le commissaire informa donc M. Frank que sa demande ne serait point accueillie, et comme il y avait six lots dans le township qui devaient être convertis en rectoreries, le commissaire entra le lot 19 comme un de ceux là le 4 octobre 1832.

Toutes les parties intéressées furent informées de ces circonstances. Le lot ci-dessus fut converti en rectorerie en 1836, à laquelle époque je ne sache pas qu'il eût été fait aucune amélioration, car la première information que je reçus (en avril 1835) fut que le pétitionnaire faisait des douves sur le lot, et je savais qu'il n'avait point obtenu d'autorisation de le faire.

Le dommage qu'encourra le pétitionnaire par la perte de son lot sera considérable pour lui et sa famille. Après informations prises, je puis dire qu'il est honnête, sobre et industrieux, et qu'il a retenu la possession de la terre étant sous une fausse impression, et comme il ne peut maintenant obtenir le lot, je prends respectueusement la liberté de suggérer qu'il lui soit accordé compensation pour ses améliorations, comme la même chose a déjà été recommandée en de semblables circonstances.

(Signé,) T. BAINES.

B.

(Copie.)

Cette indenture faite et assée entre John Frank, du township de Vaughan, comté d'York, dans le district de Home, d'une part, et Martin McKinnon, du township de Vaughan, et du comté susdit, d'autre part, fait foi :

Que le dit John Frank a par ces présentes vendu, cédé et transporté à Martin McKinnon tous ses droits et prétentions au lot No. 19, de la 9e concession de Vaughan, étant le dit lot une réserve du clergé, de la contenance de deux cents acres, plus ou moins, pour être possédé par le dit Martin McKinnon, ses héritiers, exécuteurs testamentaires, administrateurs et ayants cause à toujours ;

Que le dit J. Frank reconnaît avoir reçu la somme de six louis cinq chelins courant à lui payée par le dit M. McKinnon pour les dits droits et prétentions aux dits 200 acres des réserves du clergé.

Daté à Vaughan, ce 20 mars 1834.

(Signé,) JOHN FRANK. [L. s.]

Signé, scellé et délivré en présence de nous,

(Signé,) ARCHIBALD CAMERON, } Témoins.
" ARCHIBALD LAMONT, }

C.

(Copie.)

Nous certifions par ces présentes que Martin McKinnon a fait des améliorations sur le lot 19 de la 9e concession de Vaughan, depuis l'été de 1834, et qu'il a défriché 54 acres, et construit une maison de la valeur de £100, et une grange et autres dépendances d'une grande valeur, sur le dit lot; et ayant appris que ce lot était converti en rectorerie au profit d'une église située à vingt milles de là, nous demandons respectueusement qu'il soit protégé dans l'occupation du dit lot et qu'il ait le privilège de l'acheter ou de le louer comme ses voisins l'ont eu en pareille circonstance.

Daté à Vaughan, ce 11 décembre 1839.

(Signé,)	Archibald Lamont,	(Signé,)	John S. Arnold,
"	Donald McCallum,	"	Malcolm Beaton,
"	George Kellam,	"	John Beaton,
"	George Holland,	"	Neil McGilvray,
"	William Kellam,	"	Donald McGilvray,
"	Donald MacEachern,	"	John McGilvray,
"	Thomas Hind,	"	Thomas Smith,
"	Wm. Kersey,	"	John McKinnon,
"	Alfred Thurlow,	"	Duncan McKinnon.

D.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,

Toronto, 29 mai 1858.

Copie d'inspection par S. S. Wilmot, député arpenteur en 1834 :—

No. 17, 9e concession de Vaughan.
 E $\frac{1}{2}$ Neil McGilvray, 10 acres défrichés, valant.....20s. par acre.
 O $\frac{1}{2}$ Angus Cameron, 18 do do20s. do

No. 18, 9e concession.
 E. pt. 140, Neil McGilvray, 18 acres défrichés, valant....20s. do
 O. pt. Donald McEachern, 16 do do20s. do

No. 17, 9e concession.
 S. O $\frac{1}{4}$ vendu le 5 août 1846, à.....32s. 6d. do
 N. O $\frac{1}{4}$ vendu le 23 septembre 1846, à.....32s. 6d. do
 E $\frac{1}{2}$ vendu le 1er mai 1847, à.....30s. 0d. do

No. 18, 9e concession.
 E. pt. 140 acres, vendus le 17 juillet 1838, à.....20s. do
 O. pt. 60 do do do20s. do

J. C. TARBUTT.

E.

COPIE D'UN MÉMOIRE.

9 avril 1835.

Martin McKinnon, 19, 9e concession Vaughan, a demeuré 14 ans dans le pays, est venu se fixer à Caledon, coupe maintenant des douves sur un lot qu'il a acheté de John Frank, lequel lot a été converti en rectorerie.

James McLean dit que lui et Frank ont demandé le lot en société.

16 avril 1835.

F.

Extrait des délibérations de l'honorable conseil exécutif du Haut-Canada, en date du 9 mars 1845, approuvées par son excellence le lieutenant gouverneur.

“ Martin McKinnon alléguant qu'il a acheté de John Frank ses prétentions au lot 19, 9e concession de Vaughan, étant une réserve du clergé; qu'il a dépensé des sommes considérables à bâtir et faire des défrichements sur le dit lot; que ce lot a dernièrement été donné au rév. M. Mayerhoffer comme rectorerie et demandant une enquête sur cette affaire.

“ Le pétitionnaire ne paraît pas avoir des droits à ce lot bien fondés, et s'il refuse d'entrer en arrangement avec le titulaire, le conseil ne peut point recommander sa pétition à la considération favorable de son excellence.

Extrait correct.

WM. H. LEE,
G. C. E.

Toronto, 28 mai 1858.

G.

Comtés de York } Je, *John A. Frank*, du township de Vaughan, dans les
et Peel } comtés unis de York et Peel, cultivateur, dépose et dit sous serment :—

1. Que vers l'année 1829 j'ai demandé à acheter les lots Nos. 17, 18 et 19, dans la 9e concession de Vaughan, dans les comtés unis d'York et Peel.

2. Que j'ai payé trente piastres pour les patentes des dits lots, et que le gouvernement ne m'a jamais remboursé cette somme ni aucune partie d'icelle, ni le bureau des réserves du clergé; et que j'ai vendu mes droits et prétentions au lot No. 19, l'un des trois lots en question, à Martin McKinnon, de Vaughan, qui en a pris possession et y a résidé à venir jusqu'à présent.

JOHN A. FRANK.

Assermenté devant moi à Vaughan,
comté d'York, ce 7 juin 1858.

JOSEPH HAITMAN, J. P.

H.

Copie d'une lettre du Rév. M. V. P. Mayerhoffer, à Martin McKinnon, de Vaughan.

MARKHAM, 21 août 1837.

CHER AMI,—Vous vous rappellerez que je vous ai averti amicalement, par lettre, de ne point entrer sur le lot 19, dans la 9e concession, avant que vous y ayez construit une maison et fait des améliorations, ou de venir prendre des arrangements avec moi quant à la rente. Vous n'avez fait ni l'une ni l'autre de ces choses. J'ai donc à vous avertir de nouveau de déguerpir du lot avec votre famille ou de venir prendre des arrangements avec moi, attendu que le lot 19 susdit est converti en rectorerie pour toujours au profit du ministre actuel de Vaughan et de ses successeurs. Dans le cas où vous vous refuseriez à ces arrangements, vous ne serez point surpris si je vous poursuis en justice, conformément aux résolutions du conseil.

Votre, etc.,

V. P. MAYERHOFFER,
Recteur

TORONTO:

IMPRIME PAR JOHN LOVELL, RUE YONGE.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 1er du courant,
demandant Copie du Rapport des Commissaires du Havre de Montréal.

Par Ordre.

T. J. J. Loranger,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Toronto, 9 Juin 1858.

BUREAU DU HAVRE,

Montréal, 24 Mai 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre, par ordre des Commissaires du Havre, un lot de documents numérotés depuis 1 jusqu'à 12, inclusivement, formant le Rapport du Bureau des Ingénieurs relatif à l'agrandissement du Havre de Montréal, avec les Appendices à ce Rapport.

J'ai de plus reçu instruction de vous informer que le président du bureau, l'Honorable John Young, se propose de partir pour Toronto demain matin, en compagnie des messieurs qui suivent, savoir : L. H. Holton, Ecr., A. T. Galt, Ecr., et Henry Starnes, Ecr., lesquels ont été nommés délégués de la part de la Chambre de Commerce, et ont conjointement avec M. John Young été chargés de solliciter le gouvernement de vouloir bien se charger de la dette encourue pour creuser le lac St. Pierre, et aussi de l'introduction d'un Bill pour accorder aux Commissaires les pouvoirs nécessaires pour agrandir le Havre à tel endroit qui sera le plus convenable pour cet objet.

Les messieurs ci-dessus auront l'honneur d'aller vous voir à leur arrivée à Toronto, et de solliciter en cette occasion votre attention sur les documents ci-joints, qui vous feront connaître pleinement l'important objet de leur mission.

Je prends aussi la liberté de vous faire remarquer que comme les cartes et plans auxquels les documents en question font allusion sont trop volumineux pour pouvoir être annexés au rapport des Ingénieurs, M. Young s'en chargera et se fera un plaisir de vous les expliquer en personne.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant Serviteur,

(Signé) ALEX. CLERK,

Secrétaire.

L'Honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Toronto.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,

Montréal, 24 Mai 1858.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de soumettre à votre considération, de la part des Commissaires du Havre de Montréal, les documents ci-joints, numérotés respectivement depuis 1 jusqu'à 15, relatifs à l'amélioration de la navigation du fleuve entre Montréal et Québec, et à l'élargissement projeté du Havre de Montréal d'une manière proportionnée à l'importance croissante du commerce à ce port.

En consultant les documents No. 10 et 11, vous verrez que ce sujet a déjà été soumis au Parlement Provincial, par pétition présentée à son Excellence le gouverneur général, ainsi que par une lettre adressée à l'Honorable Secrétaire Provincial. Les commissaires sont d'avis que le temps est maintenant arrivé où il devient urgent pour eux de renouveler leurs représentations auprès du gouvernement afin que, durant la présente session du Parlement, cette affaire puisse être prise en considération et décidée.

Ayant entrepris l'amélioration de la navigation du fleuve comme susdit, et y ayant réussi jusqu'à présent à un tel point que des bâtiments tirant 18 pieds d'eau peuvent maintenant monter jusqu'à Montréal, aisément et avec sûreté, sans être obligés de décharger aucune partie de leur cargaison lorsque l'eau est à son plus bas niveau d'été, et peuvent passer sans danger par des endroits où auparavant les sondages n'indiquait que 11 pieds d'eau, les Commissaires peuvent avec confiance donner ce fait comme une preuve des avantages pratiques qui résultent du creusement du lit du fleuve, et que, s'il n'arrive point d'accident, la profondeur désirée sera atteinte en 1860.

Les Commissaires croient qu'il peut être facilement démontré par les faits qui suivent, qu'il est résulté de très grands avantages des améliorations en question.

Le prix moyen du fret d'un baril de farine depuis Montréal jusqu'à Liverpool, entre les années 1843 et 1850, avant que le lit du fleuve fut creusé, et lorsqu'il n'y avait que des bâtiments de 400 à 500 tonneaux qui y passaient, était de 4s. 3d.; tandis que depuis que la navigation a été améliorée de manière que des vaisseaux de 1000 à 1200 tonneaux peuvent monter jusqu'à Montréal, savoir, depuis 1851 à venir jusqu'à la fin de l'année dernière, le prix du fret était en moyenne de 3s. 3d. par baril, ce qui fait une réduction de 24 pour cent.

Par l'appendice No. 12, on verra qu'en 1856 le fret du navire *Pride of Canada*, chargé entièrement de grain à ce port, n'a pas excédé un cent et un quart par minot, y compris tout ce qui a été payé pour pilotage, etc., etc., jusqu'à Québec, tandis que par l'état marqué WW., il est démontré que le taux minimum auquel le grain a été transporté jusqu'ici, est de 2½ cents par minot. Tous les autres produits et marchandises ont eu les mêmes avantages par la facilité qu'ont eu les bâtiments d'un fort tonnage de ce rendre jusqu'à ce port. Et c'est un fait admis que si les gros bâtiments ou steamers peuvent venir de la mer jusqu'au pied du canal de Lachine à Montréal, pour y rencontrer les bâtiments à voiles, ou les propulseurs de l'intérieur, il s'en suivra nécessairement un échange de trafic, par suite duquel le coût du transport pourra être réduit au plus bas taux possible.

Les constructions dans le havre actuel de Montréal, à venir jusqu'à l'année 1846, ont été faites à même des fonds prélevés sur le crédit du gouvernement provincial, se montant à £121,683. Depuis cette époque, elles ont été faites sous les ordres des Commissaires, sans l'aide ou la garantie de la Province. A part les £121,683 garantis par la Province, il a été dépensé pour le havre £18,138, formant en tout £139,821.

Il est à propos de faire des réparations considérables et de nouveaux quais dans la direction de la Baie d'Hochelega, pour donner des facilités au commerce rapidement croissant des lieux circonvoisins.

Quelque nécessaires que soient ces travaux, il en est d'autres que demande encore plus impérieusement le commerce extérieur de ce port.

Les Commissaires étaient si convaincus de l'importance qu'il y avait d'agrandir le havre, que l'année dernière ils attirèrent sur ce sujet l'attention de la chambre de commerce qui, à une assemblée générale spéciale, leur suggéra (aux Commissaires) de confier la confection du plan de l'agrandissement du havre à des ingénieurs habiles et désintéressés, afin d'avoir d'eux des informations correctes quant aux endroits où ces améliorations pourraient se faire à moins de frais et avec le plus d'avantage possible.

Conséquemment les Commissaires s'assurèrent, avec beaucoup de difficulté et de dépense, les services de trois ingénieurs américains des plus habiles, MM. Childe, McAlpine et Kirkwood, auxquels ils conférèrent la confection du plan en question, et auxquels ils donnèrent pleine liberté de faire rapport au meilleur de leur capacité et jugement; et en cette occasion, les Commissaires leur donnèrent à entendre bien clairement qu'ils n'avaient aucune opinion à leur offrir ni directement ni indirectement.

Le rapport et les Appendices préparés par ces messieurs, et numérotés _____, contiennent des commentaires très étendus sur chaque question de site qui, de temps à autre, est résultée de la discussion publique, et qu'ils ont examinée pleinement.

Les ingénieurs en sont venus à la conclusion, comme on peut le voir par leur rapport, que le meilleur site à Montréal pour agrandir le havre se trouve entre la Pointe du Moulin-à-Vent et la Pointe St. Charles, et que cet endroit offre pour le commerce, d'après le plan suggéré par eux, des facilités amplement suffisantes.

Les Commissaires du havre partagent entièrement cette opinion des ingénieurs, et en cela ils sont heureux de pouvoir dire qu'ils y sont encouragés par la chambre de commerce qui, à une de ses assemblées tenue le 28 ultimo, et à laquelle se trouvaient ses membres les plus influents, passa une résolution à une grande majorité, par laquelle elle donnait son entière adhésion au rapport des ingénieurs quant au choix du site où devaient être faites les améliorations, et exprimant en même temps son approbation de la conduite des commissaires dans ce qui avait trait à cette importante affaire.

Mais depuis la décision de la chambre de commerce, il a été proposé un nouveau site pour la construction de docks, dont on s'occupe actuellement, et au sujet duquel il sera fait rapport, il n'y a pas de doute, par un ingénieur compétent. En attendant, les commissaires ne désirent point faire adopter par le gouvernement aucun site particulier dans aucun bill qu'il lui plaira introduire pour l'amélioration ultérieure du havre; au contraire, ils veulent laisser cette question ouverte jusqu'à ce que d'autres informations leur permettent de se décider en faveur d'une localité quelconque.

Bien que l'on ne puisse nier qu'il soit d'une sage politique d'adapter tous les travaux du St. Laurent à l'excellence de sa navigation naturelle, afin de faciliter l'écoulement du commerce qui devra se faire à l'avenir entre l'océan et l'intérieur par la voie de ce fleuve, qui est la plus naturelle et la meilleure, les Commissaires n'ignorent pas qu'il pourrait être fait des objections quant à la convenance d'inclure le coût d'un havre tel que celui projeté parmi les dépenses se rattachant aux travaux publics du Canada, quoique, sans aucun doute, son importance naturelle ait une influence directe sur le succès définitif de la grande chaîne des travaux de la province. Les Commissaires demandent donc simplement au gouvernement de vouloir bien se charger de la dette contractée pour l'amélioration de la navigation du fleuve et le creusement du Lac St. Pierre, et leur accorder

l'autorité nécessaire pour pouvoir emprunter de l'argent pour la construction des nouveaux docks.

Les Commissaires sont convaincus que s'ils sont exonérés de cette dette, qui pèse si lourdement sur le commerce de ce port, ils pourront, sur leur propre crédit, obtenir les fonds dont ils ont besoin, mais ils ne croient point qu'endettés comme ils le sont à présent pour le creusement du lac et du fleuve, savoir, au montant £162,524, il leur soit possible d'entreprendre des travaux aussi considérables que ceux qu'il est nécessaire de faire pour agrandir suffisamment le havre.

Les Commissaires sont aussi d'opinion que l'amélioration de la navigation du lac et du fleuve est un ouvrage public et qui ne devrait pas peser sur une localité particulière, et ils considèrent qu'ils pourront, avec la garantie qu'offrira le surplus de revenu du havre, emprunter de l'argent à des conditions faciles, si le gouvernement se charge de la dette encourue pour cette amélioration, ou lorsque le lit du fleuve aura été creusé jusqu'à une profondeur qui atteigne 20 pieds dans le temps des plus basses eaux, s'ils obtiennent les pouvoirs nécessaires pour construire le nouveau havre.

Il est à peu près inutile de démontrer jusqu'à quel point le gouvernement provincial doit être intéressé dans le succès de cette grande entreprise. Les Commissaires pensent que lorsqu'elle sera terminée les facilités qu'il y aura pour charger et décharger les vaisseaux seront telles qu'elles auront l'effet d'attirer une grande partie du commerce du Canada Ouest et des Etats-Unis par la voie du St. Laurent, au grand avantage de nos canaux et de nos chemins de fer, au lieu de son écoulement par les canaux et les chemins de fer de l'Etat de New-York.

Le tableau qui suit indique, pour les différents ports des lacs et rivières des Etats-Unis, les recettes en grain (et en fleur réduite en grain au taux de 4½ minots par baril):—

Dunkirk.....	1,575,000
Buffalo.....	25,605,050
Pont Suspendu.....	2,270,358
Rochester.....	380,000
Oswego.....	13,504,000
Cap Vincent.....	2,472,965
Ogdensburgh.....	2,583,682
Total.....	48,391,055

La recette à Montréal en grain (et en fleur réduite en minots, comme ci-dessus,) n'a été que de 4,509,243, ou pas plus de dix pour cent de la totalité.

Avec ces faits devant eux, et avec l'intime conviction que le commerce peut être attiré vers le St. Laurent, et que nos canaux et nos chemins de fer peuvent devenir une source de richesse, au lieu d'occasionner une perte annuelle, comme c'est le cas aujourd'hui, les Commissaires insistent très respectueusement sur la nécessité qu'il y a d'adopter leurs présentes suggestions, et, en soulageant le commerce de Montréal de la dette contractée pour l'amélioration de la navigation du lac et du fleuve, de les mettre en état de pouvoir accomplir le grand projet de faire de Montréal un havre capable de recevoir des vaisseaux du plus grand tonnage, et digne des améliorations qui ont été faites à la navigation.

L'agrandissement du havre de Montréal et le creusement du lac St. Pierre sont des travaux qui, pour pouvoir être utiles, doivent être poussés simultanément. L'achèvement de l'un sans l'autre serait une affaire manquée, car, si les Commissaires n'ont point l'espoir de pouvoir construire un nouveau havre capable de recevoir des vaisseaux tirant 20 pieds d'eau, il est évidemment inutile de dépen-

ser de l'argent pour creuser le lac ou améliorer la navigation du fleuve plus que pour des navires tirant 18 pieds d'eau.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
Votre très obéissant Serviteur,

(Signé,) JOHN YOUNG,
Président.

“ ALEX. CLERK,
Secrétaire.

A l'Honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Toronto.

No. 1.

RAPPORT de MM. JOHN CHILDE, W. J. McALPINE, et JAMES P. KIRKWOOD, Ingénieurs Civils, sur les améliorations du HAVRE de MONTRÉAL, et sur le Commerce et la Navigation du St. Laurent.

A une assemblée des Commissaires du Havre de Montréal, tenue le 24 Avril 1857, la résolution suivante fut adoptée :—

“ Qu'en vue de l'accroissement du commerce du Port et du prompt achèvement du chenal de 20 pieds dans le lac St. Pierre, le Bureau est d'opinion que l'époque est arrivée de prendre en considération la question de l'agrandissement du Havre ; et qu'afin d'attirer l'attention publique sur ce sujet, et d'obtenir l'expression de l'opinion publique, il est résolu que le rapport soumis aujourd'hui par M. Young soit publié, et que les plans des bassins préparés par M. Forsyth soient déposés, pour l'examen du public, à la Bourse.”

BUREAU DU HAVRE,

Montréal, 30 Mai 1857.

MONSIEUR,—Je suis chargé, par les Commissaires du Havre, de vous transmettre ci-joint une copie de la lettre du Président au sujet de la nécessité d'agrandir le Havre, et de vous prier de vouloir bien saisir la plus prochaine occasion de la soumettre au Conseil de la Chambre de Commerce, afin d'obtenir l'expression de son opinion sur cette très importante matière.

Les plans des Ingénieurs, dont il est question dans la lettre de M. Young, seront déposés cet après-midi à la Bourse, et vous voudrez bien avoir la bonté de les placer dans la Chambre de Lecture, afin que l'on puisse aisément y recourir.

J'ai l'honneur, etc.,

ALEX. CLERK,

Secrétaire.

JOHN G. DINNING, Ecr.,

Secrétaire de la Chambre de Commerce.

BUREAU DE LA CHAMBRE DE COMMERCE,

Montréal, 9 Juillet 1857.

MONSIEUR,—Je prends la liberté de vous inclure ci-joint un extrait des minutes d'une assemblée générale spéciale de la Chambre de Commerce, tenue hier, contenant une résolution qui devra être soumise à la décision du Conseil à sa prochaine réunion, savoir :

Résolu,—“ Que le Conseil de la Chambre reçoive instruction de suggérer aux Commissaires du Havre l'opportunité de soumettre toute la question de l'agrandissement du Havre à deux ingénieurs compétents ou plus, pour en obtenir une estimation et une opinion quant à l'endroit où les travaux d'agrandissement pourraient être faits avec le moins de frais et avec les plus grandes facilités pour le commerce du port.”

Veillez bien soumettre sans délai cette résolution aux Commissaires.

J'ai l'honneur, etc.,

JOHN G. DINNING,

Secrétaire.

ALEX. CLERK, Ecuyer,
Sec. Commissaires du Havre.

Lettre d'Instructions au Conseil d'Ingénieurs nommés pour considérer les moyens d'augmenter la capacité du Havre de Montréal.

BUREAU DES COMMISSAIRES DU HAVRE,

Montréal, 9 Novembre 1857.

MESSIEURS,—Afin de retirer le plus grand profit de vos avis sur l'importante question qui vous a été soumise, quant aux meilleurs moyens d'augmenter la capacité du Havre de Montréal, et afin de diriger vos investigations, les Commissaires du Havre attireront votre attention sur les points suivants :—

1^o. Comme préliminaire,—Les Commissaires ont-ils, suivant vous, agi sagement en creusant le Lac St. Pierre et en améliorant autrement la navigation entre Montréal et Québec ; ou bien, aurait-il été plus avantageux pour le commerce et le trafic de la province de n'avoir pas creusé le Lac St. Pierre, et d'avoir laissé les navires de l'intérieur se rendre jusqu'à Québec et y échanger leurs cargaisons avec les navires océaniques ? Si, après examen, vous étiez d'opinion qu'il n'est résulté ou qu'il ne résultera probablement aucun avantage public sensible de l'amélioration de la navigation au-dessous de Montréal, de manière à permettre aux navires océaniques tirant 20 pieds d'eau de se rendre à ce port aux plus basses eaux, vous aurez alors à examiner et à faire rapport s'il faut agrandir le port et en augmenter la capacité de réception, ou si ces améliorations devraient plutôt être faites à Québec pour le commerce général de l'intérieur.

2^o. Les Commissaires ont entrepris et poursuivi l'amélioration de la navigation au-dessous de Montréal, sous la conviction que si un navire à voile de 2000 tonneaux, ou un steamer de 3000 tonneaux, pouvait remonter le fleuve depuis la mer jusqu'ici sans être obligé de s'alléger, pour y rencontrer, au pied du canal et de la navigation intérieure, le navire à voile ou à vapeur de l'intérieur, spécialement adapté à la navigation des rivières et des lacs, les frais de transport des

importations et des exportations seraient réduits à un taux plus bas que si ces navires de l'intérieur se rendaient plus bas que ce port, par une route qui (à des frais comparativement minimes) peut être rendue navigable par les plus gros steamers et navires à voile océaniques. Votre opinion sur ce point est requise.

30. Une autre considération se présentera à votre examen avant de conseiller aux Commissaires d'entreprendre de grandes améliorations, c'est-à-dire, l'étendue du commerce de l'intérieur et de l'Ouest, et s'il est possible d'en attirer une forte partie à ce port. Les Commissaires désirent attirer votre attention sur le fait que bien que les magnifiques canaux du St. Laurent soient parfaitement en ordre, et soient en exploitation depuis 1849, avec un réseau de chemins de fer aussi en exploitation depuis deux ans, partant de Québec et touchant à tous les points au Sud et à l'Ouest, cependant, jusqu'à la fin de 1856, la route du St. Laurent n'a réussi à attirer que quinze pour cent du commerce de l'Ouest du Canada et des Etats-Unis, quatre-vingt-cinq pour cent de ce commerce passant par le Canal Erié et sur les chemins de fer de l'Etat de New-York. Si, après examen, vous pensiez qu'avec les améliorations qui se poursuivent maintenant sur le Canal Erié, il est probable que la route de l'Ouest aux Etats de l'Est, New-York et l'Europe par Buffalo et Chicago, continuera à être la meilleure et la moins dispendieuse, alors cette opinion devra vous guider pour établir l'étendue des travaux que vous proposeriez pour de plus amples commodités de Havre.

40. Les Commissaires du Havre ont été d'opinion que la route du St. Laurent, comme voie de transport entre l'Europe, les Etats de l'Est, le Canada Ouest et les Etats de l'Ouest, n'a pas encore été parfaitement développée; que si le Canal Welland était agrandi, de manière à permettre le passage des navires de 800 tonneaux, et que s'il était construit un canal pour relier le St. Laurent au Lac Champlain, et si l'on créait des facilités convenables à ce port, de manière à rendre moins long le séjour des navires de l'Ouest et de l'Océan, et par là de réduire les frais d'assurance, d'entrepôt et de main-d'œuvre pour le transport des marchandises aux plus bas taux possibles, cela aurait l'effet d'attirer dans le St. Laurent une très forte augmentation de commerce, au grand avantage non-seulement de ce port, mais des intérêts publics en général. L'on verra qu'un navire océanique se trouve, dans le port de Montréal, à 120 milles plus près des ports des lacs que ne le sont aucun des ports de mer de ce continent; tandis que la distance entre Chicago ou tout autre port des lacs et Liverpool, est moindre de 480 milles par Montréal que par le port de New-York. Votre attention devra aussi se porter sur ces différents points.

50. S'il résultait de votre examen des mérites des différentes routes du commerce entre l'Atlantique et l'intérieur que, dans votre opinion, le port de Montréal possède des avantages supérieurs comme dépôt pour le transbordement des chargements des navires océaniques dans ceux des lacs supérieurs, et que l'on peut rendre la route du St. Laurent la moins dispendieuse pour la Grande-Bretagne et les Etats Européens, et aussi la meilleure route pour arriver aux Etats de l'Est et à New-York, alors une grande augmentation des capacités du Havre deviendrait absolument nécessaire, et la nature et le site des améliorations à faire subir au Havre seraient les points que vous auriez ensuite à prendre en considération, et sur lesquels vous auriez à faire rapport, ainsi qu'une estimation probable de ce que cela coûterait.

60. La question du site a été le sujet de nombreuses discussions dans le public. Quelques-uns ont prétendu que les améliorations devraient être faites dans ou près de la Baie d'Hochelega; d'autres prétendaient que des bassins pouvaient être construits avec avantage pour le public sur la Place Viger ou près de là; d'autres que l'on pouvait faire un bassin en entourant le havre actuel; et un autre parti recommandait que l'espace compris entre le Moulin-à-Vent et la Pointe St. Charles soit enclos. Les Commissaires du Havre n'ont aucune opinion à émet-

tre sur ces différents plans. Ils désirent vous laisser toute liberté d'examiner complètement et de faire rapport sur ce qui vous paraîtra le plus propre à encourager le commerce de la province, croyant que par ce moyen ils serviront mieux les véritables intérêts de ce port.

70. Les Commissaires vous renvoient à des plans préparés par leurs ordres par leur ingénieur, M. Forsyth, qui indiquent les améliorations projetées à la Baie d'Hochelaga et à la Pointe St. Charles; ils vous renvoient aussi à un rapport fait par leur président, M. Young, en date du 23 avril 1857 sur le même sujet; et aussi à une collection de diverses communications qui ont été publiées dans les journaux de temps à autre, en faveur de localités particulières comme site de ces améliorations.

Si vous aviez besoin de nouveaux renseignements, les Commissaires seront toujours prêts à vous les donner, en autant qu'il sera en leur pouvoir de le faire.

JOHN YOUNG,
Président.

ALEX. CLERK,
Secrétaire.

A JOHN CHILDE,
W. J. McALPINE,
JAS. P. KIRKWOOD, } Ecuyers, Ingénieurs.

CHICAGO, 24 Mars 1858.

MONSIEUR,—En vertu de votre lettre d'instructions du 9 Novembre dernier, les soussignés, ainsi que leur défunt associé, le capitaine John Childe, se sont réunis à Montréal le 9me jour de Novembre dernier, et procédèrent à examiner les différents sites proposés pour y opérer l'agrandissement du Havre, et aussi les travaux qui ont été faits sous la direction des Commissaires du Havre durant les quatre dernières années pour l'amélioration du chenal du fleuve St. Laurent, au-dessous de Montréal.

Ils ont aussi examiné le fleuve entre Montréal et Québec, et le système de phares et de bouées qui y ont été placés par la Maison de la Trinité et les Commissaires du Havre de Montréal.

Après avoir fait ces examens personnellement, et avoir discuté les divers sujets sur lesquels leur attention avait été attirée par votre lettre d'instructions, et s'être entendu sur l'ensemble général du Rapport, la préparation de ces différentes parties fut confiée à chacun des membres du Conseil.

Une partie très difficile de l'examen fut entreprise par le Capt. Childe, qui la poursuivit avec son zèle et son énergie ordinaire jusqu'à sa dernière et fatale maladie.

La compilation du travail des autres membres de la commission, et la rédaction définitive du rapport, furent aussi entreprises par le Capt. Childe; mais sa mort, qui eut lieu en février dernier, empêcha l'achèvement de l'un et l'autre de ces devoirs.

Sa famille a placé entre nos mains les notes volumineuses qu'il avait préparées et réunies avec beaucoup de soin; et nous avons inclus ses opinions, tant écrites que verbales, autant que la chose nous a été possible, dans le rapport ci-joint.

Les soussignés ont cru nécessaire de donner ces explications comme excuse du délai apporté à la préparation définitive du rapport.

Le résultat de leurs investigations des différents sujets mentionnés dans votre lettre d'instructions, est donné, mais pas toujours dans l'ordre mentionné.

Conjointement avec ce rapport, ils soumettent diverses lettres qu'ils ont reçues

de commerçants et de la Maison de la Trinité de Québec, sur plusieurs sujets soumis à leur considération.

Ils présentent aussi les estimations et les plans du Havre projeté à Montréal, préparés par votre ingénieur, M. Forsyth.

Nous prenons plaisir à faire mention de l'habileté professionnelle dont a fait preuve M. Forsyth dans la préparation de ces plans et estimations, et de la courtoisie qu'il a déployée en nous donnant toute l'aide en son pouvoir pour nous mettre en état d'examiner et de bien comprendre les plans et les projets qui nous étaient soumis.

Respectueusement soumis.

WM. J. McALPINE,
JAMES P. KIRKWOOD.

L'HONORABLE JOHN YOUNG,
Président du Bureau des Commissaires du Havre de
Montréal.

RAPPORT.

Si l'on jette un coup d'œil sur la carte de l'Amérique du Nord, l'on verra qu'à peu près vers son centre géographique, il s'élève un plateau duquel des cours d'eau navigables se jettent dans l'Océan au Nord, au Sud et à l'Est. (a)

Ce plateau, à peine élevé de deux mille pieds au-dessus du niveau de la mer, est accessible au Sud par le Mississippi, qui forme une navigation naturelle, sur une longueur de deux mille milles, jusqu'au golfe du Mexique; à l'Est par le St. Laurent et la chaîne des lacs, qui donnent une navigation naturelle, jusqu'à l'Atlantique, sur une distance de deux mille cinq cents milles; et au Nord par les rivières qui ont une navigation naturelle, quoique interrompue, sur plus de mille milles jusqu'à la Baie d'Hudson. (b)

Le territoire situé au Nord et au Sud de ce remarquable plateau, par la salubrité de son climat, la fertilité de son sol, la variété de ses productions, et son étendue et sa facilité d'accès aux grands marchés du monde, réunit des avantages supérieurs à ceux d'aucune autre partie du globe.

Sa découverte, sa colonisation et son développement se sont succédé si rapidement, qu'il faut presque écrire son histoire d'année en année pour donner un état exact de sa position présente, ou pour fournir une base d'estimation de son importance et de son influence futures sur le commerce du monde.

Cette région dont il est ici question embrasse sept des Etats-Unis du Nord-Ouest et le Canada Ouest. (c) Elle contient près de quatre cent mille carrés de terre susceptible de la plus haute culture, et elle est maintenant habitée par huit millions et demi d'habitans. Au Nord de cette région, il y a une grande étendue de pays habitée en divers endroits. La partie qui est située entre le cours de la Saskatchewan et la Rivière Rouge jouit d'un climat et d'un sol analogues à ceux du pays arrosé par la Baltique au Sud.

A l'Ouest, il y a aussi une vaste étendue de pays arrosée par le Haut Missouri, et d'une fertilité égale à celle située sur le Haut Mississippi, et dans laquelle des établissements se forment rapidement et sur une grande échelle.

La latitude de la rive Nord du Lac Supérieur correspond à celle du Sud de l'Angleterre et passe à travers l'Europe centrale et l'Asie; mais sa ligne isotherme, qui passe à travers la Suède, la Norvège, l'Asie Centrale et la Chine, prend une

(a) Voir la carte dans l'Appendice A. (b) Voir l'Appendice, note B.

(c) Voir l'Appendice, note E.

direction Nord-Ouest à partir du Lac Supérieur, et dans la vallée de la Saskatchewan elle s'éloigne de quatorze degrés de latitude au Nord. La ligne isotherme de cette vallée, pour l'été, correspond à celle de la France et de l'Europe Centrale. Le doux climat que cela indique mûrit le maïs et le blé, et en fait une région très désirable pour l'immigration croissante qui vient du Nord de l'Europe sur ce continent, depuis quelques années.

Ces grandes régions, conjointement avec cette partie du continent située à l'Est, contiennent en elles-mêmes tous les éléments nécessaires au maintien des nations les plus prospères de la terre. Les forêts contiennent les plus beaux bois, la terre recèle les minéraux les plus précieux, et le sol produit les plus fortes moissons de céréales les plus précieuses.

Les avantages naturels de cette contrée intérieure, éloignée d'un à deux mille milles de l'Océan, n'auraient été presque d'aucune valeur sans les magnifiques communications par eau qui l'entourent et y pénètrent, et qui offrent des moyens de transport si faciles et si peu coûteux pour l'immense commerce qui a été créé entre elle et les grands marchés du monde.

Il y a un demi siècle, cette région ne contenait que des forts et des postes de commerce épars çà et là, et aujourd'hui elle contient près du tiers de la population établie au Nord du golfe du Mexique.

L'immigration des Etats de l'Est et de l'ancien monde s'est jetée dans cette région, comme ces torrents humains primitifs qui fondaient du Nord sur le Sud de l'Europe, mais, au contraire de ceux-là, ça été une invasion de la civilisation sur la solitude et la barbarie.

Personne ne peut prédire son avenir, mais à en juger par le passé, elle prendra chaque année une plus grande importance, et justifiera les plus fortes dépenses pour subvenir aux besoins de l'immense commerce qu'elle fournira à ses débouchés commerciaux.

Les travaux de la nature la plus dispendieuse ont été faits pour assurer les avantages de son commerce, tel qu'il existe à présent, à chacune des grandes villes du Nord-Est de l'Atlantique.

Le Canada a amélioré le St. Laurent par une suite de magnifiques canaux qui évitent les rapides de ce fleuve, et par un canal qui relie les Lacs Ontario et Erié; New-York a évité le portage entre l'Hudson et les lacs par un canal d'une grande longueur; la Pensylvanie a relié l'Atlantique à la Rivière Ohio par un canal qui passe sur les Alleghany; le Maryland et la Virginie ont dépensé de fortes sommes pour prolonger leurs canaux, qu'ils projetaient de faire passer par-dessus la même barrière; et l'entreprise particulière a prolongé les chemins de fer depuis l'Atlantique presque jusqu'à l'extrémité du Nord-Ouest, à travers le Canada, la Nouvelle-Angleterre, New-York, la Pensylvanie et le Maryland.

Il a été dépensé pour ces travaux, à l'Est de la région dont nous nous occupons, plus de quatre cent millions de piastres, et une égale somme a été dépensée dans cette région pour en relier l'intérieur avec les voies de communication par terre et par eau qui forment les débouchés de son commerce.

L'on a constaté que la valeur du commerce des lacs était, en 1855, de plus de six cent millions de piastres, et aujourd'hui on peut la porter à sept cent millions. La valeur du commerce des canaux de New-York est de deux cent millions de piastres; celle du St. Laurent, de cent millions; et celle des cinq grandes lignes de chemins de fer est probablement de trois cent millions.

La valeur des navires employés sur les lacs est de quinze millions de piastres, et ceux qui sont employés à ce commerce sur les canaux et les rivières situées à l'Est des lacs sont évalués à une somme égale à celle-là. (h)

L'on trouvera, dans les notes annexées à ce rapport (i), un état indiquant les principales branches de commerce et le montant des affaires faites aux ports de lacs les plus importants en 1856 et 1857.

Les deux débouchés naturels du commerce du Nord-Ouest sont les fleuves Mississippi et St. Laurent.

La Rivière Ohio, qui coule le long de la frontière Sud de ce territoire, est navigable sur une longueur de cent mille milles, jusqu'à sa jonction avec le Mississippi. Autour des chutes de Louisville, il a été construit un canal dont on fait usage aux eaux basses, et qui permet le passage de navires de 350 tonneaux.

Le Mississippi, dont la partie supérieure arrose la frontière Ouest de ce territoire, est navigable depuis les chutes de St. Antoine jusqu'au golfe du Mexique, — distance de 2049 milles. A la tête de la navigation, il est élevé de 850 pieds au-dessus de la mer, et a une pente moyenne de cinq pouces par mille. Les rapides de Rock Island et Des Moines sont navigables, excepté dans les très basses eaux.

La grande chaîne de lacs qui traverse la partie Nord de ce territoire se relie au fleuve et au golfe St. Laurent, et donne une navigation non-interrompue de 2500 milles jusqu'à l'Océan.

Le Lac Supérieur est élevé de 600 pieds au-dessus du niveau de la mer, et il a 27 pieds au-dessus du niveau des Lacs Huron et Michigan. A la sortie du Lac Supérieur, il y a un canal d'un mille de longueur, qui a deux écluses qui laissent passer les navires de 200 tonneaux. La rivière Niagara, entre les Lacs Erié et Ontario, a une chute de 270 pieds. Le canal Welland, qui relie la navigation entre ces lacs, a 28 milles de long, et a 27 écluses qui permettent le passage de navires de 800 tonneaux.

Le lit du St. Laurent a été creusé de manière à permettre aux navires océaniques tirant 18 pieds d'eau de remonter le fleuve jusqu'à Montréal aux plus basses eaux, et l'on poursuit maintenant des travaux par lesquels on obtiendra un chenal de 20 pieds.

Tous ces travaux, excepté ceux faits à la sortie du Lac Supérieur, ont été construits par le Gouvernement Canadien.

L'Etat de New-York a construit un canal entre Buffalo et le Lac Erié, et entre Oswégo, sur le Lac Ontario, et Albany, sur la rivière Hudson, qui donnent une longueur totale de 569 milles, avec des écluses qui permettent le passage de bateaux de 250 tonneaux. (*)

Il a aussi construit un canal de 65 milles de long entre la rivière Hudson et le Lac Champlain, avec des écluses qui permettent le passage de bateaux de 80 tonneaux; et le Gouvernement Canadien a construit un canal de 12 milles de long, entre l'extrémité Nord du Lac Champlain et la Rivière Richelieu, avec des écluses qui permettent le passage de navires de 300 tonneaux entre le St. Laurent et le Lac Champlain.

L'Etat de la Pensylvanie a construit un canal depuis la Rivière Chesapeake, sur 354 milles (y compris 37 milles de chemin de fer) jusqu'à la Rivière Ohio, avec des écluses qui permettent le passage de bateaux de 60 tonneaux.

Les Etats du Maryland et de la Virginie ont construit des canaux entre les eaux de marée et la base orientale des Alleghany, mais ils ne les ont pas encore prolongés jusqu'à la rivière Ohio, comme on le projetait d'abord.

L'Etat de l'Ohio a construit 646 milles de canal de la même grandeur que les canaux de New-York, pour relier la rivière Ohio au Lac Erié en trois endroits.

(i) Voir Appendice, note I.

(*) Trois canaux furent d'abord construits avec des écluses qui permettaient le passage de bateaux de 60 tonneaux; les écluses sont maintenant portées à la grandeur mentionnée plus haut, et l'élargissement du canal est presque terminé. Les dimensions des bateaux sont celles que pourra recevoir le canal lorsqu'il sera terminé.

L'Etat d'Indiana a construit 469 milles de canaux de la même grandeur et pour les mêmes fins que les canaux de l'Ohio.

L'Etat de l'Illinois a construit un canal de 102 milles de long, avec des écluses qui permettent le passage de bateaux de 150 tonneaux, entre le Lac Michigan et les rivières Illinois et Mississippi.

L'Etat du Wisconsin a construit des canaux et une navigation en eau morte, qui permettent aux vaisseaux de 300 tonneaux de passer du Lac Michigan et de la Baie Verte dans les rivières Wisconsin et Mississippi.

Les grandes lignes de chemins de fer ont été construites par l'entreprise particulière, aidée en quelques cas par le gouvernement.

La première de ces grandes lignes s'étend depuis un endroit situé à 140 milles au-dessous de Québec, et depuis Portland, en passant par le Bas et le Haut-Canada, jusqu'à l'Etat du Michigan.

La seconde s'étend depuis Boston jusqu'à Montréal et l'extrémité orientale du Lac Ontario, et jusqu'à Albany, où elle se relie à la ligne centrale qui traverse l'Etat de New-York.

La troisième s'étend, par deux branches, depuis New-York jusqu'au Lac Erié, où elle se relie à la ligne canadienne qui conduit vers l'Ouest, et, par une autre ligne qui longe la rive Sud du Lac Erié, jusqu'à Chicago, avec des embranchements qui conduisent à Cincinnati, sur l'Ohio, et à St. Louis, sur le Mississippi.

La quatrième s'étend depuis Philadelphie jusqu'à la rivière Ohio, et de là jusqu'à Cincinnati, St. Louis et Chicago, où elle se relie avec la troisième ligne sur le Lac Erié.

La cinquième s'étend depuis Baltimore jusqu'à la rivière Ohio, et de là jusqu'à Cincinnati, où elle se relie avec les autres lignes qui conduisent à l'Ouest.

La première ligne s'étend aussi à travers l'Etat du Michigan par deux chemins,—l'un qui conduit à Grand Haven, sur le Lac Michigan, et l'autre à Chicago.

De Chicago, sept lignes de chemins de fer ont été construites jusqu'au Mississippi et conduisent à Cairo, St. Louis, Alton, Quincy, Burlington, Rock Island, Fulton, Dubuque et la Prairie-du-Chien, et deux autres lignes conduisent au Nord à Fond-du-Lac et Milwaukee.

De chacune de ces grandes lignes, d'autres rayonnent dans toutes les directions et embrassent presque toutes les parties du territoire en question. Quelques-unes de celles-ci pourraient aussi être classées parmi les grandes lignes, tandis que d'autres ne sont que des tributaires des grandes lignes qui ont été indiquées plus haut.

Ce territoire du Nord-Ouest, comme nous venons de le décrire, a dans son sein une navigation naturelle de 8,000 milles, une navigation artificielle de 1,000 milles, et 8,000 milles de chemins de fer en exploitation, outre 1,000 autres milles qui sont en voie de construction.

D'après l'aperçu qui précède, l'on voit que le territoire en question possède deux voies naturelles et deux voies artificielles de communication par eau avec l'Océan, outre cinq grandes lignes de chemins de fer qui conduisent aux ports de mer de l'Atlantique.

Les ports de mer auxquels aboutissent les deux voies de communication naturelle par eau, sont Montréal et la Nouvelle-Orléans, et ceux auxquels aboutissent les deux voies artificielles sont New-York et Philadelphie.

Les ports de mer auxquels aboutissent les grandes lignes de chemins de fer sont Québec, Portland, Boston, New-York, Philadelphie et Baltimore (k).

Nous allons maintenant examiner la valeur relative de ces différentes lignes pour le transport des produits et des échanges entre ce territoire et l'Atlantique.

Les rivières Ohio et Mississippi ont un courant dont la vitesse varie d'un à

(k) Voir Appendice, note K.

trois milles à l'heure dans la direction du plus grand mouvement du tonnage. Ces rivières sont larges et bien peu profondes dans les eaux basses ordinaires, et elles sont obstruées par des bancs de sable et des troncs d'arbres (*snags*) dans la partie inférieure de leur cours.

Les passages sont tortueux et très changeants en quelques endroits, et ne peuvent être franchis que par des bateaux à vapeur d'un caractère particulier, qui ne tirent que très peu d'eau et qui sont mus par des machines puissantes qui doivent être aussi légères que possible, et qui ne peuvent, par conséquent, être propres à l'usage économique du combustible.

Les frais de transport par cette route sont donc plus élevés qu'ils ne le seraient, considérés sans égard à la nature particulière de la navigation et des navires employés.

À la Nouvelle-Orléans, (terminus de l'Océan,) il y a peu de demande pour les produits agricoles de la partie supérieure de ces rivières, le pays adjacent à la partie inférieure étant presque suffisant pour fournir l'approvisionnement nécessaire de ces denrées.

Les navires de ce port ont de fortes cargaisons d'exportation des produits du pays inférieur, et ils n'ont que très peu de fret de retour; la route qu'ils ont à parcourir pour arriver aux ports d'Europe est aussi plus longue que celle des navires qui partent des ports du Nord-Est de l'Atlantique.

Le climat de la partie inférieure du pays affecte d'une manière sensible la plupart des produits du Nord-Ouest, et diminue leur valeur lorsqu'ils sont expédiés par cette route.

Le coût du transport des chargements à la Nouvelle-Orléans est bien plus élevé que le transport au Nord-Est. Toutes ces circonstances se réunissent au préjudice de cette route et limite ses exportations du territoire en question à une région étroite sur les bords de l'Ohio et du Haut Mississippi, entre Cairo et les Rapides des Moines.

Les canaux de la Pensylvanie ne déservent qu'une petite étendue de pays sur le Haut Mississippi, en conséquence de leur peu d'étendue, de leurs nombreuses écluses, et des cours d'eau détachés dont ils sont formés.

La décision de la question de la meilleure route par eau pour le commerce se trouve donc réduite à une comparaison entre les routes qui passent à travers l'Etat de New-York et celle du St. Laurent.

Pour le moment, chacune de ces routes sera examinée comme si elles étaient déjà améliorées et terminées d'après le plan le plus avantageux que justifierait l'étendue anticipée du commerce qui passera par ces routes.

Dans cette vue, les frais de transport par les canaux de l'Erié et d'Oswégo seront portés comme s'ils étaient partout agrandis. Le canal de Caughnawaga entre le St. Laurent et le lac Champlain sera considéré comme étant terminé sur la même échelle que les canaux du St. Laurent; et le canal Champlain sera aussi regardé comme étant porté aux mêmes dimensions.

Les écluses du canal Welland seront considérées comme étant de la même grandeur que celles des canaux du St. Laurent; et le fleuve St. Laurent entre Montréal et Québec sera regardé comme étant amélioré de manière à permettre aux navires océaniques tirant 20 pieds d'eau, de rencontrer côte à côte les caboteurs du lac dans un havre sûr et commode au premier de ces ports.

L'on a constaté que le tonnage des exportations (*) d'une région agricole est quatre fois plus fort que le tonnage des importations, lorsqu'ils sont d'égale valeur.

Les surplus du territoire en question sont pour la plupart les matières premières et pesantes embrassant les céréales et les bois, et une légère quantité (comparativement) de farines et de viandes salées; et en échange de ces articles d'ex-

(*) Par le mot "exportations" dont on se sert ici, il faut comprendre le surplus non requis pour la consommation dans le rayon de production.

portation, les articles manufacturés et les marchandises de l'Est ainsi que les épiceries de l'Est et du Sud sont demandés ; tandis que la partie des prairies du Sud-Ouest de ce territoire demande de grands approvisionnements de bois des parties Nord et Nord-Est de cette région (n).

Les articles de première nécessité, et ceux d'un grand volume ou d'un grand poids comparativement à leur valeur, doivent nécessairement être transportés par la route la moins dispendieuse, presque sans égard à la rapidité du transport.

Ces classes comprennent la très grande partie du tonnage transporté.

Viennent ensuite pour l'importance les articles fabriqués, volumineux et pé- sants, les marchandises et les épiceries, pour lesquels la modicité du coût de transport est si importante, mais pour lesquels il faut aussi un transport plus prompt et plus certain que pour la classe mentionnée en premier lieu.

Les articles de grande valeur, comparativement à leur volume ou à leur poids, et ceux d'une espèce fragile, exigent le moyen de transport le plus expéditif, presque sans égard aux frais de transport.

Les navires à voiles offrent le moyen de transport le moins coûteux, et sont principalement employés au transport des articles de la première classe ; les bateaux à vapeur et les propulseurs sont employés pour ceux de la seconde classe ; et les chemins de fer jouissent du monopole du transport de ceux de la 3e classe.

Quelques-uns des articles compris dans ces catégories sont transportés exclusivement par des navires à voiles, quelques-uns par des navires à vapeur, et quelques-uns par chemins de fer ; mais pour beaucoup d'autres il y a une forte concurrence entre les différents modes de transport ;—les plus expéditifs, mais plus dispendieux, attirant à eux le transport d'articles qui appartiennent au mode de transport le moins coûteux (o).

L'état plus ou moins avancé de la saison, la demande ou la valeur d'un article sur le marché, ou la nécessité du propriétaire, font souvent changer le mode de transport d'un mouvement lent à un mouvement plus prompt.

Dans le cours des dix dernières années, d'importants changements ont eu lieu qui modifient considérablement les conclusions auxquelles on était venu ceux qui avaient examiné les frais de transport à une époque antérieure.

Les besoins du commerce dans son enfance n'exigeaient l'emploi que des plus petits navires ; à mesure qu'ils se sont accru, l'on a d'abord augmenté le nombre des navires pour répondre à ces besoins, et ces navires furent, pour la commodité de l'architecte, tous faits sur le même modèle et de la même grandeur.

Lorsque le commerce devint important sur une route particulière, l'on introduisit des navires d'un modèle amélioré et d'une plus grande capacité. Les préjugés des navigateurs furent pendant longtemps opposés à toute augmentation considérable dans la grandeur des navires ; mais la forte augmentation de la marine marchande, durant les vingt-cinq dernières années, a conduit d'année en année à la substitution de navires d'une plus grande capacité.

Les paquebots du port de New-York ont été agrandis de 250 à 1500 tonneaux, et des steamers de 2,000 à 3,000 tonneaux sont maintenant d'un usage commun sur l'océan.

Le commerce restreint des lacs fut d'abord servi par des navires de peu de capacité. Ce commerce s'est accru avec une grande rapidité, et partout où il est devenu d'une assez grande importance pour justifier l'emploi de grands navires, il en a été fourni, en sorte qu'aujourd'hui une partie considérable de ce commerce se fait dans des navires de deux à cinq fois plus grands que ceux qui étaient employés il y a quelques années.

L'on a trouvé que les frais de construction, d'équipement et de voyage des grands navires n'augmentent pas en proportion de l'accroissement de leur capacité, et par conséquent que les frais de transport sont réduits par l'augmentation

(n) Voir Appendice, notes I et O.

(o) Voir Appendice, note C.

de la capacité du navire, lorsqu'il se fait un commerce assez grand pour assurer des chargements complets.

Les navigateurs des lacs les mieux informés estiment le coût du transport dans les plus grands navires maintenant employés à un quart de moins que dans les petits navires qui étaient autrefois exclusivement employés au commerce des lacs.

Les besoins croissants du commerce, et la concurrence des chemins de fer, ont donné naissance à une espèce de navires à vapeur appelés propulseurs, d'une grande capacité de transport, et avec des machines motrices adaptées à une marche lente, de manière à obtenir la plus grande économie de combustible.

Les navires de cette classe qui furent construits les premiers étaient petits, mais l'on s'assura bientôt que l'on obtenait la plus grande économie en les portant à la plus grande capacité que le permettaient les havres des lacs.

L'économie avec laquelle on peut naviguer avec ces navires, jointe à la plus grande célérité et à la sûreté avec lesquelles ils font leurs voyages, leur permet de partager avec les navires à voiles le transport des articles embarrassants et peu coûteux expédiés vers le fleuve; et comme leurs tarifs de transport sont beaucoup moindres que ceux des chemins de fer, et que leurs livraisons sont aussi promptes et seulement un peu plus longues, ils ont rapidement attiré vers eux une grande partie des affaires qui avaient commencé à prendre la voie des rivières; et par là, en s'assurant généralement de chargements complets pour l'aller et le retour, ils ont produit une réduction considérable dans les taux de fret.

Le commerce de grains des lacs exige aujourd'hui le manèment d'un million de tonneaux par année à chaque extrémité de la route, et à chaque transbordement de cargaison aux principaux ports d'expédition des lacs, des entrepôts d'une grande capacité ont été érigés dans lesquels le grain est élevé, au moyen d'un mécanisme mu par la vapeur, des chars ou des waggons, pesé et emmagasiné, et chargé dans les navires pour moins du quart des frais qu'occasionnait l'ancienne méthode, qui consistait à faire ces diverses opérations à bras. (g)

Le navire étant chargé en bien moins de temps, ses dépenses de port sont considérablement réduites, ce qui contribue encore à diminuer les frais de transport.

Des arrangements semblables seront probablement bientôt mis en usage pour le transbordement d'autres frets, ce qui, avec les améliorations continuelles apportées chaque année dans toutes les branches du transport, donnera une nouvelle émulation, déjà si grande, à cette industrie.

En comparant entre elles les routes de l'Etat de New-York et avec celle du St. Laurent, il est nécessaire d'observer que par la voie de Buffalo et Oswégo il faut faire un transbordement des navires des lacs dans les bateaux de canal, et que les frais extra du transport par canal, de même que le surplus de travail, doivent être ajoutés à ces routes; tandis que par la voie du lac Champlain à New-York, et par le St. Laurent à Montréal, il n'y a pas besoin de faire de transbordements, et le coût extra du passage sur le canal et des péages est de beaucoup réduit.

Les frais de transport par toutes ces routes, excepté par la voie de Buffalo, seront considérablement réduits par l'agrandissement des écluses du canal Welland.

Ces écluses, portées aux mêmes dimensions que celles des canaux du St. Laurent (en leur donnant un peu plus de longueur), et en ajoutant aussi à la longueur de celles du St. Laurent, permettraient l'usage de navires de 850 tonneaux, qui seraient probablement des plus grands que pourraient recevoir les ports des lacs.

L'avantage de l'usage de navires de cette grandeur pour des voyages aussi longs, serait de réduire les frais de transport par les trois autres routes à un taux tellement inférieur à ceux de la route de Buffalo qu'elles détourneraient de cette route une grande partie du commerce de l'Ouest en faveur du canal Welland et de l'autre route de New-York et de Montréal.

Le coût des nouvelles écluses sur le canal Welland, et de quelques améliorations dans le chenal, est évalué à \$2,150,000.

L'on croit que l'augmentation du trafic que cela attirerait vers le canal, ainsi que l'augmentation naturelle du commerce, justifierait la construction de trois écluses agrandies, à l'époque la plus rapprochée possible.

D'après les calculs qui suivent, l'on verra que les frais de transport à New-York par la voie du canal projeté de Caughnawaga et du canal Champlain agrandi, dans des navires ordinaires, sont moindres que par la voie d'Oswégo.

La route du Champlain, ainsi améliorée, aura encore le nouvel avantage de l'usage plus économique des navires des plus grandes dimensions, allant directement de tous les ports du lac Erié jusqu'à New-York, sans opérer de déchargement, et aussi l'avantage d'une moindre longueur de canal par cette route.

La construction du canal de Caughnawaga permettra à ces navires de charger et décharger à Burlington et à Whitehall, d'où les frets de l'Ouest peuvent être portés à Boston et en être amenés, par chemin de fer, à meilleur marché que par tout autre chemin de fer aboutissant à cette ville.

Ce canal ouvrirait donc à cette route, une partie considérable de l'Ouest de la Nouvelle-Angleterre et ajouterait considérablement aux revenus des canaux de Welland et du St. Laurent; il donnerait aussi de la valeur aux chemins de fer de l'Ouest de la Nouvelle-Angleterre qui aboutissent au lac Champlain, et à ceux qui se reliaient à ces chemins, dont plusieurs sont aujourd'hui improductifs.

Le canal Caughnawaga construit, l'Etat de New-York n'hésiterait pas longtemps à agrandir le canal Champlain, de manière à permettre aux plus grands navires des lacs d'arriver directement à son port de mer.

La route de Montréal par le St. Laurent mérite ensuite d'être mentionnée.

Elle possèdera des avantages égaux à tous ceux dont il a été question pour aucune des routes mentionnées, sous le rapport de l'amélioration de la navigation, du surcroît de la grandeur des navires, de leurs modèles améliorés, des facilités de chargement et de déchargement des cargaisons aux deux extrémités de la route, de la longueur des voyages sans transbordement, de la moindre distance entre aucun des ports de lac et le port de mer, et de la moindre longueur de navigation par canal soumise aux péages.

Lorsque cette route aura été améliorée de la manière qui a déjà été suggérée (et dont les détails seront discutés plus loin), il n'y a pas le moindre doute qu'elle attirera une partie assez considérable du commerce de l'Ouest par rembourser amplement le coût des travaux qui ont été proposés.

En sus des avantages qui ont déjà été énumérés, qu'elle partage également avec chacune des autres routes, elle possède un pouvoir d'eau à son extrémité orientale, que l'on peut considérer comme étant d'une capacité illimitée.

L'on appréciera la valeur d'un pouvoir d'eau occupant une pareille position, si l'on considère que dans toute l'immense région à céréales de l'Ouest il n'y en a presque pas, et qu'il n'y a certainement pas de pouvoirs d'eau d'une étendue suffisante pour pourvoir à la manufacture de l'immense quantité de grains qu'il faut exporter de cette région.

La valeur de ce pouvoir est accrue par sa position, qui se trouve à proximité de la population dense qui borde l'Atlantique, où les rebuts de fabrication ont la plus grande valeur, et elle est aussi accrue par le fait que les navires des lacs peuvent y arriver sans transbordement et sans charriage.

Toute l'étendue des pouvoirs d'eau de Black Rock, Lockport, Rochester et Oswégo est déjà occupée.

Ces places sont à une grande distance du bord de la mer.

A Black Rock et à Oswégo les navires des lacs peuvent décharger le grain dans les moulins à farine, et la fleur peut être chargée directement des moulins dans les bateaux de canal. Aux autres endroits, le grain à moudre est soumis à

un transbordement supplémentaire, aux frais du transport par canal, et, dans beaucoup de cas, à un charriage très dispendieux.

Le plan du Havre de Montréal projeté pourvoit à un très grand pouvoir d'eau, avec les moyens de l'accroître dans des proportions presque illimitées, et dans une position telle que les navires des lacs pourront décharger leurs cargaisons de grain destiné à la fabrication, en s'arrêtant le long des moulins à farine, et que le grain ainsi manufacturé pourra être livré à bord des navires ou steamers océaniques, ainsi qu'à bord des chars, pour le transport direct vers l'Est, sans charriage.

L'accroissement rapide du commerce d'Oswégo servira mieux que toute autre chose à démontrer les avantages dont jouirait Montréal si les travaux projetés étaient construits. La condition actuelle du commerce d'Oswégo n'est pas due seulement au bon marché de la plus grande longueur de navigation de lac sans péage dont elle jouit, mais elle est due à cette cause réunie à l'avantage qu'elle possède de pouvoir recevoir et fabriquer le grain sans avoir à supporter les frais de transbordement et de charriage.

Au port de New-York il n'y a pas de pouvoir d'eau, et le grain de l'Ouest destiné à être exporté de ce port est soumis aux frais du transbordement à l'endroit où il est fabriqué, ou au coût supplémentaire du transport de la matière première sur l'Océan. L'on obviara à ces dépenses en consignat le grain à Montréal, et il possèdera là un nouvel avantage dans le fait que la fleur sera en meilleur état lors de son expédition, parce que les barils ne seront exposés à éprouver aucun dommage où à subir aucune perte par le mouvement ou l'exposition à l'air. L'on ne peut évaluer ceci à moins de 25 pour cent par baril, ou 5 pour cent sur le coût de l'article.

Une partie considérable du surplus de l'Ouest est requise pour la consommation des régions manufacturières de la Nouvelle-Angleterre, et des pêcheries de l'embouchure du St. Laurent.

L'intérieur de la Nouvelle-Angleterre peut être approvisionné de Montréal à meilleur marché que de partout ailleurs, et le monopole de ce commerce peut être regardé comme appartenant à cette route.

L'approvisionnement des pêcheries peut aussi être obtenu par cette route à aussi bon marché que par toute autre.

Le gouvernement anglais, par une politique sage et éclairée, a ouvert la navigation du St. Laurent à toutes les nations; et les produits des Etats de l'Ouest peuvent être échangés à Montréal pour les produits de tout autre pays sans qu'il y ait de droit à payer au gouvernement anglais. Le bon marché, la moindre longueur et les autres avantages de cette route, lorsqu'ils seront pleinement appréciés, lui attireront sans aucun doute une part tellement considérable du commerce de l'Ouest qu'elle justifiera les dépenses proposées pour l'agrandissement des écluses du canal Welland, et pour l'amélioration projetée du Havre de Montréal.

Le tableau suivant des frais de transport d'un tonneau de marchandises, par les différentes routes, est fait en prenant Chicago comme point de départ commun pour chacune d'elles, d'où des navires de 800 tonneaux partiront pour aller aussi loin vers l'Est que la navigation de chaque route le leur permettra (*w*).

Les routes passant par le canal Erié, tant par la voie de Buffalo que par celle d'Oswégo, exigeront que le voyage des grands navires se termine à ces ports, et que leurs cargaisons soient transbordées dans des bateaux de canal de 250 tonneaux.

La route passant par le lac Champlain à New-York, et celle du St. Laurent à Montréal, permettront aux grands navires de se rendre directement à ces ports sans transbordement de cargaison.

TABLEAU.

PREMIÈREMENT.—De Chicago à New-York par la voie des lacs à Buffalo, du canal Erié, et de la Rivière Hudson à New-York :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Buffalo, 914 milles de navigation de lac, à 2 et 3½ <i>mills</i>	\$1.83	\$3.20
De Buffalo à West Troy, 353 milles de navigation de canal, à 8 <i>mills</i>	2.82	2.82
De West Troy à New-York, 151 milles de navigation de Rivière, à 3 et 5 <i>mills</i>	0.45	0.76
Transbordement à Buffalo	0.20	0.20
Total	\$5.30	\$6.98

SECONDEMENT.—De Chicago à New-York, par la voie des lacs et du canal Welland à Oswégo, et de là par les canaux d'Oswégo et d'Erié et la rivière Hudson à New-York :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Oswégo, 1057 milles de navigation de lac, à 2 et 3½ <i>mills</i>	\$2.11	\$3.70
Dépense additionnelle sur le canal Welland, 28 milles, 3 <i>mills</i>	0.08	0.08
D'Oswégo à West Troy, 202 milles de navigation de canal, 8 <i>mills</i>	1.62	1.62
De West Troy à New-York, 151 milles de navigation de rivière, 3 et 5 <i>mills</i>	0.45	0.76
Transbordement à Oswégo	0.20	0.20
1410 Milles	\$4.46	\$6.36

TROISIÈMENT.—De Chicago à New-York par la voie des lacs, les canaux de Welland, St. Laurent, Caughnawaga et Champlain, et la rivière Hudson à New-York :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à New-York, 1632 milles, à 2 et 3½ <i>mills</i>	\$3.26	\$5.71
Dépense additionnelle sur les canaux Welland, St. Laurent, Caughnawaga et Champlain, 167 milles, 3 <i>mills</i>	0.50	0.50
1632 Milles	\$3.76	\$6.21

QUATRIÈMENT.—De Chicago à Montréal, par la voie des lacs et le fleuve St. Laurent et les canaux Welland et du St. Laurent :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Montréal, 1278 milles, à 2 et 3½ <i>mills</i>	\$2.56	\$4.47
Dépense additionnelle sur les canaux St. Laurent et Welland, 75 milles, à 3 <i>mills</i>	0.22	0.22
	\$2.78	\$4.69

La comparaison des routes par chemin de fer depuis le terminus des voyages des grands navires jusqu'à certains endroits, est comme suit :—

PREMIÈREMENT.—De Chicago à Buffalo, par navires de lacs, et de là à New-York, par chemin de fer :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Buffalo, 914 milles, comme plus haut.....	\$1.83	\$3.20
De Buffalo à New-York, 444 milles, che. de fer, à 1½ cent..	6.66	6.66
Transbordement à Buffalo.....	0.20	0.20
	<u>\$8.69</u>	<u>\$10.06</u>

SECONDEMENT.—De Chicago à Oswégo, par navires de lacs, et de là à New-York, par chemin de fer :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Oswégo, 1057 milles, comme plus haut.....	\$2.19	\$3.78
D'Oswégo à New-York, 327 milles, chemin de fer, à 1½ cent..	4.90	4.90
Transbordement à Oswégo.....	0.20	0.20
	<u>\$7.29</u>	<u>\$8.88</u>

TROISIÈMEMENT.—De Chicago à Whitehall, par navires de lacs, et de là à New-York, par chemin de fer :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Whitehall, 1415 milles.....	\$2.83	\$4.95
Dépense additionnelle sur les canaux Welland, St. Laurent et Caughnawaga, 101 milles, à 3 mills.....	0.30	0.30
De Whitehall à New-York, 223 milles, par ch. de fer, à 1½ ct.	3.35	3.35
Transbordement à Whitehall.....	0.20	0.20
1638 milles.....	<u>\$6.68</u>	<u>\$8.80</u>

QUATRIÈMEMENT.—De Chicago à Whitehall, par navires de lacs, et de là à Boston, par chemin de fer :—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Whitehall, 1415 milles, et transbordement, comme au No. 3.....	\$3.33	\$5.45
De Whitehall à Boston, 191 milles, par ch. de fer, à 1½ cent.	2.87	2.87
1606 milles.....	<u>\$6.20</u>	<u>\$8.32</u>

CINQUIÈMEMENT.—De Chicago à la Baie de Burlington, par navires de lacs, et de là à Boston, par chemin de fer :

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Burlington, 1351 milles, à 2 et 3½ mills.....	\$2.70	\$4.73
Dépense additionnelle sur les canaux Welland, St. Laurent et Caughnawaga, 101 milles, à 3 mills.....	0.30	0.30
De Burlington à Boston, 258 milles, à 1½ cent.....	3.87	3.87
Transbordement à Burlington.....	0.20	0.20
1609 milles.....	<u>\$7.07</u>	<u>\$9.10</u>

SIXIÈMEMENT.—De Chicago à Montréal, par navires de lacs, et de là à Boston, par chemin de fer :—

	Par navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Montréal, 1278 milles, comme plus haut.....	\$2.78	\$4.69
De Montréal à Boston, 341 milles, par chem. de fer, à 1½ ct..	5.12	5.12
Transbordement à Montréal.....	0.20	0.20
1619 milles.....	<u>\$8.10</u>	<u>\$10.01</u>

SEPTIÈMEMENT.—De Chicago à Montréal, par navires de lacs, et de là à Portland par chemin de fer:—

	Par Navires à Voile.	Par Bateaux à Vapeur.
De Chicago à Montréal, comme plus haut, 1278 milles.....	\$2.78	\$4.69
De Montréal à Portland, par ch. de fer, 292 milles, à 1½ cent.	\$4.38	\$4.38
Transbordement à Montréal.....	0.20	0.50
1570 milles.....	<u>\$7.36</u>	<u>\$9.27</u>

Evidemment, il est impossible d'inclure dans ces évaluations tous les avantages incidens des routes auxquelles il a été fait allusion ; mais comme ces avantages n'affecteraient pas les conclusions générales que l'on peut tirer de ces tableaux, nous ne croyons pas nécessaire de les examiner d'une manière plus particulière.

Ces tableaux des frais de transport, comme nous l'avons déjà dit, n'indiquent pas ce qui est actuellement chargé sur les différentes routes, mais n'ont pour but que de montrer les frais comparatifs sur chaque route, lorsqu'elles auront été complètement améliorées de la manière exposée plus haut.

Les frais de transport actuels entre l'Ouest et l'Atlantique sont plus favorables aux routes de New-York que ne l'indiquent les tableaux ci-dessus, mais toute conclusion tirée des conditions actuelles n'aurait évidemment qu'une application temporaire.

Ayant soumis les frais de transport de l'intérieur à Montréal, le premier sujet qui se présente ensuite à notre considération est celui de décider s'il vaudrait mieux poursuivre la navigation des navires des lacs jusqu'à Québec, ou amener les navires océaniques à Montréal. Notre défunt associé, M. Childe, a parfaitement examiné la question, et voici ce que nous trouvons dans ses notes à ce sujet :

“ Il a déjà été démontré que la route la plus courte et la moins dispendieuse entre Chicago et la mer est celle du St. Laurent, et il est admis par tous les hommes commerciaux que le commerce de transport inobstrué prendra toujours la route la plus courte et la moins chère. Comme question d'économie pratique, l'on doit aussi admettre, sans qu'il soit besoin d'argument, que les navires convenablement construits pour la navigation des lacs et du fleuve, à l'Ouest de Montréal, ne seraient ni sûrs ni profitables pour le golfe et la mer ; de même que, d'un autre côté, les navires océaniques plus profonds ne viendraient pas à la navigation des canaux et des parties basses du fleuve et des lacs. Il s'en suit donc qu'il faut établir un port de transbordement. La marche naturelle de la population et du commerce canadien a fait, depuis l'époque la plus reculée, de Québec et de Montréal des centres proéminents sous ces deux rapports, sur le fleuve.

“ Ces deux villes se partagent le commerce du fleuve, et peuvent parfaitement offrir toutes les facilités que peut exiger le commerce futur du fleuve. Les différences, particulières à chacune d'elles, ne semblent provenir que de causes naturelles, savoir : à Québec le port est profond et large ; le chenal qui conduit à l'océan a toujours été inobstrué, et il est suffisant pour les navires du plus grand tonnage. Les changements du niveau de marée (13 et 18 pieds respectivement, pour l'été et le printemps,) nuiraient au commerce général, mais sont

“ d'un grand secours pour le déchargement, la préparation et le chargement des bois de construction, qui sont principalement transportés en radeaux de la partie supérieure du pays à Québec. Pour ces raisons, l'immense commerce de bois brut et de construction de la province continuera sans doute à être fait à Québec.

“ Québec et Montréal doivent jouir d'une très forte augmentation de trafic général par l'accroissement de la population de leurs districts respectifs, et aussi par tous les travaux publics qui servent à expédier et à diminuer les frais de la réception, du transport et de la distribution des produits et des marchandises, soit à l'entrée, soit à la sortie, par la voie du St. Laurent.

“ Il est évident que la position de Montréal, située comme elle l'est à la tête de la “ navigation océanique,” et au pied des derniers rapides, possède des avantages qui lui sont particuliers. Elle est entourée d'une région de pays fertile et populeuse au confluent des routes de commerce du St. Laurent, de l'Ottawa et du Lac Champlain, et elle est le centre vers lequel les influences continues des chemins de fer et des voies de navigation naturelles et artificielles de l'Ouest et du Nord-Ouest concentreront de plus en plus le commerce des régions qui bordent les lacs. Ces régions possèdent aujourd'hui une population de huit millions d'habitans ; dans un siècle elle sera probablement de vingt millions.

“ Nous remarquons aussi, comme preuve de l'excellente position commerciale de Montréal, que durant les années qui ont précédé 1856, pendant lesquelles les lois des céréales de l'Angleterre (*Corn Laws*) et tous les droits différentiels qui favorisaient le commerce forain du Canada avaient été abrogées, et que le système d'entrepôt des Etats-Unis et le traité de réciprocité avec ce pays étaient établis, les ports des Etats-Unis devinrent virtuellement libres pour le commerce canadien, ce qui détournait de la route du St. Laurent treize-seizièmes de toutes les exportations de céréales canadiennes, et cinq-huitièmes de toutes les importations. Cependant les importations à Montréal augmentaient en même temps de cinquante pour cent ; mais onze-seizièmes de cette augmentation semblent avoir eu lieu durant la première année de la mise en vigueur du traité de réciprocité avec les Etats-Unis.

“ En 1855 les importations totales par le fleuve sont portées à \$11,494,028
 “ Importations de ports des Etats-Unis..... 20,825,432

“ Faisant un total d'importations de..... \$32,319,460
 “ dont Montréal a absorbé \$12,372,580, ou plus des trois-huitièmes du tout, et \$878,552 de plus que les importations totales par le fleuve durant cette même année.

“ Cela montre que le commerce de Montréal augmente considérablement, malgré la diversion du commerce du fleuve vers d'autres routes *viâ* Portland, Boston et New-York. (b)

“ Mais les véritables intérêts du Canada, et ceux des Etats des Lacs du Nord-Ouest, exigent que ce commerce et son accroissement futur soient restitués à la route la plus courte et la moins chère *viâ* le St. Laurent, non pas par des décrets restrictifs du gouvernement, mais par le moyen de canaux améliorés, de chenaux creusés, de nombreux phares et de pilotes capables et instruits.

“ D'autres considérations désignent Montréal comme le port de mer de l'Ouest, et comme l'endroit le plus convenable pour opérer le transbordement entre les navires océaniques et ceux des lacs de l'intérieur.

“ 1^o. Parce que les grands navires océaniques peuvent continuer leur voyage de Québec à Montréal, 180 milles, à moins de frais, par tonneau, que n'en exigerait l'emploi des navires intérieurs plus petits entre Montréal et Québec,— car lorsque le chenal sera creusé à vingt pieds, avec un agrandissement corres-

“ pendant du havre de Montréal, il n’y aura aucune raison de craindre un plus grand risque ou une plus longue détention.

“ Par exemple, un steamer de moyenne grandeur arrive à Québec avec un chargement complet de 1,200 tonneaux de marchandises, dont 250 pour Québec, et 950 pour Montréal et l’Ouest, avec une moyenne de 100 passagers. “ Après avoir déchargé le fret de Québec, ses frais réels pour venir à Montréal “ et retourner seront comme suit, à part les droits de lac, qui devraient être abolis lorsque le nouveau chenal sera terminé, sinon plus tôt :—

Pilotage pour monter et descendre	\$107.00
Quaiage à Montréal, 12 jours	100.00
Charbon consommé, moyenne 70 tonneaux (\$280).....	280.00
Sommes payées pour monter et descendre, et amarrage au quai 2 jours, pour lesquels le salaire et la nourriture des officiers et matelots seront de.....	140.00
Intérêt et assurance (2 jours) sur le coût du navire.....	128.00
Total des dépenses, de Québec à Montréal et retour.	\$755.00
Ajoutez les dépenses contingentes.....	75.00

Total..... \$830.00

“ Si nous comptons chaque passager comme égal, pour le taux et la mesure de capacité, à deux tonneaux, et que le navire porte à Montréal en cargaison 25 passagers et 1000 tonneaux, le mouvement total de la montée et de la descente équivaldra à 2200 tonneaux,—coût net par tonneau, 38 $\frac{1}{2}$ cents, ce qui fait 2 $\frac{1}{2}$ mills par tonneau par mille, ou 3 $\frac{7}{8}$ cents par baril de fleur entre Montréal et Québec. Pour effectuer ce même transport au moyen de deux steamers intérieurs de grandeur moyenne, chargés tous deux de 500 tonneaux, avec commodément pour les passagers, les frais seront comme suit :—

Pilotage en montant et descendant.....	\$112.00
Quaiage à Québec, 5 jours, $\frac{1}{2}$ cent.....	50.00
Charbon consommé, 40 tonneaux chaque, 80.....	320.00

Total..... \$482.00

“ Les principaux marchands considérablement engagés dans l’industrie des transports entre les lacs supérieurs et les ports de Montréal et de Québec, ne veulent pas envoyer leurs steamers à Québec à cause des détentions qu’ils éprouvent par le manque d’espace de quaiage suffisant, par les changements de la marée, et à cause des risques qu’ils courent de s’échouer près des quais à l’eau basse ; mais l’on peut remédier à tems à ces difficultés en construisant de nouveaux quais, en les prolongeant dans une eau plus profonde, et en construisant un dock de marée, pour lequel il se présente un admirable site à l’embouchure de la petite rivière qui coule au Nord-Ouest de la ville. Mais à part toutes les considérations de localité, l’accumulation des produits d’exportation à Montréal, comme terminus de 1500 milles de navigation intérieure, est une plus forte garantie contre la détention des navires en cet endroit, soit pour le chargement, soit pour le déchargement, qu’on ne pourra jamais en obtenir à Québec. Nous donnons donc à Montréal l’avantage d’un jour pour chaque voyage, et disons :

Montant ci-haut rapporté.....	\$482.00
Trois jours de marche et d’amarrage au quai, et autres détentions, pour lesquels le salaire et la nourriture des officiers et des matelots seront de.....	215.00
Intérêt et assurance, 3 jours sur le coût.....	192.00
Pour dépenses contingentes, \$50 chaque.....	100.00

Total par steamers de l’intérieur..... \$989.00

“ Lesquels, divisés par 2200, comme ci-dessus, donnent 45 cts. par tonneau, égal à 2 $\frac{1}{2}$ mills par tonneau par mille et 4 $\frac{1}{2}$ cts. par baril de fleur. Les calculs ci-dessus indiquent la comparaison entre les steamers océaniques de 1200 tonneaux et les navires des lacs de 500 tonneaux. L'on construit maintenant des steamers de 2,400 tonneaux pour cette route, par lesquels les frais de transport, comparés avec ceux des plus grands navires des lacs (800), donneront un résultat encore plus favorable à la montée des steamers océaniques jusqu'à Montréal. “ La même comparaison entre les navires à voile océaniques et ceux de l'intérieur montre une bien plus grande différence en faveur de l'envoi des navires à Montréal.”

Il est évident, comme le dit le Capt. Childe, qu'il doit y avoir un transbordement de cargaison entre les navires employés au commerce intérieur et ceux qui sont employés sur l'Océan; et nous partageons l'opinion qu'il exprime, que ce transbordement peut être opéré le plus avantageusement à Montréal.

Comme les estimations qui ont été données jusqu'ici des frais de transport de l'intérieur ont amené la comparaison jusqu'aux deux ports de mer de Montréal et de New-York, nous croyons utile de continuer cette comparaison à travers l'Atlantique et jusqu'aux Indes Occidentales et à l'Amérique du Sud.

Il est vrai qu'il n'existe aujourd'hui qu'un commerce général très limité entre le Canada et ces ports du Sud; mais il est évident que les grands approvisionnements de bois de construction de toutes sortes, tirés aujourd'hui des Etats-Unis, pour les Iles des Indes Occidentales et le continent Méridional, peuvent être fournis à même les immenses forêts du Bas-Canada par des envois directs, à des conditions plus favorables que des ports Nord-Est des Etats-Unis; et comme l'approvisionnement de ces articles à ces ports s'épuise rapidement, il ne peut s'écouler beaucoup de temps avant que l'on ait recours au St. Laurent pour obtenir cet article de commerce

Les exportations de bois des Etats-Unis aux Indes Occidentales, et au continent du Sud, en 1856, se sont élevées à quatre millions et demi de dollars, ce qui fait soixante pour cent de toutes les exportations de bois du pays.

Les tableaux suivants montrent que les frais de transport du St. Laurent à ces ports méridionaux n'excèdent pas \$1.50 par tonneau de plus que de Boston à New-York, ce qui, grâce à ce que le prix de revient de ces produits est moindre en Canada qu'aux Etats-Unis, permettrait au marchand canadien de commander éventuellement le marché.

Tableau de coût par tonneau par Navires à Voile.

1^o.—DE MONTRÉAL A—

	LA HAVANE.		LA JAMAÏQUE.		RIO JANEIRO.				
	Distance, Milles.	Coût.		Distance, Milles.	Coût.		Distance, Milles.	Coût.	
		\$	cts.		\$	cts.		\$	cts.
A un mill par mille, ajoutez frais de Chicago à Montréal, comme plus ht.	2910	2	91	3095	3	10	6800	6	80
	1278	2	78	1278	2	78	1278	2	78
Total.....	4188	\$5	69	4773	\$5	88	8078	\$9	58

2°.—DE NEW-YORK A—

	LA HAVANE.			LA JAMAÏQUE.			RIO JANEIRO.		
	Distance, Milles.	Coût.		Distance, Milles.	Coût.		Distance, Milles.	Coût.	
		\$	cts.		\$	cts.		\$	cts.
A un mill par mille, ajoutez frais de Chicago à N.-Y., comme plus haut.	1290	1	29	1405	1	50	5210	5	21
	1410	4	46	1410	4	46	1410	4	46
Total.....	2700	\$5	75	2905	\$5	96			

La comparaison de la distance et du coût jusqu'à Liverpool, sera comme suit (e):—

	Milles.	Coût.	
		Voile.	Vapeur.
10.—De Chicago à Montréal, comme plus haut..	1278	\$2.78	\$4.69
De Montréal à Liverpool, par les Détroits de Belle-Ile.....	2682	2.68	5.36
Ajoutez pour remorquage sur le St. Laurent.	0.30	
Total.....	3960	\$5.76	\$10.05
20.—De Chicago à New-York, comme plus haut.	1410	\$4.46	\$6.36
De New-York à Liverpool.....	2980	2.98	5.96
Total.....	4390	\$7.44	\$12.32
Différence en faveur de la route du St. Laurent.	430	1.78	2.27

Ces calculs montrent donc que les frais de transport de l'intérieur de l'Ouest aux ports Européens sont d'environ 25 pour cent moindres par le St. Laurent que par toute autre route. Cependant, le tarif des frais de l'Océan est aujourd'hui élevé de près du double de plus de Montréal qu'il ne l'est de New-York. Cette différence est due en grande partie à des causes accidentelles, et disparaîtra graduellement et rapidement à mesure que la province augmentera en richesse et en importance. Diverses considérations que nous allons maintenant exposer confirment cette opinion.

Le commerce du port de New-York a longtemps été bien secondé. Pendant longtemps, aucune restriction ne lui a été imposée pour en retarder le développement. Il a été ouvert à toutes les nations du monde comme port libre, et sa position relativement au commerce intérieur des vallées des lacs, que ses canaux ont contrôlé depuis 1830, secondée par un havre d'un accès facile, l'ont rendu familier aux navires de toutes les nations. Ses relations avec l'intérieur sont également bien développées et une longue expérience lui a permis d'offrir des facilités d'expédition incontestables et de réduire au minimum ses frais et charges de transport. Les navires qui viennent de la mer sont sûrs de trouver à son port une cargaison quelconque, de long cours ou de cabotage, pour d'autres ports. De même les bateaux à vapeur et les barges de canal venant des lacs et des rivières de l'intérieur, ainsi que de la côte, peuvent toujours compter sur un chargement de retour plus ou moins complet, de cette accumulation de marchandises débarquées

à New-York, pour pourvoir à la consommation des Etats de l'Ouest, de l'Etat de New-York, et d'une partie considérable de la Province du Canada. Au port de New-York, l'on comprend parfaitement toutes les facilités qu'il faut offrir au commerce, et qui résultent d'une longue expérience dans le commerce tant de l'intérieur que de l'Océan. Le port de Montréal, au contraire, a été, jusqu'à présent, dans une position très désavantageuse sous ces divers rapports. Il n'y a que neuf ans que les lois restrictives de la Grande-Bretagne, relativement à l'entrée de la marine étrangère dans le golfe St. Laurent, ont été abrogées. Avant cette époque aucun navire étranger ne pouvait entrer dans ce port. Le commerce se faisait entièrement dans des navires anglais, et était chargé de conditions qui le retardaient et le comprimaient, augmentaient le coût des matières étrangères, et, autant que des réglemens de commerce peuvent produire ces effets, supprimaient les capacités commerciales de la Province et décourageaient l'esprit d'entreprise mercantile. L'exclusion de tous les navires étrangers tenait cette grande partie de la marine marchande, y compris les navires des Etats-Unis, dans l'ignorance de la navigation du golfe.

L'absence complète de phares jusqu'à tout récemment donnait à la ligne de conduite tenue par l'empire une tendance à empêcher la connaissance de ses eaux, et donnait à la navigation un mauvais nom qu'il était de l'intérêt des quelques navires qui monopolisaient le commerce d'accroître davantage. En 1851 il n'y avait pas un seul phare sur la rive Nord, entre Québec et Belle-Ile, une distance de 800 milles; ajoutez à cela que les améliorations des canaux du St. Laurent n'ont été terminées que tout récemment, et que Montréal ne pouvait jouir d'un commerce intérieur de quelque importance avant qu'elles le fussent, non seulement dans leur opération régulière, mais aussi qu'elles fussent bien connues des expéditeurs des lacs, et l'on comprendra suffisamment les ressources et les commodités de port. Les communications entre Montréal et l'intérieur, au moyen de chemins de fer, sont à peine ouvertes depuis deux ans, tandis qu'elles le sont à New-York depuis dix ou quinze. Au-dessus de Montréal les canaux qui tournent les rapides sont établis, sur une échelle calculée pour le passage de navires à vapeur de 800 tonneaux de jaugeage. L'agrandissement du canal Welland aux mêmes dimensions, et la construction du canal Caughnawaga, feront de la navigation des lacs tout ce qu'on peut désirer. Au-dessous de Montréal le fleuve a été creusé, durant les quatre dernières années, de 11 pieds d'eau sur les barrages à 18 pieds d'eau. Dix phares sont maintenant établis entre Québec et l'embouchure du golfe, et d'autres sont en voie de construction, de telle sorte que la navigation dans ces parages est comparativement sûre aujourd'hui. Des remorqueurs à vapeur, établis par le gouvernement, sont stationnés à Québec, et font le service au-dessous de cette ville, offrant aux navires qui fréquentent les eaux du golfe des facilités égales à celles de tout autre port.

Ces améliorations se font sensiblement sentir aux ports de Montréal et de Québec. Le nombre de navires étrangers qui ont remonté le St. Laurent en 1857 a été de 117. Une ligne semi-mensuelle de steamers (de 1,500 tonneaux) entre Montréal et Liverpool est maintenant parfaitement organisée (*), et tend à faire promptement connaître et apprécier les avantages particuliers de la place, en ce qui concerne le commerce des lacs.

Les facilités nécessaires pour utiliser le fleuve St. Laurent sont ainsi rapidement fournies par l'entreprise canadienne, mais il faudra du temps pour les faire connaître, y attirer les capitaux, réunir tout ce qui peut aider au développement du commerce, et établir ces lignes de transport à l'intérieur qui sont si essentielles au mouvement certain, rapide et économique des marchandises, et pour empêcher la détention inutile des produits au port d'expédition.

* Une ligne hebdomadaire de steamers de 2,400 tonn. doit commencer à marcher en août prochain.

A mesure que toutes ces facilités s'établiront, et que les difficultés actuelles, sous ce rapport et sous d'autres, disparaîtront, il est évident que le port de Montréal atteindra une position égale à celle de New-York sous le rapport de l'économie, et pourra de plus en plus commander cette portion du commerce intérieur pour lequel il est si favorablement situé.

Pour plus ample démonstration de ces remarques, nous entrerons ici dans quelques détails.

Durant les six dernières années, le gouvernement s'est occupé de l'établissement d'un système complet de phares sur le golfe St. Laurent, dont il a déjà été question. Ces phares, ainsi qu'un relèvement plus parfait des chenaux et une connaissance de la route plus approfondie de la part des "pilotes du golfe" et des navigateurs, ont, même aujourd'hui, fait disparaître presque complètement les appréhensions qui existaient auparavant sur les dangers de la route.

La côte septentrionale de Terre-Neuve, les Détroits de Belle-Ile, et la route qui longe la côte du Labrador, par le golfe St. Laurent, sont certainement moins sujets aux brouillards épais qui ont si souvent lieu sur les rives sur 1000 milles de passage suivi par les navires en destination du Nord de l'Europe, que ne l'est la côte Nord Est des Etats-Unis, ainsi que les ports entre New-York et le Cap Race. Les steamers qui voyagent entre Montréal et Liverpool prennent toujours la route en question, par les Détroits de Belle-Ile, et pour preuve qu'elle est généralement exempte des brouillards qui ont lieu dans le Sud durant certains mois de l'année, et aussi de la moindre longueur de la route, ils font des voyages plus courts que les steamers des lignes Cunard et Collins entre Boston ou New-York et Liverpool. (g)

Les soussignés se sont soigneusement informés des patrons de navires qui sont depuis longtemps engagés dans la navigation du bas du fleuve, dont quelques-uns connaissent parfaitement celle des Détroits de Belle-Ile, et tous nous ont formellement assuré que le passage par cette route jusqu'à la mer était parfaitement sûr et convenable de tous points, bien que jusqu'ici cette route n'ait pas été beaucoup suivie, excepté par les steamers sus-dits (h)

Nous voulons parler plus particulièrement des Détroits de Belle-Ile à propos de la moindre longueur de la route comparée à celle du Cap Race, qui est mieux connue, et que les navires à voiles prennent plus généralement.

Le fleuve St. Laurent, entre Québec et Montréal, a été bien éclairé et bien garni de bouées, sous la direction du Bureau de la Trinité et des Commissaires du Havre de Montréal. Un examen particulier de l'efficacité de leur système de phares a été fait par les soussignés en Novembre dernier, dans des circonstances qui leur ont permis de se former une idée exacte de leur valeur; et par conséquent ils peuvent dire, d'après leur propre observation, que cette partie du fleuve, telle qu'elle est aujourd'hui éclairée et améliorée, ne présente aucune difficulté à la navigation.

La partie la plus septentrionale de la route du St. Laurent peut porter à croire qu'elle est fermée par la glace plus tard que celle de New-York, mais tel n'est pas le cas. L'immense volume d'eau qui descend le St. Laurent, et ce qu'il tire des lacs supérieurs, dont les eaux n'atteignent jamais une température aussi basse que celles des cours d'eau des mêmes régions, semblent plus que compenser pour la latitude septentrionale de cette route.

Les tableaux des appendices indiqueront les dates des premiers arrivages de navires à voiles au port de Québec (ce qui indique que le fleuve est libre de glace,) et les dates de l'ouverture du port à Buffalo, et de la navigation sur le canal Erié et les canaux canadiens. (i)

Le premier a été fourni par le Bureau de la Trinité de Québec, et les autres ont été pris des rapports des Commissaires des Canaux de l'Etat de New-York, des rapports du bureau des travaux publics canadien, et d'autres rapports officiels.

(h) Voir Appendice, lettre H.

(i) Voir Appendice, note I.

Il faut remarquer que pour le commerce descendant des lacs, le premier et le dernier voyage de la saison de navigation sur le canal entre Buffalo et Albany prenant environ dix jours, et entre Oswégo et Albany, environ cinq jours; tandis que le voyage entre le lac Erié et Québec, par bateau à vapeur, prendrait cinq jours, et du lac Ontario trois jours.

La moyenne des dix dernières années, d'après ces tableaux, est comme suit :

	Ouvert.	Fermé.
Détroit de Mackinaw.....	14 Avril	6 Décembre
Port d'Hamilton.....	1 do	28 do
do Buffalo.....	14 do	14 do
do Oswégo.....	20 Mars
do Montréal.....	20 Avril	11 Décembre
do Québec.....	29 do	24 Novembre
do Bic.....	16 Mars	19 Décembre
Canal Erié.....	28 Avril	7 do
do Welland.....	8 do	12 do
do Cornwall.....	25 do	8 do
do Lachine.....	28 do	8 do
Fleuve St. Laurent, entre le lac Ontario, Montréal et Lachine.....	26 do	7 do
do entre Montréal et Québec.....	24 do	10 do

En tenant compte de la différence de tems entre les voyages du lac Huron à Albany ou à Québec, et les dates de l'ouverture de la navigation sur les deux routes, il appert que la navigation est ouverte à peu près cinq jours plus tôt, et se ferme un jour plus tard, sur la route du St. Laurent qu'elle ne l'est sur le canal Erié.

L'immense transport d'émigrants, qui se trouve aujourd'hui concentré presque exclusivement à New-York, pourrait, croyons-nous, en faisant des efforts convenables, être partagé par le port de Montréal, et la certitude d'avoir toujours un chargement de retour en fleur ou en grain contribuera beaucoup à y attirer ce commerce. L'Emigrant peut être amené d'Europe à Montréal au même prix qu'à New-York, et avec un égal profit; et il peut être envoyé de Montréal dans les Etats de l'Ouest à moins de frais pour lui-même qu'en partant de New-York.

Si, avec ces conditions, Montréal ne peut aujourd'hui attirer une part de cette industrie, c'est qu'il doit exister des préjugés et des objections qui nous sont inconnus, et que le tems diminuera ou fera disparaître.

La question de l'emplacement du havre projeté à Montréal a été très soigneusement examinée et étudiée par le Capt. Childe, et dans les remarques qui suivent sur cette partie de la question, ses vues seront généralement citées.

Les considérations précédentes nous conduisent à conclure que les Commissaires du Havre ont raison de croire que le port de Montréal a besoin d'être bientôt agrandi. Tel qu'il est aujourd'hui, c'est au plus un port d'été, propre au commerce intérieur, de cabotage et du fleuve, et qui n'offre que des commodités très inférieures même au nombre restreint des navires océaniques de grandes dimensions qui le visitent maintenant. (j)

“ Lorsque le chenal au-dessous de Montréal sera creusé à vingt pieds de profondeur (ce qui sera fait vers 1860), l'augmentation du nombre de grands navires de cette classe, de même que les plus petits, venant de l'Océan, et la flote des lacs qui sera attirée vers ce port par les améliorations de la route au-dessus de Montréal, démontreront de plus en plus que la capacité actuelle du havre est tout à fait insuffisante pour répondre aux besoins croissants du commerce, “ qui sera attiré vers ce point d'année en année.” Les objections qui existent contre le havre actuel sont qu'il est d'une étendue trop limitée pour recevoir le

commerce actuel, et qu'à moins qu'il soit agrandi et amélioré, ce défaut retardera considérablement le développement du trafic sur la route du St. Laurent; qu'il ne possède pas une étendue suffisante d'eau profonde pour recevoir le nombre de grands navires qui viennent aujourd'hui à ce port, et que la profondeur requise ne peut être donnée sans mettre les quais actuels en danger, et rendre nécessaire d'en construire de nouveaux; qu'il est soumis aux fluctuations des eaux du St. Laurent, et exposé, à certaines saisons de l'année, à l'action des glaces mouvantes, de telle sorte qu'il faut que les navires quittent le port dans l'automne, et cherchent un refuge dans quelque baie couverte au-dessous de Montréal.

Les différents plans qui nous ont été soumis pour l'amélioration du havre sont comme suit:— (k)

1^o. Un havre intérieur au Nord de la Baie d'Hochelaga.

2^o. Un havre intérieur à la Place Viger.

3^o. Enfermer le havre actuel au moyen d'un brise-lame, et creuser le havre au moyen du cure-môle.

4^o. Former un havre élevé à la Pointe St. Charles.

Des évaluations du coût comparatif de ces différents plans ont été faites par M. Forsyth, l'ingénieur des Commissaires du Havre, qui ont été revues par le Capt. Childe.

A cause des grandes difficultés que présente l'exécution des travaux requis pour chacun de ces plans, de leur grandeur et de leur nature inusitée, toute évaluation de leur coût doit, jusqu'à un certain point, être incertaine. Il est probable que le coût des travaux de l'un de ces plans serait plus élevé que les estimations, mais elles sont suffisamment exactes pour permettre de faire une comparaison de leurs mérites respectifs.

Le site proposé pour le havre à la Baie d'Hochelaga est éloigné de trois milles de la Bourse, et à environ un quart de mille de la rivière, au Nord, dans un renfoncement de terrain qui forme la suite de la vallée de la rue Craig.

Le niveau de la surface de l'eau dans le havre proposé, serait de 37 pieds au-dessus du niveau de l'eau dans la rivière, et la communication entre le bassin et la rivière serait pratiquée au moyen de deux écluses, situées à l'extrémité Nord du bassin, et se reliant à la rivière le long de la vallée du petit ruisseau qui se décharge dans la Baie d'Hochelaga. Le bassin serait creusé de manière à donner une profondeur de 20 pieds d'eau sur une étendue de 82 acres, et il serait entouré de quais en maçonnerie de pierre, reposant sur des caissons en bois remplis de pierre. Des bassins de carénage et de radoubage seraient construits sur le côté Sud, qui déchargeraient le surplus d'eau dans la rivière par un biez.

L'eau nécessaire au fonctionnement des écluses serait tirée, au moyen d'un biez, de la tête des Rapides Lachine, une distance de onze milles et demi, avec une pente de neuf pieds et demi, et au coût estimé à £504,330,—ou bien elle serait prise de la rivière au moyen de pompes fixes mues par la vapeur, dont le coût est évalué par M. Childe à £34,560, et une somme additionnelle de £17000 par année pour le fonctionnement et l'entretien des machines. M. Childe a exprimé une opinion positivement adverse à cet emplacement du havre, et les soussignés partagent cette opinion, pour la raison qu'il dérangerait toutes les affaires commerciales de la ville d'où elles sont maintenant établies, et qu'il forcerait d'abandonner les magasins et les quais maintenant construits, ou séparerait les affaires intérieures et les affaires étrangères, au grand inconvénient du commerce. Il faudrait aussi taxer le commerce du port de manière à naturaliser les avantages que l'on pourrait espérer de cet emplacement du havre.

Nous ne pouvons dédaigner, cependant, l'admirable position de la Baie d'Hochelaga elle-même, pour la transaction des grandes affaires dans les bois de construction du port de Montréal.

Les immenses produits de bois de l'Ottawa et de ses tributaires, qu'il faut apporter par eau et par chemin de fer au St. Laurent, peuvent rencontrer les navires océaniques à cet endroit, et y être chargés avec une facilité que n'offre aucun autre point du havre.

A Albany et Troy, où les bateaux des canaux rencontrent les navires côtiers, il faut plusieurs milles de quaiage pour les transactions du commerce de bois, qui, à ces deux endroits, est une forte source de revenu pour les deux villes.

La Baie d'Hochelaga sera bientôt occupée de la même manière, et soulagera le havre commercial, en quelque lieu qu'il soit établi, d'une espèce d'affaires que l'expérience d'autres places a montré ne pouvoir être faites au même endroit sans nuire à l'autre commerce.

Les remarques de M. Childe, sur le projet de la Place Viger, sont comme suit :

“ Le prolongement du canal Lachine depuis le niveau supérieur de l'écluse St. Paul, à travers la ville, jusqu'à la Place Viger, et la construction en cet endroit, ou quelque part ailleurs sur la vallée de la rue Craig, d'un havre-bassin pour les navires océaniques, et d'un canal à navires de là à la Baie d'Hochelaga, aurait été un bon emplacement pour le havre et une terminaison convenable du canal si on eût fait ces travaux plus tôt, avant que la population de la ville se fût agglomérée et eût amélioré la dite vallée au point où elle l'est aujourd'hui, et qui rendent cet établissement du havre et cette jonction du canal avec lui, ce nous semble, tout à fait impraticables, à cause de la grande destruction de propriétés et des autres dommages qui s'en suivraient.”

Ce projet amènerait l'eau à 15 pieds de profondeur au Marché au Foin, à 20½ pieds à la rue St. George, et à 15½ pieds à la rue St. Dominique et à la rue St. Denis ; cette grande profondeur étant la seule favorable pour établir un canal à navires jusqu'à la Baie d'Hochelaga, tandis que le niveau supérieur de l'écluse St. Gabriel étant de 9½ pieds plus bas, il serait trop bas pour pouvoir donner 20 pieds de profondeur aux écluses et au canal.

“ La difficulté (à part la destruction et les dommages des propriétés améliorées de la ville) consiste donc en ce que le terrain situé au Sud de la Place Viger est de beaucoup trop bas pour le prolongement du canal au niveau requis, comparé au terrain élevé à cette Place et au Nord, où il faudrait donner une grande hauteur d'eau pour les grands navires.”

Les soussignés partagent entièrement les opinions exprimées par M. Childe, que cela est impraticable aujourd'hui à cause de la grande destruction de propriétés privées, et des dépenses que cela occasionnerait, et aussi parce que ce plan est susceptible des mêmes objections, quoique pas tout à fait autant que celui de la Baie d'Hochelaga.

L'examen du plan pour enfermer le havre actuel au moyen d'un brise-lame, et pour creuser le havre lui-même, a aussi été fait par le Capt. Childe. Ses opinions à ce sujet sont comme suit :—

“ Vient ensuite le plan suggéré d'enfermer le havre actuel au moyen d'une barrière permanente contre la glace, devant s'étendre vers l'Est depuis la Pointe du Moulin-à-Vent à environ 1350 pieds, et à 4000 pieds dans la direction du quai de la rue Monarque, vis-à-vis l'extrémité inférieure de l'île Ste. Hélène, et se terminer à environ 650 pieds au Sud-Est de l'extrémité Est de la jetée Victoria. Ce plan a été soumis à notre considération dans l'espoir qu'il répondrait aux besoins du commerce pendant de longues années encore, qu'il serait d'une construction bien moins coûteuse que celle d'un havre-bassin, et qu'il retiendrait tout le trafic sur le niveau naturel de la rivière. Mais en l'examinant nous voyons que ce plan enclaverait une étendue d'environ 110 acres, outre les quais actuels et l'eau la plus profonde, et qu'il faudrait lui donner une profondeur de 20 pieds en creusant une moyenne de 10 pieds, donnant 1,777,000 verges cubiques de terre, de sable et de cailloux, dont nous évaluons l'excavation à

“ 2s. par verge, ou le coût total à £177,700. Ensuite un brise-lame convenable, “ exposé comme le serait celui-ci à l'action de l'eau et de la glace, ne coûterait, “ d'après nos évaluations, pas moins de £20 par pied linéaire, et—

Pour enfermer toute cette étendue, 5350 pieds..... £321,000

Creusage comme ci-dessus..... 177,700

Ce qui ferait un total de..... £498,700

“ Si ce plan devait répondre aux besoins futurs du commerce, il y aurait quel- “ que raison de l'adopter ; mais un par-il havre ne répondrait pas, à notre avis, “ aux principaux besoins exposés plus haut, savoir : un emmagasinage sûr et “ convenable en toute saison, un accès facile par voitures et chars de chemin de “ fer, et la facilité de séparer le commerce de transit du commerce de distribu- “ tion. Nous pensons que les risquent que courrait la propriété emmagasinée sur “ ou près de cette barrière en hiver, seraient plus grands que sur aucun autre “ des points proposés ; que tout l'ouvrage, sans jetées ni magasins, sera bien avant “ dans le fleuve et inaccessible pour les voitures ou les chars, excepté par le pont “ inférieur du canal Lachine, ou en petits bateaux à vapeur ; que le commerce “ domestique du fleuve et des côtes, étant en relations directes avec la population “ générale de la ville, exigera constamment tout le havre du fleuve en face et en “ bas de la ville, mais n'aura pas besoin de l'eau profonde ni de la grande bar- “ rière opposée à la glace, non plus que des magasins dont aura besoin le com- “ merce de transit, de l'intérieur et forain. Si tout le commerce indigène et forain “ était limité pendant quelques années au havre actuel, au moyen du creusage “ et des travaux dispendieux dont il vient d'être parlé, le temps viendra certai- “ nement où il faudra avoir encore plus d'espace ; et en tout temps le commerce “ étranger peut être transporté à un endroit rapproché du havre actuel et de la ville “ plus favorablement que ne le pourrait être le commerce domestique, du fleuve “ et de cabotage. Ce dernier n'a pas besoin à présent, et il n'en aura probable- “ ment pas besoin d'ici à cinquante ans, de plus grands accommodements que “ n'en offrent aujourd'hui la rivière et son bras occidental ; mais c'est pour dimi- “ nuer les frais du commerce étranger et de transit, et pour le développer et le “ protéger, qu'il faut une plus grande profondeur d'eau et un havre plus étendu “ et mieux adapté aux besoins de ce commerce. Nous conseillons donc de cons- “ truire ce havre là où il pourra toujours être à la disposition du commerce de “ transit et étranger, en laissant le commerce domestique là où la commodité pu- “ blique l'a établi, et où il ne faudra que bien peu de dépenses de temps à autre “ pour l'agrandir. Par ce moyen, le coût définitif des accommodements de havre “ pour toute espèce de commerce sera considérablement réduit, et durant les trois “ ou quatre prochaines années, durant lesquelles les travaux de construction d'un “ havre-bassin permanent et adjacent se poursuivront, l'on n'éprouvera aucune “ interruption ou restriction dans l'usage du havre actuel.”

En nous prononçant contre le troisième projet, nous nous tournons avec plus de confiance vers le quatrième, qui est de construire le havre à la Pointe St. Charles.

Le projet d'un havre à la Pointe St. Charles entraîne la construction d'une levée depuis la culée septentrionale du Pont Victoria presque perpendiculairement à la Pointe, et presque parallèlement au cours de la rivière sur une longueur de 4000 pieds, jusqu'à un endroit au Sud-Est de la Pointe du Moulin-à-Vent, et ensuite à angles droits sur 1400 pieds jusqu'à la rive, près de l'ancienne écluse de sortie du canal Lachine, enclavant ainsi une étendue d'environ 130 acres.

La surface de l'eau dans ce bassin serait élevée d'environ 20 pieds au-dessus du niveau de l'eau basse moyenne dans le St. Laurent, et y serait reliée à l'extrémité Est du bassin au moyen d'une écluse, avec une chambre de 400 pieds de long et de 75 pieds de largeur dans le vide, pourvue d'une paire de portes intermédiaires, placées à 150 pieds au-dessous des portes supérieures, afin de faire passer les navires de plus petites dimensions avec une plus grande économie d'eau.

L'on propose aussi de relier le bassin avec le canal Lachine au moyen d'une écluse de cinq pieds de hauteur, dont la chambre aurait 400 pieds de long et 75 de largeur, et de faire des bassins de carénage et de radoubage.

L'espace enclavé par la levée est composé principalement de battures, et n'aura besoin que de bien peu d'excavation pour donner au bassin la profondeur requise. Le long de la levée du chemin de fer Grand Tronc (qui forme l'enceinte de l'extrémité Occidentale) et du côté Nord du bassin, il faudrait faire une excavation dans le roc d'un à quatre pieds pour obtenir la profondeur de vingt pieds dans cette partie du bassin. Ce roc serait employé à la protection extérieure de la levée d'enceinte.

Tout le bassin serait entouré d'un mur de terre, pour empêcher la perte de l'eau, et la levée extérieure serait protégée contre les courants et la glace par un fort mur en talus. L'extrémité Occidentale du bassin serait efficacement protégée contre le fleuve par la levée du chemin de fer et la culée du pont, tandis que sur le côté de la rivière la direction du courant étant presque parallèle à la levée d'enceinte, elle ne serait pas exposée, dans les circonstances ordinaires, à beaucoup de danger lorsque la glace descend le fleuve. M. Childe a examiné la question de l'approvisionnement d'eau de ce bassin en cet endroit, et voici ce que nous trouvons dans ses notes à ce sujet :—

“ L'on suggère trois moyens de pourvoir à l'approvisionnement d'eau pour les besoins de ce bassin.

“ *Premièrement.*—En la tirant du canal Lachine, en portant toutes les parties de ce canal à leur plus grande largeur, ce qui fournirait assez d'eau pour alimenter le bassin, et ce qui produirait probablement un courant moins fort, pour retarder la navigation, que celui qui existe aujourd'hui dans les passes rocheuses en aval.

“ *Secondement.*—En la tirant du biez de l'aqueduc, qui donnera un approvisionnement suffisant tant que les pompes seront mues par l'eau, le fond des roues étant à quatre pieds au-dessus de la surface de l'eau dans les bassins projetés ; et la distance étant de $1\frac{3}{4}$ mille, donne une pente suffisante à l'eau pour empêcher le refrain contre les roues.

“ Mais ni l'une ni l'autre de ces sources ne sera constamment stable et certaine comme on le désire. Elles sont tout au plus subordonnées toutes deux à d'autres usages qui devront être servis les premiers ; tandis que le fonctionnement régulier des bassins du Havre est de la plus grande importance et ne devrait être soumis à aucun contrôle étranger, ou exposé à des accidents qui pourraient parfois arrêter l'approvisionnement. Une source indépendante serait donc de beaucoup préférable, et elle se trouve heureusement à proximité. Ce troisième moyen d'alimentation consisterait à tirer l'eau de la tête du dernier rapide de Lachine, au-dessus du moulin de Knox, au moyen d'un canal ouvert de $5\frac{1}{2}$ milles de long, avec une largeur moyenne de 20 pieds, et une profondeur de 7 pieds, et une pente de $13\frac{1}{4}$ pieds, qui amènerait à la Pointe St. Charles trois fois autant d'eau qu'il en faudrait pour les bassins, à un coût évalué à £80,125, y compris l'achat du terrain pour un canal trois fois plus large, et de 10 pieds de profondeur, qui pourrait apporter une énorme masse d'eau propre aux besoins manufacturiers, en sus de ce qui serait nécessaire pour le havre.

“ De fait, il existe une alliance légitime entre la fabrication de la fleur et le très grand trafic de blé et de fleur que le nouveau bassin est destiné à desservir ; et lorsqu'on le rapproche des bas prix du fret des navires de 700 à 900 tonneaux, à l'Ouest de Montréal, et des navires océaniques de 1,000 à 2,500 tonneaux, à l'Est du même port, et avec les chemins de fer qui rayonnent depuis le bassin, par le Pont Victoria, sur toutes les parties des États de l'Est, il est clair que le pouvoir d'eau, que l'on peut si aisément amener des rapides au bassin et dans les environs, servira à faire de Montréal un des marchés les plus considérables pour les grains et les farines de l'Amérique du Nord ; et en second lieu, pour les fins générales de la fabrication industrielle, les Commissaires du Havre, les hommes d'Etat et les capitalistes ne pourraient conférer un plus grand bienfait à

“ la Province du Canada et à la population industrielle de Montréal qu'en développant ce pouvoir d'eau, et en l'affermant à des particuliers entreprenants qui créeraient par là une diversité de travail et donneraient de l'ouvrage à des milliers d'individus qui autrement resteraient oisifs.

“ L'eau nécessaire pour le bassin et les besoins des moulins et des autres manufactures peut toute être amenée dans le même canal, en lui faisant traverser la Rivière St. Pierre et le biez de l'aqueduc à un seul et même point, et sous le chemin de fer Grand Tronc, au moyen d'un syphon très bas.

“ Montréal jouira alors de l'avantage, que ne possède aucun autre port de mer que nous connaissions, de décharger le grain des navires des lacs dans les moulins, d'un côté, et de rouler les barils de fleur de l'autre côté dans les navires océaniques pour l'exportation, ou dans les chars pour la consommation dans la Nouvelle-Angleterre. Le surplus d'eau paiera l'intérêt de trois fois ce que le canal aura coûté.

“ Pour toutes ces considérations, et en vue de l'importance du commerce de l'Ouest que l'on peut raisonnablement espérer voir prendre la route du St. Laurent, nous sommes unanimement d'opinion qu'un Havre-Bassin, de 110 à 130 acres, est la meilleure forme à adopter pour une augmentation permanente de la capacité du port, et que la Pointe St. Charles est de beaucoup le site le plus convenable pour cet agrandissement.

“ Le coût de construction, y compris les £80,125 pour un approvisionnement d'eau indépendant tel qu'expliqué plus haut, est évalué par l'ingénieur, M. Forsyth, à £510,000.

“ Il n'est pas nécessaire que tout l'ouvrage soit fait à la fois et terminé avant qu'aucune partie en puisse servir. Les levées d'enceinte recouvertes en pierre sur le dessus et les côtés de la rivière, les murs de terre, l'écluse, et deux ou trois jetées, serait tout ce qu'il faudrait faire d'abord. Ensuite, à mesure que le commerce du port augmenterait, les travaux d'excavation, la façade intérieure en caissons et en maçonnerie, et les autres jetées pourraient être poursuivis de temps à autre, sans nuire à l'usage de toutes les parties antérieurement terminées.

“ Il est inutile pour nous d'entrer ici dans les détails de la construction. Nous nous contenterons de conseiller d'enfermer la plus grande étendue possible, protégée contre l'action des glaces mouvantes par les travaux du chemin de fer; que l'on adopte une écluse de 400 pieds par 75 hors de l'eau, avec une paire de portes à 150 pieds des portes supérieures; aussi que l'on fasse une charpente solide pour les murs intérieurs, depuis le fond du bassin jusqu'à trois pieds de la surface de l'eau, et surmontée par huit ou neuf pieds de bon ouvrage en pierre de taille.”

Les soussignés partagent l'opinion de M. Childe, que cet endroit et ce plan pour l'agrandissement du Have sont incontestablement les meilleurs d'aucuns de ceux qui nous ont été soumis, et qu'ils offriront, sans aucun doute, le meilleur accommodement pour le commerce actuel et en perspective qu'aucun autre endroit et aucun autre plan.

Le Capt. Childe se prononce en faveur de l'approvisionnement d'eau pour les bassins par un canal indépendant, au moyen duquel l'on obtiendrait un surplus d'eau considérable, qui pourrait être adapté aux besoins manufacturiers.

Il nous a été représenté par quelques uns des commerçants de Montréal les mieux informés, qu'il y a aujourd'hui une demande croissante de pouvoirs d'eau, et que ceux que produirait la construction de ce canal indépendant seraient vendus à des conditions qui rembourseraient les frais de construction.

Les grands avantages qui découleraient pour cette route du développement des précieux pouvoirs d'eau qui existent à Montréal, ont déjà été mentionnés dans la première partie de ce rapport, et leur valeur pour la ville elle-même a été discutée dans les précédentes remarques du capt. Childe. Les soussignés partagent aussi ces opinions.

Le plan du bassin est complet sans le canal hydraulique indépendant, puisqu'il peut être approvisionné d'eau soit du canal Lachine, soit du biez de décharge de l'aqueduc, soit en la pompant de la rivière, à moins de frais que par le canal indépendant; mais comme on peut faire de ce dernier une source de revenu par lui-même, et, comme il a déjà été dit, un accessoire précieux à la route, il sera peut-être plus avantageux de le construire le plus tôt possible, bien que le coût ne doive pas en être chargé au compte du projet du Havre-Bassin.

REMARQUES GÉNÉRALES.

L'on remarquera que l'élargissement des écluses du canal Welland, de façon à pouvoir recevoir la plus grande classe de navires qui naviguent sur les lacs d'en haut (800 tonneaux) a été prononcé comme indispensable au succès de l'ensemble de nos travaux canadiens, et qu'aussitôt que cet élargissement sera fait, les ports d'Oswégo et de Montréal seront les deux seuls qui seront en mesure de se disputer le commerce de l'Ouest.

Cette partie du commerce de l'Ouest et du Haut-Canada qui a besoin des marchés étrangers, pourra être alors transportée, quant aux voyages de sortie, à meilleur marché par la route du St. Laurent que par la voie de New-York.

On a déjà discuté l'importance des cargaisons pour le retour, et il faudra examiner attentivement leur influence sur les frais de transport par cette route avant de pouvoir en préciser tous les avantages.

Les exportations étrangères de produits agricoles apportés au bord de la mer par la voie des travaux publics de l'Etat de New-York, ne forment qu'un tiers du chiffre total, tandis que la consommation intérieure y figure pour deux tiers. En règle générale, l'on peut dire que les importations prendront la même voie que les exportations; et, par conséquent, que malgré les avantages qu'offrira à un tiers du commerce la route du St. Laurent, si les deux autres tiers ont laissés à la route de New-York, celui-là sera d'un grand secours pour obtenir pour cette route même le commerce étranger, en lui donnant les cargaisons de retour, qui contribuent à un si haut degré à diminuer les frais de transport.

La construction du canal projeté de Caughnawaga pour relier le St. Laurent, vis-à-vis Lachine, au lac Champlain, permettra aux grands navires des lacs de se rendre jusqu'à Whitehall (à 210 milles de New-York, et 137 milles plus près du bord de la mer que par la route d'Oswégo), en payant 20 cents de moins par tonneau, même en admettant que l'élargissement du canal Champlain ne serait pas effectué de façon à pouvoir permettre à ces navires de se rendre à New-York.

L'économie de temps et des frais de transport qu'offrirait la route du lac Champlain ne manquerait pas de lui attirer une large part du commerce qui se fait entre les Etats de l'Ouest et la Nouvelle-Angleterre, de même qu'une partie du commerce de New-York.

Tout ce commerce passerait par les canaux du St. Laurent, et deviendrait une abondante source de revenus pour ces travaux, qui, jusqu'à présent, n'ont jamais rapporté au-delà de leurs frais d'entretien.

Cette route de commerce une fois établie aurait pour effet d'amener à un minimum les frais de transport pour aller et revenir de Montréal, en donnant aux navires des cargaisons pour le retour, dont la valeur et l'importance ont été si longuement discutées.

Beaucoup ne comprennent peut-être pas que les navires qui entreraient dans le canal Caughnawaga, passeraient par la tête du canal Lachine, à sept milles de Montréal, et une fois arrivés à Burlington ou à Whitehall, se trouveraient plus près d'aucune des villes de la Nouvelle-Angleterre que s'ils étaient à Albany.

Le canal Lachine présente un avantage admirable pour la construction de magasins propres à recevoir le grain, la fleur, et autres produits de l'Ouest; car ces produits peuvent être expédiés par eau durant l'été, par le St. Laurent, dans tous

les ports étrangers, ainsi qu'au port le plus rapproché de la Nouvelle-Angleterre et même jusqu'à New-York; et pendant la fermeture de la navigation, par chemin de fer dans tous les ports Canadiens et Américains situés sur la côte Nord-Est de l'Atlantique, et cela en moins de temps et à meilleur marché que de tout autre endroit accessible aux navires des lacs.

Là, ces produits de l'Ouest peuvent être envoyés à Montréal, et une fois le navire arrivé à Lachine, leur destination dernière, que ce soit à des ports étrangers ou domestiques, pourra être déterminée d'après le taux que ces articles commanderont sur les différents marchés.

On devrait sans plus de retard procéder à l'élargissement des écluses du canal Welland, à la construction du canal Caughnawaga et de bassins à Montréal, de même qu'à l'achèvement des améliorations dans le fleuve, car tous ces travaux sont nécessaires à l'entier développement des avantages de la route du St. Laurent. On fait dans le moment l'exploration de routes pour un canal de la Baie Georgienne au lac Ontario, et à la rivière Ottawa, qui, nous dit-on, devront sauver au commerce des lacs Michigan et Supérieur une distance d'environ quatre cents milles. Le commerce du lac Erié et de la partie Sud du lac Huron ne souffrira pas de ce rapprochement des distances. Le grand nombre d'écluses, le coût élevé, et quelques difficultés sérieuses qui s'opposent à la construction de l'un ou de l'autre de ces canaux, tout concourt à rendre la possibilité du détournement par une autre route du commerce anticipé pour le canal Welland trop éloignée pour justifier tout retard apporté à l'exécution de ces travaux.

Bien qu'important, l'agrandissement des écluses des canaux du St. Laurent peut être retardé sans aucun inconvénient sérieux. L'intérêt public ne s'étend pas seulement aux routes de navigation du St. Laurent, car la province à un immense intérêt pécuniaire dans les chemins de fer du Canada.

Il est impossible d'assurer aux chemins de fer le commerce qui se fait entre l'Ouest ou l'Est du Haut-Canada et le bord de la mer, contre les routes de navigation à bon marché qui passent par New-York; mais il est de l'intérêt du Grand Tronc qu'une portion considérable de ce commerce passe par le St. Laurent.

Il a été démontré qu'une fois que cette route de navigation par le St. Laurent aura été améliorée, elle sera moins coûteuse qu'aucune autre route aboutissant au bord de la mer; et lorsqu'elle aura attiré à elle la part de commerce à laquelle elle a des droits si légitimes, l'immense quantité de voyageurs et de marchandises légères qu'elle devra nécessairement entraîner à sa suite, donnera une grande impulsion aux affaires du chemin de fer qui lui est parallèle et contribuera puissamment à augmenter ses revenus.

Les remarques que l'on a déjà eu l'occasion de faire, dans une partie antérieure de ce rapport, sur ce partage d'affaires entre les lignes de navigation et les chemins de fer, feront voir plus clairement combien sont étroitement liés les intérêts de ces deux moyens de transport. Dans les conditions actuelles du commerce de ce pays, l'une, en règle générale, ne saurait prospérer sans le concours de l'autre, et bien qu'elles se fassent concurrence pour certaines industries, cependant la condition florissante de l'une (et principalement de la ligne de navigation) améliore celle de l'autre.

Le chemin de fer Grand Tronc est maintenant ouvert jusqu'à Portland, et le sera bientôt jusqu'aux Trois Pistoles, sur le St. Laurent, où la navigation s'ouvre plus à bonne heure le printemps et se ferme plus tard l'automne.

Les dates de l'ouverture du Canal Welland et des canaux du St. Laurent comparées avec celle des canaux de New-York, et la durée des voyages sur ces canaux, jointe à cette prolongation de la saison de navigation par le chemin de fer aux Trois Pistoles, donnent à la route du St. Laurent un avantage dont nous n'avons pas parlé dans la première partie de ce rapport.

Le chemin de fer Grand Tronc, et principalement la section qui se trouve à l'Est de Montréal, aura une large part dans cet avantage; il n'est pas non plus

invraisemblable que le Grand Tronc soit continué par le Nouveau-Brunswick jusqu'à Halifax, dans la Nouvelle-Ecosse, et la confédération des Provinces sous un gouvernement général, qui a déjà été agitée, et qui sans doute sera effectuée avant longtemps, ainsi que les circonstances qui ont déjà été mentionnées, indiquent qu'il serait sage et qu'il n'y aurait aucun risque à offrir au commerce les plus grandes facilités possibles, surtout dans un port qui, comme celui de Montréal, présente des avantages si admirables pour son transbordement et sa distribution.

Dans l'examen de ce sujet, nous avons eu à subir le désavantage du manque d'une connaissance parfaite de la condition commerciale du Canada, qu'un séjour dans le pays nous aurait procurée. Nous avons donc donné à nos remarques une plus grande latitude, afin de pouvoir parler des régions qui nous sont plus connues, mais qui se trouvent aussi profondément intéressées dans l'amélioration de la route du St. Laurent.

Pour le peuple du Canada, cependant, ces questions ont un intérêt encore plus grand. Favorisé comme il l'est d'un climat, d'un sol et de productions pour le moins égaux à ceux des régions voisines des Etats-Unis, et pouvant s'assurer de la route la moins coûteuse non seulement à l'Océan, mais aussi à la Nouvelle Angleterre et à New-York, il devra progresser à pas de géant.

L'immense émigration Européenne qui, jusqu'à présent, est passée pour ainsi dire en vue de ces terres fertiles, salubres et bien situées, pour aller s'établir dans les Etats de l'Ouest, loin des marchés de l'univers, et souvent dans des climats insalubres, et sur des terres bien peu supérieures, si toutefois elles le sont, à celles qui restent en friche le long des tributaires du St. Laurent. viendra, lorsque l'un aura su utiliser ces ressources, s'établir sur son territoire, et ajoutera beaucoup à sa richesse et à sa prospérité.

Une application libérale de deniers pour l'achèvement des magnifiques travaux publics le long du St. Laurent ne peut manquer de faire passer par cette route une large part du commerce et du flot de voyageurs entre l'Ouest et l'Atlantique; et ceci, tout en compensant pour les déboursés, ajoutera non seulement à sa prospérité commerciale, mais servira aussi à faire connaître ses avantages à la grande masse des émigrants, qui, en passant par ses canaux, ne pourront faire autrement que d'être fortement attirés sur son territoire.

Le résumé des conclusions tirées par le bureau est comme suit :—

1^o.—Que les avantages naturels que présente la route du St. Laurent depuis les profondeurs de l'Ouest jusqu'au bord de la mer, sont suffisants pour justifier les dépenses qui ont été faites, et que l'on se propose de faire pour compléter les améliorations le long de cette route; et que lorsqu'elle aura été ainsi améliorée, cette route offrira le moyen de communication le moins coûteux, non seulement avec le bord de la mer, mais aussi avec la Nouvelle-Angleterre et New-York.

2^o.—Que la somme de trafic qui sera attirée par cette route, grâce aux avantages qu'elle possèdera lorsqu'elle aura été ainsi améliorée, sera suffisante pour justifier les dépenses que l'on devra faire pour son amélioration.

3^o.—Que Montréal est l'endroit convenable pour faire le transbordement des cargaisons des navires de l'intérieur dans les navires océaniques, et qu'en conséquence les Commissaires du Havre sont justifiables de vouloir creuser le chenal au-dessous de Montréal de manière à permettre l'entrée de ce port aux navires qui tirent vingt pieds d'eau.

4^o.—Que les facilités actuelles du havre sont tout-à-fait insuffisantes pour les besoins du commerce actuel; et qu'une augmentation comme celle à laquelle on a droit de s'attendre dès que les améliorations déjà mentionnées auront été terminées, nécessitera un agrandissement considérable du havre.

5^o.—Que la Pointe St. Charles est le site le plus convenable que l'on puisse trouver à Montréal pour y construire un grand havre-bassin, et que les facilités qu'offrirait en cet endroit un bassin construit sur le plan suggéré, seraient

amplement suffisantes pour les besoins du commerce en question; et finalement que dans notre opinion l'amélioration du chenal du St. Laurent à et près de Montréal, et la construction du havre projeté, ne sont pas des questions locales, mais bien des questions d'une importance nationale, qui devront avoir une influence considérable sur le succès du réseau des travaux publics canadiens.

No. 2.

Note B.

ETENDUE de la NAVIGATION à VAPEUR sur les Rivières, Bayous, etc., reliés au Mississippi par des canaux pour bateaux à vapeur.

NOMS.	Milles.	NOMS.	Milles.	NOMS.	Milles.
Mississippi.....	2000	Bayou Rouge.....	40	OHIO ET TRIBUTAIRES —	
Ste. Croix.....	80	do Lafourche.....	60	(Suite.)	
St. Peters.....	120	do Plaquemine.....	12	Green River.....	150
Chipawa.....	70	do Taché.....	96	Binnen.....	80
Wisconsin.....	180	Grand River.....	12	Wabash.....	40
Black.....	60	Bayou Sorrel.....	12	Kentucky.....	62
Cedar.....	60	do du Chien.....	5	Cumberland.....	400
Des Moines.....	206			Tennessee.....	720
Illinois.....	245				
Marenee.....	60				
Kaskaskia.....	150	RIVIÈRE MISSOURI ET			
Big Muddy.....	5	TRIBUTAIRES.			
Obion.....	60	Missouri.....	1800	Riv. ROUGE TRIBUT. ETC.	
Forked Deer.....	195	Yellow Stone.....	300	Rivière Rouge.....	1500
Big Hatchie.....	95	Platte.....	40	Washeta.....	375
St. Francis.....	300	Kansas.....	150	Saline.....	100
White.....	500	Osage.....	275	Little Missouri.....	50
Big Black.....	60	Grande.....	90	Bayou d'Arbouin.....	60
Spring.....	50			do Bartholomew.....	150
Arkansas.....	600			do Beuf.....	150
Canadian.....	60			do Maçon.....	175
Neotho.....	60			do Louis.....	30
Iazoo.....	300	OHIO ET TRIBUTAIRES.		Pensas River.....	150
Pallahatehu.....	300	Ohio.....	1000	Lac Bestinaw.....	60
Jallahuska.....	130	Alleghany.....	200	do Caddo.....	95
Big Sunflower.....	80	Monongahela.....	60	Sulphur Fork.....	100
Little Sunflower.....	70	Maskingum.....	70	Little River.....	65
Big Black.....	150	Kanawha.....	65	Boggy.....	40
Bayou de Glaze.....	90	Big Sandy.....	50	Bayou Pierre.....	150
do de Care.....	140	Soiota.....	50	Atchafalaya.....	360
		Salt River.....	35	Kiamiché.....	40

No. 3.

Note E.

TERRITOIRES.	Etendue en milles carrés	Population.	Richesse en dollars.
Canada Est.....	210020	1292305	200000000
Canada Ouest.....	121260	1430889	228000000
A reporter.....	331280	2722694	428000000

No. 3.—NOTE E.—(Suite.)

TERRITOIRES.	Etendue en milles carrés	Population.	Richesse en dollars.
<i>Rapporté.....</i>	331280	2722694	428000000
Ohio.....	39964	3379511	860877534
Indiana.....	33809	1271818	301858474
Illinois.....	55405	1553646	334398475
Michigan.....	56248	561819	116598586
Wisconsin.....	53924	637998	87512917
Iowa.....	50914	629531	164194413
Minnesota.....	166025	160808	32161600
Total.....	787564	9917820	\$2325596999

No. 34.

G.

TABLEAU montrant un état comparatif de la durée des voyages de la ligne Canadienne de steamers océaniques et des lignes "Collins" et "Cunard," entre Liverpool, Québec, Boston et New-York.

VOYAGE D'ALLER.

	J.	H.		J.	H.
Ligne canadienne, "Canadian".....	9	11	Ligne Cunard de New-York, "Persia"	9	8
Ligne Collins, "Baltic".....	9	23	Ligne Cunard de Boston, plusieurs navires.....	10	0

VOYAGE DE RETOUR.

	J.	H.		J.	H.
Ligne canadienne, "Anglo-Saxon".....	9	13	Ligne Cunard de New-York, "Persia,"	9	16
Ligne Collins, "Atlantic".....	10	12	Ligne Cunard de Boston, "Niagara".....	10	19

Note I.

TABLEAU des dates de l'ouverture et de la fermeture de la navigation sur les lacs de l'Ouest, sur les Canaux de New-York et du Canada, et sur le St. Laurent, depuis 1847 jusqu'à 1857.

	1848.		1849.		1850.		1851.	
	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.
1 Détroits de Mackinaw.....	11 avril.	10 avril.	2 avril.	2 avril.	80 novembre.
2 Port d'Hamilton.....	28 février.	25 décembre.	28 mars.	26 décembre.	do do	29 décembre.	22 novembre.	24 décembre.
3 do Buffalo.....	9 avril.	25 do	25 mars.	2 avril.
4 do Oswégo.....
5 do Montréal.....	18 avril.	22 décembre.	17 avril.	9 décembre.	16 avril.	11 décembre.	18 avril.	6 décembre.
6 do Québec.....	2 mai.	21 novembre.	28 do	22 novembre.	28 do	30 novembre.	do do	25 novembre.
7 do Bic.....	19 décembre.	18 mars.	19 décembre.	15 mars.	20 décembre.
8 Canal Erié.....	1er mai.	9 décembre.	1er mai.	5 do	22 avril.	5 do	do avril.	5 do
9 Canal Welland.....	1er do	do do	12 do
10 Canal de Cornwall.....	11 avril.	8 do	13 avril.	6 do	20 do	7 do	25 do	5 do
11 Canal Lachine.....	24 do	11 do	21 do	8 do.	27 do	10 do	23 do	10 do

NOTE I.—Tableau de la date de l'ouverture et de la fermeture de la Navigation sur les lacs de l'Ouest, sur les canaux de New-York et du Canada, et sur le St. Laurent, &c.—(Suite.)

	1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.	
	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.	Ouverte.	Fermée.
1	9 mai.	8 déc.	11 avril.	9 déc.	24 avril.	9 déc.	26 avril.	8 déc.	1er mai.	8 déc.	1er mai.	6 déc.
2	22 avril.	31 do.	5 do.	30 do.	4 do.	18 do.	14 do.	24 do.	21 avril.	18 do.	4 avril.	31 janvier.
3	30 do.	14 do.	11 do.	7 do.	21 do.	14 do.	2 mai.	12 do.	13 mai.	22 déc.
4	27 fév.	28 fév.	19 mars.	15 avril.	2 avril.
5	28 avril.	21 déc.	18 avril.	18 déc.	26 avril.	6 déc.	30 avril.	12 déc.	24 do.	13 déc.	18 do.	14 déc.
6	15 do.	25 nov.	24 do.	26 nov.	20 do.	29 nov.	6 mai.	22 nov.	29 mai.
7	20 déc.	18 mars.	19 déc.	12 mars.	18 déc.
8	20 avril.	15 déc.	20 avril.	15 do.	1er mai.	3 do.	1er mai.	5 déc. } 10 do }	12 mai.	10 déc.	6 mai.	23 nov.
9	13 do.	16 avril.	12 do.	26 avril.	13 do.
10	1er mai.	16 déc.	29 avril.	4 déc.	30 avril.	10 déc.	1er mai.	9 do.	2 mai.	2 do.	1er mai.	12 déc.
11	do.	10 dito.	30 do.	15 do.	1er mai.	6 do.	do.	30 nov.	1er do.	29 nov.	4 do.	30 nov.

No. 6.

Notes I et O.

Commerce des Cités situées sur les Lacs, (en tonneaux.) Chicago.

	IMPORTÉS DE L'EST.			EXPORTÉS A L'EST.		
	Par les lacs	Par chemin de fer.	Total.	Par les lacs.	Par chemin de fer.	Total.
Peaux					57	57
Bois de construction...	739919	25078	764997			
Latex	2000	125	2125			
Bardeaux	16300	1700	18000			
Douves	3123		3123			
Bois de corde	204000	50000	254000			
Ecorce	7600		7500			
Liens de chemin de fer.	10000	160	10160			
Total.....	982942	77063	1060005		57	57
Lard				302	4789	7991
Bœuf				7514	24	7538
Fromage		485	485			
Beurre	45	275	320	120	34	154
Saindoux				220	150	370
Laine				164	358	522
Peaux vertes	40	50	90	2200	2110	4310
Total... ..	85	810	895	13420	7465	20885
Fleur				16388	8244	24632
Blé				278541	5817	283858
Blé-d'Inde				189742	1016	190758
Orge	829	115	944	28	76	104
Avoine				6500	38	6538
Fèves					193	193
Farine				202	57	259
Denrées				809	923	1732
Fruits secs		259	259			
Total.....	829	374	1203	492210	15864	508074
Graine de trèfle				365	408	768
Balais de blé-d'Inde				358	35	393
Total.....				723	438	1161

No. 6.—NOTES I ET O.—Commerce des cités situées sur les lacs, (en tonneaux)
Chicago.—(Suite.)

	IMPORTÉS DE L'EST.			EXPORTÉS A L'EST.		
	Par les lacs.	Par chemin de fer.	Total.	Par les lacs.	Par chemin de fer.	Total.
Spiritueux				97	144	241
Bière.....	8615	388	4003			
Sel.....	21600		21600			
Meubles.....	2100	2632	4732			
Fer et Clous.....	13104	3090	16194			
Fer à ch. de fer et chaînes	28800	787	29087	129		129
Machines.....	279	59	338			
Engins et chaudières...	100		100			
Fontes.....	3845	88	3883			
Meules	527		527			
Machines à Moissonner.				51	435	486
Plomb.....				928	179	1107
Total.....	78470	6994	80464	1205	758	1963
Marchandises	122000	91668	213668			
Papier.....		218	218			
Total.....	122000	91881	213881			
Chevaux.....		2214	2214			
Bêtes à Cornes.....				40	6300	6840
Pourceaux					11453	11453
Moutons				2	323	325
Poisson.....	2335		2235			
Marbre	651		651			
Charbon	134048	76	134119			
Total.....	137029	2290	139319	42	18076	18118
Grand Totaux.....	1316855	179412	1495767	507600	42658	550258

No. 7.
J.

PORT DE MONTRÉAL.—Etat des navires océaniques arrivés à ce port, de 1852 à 1857, tout deux inclusivement, indiquant le tonnage au-dessous de 100 tonneaux et au-dessus.

A N N É E .	Plus de 100 Tonnes		200		300		400		500		600		700		800		900		Plus de 1000	Total No. de vaisseaux	Tonnage Brut.	
	100 à 200	200 à 300	300 à 400	400 à 500	500 à 600	600 à 700	700 à 800	800 à 900	900 à 1000	1000 à 1100	1100 à 1200	1200 à 1300	1300 à 1400	1400 à 1500	1500 à 1600	1600 à 1700	1700 à 1800	1800 à 1900			1900 à 2000	No. de vaisseaux
1852.....	56	44	17	83	17	17	192	46079	
1853.....	76	55	29	85	15	8	252	59712	
1854.....	68	60	84	27	17	3	274	72805	
1855.....	66	58	12	18	12	1	199	48189	
1856.....	83	47	22	19	12	8	232	69962	
1857.....	60	40	27	18	12	11	203	65830	
	409	304	141	150	85	26	1857	361527	

* Note.—La diminution dans le nombre des vaisseaux de cette classe est attribuée à ce que les Steamers de la Compagnie des vapeurs océaniques de Montréal ne remontent pas plus haut que Québec, depuis qu'un des steamers a été perdu; le temps fixé par le contrat de la compagnie avec le gouvernement pour les départs, fait qu'il est impossible pour les trois autres steamers de venir jusqu'à ce port.

JOHN LEWIS.

BUREAU DE LA DOUANE,
24 Novembre.

No. 8.
Note O.

Comparaison du trafic. (en tonneaux) qui passe par New-York, par-eau et par-chemin de fer.

	AU PORT DE BUFFALO.				AU PORT D'OSWÉGO.			
	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	De l'est.		A l'est.		De l'est.		A l'est.	
	Par canal.	Par chemin de fer.	Par canal.	En partie pour l'est.	Par canal.	Par canal.	Par canal.	Par canal.
Peaux et Pelleteries.....	883			774	58		11	
Pêches et lambourdes.....	102518		72879		166785		115574	
Bois.....	740	1	283		2177		188	
Bois de charpente.....	11025	618	260	4	2175		4566	
Draps.....	7725		92961		3093		16762	
Epaves.....	4473		72336		1003	50	248	
Poissons.....	850		458	786	40		120	
Total des prods. de la forêt.....	128219		76046	1664	172886	50	1843	137499
Lard.....	5217		1411	3-67	1050		765	
Beuf.....	10447		894	9527	348		160	
Lard salé.....	8965		1056	2591	309		188	
Fromage.....	146		33	55	7	47	3	
Beurre.....	763		5	887			4	
Saindoux, suif, etc.....	1617		356	1084		2	26	
Laine.....	3886		663	2700	68		10	
Peaux vertes.....	5758		390	4000	108	82	14	
Ceufs.....	1038			457				
Total des prods. des anims.....	32931		4808	2408	1980	81	1623	1190

No. 8.—NOTE O.—Comparaison du trafic (en tonneaux) qui passe par New-York, par eau et par chemin de fer.—(Suite.)

	AU PORT DE BUFFALO.				AU PORT D'OSWÉGO.			
	IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.		IMPORTATIONS.		EXPORTATIONS.	
	DE L'EST.		A L'EST.		DE L'EST.		A L'EST.	
	Par canal.	Par chemin de fer.	Par canal.	En partie pour l'est.	Par canal.	De l'ouest, par les lacs.	Par canal.	Par chemin de fer, 1856.
Fleur	94442	3091	9516	85317	11312	27499	27499	
Blé	252006	598	200214	25337	160590	76823	76823	
Seigle	1243	218	177	5	1850	1498	1498	
Blé-d'Inde	160171	32	140036	2682	56000	61007	61007	
Farine de Blé-d'Inde	13	898	265	124	7705	5198	5198	
Orge	1400	24	279	27	224	198	198	
Avoine	20007	118	14493	105	117	6043	6043	
Son	565	66	2398	26	34	1	1	
Fruits	80	328	11	3	250	14	14	
Pois et fèves	576	100	143	136	210	113	113	
Pommes de terre	530482	5473	367529	113762	232258	108994	108994	
Total des produits végétaux.								
Tabac	270	87	8	168	37	178	178	
Chanvre	428	5	25	762	60	16	16	
Grains de tréfle	2074	2182	254	34	42	21	21	
Bains de blé-d'Inde	582	6209	539	16	46	215	215	
Houblon	32	1429	1	16	47			
Coton	182	16094	827	980	139			
Total	3568	311	827	980	139	326	326	

Spiritueux	9529	87	2926	4558	20	129	186
Huile et gâteaux à l'huile	3508	5	2806	100	2608	51	2466
Cuir à semelle	45	2182	197	10	1	327	173
Meubles	788	6209	107	154	10	1334	22
Plomb	2172	1429	620	82	3	380	28
Fer en saumon	195	16094	122	82	2009	28970	20
Clous, acier, etc.	387	6588	44	61	5	2760	13
Fer à chemin de fer	18451	28236	16	9	71034	8	8
Fontes et ferronnerie	300	74884	6926	4913	2667	106944	2861
Sel	16869	6384	321	190	236	15332	1073
Autres manufactures		3850					
Total des manufactures.		2450					
Siècle	4414	2803	22	115	100	3780	
Mélasse	72	40447	62	75	100	1121	
Café	4486	61934	287	190	35	514	
Guenilles et papier						958	
Vaisselle						8959	
Autres marchandises						15332	
Total des marchandises.							
Chevaux	200	27	1	94	22		
Bêtes à cornes	8821			29205	90		
Porcs	33607			28868	100		
Moutons	8988			5350	13		
Poisson	781			250	600		
Pierre, chaux, et argile	4597			51	3677	9101	3102
Charbon de terre	57247			14026	1578	65569	80
Minerai de cuivre	1294			1284	385	6448	567
Gypse	500			70	2	2892	2024
Divers	137985			6386	6671	34010	5773
Total	854440	31839	571382	209415	425237	206503	317575
Grand Total							

No. 2.

Note Q.

Commerce de grain des Lacs, capacité des Elévateurs.

CHICAGO.			BUFFALO.			OSWÉGO.		
Elévateurs.	Capacité d'emmagasinage. — Boisseaux.	Nombre de bois-seaux qu'ils peuvent trans-border par jour.	Elévateurs.	Capacité d'em-magasinege. — Boisseaux.	Nombre de bois-seaux qu'ils peuvent trans-border par jour.	Elévateurs.	Capacité d'em-magasinege. — Boisseaux.	Nombre de bois-seaux qu'ils peuvent trans-border par jour.
No. 1	700000	225000	No. 1	100000	20000	No. 1	350000	50000
2	700000	225000	2	370000	25000	2	150000	25000
3	700000	200000	3	300000	60000	3	240000	50000
4	500000	125000	4	175000	30000	4	240000	50000
5	500000	150000	5	200000	25000	5	150000	50000
6	200000	75000	6	150000	25000	6	250000	25000
7	160000	50000	7	200000	45000	7	100000	25000
8	25000	50000	8	80000	20000	8	100000	25000
9	100000	40000	9	100000	25000	9	275000	50000
10	300000	100000	10	200000	40000	10	200000	25000
11	60000	40000	11	100000	35000			
12	75000	60000	12	150000	30000			
Total.....	4095000	1340000	Total.....	2125000	380000	Total.....	2055000	375000

No. 1.

NOTE.

Les notes et observations privées qui suivent, de feu le Capitaine John Childe, relativement à l'amélioration du Havre de Montréal, ayant été reçues depuis la réunion de la Chambre de Commerce le 21 courant, les Commissaires du Havre croient qu'il est important d'en donner une communication complète aux membres de ce corps.

Notes prises des tablettes du Capitaine CHILDE.

Havre de Montréal.

Les considérations précédentes nous amènent à la conclusion que les Commissaires du Havre ont raison de croire à la nécessité d'agrandir le plus tôt possible le Havre de Montréal. Situé comme il l'est aujourd'hui, ce n'est tout au plus qu'un havre d'été, bon pour le commerce domestique, des côtes et du fleuve, et, sous tous les rapports, offrant des facilités bien insuffisantes pour les quelques navires océaniques d'un fort tonnage qui remontent jusqu'à Montréal par le chenal amélioré de dix-huit pieds de profondeur, et lorsque l'on aura donné à ce chenal une profondeur de vingt pieds, chose bien facile à exécuter, l'insuffisance des facilités du port se fera de plus en plus sérieusement sentir à mesure que la capacité et le nombre des navires augmenteront, comme il est certain qu'il le feront jusqu'à ce qu'ils aient atteint le maximum convenable au chenal creusé à vingt pieds, et au commerce grandement développé de l'Ouest, que l'élargissement du Canal Welland, les nombreux moulins que renferme Montréal, et les autres améliorations déjà mentionnées, devront inévitablement attirer à Montréal, soit pour l'emmagasinage et l'exportation à l'étranger, soit pour la distribution dans les Etats du Nord-Est.

Pour nous, donc, la seule question pratique qu'il s'agit maintenant de déterminer, est celle de savoir à quel endroit et de quelle manière cet agrandissement du havre peut être effectué avec le plus d'avantage possible, et, toutes choses considérées, de façon à rencontrer les besoins présents et futurs du commerce domestique (et étranger) *viâ* le St. Laurent.

Mais avant de nous prononcer sur les mérites des divers sites proposés, nous ferons remarquer—

1^o. Que toute nouvelle addition aux facilités du port devrait être faite, quant au lieu et à la forme, de manière à répondre aux besoins du commerce général et particulier.

2^o. Qu'il devrait servir de havre de refuge pour le radoubage et la construction des navires, et pour l'emmagasinage commode et sûr pendant l'hiver et l'été.

3^o. Qu'il devrait faire partie ou se trouver à proximité du havre d'été actuel, et y communiquer facilement, ainsi qu'avec le Canal Lachine.

4^o. Qu'il devrait être aussi rapproché que possible de la partie commerciale de la ville pour la commodité du commerce distributeur, qui devra acquérir une grande extension, et qui a déjà placé Montréal au premier rang parmi les cités du Canada qui font des importations.

5^o. Qu'il devrait être accessible aux chemins de fer, et se trouver ainsi, en toutes saisons, en communication facile avec l'Ouest, Québec, Portland et Boston, et avec les villes manufacturières de l'intérieur de la Nouvelle-Angleterre.

6^o. Qu'il devrait offrir des facilités toutes spéciales au commerce de transit, en amenant côte à côte les navires océaniques et ceux des lacs, ou de chaque côté du même magasin, de façon à ce que l'on puisse décharger directement dans le magasin, sans avoir à subir les frais, le délai et la perte du charroyage.

Et 7^o. (Les conditions de service précédentes étant remplies), il devrait être situé de façon à obtenir, à des frais raisonnables, un approvisionnement d'eau suffisant pour les besoins des bassins, et en même tems amener au havre et dans le voisinage, des Rapides de Lachine, un fort volume d'eau pour moudre le grain en fleur, et pour les besoins de l'industrie manufacturière en général.

En ayant en vue ces besoins et ces usages importants, nous passons à l'examen particulier de chaque projet suggéré pour l'amélioration du havre, et d'abord nous prenons le projet de la Baie d'Hochelaga.

Nous trouvons ici une étendue suffisante de terrain d'alluvion arable, qui paraît être exempt de roche, et situé dans la partie creuse de la vallée de la rue Craig, à environ trois milles au Nord de la Bourse et de la Douane. Un havre-bassin de n'importe quelle grandeur et profondeur peut être creusé ici à quelques perches, et le fond du bassin à environ 17 pieds au-dessus du fleuve à l'eau basse, donnant, avec 20 pieds d'eau, 37 pieds d'écluse jusqu'à la rivière, et de très bons terrains à bâtir de tous les côtés du havre.

La connexion avec la rivière est justement proposée à l'embouchure du ruisseau, un peu au Nord du nouveau quai d'Hochelaga, où l'on trouve une étroite ceinture d'eau profonde et presque dormante entre la rive et le fort courant du fleuve, favorable pour amener les navires à l'entrée des écluses.

Le chenal de la rivière est aussi assez profond ici pour tout navire qui peut monter de la mer ici, mais il est bien plus étroit qu'en haut ou en bas de l'île, et par conséquent le courant est très fort. Sous ce rapport le site d'Hochelaga est très acceptable, mais pour obtenir un approvisionnement d'eau suffisant, c'est une affaire beaucoup plus sérieuse. La quantité requise pour le fonctionnement d'une écluse tous les trois quarts d'heure est de 165 pieds cubes par seconde. Cette quantité ne peut être tirée du Canal Lachine au moyen de tuyaux à travers la rue Craig, la pente étant de 9 pieds, sans accroître la force du courant d'une manière nuisible, à moins d'élargir le canal; ni du biez de décharge de l'aqueduc, parce que la surface du Havre d'Hochelaga projeté doit être de 10 pieds plus élevée que ce biez. Il reste donc à amener l'eau de la tête des Rapides de Lachine, au moyen d'un conduit séparé, sur une distance de 11½ milles et une pente totale de 9½ pieds, dont le coût est évalué à £504,380, ou de fournir l'approvisionnement requis du fleuve à l'endroit le plus rapproché du bassin, par une élévation moyenne de 37 pieds, dont le mécanisme de pompage fixe coûterait £34,510, et dont les frais annuels, pour sept mois de navigation, y compris l'intérêt et la détérioration seraient d'environ £17,000. Chacun de ces moyens d'approvisionnement rencontre des objections. Le premier à cause de son coût élevé, et le second à cause des grands frais annuels de son fonctionnement, et surtout à cause des dangers de rupture ou d'explosion auxquels ces mécanismes sont toujours exposés; et nous ne croyons pas qu'il soit sage d'exposer les opérations de l'immense commerce qui passera dans le havre projeté, aux accidents qui peuvent arrêter et qui arrêtent souvent les meilleurs mécanismes à la vapeur.

Le terrain le plus favorable pour le bassin d'Hochelaga portera son centre à 3 milles de la Bourse, ou, en augmentant très considérablement la profondeur et le coût de l'excavation, il pourrait être porté à un demi-mille plus près, en transportant la moitié de sa longueur au Sud, et en conservant l'entrée de l'écluse de la rivière comme ci-dessus; mais la distance moyenne de 2½ ou 3 milles serait un très grand inconvénient et occasionnerait de grandes dépenses au commerce de la ville, qui s'élèveraient, pour le charroyage seulement, à 10 cents par baril, somme égale au fret de 200 milles à l'intérieur, ou de 500 milles de transit océanique. Il ne pourrait y avoir, non plus, aucune jonction avec le canal Lachine, excepté au moyen d'écluses jusqu'à la rivière, ni aucun moyen d'un prix raisonnable d'amener ici l'eau des Rapides de Lachine, pour les besoins des moulins et des manufactures.

Nous trouvons donc que le projet d'un Havre-Bassin à la Baie d'Hochelaga ne remplit que la seconde des sept conditions de service exposées plus haut, et il est si éloigné, si isolé et si dispendieux (voir les estimations dans l'appendice), que nous ne le croyons pas digne d'une plus ample considération, et nous conseillons de le rejeter.

POINTE ST. CHARLES.—Ici nous trouvons une grande étendue d'eau basse naturellement inévitable, bien protégée par la culée et la levée du chemin de fer Grand-Tronc contre les forts courants et la descente des glaces du fleuve; et, en l'entourant d'une enceinte sur deux côtés, commençant à la culée du Pont Victoria, et s'étendant parallèlement au courant des grandes eaux sur environ 4,000 pieds, jusqu'à un point à l'Est de la pointe du Moulin-à-Vent; et de là jusqu'à cette pointe sur environ 1,400 pieds, l'on aura un espace de 130 acres d'étendue convenablement enclos pour les fins d'un havre. La levée d'enceinte sera rendue imperméable à l'eau au moyen d'un mur de terre, recouvert sur la pente extérieure par le roc tiré de l'intérieur et du fond. Au centre du côté Nord une écluse à navires, de 75 par 400 pieds de chambre, reliera l'espace enclos avec le Havre et le chenal actuels. Ainsi, au moyen d'une écluse de 20' pieds d'élévation, et de l'abri offert par le chemin de fer, vous obtiendrez pour les navires océaniques de première classe une aide aussi utile que celle qu'offre aujourd'hui le Havre du fleuve non protégé, pour les embarcations du fleuve et de cabotage. Nous croyons qu'un Havre-Bassin ainsi situé sera parfaitement à l'abri de l'eau et des glaces, et remplira parfaitement et effectivement toutes les conditions ci-dessus énumérées.

1^o. Comme dépôt pour le grain, la fleur, le bois préparé de l'Ouest et du Nord, et pour les cargaisons de marchandises étrangères.

2^o. Comme endroit sûr pour l'emmagasinage, pour la construction et le radoubage des navires, et pour les besoins des moulins et des manufactures.

3^o. Comme le plus convenable pour les communications avec le fleuve, le Havre, et le Canal Lachine.

4^o. Aussi près que possible de la ville (le centre en étant à 7^{me} de mille de la Bourse), et d'un accès plus facile par les chars et les voitures que ne pourrait l'être aucune autre construction, pour enfermer le Havre actuel; et 6^o, comme particulièrement bien adapté, par l'absence des courants, pour amener côte à côte les navires des lacs et de la mer pour le transbordement à bas prix du fret roulant et du bois de construction, ou au même magasin pour le grain. Tous ces objets et ces usages se réunissent pour faire de la Pointe St. Charles l'endroit le plus propice pour l'amélioration de votre Havre; tandis que la 7^o et dernière considération, pour amener ici une grande quantité d'eau pour les besoins du bassin et des moulins, ne peut être appliquée à aucun des autres projets sans coûter plus que cela ne vaudrait.

No. 2.

Taux comparatif du fret de la fleur, de Montréal à Liverpool, depuis 1843 jusqu'en 1850.

		£	s.	d.
8 ans.	1843 .. Moyenne pour la saison	0	3	5
	1844 .. do do	0	4	6
	1845 .. do do	0	4	8½
	1846 .. do do	0	5	2
	1847 .. do do	0	5	4
	1848 .. do do	0	4	2

No. 2.—Taux comparatif du fret de la fleur, de Montréal à Liverpool, &c.
(Suite.)

		£	s.	d.
1849 ..	Moyenne pour la saison.....	0	8	6
	1850 .. do do	0	8	1
		£	1	14
Sur une moyenne de 4s 3d. par baril.				0
7 ans.	1851 .. Moyenne pour la saison.....	0	2	9
	1852 .. do do	0	2	10
	1853 .. do do	0	4	5
	1854 .. do do	0	2	6
	1855	0	3	9
	1856	0	3	8
	1857	0	2	10
		£	1	2
Sur une moyenne de 8s. 3d. par baril.				4

No. 3.

* Navire " *Pride of Canada,*" 2nd Voyage, 1856.

	£	s.	d.	£	s.	d.
Droits de lac en descendant $\frac{1}{2}$ 1013 Tonneaux à 9d.....				37	19	9
Pilotage en descendant.....				5	7	6
Remorquage à Québec.....				35	0	0
Allègement.....	51	0	6			
do	15	0	0			
do	35	0	0			
				101	0	6
Dix jours de quaiage, 1013 1s. 4d.....				10	11	0
			£	189	18	9

A bord en quittant Montréal, minots de maïs..... 31950
Tirant 15, 8 $\frac{1}{2}$ pieds.....
Transbordé et pris à bord à Québec..... 14116

46066

En tout 46,066 Minots maïs livrés en Angleterre, 5,942 Quarts.

NONTREAL 13 Novembre 1857.

	£	s.	d.
Droits de lac en remontant.....	37	19	9
Pilotage en remontant.....	8	5	0
Remorquage depuis Québec.....	90	0	0
Quaiage.....	10	11	0
	£	146	15

* Fournis par Andrew Shaw, Ecuier.

No. 4.

Questions posées à la Maison de la Trinité de Québec, par MM. Childe, Kirkwood et McAlpine, Ingénieurs Civils.

1^{re}. Quels sont les taux comparatifs d'assurance sur les navires à voile et à vapeur venant au St. Laurent et allant à New-York et à Boston ?

2^{de}. Quelle est la moyenne du tems pris par les navires à voile pour un voyage du Cap Race et des Détroits de Belle-Ile à Québec ?

Aussi, la moyenne du tems pris par les steamers ?

3^{me}. Le coût du pilotage à l'entrée et à la sortie du port de Québec ?

4^{me}. Le coût du remorquage ?

5^{me}. Le nombre comparatif de navires remorqués ?

6^{me}. Le nombre de navires qui entrent et sortent par la voie des Détroits de Belle-Ile, comparé avec le nombre de ceux qui passent par le Cap Ray ou l'Île du Cap Breton ?

7^{me}. Quel est le taux moyen du fret entre Québec et Liverpool par tonneau brut, pour le bois, la fleur, le grain, et les marchandises diverses ?

8^{me}. De combien de livres se sert-on par tonneau sur le Canal Welland ?

9^{me}. Les dates des premiers et des derniers arrivages et départs de Québec, des navires côtiers et forains, pour cette année et plusieurs années passées ?

10^{me}. Quelle est la moyenne du tems pris par les steamers canadiens pour leurs voyages d'aller et de retour de Liverpool depuis qu'ils ont commencé leurs voyages réguliers ?

11^{me}. Quels sont les ports à bois de construction (s'il y en a) au-dessous de Québec, où les navires peuvent obtenir des chargements avant que la glace quitte le fleuve plus haut, et à quelle date sont-ils débarrassés des glaces le printems ?

12^{me}. Quelle est la vélocité du courant de marée entre Québec et l'Île du Bic, et aussi dans les Détroits de Belle-Ile, en milles, par heure ?

13^{me}. La hauteur moyenne de la marée, le printems et l'été, à Québec ?

14^{me}. Quelles nouvelles facilités sous le rapport des phares, des bouées et des havres de refuge peuvent être établies pour la sûreté des navires en bas de Québec, et le tems probable qu'il faudra pour cela ?

15^{me}. Les taux de fret ont-ils été réduits, et de combien, depuis le rappel des lois de navigation ?

16^{me}. Quelle classe de navires sont engagés dans le commerce du bois de construction, et en quelle proportion appartiennent-ils à différents pays ; donnant le nombre de cette année et des années précédentes ?

17^{me}. Les droits spécifiques tendent-ils, plutôt que les droits *ad valorem*, à amener des marchandises et produits pesants et à bas prix en Canada par les ports de l'Atlantique des Etats-Unis plutôt que par le St. Laurent ?

18^{me}. Quelle est la température de l'eau à Québec, dans le golfe, et sur les côtes ?

Réponses aux Questions posées à la Maison de la Trinité de
Québec, par MM. Childe, Kirkwood et McAlpine, Ingé-
nieurs Civils.

1re. Voyez le tableau des primes sur risques, ci-annexé.

2de. La distance du Cap Race à Québec est plus longue de 134 milles que depuis les Détroits de Belle-Ile, et cela, ajouté à la prédominance des vents du Nord dans les Détroits, et à l'eau comparativement calme, avec l'avantage de la marée, donnerait aux navires à voile une différence de deux à trois jours en faveur d'un passage par les Détroits, et d'environ 15 heures aux steamers. La moyenne des voyages entre Liverpool et Québec sont comme suit :—

Avril,	30 jours,
Mai,	40 do
Juin,	36 do
Juillet,	37 do
Août,	40 do
Septembre,	39 do
Octobre,	42 do

Il n'y a pas eu d'arrivages en Novembre.

CEDULE A.

No. 3.—TABLEAU 1.—Tableau des Taux de Pilotage pour et en bas du HAVRE de QUÉBEC.

		POUR CHAQUE PIED DE TIRANT D'EAU.			
		Du 1 ^{er} Mai au 10 Novembre.	Du 10 Novembre au 19 Novembre.	Du 19 Novembre au 1 ^{er} Mars.	Du 1 ^{er} Mars au 1 ^{er} Mai.
DE	L'Île du Bic, ou de tout autre endroit au-dessous du mouil. du Pot-à l'Eau-de-Vie de l'Île au Lièvre.	19s. 0d.	23s. 0d.	28s. 0d.	20s. 6d.
	Mouillage du Pot-à l'Eau-de-Vie, vis-à-vis l'Île au Lièvre, ou de tout autre endroit au-dessous du dit mouillage, et au-dessous de la Pointe St. Roch	‡ de cette som.	‡ de cette som.	‡ de cette som.	‡ de cette som.
A	Mouillage ou amarrage, dans le bassin ou havre de Québec.....	‡ do do	‡ do do	‡ do do	‡ do do
	L'Île du Bic, ou à l'endroit du fleuve où le pilot sera déchargé, au-dessous de Québec.....	‡ do do	‡ do do	‡ do do	‡ do do
DE	La Pointe St. Roch, et de tout autre endroit au-dessus de cette Pointe, et au-dessous de la Pointe aux Pins, sur l'Île à la Chèvre.....	16s. 9d.	20s. 9d.	25s. 9d.	18s. 9d.
A	Mouillage ou amarrage dans le bassin ou le Havre de Québec	‡ do do	‡ do do	‡ do do	‡ do do

TABLEAU II.—Tableau des Taux de Pilotage pour le HAVRE DE QUÉBEC, et au-dessous.

D E	A	Montant.		
		£	s.	d.
Tout quai dans le havre de Québec, entre la Pointe à Carcis en bas, et le quai de Brehaut en haut, tous deux inclus.	Tout autre quai compris dans les dites limites.....	0	11	8
Tout endroit dans le havre de Québec, n'étant pas un quai, compris dans les limites ci-dessus.....	Tout autre endroit, dans le dit havre, n'étant pas un quai, compris dans les dites limites.....	0	23	4

4me. Une cédula imprimée des taux de remorquage se trouve ci-annexée, avec un avis imprimé, émis par le propriétaire des bateaux remorqueurs, disant que les taux sont réduits de 50 pour cent.

5me. Navires remorqués en 1856 96
do do do 1857 115

Si la réduction de 50 pour cent avait été faite au commencement de la saison, il n'y a aucun doute qu'un bien plus grand nombre de navires auraient profité de cette facilité cette année.

6me. Les Détroits de Belle-Ile ayant, en l'absence de phares, été très peu suivis jusqu'ici par les navires à voile, nous n'avons aucun moyen de constater le nombre de ceux qui prennent cette route.

Les steamers océaniques de Montréal ont invariablement pris cette route.

7me. La plus grande partie des exportations de grain, de fleur et d'alcalis se faisant de Montréal, l'on constatera plus facilement les taux de frets adressant là.

Pour les bois de construction, les taux de fret d'ici à Liverpool ont varié l'année dernière de 27s. à 47s. par voyage de 50 pieds cubes, et cette année de 28s. à 35s. L'on verra donc qu'il est impossible d'indiquer une moyenne pour chaque année.

8 me.—

9me. Premiers arrivages de la mer dans le port de Québec.

1er mai	1848 ..	Navire Caledonia.....	De Greenock.
28 avril	1849 ..	do Albion.....	do Glasgow.
do do	1850 ..	do Montréal.....	do Liverpool.
20 do	1851 ..	do Toronto.....	do do
15 do	1852 ..	do do.....	do do
24 do	1853 ..	do Shandon.....	do Greenock.
29 do	1854 ..	Brigantin Harriett Wild.....	do Liverpool.
6 mai	1855 ..	Navire Ottawa.....	do Glasgow.
29 avril	1856 ..	do Queen of the Lakes.....	do Liverpool.
20 do	1857 ..	do City of Toronto.....	do Glasgow.

9.—(Suite).—Dernières dates auxquelles les navires ont été acquittés à Québec, pour des Ports d'Europe, durant les dix dernières années.

21	Novembre	1848	..	B. K. Douglas	Pour Londres.
22	do	1849	..	Brick Lerwick	do Milford.
30	do	1850	..	do William Wilberforce	do Liverpool.
25	do	1851	..	Navire Lord George Bentinck	do do.
do	do	1852	..	do do do do	do do.
26	do	1853	..	do John Campbell	do Hull.
29	do	1854	..	Barque Pearl	do Falmouth.
23	do	1855	..	do Don	do South Shield.
21	do	1856	..	Steamer Canadian	do Liverpool.
17	do	1857	..	Navire Marianne	do do.

Il arrive souvent que les navires ne prennent la mer que plusieurs jours après avoir été acquittés.

10me.—Moyenne de temps pris par les steamers canadiens pour les voyages entre Liverpool et Québec :—

	Jours.	Heures.	Minutes.
Aller	11	0	23
Retour	11	2	10

11me.—Le seul est celui du Bic, où les navires pourraient prendre des chargements au commencement d'Avril.

12me.—Le courant entre Québec et le Bic a une vitesse de 2½ à 3½ nœuds, excepté dans la traverse, où il a de 5 à 7 nœuds à l'heure, et entre les Iles Verte et Rouge, où il est de 5 nœuds. Suivant le Capt. Bayfield, le courant dans les Détroits de Belle-Ile n'excède jamais deux milles, et il est tellement affecté par le vent que parfois il se fait à peine sentir.

13me.—13 pieds dans les marées basses.

18 do en printemps.

14me.—Il n'y a pas besoin de havre de refuge, le mouillage des Chemins du Bic offrant un abri suffisant aux navires qui ont besoin de refuge dans les gros temps. Quatre nouveaux phares seront en opération à l'ouverture de la navigation, savoir : sur la Belle Ile et à Foreau, dans les Détroits de Belle-Ile ; sur le Cap Rosier, et sur la Pointe Ouest de l'Île d'Anticosti. Il faudrait construire immédiatement d'autres phares au ou près du Cap Ray, sur les Roches aux Oiseaux, sur l'Île de la Bataille, à l'entrée, et sur le Cap Normand, vers le milieu des Détroits de Belle-Ile.

Des phares flottants devraient être placés sur les battures des Milles Roches et de Manicouagan.

Il y a aussi grand besoin de phares permanents sur le fleuve, et comme il ne serait pas nécessaire qu'ils soient vus à une grande distance, ils pourraient ne pas coûter plus de £500 chaque, savoir :—

Au Pot à l'Eau-de-Vie,

A la Grosse-Ile, vis-à-vis Kamouraska,

Sur la Pointe S.-O. de l'Île à la Chèvre,

Sur l'Île de Bellechasse, (2 phares conducteurs), et

Sur la Pointe St. Laurent.

Nous croyons que le Gouvernement se propose de faire construire immédiatement plusieurs des phares ci-dessus.

15me.—Sans aucun doute ils ont été réduits jusqu'à un certain point, en conséquence de l'emploi de navires étrangers.

16me.—La grande majorité sont des navires de 2me et de 3me classe.

Nombre de navires anglais en 1855..	860	Etrangers ..	46
do do 1856..	907	do ..	41
do do 1857..	1188	do ..	115

17me.—Voyez les remarques générales.

18me.—Nous n'en savons rien.

REMARQUES GÉNÉRALES.

Le voyage entre Québec et Liverpool a, malheureusement pour le commerce du Canada, été trop longtemps considéré comme difficile et dangereux comparative-ment à celui des ports de l'Atlantique dans l'Amérique du Nord, mais en pratique on croit que les faits ne corroborent pas cette opinion.

Le golfe et le fleuve ont été soigneusement et exactement relevés, les cartes sont bonnes, les sondages bien notés, les phares (dont le nombre a été considéra-blement augmenté), les bouées, balises et canons de signaux sont tous avantageusement placés, et en prenant une moyenne raisonnable des pertes par la voie du St. Laurent, on verra qu'elles ne sont pas plus fortes, mais plutôt moins fréquentes, relativement au nombre de navires employés, que les pertes qui ont lieu sur les côtes et les abords des ports de l'Atlantique.

Citons un exemple à l'appui de ceci. Une maison qui frète de nombreux na-vires, et qui les assure elle-même, n'a perdu que deux navires en onze ans, sur 406 frétés par elle dans le commerce de Québec.

Les dangers du fleuve sont aussi de beaucoup diminués pour les navires à voile qui se servent des puissants bateaux remorqueurs qui font maintenant le service sur le Bas-St. Laurent.

Il n'y a pas besoin de havres de refuge, l'eau à courir en bas de l'Île du Bic étant large, et le mouillage sous le vent de cette île offrant une protection suffi-sante pour les navires qui cherchent un abri dans les gros tems.

L'ancien havre du Bic pourrait être réparé au moyen de jetées et d'un quai, de manière à permettre aux steamers et aux navires à voile d'y opérer le décharge-ment de leurs cargaisons dans le mois d'Avril, aussitôt que le chemin de fer main-tenant en construction sera terminé jusqu'à Rimouski. Cela permettrait aux mar-chands de l'Ouest de recevoir leurs marchandises et d'expédier leurs produits un mois plus tôt, le printemps, et presque un mois plus tard, en automne, qu'ils ne le font à présent.

Depuis Québec en allant à l'Ouest les améliorations intérieures, pour aider à l'immense étendue de navigation de lac et de rivière, sont tellement grandes qu'elles offrent toutes les facilités désirables pour employer n'importe quel nom-bre de propulseurs ou de navires à voile, suivant les besoins du commerce.

Les avantages de la route du St. Laurent sur celle des ports de l'Atlantique, pour les marchandises et les passagers, sont évidents : la distance est plus courte, un tiers du voyage a lieu dans des eaux comparativement calmes, et elle est moins coûteuse. Il ne faut que jeter un coup-d'œil sur la carte pour voir que la naviga-tion des 700 milles entre Québec et Belle-Île se fait à travers un chenal encaissé entre les côtes ; et en admettant que les prix de passage par steamer de Liverpool à New-York ou à Boston, ou de Liverpool à Québec, soient à peu près égaux, le grand avantage pour l'émigrant est entre Québec et l'Ouest, en supposant qu'il veuille se rendre à Chicago ou dans le Wisconsin, parce qu'il sera transporté avec sa famille à \$7 par adulte en chemin de fer, et à \$4 par adulte en propulseur ; tandis que s'il prend la route des ports de l'Atlantique, il lui faudra se rendre par chemin de fer à Buffalo, et de là à Chicago par steamer à \$8½ par adulte, et \$10 par chemin de fer.

Donc, avec tous ces avantages en notre faveur, l'on peut se demander pourquoi une aussi forte partie du trafic prend la route de New-York ? La réponse est que nous n'avons pas un nombre de steamers suffisant pour amener les émigrants par ici, car c'est un fait qu'au commencement, de même que durant toute la dernière saison, les demandes de passage par la ligne canadienne ont été beaucoup plus nombreuses qu'il ne pouvait être reçu de passagers. En face, donc, du succès

dont a été couronnée la compagnie depuis son établissement, et du nombre d'émigrants débarqués à New-York chaque année, l'on peut certainement affirmer que s'il était établi d'autres lignes de manière à ce que les steamers pussent partir chaque semaine de Liverpool pour Québec, ils seraient remplis, et comme les frets gagnés sur les émigrants et les marchandises conduiraient naturellement à une réduction des prix du fret de retour, la plus grande partie des produits de l'Ouest pourrait être transportée en Angleterre par la voie du St. Laurent, à des conditions aussi favorables qu'ils le sont aujourd'hui de New-York.

L'on conseille l'émigration par steamer de préférence aux navires à voile, et de fait les patrons de ces derniers considèrent que le transport des émigrants ne vaut presque pas la peine d'être entrepris, depuis que les derniers règlements pèsent si fortement sur eux.

No. 5.

ESTIMATION DES FRAIS DE REMORQUAGE SUR LE ST. LAURENT, PAR LE CAPITAINE ARMSTRONG.

Coût du bateau et de la machine (force de 175 chevaux) complet, \$24,000.

Dépenses mensuelles :—

Salaire du Capitaine.....	\$70.00
Second	15.00
Pilote	20.00
Ingénieurs	80.00
4 matelots.....	44.00
Cuisinier	8.00

————— 237.00

Charbon, 14 tonn. par jour—420, à \$6..... \$2,520.00

Usage, 2½ pour cent..... 70.00

Huile et perte 2..... 10.00

Pension et vivres..... 75.00

Assurance..... 170.00

Droit de quaiage..... 40.00

————— \$3,122.00

Intérêt sur le coût, \$1440.7..... 296.00

————— \$3,328.00

Un pareil bateau montera trois navires de 1000 tonneaux, et en descendra autant, par semaine ou par mois.

12 navires remontés, à \$300..... \$3,600.00

12 do descendus, à 150..... 1,800.00

————— \$5,400.00

Ce qui laisse un profit par mois de..... \$2,072.00

Cela montre que 20 cents par remorquage, en montant, et 10 cents en descendant, paieraient les frais.

No. 6.

MÉMORANDUM, INDIQUANT LE COUT DU FRET ENTRE MONTRÉAL ET QUÉBEC.

Quant au fret de Montréal à Québec, sur la fleur et le blé, nous devons dire qu'il est plus bas cette année qu'il ne l'a jamais été à notre connaissance.

Le fret le plus bas pour la fleur à Québec en barge (ordinairement de 150 tonneaux) durant cette saison, a été de 6½ cents par baril de fleur, et pour le blé et les autres grains, de 2½ cents par minot. Par steamer de 750 tonneaux, comme ceux qui naviguent sur le haut St. Laurent, ou par les bateaux de la malle, le taux a été ordinairement de 12½ cents sur la fleur; mais il est envoyé bien peu de grain par ce mode de transport, et il est transporté généralement à des taux proportionnés à la fleur. Nous avons trois barges engagées dans le commerce de Québec; le fret le plus bas, cette saison, pour le charbon et les marchandises lourdes, a été de 5s. 6d. par chaldron, en montant, et le plus haut de 7s. 6d., ou environ 6s. en moyenne, tandis que parfois nous avons eu jusqu'à 10s. par chaldron pour monter du charbon de Québec.

(Signé,) L. RENAUD & FRÈRE.

MONTRÉAL, 13 Novembre 1857.

P.S.—Le taux du fret sur le blé, dans des barges, comme ci-dessus, est à part le remorquage, qui est d'environ £12 10s. pour une barge de 150 tonneaux.

L. R. & F.

No. 7.

ÉTAT FOURNI PAR DES EXPÉDITEURS DE MONTRÉAL.

Les soussignés, qui font de très grandes affaires dans la ligne d'expédition entre les lacs supérieurs et les ports de Montréal et de Québec, certifient par le présent que le taux de fret entre Montréal et Québec par navires à voiles, pour les marchandises lourdes, a varié durant cette saison d'une piastre à huit chelins par tonneau, tandis que le taux du grain, de Montréal à Québec, a été de 2½ à 3 cents par boisseau, et pour la fleur de 5½ à 10 cents par baril.

Depuis quelques années les taux n'ont pas beaucoup varié de ceux-ci:

Bien que parfois nous soyons obligés d'envoyer nos steamers à Québec avec du fret, nous le faisons à contre-cœur, parce que nous trouvons que ces prix ne sont pas rémunérateurs. Entre autres motifs d'objection que nous avons contre ce port, nous n'en mentionnerons que quelques-uns, savoir:—La perte de temps causée par le peu d'espace affecté au chargement et déchargement à des quais convenables; la perte de temps considérable qu'occasionnent les heures de marée, et les risques sérieux qu'il y a d'échouer à l'eau basse.

Nous trouvons que nos steamers de fret mettent presque autant de temps à faire un voyage de Montréal à Québec, aller et retour, qu'ils en mettent à aller d'ici à Toronto et en revenir; tandis que ce que les steamers gagnent pendant ce temps n'excède pas le tiers de ce qu'ils gagnent dans un voyage à Toronto.

Le fret de Québec consiste principalement en sel, charbon, fers à chemin de fer et poisson,—articles qui exigent beaucoup de calcul pour éviter des pertes à l'importateur et à l'expéditeur, et qui ne laissent qu'une marge très restreinte pour les profits. Le fret à l'intérieur étant nécessairement bas, empêche que les steamers ne soient chargés de ce fret, excepté en partie ; et c'est pour cela qu'ils ne peuvent visiter avec profit un port où l'on ne peut avoir que du fret de cette nature. Les navires à voile, dont la marche est moins dispendieuse, sont donc employés entre Québec et ce port ; et telle est l'incertitude du trafic que pendant une partie des mois de Mai, Juin, Septembre et Octobre, l'arrivée simultanée de quelques navires chargés de fret de la nature susdite, a causé une augmentation du taux de fret par navires du fleuve, entre Québec et Montréal, de 50 à 75 pour cent. Comme aucune prévision de la part de l'importateur ou de l'expéditeur, qui entreprend le transport du fret jusqu'à destination, ne peut les prémunir contre ces fluctuations, ils éprouvent de fortes pertes par l'augmentation du taux de fret au-delà de ses limites moyennes.

En nous bornant aux remarques précédentes, nous espérons en avoir dit assez pour montrer que les navires à vapeur, ou autres navires adaptés au commerce de l'intérieur, ne peuvent aller plus bas que Montréal pour y chercher du fret à des prix rémunérateurs.

(Signé,) HOOKER, JACQUES et CIE.,
 " JONES, BLACK et CIE.,
 " HENDERSON et HOLCOMB.

MONTRÉAL, 19 Novembre 1857.

No. 8.

* ETAT des dépenses du steamer *Clyde*, de Québec.

	£	s.	d.
Droits de lacs.....	58	10	0
Trinité.....	1	6	9
Quaiage du navire.....	19	10	0
Pilotage en remontant.....	10	0	0
do en descendant.....	10	0	0
Louage de voiture.....	1	0	0
Combustible—environ 20 ton. à 30s.....	30	0	0
	£ 130	6	9

* Fourni par H. L. Routh et Cie.

No. 9.

ETAT de certaines dépenses encourues pour amener les steamers appartenant à la Compagnie des Steamers Océaniques de Montréal au-dessus de Québec, sur une moyenne de trois voyages en 1856, lorsque l'eau du fleuve leur permettait de remonter, en tirant 15 pieds 3 pouces.

	£	s.	d.
Pilotage au-dessus de Québec, montée et descente.....	27	0	0
Droits de lac.....	87	10	0
Quaiage à Montréal.....	24	10	0
Petit steamer, pour aider à la sortie du havre.....	6	5	0
Allègement en montant, £125; en descendant, £100.....	225	0	0
Charbon consumé en montant et descendant.....	100	0	0
£.	470	5	0

NOTE.—L'un de ces steamers arrivant à Québec, avec une cargaison complète, a à bord environ 1000 tonneaux de marchandises, dont, en moyenne, il peut y en avoir 200 tonneaux pour Québec, 400 tonneaux pour Montréal, et 400 tonneaux pour des endroits à l'Ouest de Montréal. Il tire alors 17½ pieds d'eau, et après avoir déchargé les marchandises de Québec, il nous faut alléger d'environ 320 tonneaux en remontant, au coût de 7s. 6d. par tonneau, et autant en descendant, à environ 6s. par tonneau.

(Signé,) EDMONSTONE, ALLAN et CIE.

MONTRÉAL, 23 Novembre 1857.

No. 10.

* Steamer *Caledonia*; mesurage total, 1000 tonneaux de registre; tonnage, 798 (déduisant la chambre de la machine); Québec à Montréal et retour.

QUÉBEC A MONTRÉAL.		£	s.	d.
Pilotage en remontant.....		16	0	0
Quaiage, 798 tonneaux—3 jours, à 3d.....		8	6	3
Droits de lac—798 tonneaux en montant, à 9d.....		29	18	6
Charbon consumé, (supposé) 20 tonneaux, à 20s.....		20	0	0
£		74	4	9
MONTRÉAL A QUÉBEC.		£	s.	d.
Pilotage en descendant.....		10	15	0
Quaiage, 798 tonneaux—5 jours, à 3d.....		8	6	3
Droits de lac—798 tonneaux en descendant, à 9d.....		29	18	6
Charbon consumé, 15 tonneaux, à 20s.....		15	0	0
£		63	19	9
RÉCAPITULATION.		£	s.	d.
Dépenses en remontant.....		74	4	9
do en descendant.....		63	19	9
£		138	4	6

* Fourni par H. L. Routh et Cie.

No. 11.

* Etat *pro forma* des dépenses d'un steamer de 2,000 tonneaux de mesurage, 1500 tonneaux de registre, (en déduisant la chambre de la machine), de Québec à Montréal et retour.

QUÉBEC A MONTRÉAL.		£	s.	d.
Pilotage en remontant.....		16	0	0
Quaiage, 1500 tonneaux—5 jours, à $\frac{1}{2}$ d.....		15	12	6
Droits de lac—1500 tonneaux en remontant, à 9d.....		56	5	0
Charbon consumé, (supposé) 40 tonneaux, à 20s.....		40	0	0
	£	127	17	6
MONTRÉAL A QUÉBEC.				
Pilotage en descendant.....		10	15	0
Quaiage, 1500 tonneaux—5 jours, à $\frac{1}{2}$ d.....		15	12	6
Droits de lac—1500 tonneaux en descendant, à 9d.....		56	5	0
Charbon consumé, (supposé) 30 tonneaux, à 20s.....		30	0	0
	£	112	12	6
RÉCAPITULATION.				
Dépenses en remontant.....		127	17	6
do en descendant.....		112	12	6
	£	240	10	0

* Fourni par Andrew Shaw, écuyer.

No. 12.

ETAT indiquant le nombre et le tonnage des steamers et des navires remontant chaque année, entre Montréal et les lacs, depuis l'année 1852 jusqu'au 31 Octobre 1857, inclusivement.

Années.	STEAMERS.		NAVIRES.		TOTAL DE TOUS LES NAVIR.	
	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.
1852 ..	1084	111232	2534	167658	3618	278890
1853 ..	1028	104116	2762	193785	3790	297901
1854 ..	1169	114937	3139	243495	4308	358432
1855 ..	1072	104489	2815	210585	3887	315076
1856 ..	1143	119430	2972	229998	4115	349428
1857 ..	952	102565	2571	201412	3523	303977
Grand total..	6448	656769	16793	1246930	23241	1903699

BUREAU DU CANAL LACHINE,
Montréal, 26 Novembre 1857.

(Signé.) ALFRED GOUGH,
Percepteur.

No. 13.

Etat indiquant le nombre et le tonnage des steamers et des navires descendant chaque année, entre les lacs et Montréal, depuis l'année 1852 jusqu'au 31 Octobre 1857 inclusivement.

Années.	STEAMERS.		NAVIRES.		TOTAL DE TOUS LES NAVIR.	
	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.	Nombre.	Tonneaux.
1852 ..	1059	110341	2341	163762	3400	273103
1853 ..	1029	104964	2549	193642	3578	298606
1854 ..	1159	113782	2796	233670	3955	347452
1854 ..	1074	105446	2518	204808	3592	310249
1856 ..	1121	117076	2684	224661	3805	431737
1857 ..	955	104094	2292	196757	3247	300851
Grand total.	6397	655708	15180	1216295	21577	1871998

(Signé,) ALFRED GOUGH,
Percepteur.

BUREAU DU CANAL LACHINE,
Montréal, 26 Novembre 1857.

No. 14.

Note C.

Dimensions des Lacs et du St. Laurent.

	Longueur	Largeur.	Plus grand deprofon- deur.	Elévation au-dessus de la mer.	Etendue.
	—	—	—	—	—
	Milles.	Milles.	Pieds.	Pieds.	Milles carrés.
Lac Supérieur.....	355	160	900	627	40000
Rivière Ste. Marie.....	60				
Lac Michigan.....	320	100	900	578	17000
Baie Verte.....	100	30		578	2000
Détroits de Mackinaw.....	40			577	
Lac Huron.....	260	220	900	574	14000
Baie Georgienne.....	170	70	900	574	7700
Lac St. Clair.....	24	30	20	573	300
Rivière St. Clair.....	40				
Lac Erié.....	240	80	84	565	11000
Rivière Niagara.....	36				
Lac Ontario.....	180	85	500	282	6300
Fleuve St. Laurent, de Kingston au Lac St. Louis.....	150				

No. 14.—(Suite.)—NOTE C.—Dimensions des Lacs et du St. Laurent.

	Longueur.	Largeur.	Plus grand de Profondr.	Elévation au-dessus de la mer.	Etendue.
	—	—	—	—	—
	Milles.	Milles.	Pieds.	Pieds.	Milles carrés.
Lac St. Louis à Montréal.....	30	58
Fleuve St. Laurent, de Montréal à Québec, à part le Lac St. Pierre.....	160
Lac St. Pierre.....	20	9	} Portée par la ma- rée à 20	}	190
Québec à l'expansion du fleuve au-dessus d'Anticosti.....	100			
Golfe St. Laurent à l'Océan.....	370	79870
Détroits de Belle-Ile à l'Océan.....	180
Cap Rae à l'Océan.....	390

No. 15.

(No. 84.)

MAISON DE LA TRINITÉ, QUÉBEC,

16 Novembre 1857.

Le Capitaine Jesse Armstrong dit,—

Qu'il connait la route par le Golfe St. Laurent et les Détroits de Belle-Ile ; qu'elle est libre de battures, et est généralement préférée par tous les Capitaines qui la connaissent.

Jusqu'à présent cette voie, par les Détroits, est dans son état de nature.

Elle abonde en havres de refuge naturels. Elle est large de dix-huit milles à l'entrée, de neuf milles dans les endroits les plus étroits, et longue d'environ cinquante milles.

Le Gouvernement se propose maintenant d'éclairer le Golfe d'un bout à l'autre, afin que la navigation puisse en tout temps être dans le rayon de quelque phare.

Les brouillards ne sont pas du tout fréquents sur la rive Nord des Détroits, et le long de la côte du Labrador, bien qu'ils le soient plus ou moins sur le reste de Terre-Neuve.

Les navires peuvent parfois partir de Québec le 1er avril ; les steamers pourraient venir jusqu'à la Rivière du Loup vers le 1er avril, et y décharger leur cargaison pour le Canada. Le chemin de fer est maintenant terminé jusqu'à quarante milles au-dessous de Québec, et l'on projette de le prolonger de cent dix milles de plus.

Les marées du printemps à Québec sont de vingt-deux pieds, et les marées basses de quatorze ou quinze pieds.

No. 16.

TÉMOIGNAGE DU CAPITAINE C. L. ARMSTRONG.

La navigation en bas de Québec s'ouvre vers le 22 avril, c'est-à-dire pour les navires d'Europe.

Les petites embarcations viennent jusqu'à ce port beaucoup plus tôt, en mars.

J'ai traversé dans une chaloupe ouverte le 26 mars 1857, entre St. Flavien et les battures de Manicouagan (à environ 170 milles en bas de Québec), une distance de 55 milles.

J'ai eu beaucoup d'expérience, comme patron de navires en bas de Québec, et quant aux brouillards dans le Golfe St. Laurent, en bas de Québec, je puis dire que le fleuve et le golfe, au Nord de Terre-Neuve et de Gaspé, sont bien plus exempts de brouillards que ne le sont les côtes de la Nouvelle-Ecosse et du Nouveau-Brunswick; et il n'y a aucune raison quelconque pour laquelle toute la route de Québec à la mer ne serait pas rendue aussi sûre que celle des ports de l'Atlantique à l'Europe, pourvu que des phares puissent être érigés sur la Roche aux Oiseaux, le Cap Anguille, neuf phares dans les Détroits de Belle-Ile, les battures de Manicouagan, Onehetedan, les Cap Chat et Matan, le Pot à l'Eau-de-Vie, et un sur le récif de l'Île aux Lièvres, à Kamouraska, à l'Île à la Chèvre, deux phares conducteurs à Berthier, et un sur la Pointe St. Laurent.

Le golfe, depuis les Détroits jusqu'au Port, est généralement exempt de brouillards, tandis que toute la côte dans les Détroits et plus haut abonde en havres naturels, qui ne sont que peu connus jusqu'à présent.

La longueur générale d'un voyage de Québec à Liverpool, pour les navires à voile, est de vingt jours; et le même navire prendrait, dans mon opinion, deux ou trois jours de plus pour faire le voyage de Boston, et environ cinq jours de plus pour celui de New-York. Je veux parler du voyage de Québec par les Détroits de Belle-Ile.

La navigation par la route du St. Laurent n'est pas plus dispendieuse que celle de Boston ou de New-York, excepté pour l'assurance, qui est la même durant l'été, mais dont les taux augmentent après la mi-septembre, et il y a une différence à la fin de novembre, contre la route du St. Laurent, d'environ 30 à 40 pour cent. Mais cette différence ne devrait pas exister, et n'existera pas, je pense, lorsque le St. Laurent sera convenablement éclairé en bas de Québec. Cependant, cette différence n'existe pas au même point pour les steamers.

Le remorquage d'un navire de Québec à Montréal, de 1500 tonneaux, tirant 18 et 19 pieds d'eau, coûtera £62 10s.; le remorquage en descendant coûtera un tiers de moins.

Les navires épargnent souvent le remorquage en descendant à la voile,—environ un tiers de tous les navires descendent sans être remorqués.

Il est plus économique de remorquer 1,500 tonneaux dans un navire que dans plusieurs; suivant moi, les frais seraient au moins d'un tiers de moins, ou près de la moitié.

Les frais de remorquage seraient considérablement réduits si le nombre des navires à remorquer augmentait.

Il y a quinze ans, les taux de remorquage étaient beaucoup plus élevés qu'ils ne le sont aujourd'hui, en conséquence du manque de compétition et du petit nombre de navires qui se faisaient remorquer.

Un encouragement offert aux navires pour se faire remorquer en descendant, c'est qu'il n'est chargé que la moitié du pilotage pour les navires qui sont sous la charge d'un steamer.

No. 17.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et sur les Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick, de l'Île du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, &c., &c., &c.,

Le Mémoire des Commissaires du Havre de Montréal,

EXPOSE HUMBLEMENT :

Que le commerce croissant de cette Province, et que la ligne de conduite qui devrait dominer relativement aux intérêts commerciaux du pays en général, dépendent en grande partie des facilités que peuvent offrir nos moyens de communications intérieures.

Que l'amélioration du chenal à navires à travers le lac St. Pierre, et l'enlèvement des obstacles qui existent sur ce point à la navigation du St. Laurent, entre les ports de Montréal et de Québec, ont d'abord été regardés par le gouvernement comme des travaux d'une importance tellement grande pour toute la province, que la Législature, en l'année 1843, adopta une loi autorisant l'emploi d'une somme d'argent au creusement du chenal en question, sous la direction du bureau des travaux publics, et qu'après y avoir travaillé pendant quatre saisons, le projet fut abandonné, seulement sur la réception d'un rapport d'un comité de la Chambre d'Assemblée qui disait que le but n'avait pas été atteint, en conséquence de ce qu'on avait entrepris de faire un chenal entièrement nouveau à travers une partie basse du lac, au lieu de suivre celui que des causes naturelles avaient formé.

Qu'il s'est écoulé un long espace de tems avant que rien de pratique n'ait été fait pour améliorer la navigation du lac St. Pierre, lorsqu'enfin, en 1851, il fut soumis un plan au gouvernement, et qu'il fut obtenu un acte du Parlement basé sur ce plan, autorisant les Commissaires du Havre de Montréal à emprunter de l'argent dans le but de reprendre les travaux, et de les conduire suivant leur jugement et leur discrétion.

Que sous le contrôle des Commissaires du Havre, le creusement du chenal à navires entre Montréal et Québec a été couronné d'un succès tellement signalé que l'agrandissement du Havre de Montréal, de manière à ce qu'il soit proportionné à la profondeur d'eau que l'on aura bientôt dans le lac, réclame la plus vive et la plus sérieuse attention.

Qu'en vue de cet agrandissement de la capacité du Havre, dont la nécessité se fera plus vivement sentir lorsque le chenal du lac St. Pierre aura été creusé à 20 pieds à l'eau basse, — ce qui, vos pétitionnaires ont raison de l'espérer, ne sera pas plus tard que dans l'été de 1858, — il est de la plus grande importance de ne pas perdre de tems à y pourvoir amplement.

Que vos pétitionnaires sont d'opinion que les fonds nécessaires à l'agrandissement du Havre de Montréal pourraient être prélevés sous la garantie de la Commission du Havre; mais tout en admettant que l'intérêt sur l'emprunt projeté pour l'extension des quais de Montréal devrait être payé par le revenu du Havre de Montréal, ils ne peuvent admettre qu'il soit juste de faire peser sur ce revenu toute la dette contractée pour l'amélioration du fleuve St. Laurent à un endroit où les travaux ont déjà été reconnus par le gouvernement comme entreprise provinciale, et comme formant un anneau de cette grande chaîne de navigation in-

térieure, dont l'utilité n'est pas limitée aux citoyens de Montréal seulement, mais est d'une importance vitale pour toute la population du Canada, tant pour l'exportation des produits que pour l'importation des marchandises.

Que vos Pétitionnaires citeront le fait suivant, comme étant l'un des nombreux avantages résultant déjà des améliorations faites dans la navigation du lac et du fleuve :—Un navire de 500 tonneaux, que l'on suppose tirer, en montant, 16 pieds 9 pouces d'eau, et portant une moyenne de 600 tonneaux de poids mort, ou 1000 tonneaux composés de marchandises de poids et de capacité, ne pouvait antérieurement monter à Montréal, en automne, sans transborder dans des bateaux d'allègement environ 600 tonneaux de sa cargaison, consistant en marchandises de poids et de capacité, ce qui, au taux moyen de 5s. 6d. de fret, faisait £165; tandis que d'un autre côté le droit de tonnage sur le même navire passant dans le chenal amélioré du Lac, avec sa cargaison complète à bord, ne serait, au taux actuel, que de £12 10s., ce qui ferait un profit net pour le navire, grâce au creusement du chenal, de £152 10s., sur le voyage d'automne, et en déduisant aussi le droit de tonnage payé sur le voyage du printemps à l'entrée (en supposant que le navire soit un trafiquant régulier, faisant deux voyages par année,) le navire épargnerait encore £130 sur les deux voyages d'entrée.

Mais cela n'est pas la seule économie qui en résulte, car il faut y ajouter une somme raisonnable pour le dommage fait à la cargaison par le transbordement, les frais de transbordement, et les dépenses provenant du délai causé au navire pour cela, ce qui, tout ensemble, doit s'élever à un montant considérable.

Que, en regardant la chose d'un point de vue plus élevé, vos Pétitionnaires, en calculant les avantages qui doivent nécessairement résulter du creusement du chenal, se croient justifiables d'espérer que des navires d'un bien plus fort tonnage que ceux employés jusqu'à présent dans ce commerce seront employés après l'achèvement des améliorations, et il leur paraît claire que si des navires de 1000 à 1500 tonneaux de jaugeage peuvent se rendre à Montréal durant toute la saison de navigation, sans recourir à l'allègement, et se reliant aussi avec les grands navires qui seront employés dans le commerce intérieur avec l'Ouest, alors la grande lacune qui existait dans ce commerce sera comblée en permettant au Canada d'entrer en compétition avec les ports de mer étrangers les plus favorisés pour le commerce de transport de cette immense région, et de conserver une partie considérable au moins du transport des produits, qui trouve aujourd'hui un débouché par d'autres voies.

Que, lorsque vos Pétitionnaires ont entrepris l'amélioration du chenal du lac St. Pierre, après que le gouvernement eût abandonné le projet, et pendant que le succès était encore problématique, il n'était peut-être que raisonnable que les risques de l'entreprise ne fussent pas supportés par la Province. Aujourd'hui, cependant, que les opérations conduites sous l'administration actuelle ont été couronnées d'un succès aussi éminent, et à des frais beaucoup moindres que n'a pu être fait aucun autre ouvrage de cette nature, vos Pétitionnaires prient instamment Votre Excellence de vouloir bien faire passer une loi autorisant le gouvernement à se charger du principal et de l'intérêt des débentures émises et qui seront émises pour les améliorations du lac St. Pierre et du fleuve, aussitôt que le chenal aura été creusé à 20 pieds aux plus basses eaux, et en même temps exempter le commerce du fardeau de la taxe maintenant imposée sur les navires tirant onze pieds d'eau et plus, à leurs voyages de montée et de descente sur le lac.

Que, si Votre Excellence voulait bien faire donner cette garantie, et accorder un acte de justice à vos Pétitionnaires auxquels on a refusé le secours public dans l'exécution de travaux d'une nature aussi purement provinciale, ils seraient alors en mesure d'obtenir les fonds qui pourraient être nécessaires pour terminer le

nouveau chenal, au taux d'intérêt le plus minime, au lieu d'être limités au marché monétaire local de Montréal, nécessité dont les conséquences sont suffisamment indiquées par le taux d'intérêt très élevé que les Commissaires du Havre ont dû payer pour les fonds nécessaires à la poursuite des travaux.

C'est pourquoi vos Pétitionnaires prient respectueusement Votre Excellence de vouloir bien prendre le sujet en sa plus favorable considération, et que la sanction de Votre Excellence soit donnée à un acte autorisant le gouvernement à se charger de la dette en question, et de soulager ainsi vos Pétitionnaires du fardeau qui pèse maintenant si lourdement sur eux.

Et vos Pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,)	JOHN YOUNG, Président,	} Commissaires.
"	H. H. WHITNEY,	
"	WOLFRED NELSON, Maire,	
"	HENRY STARNES, V. P. M. T.	

(Signé,) ALEX. CLARK, [L.s.]
Secrétaire.

BUREAU DU HAVRE,
Montréal, 14 Décembre 1855.

No. 18.

TORONTO, 5 Mars 1856.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur, conformément à votre demande, de vous soumettre la substance d'une pétition que les Commissaires du Havre de Montréal ont cru de leur devoir d'adresser à Son Excellence le Gouverneur Général, au sujet de l'adoption par le gouvernement de la dette due et des frais encore à faire pour le creusement du chenal à navires dans le Lac St. Pierre et le fleuve St. Laurent, au-dessous de Montréal, à une profondeur de 20 pieds aux plus basses eaux.

Jusqu'à la fin de la saison de 1854, les Commissaires du Havre avaient dépensé £70,000, et avaient obtenu au moyen de cette dépense un chenal de 150 pieds de large et de 16½ pieds de profondeur à l'eau basse, là où il n'y avait auparavant qu'un chenal de 11 pieds. Dans le cours de l'hiver suivant, un examen très complet de tout l'ouvrage fut fait sur la glace, et par les évaluations fournies aux Commissaires il fut démontré que pour obtenir un chenal de 300 pieds de largeur, et d'une profondeur de 20 pieds à l'eau basse, ou aux endroits où il y a onze pieds d'eau sur les bas-fonds, dans le Lac St. Pierre, il faudrait faire les creusements suivants :

Au Lac St. Pierre, 2,354,449 verges.....	£73,756	0	0
Lavaltrie, 148,974 verges.....	11,610	0	0
Cap St. Michel, 34,320 verges.....	2,982	0	0
Pointe aux Trembles, 2,655 verges.....	1,339	0	0
Pointe Levrault, etc.....	491	0	0
	£89,988	0	0
Mécanisme obtenu depuis.....	19,000	0	0
Dépenses antérieures.....	74,000	0	0
	£182,988	0	0

Un chenal de 300 pieds de largeur, et de 20 pieds de profondeur à l'eau basse, pour les navires de la mer, serait adapté aux steamers et navires de 2000 tonneaux.

Dans le montant ci-dessus, la somme de £40,000 pour appareils en cure-môles, steamers, chalands, etc., etc., est comprise.

Quelque élevés que puissent paraître ces chiffres, la somme, suivant moi, n'est pas en proportion aux immenses avantages et à la grandeur du but que l'on atteindrait.

C'est un fait bien constaté et admis, que plus le navire est grand, plus le transport est à bon marché. Donc, si un navire de 2000 tonneaux peut remonter le St. Laurent jusqu'à un point où il pourra rencontrer le navire de l'intérieur de 400 tonneaux, sans avoir à subir les frais de l'allègement, il est évident qu'il doit en résulter une grande économie de tems et de dépenses.

C'est pour obtenir ce résultat que les travaux dans le St. Laurent, au-dessous de Montréal, ont été commencés et sont maintenant continués.

Si j'ai raison de croire qu'en adoptant et améliorant le chenal entre Québec et Montréal, de manière à permettre aux navires de 2000 tonneaux de le traverser, au lieu des navires de 400 tonneaux, les frais de transport seront par là diminués, alors personne n'est plus intéressé dans ces travaux que les habitants du Haut-Canada.

La très grande proportion des importations par la mer est destinée à être consommée et distribuée dans le Haut-Canada, et tout ouvrage qui diminue le coût du fret sur ces importations, ou sur les exportations, diminue d'autant les dépenses du consommateur des importations et augmente la valeur des exportations du producteur.

Donc, la construction de phares ou de havres de refuge dans le golfe ou sur les lacs, et l'amélioration de la navigation par laquelle les navires océaniques des plus grandes dimensions peuvent atteindre le point le plus avancé dans l'intérieur, sans être obligés d'opérer un transbordement de cargaison, sont tous des ouvrages qui sont profitables aux habitants de la province en général, et non pas seulement à la localité où ces travaux sont construits.

Au moyen de l'amélioration faite dans le lac et le fleuve au-dessous de Montréal, le Haut-Canada est virtuellement rapproché de 160 milles de l'Atlantique, tandis que le Lac Erié aura aussi un port de mer plus rapproché d'au moins 100 milles que ne l'est New-York.

Ayant été lié aux travaux en question depuis qu'ils sont commencés, et ayant donné une grande partie de mon tems à ce sujet, je me permettrai de vous dire respectueusement, mais instamment, que je suis convaincu qu'avant que le public ne puisse tirer de ces travaux tous les avantages qu'il a droit d'en attendre, il faudra exécuter dans le port de Montréal des travaux presque aussi considérables.

Aujourd'hui, il n'y a pas de place dans le Havre de Montréal qui puisse répondre ou être au niveau du chenal amélioré.

Il faudra construire des bassins à des frais probables de £400,000, et bien que cette construction, en donnant de nouvelles facilités au commerce, et en diminuant les frais élevés du transport par véhicules, etc., seraient d'un grand avantage pour les consommateurs et les producteurs de l'intérieur, cependant, les Commissaires du Havre ne demandent aucune aide du gouvernement pour cette entreprise. Ils pensent que, s'ils étaient déchargés du fardeau de leur dette contractée pour l'amélioration du Lac St. Pierre, et de la navigation du fleuve, qu'ils prétendent être une entreprise publique et non locale, ils pourraient, sur leur propre crédit, obtenir les fonds nécessaires pour la formation du nouveau havre et des bassins.

Ils croient aussi que toute tentative d'emprunt pour ces objets, avec leur dette actuelle, serait inutile.

Les Commissaires du Havre demandent donc au gouvernement de passer un

acte statuant qu'aussitôt que le chenal dont il est question aura été creusé à 20 pieds, et porté à 300 pieds de largeur,—ce qui aura lieu en 1858 ou 1859—le gouvernement se chargera du coût des travaux, et déchargera le commerce des péages, à condition que les Commissaires du Havre se chargeront de tenir le chenal libre et en bon état à leurs propres frais.

Cela permettrait aux Commissaires non seulement d'obtenir les fonds nécessaires pour achever le creusement du chenal à 20 pieds, mais ce serait aussi leur donner une garantie qui leur permettrait de commencer à améliorer le Havre de Montréal, ce qui serait, grâce aux facilités que l'on créerait par là au commerce, d'un avantage incalculable pour le peuple de cette Province, et aussi un moyen puissant d'attirer le commerce dans la voie du St. Laurent, et d'augmenter les revenus de nos Travaux Publics.

J'ai l'honneur d'être, Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

(Signé,) JOHN YOUNG,

Président des Commissaires du Havre.

A L'Hon. Secrétaire Provincial,
Toronto.

LISTE des DOCUMENTS STATISTIQUES et autres ayant rapport à la question de l'agrandissement du Havre, en sus de ceux mentionnés dans le rapport des Ingénieurs.

- No. 1.—Notes prises des Tablettes privées du capitaine Childe.
- 2.—Taux comparatif du fret de la fleur, de Montréal à Liverpool.
- 3.—Charges sur le navire *Pride of Canada*, entre Québec et Montréal.
- 4.—Réponses de la Maison de la Trinité de Québec aux questions qui lui ont été posées par les Ingénieurs.
- 5.—Estimation des frais de remorquage sur le Saint Laurent, par le Capt. Armstrong.
6. Mémoire indiquant le coût du fret entre Montréal et Québec, par MM. Renaud et Frère.
- 7.—Etat fourni par des expéditeurs relativement aux prix du fret entre Québec et Montréal, etc.
- 8.—Etat des dépenses du Steamer *Clyde* de Québec à Montréal.
- 9.—Etat des dépenses encourues par la Compagnie des Steamers Océaniques pour amener ses Steamers au-dessus de Québec.
- 10.—Etat des dépenses du navire *Caledonia*.
- 11.—Etat *pro forma* des dépenses d'un navire de 2000 tonneaux, de Québec à Montréal, et retour.
- 12.—Etat indiquant le nombre et le tonnage des Steamers et des navires à voile remontant de Montréal aux lacs, depuis 1852 jusqu'au 31 Octobre 1857.

- 13.—Etat indiquant le nombre et le tonnage des Steamers et des navires à voile descendant des lacs à Montréal, depuis 1852 jusqu'au 31 Octobre 1857
 - 14.—Mémoire indiquant les dimensions des lacs et du St. Laurent.
 - 15.—Mémoire du Capt. Jesse Armstrong relativement à la navigation du golfe St. Laurent et des Détroits de Belle-Ile.
 - 16.—Témoignage du Capt. C. L. Armstrong devant les Ingénieurs.
 - 17.—Pétition des Commissaires du Havre à son Excellence le Gouverneur Général, 14 décembre 1855.
 - 18.—Lettre de l'Hon. John Young au Secrétaire Provincial, 5 Mars 1856.
-

RÉPONSE

A une adresse de l'assemblée législative à son excellence le gouverneur général, en date du 19 avril dernier, le priant de faire mettre devant la chambre "un état indiquant les sommes dépensées durant
 " les années 1854, 1855, 1856 et 1857, pour l'amélioration des
 " communications par les lacs Scugog et l'Esturgeon, y compris
 " les écluses à Bobcaygeon; si ces travaux ont été faits à l'entre-
 " prise, et, dans ce cas, le nom de l'entrepreneur ou des entrepre-
 " neurs, les prix payés ou convenus pour les divers travaux
 " respectivement, si quelque somme a été payée, et quelle somme
 " a été payée à M. Boyd, écr., ou a été convenue avec lui, en
 " compensation de la suspension de ses travaux pendant la con-
 " struction des écluses à Bobcaygeon, ou quelle autre compensation
 " lui a été accordée pour les retards qu'il a éprouvés et pour la
 " suspension de ses travaux."

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,
 Secrétaire.

Secrétariat Provincial,
 Toronto, 24 juillet 1858.

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
 Toronto, 22 juillet 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état des sommes dépensées en 1854, 1855, 1856 et 1857, pour l'amélioration des communications par les lacs Scugog et l'Esturgeon, y compris les écluses à Bobcaygeon, tel que demandé par votre lettre du 22 avril dernier, à la suite d'une adresse de l'assemblée législative.

Les travaux ont été faits à l'entreprise par MM. James Rigney et Sidney Shepard.

J'ai l'honneur d'être,
 Monsieur,
 Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,
 Secrétaire.

A l'hon. secrétaire provincial,
 Etc., etc., etc.

ETAT des sommes dépensées en 1854, 1855, 1856 et 1857, pour améliorer les communications par les lacs Scugog et l'Esturgeon, y compris les écluses à Bobcaygeon, la chaussée et le pont à Buckhorn, et diverses améliorations à la rivière Scugog :—

	£	s.	d.
1854. Etudes préliminaires, examens, etc.		184	0 3
1855. Surveillance, etc.	£360	9	0
" Travaux à l'entreprise—Jas. Rigney, entrepreneur.	10,848	4	1
		<hr/>	<hr/>
		11,208	13 1
1856. Surveillance, papeterie, etc.	£387	16	8
" Travaux à l'entreprise—Jas. Rigney, entrepreneur.	8,218	15	6
Do do —S. Shepard, entrepreneur	865	0	0
		<hr/>	<hr/>
		9,471	12 2
1857. Surveillance	£187	3	4
" Travaux à l'entreprise—Jas. Rigney, entrepreneur	10,151	3	7
		<hr/>	<hr/>
		10,339	6 11
		<hr/>	<hr/>
		£31,203	12 5

PRIX auxquels ont été donnés les contrats pour les travaux à Bobcaygeon et Buckhorn :—

Excavation dans le roc et sous l'eau.....	10s. par verge cube.
" " au-dessus du niveau de l'eau....	5s. "
Excavation—dans un terrain particulièrement pierreux...	2s. "
Bois de construction.....	40s. par 1000 pieds.
Bois carré.....	6d. par pied.
Maçonnerie massive en moellons taillés, posés sur ciment.	45s. par verge.
Maçonnerie en pierre dégrossie au marteau, à joints verticaux et horizontaux, et faite au ciment.....	30s. do
" Planchéiage à joints étanchés, y compris la main d'œuvre et l'enlèvement de l'ancien planchéiage.....	8d. p. pied en superficie.
Draguage.....	5s. par verge.

Ce prix fut payé parce qu'il y avait peu de draguage à faire à chaque endroit, et il est résulté de ce fait une grande perte de temps à changer de place le cure-môle, aussi parce que ces travaux ont été creusés à une plus grande profondeur qu'on ne l'a dit, creusage qui était nécessaire afin d'atteindre les racines d'arbres, et leur enlèvement ainsi que celui des troncs d'arbres tombés et engravés dans l'argile ont rendu ce travail très difficile.

Fer forgé, etc., employé dans les travaux..... 8d. par lb.

La confection de ces travaux a été plus dispendieuse et plus difficile qu'à l'ordinaire. Par suite des fièvres intermittentes auxquelles on est exposé dans cette section du pays, les travailleurs refusaient d'y aller ou d'y demeurer, surtout dans un temps où les travaux du Grand Tronc employaient toute la main-d'œuvre du pays. Les provisions nécessaires devaient être amenées à grands frais d'une distance considérable; quant au fourrage pour les chevaux, le foin, quand il était livré sur les lieux, coûtait de £20 à £24 le tonneau, et les autres articles en proportion.

COMPENSATION accordée à M. Boyd, écrivain, parce que ses moulins ont été arrêtés pendant trois ans :—

£250, et en sus de cette somme on lui a reconstruit ses deux canaux d'écluse que les travaux avaient détruits.

TORONTO:—IMPRIMÉ PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.



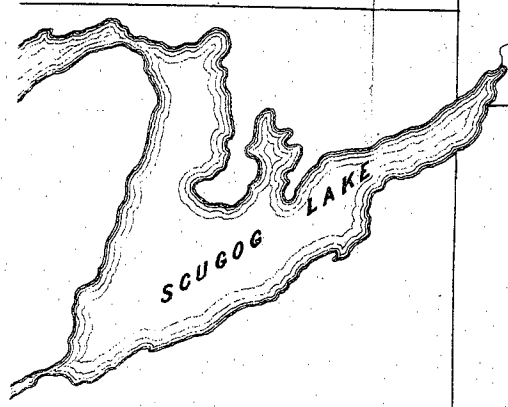
LINDSAY

O P S .

EMILY.

SMITH.

DOURO.



SCUGOG LAKE

METCALFE

MANVERS.

CAVAN.

PETERBORO.

OTANABEE.

PORT HOPE

MILLBROOK.

Original Survey to Peterboro.

Railway

RICE LAKE

ALNWICK

CLARKE.

H O P E .

Port Hope, Lindsay, & Brockton.

Original Survey

HAMILTON.

Cobourg & Peterboro.

HALDIMAND.

PORT HOPE

COBOURG

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le gouverneur général, en date du 2 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre : " copie d'une pétition présentée à Son Excellence le gouverneur général en conseil, il y a quelques mois, par la compagnie du chemin de fer de Cobourg à Peterborough, lui demandant de désavouer certains réglemens de la municipalité de la ville de Peterborough ; aussi copie des documents annexés à la dite pétition, et de la réponse à icelle ; avec toute la correspondance échangée entre la dite municipalité ou toute personne quelconque et le gouvernement exécutif, relativement au dit réglemant et aux £25,000 obtenus du fonds d'emprunt municipal, pour aider à la construction d'un chemin de fer de Millbrook a Peterborough."

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

Secrétariat Provincial,

Toronto, 11 juin 1858.

No.—

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 9 juin 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 5 du courant, et en réponse, je prends la liberté de vous transmettre ci-joint, en conformité de vos instructions, copie d'une pétition à son excellence de la part de la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough ; et aussi, une carte et une copie d'un document qui y est annexée.

A l'égard de la correspondance entre la municipalité de la ville de Peterborough ou toute personne quelconque et le gouvernement, au sujet du règlement de la municipalité relatif aux £25,000, je dois vous dire que nous n'avons point une telle correspondance en notre possession.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très-obéissant serviteur,

T. D. HARINGTON,
Député Receveur général.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.
Toronto.

A son excellence le très-honorable Sir EDMUND HEAD, baronnet, gouverneur général de l'Amérique du Nord Britannique, etc., etc., etc.

En conseil.

La pétition du président, des directeurs et COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE
COBOURG ET PETERBOROUGH,

REPRÉSENTE HUMBLEMENT :

Que vos pétitionnaires ont obtenu leur charte en novembre 1852, et que la compagnie et la ville de Cobourg ont montré un zèle et une énergie dans la poursuite de leur entreprise qui ne sauraient être égalés en cette province.

Que la petite ville de Cobourg, sans l'aide d'aucune autre municipalité devant retirer des avantages du chemin en question a, malgré beaucoup de difficultés, exécuté sa part des travaux, et le chemin a été exploité avec succès pendant plus de deux ans entre Cobourg et Peterborough, donnant par là de grandes facilités de transport entre ces deux villes, tant pour les voyageurs que pour les marchandises, et augmentant considérablement la valeur de la propriété dans Peterborough et les townships environnants.

Que vos pétitionnaires considérant qu'ils ont droit à toute protection en vertu de leur charte, et qu'ils sont frustrés dans leurs droits et privilèges par la corporation de Peterborough, à la sollicitation de la corporation de Port Hope qui veut construire un chemin conduisant de Millbrook, dans Cavan, à Peterborough, prennent respectueusement la liberté de soumettre l'état et la carte ci-joints à la considération de votre excellence en conseil, et ils espèrent qu'aucun règlement ayant pour objet d'accorder de l'aide pour la construction d'un chemin de fer rival conduisant de Millbrook à Peterborough, ne recevra la sanction de votre excellence en conseil.

Qu'en approuvant un tel règlement, le gouvernement risquerait de perdre en grande partie les moyens qu'il aurait autrement de réaliser l'intérêt dû par la ville de Cobourg au fonds d'emprunt municipal.

Que la construction d'un tel chemin rival si le règlement, qui a été passé par la ville de Peterborough pour imposer une taxe de 4s. 6d. par louis pour cet objet est mis à exécution, fera peser sur la dite ville une dette qui deviendra

extrêmement onéreuse à ses habitants ainsi qu'aux propriétaires qui, quoique ne résidant point en cette ville, y possèdent du terrain.

C'est pourquoi vos pétitionnaires prient très respectueusement votre excellence de vouloir bien ne sanctionner aucun règlement de la ville de Peterborough passé pour l'objet susdit.

Et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,) ASA A. BURNHAM,
Vice-Président,

Compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.
Cobourg, 14 novembre 1857.

(Voir carte.)

AFFAIRE DE LA COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE COBOURG ET PETERBOROUGH.

Par l'acte 10 Vict., chap. 109, la compagnie du chemin de fer de Port Hope à Peterborough a été incorporée pour construire un chemin de fer entre Peterborough et le lac Ontario, à Port Hope, et il y est pourvu que ce chemin devra être commencé dans le délai de quatre années à compter de la passation de l'acte, savoir : à compter du 26 décembre 1846. Rien n'a été fait dans ce délai, mais le 10 novembre 1852, il fut passé un acte pour amender le premier, en prolongeant le délai de quatre années à compter du 10 novembre 1852, auquel jour un autre acte fut passé pour incorporer la compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough pour construire un chemin conduisant de Cobourg à Peterborough. Cette dernière compagnie a montré beaucoup d'activité dans l'exécution de l'entreprise et à commencé ses travaux de bonne heure dans le printemps de 1853, mais la compagnie de Port Hope, au lieu d'agir suivant sa charte, a réussi à la faire amender le 14 juin 1853, par l'acte 16 Vict., chap. 241, qui autorise la compagnie de faire une embranchement conduisant d'un point de son chemin projeté en premier lieu jusqu'à Mariposa, passant par Cavan, Emily, Manvers et Ops. Encore, le 18 décembre 1854, la compagnie de Port Hope obtint un autre amendement (18 Vict., chap. 36,) par lequel le nom de la compagnie fut changé en celui de compagnie du chemin de fer de Port Hope, Lindsay et Beaverton. A cette époque la compagnie de Port Hope n'avait point commencé de chemin conduisant à Peterborough, lequel paraissait avoir été abandonné ; mais le chemin de Cobourg était sur le point d'être terminé. Vers le mois de mars 1855, le chemin conduisant de Port Hope à Lindsay et Beaverton fut commencé, et a été terminé jusques près de Lindsay, mais n'a pas été conduit plus loin. Le chemin de Port Hope devait dans l'origine aller jusqu'à la partie nord-est de Hope et nord-ouest d'Hamilton, près du lac Rice, où en vertu de l'acte amendé de 1853, la compagnie était autorisée à prendre dix acres de terre pour un dépôt. Le second délai de 4 années accordé, en novembre 1852, à la compagnie de Port Hope pour commencer son chemin est expiré en novembre 1856, à venir jusqu'à laquelle période cette compagnie n'avait rien fait, à moins qu'on prétende que la construction d'un chemin conduisant à Millbrook, dans Cavan, doit être considérée comme le commencement du chemin de fer en question, lorsque Millbrook n'est pas situé sur la ligne entre Port Hope et Peterborough, et que ce chemin conduisant à Millbrook ne suit pas

la ligne projetée primitivement pour le chemin de Port Hope à Peterborough, bien qu'un embranchement puisse être fait pour relier Millbrook à Peterborough, ou Emily à Peterborough. La question de savoir si la compagnie de Port Hope, Lindsay, et Beaverton devrait être autorisée à présent à construire un chemin depuis Millbrook jusqu'à Peterborough, a été soumise au comité des chemins de fer de l'assemblée législative durant la dernière session, et ce comité a recommandé que la compagnie de Port Hope fût empêchée de le faire, et l'assemblée législative a refusé de renverser la décision du dit comité.

En outre, la compagnie de Port Hope, dans son rapport pour 1856, imprimé pour l'usage des actionnaires, parle des progrès considérables qui ont été faits dans la construction du chemin conduisant à Lindsay et à Beaverton, et des avantages de ce chemin, et fait connaître la contrée par lequel il passe, ajoutant que ce chemin n'aurait point de rival. La compagnie du grand tronc a consenti, à la sollicitation des compagnies de Port Hope et de Cobourg, à les aider à terminer leurs chemins respectifs, mais la compagnie du grand tronc a décidé de ne pas le faire si la compagnie de Port Hope aidée de celle de Peterborough peut construire une ligne rivale depuis Millbrook jusqu'à Peterborough. La ville de Peterborough a passé un règlement pour prélever £30,000 pour aider à la compagnie de Port Hope dans cette entreprise, et les travaux ont été commencés durant ces deux dernières années.

(Signé,) ASA A. BURNHAM,
Vice-Président,

Compagnie du chemin de fer de Cobourg et Peterborough.

Cobourg, 14 novembre 1857.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 7 du courant, priant Son Excellence de faire mettre devant la chambre, "un état, en détail, de tous les deniers dépensés sur la route de "de Bobcaygean, en arrière des comtés de Peterborough et Victoria, avec les "noms des personnes auxquelles ces paiements ont été faits, et la nature du "service rendu ; et si les travaux ont été faits par contrat ou autrement, avec le "coût moyen par mille de ce chemin."

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 19 juillet 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 2 du courant, “ pour copie de
“ la correspondance et des requêtes relativement à la nomination de M. Burke,
“ comme préfet du comté de Vaudreuil.”

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 11 juin 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 2 juin 1858, relative à la cour des Commissaires pour la décision des Petites Causes, paroisse St. Clet ; aussi,

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 7 du courant, pour des copies de documents relatifs à l'abolition de la Cour des Commissaires pour la décision des Petites Causes, Paroisse St. Edouard, Comté de Napierville.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 15 juillet 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, datée du 2 ultimo, " pour des informations concernant les soumissions pour le service de la Grosse Ile par bateaux-à vapeur depuis 1853.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 3 juillet 1858.

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative du 26 avril dernier, demandant copie de certaines soumissions pour le remorquage entre Montreal et Kingston.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Bureau du secretaire,

Secretaire.

Toronto, 12 juin 1858.

(NOTE.—Conformément à la recommandation du comité des impressions, la cédule suivante seule est imprimée.)

CUDULE des soumissions pour le remorquage sur le Haut St. Laurent, ouverte le 11 mars 1858.

No.	Soumissionnaires.	Cautions.	Vaisseaux.		Montant en piastres.
			Noms.	Force motrice.	
1....	Calvin et Breck, Kingston.	Wm. Beamish John Fraser.	Traveller	Chevaux. 85	} \$ 24000
			America	65	
			Gildersleeve	60	
			Charlevoix	65	
			Chieftain	45	
			Hercules	116	
2....	Alonzo Quakenbush, Fort Erie.	Pas de noms	H. O. Perry	137	} 28000
			H. B. Clinton	140	
			Rapid	160	
			Red Errick	190	
			Howard	150	
			S. Witt	100	
3....	James Glassford.....	Louis Perrault..... John Ostell.	St. Charles	50	} 30000
			Marys	a 60	
			Rowland Hill	b 75	
			Alma	c 60	
			Crescent	75	
			Lady Elgin	75	
4....	Miles Kelly, Québec..	Denis Gaherty	Marys	a 90	} 19880
			John Bull	75	
			Alma	c 75	
			Enterprize	50	
			Point Levy	55	
			Rainbow	55	

Cédule des soumissions pour le remorquage sur le Haut St. Laurent, ouvertes le 11 mars 1858.—(Suite.)

No.	Soumissionnaires.	Cautions.	Vaisseaux.		Montant en piastres.
			Noms.	Force motrice.	
5....	George Willibert, Québec.	A. H. Lemoine..... Ed. Glackemeyer.	Voyageur	65	} 13600
			Princess Royal.....	a 75	
			Richelieu.....	71	
			Rowland Hill	b 75	
			Tadousac.....	85	
			Tadousac.....	70	
6....	Richard Floyd	Wm. Walker	Pas de noms.....	11600
		Henry Pemberton.			
7....	Patrick Shea.....	Henry Burstall.....	Pas de noms.....	15480
		James Dean.			
8....	A. McAdam	James Gillespie	Princess Royal.....	d 75	} 19500
		J. M. Fraser.	Aylmer	c 71	
			Marys	a 90	
			Rambler	96	
			Lord Scaforth.....	86	
			Ottawa	f 45	
9....	Geo. E. Humphrey ...	J. W. Henry.....	Pas de noms.....	17880
		John Fitzpatrick.			
10....	A. H. Murphy	Lawrence Stafford	Princess Victoria.....	68	} 20800
		Thomas McGreavy.	Telegraph.....	85	
			Ottawa	f 64	
			Aylmer	e 71	
			Renaud	75	
			Rowland Hill.....	b 75	

RÉPONSE

A UNE ADRESSE de l'assemblée législative, du 2 juin, demandant des renseignements relativement aux soumissions pour le service de bateaux à vapeur pour la Grosse Isle, depuis 1853.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Bureau du secrétaire,

Secrétaire

Toronto, 3 juillet 1858.

(NOTE.— Conformément à la recommandation du comité des impressions, l'extrait suivant seul est imprimé.)

CEDULE des soumissions pour le service de bateaux à vapeur pour la Grosse Isle, le 10 avril 1858.

No.	Soumissionnaires.	Cautions.	Noms des vaisseaux.	Force motrice.	Montant en piastres.
1....	George E. Humphrey.	Comet.....	\$ 5000
2....	Miles Kelly.....	Denis Garraty.....	4800
3....	John Hearn.....	Edward Doran..... Denis Gaherty.	5200
4....	John Giblin.....	Dennis Cavaney..... Patrick Grogan.	4760
5....	L. Stafford.....	5600
6....	Arthur H. Murphy.....	Bytown.....	6950
7....	A. MacAdams.....	Aylmer.....	71	9800
8....	F. Buteau.....	5200
9....	Bourget, Bégin, Lemieux,	Louis Carrier, Charles Bourget, Wm. Boulanger.	Voyageur.....	4600

TORONTO;—IMPRIMÉES PAR JOHN LOVELL, YONGE STREET.

R É P O N S E

[EN PARTIE]

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 19 avril dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre “ un Rapport des délibérations du Gouvernement relativement au “ transfert du ci-devant Percepteur des Douanes de Toronto au Port de Belle- “ ville, et relativement à la démission de John Cameron de son emploi au “ Bureau des Douanes de Toronto ; aussi, copie de tous Rapports faits au Gou- “ vernement par l'Auditeur des Comptes Publics et autres, sur l'administration “ financière de la maison de Douane de Toronto,—indiquant quels devront être “ les salaires des Percepteurs des Douanes à Belleville et à Toronto à l'avenir, “ et ce qu'ils étaient il y a cinq ans ; avec un état des causes qui ont déterminé “ la démission du Percepteur de Belleville de sa charge.

Par Ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 1er juillet 1858.

IMPRIMÉ PAR LOUIS FERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RÉPONSE SUPPLÉMENTAIRE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée le 19 avril dernier, priant Son Excellence de faire mettre devant la Chambre un rapport des délibérations du Gouvernement relativement au transfert du ci-devant percepteur des douanes de Toronto au port de Belleville, et relativement à la démission de John Cameron de son emploi au Bureau des Douanes à Toronto ; aussi, copie de tous rapports faits au gouvernement par l'Auditeur des Comptes Publics et autres, sur l'administration financière de la Maison de Douane de Toronto, indiquant quels devront être les salaires des Percepteurs des Douanes à Belleville et à Toronto à l'avenir, et ce qu'ils étaient il y a cinq ans ; avec un état des causes qui ont déterminé la démission du Percepteur de Belleville de sa charge.

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 1er juillet 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, du 3 juin 1857, "pour les documents concernant la réclamation de G. Joly, écuyer, relativement au quai "Platon."

Par ordre.

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 13 juillet 1858.

R É P O N S E

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, datée du 2 ultimo, priant Son Excellence de faire mettre devant cette Chambre, “ copies de tous rapports, pétitions et correspondances reçus depuis 1850, relativement à la ligne de division entre les Townships de Woodhouse et Walpole, et aux réclamations de Robert Long, pour rémunération pour pertes de terres et dommages soufferts par lui, en raison de l'établissement de la dite ligne de division.”

Par ordre,

T. J. J. LORANGER,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 22 juillet 1858.

NOTE.—Conformément à la recommandation du comité des impressions, la chambre a dispensé de l'impression des documents qui précèdent.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET TORONTO.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Legislative, du 16 mars 1858,
demandant un Etat des dépenses pour l'Administration de la
Justice dans le Haut et le Bas-Canada, depuis l'Union jus-
qu'au 31 décembre 1857.

Par Ordre,

CHARLES ALLEYN,

Secrétaire.

Secrétariat Provincial,

Toronto, 7 août 1858.

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, pour les DÉPENSES de la JUSTICE CRIMINELLE dans le BAS-CANADA, depuis l'Union des Provinces, en 1841, jusqu'au 31 décembre 1857, tel que requis par une Adresse de l'honorable Assemblée Législative, en date du 16 mars 1858.

Numéro.	NATURE DES PAIEMENTS.						1841.		1842.		1843.		1844.		1845.		1846.		
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
1	9579	10	10	11200	0	3	12380	13	5	14325	1	4	11016	11	9	10992	19	8	
2																			
3	410	9	1	472	3	1	472	4	4	472	4	4	472	4	4	472	4	4	4
4	149	7	1	170	0	0	171	13	4	163	6	8	176	13	4	165	4	7	0
5																			
6	375	0	0	472	4	5	666	13	4	1343	11	11	704	8	2	592	5	0	0
7	617	1	9	1091	19	10	920	13	7	249	19	7	670	0	0	1130	3	8	0
8																			
9	7956	14	3	8447	10	5	7812	16	10	7644	3	11	8584	5	5	11024	6	10	0
10	915	2	4	650	19	0	786	2	11	1196	14	8	974	17	5	1559	18	2	0
11	556	0	2	413	15	8	253	13	4	811	12	8	384	17	0	615	9	0	0
12	1877	0	7	1443	16	3	494	9	3	1371	16	0	1495	0	0	1946	16	2	0
13	1329	10	10	1246	14	11	1050	14	3	1824	13	0	1278	6	2	2566	6	10	0
14	103	12	9	1161	3	4	186	13	4	186	13	3	186	12	8	186	12	8	0
15	99	13	11	112	4	5	112	4	5	112	4	4	112	4	0	112	4	0	0
16	835	12	5	928	17	9	924	8	10	928	17	7	933	3	4	919	12	7	0
17	140	0	0	25	0	0	100	0	0	100	0	0	50	0	0	25	0	0	0
18	15786	2	1	12803	9	0	1159	5	3	829	9	1	882	18	8	1228	13	6	0

* Salaires des juges de la cour du banc de la reine.
 * do de la cour supérieure.
 * do de la cour de circuit.
 * do de la cour de vice-amirauté.
 * do de la cour d'appel.
 * Dépenses des greffiers des districts et cours de circuit.
 * Allocation aux juges de circuit.
 * Coût des poursuites criminelles.
 * Salaires des shérifs, et déboursés faits par eux pour les prisonniers sous leur garde, pour assigner les jurés, pour faire faire la signification des mandats d'arrestation, et d'autres ordres des cours.
 * do honoraires et déboursés, grands constables.
 * do do, greffiers de la couronne.
 * do do, greffiers de la paix.
 * do do, coroners.
 * do interprètes des diverses cours.
 * do crieurs et assistants.
 * do gardiens des cours et des prisons, et tourne-clefs.
 * Dépenses des maisons de correction.
 * do de la police fluviale de Montréal et Québec, y compris celles de la police rurale.

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, pour les DÉPENSES de la JUSTICE CRIMINELLE dans le BAS-CANADA, Etc.— (Suite.)

1817.	1848.		1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.		
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	
1	9908	10 3	11499	19 8	10839	7 1	4888	17 8	4888	17 8	4163	15 9	4122	4 4	4238	17 9	4250	0 0	4250	0 0	
2	3335	3 2	3000	0 0	2989	3 8	9750	0 0	9750	0 0	9304	18 5	9550	0 0	10216	16 0	9677	15 2	10813	0 1	
3	472	4 4	472	4 4	472	4 4	422	7 11	422	7 11	4955	11 0	5378	16 7	6506	0 9	5850	0 0	5258	6 2	
4	185	16 8	176	17 6	170	0 0	127	0 3	3	6 4	472	4 4	472	4 4	430	11 0	513	17 8	750	0 0	
5	638	13 2	671	11 1	705	1 8	842	14 10	742	17 8	857	12 2	902	19 8	973	10 2	1118	2 5	1203	5 6	
6	1067	10 0	942	0 0	800	0 0	650	0 0	700	0 0	1325	0 0	1875	0 0	1662	10 0	1880	0 0	2225	0 0	
7	330	10 0	536	2 6	341	10 0	720	5 5	678	3 4	796	9 10	1738	14 10	569	7 2	1453	16 10	2664	2 6	
8	11769	11 5	13213	9 8	10068	3 7	13661	4 11	15712	3 6	13226	7 4	16966	2 1	21534	0 11	18086	8 0	28117	11 1	
9	1846	12 1	1655	8 0	2219	1 2	1793	7 5	2633	12 9	2547	8 8	3228	1 10	3942	19 5	4354	8 6	2924	12 6	
10	481	8 4	537	16 9	602	10 5	496	10 6	27	10 1	46	2 2	42	13 3	11	6 2	86	3 5	26	2 10	
11	1346	15 1	1597	6 3	2156	16 11	1604	13 7	303	11 3	76	13 10	78	3 8	59	7 11	111	8 6	
12	2029	5 6	2072	19 0	1645	2 1	3028	17 7	2074	11 9	3002	6 7	2378	18 1	3802	11 8	2103	19 4	3707	16 10	
13	186	12 6	186	12 8	179	13 10	179	13 10	179	13 10	195	18 2	179	13 10	193	11 6	166	15 6	245	8 2	
14	112	4 0	107	4 0	112	4 0	84	3 0	94	4 2	94	4 2	24	4 7	15	0 0	15	0 0	
15	980	6 7	958	17 0	904	2 7	964	10 11	937	17 6	1085	10 8	1096	12 4	1111	12 4	1864	14 5	2295	1 2	
16	250	0 0	300	0 0	90	0 0	83	15 0	150	0 0	200	0 0	200	0 0	
17	1188	18 10	1072	8 0	2181	9 8	8112	10 0	2045	17 6	1748	11 4	2917	3 8	3566	3 3	8306	5 11	10250	9 3	
18																				9837	7 7

Numero.

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, pour les DÉPENSES de la JUSTICE CRIMINELLE dans le BAS-CANADA, Etc.—(Suite.)

Numéro.	1841.		1842.		1843.		1844.		1845.		1846.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
NATURE DES PAIEMENTS.												
19	1163	0 0	52	7 11	200	4 0	3090	0 11	100	0 0	621	6 10
20	725	10 2	1189	5 1	1555	11 0	1555	11 0	1555	11 0	1555	0 11
21	444	3 6	499	13 2	444	8 10	555	10 11	499	19 8	517	9 8
22	939	2 1	1237	14 4	772	12 3	1479	0 9	1748	3 9	1315	2 11
23	3139	12 2	3250	0 0	4156	3 9
24
25	1735	1 1	413	4 5	278	0 4	315	4 2	649	15 2	305	8 11

	45738	1 11	42987	14 6	30743	2 10	42878	4 3	41337	13 0	46301	15 9
	Total.....£											
26	1180	15 9	767	18 7	373	1 0	348	19 5	457	3 6	324	3 11
	A déduire les sommes suivantes payées pour amendes, etc., par le shérif, les magistrats, greffiers de la couronne et de la paix, et portées au crédit du fonds consolidé											
	44557	6 2	42219	15 11	30370	1 10	42529	4 10	40880	9 6	45977	11 10
	Total											

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, pour les DÉPENSES de la JUSTICE CRIMINELLE dans le BAS-CANADA, Etc.——(Suite.)

Numéro.	1847.			1848.			1849.			1850.			1851.			1852.			1853.			1854.			1855.			1856.			1857.			
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	
19	1324	0	10	1082	5	4	70	12	10	30	5	8	2877	2	2	5616	18	5	3000	17	7	915	9	1	1480	11	4	697	17	0	1481	18	8	
20	1555	11	0	1192	1	1	1340	14	8	1340	14	8	600	0	0	669	18	5	600	0	0	1152	5	3	1618	10	5	659	19	8	659	19	8	
21	484	8	7	534	9	9	548	6	10	539	19	8	561	1	8	629	19	8	609	19	8	649	19	8	669	19	8	3189	2	2	351	6	3	1
22	362	0	2	1594	8	6	1159	2	10	1431	13	11	1734	4	8	1736	13	8	2437	17	8	2114	15	6	3189	2	2	4848	9	2	4848	9	2	
23	3885	0	6	3666	13	4	4140	0	0	3009	7	6	2131	16	4	2520	0	0	1428	11	5	3456	16	8	4928	12	0	6173	8	0	7562	9	6	
24	632	3	6	1061	8	1	754	16	7	1489	10	8	1001	7	4	1184	17	8	11879	14	9	989	11	6	2027	17	2	2073	12	9	2073	12	9	
25	4573	6	6	4819	2	6	4490	4	9	50809	12	10	5457	6	19	60409	16	9	76917	12	6	79939	13	2	82000	15	10	97386	3	8	97386	3	8	
26	1120	4	11	548	18	2	815	18	1	405	18	0	474	9	8	490	3	1	385	3	0	359	0	0	204	4	8	516	19	10	516	19	10	
£	44253	1	7	47583	4	4	43674	6	8	59403	14	10	54102	9	6	59919	13	8	76532	9	6	79580	13	2	81796	11	2	96869	3	10	96869	3	10	

N. B.—Les salaires et allocations de ces officiers pour les districts de Québec, Montréal, Trois-Rivières et St. François marqués * sont payés depuis la passation de l'acte 13 et 14 Vic., chap. 37, à même le fonds d'honoraires, et des mêmes officiers pour les districts de Gaspé, Kamouraska et Ottawa, depuis 1855, tel qu'autorisé par l'acte 16 Vic., chap. 98, à même le même fonds; les salaires des protonotaires et des greffiers des cours de circuit pour les districts ci-dessus mentionnés, sont aussi payés à même ce fonds.

W. M. DICKINSON,
Faisant les fonctions de Député Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 2 juillet 1858.

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, et au moyen de la TAXE DIRECTE, pour les DÉPENSES de l'ADMINISTRATION de la JUSTICE dans le HAUT-CANADA, depuis l'union des provinces en 1841, jusqu'au 31 décembre 1857, tel que requis par une adresse de l'honorable assemblée législative en date du 16 mars 1858.

Numéro.	NATURE DES PAIEMENTS.						1841.		1842.		1843.		1844.		1845.		1846.	
	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.	£	s.	d.
1	10210	2	11	11280	11	7	12247	9	10	11397	18	8	10113	14	9	10716	15	3
2	56	7	10				2238	10	11	5462	12	5	3873	16	2	3874	11	0
3																		
4																		
5				3832	10	0	7938	15	0	7761	16	3	9750	0	0	11192	16	3
	10266	10	9	15113	1	7	22424	15	9	24622	7	4	23737	10	11	25784	2	6
	Total																	
	A DÉBOURSE.																	
6	92	2	1	231	7	8	557	14	1	589	17	4				53	12	6
7				979	18	11	1797	9	8	503	5	11				220	17	2
8																19	15	5
9																		
	92	2	1	1211	6	7	2355	3	9	1093	3	3	240	12	7	457	5	4
	Total																	
10	10174	8	8	13901	15	0	20069	12	0	23529	4	1	23496	18	4	25327	0	2
11	11641	8	1	12351	13	8	17345	11	2	14952	1	7	17175	13	5	17349	0	1
	21815	16	9	26253	8	8	37415	3	2	38481	5	8	40672	11	9	42676	0	3
	Cont total de l'administration de la justice dans le Haut-Canada																	

ÉTAT indiquant les sommes payées à même le REVENU CONSOLIDÉ, et au moyen de la TAXE DIRECTE, pour les DÉPENSES de l'ADMINISTRATION de la JUSTICE dans le HAUT-CANADA, Etc.—(Suite.)

Numéro.	1847.		1848.		1849.		1850.		1851.		1852.		1853.		1854.		1855.		1856.		1857.	
	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.	£	s. d.
1	9347	0 5	20500	1 6	23230	0 3	31556	7 5	29015	16 2	32112	10 6	31861	10 3	34522	14 0	38336	5 4	48209	6 3	50947	11 10
2	507	12 10	64	13 9	612	10 0	539	1 3	671	6 0	528	18 3
3	2591	1 0	1748	4 0	1867	18 2	2444	12 4	3689	3 2	2381	14 10	2444	12 4	5141	5 0	4526	5 9	3837	9 3	3144	1 0
4	149	5 3	430	8 4
5	8877	1 2	11333	6 8	9660	0 0	6840	12 6	3973	9 11	4668	3 8	4480	0 0	3571	8 7	11543	3 4	11411	15 3	13100	12 0
£	21322	15 6	33581	12 6	34822	12 2	40990	17 11	37108	17 7	39662	9 0	38786	2 7	43847	17 7	54934	15 8	64129	16 9	67721	3 1
6	40	0 0	26	16 1	18	2 6	66	2 6	21	5 8	7	2 1
7	311	9 8	598	1 9	311	9 3	217	10 9	307	4 10	309	3 6	306	9 7	414	12 9	1162	3 11	427	2 2	301	15 9
8	252	11 9	1321	5 2	1244	0 7	415	15 9	916	16 0	2077	6 2	1442	1 2	315	1 8	1843	13 10	2404	7 2	5592	17 6
9	3960	12 11	4052	12 2	4648	0 5	4169	11 11	4638	17 8	6717	9 5	6914	4 8	8318	19 2
£	604	1 5	1946	3 0	1573	12 4	4660	1 11	5297	18 8	7041	12 2	5925	17 8	5368	12 1	9723	7 2	9745	13 11	14213	12 5
10	20718	14 1	31635	9 6	33248	19 10	36330	16 0	31810	18 11	32620	16 10	32860	4 11	39479	5 6	45211	8 6	54384	2 10	53507	10 8
11	18308	18 4	14489	2 2	13949	7 0	14442	5 7	17800	1 11	26568	13 1	25816	16 4	37807	19 7	36011	19 3	44449	17 10	49261	17 10
£	39527	12 5	46124	11 8	47198	6 10	50773	1 7	49611	0 10	59189	9 11	58677	1 3	76287	5 1	81223	7 9	98834	0 8	102769	8 6

WILLIAM DICKINSON,
Agissant comme Député Inspecteur Général.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 2 juillet 1858.

IMPRIMÉ PAR LOUIS PERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative, en date du 7 juillet 1858, demandant " copie de toute la correspondance relative " à la plainte portée contre F. M. Guay, écuyer, comme registra-
" teur et juge de paix."

Par ordre,

CHARLES ALLEYN,
Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,
Toronto, 11 août 1858.

TORONTO, 19 mars 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre pour soumettre à Son Excellence le gouverneur général, la requête d'un nombre considérable de citoyens respectables du comté de Lévis, se plaignant de la conduite de F. M. Guay, écuyer, registra-
teur et juge de paix, tant comme juge de paix que comme officier-rapporteur, en sa qualité de registra-
teur à la dernière élection du comté de Lévis. Comme les faits allégués dans cette requête sont d'une nature grave, je vous prie de la soumettre à la considération de Son Excellence aussitôt qu'il vous sera convenable de le faire.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble serviteur,

F. LEMIEUX.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial, etc., etc.,
Toronto.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord, et Capitaine Général et Gouverneur en Chef dans et pour nos Provinces du Canada, de la Nouvelle Ecosse, du Nouveau Brunswick et de l'Isle du Prince Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc.

La requête des soussignés francs-tenanciers et électeurs du comté de Lévis, et résidant dans le dit comté,

EXPOSE RESPECTUEUSEMENT A VOTRE EXCELLENCE :

Que François Marcel Guay, écuyer, notaire, de la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévi, dans le comté de Lévis, dans le district de Québec, est depuis plusieurs années un des juges de paix nommé pour le district de Québec, et agit comme tel dans le dit district de Québec.

Que de plus, le dit François Marcel Guay, depuis plusieurs années, a été nommé régistreur pour la division numéro deux, du comté de Dorchester, cette division numéro deux formant aujourd'hui le comté de Lévis, et agit en cette dite qualité, et comme tel est le gardien des registres dans lesquels sont inscrites les hypothèques que les intéressés ont ou peuvent avoir sur les propriétés situées dans le dit comté de Lévis.

Que le dit François Marcel Guay, comme homme de profession, jouissant d'une bonne éducation, régistreur et juge de paix en cette province, est tenu de donner aux sujets de Sa Majesté notre très gracieuse souveraine, l'exemple par son bon comportement et le respect dû à la loi et au public ; mais que vos pétitionnaires sont chagrins de ne pouvoir lui rendre ce témoignage (qu'ils auraient tant de plaisir à lui donner,) pour que l'opinion publique lui fût favorable.

Que le dit François Marcal Guay est depuis plusieurs années, et particulièrement depuis trois ans, adonné aux boissons enivrantes, s'enivre fréquemment et en est rendu au point de ne pouvoir presque plus se montrer en public, sans être ivre et hors de raison.

Que la conduite du dit François Marcel Guay, sous le rapport de l'intempérance et de l'ivrognerie, est telle, particulièrement depuis quelque temps, qu'il a été vu souvent traînant les rues et les chemins publics, dans un état complet d'ivresse, couché sur les quais, et qu'il s'est montré même dans un état d'ivresse en pleine cour de justice, lorsque la cour siégeait, au grand scandale des sujets de Sa Majesté en cette province.

Que le dit François Marcel Guay, dans ses habitudes d'intempérance, et lorsqu'il est sous l'influence des boissons enivrantes, se permet de dire et publier ce qui se passe dans le bureau d'enregistrement tenu par lui comme régistreur, parle d'affaires qui s'y font et divulgue les affaires des citoyens, sans ménagement, comme sans discrétion, et uniquement pour le plaisir de parler aux dépens de son prochain.

Qu'il est très dangereux et bien nuisible aux intérêts publics de laisser les registres, papiers et documents sur lesquels repose la fortune des citoyens entre les mains d'un officier public comme le dit François Marcel Guay, qui ne sait pas se respecter et se faire respecter de ses concitoyens.

Que s'il n'est pas encore arrivé des erreurs ou des méfaits considérables dans le bureau d'enregistrement, tenu sous la responsabilité et la direction du dit François Marcel Guay, c'est que le député régistreur, Charles Bourget, écuyer, est un homme sobre, diligent et soigneux, fait presque toutes les affaires du bureau, et prend soin des registres, papiers et documents du dit bureau d'enregistrement.

Que le dit François Marcel Guay, depuis que les chemins à barrières sont en opération du côté de la rive sud du fleuve St. Laurent, s'est permis, lui juge de paix, et tenu comme tel de respecter et faire respecter la loi, de forcer et briser la barrière de péage qui se trouve sur le chemin de Beaumont, et de passer à la course à travers la dite barrière, en brisant et défonçant la dite barrière, avec une telle violence que son cheval s'est séparé alors de la voiture, et a pu continuer sa route, en laissant le dit François Marcel Guay dans la voiture, et commandant à son cheval d'avancer, comme s'il était présent, à la risée des spectateurs ; le dit François Marcel Guay étant sous l'influence des boissons enivrantes et dans un état d'ivresse complète.

Que le dit François Marcel Guay, en sa qualité de régistreur de la division No. 2, du comté de Dorchester, se trouve de droit l'officier-rapporteur du comté de Lévis, et qu'il a agi comme tel dans l'élection du Comté de Lévis, qui a eu lieu le vingt-huit et le vingt-neuf décembre mil huit cent cinquante-sept, aux fins de faire élire un membre pour le dit comté de Lévis.

Que quelques jours avant la votation au dit comté de Lévis, le dit François Marcel Guay s'est rendu à St. Nicolas, dans le dit comté de Lévis, pour y nommer un député-officier-rapporteur, mais qu'il était alors, et s'y était rendu dans un tel état d'ivresse, qu'il était incapable de se conduire; dormait dans sa voiture, et fut conduit par son cheval chez Maurice Scott, écuyer, juge de paix, à St. Nicolas, où il est descendu de voiture ivre.

Que pendant la dite élection et les jours mêmes de la votation, au dit comté de Lévis, alors que le dit François Marcel Guay agissait comme officier-rapporteur, lui le dit François Marcel Guay s'est enivré et a été vu et trouvé ivre à différentes places, dans le dit comté de Lévis.

Que le dit François Marcel Guay, étant de droit officier-rapporteur pour le comté de Lévis, en sa qualité de régistrateur de la division No. 2 du comté de Dorchester, lors de la dernière élection générale en décembre dernier, et agissant comme tel, était tenu de ne prendre aucun parti à la dite élection, et obligé d'agir avec impartialité envers les candidats et les électeurs du comté de Lévis, en ne favorisant aucun des candidats et gardant une stricte neutralité, et qu'il devait tenir et faire tenir la paix aux polls, et réprimer et empêcher les actes de violence qui se passaient à sa vue et connaissance, dans le dit comté de Lévis.

Que bien loin de tenir une conduite juste, impartiale et décente à la dite élection, comme son devoir d'officier-rapporteur et de juge de paix l'y obligeait, en faisant maintenir l'ordre et la paix, plus particulièrement au poll tenu en la paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévi, dans le comté de Lévis, à quelques pas de sa résidence, et où il est demeuré pendant une grande partie de la votation en question, il a au contraire, excité et animé les électeurs favorables à la candidature du Dr. J. G. Blanchet, pendant la votation, alors qu'ils étaient réunis en grand nombre à sa porte, et vis-à-vis, et près de sa demeure, à faire du bruit et des démonstrations et des actes de violence, au dit lieu de St. Joseph de la Pointe-Lévi.

Que le vingt-neuf de décembre dernier, les partisans du Dr. Blanchet, étant informés que plus de trente-trois voitures chargées d'électeurs de la paroisse de Beaumont et de St. Charles, partisans de l'honorable François Lemieux, et ayant droit de voter à l'élection du comté de Lévis, venaient paisiblement donner leur vote en faveur de l'honorable François Lemieux, les partisans du dit Dr. Blanchet formèrent le complot de s'opposer avec force et armes à leur passage, en se jetant sur eux à coups de bâtons et d'assommoires et autres armes dangereuses, pour les battre et les chasser du poll.

Que le dit François Marcel Guay fut informé de ce complot avant l'arrivée des électeurs de Beaumont et de St. Charles, assez à temps pour prévenir et empêcher les suites funestes et dangereuses de ce guet-à-pens, mais qu'il ne fit rien pour l'empêcher; tandis qu'il lui était facile de le faire, étant présent sur les lieux, et l'amî des partisans du Dr. Blanchet; qu'au contraire il paraissait coopérer à leur action meurtrière.

Que de fait les partisans du Dr. Blanchet se jetèrent alors sur les citoyens électeurs venant de Beaumont et de St. Charles, les battirent et les chassèrent du poll et de la place, et assommèrent et battirent plusieurs des dits électeurs, de la manière la plus brutale; plusieurs faillirent y perdre la vie.

Que le dit François Marcel Guay, nonobstant qu'il agissait comme officier-rapporteur, a pris fait et cause, dans la dite élection, en faveur du candidat J. G. Blanchet, écuyer, contre l'honorable François Lemieux, son opposant dans le comté de Lévis; et s'est montré dans différentes circonstances, avant et pendant la dite élection en décembre dernier, chaud partisan du candidat le Dr. Blanchet, en sollicitant les électeurs à voter pour le dit Blanchet, en opposition à l'honorable François Lemieux.

Que le dit François Marcel Guay, avant, et les jours de la votation à la dite élection du comté de Lévis, a contrairement à la lettre et à l'esprit de la loi, avisé

plusieurs personnes résidant dans le dit comté de Lévis, qui le consultaient sur des droits litigieux de propriétés, pour savoir si elles avaient droit de voter à la dite élection en faveur du candidat le Dr. Blanchet ; et que les dites personnes ont été avisées pendant la dite élection, par le dit François Marcel Guay, de voter en faveur du dit Dr. Blanchet, nonobstant qu'elles n'eussent pas le droit de le faire, et contrairement à la loi.

Que le dit François Marcel Guay, pendant les jours de la votation, lors de la dite élection du comté de Lévis, a lui-même insisté fortement auprès du député-officier-rapporteur, Charles Bourget, qui tenait le poll en la paroisse de St. Joseph de la Pointe-Lévi, pour faire voter en faveur du candidat le Dr. Blanchet, plusieurs personnes qui n'avaient pas droit de vote, et qui étaient partisans du dit Dr. Blanchet, en disant qu'elles avaient droit de voter, et ce contrairement à la loi.

Que le vingt-huit décembre dernier, étant le premier jour de la votation du dit comté de Lévis, le dit François Marcel Guay a dit à Edouard Lagueux, écuyer, de la paroisse de St. Romuald et préfet du comté de Lévis, " que lui, le dit Edouard Lagueux, était un lâche de voter pour l'honorable François Lemieux, qui se présentait pour être élu membre du dit comté de Lévis, au lieu de voter pour le Dr. Blanchet, que le dit François Marcel Guay étant la caution du dit Edouard Lagueux pour son contrat d'une partie des chemins à barrières de la rive sud du fleuve St. Laurent à Québec, lui le dit Edouard Lagueux devait suivre l'opinion du dit François Marcel Guay."

Que le même jour, savoir : le vingt-huit décembre dernier, jour de votation dans le comté de Lévis, le dit François Marcel Guay a été vu dans la soirée, chez Alexandre Ruel, dans le dit comté, presque ivre et battant la campagne, et disant en présence des nommés Olivier Carrier et Jean Champagne, qu'il n'était pas resté au poll de St. Joseph de la Pointe-Lévi, parce qu'il voyait trop d'injustices commises par les partisans de l'honorable François Lemieux ; " je n'avais qu'un mot à dire, dit-il, et j'aurais pu avoir des tripes pour faire du boudin."

Que le même jour, dans le comté de Lévis, le dit François Marcel Guay dit en présence du nommé William Carrier, chez le dit Alexandre Ruel " qu'il était après lui faire (en parlant de l'honorable François Lemieux) *une s... belle queue*," voulant dire que le Dr. Blanchet était, et serait en majorité ; qu'il pouvait être alors onze heures du soir, et que le dit François Marcel Guay était alors sous l'influence des boissons enivrentes et dans un état d'ivresse presque complète.

Que quelques jours après l'élection du comté de Lévis, en janvier dernier, le dit François Marcel Guay est arrivé à onze heures du soir chez Simon Oceau, écuyer, à St. Joseph de la Pointe Lévi, et que là et alors il traita le dit Simon Oceau et les partisans de l'honorable François Lemieux de *canaille* ; il demanda au dit Simon Oceau " pourquoi il ne l'avait pas consulté avant de voter, ajoutant que s'il l'eût consulté" il n'aurait pas voté pour " Lemieux, le parti de la canaille." Que le dit Simon Oceau fit observer alors qu'il ne devait pas le consulter, puisqu'il ne pouvait se mêler de cette élection, en sa qualité d'officier-rapporteur. " Vous dites que je ne m'en suis pas mêlé ? Oui je m'en suis mêlé, et m'en mêlera encore—Avouez donc que vous avez fait une s... bêtise en élisant Lemieux, et que Blanchet était l'homme qu'il fallait élire ; mais vous avez préféré consulter les Bourget et les Lamontagne," répondit le dit François M. Guay.

Que dans cette circonstance il ajouta alors : " qu'il allait acheter des pistolets et qu'il en avait marchandé trois dans la journée, et qu'il allait tuer le père Bourget, Lamontagne, le Bonhomme à Bourassa, (Joseph Bourassa,) et que ce dernier, il le tuerait dans l'église, ou à la sacristie avec un poignard."

Que le dit François Marcel Guay, en sa qualité de juge de paix pour le district de Québec, n'a pas fait de rapport régulièrement tous les trois mois, aux greffiers de la paix du district de Québec, des poursuites pour offenses, d'une nature publique, ou pour le recouvrement de pénalités pour telles offenses, qui ont été intentées devant lui suivant et au désir du statut provincial, 2 Vict., ch. 20, sec. 1ère, et que de fait il n'a pas rempli ses devoirs comme juge de paix, en retenant par devers lui des deniers provenant des pénalités qu'il avait imposées comme juge de paix, et n'en rendant pas un compte immédiat.

Tous lesquels allégués vos pétitionnaires soutiennent être vrais et bien fondés en fait et en droit, et offrent de les justifier et prouver quand et comme il plaira à Votre Excellence l'ordonner.—C'est pourquoi vos pétitionnaires demandent humblement, qu'il plaise à Votre Excellence d'ordonner une enquête sur la conduite du dit François Marcel Guay et nommer un commissaire-enquêteur pour entendre des témoins au soutien de la présente requête, faire preuve sur icelle, et faire rapport à Votre Excellence, le plutôt possible. Et que sur preuve des faits mentionnés en la présente requête, le dit François Marcel Guay soit destitué de sa place de registrateur pour la division numéro deux du comté de Dorchester, actuellement le comté de Lévis, et aussi démis et destitué comme juge de paix pour le district de Québec, et vos pétitionnaires ne cesseront de prier.

(Signé,)

PIERRE GIROUX, *Préfet.*

POINTE LÉVI, COMTÉ DE LÉVIS,
17 mars 1858.

Charles Bourget,
Victor H. Leclair,
J. Bte. Carrier,
Joseph Samson,
Godfroi Bégin,
Magloire Turgeon,
Joseph Trépanier,
Pierre Bourget, J. P.,
Gilbert Fournier,
Louis Lecours,
Louis Godbout,
Honoré Lecours,
Edouard Antil,
Louis Frichette,
Jean Lamontagne,
Michel Baras,
Charles Lecours, senior,
William Miray,
Etienne Samson,
Joseph Ruel,
F. X. Thompson,
Pierre Samson,
Antoine Lemieux,
Pierre Geley,
Vevéré Riverin,
Godfroi Couture,
Octave Sanschagrin,
Antoine Carrier,
Louis Cloutier,

Georges Bourassa,
Joseph Bourassa, major,
Jean Bourassa,
H. Buaky
L. F. Chaperon, M. D. et J. P.
Pierre Baras,
George T. Davie,
Thomas Tweedel,
Andrew Peebles,
G. Lamontagne,
Baptiste Gagné,
Amable Samson, major,
Ls. Ed. Couture,
Simon Oceau,
Frs. E. Verrault,
J. Bte. Samson,
Joseph Théodore Samson,
François Robitaille,
Edouard Samson,
Thomas Barras,
Joseph Barras,
Frs. X. Lemieux,
Jacques Jobin, junior,
Jacques Jobin, senior,
Pierre Duclos,
Jean Duclos,
Louis Samson,
L. John Campbell,
Isidore Bégin,

Etienne Bégin,
 Edouard Demers,
 Théodole Foisy,
 Maximen Caron,
 George Couture. G. B.,
 Louis Carrier, J. P.
 P. Thompson,
 Louis Lavoie,
 Jean Vallerand,
 Michel Bourassa,
 Charles Thompson,
 Thomas Beaudouin,
 Frs. Guenet,

Joseph Guenet,
 L. P. Bégin,
 L. Bégin,
 A. Daire,
 Joseph Sample,
 Joseph Bourassa,
 Richard Downes,
 Robert Buchanan, J. P.,
 A. Breaky,
 G. M. Marceau, J. P.,
 Charles Collet,
 J. Paradis, N. P. et major.

Nous, soussignés, certifions que les signatures ci-dessus et des autres parts sont véritables et qu'elles ont été prises en notre présence et à la réquisition des dits signataires.

(Signé,) L. F. CHAPERON, J. P.
 " PIERRE BOURGET, J. P.

POINTE LÉVI, 17 mars 1858.

TORONTO, 23 mars 1858.

Monsieur,—J'ai reçu ordre de Son Excellence le gouverneur général de vous transmettre la copie ci-incluse d'une requête de certains électeurs du comté de Lévis, se plaignant de votre conduite comme régistrateur et comme juge de paix, et de vous prier de me faire parvenir au plu tôt, pour l'information de Son Excellence, les explications que vous pouvez avoir à donner sur le sujet.

J'ai l'honneur d'être, etc., etc., etc.,

(Signé,) T. J. J. LORANGER,
 Secrétaire Provincial.

F. M. GUAY, écuyer,
 Régistrateur, Pointe Lévi,
 B. C.

ST. JOSEPH, POINTE LÉVI,
 27 mars 1858.

Monsieur.—J'ai reçu hier l'honneur de la vôtre du 23 courant, avec copie de la requête de Pierre Giroux et autres.

Je dois d'abord vous exprimer toute ma reconnaissance envers Son Excellence pour m'avoir fait connaître les accusations portées contre moi, avant de faire droit à cette plainte.

Avec la permission de Son Excellence, je me propose de lui soumettre dans quelques semaines une contre-requête signée par presque tous les francs-tenanciers du comté de Lévis, qui repoussera d'une manière victorieuse tout ce qui

est allégué contre moi, et j'espère appuyer cette requête d'affidavits de personnes des plus respectables du comté.

Si Son Excellence croyait qu'une enquête régulière fût le meilleur mode à adopter dans la présente circonstance pour rendre justice aux plaignants et à l'accusé, j'accepterais cette décision avec plaisir, persuadé que je suis que dans une affaire qui doit décider de mon honneur, Son Excellence ne nommera qu'un ou des commissaires honnêtes et capables de faire connaitre la vérité.

Cette enquête prise d'une manière impartiale et sans être entachée des passions des partis, je serais sans inquiétude sur le résultat de cette accusation qui ne se terminera pas à l'honneur du représentant du comté de Lévis, qui est l'âme de toute cette affaire, bien qu'il n'y figure pas pour le présent.

Sans vouloir préparer ici une défense à toutes les accusations plus ou moins hypocrites et mensongères dont fourmille la longue requête de Pierre Giroux et autres, je me permettrai d'exposer quelques faits qui dessineront à peu près les couleurs de ces individus.

Voilà maintenant vingt-cinq ans que j'agis comme notaire, ayant je crois une des plus belles clientelles qu'il soit possible d'avoir à la campagne, et jamais il n'y a eu une plainte portée contre moi en cette qualité, et je puis dire avec satisfaction qu'il n'y a jamais eu mot dit contre moi par aucun tribunal ou autorité quelconque.

Voilà douze ans que je suis régistrateur, ayant probablement le bureau le plus difficile de la Province, car la moitié de la population du comté porte les noms de *Bégin, Samson, Guay, Bourget, Lemieux*, de sorte qu'il est presque impossible malgré le plus grand soin qu'il ne se glisse pas quelques erreurs dans les registres. Cependant durant ces douze années il n'y a eu qu'une seule erreur qui a été commise, et dès que je me suis assuré que le certificat émané de mon bureau ne contenait pas l'enregistrement d'un hypothèque de £75, je n'ai pas cherché comme les autres régistrateurs à me soustraire aux conséquences de mon erreur ; je n'ai pas attendu une poursuite, j'ai payé immédiatement à la partie qui disait en souffrir le montant de l'hypothèque ainsi omise dans le certificat donné ; et je n'ignorais pas qu'il n'y a pas eu à Québec un seul jugement rendu contre aucun des régistrateurs du district de Québec, malgré que plusieurs actions avaient été intentées contre plusieurs d'entre eux, mais je me croyais moralement obligé de réparer une erreur, et je l'ai fait de suite, sans autre contrainte que celle de ma conscience.

Je suis juge de paix depuis à peu près vingt-deux ans ; j'ai toujours été prêt à agir comme tel, chaque fois qu'on m'en a requis ; j'ai dû rendre un grand nombre de jugements et donner beaucoup d'ordres et de convictions pendant ce laps de temps, dans un endroit aussi peuplé que la Pointe Lévi et pas un seul de mes jugements n'a été cassé sur *Certiorari* ou sur appel.

Je suis maire de ma paroisse et j'aurais été élu préfet du comté si je l'eusse désiré, et la très grande majorité de mes co-paroissiens sont prêts à prouver si dans cette qualité ils ont à se plaindre de moi.

Je suis vraiment honteux d'occuper Son Excellence de tous ces détails de mon humble individualité, mais il faut bien que j'expose ces faits.

Je pourrais ajouter que j'ai été sollicité bien des fois d'accepter la charge de membre de comté, et que j'aurais pu être élu sans le plus petit obstacle ; voilà sans ostentation ma position dans mon comté. Maintenant qu'il me soit permis d'esquisser dans quelques mots celle des auteurs de la plainte pour que Son Excellence puisse les voir dans leur vrai jour.

En vertu de la 18e Victoria chap. cxxv., il a été nommé une commission des chemins à barrières de la rive sud, et l'honorable Lemieux dans le but ostensible de déférer à l'opinion publique avait demandé que chaque paroisse du comté lui suggérât les personnes qu'elle désirait avoir pour membre de cette commission, et je fus nommé à une assemblée publique comme devant être commissaire.

Pendant que les paroisses du comté nommaient ceux qu'elles désiraient avoir, le Dr. Chaperon qui avait toujours été connu comme un homme tout dévoué à l'honorable Lemieux fit des offres à plusieurs personnes, pourvu qu'elles lui assurassent de le faire nommer lui-même secrétaire de la commission.

Enfin la commission fut nommée par le gouvernement ; j'en fus exclus à mon grand plaisir et le Dr. Chaperon fut nommé secrétaire à raison de £225 par an. Je réclamai alors contre le gaspillage des deniers publics puisque cette commission pouvait avoir pour £75 par an un homme plus capable de remplir les fonctions de Secrétaire que ne l'est le docteur Chaperon. Une des excuses alléguées pour donner une telle somme sans raison, était que le docteur était pauvre ; c'était une assez pauvre excuse il faut l'avouer.

Lorsque je pouvais me mêler d'élection, je le faisais, et le membre actuel doit se le rappeler, car je crois qu'il ne pourrait s'empêcher de dire que sans moi et mes amis, il n'aurait jamais été élu ; ma qualité d'officier-rapporteur me défendait cette année de me mêler de l'élection ; l'un des candidats était un homme à peu près pauvre et étranger au comté, l'autre avait déjà été élu plusieurs fois ; il répandait l'argent à pleine mains, avait toutes ses créatures que lui avait faites l'exercice du patronage pendant plusieurs années, et tous ses parents et amis, la lutte n'aurait pas dû paraître douteuse ; mais le dernier était si impopulaire que les quatre paroisses les plus riches et les plus populeuses ont donné une majorité à son adversaire, et comme j'avais observé la plus stricte neutralité, le membre actuel a cru ou feint de croire que j'en étais l'auteur ; c'est pour cette raison qu'il a fait dresser la dite requête à l'aide du docteur Chaperon.

Aussi, des 85 signataires de la requête n'y a-t-il qu'un seul individu qui ne soit pas le partisan de l'honorable François Lemieux.

Maintenant sans entrer dans les détails de la requête, ne paraît-il pas assez extraordinaire que j'ai pratiqué comme notaire pendant vingt-quatre ans sans qu'il y eut un seul mot dit contre ma conduite ; que j'ai été régistrateur pendant douze ans et qu'il n'y ait eu qu'une seule erreur dans mon bureau ; que j'ai administré la justice comme juge de paix pendant vingt ans sans que pas un de mes jugements n'ait été cassé ; que j'ai été choisi comme maire de ma paroisse et que j'ai été commissaire pour la décision sommaire des petites causes pendant deux ans et qu'il n'y ait jamais une seule plainte. Et que ce n'est que lorsque l'honorable Lemieux est battu moralement dans son comté que je me trouve coupable de tous les crimes que l'on m'impute. On sent de suite, ce me semble, d'où vient l'intrigue.

Pour donner plus d'activité à toute cette affaire, le dit honorable Lemieux aurait, avant de la mettre en marche, fait voir à mon député la probabilité et l'assurance de le faire nommer à ma place ; aussi, le père et le frère de mon dit député figurent-ils des premiers sur la dite requête, et n'a-t-on pas oublié de dire que si mon bureau est tenu dans un ordre parfait, cela doit être dû à ce subalterne ; viennent ensuite le docteur Chaperon et les commissaires des chemins à barrières et autres créatures de l'honorable Lemieux dont j'ai censuré franchement la conduite.

Les promesses n'ont pas manqué non plus, car un ou deux notaires de mon comté ont aussi comme mon député la promesse de me remplacer aussitôt que je serais démis.

Après avoir donné cet aperçu général des motifs qui ont fait naître la requête chez ces auteurs tant apparents que cachés, je me permettrai de répondre succinctement aux divers chefs qu'elle contient.

1o.—“ J'ai été vu souvent traînant les rues et les chemins publics dans un état complet d'ivresse couché sur les quais.”

Cet allégué est tellement absurde que je me contenterai de le nier formellement.

2o.—“ Que le dit François Marcel Guay, depuis que les chemins à barrières sont en opération du côté de la rive sud du fleuve, s'est permis, lui, juge de paix, et tenu comme tel de respecter et faire respecter la loi, de forcer et briser la barrière qui se trouve sur le chemin de Beaumont, et de passer à la course à travers cette barrière en brisant et défonçant la dite barrière.”

La commission composée des créatures du dit honorable Lemieux, ayant pour secrétaire le dit docteur Chaperon, aussi créature du dit honorable Lemieux, tous animés des mêmes sentiments ne m'auraient-ils pas poursuivi de suite si je me fusse rendu coupable de l'inconvenance dont il s'agit, mais il n'en a jamais rien été et ce n'est que lorsqu'il s'agit de me destituer de ma charge de régistrateur que je suis accusé du crime d'avoir brisé une barrière.

Deux mois pour démolir tout cet échafaudage de mauvaise foi et de mensonge. J'avais un jenne cheval qui avait pris l'épouvante dans la cour des messieurs du séminaire de Québec et avait brisé la barrière du faubourg St. Jean, courant à toute bride où il s'était fait bien mal. Depuis ce temps il était difficile de l'arrêter aux barrières, et un jour en passant à celle de Beaumont, le gardien laissa revenir la barrière sur ma voiture, le choc fit du bruit et mon cheval partit à l'épouvante en brisant la barrière qui ne valait pas une piastre et que j'ai payée ; voilà la circonstance à laquelle il est fait allusion, je crois, dans la dite requête.

Je suis vraiment honteux de descendre à de pareils détails et de rapporter de telles trivialités.

3o.—“ Que le dit François Marcel Guay, en sa qualité de régistrateur pour la division numéro deux du comté de Dorchester, se trouve de droit l'officier-rapporteur du comté de Lévis et qu'il a agit comme tel dans l'élection du comté de Lévis qui a eu lieu les 28 et 29 décembre 1857, aux fins d'élire un membre pour le dit comté,” etc., etc., etc.

A toutes ces imputations contenues dans la requête ayant pour but de m'incriminer et de prétendre que j'ai manqué à mon devoir comme officier-rapporteur en favorisant un candidat au détriment de l'autre, je n'ai qu'un mot à dire, c'est qu'elles sont toutes fausses ; ma conduite a été publique ; des actes de la nature de ceux que l'on m'impute ne se font pas sans témoins et tout le comté, de Lévis est là pour témoigner de mon impartialité ; chaque fois, qu'un voteur m'a demandé mon opinion sur son droit de voter je lui ai dit ce que j'en pensais, sans lui demander pour qui il votait.

Quant aux actes de violence qu'on m'accuse d'avoir tolérés, sinon encouragés, je les nie aussi formellement, mais je me permettrai de dire ce que je connais à ce sujet.

Le deuxième jour de la votation à l'élection en question, j'étais dans le poll de la paroisse St. Joseph de la Pointe Lévi, occupé à surveiller l'enregistrement des votes. Quelqu'un vint avertir que deux ou trois irlandais avaient menacé plusieurs voteurs de les battre s'ils venaient au poll, que ces voteurs avaient rebroussé chemin ; lorsque cette information me parvint il n'y avait rien à faire pour moi, car ceux qui avaient été menacés étaient partis, il n'y eût alors aucune batterie

ni violence. Au reste il y avait au-delà de soixante constables spéciaux qui étaient prêts à agir si toutesfois il y avait eu du trouble. M. Louis Prévost, notaire, qui représentait l'honorable Lemieux ne demanda pas même d'envoyer des constables où l'on disait que les dits deux ou trois irlandais avaient fait des menaces.

Quant à la partie de la requête où figure Edouard Lagueux, écuyer, je la nie positivement, et le dit Edouard Lagueux est prêt à dire sous serment que telle partie est absolument fausse et mensongère.

Après l'élection j'ai pu avoir dit, après quelques-unes des fêtes qui ont été données, quelque chose qui aurait pu faire croire que j'aurais préféré que le docteur Blanchet eut été élu, mais je nie formellement avoir favorisé l'un ou l'autre des candidats soit directement ou indirectement.

40.—“ Que le dit François Marcel Guay en sa qualité de juge de paix n'a pas fait rapport régulièrement tous les trois mois.”

Cette imputation est certainement bien malicieuse, car il est vrai que je n'ai pas fait rapport dernièrement, mais je n'ai en main pour amendes que six piastres ; cette somme devait retourner à la municipalité de Dorchester, division numéro deux ; j'en ai parlé bien des fois aux conseillers, mais ces derniers ne l'ont jamais réclamée, sachant qu'ils me devaient au-delà de trois louis. Voilà comment je me suis approprié l'argent dont parle la requête.

Ce qui précède, tout long que ce soit, n'est qu'un exposé que j'ai cru nécessaire pour présenter la dite requête sous son vrai jour.

Je demande bien humblement permission à Son Excellence d'être obligé de l'entretenir de tant de misères, mais j'espère que Son Excellence voudra bien considérer que j'y suis contraint.

Il me reste maintenant, M. le secrétaire, à vous prier de me faire connaître si Son Excellence désire que je refute les allégués en question par affidavits contre-disant chaque chef de cette requête, ou si je dois attendre à repousser toutes les accusations devant le ou les commissaires. L'un ou l'autre mode me conviennent également ; pourvu que je puisse faire ma preuve c'est tout ce que je demande.

Veillez agréer l'expression des sentiments de la plus parfaite considération avec lesquels

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble et obéissant serviteur,

(Signé,) F. M. GUAY,
Régistrateur.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.

(Privée.)

TORONTO, 13 avril 1858.

Mon cher monsieur,—Je vous renvoie les papiers dans l'affaire de F. M. Guay, et je vous prie de vouloir bien m'en faire parvenir une copie aussitôt que possible. J'espère que l'enquête établira que F. M. Guay a tort d'en faire une affaire

personnelle entre lui et moi. J'aurai occasion de répondre à cette partie de sa défense. C'est aux pétitionnaires à faire le reste.

Tout à vous,

(Signé,) F. LEMIEUX.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.,

TORONTO, 16 avril 1858.

Monsieur,—En réponse à votre note du 13 courant, j'ai l'honneur de vous transmettre ci-inclus copie des réponses de F. M. Guay, écuyer, aux accusations portées contre lui par M. Pierre Giroux et autres.

J'ai, etc., etc.,

(Signé,) E. PARENT,
Assistant Secrétaire.

L'honorable
F. LEMIEUX, M.P.P.

POINTE LÉVI, 19 avril 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre une requête d'Edouard Lagueux, écuyer, et autres, propriétaires et électeurs du comté de Lévis, et de vous prier de la soumettre à la gracieuse considération de Son Excellence.

Sous quelques jours, je prendrai la liberté de vous adresser quelques déclarations et affidavits établissant sous quels prétextes ont été obtenues quelques signatures qui figurent sur la requête présentée contre moi par Pierre Giroux et autres, et de quelle manière je suis considéré et comme régistrateur et juge de paix dans mon comté.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre très humble serviteur,

(Signé,) F. M. GUAY,
Régistrateur.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc. etc.

A Son Excellence Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, Gouverneur Général
de l'Amérique Britannique du Nord, etc., etc., etc.

L'humble requête des soussignés francs-tenanciers et autres citoyens électeurs
du comté de Lévis

EXPOSE HUMBLEMENT :

Qu'ils ont appris avec chagrin qu'un certain nombre d'électeurs du dit comté
de Lévis ont adressé une requête à Votre Excellence, se plaignant de François

Marcel Guay, écuyer, notaire, de la paroisse St. Joseph de la Pointe Lévi, demandant que le dit Guay soit privé de sa situation de registrateur du comté de Dorchester, division No. 2, et que son nom soit rayé de la liste des juges de paix du district de Québec.

Que vos humbles requérants, aussi intéressés que les signataires de la dite requête, dans le but auquel elle tend, demandent humblement de faire connaître à Votre Excellence que la dite requête n'est pas l'expression de l'opinion des franc-tenanciers de la dite requête, mais bien d'un petit parti mû par des motifs qu'ils se sont bien donné garde d'exposer à Votre Excellence.

Que le dit François Marcel Guay, depuis douze ans qu'il est registrateur de la dite division No. 2, du comté de Dorchester, s'est toujours acquitté de sa charge à la satisfaction de tous les propriétaires du dit comté; que son bureau est tenu d'une manière irréprochable; qu'il a toujours été prêt à accomoder toutes les personnes qui ont eu affaire à son dit bureau en recevant à toute heure du jour les papiers à enregistrer, sans égard aux heures du bureau indiqués par la loi, et que le dit Guay, dans tout ce qui a rapport à sa dite charge de registrateur, s'en est acquitté d'une manière irréprochable, et à la satisfaction du public et sans qu'il soit possible de ne rien lui reprocher.

Que depuis vingt ans le dit Guay a agi comme juge de paix dans la dite paroisse, et que pendant tout le dit temps le dit Guay a toujours agi avec toute l'honnêteté possible et avec beaucoup de sagesse et de discrétion, et ce à la satisfaction du public.

Que le dit François Marcel Guay a toujours joui dans la paroisse de St. Joseph de la Pointe Lévi, de la confiance du public, puisqu'il a depuis vingt ans la plus grande clientèle des notaires des deux paroisses de St. Joseph et de Notre Dame de la Victoire.

Que dans la dernière élection, le dit François Marcel Guay a agi comme il avait fait dans les élections précédentes, c'est-à-dire, d'une manière impartiale et honnête et sans favoriser un des candidats au détriment de l'autre.

C'est pourquoi vos humbles requérants demandent qu'il plaise à Votre Excellence conserver le dit François Marcel Guay dans sa dite charge de registrateur du comté de Dorchester, division No. 2, et de juge de paix pour le district de Québec, et rejeter la dite requête se plaignant du dit François Marcel Guay.

Et vos humbles réquerants ne cesseront de prier.

(Signé,) ED. LAGUEUX, J.P.

Et 935 autres.

NOTRE DAME DE LA VICTOIRE, 6 avril 1858.

POINTE LÉVI EST, 23 avril 1858.

Monsieur, — Le docteur Chaperon vient de me donner communication de la copie d'une longue lettre que F. M. Guay, écuyer, registrateur du comté de Dorchester, a adressée à Son Excellence en réponse à une requête présentée contre lui. Je ne me serais certainement pas occupé de ce que M. Guay peut avoir à dire pour sa justification, s'il ne portait contre moi des accusations données de toute preuve. Il dit que " pour donner plus d'activité à toute cette affaire, le dit honorable Lemieux aurait, avant de la mettre en marche, fait voir à un député

“ la possibilité et l'assurance de le faire nommer à ma place ; aussi le père et le
 “ fils de mon dit député figurent-ils des premiers sur la dite requête ; et n'a-t-on
 “ pas oublié de dire que si mon bureau était tenu dans un ordre parfait, cela
 “ doit être dû à ce *subalterne*.”

Je nie formellement que M. Lemieux m'ait jamais promis de me faire nommer à la place de M. Guay, et je déclare que jamais je lui ai fait une demande dans ce but, et si la chose est ou devient nécessaire, je puis l'aoster par serment. C'est une supposition toute gratuite de la part de M. Guay, et de ce que 85 électeurs du comté de Lévis demandent une enquête sur sa conduite, peut-il en inférer que M. Lemieux m'a fait des promesses ou en a fait à d'autres notaires. C'est assurément un pauvre moyen que de jeter des accusations sur d'autres personnes pour se disculper, et si les autres allégués de sa lettre sont aussi mal fondés, comme je le pense, il m'a l'air d'une personne dont la cause est désespérée. Que mon père ou mon frère aient signé des premiers, cela ne prouve rien non plus ; autant valait que ce fut eux que d'autres.

M. Guay néanmoins ne nie pas que si son bureau a été bien tenu, cela est dû à son *subalterne* (mot qu'il a l'air d'employer dans un but d'avilissement.) Depuis le mois de juillet 1846 que le bureau de Dorchester est en opération, M. Guay a toujours joui de sa charge de régistrateur, comme d'une sinécure, me laissant toute la besogne, si ce n'est que pour quelques recherches. Aussi l'erreur à laquelle il fait allusion dans sa lettre est son œuvre, bien qu'il ne le dise pas.

Veuillez, monsieur, accepter l'assurance de ma parfaite considération pour vous, et me croire.

Votre, etc.,

(Signé,) CHARLES BOURGET.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
 Etc., etc., etc., Toronto.

TORONTO, 11 mai 1858.

Monsieur,—J'ai eu l'honneur de vous transmettre, en mars dernier, de la part de P. Giroux et autres, une requête adressée à Son Excellence le gouverneur général, se plaignant de la conduite de F. M. Guay, écuyer, régistrateur, du comté de Lévis, et juge de paix, le priant de faire faire une enquête sur sa conduite et de le destituer, s'il est trouvé coupable des accusations portées contre lui.

Depuis ce temps, je n'ai pas été informé qu'il ait été fait aucune démarche de la part du gouvernement pour mettre les pétitionnaires en état de prouver les allégués de la dite requête, mais ils espèrent que le gouvernement leur fournira cette occasion aussitôt qu'il sera possible de le faire. Comme M. Guay a bien voulu mêler mon nom à cette affaire, dans une lettre en date du 27 mars dernier qu'il vous a adressée à ce sujet, et dont j'ai eu communication, et qu'il s'est plus attaché à porter des accusations contre moi qu'à se défendre, j'ose espérer que le gouvernement voudra bien nommer un, ou des commissaires probes, honnêtes et capables, et ordonner qu'il soit fait, de suite, une enquête sur cette affaire. M. Guay qui demande lui-même une enquête dont le résultat, à son dire, ne doit pas tourner à mon honneur, aura, par ce moyen, occasion de se défendre et de faire valoir les raisons sur lesquelles il prétend établir son innocence et la prétendue fausseté des accusations portées contre lui.

J'ai, etc.,

(Signé,) F. LEMIEUX.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
 Secrétaire Provincial, etc., etc., etc.

ST. JOSEPH, POINTE-LÉVI, 8 mai 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre les déclarations et affidavits que je vous ai mentionnés lorsque je vous ai transmis la requête d'Edouard Languenx, écuyer, et autres électeurs du comté de Lévis, établissant sous quels prétextes ont été obtenues quelques signatures qui figurent sur la requête de Pierre Giroux et autres, contre moi, et de vous prier de les soumettre à la gracieuse considération de Son Excellence.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

F. M. GUAY,
Régistrateur.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Etc., etc., etc.

(Copie.)

POINTE LÉVI, 24 avril 1858.

Cher monsieur,—En réponse à votre lettre me demandant mon opinion touchant votre conduite comme juge de paix, notaire public, et régistrateur, pour le comté Lévis, je dois dire qu'en votre première qualité vous m'avez toujours prêté un secours énergique, surtout dans les causes difficiles, lorsque mes autres collègues refusaient d'agir.

Comme notaire public, les nombreux actes que vous avez passés pour moi et mes associés, l'ont été à la satisfaction de tous.

Comme régistrateur, j'ai toujours trouvé en vous beaucoup d'obligeance, même hors des heures de bureau.

Je demeure votre,

F. M. GUAY, écuyer,
Pointe Lévi.

PROVINCE DU CANADA, } OCTAVE SANCHAGRIN, de la paroisse de Notre
DISTRICT DE QUÉBEC. } Dame de la Victoire, maître tanneur, après serment dûment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

Que lorsqu'il a signé la requête à Son Excellence tendant à destituer F. M. Guay, écuyer, notaire et régistrateur pour le comté de Lévis et de juge de paix pour le district de Québec, la seule intention qu'il avait était que le bureau d'enregistrement du dit comté fût transporté de la paroisse St. Joseph en la paroisse de Notre Dame de la Victoire, et qu'il n'a jamais compris la lecture de la dite requête.

Qu'il n'a aucun reproche à faire contre la conduite du dit F. M. Guay, en sa qualité d'officier-rapporteur à la dernière élection, de régistrateur du dit comté et de juge de paix, mais qu'au contraire le dit F. M. Guay lui a rendu pleine justice en tout temps; et le déposant ajoute que la dite requête a été plutôt faite par esprit de cabale contre le dit F. M. Guay, que dans l'intérêt public, et le dit déposant ne dit rien de plus, et a signé lecture faite.

(Signé) OCTAVE SANCHAGRIN.

Assermenté devant moi,
en la paroisse de Notre Dame de la Victoire,
ce 29 avril 1858.

(Signé,) E. DALAIRE, J.P.

PROVINCE DU CANADA, } EDOUARD LAGUEUX, de la Paroisse de St. Ro-
DISTRICT DE QUÉBEC. } muald, écuyer, J. P., ancien préfet du comté de
Lévis, après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

Qu'ayant pris communication de la requête de Pierre Giroux et autres, tendant à faire destituer François Marcel Guay, écuyer, notaire, comme régistrateur du comté de Dorchester, division numéro deux, et de juge de paix du district de Québec, où il est allégué :

“ Que le ving-huit décembre dernier étant le premier jour de la votation au comté de Lévis, le dit F. M. Guay a dit à Edouard Lagueux, écuyer, de St. Romuald, et préfet du comté de Lévis :—Que lui le dit Edouard Lagueux était un lâche de voter pour l'honorable Lemieux qui se présentait pour être élu membre du dit comté de Lévis, au lieu de voter pour le docteur Blanchet; que le dit Guay étant caution du dit Edouard Lagueux pour son contrat des chemins à barrières de la rive sud du fleuve, lui le dit Edouard Lagueux doit suivre l'opinion du dit F. M. Guay.”

Que le dit allégué n'est pas vrai, et que ce ne sont pas les expressions dont le dit F. M. Guay s'est servi dans cette circonstance. Qu'il n'a jamais voulu m'engager à voter pour le docteur Blanchet pour les raisons y mentionnées, ni pour aucune autre raison. D'ailleurs j'avais alors voté pour l'honorable F. Lemieux.

Et le déposant a signé.

(Signé,) ED. LAGUEUX.

Assermenté devant moi, à Québec,
le 1er mai 1858.

(Signé,) J. MAGUIRE,
Inspecteur et surintendant de police.

PROVINCE DU CANADA, } JOSEPH RUEL de la paroisse de Notre-Dame de la
DISTRICT DE QUÉBEC. } Victoire, capitaine de bateau à vapeur traversier,
après serment prêté sur les Saints Evangiles, dépose et dit :—

Je n'ai pas compris la nature de la requête tendant à faire destituer M. François Marcel Guay comme régistrateur du comté de Dorchester, division numéro deux, et comme juge de paix du district de Québec.

J'ai signé la requête plutôt pour favoriser le parti de l'honorable Lemieux que dans aucun motif de nuire au dit F. M. Guay, que je connais depuis longtemps, et contre la conduite duquel je n'ai rien à dire.

De plus, je n'ai rien entendu dire contre la conduite du dit Guay, ni comme régistrateur ni comme juge de paix.

Et a signé lecture faite.

(Signé,) JOSEPH RUEL.

Assermenté devant moi,
ce 11 mai 1858.

(Signé,) J. B. BEAULIEU, J. P.

PROVINCE DU CANADA, } JE, EDOUARD DEMERS, soussigné, dépose et
DISTRICT DE QUÉBEC. } dit :—

Que j'ai signé une certaine requête à Son Excellence le gouverneur général tendant à faire destituer François Marcel Guay, écuyer, notaire, comme régistrateur du comté de Dorchester, division numéro deux, et comme juge de paix du district de Québec.

Que j'ai signé la dite requête sans en avoir eu lecture, et que je n'en connaissais pas le contenu, et que lorsque je l'ai signée le docteur Chaperon porteur d'icelle m'a dit que son seul objet était de transporter le bureau d'enregistrement de Dorchester, division numéro deux, de la paroisse de St. Joseph en la paroisse de Notre-Dame de la Victoire, et que c'est sous ce faux prétexte qu'il a obtenu subrepticement ma signature à icelle requête.

Que je connais le dit François Marcel Guay, écuyer, depuis plusieurs années, et que je n'ai rien à lui reprocher, mais au contraire qu'il a rendu justice et comme régistrateur et comme juge de paix, et je pense que la dite requête est plutôt faite dans un esprit de parti que dans l'intérêt public.

(Signé,) EDOUARD DEMERS.

NOTRE-DAME DE LA VICTOIRE, 19 avril 1858.

(Copie.)

PROVINCE DU CANADA, } JE, JOSEPH SAMPLE, ayant signé une certaine
DISTRICT DE QUÉBEC. } pétition à Son Excellence le gouverneur général,
demandant que F. M. Guay, écuyer, notaire, soit destitué comme régistrateur pour le comté de Dorchester, division No. 2, et aussi comme juge de paix, déclare par le présent :—

Que j'ai signé la dite pétition sans la lire, et cela sur la représentation qui me fut faite par le porteur, que son objet était le transport du bureau d'enregistrement de la 2e division du comté de Dorchester, de la paroisse de St. Joseph à celle de Notre Dame de la Victoire, et que c'est sous cette circonstance que le porteur de la pétition a obtenu subrepticement ma signature.

Que je connaissais le dit F. M. Guay depuis plusieurs années, et que je n'ai rien à dire contre lui ; au contraire, j'ai toujours obtenu justice de lui, et je crois que la dite pétition a été faite par esprit de parti.

(Signé,) JOSEPH SAMPLE.

NOTRE DAME DE LA VICTOIRE, 16 avril 1858.

J'ai signé la pétition contre F. M. Guay sans en connaître le contenu, et je fais la même déclaration que M. Joseph Sample. Je déclare aussi qu'avec pleine connaissance de cause j'ai signé une pétition en faveur de M. Guay.

(Signé,) RICHARD DOWNES.

POINTE LÉVI, OUEST, 19 avril 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 2 juin dernier, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la chambre " un Etat " indiquant le nombre de vaisseaux qui ont passé par le canal " Rideau ; les frais d'administration de chacune des stations " d'écluse ; le nombre d'hommes qui y est employé, et ce qu'elle " coûte, pour l'année 1857.

Par ordre,

CHARLES ALLEYN,

Secrétaire.

Secrétariat Provincial,

Toronto, 14 août 1858.

(No. 25,114.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,
Toronto, 13 août 1858.

Monsieur,—Je suis chargé par le commissaire de vous transmettre les états demandés en vertu de la résolution de l'assemblée législative du 2 juin dernier, relatifs au canal Rideau.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,
Secrétaire.

L'honorable
Secrétaire provincial,
Etc., etc., etc.

(Copie.)

ETAT indiquant le nombre d'écluses qu'ont à passer dans le canal Rideau les paie, et les frais d'administration

STATIONS.	No. d'écluses.	Eclusiers.	Jours.	Taux.		Montant.		Ouvriers permanents.	Jours.	Taux.	
				\$	cts.	\$	cts.			\$	cts.
Ottawa.....	8	1	365	0	90	328	50	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Hartwell.....	2	1	365	0	70	255	50	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Hogsback.....	2	1	365	0	70	255	50	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Black Rapids.....	1	1	365	0	70	255	50	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Long Island.....	3	1	365	0	80	292	00	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Burritt's Rapids.....	1	1	365	0	70	255	50	1	Gardie n du pont.		
Nicholson's.....	2	1	365	0	70	255	50				
Clowe's.....	1	1	365	0	70	255	50				
Merrickville.....	3	1	365	0	80	292	00	1	{ 229	0	60
									{ 136	0	50
Maitland's.....	1	1	365	0	70	255	50				
Edmond's.....	1	1	365	0	70	255	50				
Old Sly's.....	2	1	365	0	70	255	50				
Smith's Falls, combin.	3	1	365	0	80	292	00				
do do, sépar.	1	1	365	0	70	255	50				
Poonamalie.....	1	1	365	0	70	255	50				
Narrows.....	1	1	365	0	70	255	50				
Isthmus.....	1	1	365	0	70	255	50				
Chaffey's.....	1	1	365	0	70	255	50				
Davis's.....	1	1	365	0	70	255	50				
Jones' Falls.....	4	1	365	0	80	292	00	1	{ 229	0	60
									{ 130	0	50
Brewer's Upper Mills..	2	1	365	0	80	292	00				
do Lower do ..	1	1	365	0	70	255	50				
Kingston Mills.....	4	1	365	0	90	328	50	1	{ 229	0	60
									{ 130	0	50
Total.....											

- 1 Surintendant
- 1 Commis.....
- 1 Conducteur des travaux.....
- 1 Mess.ger.....
- Bureau et dépenses.....

OTTAWA,
3 juillet 1858.

vaisseaux et le bois, le nombre d'hommes qui y sont employés, le taux de leur de chaque écluse, pour l'année 1857.

Montant.	Ouvriers temporaires.	Jours.	Taux.		Montant.	Dépense totale pour 23 stations.		No. d'écluses qu'ont eu à passer des vaisseaux.	No. d'écluses qu'ont eu à passer le bois.	No. d'écluses qu'a eu à passer le bois.
			\$	cts.		\$	cts.			
205 40	5	1145	0	60	687 00	1220 90	272	439	183	
205 40	1	229	0	60	137 40	598 30	233	370	144	
205 40	1	229	0	60	137 40	598 30	245	367	189	
205 40	2	458	0	60	274 80	530 30	250	380	174	
205 40	3	687	0	60	412 20	909 60	250	380	136	
205 40	3	458	0	60	274 80	735 70	227	185	44	
	2	687	0	60	412 20	667 70	212	113	30	
	1	229	0	60	137 40	392 90	215	115	75	
205 40	3	687	0	60	412 20	902 60	207	135	72	
	2	458	0	60	274 80	530 30	213	185	33	
	2	458	0	60	274 80	530 30	214	113	37	
	2	458	0	60	274 80	530 30	214	130	64	
	3	687	0	60	412 20	794 20	292	151	68	
	1	229	0	60	137 40	392 90	275	132	105	
	1	229	0	60	137 40	392 90	293	134	124	
	1	229	0	60	137 40	392 90	320	201	497	
	1	229	0	60	137 40	392 90	327	268	488	
	1	229	0	60	137 40	392 90	294	440	439	
	2	458	0	60	274 80	530 30	306	619	485	
205 40	6	1374	0	60	824 40	1321 80	309	715	462	
	2	458	0	60	274 80	566 80	316	1625	322	
	2	458	0	60	274 80	530 30	310	1745	322	
205 40	6	1374	0	60	824 40	1358 30	327	2045	174	
						\$	15130 40			

- \$ cts.
- 1600 00
- 1000 00
- 730 00
- 365 00

(Signé.) JAMES D. SLATER,
Surintendant, canal du Rideau et d'Ottawa.

STATIONS.	No. d'écluses.	Eclusiers.	Jours.	Taux.	Montant.	No. d'ouvriers.	Jours.	Montant.	—	No. de vaisseaux, etc., qui ont passé à chaque station, saison de 1857.	
										\$	cts.
Canaux d'Ottawa.	2	1	365	90	328 50	3	687	812 20	740 70	1778	1778
do	1	1	365	70	255 50	2	458	274 80	430 30	1778	1778
Chute à Blondeau, No. 4.	1	1	365	70	255 50	1	229	137 40	932 90	1776	1776
Ecluses de Grecus Point, Nos. 5, 6, 7 et 8.	4	1	365	80	292 00	3	687	412 20	704 20	1776	1776
Ecluse de Grenville, No. 9.	1	1	365	70	255 50	1	229	137 40	302 90	1778	1778
do	1	1	365	70	255 50	60	355 50	1778	1778
do	1	1	365	90	328 50	2	458	274 80	603 30	1778	1778
Coût de l'ouvrage	3619 80

(Signé,) JAMES D. SLATER,
Surintendant, Canal du Rideau et d'Ottawa.

OTTAWA, 3 juillet 1858.

RÉPONSE

A une Adresse de la chambre d'assemblée, en date du 7 ultimo, demandant une liste des nominations qui ont été faites dans les départements publics depuis 1855.

Par ordre,

CHARLES ALLEYN,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 13 août 1858.

No. 1.

ÉTAT indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le BUREAU DU SECRÉTAIRE PROVINCIAL, soit comme employés temporaires ou permanents, depuis le 1er janvier 1855.

N O M S .	Date de la nomination.	Temporaire ou permanent.	D E V O I R S .		Salaires.
Joseph Taillefer.....	15 mars 1858..	Temporaire.....	Copier des documents parlementaires, etc.....		\$ 3 00
George M. Jarvis.....	23 avril ..	do	do		3 00
Ed. Villeneuve.....	21 juin ..	do	do		3 00
Joseph Bernard.....	25 février	do	Assistant messenger.....		1 00

BUREAU DU SECRÉTAIRE,
Toronto, 9 juillet 1858.

T. J. J. LORANGER,
Secrétaire.

No. 2.

ÉTAT indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le DÉPARTEMENT du PROCUREUR GÉNÉRAL du HAUT-CANADA, soit comme employés temporaires ou permanents, depuis le 1er janvier 1855, la date de la nomination, les salaires, et la nature des devoirs.

Nom de l'officier.	Nom de l'office.	Permanent ou temporaire.	Date de la nomination.	Salaires.			NATURE DES DEVOIRS.
				£	s.	d.	
Patriek Lynch.....	Messenger.....	Permanent.....	— juillet 1855..	112	10	0	Porter des messages.
David Alexander.....	Assistant-clerc.....	do	1 novembre ..	150	0	0	Aider dans le bureau.
Hewell Bernard.....	Secrétaire.....	do	15 février 1858..	300	0	0	Correspondance, etc.

BUREAU DU PROCUREUR GÉNÉRAL POUR LE HAUT-CANADA,
Toronto, 13 août 1858.

RICHARD C. HARRISON,
Premier Clerc.

No. 3.

ÉTAT indiquant les noms de toutes les personnes qui ont été nommées à des emplois dans le DÉPARTEMENT DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL, soit comme employés temporaires ou permanents, depuis le 11 mars 1857, jusqu'au 16 juillet 1858; avec la date de l'entrée en office, le salaire de chaque personne, et la nature de ses devoirs, le dit état fourni en conformité de la circulaire de l'Honorable Secrétaire Provincial, du 7 juillet 1858, et d'une Adresse de l'Assemblée Législative.

Noms des personnes nommées.	Date de l'entrée.	Salaire.		NATURE DES DEVOIRS.	Temporaire ou permanent.	REMARQUES.
		\$	cts.			
Joseph L. Lee.....	7 avril	1000	00	Pour signer des coupons de débentures.....	Permanent.....	Reçoit au lieu de \$2.00 par jour à \$1000 par année, depuis le 11 juin 1857
J. R. Nash.....	9 juin	1200	00	Chargé de la correspondance..	do	A succédé au Dr. L. O'Brien, transféré au département des douanes, le 8 juin 1858.
C. Pope.....	14 septembre	2	par jour..	Copier et enregistr. des coutions.	Temporaire.....	Déchargé le 25 avril 1858.
C. C. Neville.....	20 janvier	2	par jour..	Copier des rapports.....	do	Transféré au département des douanes le 1er juin 1858.
G. W. Cattley.....	22 do	500	00	Comptable.....	Permanent.....	Salaire rétiné le 16 avril 1858, de \$2 par jour, à \$500 par année.
G. S. Ley.....	27 do	500	00	Comptable.....	do	do do do
R. W. Baxter.....	16 février	2	par jour..	Remplissant les devoirs de G. A. Barber, junior, comptable, absent pour cause de maladie.	Temporaire.....	do do do

N. B.—Cet état ne mentionne que les nominations faites depuis le 11 mars 1857, attendu qu'un semblable état a déjà été fourni à l'assemblée législative, jusqu'au 10 mars 1857. M. Dorion, M.P.P., le moteur de l'Adresse, a consenti à accepter cet état comme suffisant.

Les devoirs dans le département de l'inspecteur général ont considérablement augmenté par le fait que les salaires et déboursés des bureaux de douane sont maintenant payés mensuellement par l'intermédiaire de la banque du Haut-Canada, au lieu d'être portés trimestriellement à leurs comptes respectifs comme ci-devant.

Tous les warrants émis sur certificats du département des travaux publics sont maintenant préparés en duplicata dans ce bureau.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 16 juillet 1858.

W. M. DICKINSON,
Agissant comme Député Inspecteur Général.

No. 4.

DÉPARTEMENT DES POSTES,

TORONTO, 20 juillet 1858.

Monsieur,—Conformément à la résolution de l'honorable assemblée législative (transmise par vous à ce département) demandant un “ état indiquant les noms “ de toutes les personnes qui ont été nommées dans le département des postes, “ comme officiers temporaires ou permanents, depuis le premier janvier 1855 ; la “ date de leur entrée au bureau ; le salaire de chaque personne, et la nature de “ ses devoirs,” j'ai l'honneur, par ordre du maître général des postes, de vous transmettre ci-jointe une liste donnant les informations demandées.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,
Votre obéissant serviteur,

EDWIN KING,
Secrétaire.

L'Honorable
T. J. J. LORANGER,
Etc., etc., etc.

RÉPONSE

No. 4.—ÉTAT donnant les noms de tous ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT des POSTES, depuis le 1er janvier 1855,—et indiquant si l'emploi est temporaire ou permanent, la date de leur entrée en charge, et leurs salaire et devoirs respectifs.

Nom du titulaire.	Si l'emploi est temporaire ou permanent.	Date de leur entrée en charge.	Salaire actuel.			LES DEVOIRS QU'ILS ONT A REMPLIR.
			£	s.	d.	
J. C. Stewart	Permanent	25 janvier 1855	225	0	0	Commis dans le département des postes, 2me classe. do bureau des expéditions d'argent, d'ep'ment des postes, 2e classe. do do do do 3e classe. Commis d'une malle des chemins de fer.—Retiré du service depuis. Commis, bureau de poste de Toronto.—Transféré depuis à une malle des chemins de fer. do bureau de poste de Montréal, 3me classe. do do de London.—Resigné, 31 oct. 1856. do do de l'Ontario, 3me classe. } Conducteur de la malle en bateau-à-vapeur.—Retiré du service.
P. Holt	do	1 février	250	0	0	
George Mason	do	do	180	0	0	
T. W. Smith	do	28 mars	125	0	0	
N. Habbn	do	do	150	0	0	
W. McGillivray	do	1 mai	150	0	0	
Joseph Webster	do	2 do	150	0	0	
Alfred Cooper	do	1 juin	150	0	0	
Edward Burrett	do	do	12	10	par	
					mois	
R. J. C. Dawson	do	do juillet	200	0	0	} Avant l'établissement régulier du bureau de poste de London, ces commis étaient au service du maître de poste de cet endroit.
J. Maitland	do	do	150	0	0	
J. G. Gordon	do	do	150	0	0	
A. Barley	do	do	150	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto, 2me classe. Commis d'une malle des chemins de fer, (trains de nuit,) 1ère classe. do do do do 1ère classe. do do do do (trains de jour,) 2me classe. do do do do 2me classe. Commis, bureau de poste d'Hamilton, 3me classe. do do de Kingston, 2me classe. 2me messager, département des postes.—Retiré du service. Gardien d'une malle des chemins de fer.—Retiré du service. Commis d'une malle des chemins de fer, 1ère classe.
C. McDonald	do	28 do	250	0	0	
A. McFarby	do	do	250	0	0	
P. Pennock	do	1 août	160	0	0	
Thomas McCormick	do	4 septembre	160	0	0	
George Armstrong	do	12 do	150	0	0	
A. J. Smith	do	15 do	150	0	0	
M. Lawlor	do	1 octobre	36	0	0	
M. Moe	do	23 do	120	0	0	
C. Walker	do	28 novembre	225	0	0	

No. 4.—ÉTAT donnant les noms de tous ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT des POSTES depuis le 1er janvier 1855, etc.—(Suite.)

Nom du titulaire.	Si l'emploi est temporaire ou permanent.	Date de leur entrée en charge.	Salaire actuel.			LES DEVOIRS QU'ILS ONT A REMPLIR.
			£	s.	d.	
George Ridler	Permanent	29 novembre 1855.	120	0	0	Gardienn d'une maille des chemins de fer.—Retiré du service.
R. D. Campbell	do	6 décembre do	125	0	0	Commis, bureau de poste de London, 3me classe.
Thomas Telfer	do	10 do do	160	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 2me classe.
Joseph Robinson	do	15 janvier 1856.	125	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto.—Retiré du service.
Aylmer Langley	do	16 do do	150	0	0	do do 3me classe.
John Muir	do	10 février do	125	0	0	do do de Montréal, 4me "
Thomas Carpenter	do	20 do do	125	0	0	do do de Toronto.—Retiré du service.
W. D. LeSueur	Temporaire	23 do do				
do do	Permanent	1 do 1857.	180	0	0	département des postes, 3me classe.
F. E. Buckle	do	29 mars 1856.	150	0	0	bureau de poste d'Hamilton, 3me classe.
A. Cooke	do	1 avril do	150	0	0	bureau de poste de Toronto, 3me classo.
John Boyd	Temporaire	9 janvier do				
do do	Permanent	1 avril do	180	0	0	département des postes, 3me classe.
Patrick Dover	do	do do	125	0	0	bureau de l'inspecteur des postes, 4me classe.
A. Marchildon	do	25 do do	125	0	0	bureau de poste de Québec, 4me classe.
J. W. Pouden	do	29 do do	120	0	0	Gardienn d'une maille des chemins de fer.—Retiré du service.
W. F. Bowes	do	16 mai do	150	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto, 3me classe.
Fritz Detimers	Temporaire	do do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer.
A. Walmsley	Permanent	11 juin do	180	0	0	do do do (train de nuit,) 2me classe.
P. Collins	do	19 do do	125	0	0	do do do Retiré du service.
William Shepperd	do	20 do do	150	0	0	do do do Retiré du service.
J. McMahon	Temporaire	1 juillet do				
do do	Permanent	1 janvier 1857.	180	0	0	bureau du comptable, département des postes, 3me classer.
W. Ross	do	25 août 1856	150	0	0	d'une maille des c. de f., 2e classe, attaché au bureau de l'insp.
A. Stewart	do	9 do do	125	0	0	bureau de poste de Toronto.—Retiré du service.
D. Waters	Temporaire	do do				
do do	Permanent	1 janvier 1857.	150	0	0	département des postes, 3me classe.
B. King	do	20 septembre 1856.	125	0	0	do do 4me classe.
William Matthews	do	15 octobre do	150	0	0	d'une maille des chemins de fer, 2me classe.

James Weyms	do	18 do	150	0	0	do do do Retiré du service.
Henry Wilfiss	do	21 do	150	0	0	do do do 2me classe.
O. Raymond	do	do do	125	0	0	Commis, bureau de poste de Montréal, 4me classe.
J. Morrison	do	22 do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer.—Retiré du service.
R. H. Bengough	do	27 do	150	0	0	do do do 2me classe.
A. Carruthers	do	do do	150	0	0	do do do 2me classe.
J. F. Fegart	do	do do	150	0	0	do do do (train de nuit,) 2me classe.
P. Norris	do	do do	180	0	0	do do do 1er classer.
B. D. Korison	do	30 do	220	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto, 3me classe.
S. Byrne	do	11 novembre do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 2me classe.
A. G. McWinnes	do	20 do do	150	0	0	Commis, bureau du comptable, département des postes.
E. H. Benjamin	do	23 décembre do	150	0	0	Commis dans le département des postes.—Non employé actuellement.
G. P. Uro	Temporaire	1 janvier 1857.	0	10	0	
do do	do	2 do do				
Robert Stewart	do	9 février do				
do do	Permanent	do do				
A. MacKay	do	15 mai do	150	0	0	Commis, bureau du comptable, département des postes, 3me classe.
F. McCartney	do	do do	125	0	0	Commis d'une maille des chem. de fer.—Retiré du serv. le 19 oct. 1857.
J. D. Thompson	do	28 do do	180	0	0	Commis, bur. de poste de London.—Aujourd'hui maint. de poste à Paris.
N. W. Curtis	do	29 do do	180	0	0	do do do 2me classe.
J. McAlpine	do	31 do do	150	0	0	do do do 3me classe.
H. F. Hayward	Temporaire	29 do do	0	10	0	
do do	do	do do				
C. W. Brega	Permanent	1 avril do	125	0	0	Bureau de l'inspecteur des postes, occupé à dessiner des cartes, etc.
R. G. Wright	do	16 do do	120	0	0	Commis, bureau de poste de Hamilton, 4me classe.
George Dormer	do	4 mai do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer.—Retiré du service, mai 1857.
C. F. Weyland	do	do do	120	0	0	Commis dans le départ. des postes.—Retiré du service, 2 janvier 1858.
W. V. Hayes	do	3 do do	150	0	0	do bureau de l'inspecteur du bureau de poste de London.
J. McKay	do	19 do do	120	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 2me classe.
G. H. Hargrave	do	26 do do	125	0	0	do do do 3me do
Thomas Jolley	do	do do	150	0	0	Commis dans le département des postes, 4me classe.
J. W. Wright	do	11 juin do	125	0	0	bureau de l'inspect. du bur. de poste de Toronto, 3me classe.
N. Gingras	do	do do	125	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 3me classer.
Andrew Burns	do	11 do do	75	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto. Retiré du service, 30 juin 1857.
J. Davidson	do	1 juillet do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 2me classe.
H. Dunlevie	do	18 do do	125	0	0	Commis, bureau de poste de Toronto, 4me classe.
R. N. Graham	do	8 septembre do	150	0	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 2me classe.
J. Hennessey	Temporaire	25 do do	0	5	0	
do do	do	do do				
J. J. Ross	Permanent	10 octobre do	120	0	0	Messager dans le département des postes.
do do	do	8 do do				
do do	do	do do				

No. 4.—ÉTAT donnant les noms de tous ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT des POSTES, depuis le 1er janvier 1855, etc.—(Suite.)

Nom du titulaire.	Si l'emploi est temporaire ou permanent.	Date de leur entrée en charge.	Salaires actuel.		LES DEVOIRS QU'ILS ONT À REMPLIR.
			£	s. d.	
Andrew Kerby	Permanent	15 octobre 1857	120	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 3me classe. Commis, bureau de poste de Toronto, 4me classe. do bureau de poste de Kingston, 4me classe. do département des postes, 4me classe. Commis temporaire dans le département des postes.—Non employé maintenant.
W. Hope	do	21 novembre	125	0	
R. W. Barker	do	do	125	0	
H. J. Garrett	do	1 décembre	125	0	
J. H. McMurray	Temporaire	12 février 1858	0	10	
John Kidd	do	— janvier	0	10	
James Panton	Permanent	11 do	120	0	
John Hopkins	do	13 do	125	0	
William Bight	Temporaire	do	0	10	
J. McLachlin	Permanent	1 février	125	0	
M. Mullin	do	26 mars	125	0	Commis d'une maille des chemins de fer, 3me classe. Commis, bureau de poste de Toronto, 4me classe. Commis temporaire, division des expéditions d'argent, département des postes.—Non employé depuis le 1er mai 1858. Commis, bureau de poste de Toronto, 4me classe. do do de Montréal, do do do do de Toronto, do do do do de London, do do do département des postes, 4me classe. Commis d'une maille des chemins de fer, 3me classe. do do do do do do do do
J. Forsyth	do	25 do	125	0	
F. French	do	do	125	0	
George Holt	do	17 avril	125	0	
A. Green	do	do	120	0	
T. Valiquet	do	21 mai	120	0	
John H. Noyes	do	do	120	0	
M. Wright	do	2 juillet	120	0	
		5 do	120	0	

W. H. GRIFFIN.
Député Maître Général des Postes.

DÉPARTEMENT DES POSTES,
Toronto, 30 juillet 1858.

No. 5.

(No. 54.)

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,**DIVISION DES DOUANES,**

Toronto, 15 juillet 1858,

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint un état indiquant les noms de tous ceux qui ont été placés, soit d'une manière temporaire ou permanente, dans les différentes maisons de douane, depuis le 10 mars 1857, tel que demandé par une adresse de l'assemblée législative.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. S. M. BOUCHETTE.

L'hon. T. J. J. LORANGER,

Secrétaire Provincial,

Toronto.

No. 5.—ÉTAT indiquant les noms de tous ceux qui ont été nommés dans le jusqu'au 7

Nom de l'officier.	Désignation de l'emploi.	Date de la nomination.	Nom du port où il a été placé.
W. Gatfield	Douanier	12 mars 1857	Port d'Amherstburgh
J. Perkins	Préposé au débarquement	27 avril	do Toronto
J. G. Longworth	do do	do do	do do
G. I. Lawder	do do	do do	do do
L. Choquet	Douanier	do do	do Trout River
William Newton	Percepteur des péages	do do	do Maitland
J. S. Bruce	Préposé au débarquement	8 mai	do Cornwall
J. Scully	do do	do do	do Stratford
O. Loranger	Sous-garde clefs	18 do	do Montréal
James Clark	Commis	20 do	do Dalhousie
J. L. Smith	do	6 juin	do Dundas
F. F. Pole	Préposé temp. au débarq	17 do	do Whitby
H. Lacroix	do do	18 do	do Coaticook
C. Ross	Commis	23 juillet	do Toronto
D. Delamer	do	30 do	do do
John Wilson	Préposé temp. au débarq	4 août	do Prescott
M. McKenzie	Préposé au débarquement	18 septembre	do Stanley
E. R. Ellis	do do	do do	do Dalhousie
R. Thompson	Douanier	do do	do do
A. Montreuil	Préposé au débarquement	23 do	do Montréal
R. Knott	Douanier	do do	do Toronto
W. Gurd	Préposé au débarquement	13 octobre	do Wallaceburg
M. J. Anderson	do do	26 do	do Cornwall
W. H. Whitehead	do do	1er avril 1858	do Cobourg
W. H. VanTrigan	do do	do do	do Darlington
C. B. Battley	do do	do do	do Windsor
John O'Neill	Commis	do do	do Canal Lachine
J. Paré	Préposé au débarquement	10 mai	do Gaspé
William Flynn	Douanier	do do	do do
A. Begg	do	31 do	do Morrisburg
Thomas French	Préposé au débarquement	8 juin	do Goderich
J. D. Roblin	do do	do do	do Napanee
W. A. Beemish	Douanier	do do	do Kingston
William Watson	Préposé au débarquement	19 do	do Stratford

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,
DIVISION DES DOUANES,
Toronto, 14 juillet 1858.

bureau de l'inspecteur général,—division des douanes,—depuis le 10 mars 1857, juillet 1858.

Permanent ou Temporaire.	Vice qui et quel emploi.	S'il étaient sur la liste des temporaires avant leur nomination.	Salaires annuels	Remarques.
			\$ cts.	
Permanent			150 00	
do			500 00	
do		} Liste temporaire	500 00	
do			500 00	
do	Vice Benson, promu		140 00	
do	do Robinson, do		500 00	
do			400 00	
do		} Liste temporaire	500 00	
do			600 00	
do			600 00	
Temporaire			500 00	
do			500 00	
do			3 per diem.	
do			500 00	
do			400 00	
Permanent			500 00	
do			400 00	
do	Vice Maxwell ; il a quitté la Province		200 00	
do			500 00	
do			100 00	
do			300 00	
do	Vice McDouell, résigné		300 00	
do	do Stroker, promu		400 00	
do			500 00	
do	Vice Cowan, promu		400 00	
do	do Butler, destitué		500 00	
do	do Lesperance, décédé		200 00	
do	do E. Flynn, do		150 00	
do	do Morgan, résigné		375 00	
do			400 00	
do	Vice King, transféré		400 00	Décédé depuis.
do			400 00	
do	Vice Scully, promu		400 00	

R. S. M. BOUCHETTE,

Commissaire des Douanes.

No. 6.

BUREAU DU CONSEIL EXÉCUTIF,

9 juillet 1858.

Monsieur,—En réponse à votre lettre circulaire du 8 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre les noms de tous ceux qui ont été placés dans ce bureau depuis le 1er janvier 1855, avec la date de leur entrée en office, leur salaire, etc.

J'ai l'honneur d'être,

Monsieur,

Votre très obéissant serviteur,

WM. H. LEE,

Greffier, Conseil Exécutif.

L'honorable Secrétaire Provincial.

ÉTAT des noms de tous ceux qui ont été placés dans le bureau du Conseil Exécutif, soit d'une manière temporaire ou permanente, depuis le 1er janvier 1855, et indiquant la date de leur nomination, leur salaire et leurs devoirs.

N O M S .	Temporaire ou Permanent.	Date de la nomination.		Salaire		Désignation de leurs devoirs.
				Annuel.		
				\$	cts.	
Henry Alexander.	Permanent le 1er juillet, 1856	23 avril,	1856 .	800	00	Copie des warrants et autres documents.
Charles Baker ...	Permanent	1 mai,	1855..	450	00	Messenger.
William J. Morgan	Temporaire	1 janvier,	1856..	144	00	2me messenger.

WM. H. LEE,

Greffier, Conseil Exécutif.

CONSEIL EXÉCUTIF,

9 juillet 1858.

No. 7.

(No. 468.)

BUREAU DU RECEVEUR GÉNÉRAL,

Toronto, 20 juillet 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre l'état des noms, etc., des personnes qui ont été placées dans ce département depuis le 1er janvier 1855, tel que demandé par votre lettre du 8 du courant.

Je dois vous faire mes excuses pour ne l'avoir pas envoyé plus tôt, mais le département a été tellement occupé à la préparation d'autres états, réponses, etc., et à chercher des renseignements demandés par la législature, qu'il m'a été impossible de le terminer avant ce jour.

Je suis monsieur,
Votre obéissant serviteur,

T. D. HARINGTON,
Député Receveur Général.

L'honorable Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.

ÉTAT des noms de tous ceux qui ont été placés dans le département du receveur général depuis le 1er janvier 1855, avec la date de leur entrée en charge, leur salaire et la désignation de leurs devoirs.

NOMS.	Date, etc.	Salaire.	DEVOIRS, Etc.
T. D. Harington	18 mai 1858..	\$2400	Surveillance générale comme député receveur. Il est aussi porté sur la liste civile pour \$200 par année.
F. Braun	6 avril 1855.. et 29 mai 1856..	\$300 et \$1300 maint. \$1400	
D. V. Fisher.....	— novembre 1856	\$2 par jour, maint. \$800 par année...	Employé à tout selon qu'il en est besoin.
Thomas Hamilton, temporaire.....	26 août 1857..	\$2 par jour	
Francis Lewis, temporaire..	13 janvier 1858..	\$2 par jour	Employé à tout lorsqu'il y a beaucoup de besogne, durant les sessions surtout. do do do Teneur de livres.
Francis Hunter, temporaire.	20 mars do ..	\$2 par jour	
T. Bramley.....	22 do do ..	\$1600 par année ..	

T. D. HARINGTON,

Député Receveur Général.

DÉPARTEMENT DU RECEVEUR GÉNÉRAL,
Toronto, 15 juillet 1858.

No. 8.

ÉTAT des noms de tous ceux qui ont été placés dans le BUREAU du PROCUREUR GÉNÉRAL du BAS-CANADA, soit d'une manière temporaire ou permanente, depuis le 1er janvier 1855, avec la date de leur entrée en charge, et la désignation de leurs salaire et devoirs.

NOMS.	BUREAU.	Date de leur entrée en charge.	Salaire.			DEVOIRS.
			£	s.	d.	
Joseph A. Defoy, remplaçant de Geo. Baby, résignataire	} Commis...	1 octobre 1856..	275	0	0	} Employé à inscrire toutes les consultations demandées au proc. gén., à expédier et à enregistrer tous les rapports et la correspondance, à faire des extraits de documents, etc., et à aider aux affaires de routine du bureau.
John W Gow, remplaçant de John Brown, résignat.						

GEO. ET. CARTIER,

Procureur Général, Bas-Canada.

Toronto, 9 juillet 1858.

No. 9.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,

Toronto, 9 juillet 1858.

Monsieur,—Nous avons l'honneur d'accuser réception de votre lettre circulaire du 8 du courant, par laquelle vous nous demandez un état des noms de tous ceux qui ont été placés dans ce département depuis le 1er janvier 1855, et de vous transmettre ci-joint l'état demandé.

Nous avons l'honneur d'être, monsieur,
Vos très obéissants serviteurs,

D. MACDONELL,
S.A.G.M., H.-C.

A. DE SALABERRY,
Lieutenant Colonel,
S.A.G.M., B.-C.

L'honorable Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.
Toronto.

No. 9.—ÉTAT des noms de tous ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT de l'ADJUDANT GÉNÉRAL de la MILICE, depuis le 1er janvier 1855, tel que demandé par la lettre circulaire de l'honorable secrétaire, en date du 8 juillet 1858.

N O M S .	Permanent ou temporaire.	Date de la nomination.	Salaire annuel.	E M P L O I .	Désignation des devoirs à remplir.
Robert Berry.....	Permanent	1er septembre 1855..	\$ 1400 00	1er commis et comptable....	Employé au contrôle de toutes les listes de paiements de la force volontaire, à la transmission de tous les billets officiels pour la solde de ces listes, et à surveiller toute la correspondance, les rapports, etc., relatifs à la force active, selon les ordres de l'adjudant général.—Il est sorti du département du quartier maître général en Canada pour remplir cette vacance.
W. R. Wright.....	do	22 octobre do ..	1100 00	Commis, division haut-canadienne et 3e commis du bureau	
J. Baptiste Raymond ..	do	15 avril 1856..	1000 00	Commis, division bas-canadienne et 4e commis du bureau	Chargé, sous les ordres du sous-adjudant général de la milice du Haut-Canada, de toute la correspondance, des rapports, etc., relatifs à la milice sédentaire haut-canadienne.
Edward Bartlett	Temporaire	1er janvier do ..	750 00	Commis temporaire	Sorti du département des terres de la couronne pour remplir une vacance. Il est chargé, sous les ordres du sous-adjudant de la milice bas-canadienne, de toute la correspondance, etc., relatifs à la milice sédentaire du Bas-Canada. Employé à dresser les commissions et à affranchir la correspondance.
Sir Jas. Hay, Baronet.	do	14 do do ..	1000 00	do	

D. MACDONELL, S.A.G.M., H. C.

A. DESALABERRY, Lieutenant Colonel.
S.A.G.M., B. C.

BUREAU DE L'ADJUDANT GÉNÉRAL,
Toronto, 9 juillet 1858.

No. 10.**BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR,**

Toronto, 10 juillet 1858.

Monsieur,—J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint, par ordre de Son Excellence le gouverneur général, l'état de tous ceux qui ont été placés dans ce département, depuis janvier 1855, tel que demandé par votre lettre circulaire du 8 du courant.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

R. T. PENNEFATHER,

Secrétaire du gouverneur.

L'honorable T. J. J. LORANGER,

Secrétaire provincial,

Toronto.

No. 10.—ÉTAT des noms de tous ceux qui ont été placés dans le BUREAU du SECRÉTAIRE du GOUVERNEUR, soit d'une manière temporaire ou permanente, depuis le 1er janvier 1855; la date de leur entrée, leur salaire et la désignation de leurs devoirs.

N O M S.	Temporaire ou Permanent.	D A T E.		Salaire.	D E V O I R S.
		Du	Au		
R. T. Pennefather ..	Permanent	1 décembre 1855..	27 février 1856..	£336 par année	2me commis.
do ..	do	27 février 1856..	£750 do	Secrétaire du gouverneur, et surintendant général des affaires des sauvages.
W. R. Bartlett.....	do	do do	£336 do	2me commis (replacé.)
G. M. Jarvis.....	Temporaire	1 août 1856..	30 octobre 1856..	} Payé sur le pied de £336 par année.	{ M. Jarvis remplit les devoirs, et reçoit le salaire de 2e commis, pendant que M. Bartlett est employé comme agent pour la vente des terres des sauvages.
do	do	do septembre 1857..	30 novembre 1857..		
Capitaine J. Kidd...	do	— février 1858..	Pour 80 jours	A 10s. par jour	Employé temporaire.
do ..	Permanent	1 juillet	£336 par année	2me commis.

R. T. PENNEFATHER.

BUREAU DU SECRÉTAIRE DU GOUVERNEUR,
Toronto, 9 juillet 1858.

No. 11.

ÉTAT des noms de ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE, depuis le 1er janvier 1855, transmis en conformité de la résolution de l'Assemblée législative du 7 juillet 1858.

N O M S .	Date de la nomination.	Date de la résignation.	Temporaire ou permanent.	Salaire.	D E V O I R S .
Niel Stewart	26 septembre 1855.	Permanent	Commission sur perceptions 20s par jour	Agent p. les comtes de Prescott et Russell Agent pour la colonisation sur le chemin des Ontariens à Opeongo.
Thomas P. French	17 do	do	£175 par année	Agent des bois, bas St. Laurent.
C. T. Dubé	15 mars	do	£175 do	Agent des bois et des terres, Madawaska et Chaudière.
S. V. Larue	do do	do	£250 do	Percepteur, droits de grèssière, Ottawa.
Edward Masse	10 février	do	£250 do	Agent des bois, Huron et Supérieur.
A. W. Powell	30 juin	do	£350 do	Agent pour la perception et la commutation, seigneurie de Lauzon, et surintendant des lots de grève et d'eau profonde, Québec.
F. Fortier	— septembre	do	£125 do et commission sur perceptions	Percepteur, domaine de la couronne, et agent de la commutation, censive de Québec.
Joseph Laurin	do do	do	Commission sur perceptions.	Agents pour la perception et la commutation, seigneurie du Cap de la Magdeleine et biens des jésuites, fiefs des Trois-Rivières.
Valère Guillet et Flavien Lottinville	do juin	do	do do do	Agent pour part. du comté des Ontariens do do Pontiac.
A. T. Gibeau	5 mai	3 décembre 1857.	do	do do do	do do do pour St. Maurice et partie de Maskinongé.
Edmund Heath	3 septembre	do	do	do do do	do do do pour Rimouski.
D. C. LaBarre	17 do	14 novembre do	do	do do do	do do do pour part. du comté de Drummond.
J. B. LaPage	12 décembre	do	do	do do do	do do do Saguenay et Charlevoix.
F. X. Pratt	10 mars	do	do do do	do do do de la colonisation sur le chemin d'Addington.
E. Tremblay	15 juin	do	20s. par jour	
E. Perry	27 mars	do		

M. P. Hayes	3 juillet	1856	Permanent	20s. par jour	Agent pour la colonisation sur le chemin d'Addington (nomination comme agent des terres de la couronne, 8 mars 1858.)
H. S. Huber	26 avril	do	do	Commission sur perception	Agent pour le comté de Waterloo.
C. Widder	15 janvier	do	do	do do	do do Huron.
Charles Dawson	do septembre	do	do	£250 par année	Agent des bois, Madawaska et Chaudière.
Joseph A. LeBel	25 mars	1858.	do	Commission sur perception	Agent pour le comté de Bonaventure.
C. M. Judson	27 février	do	do	do do	do pour parties d'Ottawa et Pontiac.
W. F. Coffin	3 do	do	do	Salaire n'étant pas payé par le bureau	do pour les terres de l'artillerie.
C. W. Godby			do	Pas de paie ni pourcentage	Percep. des droits de glissoire, St. Maurice
J. McCaughey	10 juillet	1857.	do	£300 par année	Surintendant des pêcheries, H. Canada.
Richard Nette	15 juin	do	do	£300 do	do do Bas-Canada.
A. J. Russell	19 février	1855	do	Pas d'augmentation	Devoirs éeudus du Bas au Haut-Canada, comme inspecteur des agences de bois.
J. B. Varin	21 juillet	do	do	£450 par année	Agent pour la perception des arrérages dus sur les biens des jésuites.
Richard Hughes	12 octobre	do	do	Pas de salaire	Ag. pour l'établissement de chem. Robeaygron.
E. W. Murray	19 février	1858.	do	Commission sur perception.	Agent pour les townships de Portland, Buckingham et Templeton, Bas-Canada.
G. A. Bourgeois	8 juillet	do	do	do do	Agent pour le township d'Aston et son augmentation.
P. M. Patridge	7 mars	1855.	Permanent	12s 6d. par jour	Commis dans la div. de la comptabilité.
E. Dumontier	9 do	do	Depuis le 14 février 1856	£250 par année	do division des bois et forêts.
N. Fages	31 do	do	Depuis le 1er juillet do	£370 do	do do do
			Depuis le 15 janvier 1858	£350 do	Surintendant de la division des bois et forêts.
			Permanent	£75 do	Messenger.
			Depuis le 1er juin 1855	£93 15s. do	Avec £42 par année pour loyer et combustible, ordre du conseil, 2 sept. 1857.
			Temporairement	10s. par jour	Surintendant dans la div. de la comptabilité.

No. 11.—ÉTAT des noms de ceux qui ont été placés dans le DÉPARTEMENT des TERRES de la COURONNE, depuis le 1er janvier 1855, etc.—(Suite.)

N O M S .	Date de la nomination.	Date de la résignation.	Temporaire ou permanent.	Salaire.	D E V O I R S .
F. H. Belleau	16 avril 1855.	30 septembre 1855.	Temporaire	7s. 6d. par jour.	Stuméraire dans la division des arpentages, Canada Est.
L. A. Robitaille	11 do	do	Permanent	8s. 9d. do	Commis dans la divis. des bois et forêts.
F. Chassé	28 mai do	do	Depuis le 1r août 1855.	10s. do	do do do
E. Caizac	23 juillet do	31 janvier 1857	Depuis le 1r août 1855.	£225 par année	do dans la division de la correspondance, Canada Est.
L. J. Roy	1er septembre do	30 avril 1856	Permanent	10s. do	Dessinateur, division des arpentages, Canada Est.
Pierre Légare	do do	do do	Depuis le 1r mars 1857.	£225 par année	do do do
J. W. Bridgland	22 janvier 1856.	do	Permanent	8s. 9d. par jour.	do do do
D. A. Grant	25 août do	do	Depuis le 1r août 1856.	10s. do	do do do
Charles Pope	do do	23 septembre 1856	Temporaire	£350 par année	Secrétaire du commissaire.
Charles Gamon	do do	30 avril 1858	Permanent	£375 do	Commis, division des biens des jésuites et du domaine de la couronne.
F. Banister	do do	do	do	£200 do	Sous-arpenteur et dessinateur, division des arpentages, Canada Ouest.
J. V. Gale	11 septembre do	do	do	10s. par jour	Commis dans la div. de la comptabilité.
P. Cahil	2 do	5 février 1857.	Permanent	£225 par année	do do do
W. F. Whitehor	1er octobre do	do	Depuis le 1r janv. 1857.	£250 par année	Messageur.

Cyrille Lachance	11 do	28 octobre 1856.	Temporaire	10s., par jour	Commis dans la division des bois et forêts.
A. Steffin	2 décembre do	22 décembre do	do	10s., do	do do do
Charles Garneau	do do	16 mars 1857.	Temporaire	10s., do	Commis dans la division de la correspondance, Canada Ouest.
A. A. VanFelson	5 Juin do	do	Permanent	£255 par année	Commis dans la division des patentes.
F. A. Têtu	12 do do	do	do	£150 do	Commis dans la division des arpentages, Canada Est.
P. A. Derjishire	8 juillet do	30 avril 1858.	do	£150 do	Commis dans la division de l'ex-arpenteur général.
J. R. Jack	10 septembre do	do	Temporaire	\$2.50 par jour	Commis dans la division des arpentages, Canada Ouest.
E. Fox	28 do do	do	Permanent	£200 par année	Commis dans la division des arpentages, Canada Ouest.
G. B. Cowpet	17 octobre do	do	Temporaire	\$2.50 par jour	Commis dans la division des bois et forêts.
Arthur Dale	1 février 1858.	do	do	\$2.50 do	Commis dans la division de la correspondance, Canada Ouest.
Thomas W. Teevin	25 do do	do	do	\$2.50 do	Commis dans la division des bois et forêts.
François Bedard	15 mars do	21 avril 1858.	do	\$2.50 do	Com. dans la div. des biens des jésuites et du domaine de la couronne.
William H. Stanton	6 avril do	do	do	\$500 par année	Commis dans la div. des bois et forêts.
Médard Fortier	do do	do	do	\$500 do	Commis dans la div. des bois et forêts, et de la correspondance, C. F.
Thomas Morhill	24 do do	do	do	\$2.50 par jour	Commis dans la division du sous-arpenteur général.
Jérôme Alley	do do	do	do	\$500 par année	Com. dans la div. des biens des jésuites et du domaine de la couronne.
L. D. LeMoine	27 do do	do	do	\$2.50 par jour	Commis dans la division des patentes.
Charles Prendergast	30 do do	do	do	\$500 par année	Commis dans la div. des bois et forêts.
Thomas Henry Derbishire	1 mai do	do	do	\$500 do	Commis dans le bureau de l'ex-arpenteur général.
Jeremiah O'Neill	17 do do	do	do	\$500 do	Commis dans la division du sous-arpenteur général.

DÉPARTEMENT DES TERRES DE LA COURONNE,
Toronto, 14 juillet 1858.

ANDREW RUSSELL,
Sous-Commissaire des Terres de la Couronne.

No. 12.

BUREAU D'AGRICULTURE ET DES STATISTIQUES,
Toronto, 9 juillet 1858.

Monsieur,—En réponse à la circulaire du 8 de ce mois, par laquelle vous me demandez un état des noms de tous ceux qui ont été placés dans ce département, depuis le 1er janvier 1855, j'ai l'honneur de vous envoyer la liste ci-jointe qui contient les renseignements demandés.

Je suis, monsieur,
Avec respect, votre serviteur,

WILLIAM HUTTON,
Secrétaire.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.

GEORGE H. MINGAYE.—Commis temporaire, du 1er janvier au 31 juillet 1856, à £250 par année.

CHARLES POPE.—Commis temporaire, du 1er octobre 1856, au 30 juin 1857, à 10s., par jour.

Ces messieurs ont été employés pour aider à la préparation du livre bleu, à copier et à enregistrer des lettres, etc.

A. J. CAMBIE.—Commis permanent, placé par ordre en conseil du 1er janvier 1853; commis dans le bureau des patentes et copiste—salaire, £125; 3 mois avant sa nomination il a été employé comme surnuméraire.

No. 13.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,
Toronto, 10 juillet 1858.

Monsieur,—En réponse à votre lettre du 8 du courant, j'ai l'honneur de vous transmettre, pour qu'il soit mis devant l'honorable assemblée législative, un état des noms de tous ceux qui ont été employés dans ce département, soit d'une manière temporaire ou permanente, depuis le 1er janvier 1855, avec indication de la date de leur entrée, ainsi que de leurs salaires et devoirs respectifs, tel que demandé par une adresse de l'assemblée.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

THOMAS AMIOT,
Sous-Régistrare.

L'honorable T. J. J. LORANGER,
Secrétaire Provincial,
Etc., etc., etc.

No. 13.—ÉTAT des noms de ceux qui ont été employés, soit d'une manière temporaire ou permanent, dans le BUREAU du RÉGISTRARE PROVINCIAL, depuis le 1er janvier 1855, avec la date de leur entrée, etc, etc., transmis en conformité d'une adresse de l'honorable assemblée législative.

NOMS.	Temporaire ou permanent.	Date de l'entrée.	Salaire.	REMARQUES, DEVOIRS, ETC.
J. A. Bélanger.....	Permanent.....	1 octobre 1855..	£200 par année....	Entré d'abord comme surnuméraire le 10 décembre 1853, à 7s. 6d. par jour, allocation qui a été ensuite augmentée à 10s. ou £182 10s. par an, et en vertu d'une lettre du secrétaire du 4 janvier 1856, la somme de £17 10s. y a été ajoutée—qui, tel qu'indiqué dans la colonne précédente, porte son salaire à £200. Il est occupé actuellement à Québec, dans la division de ce département, à aider à l'employé chargé de compiler la une index à la partie française des cillits et ordonnances.
William J. Goodeve.	Temporaire....	1 décembre 1856..	12s. 6d. par jour....	Les index des octrois de terre dans le Haut-Canada ayant donné lieu à beaucoup des justes plaintes, par suite de leur inexécutive et de leur ambiguïté, et une grande partie du temps des employés étant donné tous les jours à faire des recherches pour satisfaire aux requérants — toutes choses qui faisaient peser une grande responsabilité sur le département—le cas fut officiellement porté à l'attention du gouverneur général en conseil, et après un juste examen, il fut décidé qu'un nouvel et correct index serait fait; que cette besogne serait assignée à M. Kent, le premier commis du département, et quo pendant qu'il y travaillerait, un surnuméraire serait employé à remplir, autant que cela se pourrait, les devoirs ordinaires de M. Kent. L'ordre en conseil à cet effet est daté du 7 mars 1857.

No. 13.—ÉTAT des noms de ceux qui ont été employés, soit d'une manière temporaire ou permanente, dans le BUREAU du RÉGISTRARE PROVINCIAL, depuis le 1er janvier 1855, avec la date de leur entrée, etc., etc., transmis en conformité d'une adresse de l'honorable assemblée législative.—(Suite.)

N O M.	Temporaire ou permanent.	Date de l'entrée.	Salaire.	RE M A R Q U E S, D E V O I R S, E T C.
R. A. Kent	Temporaire	14 mai 1858.	16s. 10½ par jour	Le personnel permanent se trouvant incapable d'expédier la besogne ordinaire du département, un grand nombre de bons et d'autres effets publics n'ont pu être enregistrés, et le bureau de l'inspecteur général ayant fait des demandes au sujet de ces documents, il fut considéré comme absolument nécessaire d'employer une personne pour en faire l'inscription. De là vient le motif de l'emploi de cette personne qui a obtenu un certificat en vertu de la loi du service civil de la dernière session. En sus de quelques autres documents enregistrés par elle, elle a fait l'inscription de 174 bons, presque tous manuscrits, depuis la date de son emploi. Il n'est peut être pas inopportun de dire ici que près de 900 bons ont été enregistrés par moi entre le 1er janvier et le 31 décembre l'année dernière.

N.B.—Deux autres personnes, savoir :—M.M. Burrage et Gingras, ont été employés dans ce département pendant quelques mois, vers la date de ce rapport, le premier à faire des copies d'un grand nombre d'octrois de lots de grève et d'eau profonde dans le havre de Québec, demandées par le commissaire des terres de la couronne, à 10s. par jour, et l'autre, à 12s. 6d. par jour, à l'enregistrement de bons.

THOMAS AMIOT,
Sous-Régistrare de la Province.

BUREAU DU RÉGISTRARE PROVINCIAL,
Toronto, 9 juillet 1858.

No. 14.

(No. 25095.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,

TORONTO, 12 août 1858.

Monsieur,—En conformité de l'adresse de l'assemblée législative, mentionnée par votre lettre du 8 ultimo, je transmets ci-joint, par ordre des commissaires, l'état donnant les noms de ceux qui ont été placés dans ce département depuis 1855.

J'ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

L'honorable secrétaire provincial,

Etc., etc., etc.

No. 14.—ÉTAT indiquant les noms de tous ceux qui ont été placés dans le département des travaux publics, depuis le 1er janvier 1855.

NOMS.	Date de la nomination.	EMPLOI.	Salaire. }
PERMANENT.			
C. W. Heath.....	4 juin 1855..	Clerc de la correspondance et paie- mètre	£363 par année.
J. F. N. Bonneville..	4 juillet 1856..	Copiste et aide pour l'enregistre- ment	£200 do.
James Baine.....	1er février 1857..	Teneur de livre et comptable....	£402 10s. do.
ADDITIONNELS.			
Félix Hamel.....	3 mai 1856..	Assistant teneur de livre et comp- table	18s. par jour.
Charles McCarthy ..	— septembre do..	Assistant dessinateur	12s. 6d. do.
J. LeB. Ross.....	26 décembre do..	do do	12s. 6d. do.

IMPRIMÉ PAR LOUIS FERRAULT, BAY STREET, TORONTO.

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative en date du 2 juin 1858, "demandant un état relatif aux réclamations pour dommages causés par la construction du canal Beauhar- nois, et de la dame dans les environs d'icelui."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

SECRETARIAT PROVINCIAL,

Toronto, 13 août 1858.

(No. 25088.)

BUREAU DES TRAVAUX PUBLICS,

TORONTO, 11 août 1858.

Monsieur,—Je suis chargé par les commissaires de vous transmettre ci-joints, en réponse à une adresse de l'assemblée législative, des états relatifs aux réclamations pour dommages causés par le canal Beauharinois. Ces états, au nombre de 4, sont comme suit :—

No. 1.—Réclamations réglées par les arbitres.

No. 2.—Réclamations payées.

No. 3.—Réclamations pendantes devant les arbitres.

No. 4.—Réclamations non encore transmises aux arbitres.

Les montants payés avant 1855 sont indiqués dans l'appendice VVV des journaux de 1852-3; et YYY de 1854-5.

ai l'honneur d'être, monsieur,

Votre obéissant serviteur,

THOMAS A. BEGLY,

Secrétaire.

L'honorable

Secrétaire Provincial,

Etc., etc., etc.

No. I.

LISTE des RÉCLAMATIONS pour DOMMAGES causés par les DAMES du CANAL BEAUHARNOIS, qui ont été réglées par les arbitres provinciaux, indiquant les montants réclamés et les montants adjugés.

NOMS DES RÉCLAMANTS.	Montant réclamé.			Montant adjugé.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
Isaï Watier	100	0	0	8	2	6	Pour dommage causé à sa terre.
L. A. Wilson	45	0	0	3	12	6	
H. Priem	100	0	0	26	10	0	do.
M. Brennan	82	10	0	28	17	6	do.
F. Sauvè dit Drageon	50	0	0	18	15	0	do.
M. Leroux	60	0	0	20	0	0	do.
H. Leroux	55	0	0	0	15	0	do.
W. Wilson	30	0	0	3	12	6	do.
A. Labelle	25	0	0	7	10	0	do.
S. B. Lebrois	200	0	0	19	7	6	do.
do	205	0	0	28	18	0	do.
J. Birmingham	232	0	0	134	0	0	do.
E. Bertraud	21	0	0	8	10	0	do.
A. Martel	50	0	0	3	1	3	do.
H. C. Wilson	75	0	0	5	15	0	do.
M. E. St. Amour	50	0	0	18	2	6	do.
do	165	0	0	9	7	6	do.
Veuve Beudet	283	10	0	101	0	0	do.
T. Hoofsteller	80	0	0	40	15	0	do.
A. Sauvè	90	0	0	34	0	0	do.
J. Baptiste Seguir	160	0	0	94	5	0	do.
F. Leroux, père	198	0	0	81	5	0	do.
A. Ronfron	45	0	0	9	0	0	do.
J. Reay	70	0	0	50	0	0	do.
H. Sauvè	90	0	0	39	0	0	do.
R. W. Waters	61	0	0	6	2	6	do.
T. Marionx	90	0	0	55	2	6	do.
A. Marionx	93	0	0	36	15	0	do.
H. Montpetit	100	0	0	28	17	6	do.
J. Marionx	38	10	0	25	0	0	do.
L. Desforges	60	0	0	28	10	0	do.
J. D. Cocker	50	0	0	4	12	6	do.
A. A. Fillion	165	0	0	24	5	0	do.
M. Leroux	120	0	0	3	2	6	do.
A. Roy	75	0	0	12	5	0	do.
do	125	0	0	42	17	6	do.
T. Sauvè, junior	90	0	0	36	15	0	do.
O. Bissomette	93	0	0	36	10	0	do.
A. Marcoux	97	0	0	38	6	3	do.
F. Veronneau	93	0	0	36	15	0	do.
J. Bongie	96	0	0	42	16	3	do.
A. Bissomitte	93	10	0	36	15	0	do.
O. Bertrand	112	0	0	61	5	0	do.
A. Montpetit	93	0	0	36	15	0	do.
F. Bissomitte	96	0	0	24	10	0	do.
J. Veronneau	96	0	0	36	15	0	do.
M. Roux	50	0	0	24	10	0	do.

No. 1.—LISTE des RÉCLAMATIONS pour DOMMAGES causés par les DAMES du CANAL BEAUHARNOIS, qui ont été réglées par les arbitres provinciaux, Etc.—(Suite.)

NOMS DES RÉCLAMANTS.	Montant réclamé.			Montant adjugé.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
F. Leroux	50	0	0	15	15	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
C. Brunet	45	0	0	14	0	0	do do.
P. Watier	90	0	0	36	15	0	do do.
F. X. Poitras	475	10	0	350	0	0	do do.
A. Clarke	1800	0	0	572	0	0	do do.
F. McGinn				212	10	0	do do.
C. Marsh				435	0	0	do do.
P. Dunn				81	2	0	do do.
W. Fleming	300	0	0	137	15	0	do do.
A. McDonald	97	10	0	41	12	0	do do.
P. Chatelein				160	0	0	do do.
A. McGillis	125	0	0	79	18	6	do do.
P. Bannon	500	0	0	195	0	0	do do.
J. McMillan	575	0	0	93	9	7	do do.
P. McNichol	437	0	0	155	0	0	do do.
A. Ferguson	531	5	0	96	18	0	do do.
H. Mackin	50	0	0	7	0	0	do do.
H. McLean	375	0	0	102	10	0	do do.
D. McNichol	450	0	0	77	10	0	do do.
W. McIntosh	380	0	0	102	12	0	do do.
E. L. Ecuyer	50	0	0	30	0	0	do do.
J. Chrétien	412	10	0	68	8	0	do do.
P. Curran	130	0	0	91	13	0	do do.
J. Rankin	320	0	0	63	18	0	do do.
J. O'Connor	50	0	0				} Rien d'adjugé.
J. Baptiste Caya	100	0	0				
H. Genier	1250	0	0	42	5	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
F. Caza	45	0	0	3	15	0	do do.
J. Baptiste Lalonde	382	10	0	60	13	9	do do.
J. Lalonde	272	10	0	45	12	0	do do.
F. Lalonde	437	10	0	50	7	6	do do.
F. Caza	250	0	0	120	0	0	do do.
D. Levingsstone	269	0	0	70	0	0	do do.
J. Leslie				131	7	0	do do.
C. McAulom	630	0	0	114	15	0	do do.
J. Rea	50	0	0	6	5	0	do do.
C. Campbell	200	0	0	106	0	0	do do.
J. Sinclair	100	0	0				Rien d'adjugé.
L. Campeau	25	0	0	5	0	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
J. McArthur	331	15	0	143	10	0	do do.
M. Curran	50	0	0				} Rien d'adjugé.
F. Deforme	100	0	0				
E. Gagnor	312	10	0	35	10	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
A. McIntosh	50	0	0				Rien d'adjugé.
J. Campbell	510	0	0	195	0	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
A. Cameron	475	0	0	93	10	0	do do.
M. Murchison	80	0	0	18	0	0	do do.
J. Stewart	147	0	0	74	5	0	do do.
W. Sterrit	50	0	0	25	10	0	do do.
F. C. Basinet	25	0	0	20	0	0	do do.
N. McTee	180	0	0	54	0	0	do do.
J. Levaque	50	0	0	13	10	0	do do.
J. Oxley	143	0	0	18	0	0	do do.

No. 1.—LISTE des RÉCLAMATIONS pour DOMMAGES causés par les DAMES du CANAL BEAUHARNOIS, qui ont été réglées par les arbitres provinciaux, Etc.—(Suite.)

NOMS DES RÉCLAMANTS.	Montant réclamé.			Montant adjugé.			Remarques.
	£	s.	d.	£	s.	d.	
J. Campbell.....	50	0	0	10	0	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
D. Stewart.....	580	0	0	303	13	6	do do.
D. Ferguson.....	625	0	0	98	7	5	do do.
R. Higgins.....	162	10	0	83	5	0	do do.
J. Simpson.....	25	0	0	20	0	0	do do.
H. Bissomette.....	106	0	0	6	0	0	do do.
J. Giroux.....	784	18	11	190	5	0	do do.
G. Frenet.....	50	16	8	7	10	0	do do.
C. H. Dumesnel.....	350	0	0	16	17	6	do do.
F. Brnard.....	75	0	0	12	10	0	do do.
J. Lalonde.....	191	17	6	50	0	0	do do.
L. Adam.....	45	0	0	2	10	0	do do.
J. Cocker.....	50	0	0	5	0	0	do do.
J. Curry.....	200	0	0	122	15	0	do do.
P. Griffé.....	125	0	0	12	15	0	do do.
F. Houle.....	300	0	0	138	15	0	do do.
L. Depocat.....	125	0	0	53	12	0	do do.
R. Milliot.....	500	0	0	54	0	0	do do.
J. Lalonde.....	180	0	0	54	15	0	do do.
J. Lalonde, junior.....	266	15	0	66	0	0	do do.
M. Priem.....	125	0	0	72	0	0	do do.
J. B. Elie.....	501	0	0	154	15	0	do do.
J. Fullum.....	108	0	0	25	12	6	do do.
P. Dorion.....	25	0	0	4	0	0	do do.
J. Lalonde.....	152	7	6	45	0	0	do do.
F. Rodrigue.....	52	12	0	12	15	0	do do.
F. Montpetit.....	100	0	0	70	15	0	do do.
do.....	77	16	0	18	15	0	do do.
A. Charievoix.....	15	0	0				
A. Lalonde.....	80	0	0				
L. Mainville.....	37	10	0				
P. Benoit.....	25	0	0				
J. Baptiste St. Amour.....	62	0	0				
F. Dagenais.....	50	0	0				
J. Boyer.....	50	0	0				
F. Beautron.....	63	0	0	36	10	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
Commissaires d'écoles.....	25	0	0	22	10	0	do do.
E. Bergairn.....	110	0	0	53	0	0	} Dom'ge causé à sa terre et manque d'eau.
P. Bergairn.....	144	0	0	33	0	0	
Ambroise Acquire.....	203	0	0				Réglé.
A. Girard.....	75	0	0	7	10	0	Pour dom'ge causé à sa terre.
L. Boyer.....	75	0	0	30	0	0	do do.
R. Asselin.....	50	0	0	3	15	0	do do.
C. Brunson.....	60	0	0	3	0	0	do do.
J. Giroux.....	14	10	0	2	10	0	do do.
F. Giroux, père.....	260	0	0	63	0	0	do do.
H. Brunson.....	40	0	0	25	0	0	do do.
L. Montpetit.....	90	0	0	7	10	0	do do.
T. Leroux, junior.....	90	0	0	7	10	0	do do.
T. Darpantigney.....	23	15	0	3	0	0	do do.
— Boutillier.....	25	0	0	5	0	0	do do.
O. Bonin.....	180	0	0				} Terre et manque d'eau. Rien d'adjug. Dam'ge causé par les journaliers.
F. Lefèbre.....	45	0	0				
F. Larvigne.....	120	0	0				

No. 2.—ÉTAT des montants payés sur sentences des arbitres provinciaux, etc., pour dommages prétendus avoir été causés par la construction d'une dame à la tête du canal Beauharnois, etc.—(Suite.)

	\$	cis.		\$	cis.
Angus McGillis	319	70	Eustache Bergevin dit Lange-	212	00
Murdock Murchison	72	00	vin	50	00
Angus McDonald	166	40	François Paubert	50	00
Norman McPhee	72	00	Michel Léger	50	00
Jeannette Stewart	297	00	Amable Poirier	50	00
William Sterritt	102	00	Moïse Poirier	50	00
Pierre Chatelain	640	00	Pierre Poirier, fils d'Augustin ..	40	00
Alexander Roy	171	50	Frs. Poirier, junior	40	00
Hilaire Sauvé	156	00	Antoine Poirier dit Santerme ..	50	00
John Curry, junior	491	00	Julien Sauvé	40	00
Hyacinthe Prieur	106	00	Louis Adam	10	00
François Rodrigue	51	00	Henriette Bissonnette	24	00
Moïse Prieur	288	00	Rev. Théoph. Brassard	50	00
Frs. Montpetit fils de Joseph ..	75	00	Jochim Cocker	20	00
Frs. Montpetit fils de François ..	283	00	Geo. Hyacinthe Dumesnil	67	50
Richard Méthot	219	00	Garsham French	30	00
Pierre Dorion	16	00	Joseph Giroux	761	00
Louis Deprat	214	40	John Simpson	80	00
J. Baptiste Elie	619	00	Edouard Bertrand	34	00
John Fullam, junior	102	50	Martin Brennan	115	50
Pierre Grefé	51	00	Ml. Christine dit St. Amour	72	50
François Houle	555	00	Joseph D. Cocker	18	50
Israël Lalonde	200	00	Louis Desforges	114	00
Israël Lalonde	180	00	Aggée Labelle	30	00
Joseph Lalonde, fils de J. Baptiste.	264	00	J. Baptiste Lehuis	77	50
Joseph Lalonde	219	00	Michel Leroux	80	00
Thi odore Caza	480	00	Hubert Leroux	60	00
J. Baptiste Lalonde	242	75	Josephite Marcoux	100	00
Christiana Campbell	424	00	Hyacinthe Montpetit	115	50
Honoré Grenier	169	00	Frs. Sauvé dit Dragon	75	00
Donald Livingston	230	00	Isaïe Watier	32	50
John Leslie	525	40	Lawrence Adam Wilson	14	50
Joseph Lalonde	182	40	William Wilson	14	50
James McArthur	574	00	Olivier Bertrand	245	00
Christie McArthur	459	00	Antoine Bissonnette	147	00
John Rankin	255	60	Olivier Bissonnette	146	00
Edward Gainer	142	00	Julien Bougie	171	25
Patrick Curran	366	60	Thomas Leroux	325	00
Frs. Clovis Bazinet	80	00	Thomas Marcoux	220	50
Joseph Chrétien	273	60	Adèle Marcoux	153	25
Alexander Cameron	374	00	Alexander Montpetit	147	00
John Cameron	783	55	J. Baptiste Seguin	378	00
Louis Campeau	20	00	Antoine Sauvé	136	00
Alexander Fergusson	387	60	Julien Veronne dit Denis	147	00
Donald Fergusson	393	48	Frs. Veronne dit Denis	147	00
Richard Higgins	333	00	François Bissonnette	98	00
Etienne L'Ecuyer	120	04	Catherine Brunette	56	00
Duncan McNichol	310	00	Philip Hoofstetter	163	00
Peter McNichol	620	00	François Leroux	63	00
Hugh McLean	410	00	Alexis Roussin	36	00
William McIntosh	410	40	Joseph Reay	200	00
Hugh McKin	28	00	Rev. Maurice Roux	98	00
John McMillan	373	93	Alexander Roy	49	00
Joseph W. Parent	80	00	Frs. Sauvé, junior	147	00
James Rea	25	00	Paul Watier	147	00
Daniel Stewart	1214	70	John Ramsay Waters	24	50
Pierre Bergevin dit Langevin	132	00	Antoine Amedee Fillion	97	00

No. 2.—ETAT des montants payés sur sentences des arbitres provinciaux, etc., pour dommages prétendus avoir été causés par la construction d'une dame à la tête du canal Beauharnois, etc.—(Suite.)

	\$	cis.		\$	cts.
Alexis Martel, représentant C. Gauthier	12	25	Thomas Leroux	30	00
Abraham Marcoux	147	00	François Sauvé, senior	255	00
J. Baptiste Lebnis	115	60	Louis Monpetit	51	00
F. Lelande	201	50	Toussait dit Repentigny	12	00
Théodore Caza	15	00	David Massias	12	00
P. E. Watier	240	00	M. Bouthellier	20	00
François Girard	30	00	Horace Brenson	100	00
Rigi Assclin	15	00	Catharine Brenson	12	00
Julien Giroux	10	00	M. O'Neill, Martha O'Neill et D. McKillop	300	00
J. Baptiste Elie, représentant J. Boyer	120	00	Héritiers de Louis Moquin	700	00
			John Birmingham	536	00

No. 3.

LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, et au sujet desquelles il n'a pas encore été rendu de sentences.

N O M S.	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S.		
	£	s.	d.			
J. Lefèbre	36	0	0	En partie payé par Messieurs Sirois et Burroughs.		
J. Balard	19	10	0	do	do	do
P. Leduc	8	15	0	do	do	do
M. Laurin	10	15	0	do	do	do
do	142	10	0	do	do	do
F. Tenier	70	10	0	do	do	do
P. Ravary	11	10	0	do	do	do
L. Chartrand	454	7	6	do	do	do
J. Boyer, junior	76	9	0	do	do	do
J. Baptiste Charbonneau	58	15	0	do	do	do
O. Sauvage	61	0	0	do	do	do
L. Côte	121	14	7	do	do	do
L. Taillefer	128	3	4	do	do	do
F. Boucher	68	16	8	do	do	do
D. D'Acoust	80	8	3	do	do	do
J. St. Pierre	42	10	0	do	do	do
William Murray	43	2	0	do	do	do
A. D'Acoust	67	0	0	do	do	do
F. D'Acoust	53	17	6	do	do	do
J. Boyer	9	2	6	do	do	do
A. Telfer	37	10	0	do	do	do
William Black	37	10	0	do	do	do
P. Gagné	18	0	0	do	do	do
B. Pilon	4	0	0	do	do	do

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

N O M S.	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S.			
	£	s.	d.				
B. Leduc.....	45	10	0	En partie payé par	Messieurs Sirois et		
				Burroughs.			
J. Lefebvre.....	68	0	0	do	do	do	do
F. Merville.....	219	16	8	do	do	do	do
L. Pitre.....	94	10	0	do	do	do	do
M. Lortie.....	27	15	0	do	do	do	do
G. Viau.....	75	0	0	do	do	do	do
J. Lalonde.....	187	0	0	do	do	do	do
P. Lemieux.....	128	0	0	do	do	do	do
J. Boucher.....	430	0	0	do	do	do	do
H. Marlo.....	12	0	0	do	do	do	do
A. Poirier.....	20	0	0	do	do	do	do
J. Sayer.....	32	10	0	do	do	do	do
J. Sayer, senior.....	40	0	0	do	do	do	do
J. Chevandrier.....	65	0	0	do	do	do	do
M. Sauvé.....	176	10	0	do	do	do	do
J. Baptiste Sauvé.....	285	3	4	do	do	do	do
J. Lalonde.....	120	0	0	do	do	do	do
P. Boucher.....	131	1	8	do	do	do	do
J. Lortie.....	37	10	0	do	do	do	do
J. Lalonde.....	32	0	0	do	do	do	do
J. Communds.....	65	15	0	do	do	do	do
S. Clément.....	8	15	0	do	do	do	do
J. Tessier.....	177	0	0	do	do	do	do
Antoine Poirier.....	100	0	0	do	o	do	do
F. Pilon.....	54	10	0	do	o	do	do
P. G. Denis.....	108	0	0	do	do	do	do
P. Leduc.....	21	10	0	do	do	do	do
A. Clément.....	60	15	0	do	do	do	do
M. Hévesque.....	12	0	0	do	do	do	do
A. Lalonde.....	31	15	0	do	do	do	do
T. Courville.....	29	7	6	do	do	do	do
L. Lalonde.....	90	0	0	do	do	do	do
F. Lefebvre.....	26	0	0	do	do	do	do
J. Baptiste Laberge.....	454	14	0	En partie payé.			
J. Baptiste Bornier.....	5	10	0	do			
J. Baptiste Loger.....	10	0	0	do			
J. Dumouchelle.....	41	10	0	do			
J. Lalonde.....	64	15	0	do			
A. Léger.....	137	0	0	do			
L. Leduc, junior.....	98	1	8	do			
Z. Sauvé, senior.....	48	10	0	do			
E. Sauvé.....	93	0	0	do			
And. Périer.....	23	15	0	do			
Cyr. Lefèvre.....	234	12	6	do			
L. Roy.....	36	0	0	do			
J. Baptiste Hogue.....	48	0	0	do			
L. Bélanger.....	24	0	0	do			
J. Laberge.....	144	17	6	do			
N. Chatelle.....	41	10	0	do			
L. Tessier.....	261	0	0	do			
J. Frappen.....	82	10	0	do			
P. Chroux.....	74	8	4	do			

No. 3.—Liste des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

N O M S .	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S .
	£	s.	d.	
T. Petse	125	5	0	Partie payée.
P. Channon.....	77	10	0	do.
Michael Major.....	249	0	0	do.
J. Leduc	80	10	0	Non réglé.
F. Sauvé	41	10	0	do.
C. Leduc	213	0	0	do.
F. Sauvé, junior	48	5	0	do.
L. Leduc, senior	143	8	4	do.
J. Baptiste Raymond	13	10	0	do.
J. Boyer	11	0	0	do.
J. Russell	12	0	0	do.
L. Pagnet	37	10	0	do.
A. Breavet	77	15	0	do.
J. Sauvé	282	10	0	do.
H. Seguin.....	8	0	0	do.
A. Côté.....	24	0	0	do.
J. Baptiste Aunet	6	10	0	Domage causé à sa terre non réglé.
B. Armand	3	0	0	do do.
J. Anger	14	0	0	do do.
A. Assetin.....	233	0	0	do do.
A. Branet	60	0	0	do do.
B. Bonhomme	50	0	0	do do.
J. Boyer	30	0	0	do do.
W. Black	24	0	0	do do.
J. Boucher	31	10	0	do do.
F. Boucher	30	0	0	do do.
G. Bergavin	18	0	0	do do.
T. Boucher	18	0	0	do do.
P. Brigers.....	37	10	0	do do.
M. Brunel.....	27	0	0	do do.
J. Bougie	21	0	0	do do.
Paschal Boyer	30	0	0	do do.
J. P. Bonhomme	6	12	6	do do.
P. Brunet	12	0	0	do do.
R. Brown	30	0	0	do do.
J. Breault	36	10	0	do do.
J. Bonhomme	36	10	0	do do.
J. Boyer	60	0	0	do do.
N. Chatelle	9	0	0	do do.
F. H. Corneille.....	26	8	9	do do.
And. Clement	36	0	0	do do.
L. Chartrand.....	60	0	0	do do.
M. Chewer, junior	48	0	0	do do.
J. Chevandier	21	0	0	do do.
N. Convrille	64	10	0	do do.
T. D'Acoust	7	10	0	do do.
D. D'Acoust	12	0	0	do do.
A. D'Acoust	105	10	0	do do.
V. A. L. Demartigney.....	8	16	8	do do.
A. D'Acoust	3	0	0	do do.
C. D'Acoust	3	0	0	do do.
B. Desloniers	12	15	0	do do.
M. Degroselins	76	12	6	do do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

NOMS.	Montant réclamé.			REMARQUES.	
	£	s.	d.		
J. D'Aoust.....	20	0	0	Dommage causé à sa terre non réglé.	
P. Faubert.....	125	5	0	do	do.
H. Fortier.....	3	0	0	do	do.
J. Frappier.....	37	0	0	do	do.
T. Fortier.....	15	15	0	do	do.
J. Hortie.....	15	0	0	do	do.
M. Hortie.....	9	0	0	do	do.
J. B. Hogue.....	3	0	0	do	do.
F. Hervan.....	32	10	0	do	do.
A. Hainault.....	12	15	0	do	do.
C. Houle.....	31	10	0	do	do.
P. Houle.....	5	0	0	do	do.
F. Houle.....	2	0	0	do	do.
J. B. Houle.....	15	0	0	do	do.
J. Hogue.....	12	0	0	do	do.
M. Hortie.....	18	0	0	do	do.
J. F. Gregoire.....	11	10	0	do	do.
J. Gagnier.....	10	5	0	do	do.
J. Gardner.....	16	5	0	do	do.
Pierre Goyen.....	21	17	6	do	do.
J. Gendron.....	39	15	0	do	do.
Pierre Lemieux.....	9	0	0	do	do.
Michael Leduc.....	35	5	0	do	do.
Aug. Lefebvre.....	58	15	0	do	do.
And. Liger.....	10	10	0	do	do.
François Leduc.....	22	17	6	do	do.
Françdis Leduc, junior.....	19	0	0	do	do.
do do.....	8	15	0	do	do.
Pierre Lebœuf.....	55	15	0	do	do.
Louis Leduc, junior.....	16	0	0	do	do.
J. Baptiste Laberge.....	300	0	0	do	do.
Louis Longtin.....	16	10	0	do	do.
Joseph Leduc.....	9	5	0	do	do.
Casimere Lina.....	15	0	0	do	do.
J. Baptiste Houle.....	193	0	0	do	do.
Pierre Poirrier.....	56	15	0	do	do.
Joseph Leduc.....	8	17	6	do	do.
Benjamin Leduc.....	3	5	0	do	do.
Jackus Ligerr.....	4	0	0	do	do.
J. Baptiste Legand.....	9	0	0	do	do.
Amb. Leduc.....	6	10	0	do	do.
Elie Lautier.....	7	5	0	do	dp.
Charles Leduc, junior.....	26	7	6	do	do.
Joseph Lefebvre.....	30	0	0	do	do.
Louis Labelle.....	21	0	0	do	do.
Bazel Leduc.....	6	0	0	do	do.
Andrew Leduc.....	12	0	0	do	do.
Tim. Lefebvre.....	18	5	0	do	do.
Ant. Leger.....	11	0	0	do	do.
Joseph Labonde.....	21	15	0	do	do.
Louis Labelle.....	4	15	0	do	do.
Clement Leduc.....	76	0	0	do	do.
F. Faubert.....	125	15	0	do	do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

NOMS.	Montant réclamé.			REMARQUES.	
	£	s.	d.		
Xavier Lamime.....	8	10	0	Dommage causé à sa terre non réglé.	
M. Laberge.....	4	0	0	do	do.
F. Leduc.....	5	0	0	do	do.
Louis Lalonde.....	1	10	0	do	do.
Ant. Lalonde.....	24	0	0	do	do.
Joseph Leduc.....	36	0	0	do	do.
Clovis Legault.....	14	0	0	do	do.
Pierre Leduc.....	16	2	6	do	do.
Charles Laberge.....	18	0	0	do	do.
Moïse Leblanc.....	12	0	0	do	do.
Ant. Lantier.....	6	0	0	do	do.
Julien Lussier.....	6	0	0	do	do.
Louis Leduc.....	29	0	0	do	do.
M. Laurin.....	18	0	0	do	do.
L. Lalonde.....	27	0	0	do	do.
Ant. Leduc, junior.....	29	5	0	do	do.
Ant. Leduc.....	74	5	0	do	do.
J. Baptiste Laplande.....	10	0	0	do	do.
H. Montpetit.....	123	0	0	do	do.
F. Major.....	44	10	0	do	do.
Félix Meloch.....	24	0	0	do	do.
H. Montpetit.....	123	4	0	do	do.
J. M. Cralker.....	45	0	0	do	do.
H. Montpetit.....	18	0	0	do	do.
G. Martin.....	15	0	0	do	do.
Albert Mercier.....	127	10	0	do	do.
Ant. Marchand.....	10	15	0	do	do.
Ant. Montpetit.....	21	10	0	do	do.
Louis Montpetit.....	24	0	0	do	do.
J. Bte. Manard.....	210	0	0	do	do.
Fran. Merville.....	57	10	0	do	do.
Hubert Marlo.....	15	0	0	do	do.
William Murray.....	36	0	0	do	do.
Aug. Dueller.....	9	15	0	do	do.
Pierre Petit.....	17	0	0	do	do.
Léon Pitse.....	24	0	0	do	do.
Ant. Poirier.....	39	0	0	do	do.
Aug. Poirier.....	21	0	0	do	do.
J. Baptiste Prévost.....	24	4	6	do	do.
J. Baptiste Pigeon.....	6	0	0	do	do.
Bapt. Renaud.....	9	0	0	do	do.
David Rogers.....	do	do.
Bazile Roy.....	4	0	0	do	do.
Amb. Roy.....	4	0	0	do	do.
Ant. Sauvé.....	13	15	0	do	do.
P. St. Denis.....	6	0	0	do	do.
P. Swanton.....	60	5	0	do	do.
E. St. Michel.....	13	0	0	do	do.
F. Sauvé.....	18	0	0	do	do.
M. Sauvé.....	36	0	0	do	do.
Fran. Sauvé.....	13	0	0	do	do.
Fran. Sauvé, junior.....	49	0	0	do	do.
John Sawyer, junior.....	26	0	0	do	do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

N O M S .	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S .	
	£	s.	d.		
J. Sawyer, senior	18	0	0	Dommage causé à sa terre non réglé.	
Joseph St. Pierre	34	7	6	do	do.
Olivier Sauvage	54	15	0	do	do.
E. Sauvé	9	0	0	do	do.
Thomas S. Wells	6	0	0	do	do.
N. G. Onge	16	15	0	do	do.
J. Trépanier	17	8	9	do	do.
G. Trépanier	19	12	3	do	do.
Louis Tessier	18	0	0	do	do.
L. Taillefer	30	0	0	do	do.
Dorithe Tellier	21	1	3	do	do.
Ignace Tessier	22	10	0	do	do.
Thomas Telfer	24	0	0	do	do.
Hy. Viau	17	0	0	do	do.
Benjamin Viau	30	0	0	do	do.
Géd. Viau	16	0	0	do	do.
G. G. Biron				do	do.
Henry Asselin	185	0	0	do	do.
Joseph Geannous				do	do.
Joseph Bélair	12	0	0	do	do.
Paul Faubert	95	7	6	do	do.
James Kingth.	100	0	0	do	do.
Franc. D'Acoust.	15	15	0	do	do.
F. Dumesnil	13	17	2	do	do.
Charles D'Acoust.	21	15	0	do	do.
F. H. Lalonde	90	0	0	do	do.
P. Lecompte	50	0	0	do	do.
Joseph Lalonde	45	0	0	do	do.
Cyp. Leduc	38	0	0	do	do.
Joseph Leduc, junior	57	5	0	do	do.
Joseph Laderoute	12	0	0	do	do.
J. Baptiste Lalonde	21	0	0	do	do.
Louis Laurénc	50	0	0	do	do.
Ed. Maillon	429	10	0	do	do.
E. Maillon, senior	152	0	0	do	do.
Franc. Merville	100	10	0	do	do.
Aug. Miron	70	0	0	do	do.
Hy. Montpetit	27	15	0	do	do.
Moïse Maillon	75	0	0	do	do.
Ed. Maillon, junior	76	0	0	do	do.
Louis Prévost, junior	100	0	0	do	do.
L. Prévost, senior	50	0	0	do	do.
Gabriel Prévost	160	0	0	do	do.
F. Sauvé	35	0	0	do	do.
E. Viau	18	0	0	do	do.
Les seigneuries	16237	7	6	do	do.
Louis Bougie				do	do.
Pierre Benoit	60	0	0	do	do.
F. H. Harnois	80	0	0	do	do.
F. X. Lefebvre	75	0	0	do	do.
J. B. Pitse	35	0	0	do	do.
J. Baptiste Valler	72	0	0	do	do.
Henry Leduc	81	15	0	do	do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

N O M S .	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S .	
	£	s.	d.		
Louis Leduc, junior	3	15	0	Domage causé à sa terre non réglé.	
Louis B. Galamault	3	0	0	do	do.
F. X. Daoust	29	5	0	do	do.
Joseph Latour	70	0	0	do	do.
Roger Daoust	67	0	0	do	do.
Marcel Aubrey	40	0	0	do	do.
Aug. Assitur	105	0	0	do	do.
Julis Bertrand	9	0	0	do	do.
Julis Boileau	39	0	0	do	do.
Pierre Bryen	87	10	0	do	do.
J. Baptiste Bonnier	9	0	0	do	do.
Medos Barileau	297	5	0	Dom'ge causé à sa t. Marqué payé. Point	
Félix Cardinal	63	0	0	Dom'ge causé à sa t. non réglé. [de reçu.]	
Séraphin Clement				do	do.
J. Baptiste Chatilon	86	0	0	do	do.
J. Baptiste Charbonneau	36	0	0	do	do.
Joseph Consiman	29	0	0	do	do.
Michael Cheur, junior	49	0	0	do	do.
Félix Cardinal	163	5	0	do	do.
André Daoust	90	0	0	do	do.
M. Degrosullins	18	0	0	do	do.
John Dwining	91	0	0	do	do.
Paul Faubert	48	0	0	do	do.
J. Baptiste Gironard	128	0	0	do	do.
F. Hilaire	42	0	0	do	do.
J. Baptiste Hainault	65	0	0	do	do.
J. Lalonde				do	do.
Clovis Legault	24	0	0	do	do.
Martin Leduc	90	0	0	do	do.
Joseph Lalonde	60	0	0	do	do.
Joseph Leduc, père	51	0	0	do	do.
Paul Leduc	6	0	0	do	do.
Cyr. Lafèvre	87	10	0	do	do.
L. Leduc, junior	18	0	0	do	do.
Ant. Lalonde	14	15	0	do	do.
Cyp. Leduc	24	0	0	do	do.
Hy. Lalonde	47	0	0	do	do.
John McRoy	60	0	0	do	do.
Ant. Mercier	40	10	0	do	do.
André Major	47	0	0	do	do.
Cyprien Martin	65	15	0	do	do.
Jean McRoy	24	0	0	do	do.
Louis Tirringe	41	10	0	do	do.
Antoine Fondu St. Onge	70	0	0	do	do.
Charles F. St. Onge	106	0	0	do	do.
Benjamin Fondu St. Onge	18	15	0	do	do.
Ed. Maillon				do	do.
Jacques Brunet	56	5	0	do	do.
Joseph Boyer	17	10	0	do	do.
Fran. Brault	25	0	0	do	do.
Joseph Bonhomme	30	0	0	do	do.
J. Baptiste Bonhomme	15	0	0	do	do.
Antoine Boyer	32	10	0	do	do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames duc anal
Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

N O M S .	Montant réclamé.			R E M A R Q U E S .	
	£	s.	d.		
J. Baptiste Boyer	15	0	0	Dompage causé à sa terre non réglé.	
V. F. Boyer	17	10	0	do	do.
Greg. Bergevin	81	0	0	do	do.
Fran. Bougie	39	10	0	do	do.
P. Bruyère	22	10	0	do	do.
J. Baptiste Bursien	30	0	0	do	do.
Moïse Baganet	37	10	0	do	do.
Ol. Dandurand	10	0	0	do	do.
M. Dupres	30	0	0	do	do.
Michael Dubian	15	0	0	do	do.
André Daoust	22	10	0	do	do.
Tong. Dandurand	22	10	0	do	do.
E. Dorigeau	52	10	0	do	do.
André Daigneau	32	10	0	do	do.
Michael Oinond	18	15	0	do	do.
Xavier Etier	3	0	0	do	do.
Joseph Fortier	7	15	0	do	do.
J. Baptiste Gendron	3	15	0	do	do.
Joachim Gendron	33	15	0	do	do.
Frs. Gendron	7	10	0	do	do.
J. Baptiste Gravelle	7	10	0	do	do.
Michael Gendron	7	10	0	do	do.
Pierre Gendron	18	5	0	do	do.
Nar. Garand	82	10	0	do	do.
J. Baptiste Groul	22	10	0	do	do.
Nich. Gravelle	15	0	0	do	do.
John H. Gunnou	22	10	0	do	do.
P. Hemard	37	10	0	do	do.
J. Baptiste Hébert	45	0	0	do	do.
Joseph Hébert	15	0	0	do	do.
X. Laurin	72	10	0	do	do.
F. X. Leduc	63	0	0	do	do.
Frs. Labelle				do	do.
M. Lavoir	61	0	0	do	do.
Ant. Léger	37	10	0	do	do.
J. Baptiste Nadeau	22	10	0	do	do.
Marc. Madon	12	15	0	do	do.
Pierre Martin	80	0	0	do	do.
Charles Marchand	22	10	0	do	do.
M. Micheton	30	0	0	do	do.
Thomas Nadeau	30	0	0	do	do.
L. Peltier	18	0	0	do	do.
Ger. Perrault	15	0	0	do	do.
Joseph Picott	90	0	0	do	do.
Eust. Proulx	31	0	0	do	do.
M. Provier	7	10	0	do	do.
J. Querillon	45	0	0	do	do.
Moïse Robidoux	18	15	0	do	do.
Joseph Shayer	45	0	0	do	do.
Louis Lecours	30	0	0	do	do.

No. 3.—LISTE des réclamations pour dommages causés par les dames du canal Beauharnois, pendantes devant les arbitres provinciaux, etc.—(Suite.)

NOMS.	Montant réclamé.			REMARQUES.	
	£	s.	d.		
V. St. Denis	22	10	0	Dommage causé à sa terre non réglé.	
Michael St. Denis	13	15	0	do	do
V. Gebeau	15	0	0	do	do
Joseph Trudelle	22	10	0	do	do
Ol. Tondou	7	10	0	do	do
Joseph Tondou	30	0	0	do	do
Jacq. Tessier	15	0	0	do	do
Louis Trudelle	45	0	0	do	do
Honorable S. De Beaujeu	3617	6	0	do	do
Antoine Deparois	312	10	0	do	do
Michael Donoghue	55	0	0	do	do
Louis Deparois	135	0	0	do	do
Richard Higgins, junior	120	0	0	do	do
Henry Holden	18	0	0	do	do
Pat. Ferugan	270	0	0	do	do
Touss. Viau	210	0	0	do	do
Charles Laberge	266	0	0	do	do
Veuve Landette	50	0	0	do	do
Léon Leduc	54	0	0	do	do
Louis Moquin	50	0	0	do	do
J. McDonald	1125	0	0	do	do
Veuve Martin	1181	5	0	do	do
Alexander McDonald	50	0	0	do	do
Murth. O'Neill	150	0	0	do	do
William Smith	50	0	0	do	do
James Smith	150	0	0	do	do
Pat. Shanessy	212	10	0	do	do
Donald Walker	50	0	0	do	do
George Burrell	168	15	0	do	do
Pierre Bougie, junior	163	15	0	do	do
Hugh Curran	67	10	0	do	do
Louis Chrétien junior	37	10	0	do	do
Pat. Curran	75	0	0	do	do
Charles Couvillon	30	0	0	do	do
Aug. Hainault	29	10	0	do	do
Joseph Boyer, senior	72	0	0	Manque d'eau.	
Owen Lynch	1030	0	0	Dommage à son moulin.	
John Taylor	Dommage à l'église de St. Zotique.	
Charles Amelotte	11	5	0	Bois emporté.	

No. 4.

LISTE des réclamations pour dommages prétendus avoir été causés par la construction des dames, etc., au canal Beauharnois, pas encore soumises aux arbitres.

NOM DU RÉCLAMANT.	Montant.		
	£	s.	d.
Bissonnette, Dominique.....	250	0	0
Duval, Joseph.....	100	0	0
Davidson, Alexander.....	75	0	0
Dumesnil, G. H.....	75	0	0
Duckett, William.....	37	10	0
Doré, Joseph Onésime.....	5	0	0
Duval, Joseph.....	200	0	0
Duval, François.....	50	0	0
Elie, Jean Baptiste.....	200	0	0
Fallum, John.....	50	0	0
Grinsel, John.....	700	0	0
Lefèbre, François.....	25	0	0
Léger Antoine.....	50	0	0
Loy, J. J.....	10	0	0
do.....	30	0	0
McIntire, H. H.....	40	0	0
Montreuil, Paul.....	40	0	0
Méhot, Hilaire.....	75	0	0
Miron, héritiers, représenté par P. E. Watier.....	200	0	0
Normand, J. B., veuve.....	150	0	0
Prieur, Moïse.....	150	0	0
do O. B.....	75	0	0
do F. R.....	100	0	0
do J. Baptiste.....	250	0	0
do J. Baptiste, junior.....	100	0	0
Rodrique, David.....	375	0	0
Sullivan, Ralph.....	25	0	0
Sauvé, Régis.....	12	0	0
Taylor, John.....	1200	0	0
Véronneau, Isaïe.....	126	0	0
Lefèbre, Joseph.....	70	0	0
May, Stephen.....	76	5	0
Poirier, Antoine, senior.....	70	0	0
Payment, Marie, veuve P. Leduc.....	188	0	0
Sauvé, Julien.....	105	0	0
do Joseph, senior.....	70	0	0
do Guillaume, senior.....	70	0	0
Rapin, J. Baptiste.....	172	0	0
Lefèbre, Etienne.....	24	0	0
Meloche, Xavier.....	75	0	0
Julien, François.....	50	0	0
Leduc, Hyacinthe.....	100	0	0
Amelotte, Joseph.....	50	0	0
Charlebois, Amable, veuve.....	37	10	0
Cooper, Marguerite.....	25	0	0
Duhème, Léandre, senior.....	75	0	0
Evatt, Thomas.....	200	0	0
Grenier, Henry.....	100	0	0

No. 4.—Liste des réclamations pour dommages prétendus avoir été causés par la construction des dames, etc., du canal Beauharnois, etc.—(Suite.)

NOM DU RÉCLAMANT.	Montant.		
	£	s.	d.
L'Ecuyer, Etienne	100	0	0
McKillop, Donald	100	0	0
Mullin, William	50	0	0
McDonald, John	6500	0	0
do Alexander	75	0	0
O'Connor, James	100	0	0
Prieur, Philippe	45	0	0
Quesnel, Felix	30	0	0
Ready, Jeremiah	270	0	0
Stewart, Charles	280	0	0
Doutre, J. Baptiste	20	0	0
Massia, David	61	0	0
Shannon, Peter	90	0	0
Birmingham, John	40	0	0
Martel, Alexis	50	0	0
Prieur, Moïse (héritiers Clark)	200	0	0
Rodrique, Pierre	10	0	0
Taylor, J. et W.	150	0	0
Laboursodière, Benjamin	30	0	0
Benoit, Pierre	216	0	0
Hénault, Antoine, fils d'Antoine	210	0	0
Hénault, Angélique, veuve Louis Bergevin	50	5	0
Leduc, Olivier	470	0	0
do Pierre, fils de Pennon	45	0	0
do Olivier, do	64	17	6
Poirier, Antoine, <i>Tentenne</i>	28	0	0
Gauthier, Casimir	47	10	0
Viau, Eustache	20	0	0
Cameron, Alexander	549	0	0
Fraser, Alexander	100	0	0
Grant, Peter	200	0	0
McRae, Donald	30	0	0
McBean, Lauchlin	100	0	0
Bannon, Patrick	150	0	0
Murcheson, Donald	\$1050.00=	262	10
Baty, A., et }	250	0	0
McPherson, John }			
Boyne, Henry	97	0	0
Bougie, Julien	143	15	0
Bray, Damase	75	0	0
do Léon	75	0	0
Clément, F. X	25	0	0
Cuillierier, Joseph	75	0	0
Dumesnil, Emilien	100	0	0
do Joseph	75	0	0
Leroux, John	50	0	0
Perillard, Michel	10	0	0
do Jean Baptiste	25	0	0
Palmer, Richard	30	0	0
Sauvé, François	25	0	0
do Paul	100	0	0
Dixon, Robert	50	0	0
Lalonde, Amable	75	0	0

No. 4.—Liste des réclamations pour dommages prétendus avoir été causés par la construction des dames, etc., du canal Beauharnois, etc.—(Suite.)

NOM DU RÉCLAMANT.	Montant.		
	£	s.	d.
Lalonde, Henry	50	0	0
Prieur, J. Baptiste	187	10	0
Smith, Richard	50	0	0
do Robert	50	0	0
Leger, Julien	60	0	0
Atador, Antoine	75	0	0
Robillard, A., et son épouse	30	0	0
Martin, Joseph	45	0	0
Aubain, Pierre	25	0	0
Lynch, Owen	1289	10	0

RÉPONSE

A une Adresse de l'Assemblée Législative à Son Excellence le Gouverneur Général, en date du 12 du courant, priant Son Excellence de vouloir bien faire mettre devant la Chambre
" un Etat indiquant la date, le prix, et les conditions de la
" vente du havre de Port Dover, les noms des acquéreurs, et
" le montant payé par les acquéreurs primitifs; aussi, copie
" de tout transport consenti par les dits acquéreurs, et de
" tous documents relatifs au dit transport, avec le montant dû
" le 31 décembre dernier sur la dite vente."

Par ordre,

C. ALLEYN,

Secrétaire.

BUREAU DU SECRETAIRE,

Toronto, 14 août 1858.

No. 39.

BUREAU DE L'INSPECTEUR GÉNÉRAL,

Toronto, 13 août 1858.

MONSIEUR,—J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre datée de ce jour, et en réponse de vous dire que le havre de Port Dover a été vendu à la compagnie du havre de Port Dover le 15 d'octobre 1850, pour £7,600. Le prix d'achat était payable par versements annuels de cinq pour cent chacun, commençant le 15 octobre 1852,—avec intérêt à cinq pour cent par année sur tout le montant du prix d'achat, ou sur telle partie d'icelui qui serait dû, payable sémi-annuellement le 15 d'avril et le 15 d'octobre de chaque année.

Le montant payé à venir jusqu'au 28 novembre 1853, par les acquéreurs primitifs, était de £1,881. Ceux-ci ont consenti un transport à la compagnie du chemin de fer de Woodstock et du Lac Erie, et ce transport a été confirmé par un ordre en conseil en date du 22 mars 1854.

Le contrat primitif, daté du 12 décembre 1850, a été remis au procureur général, Canada Ouest, le 18 d'août 1857.

Le montant dû le 31 décembre 1857, était de £2,413 17s. 8d.

J'ai l'honneur d'être,
Monsieur,
Votre obéissant serviteur,

W. DICKINSON,
Agissant comme Dép.-Ins. Général.

A. E. A. MEREDITH, Ecuyer,
Assistant Secrétaire,
Etc., etc., etc.